


BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio
Palchetto
Num.° d' ordine

COMMENTAIRES
DE
CÉSAR,
AVEC DES NOTES HISTORIQUES, CRITIQUES, ET MILITAIRES.

AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR.

SANS m'écarter de l'arrangement des campagnes contenues dans les Commentaires de César, j'ai cru cependant, pour égaliser les trois volumes, ne devoir mettre dans le premier que les six premières campagnes des Gaules; dans le second, la septième & la huitième, & j'y ai joint les deux premières campagnes de la Guerre Civile. Le troisième volume contient la troisième campagne de la Guerre Civile, celle d'Alexandrie, celle d'Afrique & celle d'Espagne qui termine les Commentaires de César. Il importe peu au Lecteur de passer d'un volume à un autre, pourvu qu'il suive l'ordre que César a mis dans ses Commentaires. Comme les Notes doublent le Texte & la Traduction, je me suis fixé à cette distribution, pour ne pas faire des volumes trop inégaux les uns des autres, & pour n'en pas faire quatre au lieu de trois.

AVIS AU RELIEUR,

Pour placer les Planches contenues dans le Ier. Volume.



COMMENTAIRES DE CÉSAR,

AVEC DES NOTES HISTORIQUES, CRITIQUES ET MILITAIRES,

PAR M. LE COMTE TURPIN DE CRISSÉ,
Lieutenant-Général des Armées du Roi, Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Gouverneur pour le Roi du Fort de Scarpe, ancien Inspecteur-général de Cavalerie & de Dragons, des Académies Royales des Sciences & Belles-Lettres de Berlin & de Nancy, & Associé à celle de Marseille.

Fert animus causas tantarum expromere rerum. *Luc. Pharf. lib. I.*

TOME PREMIER.





A MONTARGIS, de l'Imprimerie de Cl. Lequatre,
Et se vend à Paris,
Chez Charles-Guillaume Leclerc, Guillaume de Bure, fils aîné, Quai des Augustins.
Alexandre Jombert jeune, rue Dauphine.



M. DCC. LXXXV.
Avec Approbation & Privilège du Roi.



LANCELOT COMTE TURPIN DE CRISSÉ

Lieutenant Général des Armées du Roi.

Gravé par [illegible] 1785

AU ROI.



SIRE,

VOTRE MAJESTÉ m'a permis de lui offrir ces nouvelles méditations sur un Art terrible, mais néceſſaire à la grandeur & à la proſpérité des Empires. Quel prix plus glorieux pouvois-je eſpérer de mes veilles? Etre utile à ſa Patrie, & mériter les regards de ſon Souverain, telle eſt l'ambition de tout Militaire, de tout Français; telle a été la mienne depuis que je me connois.

Dans quel moment plus favorable, SIRE, pouvois-je préſenter à VOTRE MAJESTÉ un Ouvrage ſur la Guerre? Vous venez, SIRE, de rendre aux armes

françaifes leur éclat, à la Nation fa dignité & fa gloire. Un Ennemi eftimable, mais fuperbe & jaloux, vient d'apprendre que pour réveiller dans les cœurs français le zèle pour la Patrie, & fur-tout cette valeur brillante, cet amour de la gloire, cet efprit d'honneur qui diftingue votre Peuple, il ne faut qu'un Roi citoyen.

Pendant que mes Compatriotes, plus heureu xque moi; fecondoient par leur courage les armes des fidèles Alliés de VOTRE MAJESTÉ, *employé par Elle dans une Ifle éloignée & prefque déferte, je me fuis livré à une étude plus profonde de cet Art qu'ils déployoient avec fuccès & en Europe, & dans un autre hémifphère.*

Les conquêtes & les écrits du plus illuftre des Romains, ont été les fujets de mes méditations. Je n'ai rien négligé pour rendre mon Ouvrage digne du grand Capitaine qui m'a fervi de guide, de ma Patrie pour qui je l'ai entrepris, & de mon Souverain à qui je le confacre.

Je fuis avec le plus profond refpect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble, très-foumis
ferviteur & fidèle Sujet,
LANCELOT TURPIN DE CRISSÉ.

CAESAR DICT. PERP. PONT. MAX.

Ex Marmore Antiquo.



DISCOURS

PRÉLIMINAIRE.

L'ANTIQUITÉ n'a point de Héros plus illuſtre que Céſar ; il n'en eſt aucun dans les ſiècles modernes qui puiſſe lui être comparé. Nommer Céſar, c'eſt nommer le Génie de la Guerre. Telle eſt l'idée qu'on ſe forme de ce Conquérant, que pour louer ceux qui ſont venus après lui, on a cru faire aſſez, ſuivant la remarque de S. Evremont (*), de trouver quelque rapport entre leurs actions & les ſiennes. Depuis dix-huit cents ans, l'Europe eſt occupée de ſes exploits : tous les livres en ſont pleins, tous les hommes en parlent, il y a une ſorte de honte à les ignorer. On obſerve la place de ſes camps, on ſuit la marche de ſes armées, on montre les villes qu'il a priſes, les fleuves qu'il a traverſés, les champs où il a vaincu. Combien de Français connoiſſent à peine le nom des Guerriers qui ont défendu leur pays, & ſavent tout ce qu'à fait Céſar pour l'aſſervir ? Tant de ſiècles écoulés ne peuvent nous ſéparer de lui. On diroit qu'il eſt encore ſur les bords du Rhin, de la Seine ou de la Tamiſe. Le tems n'a détruit que la terreur attachée à ſes pas ; & cet

(*) Jugement ſur Alexandre & ſur Céſar.

a ij

Ennemi de tous les Peuples, qui fit couler autrefois tant de ſang, ſemble être devenu le compatriote de toutes les Nations, & le contemporain de tous les âges.

Jamais ville n'a été auſſi féconde en grands Capitaines que Rome. L'on ne doit point s'en étonner. Ses inſtitutions religieuſes & politiques, ſes mœurs & ſes uſages, ſes fêtes & ſes jeux, tout y reſpiroit la guerre. Les Romains ne connurent long-tems d'autre art que celui des combats, d'autre gloire que celle des conquêtes, d'autre plaiſir que celui de vaincre. Les enfants croiſſoient au milieu des ſtatues & des trophées de leurs anc tres, & les armes arrachées à l'ennemi, les couronnes obtenues pour avoir forcé des places, ſauvé la vie à un citoyen, ou gagné des batailles, honoroient la pompe funèbre des pères. Auſſi Rome, dans ſes beaux jours, pouvoit compter autant de ſoldats que de citoyens, autant de conquérans que de généraux. Les Provinces ſoumiſes, les Rois rendus tributaires, étoient des événemens journaliers & l'entretien ordinaire du peuple, & chaque année voyoit monter au Capitole de nouveaux triomphateurs.

Mais ces triomphes de tant de Chefs & de Conſuls vinrent tous ſe confondre & ſe perdre, pour ainſi dire, parmi ceux de Céſar. La renommée des Scipions, des Marius & des Sylla fut la plus belle de ſes conquêtes. Le même jour qui le rendit maître de leur ville, le mit en poſſeſſion de leur gloire, & les images de ces grands

Hommes parurent ſuivre le char du vainqueur de Pompée.

J'entends ici les murmures de ces nouveaux Philoſophes, pour qui les Héros de la guerre ne ſont que des brigands & de fameux criminels. Si on veut les en croire, louer Céſar & ſes ſemblables, c'eſt faire inſulte à l'humanité. Bien loin de rappeller ſans ceſſe leurs ſanglans exploits, on devroit les effacer de tous les livres, & en détruire juſqu'au ſouvenir. Ne vaut-il pas mieux étudier l'hiſtoire des lettres qui ont adouci les Nations, des ſciences qui les ont éclairées, & des arts qui les ont enrichies, que celle des querelles & des combats qui ont produit leurs malheurs & leur ruine ? Nos ayeux, encore ignorans & barbares, pouvoient regarder Alexandre & Céſar comme les premiers des hommes ; mais nous, plus humains & plus éclairés, nous devons placer bien au-deſſus d'eux le Philoſophe qui inſtruit le monde, & l'Écrivain ingénieux qui l'amuſe.

C'eſt par de tels diſcours, que des eſprits futiles prétendent ſe donner pour des penſeurs & des ſages, & veulent nous faire entendre qu'ils méritent ſeuls l'eſtime & la reconnoiſſance de la Patrie. Mais peuvent-ils ſe flatter de l'obtenir, en diſputant à ſes braves défenſeurs le prix honorable de leurs travaux & de leurs bleſſures, en s'efforçant d'émouſſer l'éguillon du courage, & d'éteindre l'émulation guerrière ? Le déſir des richeſſes, l'amour du luxe & des voluptés, ne ſuffiſent-ils pas pour nous effé-

miner & nous corrompre, & la philofophie prêtera-t-elle fa voix à la timidité & à la molleffe.

Sans doute la façon de penfer de ces prétendus fages ; ne fera jamais celle de la Nation. Leur doctrine eft trop oppofée à notre caractère & à nos mœurs, pour en redouter les progrès ; cependant fi quelqu'un s'étoit laiffé furprendre à leurs fophifmes, effayons de le défabufer & de lui faire voir que les talens & les fuccès de la guerre doivent toujours exciter plus d'admiration, que les arts & les vertus de la paix. Ces réflexions ne font point étrangères à mon fujet ; je fuis Militaire, je parle de Céfar, & j'en parle à des Guerriers & à des Français, voilà mes motifs pour défendre la gloire des armes.

Le fpectacle de la vertu porte dans nos cœurs un fentiment de refpect & d'amour, une douce férénité, une joie pure & tranquille comme la vertu même. Le fpectacle des lettres & des fciences flatte l'imagination, élève l'efprit, & nous donne des plaifirs plus vifs, parce qu'ils prennent leur fource dans l'amour-propre ; mais ces plaifirs s'arrêtent à la furface de l'ame, ou ne la pénetrent qu'avec lenteur, & ne lui caufent point encore ce mouvement & ce trouble qu'elle aime à reffentir. Pour produire en elle ces agitations rapides & profondes, il faut de grands intérêts, des idées vaftes, des images terribles. Un vallon arrofé d'une onde pure, une prairie émaillée de fleurs, frappent & attachent moins notre penfée qu'une montagne

aride, dont les flancs brûlés, la cime ouverte & noircie atteſtent les feux qu'elle a vomis.

Voulez-vous être étonné, agité, enlevé à vous-même? venez ſur un champ de bataille. Voyez ces Légions couvrir la terre qui va s'abreuver de leur ſang; voyez ces maſſes mouvantes s'ébranler, s'avancer, ſe ſéparer & ſe joindre, ſe preſſer & s'étendre, heurter d'autres maſſes auſſi redoutables, les pouſſer & les écraſer de leur poids. Une ſeule intelligence fait mouvoir ces grands corps; tant de milliers d'hommes n'ont que la volonté d'un ſeul homme. Tranquille dans le tumulte & les horreurs de la mêlée, maître de lui comme de tout ce qui l'environne, d'un coup d'œil il embraſſe & dirige tout. Il fait diſparoître les dangers, détruit les obſtacles, corrige les revers, décide les ſuccès, & contraint la fortune à lui obéir. Diſpoſitions ſavantes, manœuvres hardies, mouvemens inattendus, tout ce qui fait le deſtin de deux armées & de deux nations, tout émane de ſon génie. Son génie plane ſur ces vaſtes champs, & comme le Jupiter d'Homère, il envoye aux uns la victoire, aux autres la fuite & la mort.

L'Ennemi n'eſt plus. Des cris d'allégreſſe rétentiſſent. Ces Guerriers qui, tout-à-l'heure, palpitoient d'eſpoir, étoient enflammés de courage & d'honneur, n'éprouvent plus en ce moment que les tranſports de la joie & de l'admiration. Tous leurs regards cherchent le Général à qui ils doivent un ſi beau triomphe; toutes leurs voix lui

rendent hommage. S'il a ſervi ſa Patrie, c'eſt un Dieu; s'il n'a ſervi que lui-même, ce n'eſt qu'un Héros; mais c'eſt encore plus qu'un homme.

Dans le loiſir de la paix, dans le ſilence de la retraite, le ſouvenir des guerres & l'image des combats, viennent encore exciter en nous les mêmes ſentimens, ou plutôt les mêmes paſſions. Avec quelle avidité nous écoutons le récit des événemens militaires! Avec quel intérêt nous liſons les vies des grands Capitaines anciens ou modernes, Français ou étrangers! Cette lecture enflamme la jeuneſſe: elle fournit à l'âge ſuivant ſes plus agréables & ſes plus utiles ſujets d'étude & de réflexion; elle plaît encore à la vieilleſſe, quand tous les autres livres ont perdu pour nous leur mérite & leur charme.

Nos ſpectacles & nos jeux ne reſſemblent pas, il eſt vrai, à ceux des Romains. Nous ne connoiſſons point les exercices du champ de Mars; des Gladiateurs n'enſanglantent point l'arêne; on ne creuſe point des lacs immenſes pour faire mouvoir devant nous des flottes chargées de ſoldats. Nos plaiſirs ſont plus humains & plus faciles; cependant ils ſont encore en partie militaires. Les théâtres offrent à nos yeux le ſimulacre des camps & des armées. Nous aimons à voir paroître ſur la ſcène les ombres guerrières des Dugueſclin, des Gaſton, des Bayard, & leurs victoires nous intéreſſent bien davantage que leurs fabuleuſes amours. La ſeule imitation des combats, ſans le

fecours de la parole, n'attire-t-elle pas aujourd'hui une affemblée nombreufe & choifie à des fpectacles auparavant déferts ou abandonnés à la derniere claffe du peuple?

Ainfi tout nous apprend que l'eftime & l'admiration qui fuit les Guerriers eft un fentiment infpiré par la nature. Sera-t-il détruit par l'ingénieufe adreffe de quelques Écrivains? ils auroient tort de s'en flatter. Que peuvent leurs difcours & leurs vains raifonnemens contre une opinion établie chez tous les Peuples & dans tous les âges, appuyée fur l'intérêt, fur le caractere & les mœurs des hommes.

J'aurois pu faire valoir les facrifices qu'impofe la profeffion des armes & les fervices qu'elle rend à l'État, au Souverain, à tous les Citoyens dont elle affure le repos, la fortune & la vie; mais comme on a déja pu lire ces raifons dans l'un de mes Ouvrages (*), & dans ceux de quelques autres Auteurs (**); j'ai penfé qu'on verroit ici avec plus de plaifir des réflexions différentes, & qui, peut-être, font préfentées pour la premiere fois.

(*) Comment. fur Végèce, T. 1. pag. 7, de la nouvelle Édition.

(**) Difcours prélim. des Confiderat. fur l'Efp. milit. des Germ. par M. de Ségrais, pag. 10 & fuiv.

Défendre la gloire militaire, c'eft défendre celle de Céfar. Tel eft le deffein que je me fuis propofé; mais je n'ai point prétendu juftifier fes ravages, ni fon ufurpation. Je loue les qualités fublimes qui le rendirent maître du monde; je détefte l'ambition effrénée qui lui fit égorger un million d'hommes & réduire un Peuple libre à la condition d'efclave. Je ne fais, en lifant fes Commentaires, quel fentiment l'emporte dans mon ame, ou l'horreur que m'infpirent fes

crimes, ou l'admiration que je ne puis refuſer à ſon génie. Je n'apperçois jamais le héros ſans découvrir le tyran. Celui-ci m'irrite & m'indigne; je crois le voir tout couvert de ſang appéſantir ſur ma tête le joug dont il a accablé ſa Patrie. L'autre m'éleve & m'énorgueillit, il me donne une plus haute idée de l'homme.

Tous les talens qui pouvoient établir ſon empire pendant ſa vie, & ſa réputation après ſa mort, Céſar les a poſſédés. Il a ſçu vaincre, il a ſçu écrire ſes victoires. Combien ſes exploits les plus brillans auroient perdu de leur éclat, ſi lui-même n'avoit pris ſoin de les repréſenter aux ſiècles à venir. Un autre Hiſtorien nous auroit dit les grandes choſes qu'il a faites; mais nous auroit-il appris la maniere plus grande encore dont il les a exécutées. Nous ſaurions qu'il a défait Arioviſte, Vercingétorix, Afranius, Pompée; mais en vain chercherions-nous à comprendre par quels moyens, par quelle conduite, il a triomphé de ces redoutables ennemis. C'étoit le ſecret de ſon génie, lui ſeul pouvoit nous le révéler; ainſi l'on peut dire que ſes Commentaires ont été également utiles à ſa gloire, & à l'inſtruction de la poſtérité.

Du moment qu'on a fait une étude plus profonde de l'Art de la guerre, on a porté ſes regards ſur les grands Capitaines de la Grèce & de Rome; on a cherché à ſe former par leurs leçons & par leurs exemples; tous ceux qui aſpiroient à devenir leurs rivaux, ont voulu d'abord

être leurs disciples, les suivre dans leurs expéditions, & combattre, pour ainsi dire, sous leurs ordres, afin d'apprendre à vaincre un jour comme eux. On a recherché; on a lu avec empressement les vies de ces grands Hommes, & les histoires de leurs guerres; mais on a bientôt reconnu avec chagrin que la plupart des Auteurs ne donnent que des notions confuses & obscures de la conduite des Généraux dont ils racontent les victoires. Uniquement occupés d'embellir leurs récits des graces du langage & des couleurs de l'imagination, ils passent toujours rapidement sur les détails militaires, qu'ils ont jugés trop arides, ou dont ils n'avoient pas même d'idée. Veut-on une preuve de ce que j'avance? On n'a qu'à compter cette multitude de volumes que des Savans laborieux ont faits depuis deux siècles pour éclaircir & concilier ces Auteurs, & pour tirer de leurs écrits une connoissance moins bornée & moins incertaine de l'Art militaire des Anciens.

Ce qui augmente notre embarras, c'est que le tems, qui a épargné tant d'ouvrages frivoles & inutiles, a détruit ceux qui pouvoient nous donner d'excellentes instructions sur le plus important & le plus difficile de tous les Arts. Les lettres d'Alexandre, le journal de sa vie, les mémoires de ses Généraux qui existoient encore au siècle de Plutarque & d'Arrien, sont perdus pour nous. Nous regrettons les trois Livres de la vie de Scaurus, composés par cet illustre Romain, & que Cicéron ne craint point d'égaler

& de préférer même à la Ciropédie de Xénophon (*) Les mémoires de Catulus, qui avoit partagé avec Marius l'honneur de la défaite des Cimbres ; ceux de Sylla, ceux de Lucullus ne sont connus aujourd'hui que de nom. Pompée avoit chargé du soin d'écrire son histoire Théophane de Lesbos, qu'il menoit toujours avec lui, & dont il prenoit même les conseils. Un tel Ouvrage écrit par l'ami de Pompée, & sous ses yeux, nous instruiroit, sans doute, de plusieurs choses que sa perte nous condamne à ignorer toujours. Combien d'autres ont subi le même sort, & nous causent les mêmes regrets !

Je sçai qu'il nous reste plusieurs livres didactiques, dans lesquels on peut puiser un grand nombre de principes utiles. J'en connois tout le mérite, & je pense qu'on ne peut mieux faire que de les étudier avec soin. Éclairé par cette lecture, autant que par l'expérience, j'ai osé moi-même écrire un Art de la Guerre. J'ai employé ensuite mes loisirs à expliquer & étendre la théorie de Végèce, comme j'avois développé les maximes de Montécuculi. Mais il faut convenir que les meilleurs préceptes instruisent beaucoup moins que les grands exemples. Les leçons de la théorie apprennent plus à discourir de l'art, qu'à le pratiquer avec génie & avec succès (**). C'est en voyant agir les grands Capitaines, que l'on conçoit de grandes idées. Quand on peut les suivre dans toute leur conduite, quand on peut observer leurs plans de campagne, leurs marches,

(*) Cic. in Brut. Cap. 112.

(**) Voyez ce que j'ai dit sur ce sujet dans le Discours prelim. de mes Comment. sur Végèce, p. 12 & suiv. seconde Édition.

leurs campemens, leurs dispositions, leurs manœuvres; enfin, quand on est, pour ainsi dire, présent à toutes leurs actions & à toutes leurs pensées; c'est alors que l'esprit s'étend & s'éleve, & que le génie s'enflamme. Voilà ce qu'on éprouve en lisant des Historiens aussi instruits que fidèles, qui ont vu des siéges & des combats, ont approché des Généraux, ont commandé eux-mêmes des armées, & sont autant les juges que les témoins des événemens qu'ils racontent. Malheureusement de tels Historiens sont rares; on peut en compter quatre parmi les Grecs, Thucidide, Xénophon, Polybe & Arrien; il n'en est qu'un seul parmi les Latins; mais celui-là, c'est César.

Ses Commentaires sont le plus précieux monument qui nous reste de l'antiquité. Ils nous causent la même admiration & le même plaisir que ces colonnes & ces temples qui sont encore debout parmi les ruines de l'ancienne Rome. Le Génie militaire de cette ville conquérante respire dans cet Ouvrage; il renferme tout ce que la guerre peut offrir de plus admirable & de plus varié. Batailles rangées, combats de nuit, attaques de postes, campemens, retraites, marches d'armées en présence de l'ennemi, dans des plaines découvertes, dans des bois ou des montagnes; passages de rivières, siéges & défenses de places; tout est rassemblé, tout est mis sous nos yeux avec tant d'ordre & de clarté que nous croyons être spectateurs des événemens

dont nous lisons le récit. Nous en voyons les commencemens, les progrès, la fin ; nous en découvrons les principes, les causes, les suites heureuses ou funestes. L'Auteur n'oublie rien de ce qui peut nous instruire Il ne se borne pas à décrire la situation des lieux, à compter le nombre des Soldats, il nous instruit encore des mœurs & des intérêts des Peuples, il nous apprend quelle étoit la composition & la discipline des Troupes, le caractère & les talens des Généraux.

Tant d'objets si divers se placent & s'arrangent sous sa plume, sans que jamais sa narration en soit embarrassée ni rallentie. Aucun Écrivain n'a possédé comme lui cette pure & élégante briéveté qui, suivant un excellent juge, fait le plus doux charme de l'histoire (1). Comme il voit tout d'un coup d'œil sûr & rapide, il nous fait tout voir avec la même clarté & la même rapidité. Quelques pages lui suffisent pour nous découvrir les fautes & l'ignorance des deux Chefs, ou pour nous faire connoître les coutumes & le caractère de deux grands Peuples ; mais quelques pages de César sont des volumes (*), sa maniere d'écrire est vive & précise, & en même tems simple & naïve. Il court à l'événement sans s'arrêter jamais. La précipitation qu'il a mise à vaincre, il la met à raconter ses victoires. On voit que l'Historien & le Héros sont le même homme. Tout autre se seroit

(*) Montesquieu, Esprit des Loix, Liv. 30, chap. 2.

(1) *Nihil enim est in historia, purâ & illustri brevitate dulcius* (**).

(**) Cic. in Bruto, Cap. 262.

abandonné à des déclamations; auroit employé beaucoup de paroles, recherché des tours ingénieux pour nous faire admirer de si grandes choses. César se contente de les raconter; il ne s'inquiéte point de notre admiration, parce qu'il est sûr de l'obtenir.

On ne peut mieux louer ses Commentaires, qu'en rapportant l'éloge que Cicéron en fait. *César*, dit-il, *a aussi composé des Mémoires qui méritent bien d'être estimés. L'art ne s'y montre point; une simplicité pleine de graces leur tient lieu d'ornement; c'est une beauté demi-nue & qui en a plus de charmes. Il semble ne s'être proposé que de rassembler des matériaux pour les Auteurs qui voudront écrire sur l'Histoire, & peut-être a-t-il fait plaisir à de petits esprits qui chercheront à orner & farder son Ouvrage; mais il a fait tomber la plume des mains de tous ceux qui ont du jugement & du goût* (*).

(*) Cicer. in Bruto. Cap. 262.

Je ne tairai point le reproche que lui a fait Pollion, orateur célébre, homme de guerre, & qui avoit combattu pour lui à Pharsale (**). Il l'accuse de manquer souvent d'exactitude & de vérité; de montrer trop de crédulité quand il parle des autres, & quand il parle de lui-même, trop de mauvaise foi. Je croirai sans peine que César a prêté à plusieurs de ses actions des couleurs favorables, qu'il a supprimé celles qui le rendoient trop odieux; qu'il a quelquefois diminué ses pertes ou augmenté ses avantages; mais on ne me persuadera point que dans des Mémoires composés

(**) Sueto. Vie de César, Ch. 56.

rapidement (1), écrits au milieu des armes & fous des tentes, il nous ait trompés fur fa conduite, fur fes difpofitions, fur fes manœuvres, & fur les événemens de fes campagnes. Or, voilà les objets effentiels, ceux qu'il importe à un bon Militaire de bien connoître, parce qu'ils peuvent l'égarer ou le conduire, être le principe de fes malheurs ou de fes fuccès. Pollion avoit fait une Hiftoire des Guerres civiles; fon amour-propre étoit intéreffé à faire appercevoir des défauts dans l'Ouvrage de Céfar, pour donner au fien plus de célébrité. C'étoit un homme jaloux du mérite d'autrui, & qui cherchoit à rabaiffer les plus grands Génies. Un tel caractère n'eft pas propre à donner de l'autorité à fes critiques; il me femble que le cenfeur de T. Live, & l'éternel ennemi de la réputation de Cicéron, comme l'appelle Sénéque, ne doit pas être cru fur fa parole, quand il ofe reprendre Céfar.

Je ne m'arrêterai point aux différentes opinions de quelques Modernes peu inftruits, ou peu judicieux. Les uns (*) ont imaginé que les véritables Commentaires de ce Conquérant n'exiftoient plus, & que ceux qui nous reftent étoient d'un écrivain beaucoup moins ancien. Des manufcrits, où on lit le nom de *Julius Celfus* qui les a revifés, ont été caufe de cette erreur généralement reconnue

(*) Voyez la Préf. de Goduin, à la tête du Céfar ad ufum Delph.

(1) *Cæteri enim quam benè atque emendatè; nos etiam quam facilè atque celeriter eos confecerit, fcimus* (**).

(**) Hirtius, In pref. lib. 8, de Bell. g.lli.

aujourd'hui

aujourd'hui. Juſte Lipſe avoue bien que le fond de l'ouvrage eſt de Céſar; mais il croit qu'il a été altéré par une main étrangère (*). Il en trouve le ſtyle froid, découſu & rampant, plein d'obſcurité & d'embarras, & diſant peu de choſes en beaucoup de mots. Perſonne ne penſe comme Juſte Lipſe. On admire toujours dans ſes Commentaires que nous avons, la clarté, la préciſion & l'élégance que Cicéron admiroit autrefois dans ceux de Céſar. On auroit peine à concevoir comment un auſſi habile homme a pu porter un jugement ſi étrange, ſi on ne ſavoit qu'il joignoit un goût très-faux à une vaſte érudition. Il avoit un ſtyle brillant, recherché, plein de maximes & de traits; celui de Céſar n'a pas dû lui plaire; il n'a vu que de la foibleſſe & de la froideur où il auroit dû reconnoître une heureuſe & noble ſimplicité.

(*) Juſ. Lipſ. lib. 1. Dial. 9, polioree.

Bayle ne s'eſt pas moins trompé que Juſte Lipſe. Les Mémoires de Céſar lui ſemblent écrits d'une manière trop négligée (**). Il croit que ſi le grand Condé avoit écrit les ſiens, on y verroit toute une autre force; enfin ceux du Duc de la Rochefoucault lui paroiſſent bien meilleurs. Si Bayle avoit ſouvent jugé de la ſorte, jamais on ne l'auroit perſécuté, & depuis long-tems on ne le liroit plus.

(**) Dict. Hiſt. art. Céſar. note G.

Oppoſons au ſentiment de ces Critiques, celui d'un Philoſophe bien ſupérieur à Juſte Lipſe & à Bayle, c'eſt Montaigne. Je ne changerai rien à ſes expreſſions. *Céſar*, dit-il (***), *ſingulierement me ſemble mériter qu'on l'étudie*,

(***) Chap. X. Liv. 2, de ſes Eſſais.

non pour la ſcience de l'hiſtoire ſeulement; *mais pour lui-même; tant il a de perfection & d'excellence par-deſſus tous les autres. Certes je lis cet Auteur avec un peu plus de révérence & de reſpect qu'on ne lit les humains Ouvrages. Tantôt le conſidérant lui-même par ſes actions & le miracle de ſa grandeur; tantôt la pureté & l'inimitable poliſſure de ſon langage qui a ſurpaſſé, non-ſeulement tous les Hiſtoriens, comme dit Cicéro; mais à l'adventure Cicéro même, avec tant de ſincérité en ſes jugemens, parlant de ſes ennemis, que ſauf les fauſſes couleurs de quoi il veut couvrir ſa mauvaiſe cauſe & l'ordure de ſa peſtilente ambition, je penſe qu'en cela ſeul on y puiſſe trouver à redire, qu'il a été trop épargnant à parler de ſoi; car tant de grandes choſes ne peuvent avoir été exécutées par lui qu'il n'y ſoit allé beaucoup plus du ſien, qu'il n'y en met. A la vérité,* dit-il encore, *ce devroit être le bréviaire de tout homme de guerre, comme étant le vrai & ſouverain patron de l'Art militaire* (*).

(*) Liv. 2, chap. 34.

Mais qu'eſt-il beſoin d'autorité pour prouver l'excellence des Commentaires de Céſar ? En eſt-il une plus forte que le ſuffrage de tous les ſiècles & de tous les Peuples éclairés. On les a traduits dans toutes les langues, & publiés une infinité de fois. Des Éditeurs ſans nombre ſe ſont appliqués à épurer, à éclaircir le texte, & nous leur devons de la reconnoiſſance pour un travail auſſi pénible, que néceſſaire à l'intelligence des Auteurs anciens; mais

uniquement attachés à l'explication des mots, ces ſavans, d'ailleurs très-eſtimables, ont négligé celle des choſes; tout au plus ils ont rétabli des dates ou des nombres, développé certains points d'antiquités & rapproché du récit de Céſar celui des autres Écrivains. Voilà ce que pouvoient faire des Grammairiens & des Gens de Lettres, & ce qui ſuffiſoit pour ceux qui ne cherchent dans les Commentaires de Jules que la pureté du langage, les graces du ſtyle, & l'hiſtoire de ſon tems. Il faut d'autres ſecours à des Lecteurs qui liſent Céſar pour s'inſtruire dans l'Art qu'il a ſi ſavamment pratiqué. Ce ſont les choſes mêmes qu'ils veulent obſerver & connoître. Céſar raconte, ils veulent réfléchir; Céſar décrit des opérations & des manœuvres militaires, ils veulent les développer, les comparer, les ſuivre dans tous leurs détails. Ils ſavent que les Commentaires de Jules ſont le plus beau traité de l'Art de la guerre; mais tous ne ſont pas en état de l'entendre & d'en retirer les grandes inſtructions qu'il renferme. Ils demandent un interprète qui les éclaire de ſes lumières & de ſon expérience, & qui, par de ſages obſervations, leur rende l'étude de ce traité plus facile & plus profitable.

Je ne me flatte pas de remplir les vœux de ces Militaires avides de s'inſtruire ſous un auſſi grand maître que Céſar; mais j'eſpère que mon travail leur ſera de quelque ſecours, du moins je n'ai rien négligé pour rendre utile

l'Ouvrage que je leur présente aujourd'hui. En voici une idée succinte.

Je donne le texte de l'Auteur exactement copié sur l'édition in-folio de Clarke (*). J'ai mis à côté la traduction de Wailly, avec quelques changemens dont j'ai cru qu'elle avoit besoin. J'ai fait graver un grand nombre de plans, pour faciliter l'intelligence du récit de César, & afin que le Lecteur se représente mieux les opérations & les événemens de ses campagnes. Ces plans sont pris de l'édition de Clarke ; mais j'en ai corrigé plusieurs pour les rendre plus conformes au texte ; j'en ai supprimé quelques-uns qui m'ont paru inutiles, & ajouté d'autres que j'ai jugé nécessaires. J'ai expliqué & développé dans mes notes tout ce qui concerne l'Art de la Guerre. J'ai tiré de la conduite de César, de celle de ses Généraux & de celle même de ses Ennemis, les principes & les maximes qui peuvent être utiles de nos jours. J'ai porté mes observations sur des objets qui paroissent éloignés du Militaire & qui, cependant, ont des rapports avec lui, parce que rien ne lui est étranger de ce qui appartient aux mœurs & aux gouvernemens.

(*) Imprimée en 1712 à Londres, chez Tongson.

Si en parcourant mon Ouvrage, le Lecteur s'étonne d'abord du nombre de mes notes, & de la longueur de quelques-unes, je ne lui demande qu'une chose avant de porter un jugement, c'est de me lire avec attention. Il comprendra bientôt que je ne pouvois, sans manquer à

mon dessein, me renfermer dans des bornes plus étroites. Je n'ai pas dû craindre d'en trop dire quand j'ai parlé de ces braves Gaulois dont la soumission a coûté à César plus de tems & de peines que la conquête de Rome & du reste de la terre. Nous sommes leurs descendans, nous habitons la même patrie qu'ils ont si généreusement défendue; combien nous devons prendre intérêt à leurs actions & à leur sort ! un autre motif m'engageoit encore à étendre mes réflexions sur cette partie des Commentaires. J'ai pensé qu'il étoit important de suivre toutes les traces du caractère de nos ayeux; que chercher à les connoître nous-mêmes, & que rappeller ce qu'ils ont été & ce qu'ils ont fait, c'étoit dire ce que nous pouvons être & ce que nous pouvons faire encore. Il n'est pas au pouvoir du tems, ni des hommes, d'effacer entièrement cette forme première qui distingue un Peuple d'un autre. Des circonstances passagères peuvent bien l'altérer ou la ternir; mais le même fond reste & se découvre sans peine. C'est ainsi que malgré les changemens des mœurs & les révolutions du Gouvernement, on reconnoît dans les Français de nos jours, les Gaulois du tems de César. Cette valeur brillante, cette audace impétueuse qui rendoit tout facile à leurs armes, cette industrie à imiter tout ce qu'ils voyoient faire aux étrangers; ce dévouement aux Chefs qu'ils s'étoient choisis; le desir de la gloire, la délicatesse sur l'honneur, l'amour de la liberté & l'aversion de l'esclavage; tous ces

traits honorables dont Jules a peint nos ancêtres, se remarquent encore dans leur postérité. Par malheur on retrouve aussi en elle tous leurs défauts. Nous sommes comme eux avides de nouveautés, imprudens dans nos desseins, légers dans nos résolutions. L'ordre & la discipline nous gênent, les fatigues nous rebutent, le premier revers nous décourage ; mais qu'il est facile à nos Souverains de corriger ces défauts, ou d'en prévenir les dangereuses suites ; & quel heureux usage ils peuvent faire des talens & des qualités de cette généreuse Nation. Si dans un siècle où elle étoit dépourvue de lumières, épuisée par des dissentions civiles, & partagée en autant de factions qu'elle comptoit de familles, elle a fait de si grandes choses, & a résisté pendant près de dix années au plus redoutable des Conquérans ; quelle devroit être sa puissance & sa grandeur, aujourd'hui qu'elle est éclairée par les sciences, protégée par tous les arts, réunie sous un seul Chef ; aujourd'hui que tout l'État ne forme qu'une seule famille, gouvernée par l'amour paternel, encore plus que par l'autorité souveraine. Voilà l'idée dont je me suis occupé sans cesse, & qui a causé tour à tour ma satisfaction & mes regrets. Je n'ai point recherché le triste plaisir de blâmer ; j'ai dit ma pensée avec retenue, mais avec courage ; & c'est en remplissant ainsi le devoir d'un Sujet fidèle & d'un bon Citoyen, que je me suis flatté de plaire à un Roi qui aime son Peuple, & à une Nation qui aime son Roi.

Si les Mémoires de la guerre des Gaules m'ont plus intéressé comme Français, ceux de la guerre civile m'ont plus attaché comme Militaire. Ce n'est pas seulement la valeur qui lutte contre la discipline romaine & contre les talens du plus habile Général. C'est l'art qui est opposé à l'art, & le génie au génie ; c'est Rome aux prises avec Rome, & Pompée avec César. Aussi j'ai apporté à cette partie de mon Ouvrage encore plus de travail & plus de soin.

J'ai fait usage de toutes les lumières que j'ai pu acquérir par une étude de quarante années, & sur-tout par l'expérience de dix-sept campagnes ; car pour entendre parfaitement & pour oser juger César, il faut avoir fait la guerre. On l'étudie bien mieux dans les camps & au milieu des armes, que dans un cabinet & parmi des livres.

Je me suis représenté souvent le Prince de Condé ou le Vicomte de Turenne, lisant & observant sur les lieux tout ce que César rapporte dans ses Mémoires. J'ai cherché à deviner les réflexions que faisoient ces grands Hommes, & ce qu'ils ont pensé autrefois, j'ai essayé de l'écrire aujourd'hui. Heureux si leur génie avoit pu élever & soutenir le mien.

J'ai toujours eu devant les yeux l'honneur & la prospérité de la France. J'ai voulu lui former des Généraux aussi habiles que César & plus vertueux que lui ; des Généraux qui employent à la défense & à la gloire de leur Patrie,

les même talens qu'il a employés à la honte & au ravage de la ſienne.

Les Écrivains qui aſpirent à l'eſtime de leur ſiècle & des ſiècles à venir doivent choiſir un ſujet grand & vaſte ; il n'en eſt point de plus grand que celui que je me ſuis propoſé. C'eſt à mes contemporains qui me liront, & à la poſtérité, ſi je ſuis connu d'elle, à prononcer ſur l'exécution, & à juger ſi le déſir d'être utile m'a fait trop préſumer de mes forces.



COMMENTAIRES



C. J. CÆSARIS COMMENTARII DE BELLO GALLICO.

LIBER PRIMUS.

I. *Galliarum descriptio.*
II. *Bellum adversus Helvetios.*
III. *Prælium contra Ariovistum.*

I. GALLIA est omnis divisa in partes tres: quarum unam incolunt Belgæ; aliam Aquitani, tertiam qui ipsorum lingua Celtæ, nostra Galli appellantur. Hi omnes lingua, institutis, legibus

COMMENTAIRES DE C. J. CÉSAR, DE LA GUERRE DES GAULES.

LIVRE PREMIER.

I. *Description des Gaules.*
II. *Guerre contre les Suisses.*
III. *Combat contre Arioviste.*

I. LA Gaule est divisée en trois parties; l'une est habitée par les Belges (*a*), l'autre par les Aquitains, la troisième par ceux qui dans leur langue s'appellent Celtes & dans la nôtre Gaulois. Tous ces peuples diffèrent entre eux de langage, de mœurs & de loix.

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

(*a*) Du tems de César, les Belges occupoient tout le terrein renfermé entre l'Océan, le Rhin, la Marne & la Seine. Les Celtes, celui entre la Garonne & la Seine, & les Aquitains, depuis la Garonne jusques aux Pyrennées. Au-

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

inter se differunt. Gallos ab Aquitanis Garumna flumen, a Belgis Matrona & Sequana dividit. Horum omnium fortissimi sunt Belgæ : propterea quod a cultu atque humanitate Provinciæ longissime absunt;

Les Gaulois sont séparés des Aquitains par la Garonne, des Belges par la Marne & la Seine. Les Belges sont les plus vaillans de ces peuples, parce qu'ils sont très-éloignés du luxe & de la mollesse qui régnent dans la Province Romaine, & que les marchands

jourd'hui, on donne le nom de Belgique à la basse Allemagne qui comprend les dix-sept Provinces des Pays-Bas. Dans la division que César donne de la Gaule, il ne comprend pas celle que les Romains nommoient Transalpine, bornée par les Alpes, la Méditérannée, les Pyrennées & le Rhin; il ne parle que de la Gaule qu'il a conquise. La Transalpine étoit déja soumise à la République, & nommée la Province Romaine. Lorsque César entra dans les Gaules pour en faire la conquête; il y a lieu de croire qu'il n'avoit aucune connoissance certaine du pays où il alloit porter la guerre; il n'y avoit jamais été; il ne pouvoit avoir que quelques connoissances acquises sur des rapports; mais elles n'étoient pas suffisantes pour asseoir un plan qui pût le conduire à la réussite de ses projets. Il n'ignoroit certainement pas que la connoissance exacte du pays, étoit la première qu'il falloit acquérir, avant que de former aucun projet, ni tenter aucune opération; aussi ne négligea-t-il rien pour acquérir cette connoissance. Situation des villes, bourgs & villages, cours des rivières, bois, montagnes, leurs défilés, les communications entre l'une & l'autre; la distance des lieux, rien ne lui échappa; il fit plus encore, il s'attacha à connoître les mœurs, le caractère des Gaulois, leur population, leurs forces, leur façon de combattre; enfin quels étoient ceux parmi les différens Peuples de la Gaule qui étoient les plus puissans & qui passoient pour les plus valeureux. C'est d'après ce mûr examen, qu'il fit le plan de ses opérations. César donne ici une belle leçon aux Généraux sur la nécessité indispensable d'acquérir ces connoissances premières avant que de mettre leurs armées en mouvement; il leur prouve qu'ils ne peuvent faire aucun plan de campagne, projetter, encore

minimeque ad eos mercatores sæpe commeant, atque ea, quæ ad effeminandos animos pertinent, important: proximique sunt Germanis, qui trans Rhenum incolunt, quibuscum continenter bellum gerunt. Qua de causa Helvetii quoque reliquos Gallos virtute præcedunt; quod fere quotidianis prœliis cum Germanis contendunt, cum aut suis finibus eos prohibent, aut ipsi in eorum finibus bellum gerunt. Eorum una pars, quam Gallos obtinere dictum est, initium capit a

étrangers n'allant pas souvent chez eux, ne leur portent point ce qui peut contribuer à amollir le courage; d'ailleurs, voisins des Germains qui habitent au-delà du Rhin, ils sont continuellement en guerre avec eux. C'est par la même raison que les Helvétiens (*) l'emportent aussi en valeur sur les autres Gaulois, car ils se battent presque tous les jours contre les Germains, soit pour les éloigner de leurs frontières, soit en portant chez eux la guerre. La partie des Gaules, habitée, comme nous l'avons dit, par les Gaulois, commence au Rhône, & elle est bornée par la Garonne, l'Océan, & la frontière des Belges. Du côté des Séqua-

(*) Les Suisses.

moins exécuter aucune opération, hasarder une marche, fixer la position d'un camp sans une connoissance parfaite du pays; que cette connoissance doit être, non-seulement géographique; mais même topographique, afin de prendre les moyens pour surmonter les obstacles que le terrein peut présenter; enfin s'attacher à connoître le caractère, les mœurs des Peuples chez qui ils portent la guerre, leur façon de combattre, leur politique intérieure & extérieure, leurs richesses, la fertilité des terres, les ressources de l'État, celles qu'il a par ses alliés. Ces connoissances acquises, ils agiront avec plus de sûreté, ils ne marcheront pas au hasard, & ils pourront se rendre moralement certains de leurs opérations.

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

(*) Les Francs-Comtois.

flumine Rhodano; continetur Garumna flumine, Oceano, finibus Belgarum: attingit etiam a Sequanis & Helvetiis flumen Rhenum; vergit ad Septentriones. Belgæ ab extremis Galliæ finibus oriuntur: pertinent ad inferiorem partem fluminis Rheni: spectant in Septentriones, & orientem Solem. Aquitania a Garumna flumine ad Pyrenæos montes, & eam partem Oceani, quæ ad Hispaniam, pertinet; spectat inter occasum Solis & Septentriones.

II. Apud Helvetios longe nobilissimus & ditissimus fuit Orgetorix. Is, Messala & Pisone Consulibus regni cupiditate inductus, conjurationem nobilitatis fecit; & civitati persuasit, ut de finibus suis cum omnibus copiis exirent: perfacile esse, cum virtute omnibus præstarent,

nois (*) & des Helvétiens, elle va jusqu'au Rhin & tourne vers le Nord. Les Belges commencent aux frontières des Gaulois, s'avancent jusqu'à l'embouchure du Rhin & regardent le Nord à l'Orient. La Gaule Aquitaine s'étend de la Garonne aux Pyrennées, & à cette partie de l'Océan qui baigne l'Espagne, elle est entre le Couchant & le Nord.

II. Orgétorix, le plus distingué d'entre les Helvétiens, par sa naissance & par ses grands biens, causa par son ambition tous les malheurs de sa Patrie. Sous le Consulat de Messala & de Pison, cet homme projetta d'asservir son pays & d'usurper l'autorité suprême. Soutenu par la noblesse qu'il avoit déja séduite, il gagna facilement le reste du peuple. Rien ne lui échappa de

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

totius Galliæ imperio potiri. Id hoc facilius eis persuasit, quod undique loci natura Helvetii continentur; una ex parte, flumine Rheno latissimo, qui agrum Helvetium a Germanis dividit; altera ex parte, monte Jura altissimo, qui est inter Sequanos & Helvetios; tertia, lacu Lemano & flumine Rhodano,

tout ce qui pouvoit favoriser ses desseins ambitieux. Il connoissoit le caractère belliqueux de sa nation; il savoit que c'étoit avec la plus grande douleur qu'elle se voyoit réduite à un pays qui ne s'étendoit qu'à deux cents quarante milles en longueur & à cent quatre-vingt milles en largeur (*a*), en effet, borné d'un côté par le Rhin, fleuve très-large & très-profond qui les sépare de la Germanie, d'un autre par le Jura, montagne

(*a*) Ces limites auroient été suffisantes pour un peuple sage, tranquille, qui auroit eu moins d'ambition & qui auroit mieux connu ses véritables intérêts; mais elles devoient paroître étroites à des barbares valeureux, qui avoient la plus grande opinion de leurs forces, qui desiroient la guerre, & qui, excités par un Chef ambitieux, étoient, eux-mêmes, dévorés de la soif de s'agrandir & de conquérir des pays moins sauvages, plus fertiles & plus étendus que le leur. Les Suisses actuels plus civilisés, plus éclairés que leurs ancêtres, dont ils ont la valeur, se contentent de leur pays qu'ils ont rendu fertile. Cette valeureuse Nation est respectée & considérée de toutes les Puissances de l'Europe qui, pour la plûpart, recherchent son alliance, & toutes son amitié. Puissante par elle-même, tant par sa population, que parce que tout Suisse est soldat, lorsqu'il s'agit de défendre sa Patrie, elle est à l'abri par la nature de ses frontières, & par le local intérieur du pays, des incursions de ses voisins, qui eux-mêmes, sont intéressés à sa conservation; parce que la plûpart tirent de ce Peuple d'excellens soldats. Enfin cette belle & bonne Nation, instruite, civilisée, laborieuse, n'a conservé de ses ancêtres que la franchise, la fidélité, le courage & l'amour de la Patrie.

Avant J. C. 58.
An de Rome 696.

(*) Le lac de Geneve.

qui Provinciam nostram ab Helvetiis dividit. His rebus fiebat, ut & minus latè vagarentur, & minus facile finitimis bellum inferre possent: qua de causa homines bellandi cupidi magno dolore afficiebantur. Pro multitudine autem hominum, & pro gloria belli atque fortitudinis, angustos se fines habere arbitrabantur: qui in longitudinem millia passuum CCXL, in latitudinem CLXXX patebant.

très-élevée qui les sépare des Séquanois, & d'un autre côté par le lac Leman (*) qui est entre eux & la Province Romaine, ce n'étoit qu'avec la plus grande difficulté qu'ils pouvoient faire des courses chez leurs voisins, ce qui affligeoit beaucoup ce peuple guerrier, eu égard à leur multitude & à la gloire qu'ils s'étoient acquise à la guerre par leur courage.

III. His rebus adducti, & auctoritate Orgetorigis permoti, constituerunt ea, quæ ad proficiscendum pertinerent, comparare, jumentorum & carrorum quam maximum numerum coëmere, sementes quam maximas facere; ut in itinere copia frumenti suppeteret, cum proximis civitatibus pacem & amicitiam confirmare. Ad eas res con-

III. Touchés de ces raisons & entraînés par l'autorité d'Orgétorix, ils donnent ordre à tout ce qui étoit nécessaire pour leur départ, assemblent des chariots & des bêtes de somme en grande quantité, ensemencent toutes leurs terres pour ne pas manquer de vivres dans leur expédition projettée, & renouvellent la paix & les alliances avec leurs voisins. Ils crurent que deux ans leur suffiroient pour ces préparatifs, & réglèrent leur départ pour le troi-

ficiendas biennium sibi satis esse duxerunt; in tertium annum profectionem lege confirmant. Ad eas res conficiendas Orgetorix deligitur: is sibi legationem ad civitates suscepit. In eo itinere persua-

sième (a). Ils députent Orgétorix vers les Cités voisines pour renouveller l'alliance avec elles. Celui-ci persuade à Casticus, fils de Catamantalède, Séquanois, dont le père avoit régné sur le pays pendant long-tems, & qui avoit été ami du Peuple Romain, de s'en

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

(a) Un peuple plus sage, plus réfléchi, qui auroit mieux connu ses intérêts & auroit moins écouté sa valeur, ne se seroit pas laissé entraîner si promptement à la proposition que lui fit, sans doute, Orgétorix, d'abandonner son pays, d'emporter ses richesses, d'aller chercher des contrées plus fertiles & un établissement plus digne de son courage. S'il avoit été plus instruit, Orgétrix ne lui auroit point persuadé que sa valeur étoit supérieure à celle de ses voisins; que rien ne pouvoit lui résister, & qu'il subjugueroit facilement toute la Gaule; mais ce peuple, alors barbare, ignorant, crut que la valeur & le nombre suffisoient pour faire des conquêtes. Son amour-propre fut flatté, il ne vit que la gloire qu'il acquerroit; mais il n'eut pas assez de lumières pour voir qu'il favorisoit les désirs ambitieux d'Orgétorix qui, pour entraîner la Nation, avoit su se concilier la plus grande partie des Nobles, par le moyen desquels, il s'empara de l'esprit du peuple; ainsi la proposition d'Orgétorix, toute téméraire qu'elle étoit, fut généralement approuvée, acceptée & résolue. Mais ce qui doit étonner, c'est de voir une Nation se décider si promptement à abandonner son pays, se donner cependant le tems de prévoir tout, & de pourvoir à tout. Une résolution semblable, prise sans aucune réflexion, devoit nécessairement être suivie d'une très-grande précipitation; cependant l'entreprise devant être longue & difficile, elle exigeoit des apprêts très-considérables, & il étoit à craindre que la longueur du tems nécessaire pour les préparatifs indispensables, ne rebutât le Peuple, ne lui fit précipiter son départ, ou ne le fit revenir de son ivresse, & qu'il n'abandonnât ses projets; mais loin

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

(*) D'Autun.

det Castico Catamantaledis filio, Sequano, cujus pater regnum in Sequanis multos annos obtinuerat, & a S. P. Q. R. amicus appellatus erat, ut regnum in civitate sua occuparet, quod pater ante habuerat: itemque Dumnorigi, Æduo, fratri Divitiaci, qui eo tempore principatum in civitate sua obtinebat, ac maxime plebi acceptus erat, ut idem conaretur, persuadet; eique filiam suam in matrimonium dat. Perfacile factu esse illis probat, conata perficere; propterea quod ipsæ

faire Roi, comme son père l'avoit été. Il donne le même conseil à Dumnorix, frère de Divitiac, jeune Æduen (*), qui tenoit alors le premier rang dans la Province & étoit fort aimé du peuple, & lui donne sa fille en mariage. Il leur prouve la facilité de l'entreprise, puisque devenu Roi des Helvétiens, les peuples les plus puissants de toute la Gaule, il les aideroit de ses troupes & de son crédit (*a*). Ils font donc ensemble une ligue, persuadés qu'après avoir usurpé chacun la domination de leur pays, il leur sera facile, avec les forces réunies de trois Nations si puissantes, de se rendre les maîtres de toute la Gaule.

que rien pût balancer sa résolution, il se donne le tems nécessaire, il fait plus, il songe aux soins extérieurs, & renouvelle ses alliances avec ses voisins. On reconnoit dans la conduite des Suisses la fermeté de leur caractère, & quoique, dans cette circonstance, ils fussent comme aveuglés, que leur entreprise fut téméraire, ils persistent dans leur projet, & partent résolus de mourir plutôt que de retourner en arrière.

(*a*) Il est facile de reconnoître dans la conduite d'Orgétorix un traître à sa Patrie, dont l'ambition étoit d'autant plus dangereuse, qu'il couvre ses desseins pernicieux du voile du patriotisme, en se faisant choisir pour aller renouveller les alliances avec les Puissances étrangères; mais son véritable projet étoit de chercher des appuis hors de l'État pour se frayer une route vers le trône.

IV. Les

ſuæ civitatis imperium obtenturus eſſet : non eſſe dubium quin totius Galliæ plurimum Helvetii poſſent ; ſe ſuis copiis, ſuoque exercitu, illis regna conſiliaturum, confirmat. Hâc oratione adducti, inter ſe fidem & jusjurandum dant, & regno occupato per tres potentiſſimos ac firmiſſimos populos, totius Galliæ ſeſe potiri poſſe ſperant.

IV. Ea res ut eſt Helvetiis per indicium enunciata, moribus ſuis Orgetorigem ex vinculis cauſam dicere coëgerunt: damnatum pœnam ſequi oportebat, ut igni cremaretur. Die conſtituta cauſæ dictionis, Orgetorix ad judicium omnem ſuam familiam, ad

IV. Les Helvétiens, inſtruits ſecrétement des pratiques d'Orgétorix, ſe ſaiſiſſent de lui & l'obligent, ſelon leurs coutumes, de ſe juſtifier de ſa priſon (*a*). Le feu devoit être la peine de ſon crime. Le jour venu qu'il devoit rendre raiſon de ſa conduite, il aſſembla juſqu'à dix mille des ſiens, ſa famille, ſes amis, ſes cliens, ſes

(*a*) C'étoit une loi chez les Suiſſes, qu'un homme ſoupçonné de quelque crime, ſe rendit en priſon pour ſe juſtifier ; ainſi malgré la conſidération qu'Orgétorix s'étoit acquiſe dans toute ſa nation, malgré ſon autorité, appuyée encore par une nombreuſe famille & des amis puiſſans, il fut forcé de ſe ſoumettre à la loi & de ſe rendre en priſon.

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

hominum millia decem, undique coëgit; & omnes clientes, obæratosque suos, quorum magnum numerum habebat, conduxit : per eos, ne causam diceret, se eripuit. Quum civitas, ob eam rem incitata, armis jus sum exsequi conaretur, multitudinemque hominum ex agris Magistratus cogerent, Orgetorix mortuus est : neque abest suspicio, ut Helvetii arbitrantur, quin ipse sibi mortem consciverit.

V. Post ejus mortem nihilo minus Helvetii id, quod constituerant, facere conantur, ut e finibus suis exeant. Ubi jam se ad eam rem paratos esse arbitrati sunt, oppida sua omnia, numero ad duodecim, vicos ad quatuor centos, reliqua privata

débiteurs, & par leur moyen il évita de comparoître & refusa de répondre. Les Helvétiens, irrités de ce refus, se mettent en devoir de se faire obéir. Toute la Cité en rumeur se prépare à une vengeance éclatante : on veut recourir à la voie des armes : déja les Magistrats assemblent les Habitans de la campagne ; on se voyoit à la veille d'essuyer les horreurs d'une guerre civile, lorsque sur ces entrefaites Orgétorix meurt, non sans soupçon de s'être lui-même donné la mort.

V. Cet événement ne ralentit pas l'ardeur de ces peuples, pour l'exécution du projet qu'ils avoient formé de sortir de leur pays. Ils brûlèrent toutes leurs villes au nombre de douze, quatre cents villages, leurs maisons & tout le bled qu'ils ne devoient pas emporter ; & chaque particulier se pourvut de vivres pour trois mois (*a*).

(*a*) Rien ne prouve tant la résolution déterminée des Suisses d'abandonner leur pays, & d'aller s'établir dans celui qu'ils pourroient conquérir, que de

ædificia incendunt; frumentum omne, præter quod secum portaturi erant, comburent : ut, domum reditionis spe sublata, paratiores ad omnia pericula subeunda essent : trium mensium molita cibaria sibi quemque domo efferre jubent. Persuadent Rauracis, & Tulingis, & Latobrigis finitimis, uti eodem usi consilio, oppidis suis vicisque exustis, una cum iis proficiscantur: Boiosque, qui trans Rhenum incoluerant, & in agrum Noricum transierant, Noreiamque oppugnarant, receptos ad se socios sibi adsciscunt.

Ils engagent les Rauraques (*), les Tulingiens (**), les Latobriges (***) qui avoient passé le Rhin & s'étoient établis dans la Norique (****) à se joindre à eux.

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

(*) Ceux de Basle.

(**) Ceux de Dutlingen.

(***) Ceux de Brisgau.

(****) La Baviére.

VI. Erant omnino itinera

VI. Il n'y avoit que deux che-

le livrer aux flammes pour s'ôter tout désir & toute possibilité de revenir sur leurs pas. Les Chefs de la Nation qui n'ignoroient pas combien, par ellemême, la multitude est inconstante, la mirent habilement dans la nécessité absolue de vaincre ou de mourir, en lui ôtant toute autre ressource que celle de la valeur. Il auroit été à désirer pour elle, qu'ils lui eussent encore donné celle de l'ordre & de la discipline; mais l'un & l'autre ne leur étoient pas alors connus.

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

duo, quibus itineribus domo exire possent : unum per Sequanos, angustum & difficile, inter montem Juram, & flumen Rhodanum, quo vix singuli carri ducerentur ; mons autem altissimus impendebat, ut facile perpauci prohibere possent : alterum per Provinciam nostram, multò facilius, atque expeditius ; propterea quod Helvetiorum inter fines, & Allobrogum, qui nuper pacati erant, Rhodanus fluit, isque nonnullis locis vado transitur. Extremum oppidum Allobrogum est ; proximumque Helvetiorum finibus Geneva : ex eo oppido pons ad Helvetios pertinet. Allobrogibus sese vel persuasuros, quod nondum bono animo in populum Romanum viderentur, existimabant, vel vi coacturos, ut per suos fines

mins par lesquels ils pussent sortir de leur pays. L'un par la Séquanie, mais si étroit & si difficile, qu'à peine un chariot pouvoit y passer. C'étoit un défilé entre le mont Jura & le Rhône, dominé par cette haute montagne où une très-petite troupe suffisoit pour arrêter la plus nombreuse armée. L'autre chemin, plus facile & plus ouvert, étoit par la Province Romaine. Il offroit d'ailleurs plusieurs autres avantages qui seuls eussent pû les décider. De ce côté le Rhône, fleuve rapide qui coule entre les Helvétiens & les Allobroges (*), à plusieurs gués faciles; de plus, le pont de Genève appartenoit aux Helvétiens, & ils espéroient attirer les Allobroges à leur parti, avec d'autant plus de confiance que ces peuples n'étoient pas encore bien soumis aux Romains, que leur intelligence n'étoit pas bien établie, & en supposant qu'ils ne pussent pas leur persuader de se joindre à eux, ils comptoient les y contraindre. Sur ces fondemens, & tout étant prêt, ils marquèrent leur rendez-vous général sur le

(*) Les Savoyards & les Dauphinois. Ces peuples habitoient entre les Alpes grecques, le lac Leman ou de Geneve, le Rhône & l'Isére

Avant J. C. 58. An de Rome 696

eos ire paterentur. Omnibus rebus ad profectionem comparatis, diem dicunt, qua die ad ripam Rhodani omnes conveniant: is dies erat, a. d. v. k. Apr. L. Pisone, A. Gabinio Coss.

VII. Cæsari cùm id nunciatum esset, eos per Provinciam nostram iter facere conari, maturat ab urbe proficisci & quàm maximis itineribus potest, in Galliam ulteriorem contendit & ad Genevam pervenit. Provinciæ toti quam maximum militum numerum imperat;

bord du Rhône pour le 28 Mars, sous le Consulat de L. Pison & d'Aulus Gabinius.

VII. Ceci ayant été rapporté à César, & qu'ils comptoient passer par la Province Romaine, dont le gouvernement lui étoit confié, il part de Rome aussi-tôt, se rend le plus diligemment possible dans la Gaule ultérieure & arrive à Génève. Il en fait rompre le pont & ordonne de très-grandes levées par toute la Province où il n'y avoit alors qu'une légion (*a*). Les Helvétiens, avertis

(*a*) La promptitude avec laquelle César part de Rome, arrive dans la Gaule, fait rompre le pont de Genève qui appartenoit aux Suisses, ordonne des levées de troupes, prouve que l'activité à la guerre est une des principales qualités d'un Général. Le danger étoit d'autant plus pressant que, pour s'opposer à une émigration si formidable, César n'avoit qu'une seule légion. Dans ce moment critique, son bonheur voulut que les Suisses, au lieu de brusquer le passage du Rhône, de s'emparer du pont de Genève & de Genève même, lui envoyèrent des Députés pour lui demander le passage par la Province Romaine; mais César sut profiter habilement de cette circonstance pour gagner du tems, & donner celui aux troupes qu'il avoit ordonné de lever, d'arriver.

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

erat omnino in Gallia ulteriore legio una : pontem qui erat ad Genevam, jubet rescindi. Ubi de ejus adventu Helvetii certiores facti sunt, legatos ad eum mittunt, nobilissimos civitatis; cujus

de son arrivée, lui envoyent une ambassade, ceux qui étoient les plus distingués parmi eux, entr'autres Numeius & Veroductius, pour le prier de leur accorder le passage par la Province Romaine, promettant de ne faire aucun dégât, d'autant qu'ils n'en avoient point

Il renvoye les députés des Suisses, & les remet à quinze jours pour la réponse qu'ils demandoient. Ce délai auroit dû ouvrir les yeux aux Suisses, & les décider à faire tous leurs efforts pour passer, sans attendre le consentement de César; mais faussement persuadés qu'ils recevroient une réponse favorable, ils laissent expirer les quinze jours; pendant ce tems, des troupes arrivent à César &, quoiqu'en petit nombre, elles le mettent cependant en état de n'être pas facilement forcé. On remarque dans la conduite de César une activité admirable, & un art de prévenir les événemens qui n'appartiennent qu'au Génie; & dans celle des Suisses, une lenteur & une irrésolution impardonnables. Pourquoi envoyer une ambassade à César? Pourquoi acquiescer au délai de quinze jours qu'il leur donne? Le Général Romain n'étoit point en force; il n'auroit pu, avec la seule légion qu'il avoit, s'opposer à ce passage, & on ne doit point supplier quand on peut donner la loi, ou qu'on est assez en force pour ne pas la recevoir. Autant la conduite des Suisses est blâmable, autant celle de César qui, avec une poignée de monde, commande même à ses ennemis, est digne d'admiration. Cependant César n'est pas exempt de reproches. Il étoit Consul l'année qui précéda sa nomination au Gouvernement des Gaules, il devoit conséquemment être instruit des bruits qui se répandoient dans la Province Romaine des projets des Suisses. Une révolution étant donc à craindre dans cette partie de la Gaule, il est étonnant qu'il n'y eut qu'une Légion dans la Province Romaine, tandis qu'il y en avoit trois du côté d'Aquilée vers la mer Adriatique où tout étoit tranquile. César, pendant son consulat, disposoit sou-

legationis Numeius & Veroductius principem locum obtinebant ; qui dicerent, sibi esse in animo, sine ullo maleficio iter per Provinciam facere, propterea quod aliud iter haberent nullum : rogare, ut ejus voluntate id sibi facere liceat. Cæsar, quod memoria tenebat, L. Cassium Consulem occisum, exercitumque ejus ab Helvetiis pulsum & sub jugum missum, concedendum non putabat : neque homines inimico animo, data facultate per Provinciam itineris faciundi, temperaturos ab in-

d'autres à choisir. César, qui se souvenoit que L. Cassius, Consul, qui commandoit une armée romaine, avoit été défait par les Helvétiens, que Cassius avoit été tué & que son armée avoit passé sous le joug, ne crut pas devoir leur accorder leur demande, & il ne pensoit pas qu'une armée si nombreuse, formée de toute une nation, & qui pouvoit encore se ressouvenir de son ancienne victoire, ne commit aucun désordre dans son passage. Cependant pour donner aux levées qu'il avoit commandées, le tems de se venir joindre, il répondit aux Députés qu'il prendroit quelques jours & leur dit de revenir le treize Avril.

---

verainement des troupes, & l'on sait que, pendant ce même consulat, il intriguoit pour obtenir le Gouvernement des Gaules ; il auroit donc dû faire une autre répartition de troupes, & des trois Légions qui étoient dans le Frioul, en envoyer deux, joindre celle qui étoit dans la province Romaine. Avec ces trois Légions, il auroit au moins été plus en force, & si par l'activité que mirent ses Lieutenans à lui envoyer les levées qu'il avoit ordonnées, & par la diligence qu'il apporta à faire construire un retranchement sur les bords du Rhône, il empêcha les Suisses de le passer, il ne dût pas moins la réussite de ses projets à leur ignorance & à leur irrésolution.

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

juria & maleficio exiſtimabat. Tamen, ut ſpatium intercedere poſſet, dum milites, quos imperaverat, convenirent, legatis reſpondit, diem ſe ad déliberandum ſumpturum, ſi quid vellent, a. d. idus Apr. reverterentur.

VIII. Interea ea legione, quam ſecum habebat, militibuſque, qui ex Provincia convenerant, a lacu Lemano, quem flumen Rhodanum influit, ad montem Juram, qui fines Sequanorum ab Helvetiis dividit, millia paſſuum decem novum murum, in altitudinem pedem ſexdecim, foſſamque perducit. Eo opere perfecto, præſidia diſponit, caſtella communit; quo facilius, ſi ſe invito tranſire conarentur, prohi-

(*) Voyez la Planche ....

VIII. Dans cet intervalle, avec la ſeule légion qu'il avoit jointe aux troupes de la Province, il éleva un mur de ſeize pieds de hauteur, avec ſon foſſé le long du front où l'Ennemi pouvoit tenter le paſſage. L'étendue en étoit de dix-neuf mille pas, depuis le lac de Genève que traverſe le Rhône, juſqu'au mont Jura. Par-tout où il crut que l'ennemi pouvoit faire plus facilement des tentatives, il y ajouta des forts qu'il garnit de troupes, outre une chaîne de poſtes de diſtance en diſtance qui qui ſe communiquoient les uns aux autres (a) (*). Le jour indiqué

(a) Il eſt probable que ces forts étoient placés où il y avoit interruption de retranchement, ou au moins des barrières aſſez larges pour faire des ſorties

par



And. Carassi del — *Henriquez direxit*

A. *Le Mont Jura* . *Romaine qu'avoit César* .

B. *Pas de la Cluse* .

C. *L'Ancienne Gene ne qui se jette dans le Rhône* .

D. *Le Lac de Genèv Suisses pour leur passage dans les Gaules* .

E. *Retranchemens ésar pour deffendre aux Suisses le passage dans les*

F. *L'Armée des Su*

G. *La nouvelle Légio*

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

beri possent. Ubi ea dies, quam constituerat cum legatis, venit, & legati ad eum reverterunt; negat se more & exemplo populi Romani posse iter ulli per Provinciam dare, & si vim facere conentur, prohibiturum ostendit. Helvetii ea spe dejecti, navibus junctis, rati-

par César les Députés revinrent, mais il leur déclara qu'obligé de se conformer à l'usage du Peuple Romain, il ne pouvoit accorder le passage sur les terres de son gouvernement, & que s'ils étoient résolus d'employer la force, lui de son côté étoit résolu de s'y opposer de tout son pouvoir. Les Helvétiens déchus de leur espérance, recoururent alors, mais trop

sur les ennemis qui tenteroient le passage, & qui, débarqués, feroient venus pour attaquer les retranchemens; ainsi ces forts avoient pour objet de soutenir les sorties qui, dans pareilles circonstances, sont essentielles, & doivent se faire avec vigueur. Cette manière de défendre à l'Ennemi le passage des grandes rivières étoit excellente du tems de César & même très-postérieurement à lui; mais elle seroit insuffisante aujourd'hui relativement à nos armes de jet qui ont une portée plus étendue & plus de forces que n'avoient celles des Anciens. Si on ne savoit combien les Grecs, & sur-tout les Romains, s'attachoient à la fortification de campagne, & avec quel soin ils exerçoient leurs soldats à remuer la terre, on auroit peine à croire que des travaux si considérables ayent été achevés dans l'espace de quinze jours. Il est probable cependant que César ayant très-peu de troupes, relativement à l'étendue des retranchemens ordonnés, fut obligé de se servir des habitans de la campagne, & qu'il les employa, si ce n'est à creuser le fossé, du moins à apporter les matériaux nécessaires pour construire les forts, ainsi que les palissades pour rendre les retranchemens plus solides. Le moment étoit pressant & décisif pour lui; il n'avoit pas un instant à perdre pour fermer aux Suisses le passage, & les empêcher d'entrer dans la Province Romaine.

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

busque compluribus factis, alii vadis Rhodani, qua minima altitudo fluminis erat, nonnunquam interdiu, sæpius noctu, si perrumpere possent; conati, operis munitione, & militum concursu & telis repulsi, hoc conatu destiterunt.

IX. Relinquebatur una per Sequanos via; qua, Sequanis

tard, au moyen qu'ils auroient dû employer dès l'instant de leur arrivée. Les uns sur des radeaux ou dans des bateaux attachés ensemble, d'autres à gué, tantôt le jour, plus souvent la nuit, essayerent de passer le Rhône, mais repoussés tant par les troupes qui défendoient la muraille que par celles qui gardoient les forts, ils abandonnèrent leur dessein (*a*).

IX. Il ne leur restoit que le passage par la Séquanie; mais il

(*a*) L'inaction des Suisses est incompréhensible. César ne put élever ses retranchemens & ses forts, sans qu'il en fussent informés, sans même les voir de leurs propres yeux; le Rhône n'est pas assez large, sur-tout dans cet endroit, pour que leur vue ne portât pas au-delà; ainsi dès qu'ils se furent apperçus du travail que faisoient les Romains, ils auroient dû juger que le projet de César étoit de leur fermer le passage, bien loin de leur donner entrée par la Province Romaine, & ils n'auroient pas dû attendre que ce retranchement fut achevé pour tenter de le forcer. Peut-être supposerent-ils que César ne pourroit pas amasser, en si peu de tems, suffisamment de matériaux pour achever un tel ouvrage avant le jour désigné pour la réponse qu'il devoit leur faire, ou crurent-ils qu'il leur feroit facile de surmonter un pareil obstacle. Les retranchemens commencés donnoient la réponse de César, il ne pouvoit pas y avoir de doute, & ce qu'ils auroient, peut-être, pû exécuter le premier, le second, même le troisiéme jour, ne leur fut plus possible au bout de quinze, & ils apprirent à leurs dépens que la force, fondée uniquement sur la multitude, est impuissante, dangereuse, & presque toujours funeste.

invitis, propter angustias ire non poterant. His cùm sua sponte persuadere non possent, legatos ad Dumnorigem Æduum mittunt, ut eo deprécatore a Sequanis hoc impetrarent. Dumnorix gratia & largitione apud Sequanos plurimum poterat, & Helvetiis erat amicus, quod ex ea civitate Orgetorigis filiam in matrimonium duxerat: & cupiditate regni adductus novis rebus studebat, & quam plurimas civitates suo sibi beneficio habere obstrictas volebat. Itaque rem suscipit; & a Sequanis impetrat, ut per fines suos Helvetios ire patiantur, obsidesque uti inter sese dent, perficit: Sequani, ne itinere Helvetios prohibeant; Helvetii, ut sine maleficio & injuria transeant.

X. Cæsari nunciatur, Hel-

étoit si étroit qu'il devenoit impraticable sans le consentement de cette nation. N'espérant pas pouvoir par eux-mêmes obtenir le passage des Séquanois; ils eurent recours à ce même Dumnorix, à qui Orgétorix avoit précédemment donné sa fille en mariage, & qui, en faveur de cette alliance, favorisoit leur parti. Cet Æduen(*), avide de nouveautés, & qui, dans les projets que lui suggéroit son ambition, s'étoit fait, à force de largesses, un grand nombre d'amis dans les cités voisines, jouissoit en particulier d'une grande autorité parmi les Séquanois, reçut avec plaisir les Députés des Helvétiens. A sa prière le passage leur est accordé; de part & d'autre on se donne des ôtages, & ils se promettent réciproquement, les Séquanois à ne pas troubler le passage, les Helvétiens à passer sans faire aucun dégât ni aucun dommage.

(*) Qui est d'Autun.

X. César informé du projet

Avant J.C. 58. An de Rome 696.

vetiis esse in animo per agrum Sequanorum & Æduorum iter in Santonum fines facere, qui non longe à Tolosatium finibus absunt; quæ civitas est in Provincia. Id si fieret, intelligebat magno cum Provinciæ periculo futurum, ut homines bellicosos, populi Romani inimicos, locis patentibus maximeque frumentariis finitimos haberet. Ob eas causas ei munitioni, quam fecerat, T. Labienum legatum præfecit : ipse in Italiam magnis itineribus contendit, duasque ibi legiones conscribit; & tres, quæ circum Aquileiam hiemabant, ex

qu'avoient formé les Helvétiens de passer par la Séquanie & par le pays des Æduens & d'aller former un établissement chez les Santons(*), dont les frontières confinent avec celles des Tolosates (**) qui étoient une colonie romaine, sentit d'abord le danger que couroit cette Province, d'avoir pour voisins, dans un pays fertile & découvert, un peuple belliqueux, ennemi des Romains(*a*). Il laisse donc Labiénus, l'un de ses Lieutenans, pour garder le nouveau retranchement qu'il avoit fait, & va à grandes journées en Italie, où il lève à la hâte deux légions, en tire trois autres de leurs quartiers qui étoient aux environs d'Aquilée : avec ces cinq légions il repasse promptement les Alpes par le plus court chemin.

(*) Les Saintongeois.

(**) Ceux de Toulouse.

(*a*) Il n'auroit pas été prudent à César de permettre aux Suisses, dont il estimoit la valeur, de s'établir dans la Xaintonge, parce que ce pays limitrophe du Languedoc, d'où ils auroient pu se procurer des ressources immenses, les auroit engagé à saisir avec ardeur les occasions de se venger de l'affront qu'ils venoient d'essuyer sur le Rhône, & de rétablir leur réputation. Il jugea avec raison que ce voisinage seroit une source intarissable de guerres sanglantes, dont les événemens sont toujours incertains.

hibernis educit : & , qua proximum iter in ulteriorem Galliam per Alpes erat, cum his quinque legionibus ire contendit. Ibi Centrones, & Graioceli, & Caturiges, locis superioribus occupatis, itinere exercitum prohibere conantur. Compluribus his prœliis pulsis, ab Ocelo, quod eſt citerioris Provinciæ extremum, in fines Vocontiorum ulterioris Provinciæ die ſeptimo pervenit : inde in Allobrogum fines; ab Allobrogibus in Seguſianos exercitum ducit : hi ſunt extra Provinciam trans Rhodanum primi.

Dans ſa route il eſt obligé de livrer pluſieurs combats contre les Centrons (*), les Graioceli (**), & les Caturiges (***), qui s'étant emparés des hauteurs & s'étant ſaiſis des paſſages vouloient l'arrêter dans ſa marche : mais Céſar ſurmonte ces obſtacles & ſe rend en ſept jours à Ocelum (****), dernière place de la province ultérieure, ſur les frontières des Vocontii (*****), d'où il arrive avec ſon armée ſur les confins du pays des Allobroges, & de-là chez les Seguſiani (******), les premiers que l'on rencontre au-delà de la Province Romaine & de l'autre côté du Rhône (*a*).

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

(*) Peuples de la Tarentaiſe.

(**) Peuples de la Vallée de Morienne.

(***) Peuples du pays d'Embrun.

(****) Exiles, petite Ville de Piémont, ſituée ſur la Doire, à 2 lieues au-deſſous de Suſe.

(*****) Ceux de Die & de Vaiſon.

(******) Les Lyonnois.

(*a*) Le coup d'œil vaſte & juſte de Céſar ſe montre dans toutes ſes actions. Il voit le danger; mais le remede n'échappe pas à ſa pénétration. Il n'ignore pas qu'une multitude ſans ordre, ſans diſcipline, embarraſſée d'équipages, de femmes, de vieillards & d'enfans, eſt certainement lente à prendre une réſolution, plus lente encore à l'exécuter. Céſar calcule la marche des Suiſſes avec le tems qu'il lui faut pour aſſembler des troupes ſuffiſantes pour s'oppoſer à ce torrent; mais il ne veut s'en rapporter qu'à lui même; il laiſſe Labiénus, un

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

XI. Helvetii jam per angustias, & fines Sequanorum suas copias transduxerant & in Æduorum fines pervenerant, eorumque agros populabantur. Ædui quum se, suaque ab his defendere non possent, legatos ad Cæsarem mittunt rogatum auxilium. Ita se omni tempore de populo Romano meritos esse, ut, pæne in conspectu exercitus nostri, agri vastari, liberi eorum in servitutem abduci, oppida expugnari non debuerint. Eodem tempore, quo Ædui, Ambarri quoque necessarii & consanguinei Æduorum, Cæsarem certiorem faciunt,

XI. Cependant les Helvétiens étoient déja passés en Séquanie & de là sur les frontières des Æduens, qu'ils ravageoient. Les Æduens, trop foibles pour leur résister, députent vers César & lui représentent, qu'ayant toujours été affectionnés au Peuple Romain, il étoit honteux de souffrir qu'on ravageât ainsi leurs terres, qu'on emmenât leurs enfans en esclavage, & qu'on se rendît maîtres de leurs villes presqu'à la vue d'une armée romaine. Dans le même tems il reçut des Députés des Ambarri (*), amis très-particuliers des Æduens, qui lui disent que dans le triste état où ils sont réduits, ils peuvent à peine défendre leurs villes de la violence de l'Ennemi. Enfin les Allobroges, ceux qui demeuroient au-delà du Rhône, s'enfuyent vers

(*) Ceux de Chalons-sur-Saone.

de ses Lieutenans, celui en qui il avoit le plus de confiance, pour défendre aux Suisses le passage du Rhône; part, rassemble des troupes, surmonte les obstacles qu'il trouve, & arrive assez à tems pour battre une partie de l'armée des Suisses, avant qu'elle ait passé la Saone. César n'auroit pas eu ces difficultés à surmonter, si, pendant son Consulat, il avoit envoyé dans la Province Romaine deux des trois Légions qui étoient dans le Frioul, & qui y étoient inutiles.

se se, depopulatis agris, non facile ab oppidis vim hostium prohibere. Item Allobroges, qui trans Rhodanum vicos possessionesque habebant, fuga se ad Cæsarem recipiunt, & demonstrant, sibi, præter agri solum, nihil esse reliqui. Quibus rebus adductus Cæsar non expectandum sibi statuit, dum, omnibus fortunis sociorum consumptis, in Santones Helvetii pervenirent.

lui & lui remontrent qu'il ne leur est resté que la campagne toute nue. César, touché de ces malheurs, ne crut pas devoir attendre que tous les pays des Alliés fussent désolés & que les Helvétiens fussent arrivés chez les Santons.

XII. Flumen est Arar, quod per fines Æduorum & Sequanorum in Rhodanum influit, incredibili lenitate, ita ut oculis, in utram partem fluat, judicari non possit: id Helvetii ratibus ac lintribus junctis transibant. Ubi per exploratores Cæsar certior factus est, tres jam copiarum partes Helvetios id flumen traduxisse, quartam verò par-

XII. L'Arar (*) est une rivière qui a son cours entre le pays des Æduens & celui des Séquanois. Elle se jette dans le Rhône; son cours est si paisible, qu'à peine peut-on voir de quel côté elle coule. César, averti par ses coureurs que les trois quarts de l'armée helvétienne avoit déja traversé cette rivière sur des radeaux ou nacelles liés ensemble, & que l'autre quart étoit encore sur la rive gauche, part vers la troisième veille avec

(*) La Saone.

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

tem citra flumen Ararim reliquam esse; de tertia vigilia cum legionibus tribus e castris profectus, ad eam partem pervenit, quæ nondum flumen transierat. Eos impeditos, & inopinantes aggressus, magnam partem eorum concidit: reliqui sese fugæ mandarunt, atque in proximas silvas abdiderunt. Is pagus appellabatur Tigurinus: nam

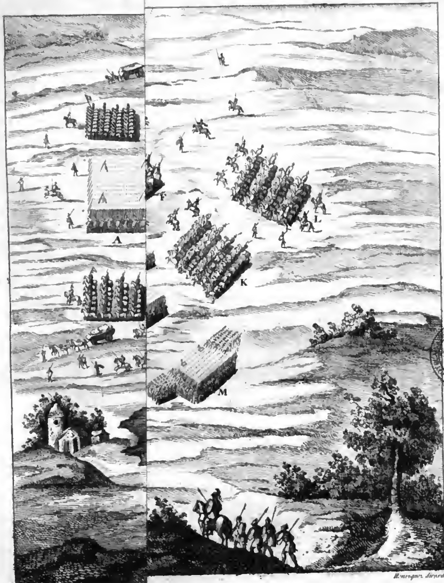
(*) Le Canton de Zurich.

(**) Avant J. C. 107. An de Rome 647.

trois légions & marche avec tant de diligence & de secret, qu'il surprend cette quatrième partie; le reste se sauve par la fuite & va se cacher dans les forêts voisines (*a*). Cette partie de l'armée ennemie battue étoit le Canton de Ligurii (*): car l'Helvétie est partagée en quatre Cantons, & ce fut ce même Canton, qui, du tems de nos pères, étant sorti seul de son pays (**), défit Cassius, & fit passer ses soldats sous le joug: aussi, ou par hasard, ou par la providence

(*a*) L'activité surprenante de César se manifesta encore ici. Il apprend par ses coureurs que l'armée des Suisses passe la Saone; mais qu'il y en a encore une partie en-deçà: il voit la possibilité d'arriver avant que cette partie ait pu passer cette rivière. Il marche, arrive, la surprend & la bat. César dit que le hasard lui fit tomber sous la main celui des quatre Cantons Suisses qui avoit vaincu & tué Cassius. Cette particularité, toute intéressante qu'elle pouvoit être pour César, qui vengeoit la défaite d'une armée romaine & la mort de son Général, ne l'est pas pour la postérité autant que l'auroit été son ordre de marche & sa disposition pour attaquer les Suisses. Plutarque dit (***), que ce fut Labiénus qui défit les Suisses du Canton de Zurich au passage de la Saone, & non César en personne; cela est encore peu important, ils le furent par les troupes aux ordres de César; mais comme César rapporte le fait comme lui étant personnel, il paroît plus juste de s'en rapporter à lui qu'à Plutarque. Jules étoit trop au-dessus des hommes ordinaires pour vouloir usurper la réputation d'un de ses Lieutenans: si ç'eut été Labiénus qui eut battu & défait ceux de Zurich, César ne lui en auroit certainement pas enlevé la gloire.

(***) Vie de César.



And. Carassi del. Henriquez direxit

A. Corps de Basle et de B... ensemble.

B. Corps de Berne et de ...

C. Corps de Bavarois et d...

D. Cavalerie des Suisses ...

E. Corps de Zurich. ... la Saône

F. Cavalerie de Zurich.

G. Bagage.

omnis civitas Helvetia in quatuor pagos divisa est. Hic pagus unus, cum domo exisset patrum nostrorum memoria L. Cassium Consulem interfecerat, & ejus exercitum sub jugum miserat. Ita sive casu, sive consilio Deorum immortalium, quæ pars civitatis Helvetiæ insignem calamitatem populo Rom. intulerat, ea princeps pœnas persolvit. Qua in re Cæsar non solum publicas, sed etiam privatas injurias ultus est, quod ejus soceri L. Pisonis avum L. Pisonem legatum, Tigurini eodem prœlio, quo Cassium, interfecerant.

providence des Dieux Immortels, la partie des Helvétiens, qui la première avoit causé une grande perte aux Romains, fut aussi la première à en porter la peine (*). César trouva même sa satisfaction particulière dans la vengeance publique : car L. Pison, ayeul de son beau-père qui, dans cette occasion étoit Lieutenant de Cassius, avoit été tué avec lui.

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

(*) Voyez la seconde Planche.

XIII. Hoc prœlio facto, reliquas copias Helvetiorum ut consequi posset, pontem in Arare faciendum curat, atque ita exercitum transducit. Helvetii, repentino ejus ad-

XIII. Le combat fini, César fit jetter un pont sur l'Arar & marcha à la poursuite du reste des ennemis, qui surpris de ce qu'il avoit passé en un jour une rivière qu'ils avoient bien eu de la peine à traverser en vingt

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

ventu commoti, cum id, quod ipsi diebus xx ægerrime confecerant, ut flumen transirent, illum uno die fecisse intelligerent, legatos ad eum

jours (*a*), lui envoyèrent des Députés, à la tête desquels étoit Divicon qui commandoit leur armée à la défaite de Cassius. *Si vous consentez*, dit-il à César, *à la paix*

(*a*) Rien ne prouve tant l'ignorance profonde où les Suisses étoient alors, que leur étonnement de voir l'armée de César passer la Saône en un jour, eux qui en avoient mis vingt à la traverser. César à son arrivée sur la Saône, fit jetter un pont de bateaux, sur lequel passèrent ses troupes. Il n'avoit dans ce moment que trois Légions & peu de cavalerie, les deux autres Légions qu'il avoit amenées d'Italie, ne l'avoient pas encore joint ; il n'est pas même dit dans le texte, si Labiénus, que César avoit laissé pour garder & défendre les retranchemens du Rhône, étoit arrivé au moment du passage. L'armée des Suisses étoit de quatre-vingt-douze mille hommes, sans compter les femmes, les vieillards, les enfans & une prodigieuse quantité de bagage ; & on évaluoit le total des individus à trois cents soixante mille hommes ou femmes. Ils n'auroient donc pas dû être surpris de la promptitude avec laquelle César avoit passé la Saône ; mais on doit l'être de ce qu'ils ne s'opposerent pas à la construction du pont de Jules, ni au passage de son armée ; ils le pouvoient d'autant plus aisément, qu'ils étoient sur la rive opposée, ou s'ils s'en étoient déja éloignés, ils ne devoient pas l'être assez pour ne pas revenir sur leurs pas. César leur avoit appris, lorsqu'ils tentèrent de passer le Rhône, comme on défendoit le passage d'une rivière. Rien ne pouvoit les empêcher d'élever des retranchemens & des forts à l'imitation des Romains ; ils ne manquoient pas de bras pour les perfectionner en peu de tems, & César auroit été obligé de remonter ou de descendre la Saône pour y jetter un pont, ce qui auroit, au moins, retardé ses opérations ; mais tout surprend une Nation qui n'a aucune connoissance des moyens qu'il faut employer pour vaincre les difficultés qui se présentent, qui ne fonde ses succès que sur le grand nombre & sur une valeur aveugle, & qui, lorsqu'elle voit faire à l'Ennemi des choses qu'elle n'a ni prévues, ni imaginées, est comme pétrifiée, parce qu'elles lui paroissent surnaturelles.

mtitunt: cujus legationis Divico princeps fuit, qui bello Cassiano dux Helvetiorum fuerat. Is ita cum Cæsare egit: si pacem populus Romanus cum Helvetiis faceret, in eam partem ituros, atque ibi futuros Helvétios, ubi Cæsar constituisset atque esse voluisset: sin bello persequi perseveraret, reminisceretur, & veteris incommodi populi Romani, & pristinæ virtutis Helvetiorum. Quod improviso unam pugnam adortus esset, cum ii, qui flumen transissent, suis auxilium ferre non pos-

que nous venons vous demander, les Helvétiens iront s'établir dans telle partie que vous leur désignerez: mais si vous persistez à continuer la guerre, souvenez-vous de leur victoire & de leur ancienne valeur. Ne vous enorgueillissez point pour quelque avantage que, par surprise, vous avez eu sur un de nos Cantons, & dans le tems que ceux qui avoient passé la rivière ne pouvoient aller à leur secours. Nous avons appris de nos ancêtres à mépriser la ruse & l'artifice, & à ne nous fier qu'à notre valeur: prenez garde seulement que le lieu où nous sommes ne devienne célebre un jour par les malheurs du Peuple Romain & par la défaite de son armée (*a*).

(*a*) Ce discours de Divicon tout fier & assuré qu'il étoit, ne pouvoit en imposer à César. Il n'ignoroit pas qu'il n'avoit à combattre qu'un amas d'hommes sans ordre, sans discipline, sans aucuns principes de la guerre, conduit par des Chefs ignorans, & aussi peu expérimentés que ceux qu'ils commandoient. Il savoit d'ailleurs que l'autorité étoit partagée en autant de Chefs qu'il y avoit de Cantons & de Nations qui avoient suivi les Suisses, que l'autorité partagée est sans aucune force, que son effet est lent, que les opérations les moins importantes sont long-tems discutées, & que toujours on les met trop tard à exécution.

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

sent ; ne, ob eam rem, aut suæ magnopere virtuti tribueret, aut ipsos despiceret. Se ita a patribus majoribusque suis didicisse, ut magis virtute, quam dolo, contenderent, aut insidiis niterentur. Quare, ne committeret, ut is locus, ubi constitissent, ex calamitate populi Romani & internecione exercitus nomen caperet, ac memoriam proderet.

XIV. His Cæsar ita respondit : Eo sibi minus dubitationis dari, quod eas res, quas legati Helvetii commemorassent, memoria teneret; atque eo gravius ferre, quo minus merito populi Romani accidisset : qui si alicujus injuriæ sibi conscius fuisset, non fuisse difficile cavere ; sed eo deceptum, quod neque commissum à se intelligeret, quare timeret, neque sine causa timendum putaret.

XIV. A ces choses César répondit, qu'il n'avoit pas oublié ce dont les Helvétiens se ressouvenoient si bien ; qu'il en étoit d'autant plus indigné que les Romains ne s'étoient pas attiré ces disgraces ; que s'ils eussent pû se douter d'avoir un ennemi, il leur auroit été aisé de se tenir sur leurs gardes, & que comme ils n'avoient rien fait qui pût leur donner sujet de craindre, il avoit été facile de les surprendre ; qu'il ignoroit pourquoi il avoit aujourd'hui quelque chose à redouter. *La crainte m'est inconnue*, ajouta-t-il, *quand*

Quod si veteris contumeliæ oblivisci vellet; num etiam recentium injuriarum, quod, eo invito, iter per Provinciam per vim tentassent, quod Æduos, quod Ambarros, quod Allobroges vexassent, memoriam deponere posse? Quod sua victoria tam insolenter gloriarentur, quodque tam diu se impune tulisse injurias admirarentur, eodem pertinere. Consuesse enim Deos immortales, quò gravius homines ex commutatione rerum doleant, quos pro scelere eorum ulcisci velint, his secundiores interdum res, & diuturniorem impunitatem concedere. Quum ea ita sint, tamen si obsides ab iis sibi dentur, uti ea, quæ polliceantur, facturos intelligat; & si Æduis de injuriis, quas ipsis sociisque eorum intulerint, item si Allobro-

elle est sans fondement, & j'ai pour moi la justice; que si je puis consentir à oublier les anciennes injures, je ne puis avoir les mêmes indulgences pour les nouvelles. Je ne puis pas perdre la mémoire que vous avez essayé de passer malgré moi, & à force ouverte, par la Province Romaine, que vous avez attaqué les Alliés des Romains & ruiné leurs campagnes, que les Æduens, les Ambarris & les Allobroges gémissent encore de l'excès de vos fureurs. Vous vous enflez de votre ancienne victoire, & vous vous glorifiez de n'avoir pas été punis de votre insolence; mais les Dieux, pour châtier plus sévérement les coupables, avoient coutume de les laisser quelque tems impunis, pour leur donner celui du repentir, & qu'ils fussent plus touchés de leur disgrace. Si cependant vous desirez de bonne foi terminer nos différends, je consens à vous donner la paix; mais à condition que vous me donnerez des ôtages pour répondre de l'exécution fidèle des articles du traité, & que vous dédommagerez les Al-

Avant J. C. 58. An de Rome 696

gibus satisfaciant, sese cum iis pacem esse facturum. Divico respondit: Ita Helvetios a majoribus suis institutos esse, uti obsides accipere, non dare, consueverent: ejus rei populum Rom. esse testem. Hoc responso dato, discessit.

lobroges, les Æduens & tous leurs Alliés, des pertes que leur a causé votre irruption. Divicon répondit que la coutume des Helvétiens n'étoit pas de donner des ôtages, mais d'en recevoir, comme les Romains le savoient assez (*a*). Après quoi il se retira.

XV. Postero die castra ex eo loco movent. Idem Cæsar facit, equitatumque omnem, ad numerum quatuor millium, quem ex omni Provincia & Æduis, atque eorum sociis coactum habebat, præmittit,

XV. Le lendemain ils décampèrent; César en fit autant, & pour savoir le chemin qu'ils prendroient, il envoya après eux toute sa cavalerie au nombre de quatre mille hommes, qu'il avoit tiré tant de la Province Romaine que de chez les Æduens & leurs Alliés. Cette ca-

(*a*) Le caractère impérieux, même féroce des Suisses se montre ici avec évidence. Ils viennent demander la paix, & au lieu d'adoucir César, ils l'injurient lui & la République, ils lui rappellent que les Romains, dans des tems malheureux, leur avoient donné des ôtages pour obtenir cette même paix qu'ils imploroient alors. La fierté des Suisses suppliants devoit sans doute irriter César; aussi, loin de leur accorder ce qu'ils demandoient, il se promit la vengeance la plus éclatante. César avoit d'ailleurs des raisons politiques, que l'on a expliquées dans la note, page 20, pour ne pas permettre aux Suisses d'entrer plus avant dans l'intérieur des Gaules; & il saisit avec empressement leur refus de lui donner des ôtages, & de dédommager les Savoyards, les Autunois & leurs alliés des pertes qu'ils leur avoient causées, pour continuer la guerre & les forcer à rentrer dans leurs montagnes.

qui videant, quas in partes iter faciant. Qui cupidius noviſſimum agmen inſecuti, alieno loco, cum equitatu Helvetiorum prœlium committunt; & pauci de noſtris cadunt. Quo prœlio ſublati

valerie trop ardente à pourſuivre l'ennemi, fut contrainte de combattre dans un lieu déſavantageux & forcée de ſe retirer avec perte (*a*). Les Helvétiens, enflés d'un avantage qu'ils avoient remporté avec cinq cents chevaux, s'enhardirent à faire halte plus ſouvent & à eſ-

(*a*) On doit être ſurpris que quatre mille hommes de cavalerie ayent été battus par cinq cents; mais l'étonnement ceſſera, lorſque l'on ſaura que toute la cavalerie de Céſar avoit été tirée de la Province Romaine, des Autunois & de leurs Alliés; qu'il n'y avoit pas un ſeul cavalier Romain; que c'étoient les Chefs de ces Nations qui commandoient & conduiſoient cette cavalerie; qu'ils ne faiſoient la guerre pour les Romains que par la circonſtance &, pour ainſi dire, forcément, ne leur étant que très-foiblement attachés; que d'ailleurs Céſar n'avoit mis aucun de ſes Lieutenans pour la commander. Dans toute la Guerre des Gaules, Céſar n'eut point de cavalerie romaine dans ſon armée. La preuve en eſt que, dans la guerre contre Arioviſte, Céſar devant avoir une entrevue avec ce Roi des Germains, & ne ſe fiant point à ſa cavalerie gauloiſe, fit monter ſur les chevaux de cette cavalerie, les ſoldats de la dixième Légion pour lui ſervir d'eſcorte, & être certain, en cas d'événement, d'un ſecours prompt & aſſuré. On demandera peut-être pourquoi Céſar ne donna pas le commandement de cette cavalerie à un de ſes Lieutenans? C'eſt qu'elle n'étoit qu'auxiliaire; qu'elle avoit ſes Chefs nationaux qui ne ſe ſeroient peut-être pas ſoumis à obéir à un Romain, hors à Céſar; c'eſt que dans ſes premières campagnes, il n'avoit point encore acquis aſſez d'autorité ſur ces Nations pour leur donner des Chefs de ſon choix, & ſur-tout un Romain; mais quand ſes victoires l'eurent rendu célèbre, il crut devoir moins ménager l'eſprit de ces peuples, ou d'eux-mêmes ils ſe prêtèrent à ſes volontés, & bientôt on verra le jeune Craſſus commander leur cavalerie. Dans la circonſ-

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

Helvetii, quod quingentis equitibus tantam multitudinem equitum propulerant, audacius subsistere, nonnunquam ex novissimo agmine prœlio nostros lacessere cœperunt. Cæsar suos a prœlio continebat, ac satis habebat in præsentia hostem rapinis,

escarmoucher quelquefois contre les Romains avec leur arrière-garde. César, au lieu de permettre aux siens d'en venir aux mains avec les Ennemis, se contentoit alors d'empêcher ses courses & ses pillages. Les Helvétiens marchèrent environ quinze jours, leur arrière-garde n'étant qu'à cinq ou six milles (*a*) de notre avant-garde.

---

tance où Jules se trouvoit, il avoit besoin de ses alliés, & il ne vouloit point les indisposer; ce qui seroit peut-être arrivé s'il avoit mis un de ses Lieutenans pour commander leur cavalerie; mais il auroit, dit-on, découvert plutôt la trahison de Dumnorix qui, le premier, avoit fui & avoit entraîné les autres après lui? Quand même il auroit mis un de ses Lieutenans à la tête de cette cavalerie, Dumnorix n'en auroit pas moins montré sa mauvaise volonté, elle auroit été, peut-être, plus prompte, & César ne l'auroit apprise qu'après la défaite de cette cavalerie. Le malheur de César fut de n'avoir pas d'autre cavalerie que celle de ses alliés, d'autant que presque tous les Chefs étoient de mauvaise foi, & que César, par nécessité, étoit, pour ainsi dire, à leur discrétion.

(*a*) Il faut trois milles pour une lieue; ainsi l'arrière-garde des Suisses étoit à deux lieues de l'avant-garde de César. On ne comprend point pourquoi les deux armées étant aussi près l'une de l'autre, & César dans l'intention de joindre les Suisses & de les combattre, les laissa marcher quinze jours. Plus les Suisses s'avançoient dans la Gaule, & plus César s'éloignoit de ses subsistances. Il semble qu'il auroit dû tâcher de les joindre & de les combattre plutôt que plus tard; sans doute qu'il eut des raisons qu'on ignore pour ne se pas presser. Mais celle de ses subsistances étoit bien intéressante pour lui.

XVI. Cependant

pabulationibus, populationibusque prohibere. Ita dies circiter quindecim iter fecerunt, uti inter novissimum hostium agmen, & nostrum primum, non amplius quinis aut senis millibus passuum interesset.

XVI. Interim quotidie Cæsar Æduos frumentum, quod essent publice polliciti, flagitare: nam propter frigora, quod Gallia, sub Septemtrionibus, ut ante dictum est, posita est, non modo frumenta in agris matura non erant, sed ne pabuli quidem satis magna copia suppetebat; eo autem frumento, quod flumine Arare navibus subvexerat, propterea minus uti

XVI. Cependant César, quelque soin qu'il se donnât, étoit sur le point de manquer de vivres. Depuis long-tems il pressoit les Æduens de lui livrer le bled qu'ils lui avoient promis. La saison des grains n'étant pas encore arrivée dans cette partie de la Gaule placée au Septentrion; il ne trouvoit pas même assez de pâturages pour la cavalerie, & il pouvoit d'autant moins se servir des bleds qu'il faisoit venir par l'Arar (*a*), que les Helvétiens s'en étoient éloignés, & il ne vouloit pas les perdre de

(*a*) La précaution de César de faire venir des bleds par la Saone, étoit nécessaire & même absolue; mais avant que de suivre les Suisses qui s'étoient éloignés de cette rivière, il auroit dû s'être assuré que les subsistances promises par ceux d'Autun ne lui manqueroient pas. La première attention d'un Général est d'assurer ses subsistances. Le retardement des Autunois à fournir celles

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

poterat, quod iter ab Arare, Helvetii averterant, à quibus discedere nolebat. Diem ex die ducere Ædui; conferri, comportari, adesse dicere. Ubi se diutius duci intellexit, & diem instare, quo die frumentum militibus metiri oporteret; convocatis eorum principibus, quorum magnam copiam in castris habebat, in his Divitiaco, & Lisco, qui summo magistratui præerat (quem Vergobretum appellant Ædui, qui creatur annuus, & vitæ ne-

vue. Voyant que cela tardoit & que le tems de le distribuer aux troupes approchoit, César assemble les principaux des Æduens, qui étoient en grand nombre dans son camp, entr'autres Divitiac & Liscus: ce dernier occupoit alors dans la ville la charge de Vergobrete ou de souverain Magistrat, dont l'élection se fait tous les ans & qui a droit de vie ou de mort. Il leur rappella fortement les engagemens qu'ils avoient pris avec lui; *Ce n'est*, leur dit-il, *que pour vous venger des ravages cruels que vous essuyez, que j'ai fait la guerre aux Helvétiens, & je vois avec douleur que dans le tems où je vais manquer de*

qu'il leur avoit demandées, & qu'ils lui avoient promises, devoit non-seulement lui faire soupçonner qu'ils le trahissoient; mais encore l'engager à ne pas trop s'éloigner de la Saone; il devoit prévoir que les Suisses, dans le projet qu'ils avoient de gagner la Saintonge, s'éloigneroient de cette riviere, & que s'il les suivoit, les bleds qu'il avoit fait embarquer lui deviendroient inutiles, parce qu'il n'avoit pas avec lui les voitures nécessaires pour les y transporter & les faire suivre; il eut d'autant plus tort de s'éloigner de la Saone, que le retardement des bleds que les Autunois devoient lui envoyer, prouvoit évidemment leurs mauvaises dispositions, & quelqu'intérêt qu'il eut à suivre les Suisses, & à ne pas les perdre de vue, il en avoit un bien plus essentiel, celui de la subsistance de ses troupes.

cisque in suos habet potestatem,) graviter eos accusat, quod, quum neque emi, neque ex agris sumi posset, tam necessario tempore, tam propinquis hostibus, ab iis non sublevetur; præsertim quum magna ex parte eorum precibus adductus bellum susceperit, multo etiam gravius, quod sit destitutus, queritur.

tout, vous négligez vos promesses. Cependant vous avez le même intérêt au succès des armes romaines. Je me vois sans vivres & dans l'impossibilité d'en tirer de la campagne. En suivant les ennemis, j'avois compté sur votre secours. Je vous regardois comme mes Alliés les plus fidèles, & je ne trouve en vous qu'une froide indifférence. Vous n'auriez dû cependant jamais oublier que ce n'est qu'après vos sollicitations les plus vives que j'ai pris en mains, votre défense, & cependant vous me laissez dans la plus fâcheuse extrêmité.

XVII. Tum demum Liscus oratione Cæsaris adductus, quod antea tacuerat, proponit: Esse nonnullos, quorum auctoritas apud plebem plurimum valeat, qui privati plus possint, quam ipsi magistratus: hos seditiosa atque improba oratione multitudinem deterrere, ne frumentum conferant; quod præstare dicant, si jam principatum Galliæ

XVII. Des plaintes si justes & si véhémentes touchèrent Liscus. Il déclare ce qu'il avoit tû jusqu'alors. Animé par les reproches qu'il venoit d'essuyer, il passe sur toute considération & dit à César: *Je ne sais que trop à quel danger je m'expose en vous dévoilant ce qui se passe parmi nous; mais apprenez, César, que les Magistrats n'ont plus aucune autorité, de simples particuliers sans charge & sans emploi public ont séduit les Æduens & jouissent auprès d'eux de la plus*

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

obtinere non possint, Gallorum, quam Romanorum, imperia perferre: neque dubitare debeant, quin si Helvetios superaverint Romani, unacum reliqua Gallia Æduis libertatem sint erepturi. Ab iisdem nostra consilia, quæque in castris gerantur, hostibus enunciari: hos a se coërceri non posse. Quin etiam, quod necessario rem Cæsari enuntiarit, intelligere sese, quanto id cum periculo fecerit, & ob eam causam, quam diu potuerit, tacuisse.

haute considération: on n'agit que par eux, on ne respecte qu'eux: toutes les affaires sont entre leurs mains; ce sont eux qui retiennent le bled que nous vous avions promis. Leurs discours séditieux épouvantent le Peuple & le font craindre pour sa liberté: ils s'efforcent de lui inspirer que si nous ne pouvons obtenir le premier rang dans les Gaules, la domination des Gaulois doit être préférée à celle des Romains. Craignez, crient-ils sans cesse au Peuple, que si les Helvétiens succombent, ces ambitieux Romains n'envahissent à la fois & votre propre Etat & celui de vos Alliés. Ce sont ces mêmes hommes qui entretiennent des correspondances criminelles avec vos ennemis & qui les informent de vos desseins les plus importans. J'ai fait parler les loix; ils ont tout méprisé; soutenus par le Peuple, il n'est rien qu'ils ne tentent. Je rougis de le dire; mais j'ai craint pour moi-même: leur tyrannie m'a fermé la bouche: mais j'ose l'assurer, sans nos divisions domestiques, jamais César n'eût eu à se plaindre de l'ingratitude des Æduens.

XVIII. Cæsar hac oratione Lisci Dumnorigem Divitiaci fratrem designari sentiebat : sed quod pluribus præsentibus eas res jactari nolebat, celeriter concilium dimittit ; Liscum retinet. Quærit ex solo ea, quæ in conventu dixerat ; dicit liberius, atque audacius : eadem secreto ab aliis quærit ; reperit esse vera : Ipsum esse Dumnorigem, summa audacia, magna apud plebem propter liberalitatem gratia, cupidum rerum novarum : complures annos portoria, reliquaque omnia Æduorum vectigalia parvo pretio redempta habere ; propterea quod illo licente, contra liceri audeat nemo. His rebus, & suam rem familiarem auxisse, & facultates ad largiendum magnas comparasse : magnum numerum equitatus

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

XVIII. César sentit bien que c'étoit de Dumnorix dont Liscus vouloit parler ; mais ne voulant point éventer cette affaire devant tant de témoins, il rompit l'assemblée & ne retint que Liscus. Alors celui-ci se voyant seul & en toute liberté de parler ne cacha plus rien & donna, sur ce qu'il venoit de dire, les détails les plus circonstanciés. Pour plus de certitude, César prit encore ailleurs de secrettes informations, & fut convaincu que Dumnorix étoit d'une audace extrême, qu'il sacrifioit tout à son ambition, que par ses largesses il s'étoit acquis un grand crédit auprès du Peuple : que depuis plusieurs années il tenoit à très-bas prix les droits de péages & les autres fermes du pays, & que personne n'avoit osé enchérir sur lui : que par-là il avoit beaucoup augmenté sa fortune ; qu'il entretenoit à ses dépens un corps de cavalerie qui l'accompagnoit par-tout, & qu'il jouissoit d'une égale autorité dans les cités voisines ; que pour la conserver il avoit marié sa mère chez les Bituriges (*) au Seigneur

(*) Ceux de Berry.

Avant J. C. 58. An de Rome 696

ſuo ſumptu ſemper alere, & circum ſe habere. Neque ſolum domi, ſed etiam apud finitimas civitates largiter poſſe ; atque hujus potentiæ cauſa, matrem in Biturigibus, homini illic nobiliſſimo, ac potentiſſimo, collocaſſe : ipſum ex Helvetiis uxorem habere ; ſororem ex matre & propinquas ſuas nuptum in alias civitates collocaſſe. Favere, & cupere Helvetiis, propter eam affinitatem : odiſſe etiam ſuo nomine Cæſarem, & Romanos ; quod eorum adventu potentia ejus diminuta, & Divitiacus frater in antiquum locum gratiæ atque honoris ſit reſtitutus. Si quid accidat Romanis, ſummam in ſpem regni per

du pays le plus illuſtre par ſon rang & par ſa puiſſance ; qu'il avoit établi dans d'autres États ſa ſœur & ſes autres parentes ; qu'il s'étoit lui-même marié chez les Helvétiens, & qu'en faveur de cette alliance il leur étoit entièrement dévoué ; qu'il haïſſoit particulièrement Céſar & les Romains, parce qu'à leur arrivée ils avoient diminué ſon pouvoir & rétabli l'autorité de ſon frère Divitiac ; qu'il eſpéroit d'ailleurs que s'il arrivoit quelqu'échec aux Romains, il pourroit parvenir à la royauté, par le moyen des Helvétiens ; mais que ſous l'empire de la République, il déſeſpéroit de tout, même de ſon crédit préſent ; que c'étoit lui qui étoit la principale cauſe de la perte du dernier combat de cavalerie, parce qu'il avoit fui le premier avec le corps de cavalerie qui lui appartenoit, & qui avoit entraîné le reſte de la cavalerie (a).

(a) Quelque fut l'attachement de Liſcus pour Céſar, quelque fut l'intérêt qu'il prenoit aux Romains, cette affection étoit abſolument oppoſée à celle qu'il auroit dû avoir pour ſa patrie, comme Gaulois & comme citoyen. Il ne pouvoit certainement pas douter que Dumnorix n'eut des vues ambitieuſes,

Helvetios obtinendi venire: imperio populi Romani non modò de regno, ſed etiam de ea, quam habeat, gratia deſperare. Reperiebat etiam Cæſar, inquirendo, quod prœlium equeſtre adverſum paucis ante diebus eſſet factum; initium ejus fugæ a Dumnorige, atque ejus equitibus factum eſſe; [nam equitatui, quem auxilio Cæſari Ædui miſerant, Dumnorix præerat] eorumque fuga reliquum eſſe equitatum perterritum.

& qu'il ne voulût ſe rendre maître du pays, mais ne pouvoit-il pas s'oppoſer à ſes projets, ſans être auprès du Général romain le délateur d'un de ſes compatriotes? Si les deſſeins de Dumnorix étoient en évidence, & qu'on ne pût point s'y tromper, il étoit à craindre que, vu l'eſprit de conquête des Romains, ceux-ci aidés par ceux d'Autun pour chaſſer les Suiſſes des Gaules, n'aſſerviſſent enſuite ces mêmes Gaules ſans en excepter ceux qui les auroient ſecourus: or, ſoumis pour ſoumis, il valoit mieux l'être à un compatriote qu'à des étrangers qui leur auroient donné des fers. Liſcus s'aveugla ſur les véritables intérêts de ſa patrie, & ne conſulta que ſon attachement pour Céſar; il croyoit ſervir ſon pays, & il le conduiſoit à ſa perte. Il n'eſt pas douteux que Dumnorix étoit un chef d'autant plus dangereux, qu'il étoit déjà très-

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

XIX. Quibus rebus cognitis, cum ad has ſuſpiciones certiſſimæ res accederent; quod per fines Sequanorum Helvetios traduxiſſet; quod obſides inter eos dandos curaſſet; quod ea omnia non

XIX. A ces choſes connues qui étoient appuyées par des preuves certaines, que c'étoit par ſon moyen que les Helvétiens avoient obtenu le paſſage par la Séquanie; que, par ſa médiation, on s'étoit donné réciproquement des ôtages; qu'il avoit fait tout cela ſans

puiſſant; mais s'il n'avoit eu d'autres vues que de ſe ſouſtraire au joug que les Romains préparoient à ſa nation, cet ambitieux Gaulois auroit alors été le libérateur de ſa patrie. Divitiac, ſon frère, étoit un homme foible, incapable d'une noble réſolution, un homme dont l'ame courbée juſqu'aux pieds de Céſar lui demandoit des fers. La prudence de Jules dans cette circonſtance eſt admirable; il n'éclate point en reproches amers; il ne fait point connoître les coupables, ou du moins ceux qu'il ſoupçonnoit, parce que, loin de pacifier les eſprits, il les auroit aigri; mais connoiſſant parfaitement le caractère foible de Divitiac dont il avoit cependant beſoin, & qui étoit très-attaché à ſon frère Dumnorix, connoiſſant de même le caractère ſouple de Liſcus, il ne nomme point Dumnorix dans l'aſſemblée, parce qu'il vouloit ménager Divitiac, & qu'il étoit certain que tout lui ſeroit dévoilé par Liſcus, il congédie tout le monde & retient Liſcus; en effet, celui-ci lui donne tous les détails de cette intrigue. Céſar fait plus, il prend de ſecrettes informations pour mieux s'aſſurer de la vérité. Dans le deſſein qu'il a de punir Dumnorix, ſans bleſſer l'amitié de Divitiac, il ſe ſert de tous les moyens qu'un homme en autorité, mais prudent, peut employer dans de ſemblables circonſtances. La conduite de Céſar eſt d'un profond politique; elle eſt une leçon pour ceux qui ſe laiſſent emporter à un premier mouvement; qui n'examinent pas s'il y a des raiſons pour ne pas éclater, & pour ne pas ſévir trop promptement contre les coupables; qui perdent par trop de précipitation l'amitié & la confiance des perſonnes qu'ils ont intérêt de ménager, par celui que ces mêmes perſonnes portent aux coupables, ou par liaiſon d'amitié, ou par raiſon de parenté.

aucun

modo injussu suo & civitatis, sed etiam inscientibus ipsis fecisset; quod a magistratu Æduorum accusaretur; satis esse causæ arbitrabatur, quare in eum aut ipse animadverteret, aut civitatem animadvertere juberet. His omnibus rebus unum repugnabat, quod Divitiaci fratris summum in populum Rom. studium, summam in se voluntatem, egregiam fidem, justitiam, temperantiam cognoverat: nam, ne ejus supplicio Divitiaci animum offenderet, verebatur. Itaque prius quam quidquam conaretur, Divitiacum ad se vocari jubet, &, quotidianis interpretibus remotis, per C. Valerium Procillum, principem Galliæ provinciæ, familiarem suum, cui summam rerum omnium fidem habebat, cum eo colloquitur: simul commonefacit, quæ ipso præ-

aucun aveu de César & de la Cité & même à leur insçu : enfin qu'il étoit accusé par son propre Magistrat. César crut donc que ces différentes accusations le metroient en droit de châtier lui-même Dumnorix ou de le renvoyer dans son pays pour y être puni. Une seule chose le retenoit; il connoissoit le grand attachement de Divitiac pour le Peuple Romain, sa rare fidélité, sa justice, sa modération, l'amitié particulière qu'il avoit pour lui, & craignant de l'offenser par le supplice de Dumnorix, il ne voulut prendre aucun parti sans prévenir Divitiac & le sonder sur ses dispositions à l'égard de son frère. L'ayant fait appeller, il s'entretint avec lui par le moyen de C. Valerius Procillus, Chef de la province Romaine, son ami intime, & celui en qui il avoit la confiance la plus entière. Il lui rappella d'abord tout ce qui s'étoit dit en sa présence dans l'assemblée des Gaulois; il lui développa les infâmes pratiques de son frère & ce qu'il en avoit appris par ses informations secrettes; il finit par le

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

sente in consilio Gallorum de Dumnorige sint dicta, & ostendit quæ separatim quisque de eo apud se dixerit. Petit, atque hortatur, ut sine ejus offensione animi, vel ipse de eo, causa cognita, statuat, vel civitatem statuere jubeat.

XX. Divitiacus multis cum lacrymis Cæsarem complexus obsecrare cœpit, ne quid gravius in fratrem statueret : scire se illa esse vera, nec quemquam ex eo plus, quam se, doloris capere; propterea quod, cum ipse gratia plurimum domi, atque in reliqua Gallia, ille minimum propter adolescentiam posset, per se crevisset. Quibus opibus ac nervis, non solum ad minuendam gratiam, sed pæne ad perniciem suam uteretur: sese tamen & amore fraterno, & existimatione vulgi com-

prier de lui permettre que lui ou la Cité des Æduens ordonnât de son châtiment.

XX. Divitiac, tout en larmes, embrasse César & le conjure de ne pas sévir avec trop de rigueur contre son frère, ajoutant qu'il savoit bien que tout ce qu'on lui avoit dit de Dumnorix étoit vrai, que personne n'en étoit plus affligé que lui, quoiqu'il eut employé son crédit & son autorité pour son élévation; car jeune encore & hors d'état de pouvoir rien par lui-même, il avoit trouvé en lui la tendresse d'un père & l'affection d'un ami; que malgré son ingratitude, l'amour fraternel & l'estime publique touchoient son cœur; que si César punissoit Dumnorix, que diroient les Romains? que diroient les Gaulois? Si connoissant

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

moveri. Quod si quid ei à Cæsare gravius accidisset, cum ipse eum locum amicitiæ apud eum teneret, neminem existimaturum non sua voluntate factum, uti totius Galliæ animi à se averterentur. Hæc cum pluribus verbis flens à Cæsare peteret, Cæsar ejus dexteram prehendit: consolatus rogat finem orandi faciat; tanti ejus apud se gratiam esse ostendit, ut & Reipublicæ injuriam, & suum dolorem ejus voluntati ac precibus condonet. Dumnorigem ad se vocat, fratrem adhibet: quæ in eo reprehendat, ostendit; quæ ipse

mon attachement pour vous, mon frère est puni par vos ordres, je deviendrai odieux à toute la Gaule. César touché de ses raisons & de ses larmes, lui prend la main & le rassure, en lui disant qu'il fait tant de cas de son amitié, qu'en sa faveur, il pardonne à son frère, non-seulement ses propres injures, mais encore celles qu'il avoit faites à la République. Sur cela il fait venir Dumnorix, & en présence de son frère, lui déclare les sujets de plainte qu'il avoit donnés, tant aux Romains qu'à ses propres citoyens, & l'exhorte à se conduire de manière qu'il ne laisse à l'avenir aucun soupçon; il lui dit qu'il lui pardonne le passé en considération de Divitiac, après quoi il le renvoye; mais il fait cependant épier ses discours & ses actions (*a*).

(*a*) César avoit, sans doute, de grands ménagemens à garder avec Divitiac, pour traiter son frère avec tant d'indulgence; il manquoit de vivres; il vouloit suivre les Suisses qui s'avançoient dans les Gaules; il ne pouvoit espérer de subsistances des Autunois que par l'entremise de Divitiac: aussi passa-t-il sur toute considération. La subsistance de ses troupes lui tenoit, avec raison, plus à cœur que la punition ouverte de Dumnorix. L'homme modéré, prudent, l'homme d'État, sait se plier à la circonstance, & oublie, du moins pour le

Avant J. C. 58.
An de Rome 696.

intelligat, quæ civitas queratur, proponit : monet, ut in reliquum tempus omnes suspiciones vitet; præterita se Divitiaco fratri condonare dicit. Dumnorigi custodes ponit; ut, quæ agat, quibuscum loquatur, scire possit.

XXI. Eodem die ab exploratoribus certior factus hostes sub montem consedisse, millia passuum ab ipsius castris octo; qualis esset natura

XXI. Le même jour, ses coureurs lui ayant appris que les ennemis étoient campés au pied d'une montagne à huit milles de son camp, il l'envoye reconnoître & recommande d'en examiner le circuit, la

moment, ce qui peut lui être personnel, pour ne s'occuper que du bien général. César dans cette occasion, comme dans bien d'autres, sut plier son caractère impérieux à la nécessité urgente où il se trouvoit. Il parut se laisser toucher par les larmes de Divitiac qui intercéda pour son frère, & en lui pardonnant, s'il n'acquit pas un ami, il pourvut à la subsistance de ses troupes. Une punition sévère infligée à Dumnorix, auroit pû indisposer les Autunois & refroidir l'amitié & le zèle de Divitiac pour les Romains; ainsi il lui parut plus important d'user de clémence que d'écouter le juste ressentiment qu'il devoit avoir de l'ingratitude & des sourdes intrigues de Dumnorix. Par cette conduite, il s'attachoit encore plus Divitiac; il pouvoit espérer de gagner son frère, & il prouvoit aux Autunois qu'il valoit mieux être soumis aux Romains, qui savoient pardonner, que de l'être à toute autre Puissance qui les auroit accablés sous le joug de l'esclavage.

montis, & qualis in circuitu adſcenſus, qui cognoſcerent, miſit. Renunciatum eſt, facilem eſſe. De tertiâ vigiliâ T. Labienum legatum pro prætore cum duabus legionibus, & iis ducibus, qui iter cognoverant, ſummum jugum montis adſcendere jubet: quid ſui conſilii ſit, oſtendit: ipſe de quartâ vigiliâ eodem itinere, quo hoſtes ierant, ad eos contendit; equitatumque omnem ante ſe mittit. P. Conſidius, qui rei militaris peritiſſimus habebatur, & in exercitu L. Sullæ, & poſtea in M. Craſſi fuerat, cum exploratoribus præmittitur.

nature & la pente. Sur le rapport qu'on lui fait, il détache vers la troiſième veille T. Labiénus, avec deux légions, lui donne pour guides ceux qui avoient été à la reconnoiſſance, l'inſtruit de ſon deſſein, lui commande de monter ſur le ſommet de la montagne & ſur-tout d'éviter d'être découvert dans ſa marche. Deux heures après il marche par le même chemin que les ennemis avoient ſuivi, & envoye devant toute ſa cavalerie. P. Conſidius, qui avoit fait la guerre ſous Sylla & enſuite ſous Craſſus, & qui paſſoit pour être très-expérimenté dans la guerre, eut la conduite des troupes légérement armées qui précédoient la cavalerie.

XXII. Primâ luce, cum ſummus mons à T. Labieno teneretur, ipſe ad hoſtium caſtris non longius mille quingentis paſſibus abeſſet; neque, ut poſtea ex capti-

XXII. Au point du jour, lorſque T. Labiénus s'étoit rendu maître du haut de la montagne, & que Céſar n'étoit qu'à quinze cents pas des ennemis, ſans qu'ils euſſent connoiſſance ni de ſon arrivée, ni

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

vis comperit, aut ipsius adventus, aut Labieni cognitus esset; Considius, equo admisso, ad eum accurrit: dicit, montem quem a Labieno occupari voluerit, ab hostibus teneri; id se a Gallicis armis atque insignibus cognovisse. Cæsar suas copias in proximam collem subducit; aciem instruit. Labienus, ut erat ei præceptum a Cæsare, ne prœlium committeret, nisi ipsius copiæ prope hostium castra visæ essent, ut undique uno

de celle de Labiénus (a), comme on l'apprit ensuite des prisonniers, Considius vint à toute bride lui dire que les ennemis étoient maîtres de la montagne, qu'il l'avoit aisément reconnu à leurs enseignes & à leurs armes. Sur cet avis César se retire sur une éminence & y range son armée en bataille. Labiénus, qui avoit ordre de ne point attaquer qu'il ne le vît proche, afin de tomber tous deux en même-tems sur l'ennemi, se tenoit tranquille en l'attendant ; mais lorsqu'il fit grand jour, César apprit la vérité par ses coureurs, que Labiénus étoit dans le poste qu'il lui avoit marqué, que les ennemis avoient

(a) Telle étoit l'ignorance profonde où les Suisses étoient des premiers principes de la guerre, que dans la position la plus dangereuse, ils croyoient n'avoir rien à craindre. Campés au bas d'une montagne qu'ils avoient derrière eux, ils n'en font point occuper la hauteur par un corps de troupes suffisant pour la garder, & empêcher qu'ils ne soient attaqués sur leurs derrières. Ils savent que l'armée de César les suit, qu'elle est campée à huit milles d'eux, & ils restent tranquilles dans leur camp, sans avoir des coureurs en avant, soutenus de quelques troupes pour avoir des nouvelles de César, & se garantir de toute surprise. Sans être très-instruit de la guerre, la prudence dicte qu'il faut se garder en avant, sur ses flancs & sur ses derrières, & que toute négligence sur cet objet est une faute capitale qui peut avoir les suites les plus funestes.

tempore in hostes impetus fieret, monte occupato, nostros exspectabat, prœlioque abstinebat. Multo denique die per exploratores Cæsar cognovit, & montem a suis teneri, & hostes castra movisse, & Considium timore perterritum, quod non vidisset, pro viso sibi renunciasse. Eo die, quo consuerat intervallo, hostes sequitur, & millia passuum tria ab eorum castris castra ponit.

décampé, & que Considius, aveuglé par la peur, avoit fait un faux rapport. César les suit à quelque distance, selon sa coutume, & campe à trois milles de leur armée (*a*).

(*a*) Le projet de César, d'enfermer les ennemis & de les attaquer sur leurs derrières, en même-tems qu'ils le feroient en avant, étoit d'un Général habile, expérimenté, & qui savoit profiter de la situation du pays pour attaquer avec avantage, quoiqu'avec des forces très-inférieures aux leurs. Il semble cependant qu'il ne prit pas toutes les précautions qu'il auroit dû employer pour parvenir à son but. En détachant Labiénus avec deux Légions pour tourner la montagne, au bas de laquelle les Suisses étoient campés, avec ordre de s'emparer du sommet, il auroit dû convenir avec lui de lui envoyer, de tems en tems, des coureurs sûrs pour l'instruire de sa marche, & des difficultés qu'il pourroit rencontrer. Labiénus parvenu sur le sommet de la montagne, César auroit dû encore convenir avec lui de signaux qui l'auroient instruit qu'il occupoit le poste qu'il lui avoit ordonné de prendre. César auroit aussi dû prévenir Considius, détaché avec les armés à la légère, qui faisoient l'avant-garde de sa cavalerie, qu'il avoit envoyé Labiénus avec deux Légions pour tourner la

Avant J. C. 58. Au de Rome 696.

XXIII. Poſtridie ejus diei, quod omnino biduum ſupererat, cum exercitui frumentum metiri oporteret, & quod a Bibracte oppido Æduorum longe maximo ac

(*) Autun.

XXIII. Le lendemain, comme on devoit diſtribuer du bled aux troupes deux jours après, & qu'il n'étoit qu'à dix-huit milles de Bibracte (*) la ville la plus grande & la mieux approviſionnée des Æduens, Céſar quitta les ennemis

montagne & s'emparer de ſa crête; qu'il étoit convenu avec lui de tels & tels ſignaux. Si ces précautions avoient été priſes, Conſidius n'auroit pas été trompé, lorſqu'il vit des troupes ſur le haut de la montagne, qu'il prit pour un corps détaché de l'armée des Suiſſes. Il auroit reconnu les ſignaux convenus, & auroit fait avertir Céſar, qui auroit continué ſa marche, ſe ſeroit avancé ſur l'armée des Suiſſes & l'auroit attaquée. Labiénus, de ſon côté, ſeroit tombé ſur leurs derrières: il y a tout lieu de croire qu'ils auroient été battus, & la guerre finie dans cette journée. On ne peut pas ſe perſuader, quoiqu'en diſe Céſar, qui voudroit, peut-être, ſe diſculper de la faute qu'il fit en ſe retirant ſi précipitamment, ſur le ſimple rapport de Conſidius, que celui-ci, qui avoit fait la guerre ſous Sylla & ſous Craſſus avec la réputation d'un homme de guerre, brave & expérimenté, ait pu faire un faux rapport à Céſar, par la crainte d'attaquer les ennemis. Si Céſar l'avoit prévenu du départ de Labiénus & de l'objet pour lequel il l'avoit envoyé, ainſi que des ſignaux convenus, certainement il auroit fait ſon devoir; mais n'étant pas inſtruit, ni du départ de Labiénus, ni du lieu où il devoit ſe rendre, il eſt ſimple d'imaginer que, voyant des troupes ſur le ſommet de la montagne, il crut que c'étoit un corps détaché de l'armée des Suiſſes pour garder ſes derrières, ce qui étoit très-naturel à penſer; mais ce qui doit encore plus ſurprendre, c'eſt de voir Céſar ſe retirer ſur le ſimple rapport de Conſidius, ſans le vérifier, ſans envoyer des gens ſur leſquels il pouvoit compter pour faire le tour de la montagne & ſavoir ſi Labiénus s'étoit emparé du ſommet, ou non; il devoit pourtant croire que ſi Labiénus n'avoit pû s'emparer du ſommet de la montagne, il l'en auroit fait avertir. L'oppoſition que les Suiſſes y auroient apportée, n'auroit pas été ſans combat,
&

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

copiosissimo, non amplius millibus passuum XVIII aberat, rei frumentari præospiciendum existimavit, & iter ab Helvetiis avertit, ac Bibracte ire contendit. Ea res per fugitivos L. Æmilii, Decurionis equitum Gallorum, hostibus nunciatur. Helvetii seu quod timore perterritos Romanos discedere existimarent, eo magis, quod

& s'y en alla pour donner ordre aux vivres. Cette nouvelle parvint aux Helvétiens par les transfuges de L. Émilius, Décurion de la cavalerie gauloise. Les Helvétiens, ou croyant que la crainte faisoit retirer les Romains, d'autant que la veille, après s'être empatés des hauteurs, ils ne les avoient pas attaqués, ou se flattant de pouvoir leur couper les vivres, changent de dessein, rebroussent chemin & se mettent à suivre & à harceler notre arrière-garde (*a*).

& certainement César en auroit été informé; d'autant qu'il n'étoit plus éloigné que de quinze cents pas de l'armée des Suisses. César, dans cette circonstance, perdit la plus belle occasion de battre cette armée. Son projet d'attaquer par devant & par derrière étoit d'un Général qui sait profiter de la position que prend l'ennemi, & de la négligence qu'il apporte à garder ses flancs, ses derrières & son front. Les précautions que César ne prend point pour s'assurer si Labiénus occupe le sommet de la montagne, annoncent un homme qui ne doute de rien; & sa retraite, sur le simple exposé de Considius, sans aucun autre examen, est d'un homme fort au-dessous de l'idée qu'on se forme de César. Il faut cependant remarquer que c'étoit sa première campagne comme Général en chef dans les Gaules (*), & qu'il n'avoit pas encore toute l'expérience qu'il acquit par la suite.

(*a*) On seroit, sans doute, étonné de voir un Général qui auroit acquis de la réputation à la guerre, dont l'objet seroit de marcher en avant & de gagner

(*) César après sa Préture, envoyé Gouverneur en Espagne, assembla trois Légions, avec lesquelles il défit & soumit plusieurs Nations qui n'avoient pas encore obéi aux Romains, & ce furent ces succès qui lui firent donner par ses soldats le titre d'*Imperator*; mais on veut dire ici que c'étoit sa première campagne dans les Gaules comme Général en chef. (*Plutarq. Vie de César*).

Avant J. C. 58.
An de Rome 596.

pridie, superioribus locis occupatis, prœlium non commisissent; sive quod re frumentaria intercludi posse confiderent, commutato consilio atque itinere converso, nostros è novissimo agmine insequi ac lacessere cœperunt.

le pays auquel il se propose d'arriver, changer tout d'un coup de projet sur une marche rétrograde de l'ennemi, sans examiner les raisons de cette marche, & revenir sur ses pas pour attaquer ce même ennemi, au lieu de profiter de ce mouvement en arrière pour gagner plusieurs marches sur lui, & se mettre hors de portée d'en être attaqué avant d'être parvenu sur le terrein qu'il veut occuper; mais on ne doit point l'être de voir l'armée des Suisses, sans discipline, sans aucun principe de la guerre, conduite par des Généraux sans expérience, qui n'écoutoient qu'une valeur bouillante, revenir sur ses pas pour aller attaquer les Romains, dans la persuasion où elle étoit qu'ils ne s'éloignoient que par crainte d'être forcés d'en venir aux mains avec elle. Cette opinion devoit au contraire les confirmer dans leur résolution de gagner la Saintonge; d'avoir le tems de s'y fortifier, de se mettre à l'abri de toute insulte, & de se pourvoir abondamment de vivres, avant que César ait pu les joindre. S'ils eussent mieux connu Jules, loin de donner à sa retraite un motif qui lui étoit injurieux, ainsi qu'à son armée, ils se seroient méfiés de ce mouvement en arrière, qui pouvoit n'avoir d'autre but que celui de les engager à le suivre, & à les forcer de combattre sur un terrein désavantageux pour eux; mais la véritable cause de la marche en arrière du Général romain, étoit de se rapprocher de ses subsistances; or, dès qu'il apprit que les Suisses marchoient à lui, il s'arrêta, mit son armée en bataille sur une position avantageuse; ils eurent l'imprudence de l'y attaquer, & furent battus. C'est toujours une très-grande faute à la

XXIV. Postquan id animum advertit, copias suas Cæsar in proximum collem subducit; equitatumque, qui sustineret hostium impetum, misit. Ipse interim in colle medio triplicem aciem instruxit legionum quatuor veteranarum, ita ut supra se in summo jugo duas legiones, quas in Gallia citeriore proxime conscripserat, & omnia auxilia, collocaret, ac totum montem hominibus compleret. Interea sarcinas in unum

XXIV. César voyant ce mouvement, se range en bataille sur une hauteur voisine & envoye sa cavalerie soutenir leurs efforts. Il poste ses quatre vieilles Légions sur trois lignes (*a*), vers le milieu de la colline, & sur le haut, les deux qu'il avoit nouvellement levées dans la Lombardie, & couvre ainsi toute la colline, tant de ses troupes que de celles des Alliés. Il fait mettre le bagage dans un endroit qu'il fait fortifier, & charge les Légions qui étoient au haut du côteau de le garder. Les Helvétiens qui l'avoient suivi avec tous leurs chariots rassemblent aussi

guerre que de s'éloigner volnntairement, & sur de fausses conjectures, du plan que l'on s'est proposé de suivre. Les circonstances peuvent y forcer; mais il faut faire enforte de ne pas tant s'en écarter qu'on ne puisse y revenir, & suivre ses premiers projets.

(*a*) César veut dire ici que chaque Légion étoit sur trois lignes. Les *Hastates* en première, les *Princes* en seconde, & les *Triaires* en troisième; ainsi ces quatre vieilles Légions étoient rangées à côté les unes des autres par cohortes (c'étoit l'usage du tems de César de combattre par cohortes, parce que la division du *manipule* étoit depuis long-tems abolie); mais formant chacune trois lignes: ces quatre Légions occupoient toute la colline, & avoient derrière elles les deux qu'il avoit nouvellement levées en Lombardie pour garder les bagages.

Avant J. C. 58.
An de Rome 696.

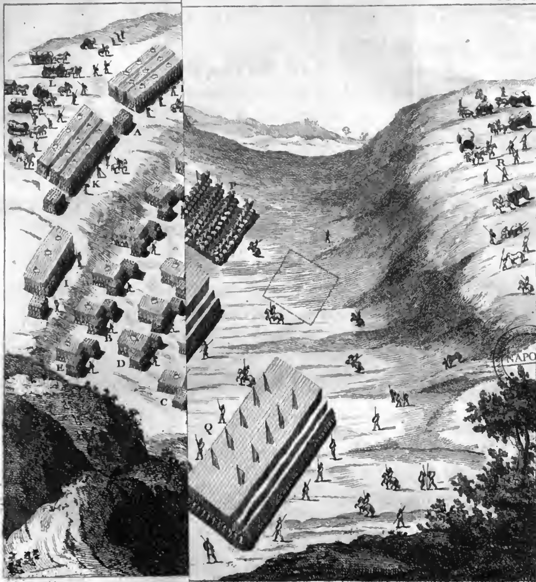
(*) V. la troisième Planche.

locum conferri, & eum ab iis, qui in superiore acie constiterant, muniri jussit. Helvetii cum omnibus suis carris secuti, impedimenta in unum locum contulerunt: ipsi confertissima acie, rejecto nostro equitatu, phalange facta, sub primam nostram aciem successerunt.

XXV. Cæsar, primùm suo, deinde omnium è conspectu remotis equis, ut æquato periculo, spem fugæ tolleret, cohortatus suos, prœlium commisit. Milites, è loco superiore pilis missis, facile hostium phalangem perfregerunt: ea disjecta, gladiis districtis in eos impetum fecerunt. Gallis magno ad pugnam erat impedimento, quod pluribus eorum scutis uno ictu pilorum transfixis & colligatis, quum ferrum se inflexisset, neque evellere,

leur bagage, & après avoir repoussé la cavalerie romaine, montent serrés à l'attaque de notre première ligne (*).

XXV. César qui sentoit qu'il falloit vaincre ou mourir, pour ôter aux siens toute espérance de retraite & rendre le péril égal entre lui & ses troupes, renvoie tous les chevaux, sans en excepter le sien, exhorte ses troupes à faire leur devoir & commence l'attaque. Les troupes qu'il avoit placées sur la hauteur, ayant facilement rompu les rangs des ennemis avec leurs javelots, fondent aussi-tôt sur eux l'épée à la main. Les Helvétiens dont les boucliers étoient percés de traits & comme cloués ensemble, parce que la pointe des traits s'étoit repliée, sans qu'on pût les arracher, secouent le bras pour se



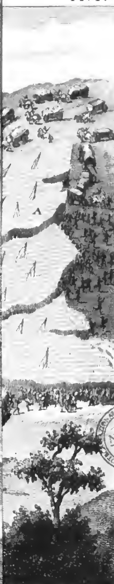
And Carase del.   Henriques direxit

A. Armée de César en Bataille .
B. Les quatre vieilles Legions rengées
C. Hastates avec leurs manches de P
D. Princes Jd.
E. Triaires Jd.
F. Cavalerie de César .
G. Cavalerie extraordinaire .
H. Cavalerie des Alliés .
I. Infanterie auxiliaire .

gions nouvellement levées .
Romains .
des Suisses pour attaquer César placé sur la Coline .
sle et de Brisgau .
rne et de Fribourg .
s Suisses .
mille Bavarois et Tutlingiens
Suisses .



Pl. IV.



And. Carassi del. Henriquez direxit

A. *Retraite des Suisses en déroute sur la Montagne.*

B. *Premiere et Seconde ligne des Romains qui poursuivent les Suisse*

C. *Troisieme ligne des Romains qui fait face a un Corps de 15. mille* *la Montagne ou de*
attaque en flanc et par derriere l'Armée Romaine.

D. *Corps de Reserve des Suisses qui tourne les Romains.*

E. *Les deux Légions nouvellement levées sur leur disposition prin*

Avant J. C. 68. An de Rome 696.

neque, sinistra impedita, satis commode pugnare poterant; multi ut, diu jactato brachio, præoptarent scutum manu emittere, & nudo corpore pugnare: Tandem, vulneribus defessi, & pedem referre, &, quod mons suberat circiter M. passuum, eo se recipere cœperunt. Capto monte, & succedentibus nostris, Boii, & Tulingi, qui hominum millibus circiter XV agmen hostium claudebant, & novissimis præsidio erant, ex itinere nostros latere aperto aggressi, circumvenere: & id conspicati Helvetii, qui in montem sese receperant, rursus instare, & prœlium redintegrare cœperunt; prima, ac secunda acies, ut victis, ac submotis resisteret; tertia, ut venientes exciperet.

débarrasser de leurs boucliers, & aiment mieux combattre découverts qu'avec cette incommodité: mais enfin, couverts de blessures, ils lâchent le pied & reculent vers une montagne qui étoit environ à un quart de lieue de là. Les Romains les suivent; & pendant qu'ils montent après eux, un corps de Boyens (*) & de Tulingiens, qui formoient le corps de réserve de l'armée ennemie, & qui, réunis faisoient un corps de quinze mille hommes, tournant un de ses flancs que la marche en avant avoit laissé à découvert, le prit en même tems en flanc & à dos. Les Helvétiens, du haut de leur montagne, apperçoivent cette manœuvre de leurs corps de réserve, en descendent avec précipitation & renouvellent le combat de leur côté; de sorte que les Romains sont obligés de faire front de deux côtés par les deux premières lignes contre ceux qu'ils poursuivoient sur la montagne, & par la troisième vers ceux qui les avoient enveloppés (a) (*).

(*) Habitans de la forêt d'Hircinie.

(*) V. la quatrième Planche.

(a) César dut, sans doute, être étonné de voir les Suisses marcher à lui pour le combattre. Dans cette circonstance inattendue, si importante pour lui:

Avant J. C. 58.
An de Rome 696.

XXVI. Ita, ancipiti prœlio, diu atque acriter pugnatum eſt. Diutius cum noſtrorum impetum ſuſtinere non poſſent, alteri ſe, ut cœperant, in montem receperunt, alteri ad impedimenta & car-

XXVI. Ainſi le combat fut long-tems opiniâtre & douteux; enfin les ennemis ne pouvant plus ſoutenir l'attaque des Romains, ſe retirèrent, les uns ſur la montagne qu'ils avoient commencé de monter, & les autres vers leurs bagages & leurs charriots : car pendant toute

& ſi précipitée, il eut beſoin de toute la juſteſſe de ſon coup d'œil pour diſpoſer ſes troupes le plus avantageuſement poſſible. L'armée des Suiſſes, très-ſupérieure en nombre à la ſienne, pouvoit l'environner; ainſi il falloit que ſa diſpoſition offrit, de toute part, une réſiſtance égale. Il ne put pas ſe diſſimuler le danger où il étoit; & pour exciter ſes Lieutenans, les Centurions & autres à tenir ferme, à faire leur devoir, & leur ôter tout moyen de fuir, il donne le premier l'exemple, deſcend de cheval, perſuadé que ſes troupes le voyant à pied à leur tête, ne l'abandonneront pas. Sa diſpoſition eſt d'un Général qui ſait profiter de l'avantage du terrein, qui connoît la valeur chaude & déſordonnée de l'ennemi, le courage de ſes troupes aidé de l'ordre & de la diſcipline; d'un homme enfin dont le coup d'œil eſt juſte & prompt; mais on eſt juſtement étonné, après la défaite & la retraite des Suiſſes, de ſon acharnement à les ſuivre ſur un terrein qui lui étoit auſſi déſavantageux qu'il l'avoit été aux Suiſſes, lorſqu'ils vinrent l'attaquer ſur la colline. Les Suiſſes battus ſe retirent ſur une montagne, il les ſuit & la fait gravir à ſes troupes déja fatiguées du combat. Ce n'eſt pas la ſeule faute que fit Céſar; il ſuit l'ennemi avec ſes quatre vieilles Légions ſans aucunes précautions pour aſſurer ſes flancs, & laiſſe les deux Légions de nouvelles levées ſur le ſommet de la montagne où il les avoit placées avant le combat. Il ſuit toujours ſa pointe, & ſon ardeur l'emporte tellement, qu'il ne voit pas un corps de quinze mille hommes dans la plaine qui l'attaque en flanc & par derrière, au moment que ſes troupes commençoient à gravir la montagne. Cette attaque, à la quelle il ne s'attendoit pas, mais qu'il auroit dû prévoir, l'arrête & le force à un nouveau combat. Le corps de bataille des Suiſſes en retraite, fait volte-face, & attaque Céſar

ros suos se contulerunt : nam hoc toto prœlio, cum ab hora septima, ad vesperam,

la bataille, qui dura depuis une heure après midi jusqu'au soir, on ne vit jamais tourner le dos à l'en-

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

en front, déja attaqué sur son flanc droit & sur ses derrières ; César est forcé de faire face de trois côtés, & de se servir des ressources de son génie pour disposer ses troupes relativement aux différentes attaques qu'on lui fait : danger qu'il auroit évité, s'il avoit fait avancer en même tems que ses quatre vieilles Légions, les deux qui étoient restées sur le sommet, qui auroient préservé ses flancs & ses derrières ; deux Cohortes, une par Légion, auroient suffi pour garder les bagages ; mais par une ardeur inconsidérée, & ne doutant point du succès, il se met dans le cas, non seulement de combattre avec désavantage, mais encore de perdre une bataille qu'il venoit de gagner. On se souviendra cependant que j'ai dit à la note, pag. 49, que cette campagne étoit la première dans les Gaules où César commandoit en chef ; avant ce tems, fuyant la persécution de Sylla, il avoit servi en Asie sous Thermus, & en Cilicie sous Servilius Isauricus ; malgré cela, & quoique ses succès en Espagne lui eussent fait espérer les honneurs du triomphe, il étoit plus connu dans Rome pour un intriguant & un factieux, que comme un grand Général ; ainsi il n'est pas étonnant que n'ayant pas encore acquis toute l'expérience nécessaire, il ait fait des fautes, mêmes capitales. Le plus grand Général est celui qui en fait le moins. César en a fait dans sa guerre contre les Suisses, dans celle contre Arioviste, il en a fait contre les Belges, contre les Gaulois en général, & dans la guerre civile. Il auroit été plus qu'un homme, s'il ne se fût jamais trompé dans ses projets & dans les moyens de les exécuter ; & quoique dans la suite il ait été regardé, à juste titre, pour le plus grand Capitaine de son siècle & de plusieurs autres, on ne doit pas conclure de là que sa conduite militaire ait toujours été exempte de blâme. Dans cette circonstance-ci, il ne savoit sans doute pas encore que, lorsqu'on suit l'ennemi, après l'avoit battu, il faut que ce soit en ordre & en force, couvrir & garder ses flancs, & ne le suivre qu'autant que l'on voit jour à le faire sûrement & sans danger, mais sans exposer ses troupes à un second combat.

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

pugnatum ſit, averſum hoſtem videre nemo potuit. Ad multam noctem etiam ad impedimenta pugnatum eſt: propterea quod pro vallo carros objecerant, & è loco ſuperiore in noſtros venientes tela conjiciebant, & nonnulli inter carros rotaſque, mataras ac tragulas ſubjiciebant, noſtroſque vulnerabant. Diu quum eſſet pugnatum, impedimentis caſtriſque noſtri potiti ſunt: ibi Orgetorigis filia, atque unus e filiis captus eſt. Ex eo prœlio circiter millia hominum CXXX ſuperfuerunt; eique tota nocte continenter ierunt: nullam partem noctis itinere intermiſſo, in fines Lingonum die IV pervenerunt, quum & propter vulnera militum, & propter ſepulturam occiſôrum, noſtri triduum morati, eos ſequi non potuiſſent.

nemi. On combattit même aux bagages juſques bien avant dans la nuit, parce que les Helvétiens s'étoient fait un rempart de leurs chariots, qu'ils lançoient des dards ſur nos gens du haut de ces chariots, où les bleſſoient à travers les roues à coups de piques & de halebardes. Enfin, après une longue réſiſtance, tout leur bagage fut pris & leur camp forcé. La fille d'Orgétorix & un de ſes fils y furent faits priſonniers. Les ennemis, dont il réſtoit environ cent trente mille hommes, marchèrent toute la nuit ſans s'arrêter, & le quatrième jour ils arrivèrent ſur les terres des Lingons (*). Céſar, obligé de ſéjourner ſur le champ de bataille pour ſoigner les bleſſés & enterrer les morts, n'avoit pu les pourſuivre; mais pour les retarder autant qu'il lui étoit poſſible, il avoit dépêché des couriers aux Lingons, avec défenſe de fournir aux Helvétiens ni bled ni vivres de quelque nature que ce fût, ſous peine d'être traités en ennemis. Trois jours après Céſar ſuivit les Helvétiens avec ſes troupes.

(*) Ceux de Langres.

XXVII. Les

Cæsar ad Lingones litteras, nunciosque misit, ne eos frumento, neve alia re, juvarent : qui si juvissent, se eodem loco illos, quo Helvetios, habiturum. Ipse, triduo intermisso, cum omnibus copiis eos sequi cœpit.

XXVII. Helvetii omnium rerum inopia adducti, legatos de deditione ad eum miserunt : qui quum eum in itinere convenissent, seque ad pedes projecissent, suppliciterque locuti, flentes pacem petissent, atque eos in eo loco, quo tunc essent, suum adventum exspectare jussisset, paruerunt. Eo postquam Cæsar pervenit, obsides, arma, servos, qui ad eos perfugissent, poposcit. Dum ea conquiruntur, & conferuntur, nocte intermissa, circiter hominum millia VI ejus pagi, qui Urbigenus

XXVII. Les Helvétiens, réduits à l'extrêmité, lui envoient des Députés qui, l'ayant rencontré en chemin, se jettèrent à ses pieds &, les larmes aux yeux, lui demandent la paix ; & pour toute réponse il leur ordonne d'aller dire de sa part à leurs gens de l'attendre dans l'endroit où ils étoient : ils obéirent. Quand il fut arrivé, il leur demanda des ôtages, leurs armes, les esclaves qui s'étoient retirés parmi eux. Pendant que tout cela s'exécutoit, environ six mille hommes du canton d'Urbigène (*), craignant qu'il ne les fit mourir après les avoir désarmés, ou espérant qu'on ne s'appercevroit pas de six mille hommes de moins, se dérobèrent au commen-

(*) Canton de Berne.

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

appellatur, ſive timore perterriti, ne armis traditis, ſupplicio afficerentur, ſive ſpe ſalutis inducti, quod, in tanta multitudine dedititiorum, ſuam fugam aut occultari, aut omnino ignorari poſſe exiſtimarent; prima nocte, ex caſtris Helvetiorum egreſſi, ad Rhenum fineſque Germanorum contenderunt.

cement de la nuit & ſe retirèrent vers le Rhin auprès des Germains.

XXVIII. Quod ubi Cæſar reſcivit, quorum per fines ierant, his, uti conquirerent, & reducerent, ſi ſibi purgati eſſe vellent, imperavit; reductos in hoſtium numero habuit: reliquos omnes, ob-

XXVIII. Céſar, informé de leur fuite, envoie en hâte à toutes les Cités chez leſquelles ils pouvoient paſſer, ordre de marcher à leur rencontre & de les ramener au camp ſans délai. Les Urbigeni ſont arrêtés & conduits au camp de Céſar (a), qui les traite en

(a) Les Suiſſes battus, ſans équipages, ſans vivres, réduits à l'extrémité, implorent la clémence de Céſar, & lui demandent la paix aux conditions qu'il lui plaira leur impoſer. Cela eſt dans l'ordre & devoit être; mais il ne l'eſt pas que des Peuples qui n'étoient pas encore ſoumis aux Romains, qui leur étoient peu affectionnés, qui craignoient de ſubir le joug qu'il paroiſſoit vouloir leur impoſer, obéiſſent à Céſar, s'aſſemblent, s'oppoſent à la marche du Canton de Berne, & le ramènent au camp de Jules. Cet acte d'autorité de la part de Céſar, & de ſoumiſſion de la part des Gaulois, prouve l'aſcendant du génie ſur le commun des hommes; & ſoit crainte d'être traités comme com-

Av. de J. C. 58.
An de Rome 696.

ſidibus, armis, perfugis traditis, in deditionem accepit. Helvetios, Tulingos, Latobrigos in fines ſuos, unde erant profecti, reverti juſſit; & quod, omnibus frugibus amiſſis, domi nihil erat, quo famem tolerarent, Allobrogibus imperavit, ut iis frumenti copiam facerent: ipſos, oppida, vicoſque, quos incinderant, reſtituere juſſit. Id ea maxime ratione fecit, quod noluit eum locum, unde Helvetii diſceſſerant, vacare; ne propter bonitatem agrorum, Germani, qui trans Rhenum incolunt, è ſuis finibus in Helvetiorum fines tranſirent, & finitimi Galliæ

ennemis; les autres ayant donné des ôtages, rendu leurs armes & les transfuges, il leur ordonne de retourner chez eux: & comme ils n'avoient point de vivres, il chargea les Allobroges de leur en fournir, & enjoignit aux Helvétiens de rebâtir leurs villes & leurs bourgades: il ne vouloit pas que ce pays demeura déſert, de crainte que la bonté du terroir n'engageât les Germains d'au-delà du Rhin de s'en emparer, & que par-là ils devinſent trop voiſins de la Province Romaine & des Allobroges. Les Æduens lui demandèrent de leur laiſſer les Boyens, peuple en grande réputation de valeur, pour les placer ſur leurs frontières. Il y conſentit: ils leur donnèrent des terres, & dans la ſuite il leur firent part des mêmes droits & des mêmes priviléges dont ils jouiſſoient (*a*).

plices de la ſuite de ces ſix mille hommes, ou bien par une ſuite de cette ſupériorité que Céſar commençoit à acquérir ſur l'eſprit même des Peuples les plus barbares, ſes ordres ſont exécutés, comme ſi les Gaules lui avoient déja été ſoumiſes.

(*a*) La politique de Céſar parut avec évidence dans les fruits qu'il ſut cueillir de ſa victoire. Les Suiſſes avoient quitté un pays qui, tout montueux qu'il

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

provinciæ, Allobrogibusque essent. Bojos, petentibus Æduis, quod egregiâ virtute erant cogniti, ut in finibus suis collocarent, concessit: quibus illi agros dederunt, quosque postea in parem juris libertatisque conditionem, atque ipsi erant, receperunt.

est, n'en étoit pas moins susceptible d'être cultivé. Il pouvoit tenter les Peuples de la Germanie situés au-delà du Rhin, & les engager à venir s'y établir. Des Peuples si belliqueux, placés si près de la Province Romaine, pouvoient former contre elle de dangereuses entreprises, & renouveller les tems malheureux des Cimbres & des Teutons. Ce fut pour prévenir de si grands dangers, & pour ôter aux Savoyards des voisins trop puissans, qu'il renvoya les Suisses dans leur pays, ainsi que ceux de Dullingen & du Brisgau, & qu'il enjoignit aux Savoyards de leur fournir le bled nécessaire, jusqu'à ce qu'ils pussent en tirer de leur propre moisson. Quant à ceux de Bohême qui avoient suivi les Suisses; les Autunois attachés à la République romaine, ayant prié César de les leur laisser, & lui ayant dit qu'ils les établiroient sur leurs frontières, il y consentit, parce qu'il prévit qu'ils augmenteroient la puissance de ce Peuple, & qu'avec ce renfort il seroit plus en état de se défendre contre les Auvergnats, ses ennemis & ceux du Peuple romain. Ainsi fut terminé cette guerre qui, à en juger par les préparatifs & la valeur de ces Peuples, sembloit ne pas laisser espérer une fin aussi prompte, ni aussi heureuse pour les Romains, si les Chefs des Suisses avoient eu plus d'expérience dans la guerre; que les troupes qu'ils commandoient eussent connu l'ordre & la discipline, & qu'ils n'eussent pas eu à combattre des Romains & l'activité audacieuse & prudente de César.

XXIX. In caſtris Helvetiorum tabulæ repertæ ſunt litteris Græcis confectæ & & ad Cæſarem perlatæ; quibus in tabulis nominatim ratio confecta erat, qui numerus domo exiſſet eorum, qui arma ferre poſſent, & item ſeparatim pueri, ſenes, mulieresque. Quarum omnium rerum ſumma erat, capitum Helvetiorum millia CCLXIII, Tulingorum millia XXXVI, Latobrigorum XIV, Rauracorum XXIII, Bojorum XXXII, ex his, qui arma ferre poſſent, ad millia XCII. Summa omnium fuerunt ad millia CCCLXVIII. Eorum, qui domum redierunt, cenſu habito, ut Cæſar imperaverat, repertus eſt numerus millium C & X.

XXIX. On trouva dans la camp des Helvétiens des regiſtres écrits en grec, où étoient détaillés nom par nom ceux qui étoient ſortis en âge de porter les armes, les femmes, les enfans & les vieillards; on y comptoit deux cents ſoixante-trois mille Helvétiens, trente-ſix mille Tulingiens, quatorze mille Latobriges, vingt-trois mille Rauraques, trente-deux mille Boyens, ce qui faiſoit en tout trois cents ſoixante-huit mille perſonnes, dont quatre-vingt-douze mille en état de porter les armes. D'une ſi grande multitude, il ne s'en trouva, après le dénombrement fait, que cent dix mille qui retournèrent en leur pays.



Avant J. C. 58.
An de Rome 696.

BELLUM CONTRA ARIOVISTUM.

I. BELLO Helvetiorum confecto, totius fere Galliæ legati, principes civitatum, ad Cæsarem gratulatum convenerunt. Intelligere sese, tametsi pro veteribus Helvetiorum injuriis populus Rom. ab iis pœnas bello repetisset, tamen eam rem non minus ex usu terræ Galliæ, quam populi Rom. accidisse: propterea quod eo consilio, florentissimis rebus, domos suas Helvetii reliquissent, ut toti Galliæ bellum inferrent, imperioque potirentur, locumque domicilio ex magna copia deligerent, quem ex omni

GUERRE CONTRE ARIOVISTE.

I. CETTE guerre des Helvétiens terminée, les principaux de presque toute la Gaule Celtique vinrent en féliciter César. Ils lui dirent que les Celtes en général étoient pénétrés de reconnoissance des services qu'ils venoient de recevoir de lui; qu'à la vérité, les Romains avoient eu à venger d'anciennes injures faites à la République, que cependant la victoire qu'il venoit de remporter n'en étoit pas moins avantageuse pour les Gaulois, puisque les Helvétiens, en quittant leur pays dans un tems où leur état étoit le plus florissant, n'avoient porté la guerre dans la Gaule que pour la soumettre & la réduire sous leur obéissance, & après avoir pris la meilleure partie, rendre le reste tributaire (*a*). Ils

(*a*) Le desir qu'avoient les Gaulois de témoigner à César leur reconnoissance, n'étoit pas le seul motif de leur ambassade. Un autre ennemi que les Suisses,

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

Gallia opportunissimum ac fructuosissimum judicassent, reliquasque civitates stipendiaris haberent. Petierunt, ut sibi consilium totius Galliæ in diem certam indicere, idque Cæsaris voluntate facere, liceret : sese habere quasdam res, quas e communi consensu ab eo petere vellent. Ea re permissâ, diem concilio constituerunt, & jurejurando, ne quis enunciaret, nisi quibus communi consilio mandatum esset, inter se sanxerunt.

lui demandèrent la permission d'assembler les Etats de toute la Gaule, parce que d'un commun accord ils avoient une prière à lui faire. César y ayant consenti, ils prirent entr'eux jour pour s'assembler & jurèrent de n'en parler à personne que du consentement de tous.

II. Eo concilio dimisso, iidem principes civitatum, qui ante fuerant ad Cæsarem,

II. Leurs conférences finies, les mêmes Députés vinrent retrouver César & lui demandèrent une au-

plus dangereux, parce qu'il étoit mieux affermi, menaçoit leur liberté, & ils sentoient qu'ils ne pouvoient par eux-mêmes, avec leur foiblesse, causée par leurs divisions, se soustraire au joug qu'Arioviste étoit prêt d'appésantir sur eux, si César ne prenoit pas leur défense, & les abandonnoit à leurs propres forces. César qui avoit des vues plus étendues, saisit cette occasion, dans l'espérance qu'après avoir chassé Arioviste des Gaules, il profiteroit de leur foiblesse pour en faire la conquête.

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

reverterunt, petieruntque, ut sibi secreto de sua omniumque salute cum eo agere liceret. Ea re impetrata, sese omnes flentes Cæsaris ad pedes projecerunt: non minus se id contendere, & laborare, ne ea quæ dixissent, enunciarentur, quam, ut ea, quæ vellent, impetrarent; propterea quod, si enunciatum esset, summum in cruciatum se venturos viderent. Locutus est pro his Divitiacus Æduus: Galliæ totius factiones esse duas, harum alterius principatum tenere Æduos, alterius Arvernos. Hi quum tantopere de potentatu inter se multos annos contenderent, factum esse, ut ab Arvernis, Sequanisque Germani mercede accerserentur. Horum primo circiter millia XV Rhenum transisse: posteaquam agros, & cultum,

dience particulière, ayant des choses à lui communiquer qui importoient au salut général, & qu'ils ne pouvoient confier qu'à lui seul. Leur demande accordée, ils se jettèrent à ses genoux; ils le conjurèrent de leur garder le secret le plus inviolable; que dans cette occasion il leur étoit aussi nécessaire que son secours, parce que si ce qu'ils avoient à lui communiquer étoit découvert, ils couroient risque d'être perdus. Alors Divitiac prend la parole, & rapportant tout ce qui donnoit lieu aux plaintes, il accuse les Æduens & les Arvernes (*) d'avoir divisé les Gaules. Il dit que ces deux Peuples, chefs l'un & l'autre de deux factions rivales, après s'être disputés pendant long-tems la supériorité sur les autres États, les Arvernes, unis aux Séquanois, avoient appellés à leur secours les peuples de la Germanie; que d'abord ils n'avoient passé le Rhin qu'au nombre de quinze mille, mais que ces hommes féroces, enchantés d'un pays dont ils admiroient les richesses & la fertilité, en avoient attiré environ

(*) Les Auvergnats

Avant J. C. 58
An de Rome 696

& copias Gallorum homines feri ac barbari adamassent, transductos plures: nunc esse in Gallia ad c & xx millium numerum: cum his Æduos, eorumque clientes semel atque iterum armis contendisse: magnam calamitatem pulsos accepisse, omnem nobilitatem, omnem Senatum, omnem equitatum amisisse. Quibus prœliis calamitatibusque fractos, qui & sua virtute, & populi Romani hospitio atque amicitia plurimum ante in Gallia potuissent, coactos esse Sequanis obsides dare nobilissimos civitatis, & jurejurando civitatem obstringere, sese neque obsides repetituros, neque auxilium a populo Romano imploraturos, neque recusaturos, quo minus perpetuo sub illorum ditione atque imperio essent; unum se esse, ex omni civitate

environ cent vingt mille: que les Æduens & leurs Alliés avoient livré contre eux de fréquens combats; qu'ils avoient essuyé dans cette guerre les calamités les plus déplorables; qu'ils y avoient perdu toute leur noblesse, leur Sénat & leur cavalerie; que succombant sous tant de pertes, ils avoient été obligés de donner les principaux d'entr'eux en ôtage aux Séquanois, avec serment de ne jamais recourir au Peuple Romain pour se soustraire à leur domination. Que du rang qu'ils tenoient précédemment dans les Gaules par leur valeur & par leur alliance avec les Romains, il ne leur restoit que la dure nécessité de gémir sous le joug des Barbares; qu'il étoit le seul qui n'eut pu se résoudre à prêter ce serment & à donner ses enfans en ôtage; que libre de ces deux liens, il s'étoit enfui de la Cité & s'étoit rendu à Rome pour solliciter la protection du Sénat; que cependant les Séquanois, vainqueurs, éprouvoient un sort plus dur encore que les vaincus; qu'Arioviste, Roi des Germains, s'étoit établi

Avant J. C. 58. Ans de Rome 696.

(*) Ceux de Constance.

Æduorum, qui adduci non potuerint, ut juraret, aut ſuos liberos obſides daret; ob eam rem ſe ex civitate profugiſſe, & Romam ad Senatum veniſſe, auxilium poſtulatum, quod ſolus neque jurejurando, neque obſidibus teneretur. Sed pejus victoribus Sequanis, quam Æduis victis accidiſſe, propterea quod Arioviſtus rex Germanorum in eorum finibus conſediſſet tertiamque partem agri Sequani, qui eſſet optimus totius Galliæ, occupaviſſet, & nunc de altera parte tertia Sequanos decedere juberet, propterea quod, paucis menſibus ante, Harudum millia hominum XXIV ad eum veniſſent, quibus locus ac ſedes

dans la Séquanie, & avoit uſurpé la troiſième partie de leurs terres, les plus fertiles des Gaules; qu'il venoit tout récemment d'en exiger encore autant pour y placer les Harudes (*) qui étoient arrivés depuis quelques mois au nombre de vingt-quatre mille hommes; que dans peu d'années tous ces peuples paſſeroient le Rhin & chaſſeroient les Gaulois, dont ils préféroient le pays & la manière de vivre; qu'Arioviſte, après ſa victoire d'Amagetobria (*a*), étoit devenu ſi inſolent, qu'il demandoit en ôtage les enfans des meilleures familles & qu'il exerçoit ſur eux les plus horribles cruautés, ſi la plus petite choſe ne s'exécutoit pas au moindre ſigne de ſa volonté: que c'étoit un homme féroce, barbare, emporté, dont la tyrannie étoit inſupportable; que ſi Céſar & le Peuple Romain refuſoient de les ſecourir, tous les Gaulois ſe-

(*a*) Il ne reſte plus aucuns veſtiges de cette Ville. Selon M. d'Anville, elle étoit ſituée près du confluent de la rivière d'Ognon dans la Saone, un peu au-deſſus de Pontarlier.

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

pararentur : futurum esse paucis annis, ut omnes e Galliæ finibus pellerentur, atque omnes Germani Rhenum transirent : neque enim conferendum esse Gallicum cum Germanorum agro, neque hanc consuetudinem melius cum illa comparandam. Ariovistum autem, ut semel Gallorum copias prœlio vicerit, quod prœlium factum sit Amagetobriæ, superbe & crudeliter imperare, obsides nobilissimi cujusque liberos poscere, & in eos omnia exempla cruciatus edere, si qua res non ad

roient forcés d'imiter les Helvétiens dans leur émigration, & d'aller chercher ailleurs, quelque soit le sort qui les attende, un autre pays éloigné des Germains; qu'il n'étoit pas douteux que si Arioviste étoit informé de leur négociation, il ne se vengeât sur les ôtages qu'il avoit entre ses mains & qu'il ne les fit périr dans les plus affreux tourmens: Que César seul, soit par le respect qu'il avoit pour lui, soit par la crainte de son armée, soit par le bruit de sa victoire, ou par le nom du Peuple Romain, que lui seul enfin, pouvoit défendre les Gaules des violences d'Arioviste & empêcher qu'une plus grande multitude de Germains ne passât le Rhin (a).

(a) On ne peut voir sans surprise le discours plaintif & humiliant de Divitiac à César; & quoique les dissentions des Auvergnats & des Autunois eussent tellement affoiblis ceux-ci, qu'ils avoient le plus grand besoin d'un prompt secours, ce ton larmoyant, cette posture humiliante aux pieds de César, ne caractérisent point un peuple guerrier dont Divitiac exhalte la valeur. On peut sans baissesse demander des secours; on peut sans fierté les demander avec noblesse, & celui à qui on les demande doit être plus porté à les accorder, parce qu'il s'attend à être secondé; au lieu qu'il n'a aucun acte de vigueur à espére d'une Nation qui s'avilit & s'abaisse jusqu'à se prosterner aux genoux de celui de qui elle attend un bienfait. L'ambition des Auvergnats les perdit; elle

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

nutum, aut ad voluntatem ejus facta sit : hominem esse barbarum, iracundum, temerarium : non posse ejus imperia diutius sustineri : nisi quid in Cæsare populoque Romano sit auxilii, omnibus Gallis idem esse faciendum quod Helvetii fecerunt, ut domo emigrent ; aliud domicilium, alias sedes, remotas a Germanis, petant, fortunamque, quæcumque accidat, experiantur. Hæc si enunciata

entraîna dans leur chûte les Autunois leurs rivaux ; les premiers, dans l'espérance de subjuguer les seconds, appellèrent les Germains à leur secours, ceux-ci, vainqueurs des Autunois, asservirent les Auvergnats qui avoient aidés à vaincre les Autunois. Surquoi le Duc de Rohan remarque très-judicieusement, en parlant de la guerre des Gaulois contre Arioviste, *qu'il est bien dangereux d'appeller à son secours des Peuples plus puissans que soi* (*). Ce précepte est d'autant plus juste que César, après avoir battu & chassé Arioviste de la Gaule, les Gaulois, débarrassés des Germains, ne firent que changer de maîtres. La politique de César fut d'autant plus admirable, remarque encore le Duc de Rohan (**), qu'il craignoit que les Germains ne voulussent s'établir dans les Gaules, qu'ils n'attaquassent ensuite la Province Romaine, & ne s'approchassent de l'Italie ; d'ailleurs en donnant du secours aux Gaulois, il se préparoit insensiblement leur conquête, & il y parvint en entretenant leurs divisions. A l'aide des uns, il vainquit les autres, & enfin les assujettit tous.

(*) Parf. Cap.

(**) *Idem.*

Ariovisto sint, non dubitare, de omnibus obsidibus, qui apud eum sint, gravissimum supplicium sumat: Cæsarem vel autoritate sua atque exercitus, vel recenti victoria, vel nomine populi Romani deterrere posse ne major multitudo Germanorum Rhenum transducatur, Galliamque omnem ab Ariovisti injuria posse defendere.

III. Hac oratione a Divitiaco habita, omnes qui aderant, magno fletu auxilium a Cæsare petere cœperunt. Animadvertit Cæsar unos ex omnibus sequanos nihil earum rerum facere, quas cœteri fecerunt, sed tristes, capite demisso, terram intueri. Ejus rei quæ causa esset, miratus, ex ipsis quæsivit. Nihil Sequani respondere, sed in eadem tristitia taciti permanere. Quum

III. Divitiac ayant cessé de parler, tous ceux qui étoient présens redoublèrent leurs sanglots & conjurèrent ensemble César de ne pas les abandonner. César s'appercevant que les Députés des Séquanois, tristes, abbatus, les yeux baissés demeuroient dans le silence, surpris, leur en demande la cause; mais les Séquanois, sans répondre, restent immobiles & dans le plus grand abbatement. Alors Divitiac répondit pour eux, que le sort des Séquanois étoit d'autant plus déplorable, qu'ils n'osoient pas même se plaindre, ni recourir à

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

ab iis sæpius quæreret, neque ullam omnino vocem exprimere posset, idem Divitiacus Æduus respondit : hoc esse miseriorem, gravioremque fortunam Sequanorum, quam reliquorum quod soli, nec in occulto quidem queri, nec auxilium implorare auderent, absentisque Ariovisti crudelitatem, velut si coram adesset, horrerent ; propterea quod reliquis tamen fugæ facultas daretur, Sequanis vero qui intra fines suos Ariovistum recepissent, quorum oppida omnia in potestate ejus essent, omnes cruciatus essent perferendi.

quelqu'un qui pût adoucir leurs maux. Arioviste, absent ou présent, est également terrible pour eux. Les autres Gaulois ont la ressource de la fuite : eux seuls sont retenus dans les fers. Les Germains occupent leurs villes, & au moindre signe de révolte, ils les livreroient aux plus affreux tourmens.

IV. His rebus cognitis, Cæsar Gallorum animos verbis confirmavit, pollicitusque est sibi eam rem curæ futuram, magnam se habere spem, & beneficio suo & auctoritate adductum Ariovis-

IV. César, instruit & touché de tant de désolations, rassure les Députés par les paroles les plus consolantes. Il promit de s'intéresser de tout son pouvoir au changement de leur fortune & d'employer, près d'Arioviste, le crédit que pouvoit lui donner le service

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

tum, finem injuriis facturum. Hac oratione habita, concilium dimisit, & secundum ea multæ res eum hortabantur, quare sibi eam rem cogitandam, & suscipiendam putaret : Imprimis, quod Æduos, fratres, consanguineosque sæpe numero ab Senatu appellatos, in servitute, atque inditione videbat Germanorum teneri; eorumque obsides esse apud Ariovistum, ac Sequanos intelligebat : Quod in tanto Imperio populi Romani turpissimum sibi & Reipublicæ esse arbitrabatur. Paulatim autem Germanos consuescere Rhenum transire, & in Galliam magnam eorum multitudinem venire, populo Romano periculosum videbat; neque sibi homines feros ac barbaros temperaturos existima-

qu'il lui avoit rendu autrefois (a). J'espère, ajouta-t-il, que par égard à mon autorité, il mettra fin à tant d'injustices : après quoi il les congédia. De plus fortes raisons l'engageoient à penser sérieusement à cette affaire. Il lui paroissoit honteux pour lui & pour le Peuple Romain, que dans le tems le plus florissant de la République, les Æduens, à qui le Sénat avoit donné le titre de frères & d'Alliés, fussent réduits en esclavage par les Germains & obligés de donner des ôtages à Arioviste & aux Séquanois ; d'ailleurs il croyoit Rome intéressée à empêcher les Germains de s'établir dans les Gaules. S'ils s'en rendoient maîtres, ces peuples féroces & barbares ne manqueroient pas de se jetter sur la Province Romaine, & delà sur l'Italie, comme avoient fait les Cimbres & les Teutons, d'autant plus que les Séquanois n'étoient séparés de la Province Romaine que par le Rhône, & il étoit persuadé qu'il

(a) Pendant son Consulat, César avoit fait obtenir, par le Sénat à Arioviste, le titre de Roi.

Avant J. C. 58.
An de Rome 696.

bat, quin, quum omnem Galliam occupassent, ut ante Cimbri, Teutonique fecissent, in Provinciam exirent, atque inde in Italiam contenderent; præsertim, quum sequanos a Provincia nostra Rhodanus divideret; quibus rebus quam maturrime occurendum putabat. Ipse autem Ariovistus tantos sibi spiritus, tantam arrogantiam sumpserat, ut ferendus non videretur.

V. Quamobrem placuit ei, ut ad Ariovistum Legatos,

falloit s'opposer de bonne heure à une pareille invasion. Ajoutez à cela qu'Arioviste s'étoit rendu insupportable par son orgueil & son insolence (*a*).

V. Il crut d'abord devoir commencer par envoyer des Ambassa-

(*a*) On a dit dans l'avant-dernière note, page 67, que César avoit un motif au moins aussi intéressant pour lui & pour la République que celui de secourir les Autunois & les Francs-Comtois, celui de chasser Arioviste & ses Allemands des Gaules. D'ailleurs il lui parut honteux, & pour la République & pour lui, de permettre aux Germains d'entrer dans les Gaules, & de souffrir qu'ils exigeassent des ôtages des peuples amis & alliés des Romains. Comme il méditoit leur conquête, s'il avoit eu à combattre Arioviste & les Gaulois, il ne seroit pas venu à bout de ses projets avec autant de facilité; ainsi, pour parvenir à les exécuter, il devoit commencer par battre & chasser Arioviste de la partie de la Gaule dont il s'étoit emparé, pour, après, aviser aux moyens qu'il prendroit pour subjuguer la totalité des Gaules

deurs

mitteret, qui ab eo postularent, ut aliquem locum medium utriusque colloquio deligeret: Velle sese de Republica & summis utriusque rebus cum eo agere. Ei legationi Ariovistus respondit: Si quid ipsi a Cæsare opus esset, sese ad eum venturum fuisse; si quid ille se velit illum ad se venire oportere. Præterea se neque sine exercitu in eas partes Galliæ venire audere, quas Cæsar possideret: Neque exercitum sine magno commeatu, atque emolumento in unum locum contrahere posse: Sibi autem mirum videri quid in sua Gallia, quam bello vicisset, aut Cæsari, aut populo Romano negotii esset.

VI. His responsis ad Cæsarem relatis, iterum ad eum Cæsar legatos cum his mandatis mittit: Quoniam tanto suo, populique Romani be-

deurs à Arioviste pour lui demander une entrevue dans quelque lieu également à portée de leurs États réciproques. Arioviste répondit aux Députés, que s'il avoit à conférer avec César voulant lui parler, c'étoit à lui de venir le chercher; que d'ailleurs il ne pouvoit sans armée entrer sûrement sur les terres des Romains, & qu'une armée ne pouvoit s'assembler sans beaucoup de dépense & d'embarras; qu'au reste, il ne comprenoit pas ce que César & les Romains avoient à démêler avec lui, touchant ses conquêtes.

VI. Cette réponse rapportée à César, il envoie à Arioviste les mêmes Députés, avec ordre de lui dire que, puisqu'après avoir reçu tant de bienfaits des Romains, & de lui-même en particulier, qui,

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

neficio affectus, quum in consulatu suo Rex, atque amicus a Senatu appellatus esset, hanc sibi, populoque Romano gratiam referret, ut in colloquium venire invitatus gravaretur, neque de communi re dicendum sibi & cognoscendum putaret; hæc esse, quæ ab eo postularet; primùm, ne quam multitudinem hominum amplius trans Rhenum in Galliam transduceret; deinde obsides, quos haberet ab Æduis, redderet, Sequanisque permitteret, ut quos illi haberent, voluntate ejus reddere illis liceret: Neve Æduos injuria lasseceret, neve his, sociisve eorum bellum inferret: si id fecisset, sibi, populoque Romano perpetuam gratiam, atque amicitiam cum eo futuram. Si non impetraret, quoniam M. Messala, M. Pisone Coss. Senatus

à sa sollicitation, pendant son Consulat, lui avoient accordé le titre de Roi & d'ami de la République, il refusoit cependant d'acquiescer à l'entrevue que ses Députés lui avoient demandée de sa part; que puisqu'il doutoit même qu'il pût avoir quelque affaire commune à démêler avec lui, voici ce qu'il exigeoit de lui: qu'il n'attira plus en Gaule les Germains d'au-delà du Rhin; qu'il rendît les ôtages qu'il avoit aux Æduens & qu'il permit aux Séquanois de rendre ceux qu'ils avoient de leur côté, si cela pouvoit concourrir à leurs intérêts; qu'il ne commît plus aucune hostilité, ni contre les Æduens, ni contre leurs Alliés; que s'il se conformoit, sur ces différens articles, à ses désirs & à ceux du Peuple Romain, il y auroit entr'eux une éternelle amitié; que si au contraire il s'obstinoit dans ses refus, qu'il apprit que sous le Consulat de M. Messala & de M. Pison, le Sénat avoit ordonné, quautant que cela se pourroit, sans nuire aux intérêts de la République, le Gou-

censuisset, uti, quicumque Galliam Provinciam obtineret, quod commodo Reipublicæ facere posset, Æduos, ceterosque amicos populi Romani defenderet, se Æduorum injurias non neglecturum.

verneur de la Province Romaine prit en main la défense des Alliés des Romains, & principalement des Æduens; qu'il étoit donc résolu à tout pour venger ces derniers des torts qu'on pouvoit leur causer.

VII. Ad hæc Ariovistus respondit: Jus esse belli, ut quis vicissent, iis, quos vicissent, quemadmodum vellent, imperarent: item populum Romanum victis non ad alterius præscriptum, sed ad suum arbitrium imperare consuesse. Si ipse populo Romano non præscriberet, quemadmodum suo jure uteretur, non opportere se a populo Romano in suo jure impediri. Æduos sibi, quoniam belli fortunam tentassent, & armis congressi, ac superati essent stipendiarios esse factos. Magnam Cæsarem injuriam facere, qui suo ad-

VII. A cela Arioviste répondit: *que de tout tems le droit des vainqueurs avoit été d'imposer aux vaincus telles conditions qu'il leur plairoit; que les Romains n'avoient jamais suivi, en pareil cas, d'autre règle que leur volonté, & que si, de son côté, il n'avoit jamais prétendu leur prescrire la manière dont ils devoient user de la victoire, les Romains aussi ne devoient pas tenter de lui dicter des loix; que la témérité des Æduens avoit eu le succès qu'elle avoit merité; qu'après avoir couru les hasards de la guerre, ils avoient été soumis à un juste tribut; qu'il trouvoit étonnant que César, à son arrivée, prétendît diminuer sa puissance & régler ses revenus; que jamais il ne rendroit les ôtages aux Æduens; mais qu'il leur accorderoit volon-*

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

ventu vectigalia sibi deteriora faceret Æduis se obsides redditurum non esse; neque iis, neque eorum sociis, injuria bellum ilaturum, si in eo manerent, quod convenisset, stipendiumque quotannis penderent: si id non fecissent, longe ab his fraternum nomen populi Romani absuturum. Quod sibi Cæsar denunciaret, se Æduorum injurias non neglecturum, neminem secum sine sua pernicie contendisse. Quum vellet, congrederetur: intellecturum, quid invicti Germani, exercitatissimi in in armis, qui intra annos XIV tectum non subissent, virtute possent.

tiers une paix constante, ainsi qu'à leurs Alliés, s'ils remplissoient de bonne foi les conditions du traité; & s'ils payoient tous les ans le tribut imposé; que si au contraire ils essayoient de secouer le joug, il leur feroit sentir que le titre d'Alliés de la République ne seroit pour eux qu'une foible ressource pour les soustraire à sa vengeance. Quant aux menaces que lui faisoit César de prendre en mains la défense des Æduens, qu'il sut que jamais personne ne s'étoit mesuré avec lui, qu'il ne s'en fut mal trouvé; qu'il apprendroit à ses dépens de quoi étoit capable une Nation invincible, versée dans l'art de la guerre, & qui depuis quatorze ans n'avoit pas couché sous un toit (*a*).

(*a*) On ignore pourquoi César, depuis qu'il étoit dans les Gaules, n'étoit pas instruit des divisions qui étoient entre les Gaulois, & qu'il fallut que Divitiac les lui apprit. On ne fait pas non plus pourquoi il n'étoit pas informé que les Germains avoient passé le Rhin, & la raison pour laquelle il n'avoit qu'une connoissance imparfaite de la puissance d'Arioviste. Il étoit cependant à croire que les Autunois, amis & alliés des Romains, dont toute la cavalerie étoit dans l'armée de César, l'avoient instruit qu'ils avoient été forcés

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

VIII. Hoc eodem tempore Cæsari mandata referebantur; & legati ab Æduis & Treviris veniebant: Ædui, questum, quod Harudes, qui nuper in Galliam transportati essent, fines eorum popu-

VIII. Au même moment que cette réponse fut rapportée à César, les Æduens & ceux de Trèves vinrent se plaindre les premiers que les Harudes, nouvellement arrivés dans les Gaules, ravageoient leurs frontières, malgré les ôtages qu'ils avoient donnés à Arioviste.

---

de donner des ôtages à Arioviste; qu'il y avoit des factions qui agitoient les Gaules, & que cette partie, sur-tout, avoit été opprimée par Arioviste. Il devoit connoître ce Roi des Germains, puisqu'il l'avoit servi dans le Sénat pendant son Consulat. Il ne pouvoit ignorer les forces qu'il étoit en état de rassembler; ainsi il étoit de son intérêt de ne pas souffrir qu'il opprimât les Gaules, & même qu'il restât en possession d'une partie, sur-tout ayant des vues sur la conquête de la Gaule, peut-être éloignées, mais qu'il cherchoit à rapprocher. Les divisions entre les différens peuples de la Gaule servoient, sans doute, à les affoiblir; Arioviste y aidoit encore, & il étoit important de ne lui pas laisser jetter des fondemens trop profonds dans ce pays: aussi, lorsque les choses furent au point où César les désiroit, il prit ses mesures pour forcer Arioviste à repasser le Rhin ou à le combattre, s'il s'opiniâtroit à rester dans la Gaule; mais avant que de marcher à lui, il voulut essayer la voie de la négociation. Il lui envoye des Députés, sans ordre cependant de s'expliquer sur les raisons qu'il avoit de lui demander une entrevue. La réponse haute & fière d'Arioviste indispose justement César; cependant il lui envoye encore les mêmes Députés, avec ordre de lui reprocher son ingratitude envers le Sénat, & de l'instruire de ses intentions. Arioviste, par sa seconde réponse, paroît insulter la République; alors César se détermine à marcher contre lui, & à purger les Gaules de cet essaim de barbares qui infestoit tout le pays en-deçà du Rhin. César voulut mettre dans sa conduite une apparence de justice, & il se servit de la réponse d'Arioviste qui attaquoit le Sénat, ou du moins paroissoit mépriser les secours qu'il donneroit aux

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

larentur; ſeſe ne obſidibus quidem datis Arioviſti redimere potuiſſe: Treviri autem, pagos centum Suevorum ad ripam Rheni conſediſſe, qui Rhenum tranſire conarentur; iis præeſſe Naſuam, & Cimberium fratres. Quibus rebus Cæſar vehementer commotus, maturandum ſibi exiſtimavit, ne ſi nova manus Suevorum cum veteribus copiis Arioviſti ſeſe conjunxiſſet, minus facile reſiſti poſſet. Itaque, re fru-

Ceux de Trèves venoient l'informer que les cent Cantons des Suéves, aux ordres des deux frères Naſua & Cimbérius, étoient campés ſur le bord du Rhin & eſſayoient de le traverſer. Céſar, vivement touché de ces nouvelles, jugea qu'il falloit ſe hâter & qu'il ſeroit moins facile de réſiſter aux Barbares, ſi les Suéves ſe joignoient aux anciennes troupes d'Arioviſte. Il amaſſa donc le plus de vivres qu'il put dans un moment ſi critique, & marcha à grandes journées contre Arioviſte.

Gaulois, pour marcher à leur défenſe. Il hâta donc ſon départ, parce qu'il apprit que les Suéves, en très-grand nombre, étoient ſur le bord du Rhin, & qu'ils cherchoient à le paſſer pour ſe joindre à Arioviſte. Il voulut prévenir cette jonction qui, ſi elle ſe fût faite avant qu'il eût battu l'armée d'Arioviſte, auroit été un très-grand obſtacle à la réuſſite de ſes deſſeins. Il étoit certain que s'il pouvoit battre & chaſſer Arioviſte des Gaules avant la jonction de ce Roi des Germains avec les Suéves, ceux-ci apprenant ſa défaite, ne paſſeroient pas le Rhin & retourneroient chez eux; que délivré de l'un & des autres, ce ſeroit un acheminement pour l'exécution de ſes projets ſur les Gaules. Tout ce qu'il avoit prévu arriva; Arioviſte fut battu, les Suéves retournèrent dans leur pays, & débarraſſé de tant d'ennemis étrangers, il ne s'occupa plus que des moyens de ſoumettre la Gaule.

mentaria quam celerrime potuit comparata, magnis itineribus ad Ariovistum cum suis contendit.

IX. Quum tridui viam processisset, nunciatum est ei, Ariovistum cum suis omnibus copiis ad occupandum Vesontionem, quod est oppidum maximum Sequanorum contendere, triduique viam a suis finibus processisse. Id ne accideret, magnopere præcavendum sibi Cæsar existimabat. Namque omnium rerum, quæ ad bellum usui erant, summa erat in eo oppido facultas; idque natura loci sic muniebatur, ut magnam ad ducendum bellum daret facultatem: propterea quod flumen Dubis, ut circino circumductum, pæne totum oppidum cingit; reliquum spatium, quod non est amplius pedum cxx, qua flumen intermittit,

IX. Déja il avoit marché pendant trois jours, quand il apprit que l'armée d'Arioviste étoit sortie aussi depuis trois jours de son pays, & qu'elle étoit en pleine marche pour s'emparer de Vesontio (*), ville la plus grande des Séquanois. César crut qu'il falloit mettre tout en œuvre pour le prévenir, parce que c'étoit une place forte, bien munie & qui, par sa situation, étoit très-commode & très-avantageuse pour en faire une place d'armes & l'entrepôt de tous les magasins. La rivière Dubis (**) l'environne presque dans son circuit, & le reste qui n'est guères que de cent vingt pas est fermé par une montagne très-haute, dont le pied touche des deux côtés à la rivière. Cette montagne est elle-même environnée d'un mur qui la joint à la ville & en fait une vraie citadelle. César ne cessa de marcher jour & nuit vers cette

(*) Besançon.

(**) Le Doubs.

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

mons continet magna altitudine, ita ut radices ejus montis ex utraque parte ripæ fluminis contingant. Hunc murus circundatus arcem efficit, & cum oppido conjungit. Huc Cæsar magnis diurnis nocturnisque itineribus contendit; occupatoque oppido, ibi præsidium collocat.

ville, & s'en étant rendu maître, il y mit garnison (*a*).

X. Dum paucos dies ad

X. Dans le peu de jours qu'il

(*a*) En effet, Besançon devoit être d'un grand secours à celui qui le premier pourroit s'en emparer; outre l'avantage qu'il en retireroit pour ses subsistances, & pour toutes les choses nécessaires à la guerre, maître de cette place, il l'étoit de tout le pays. Ces avantages n'échappèrent pas à César, & ils étoient trop importans, pour qu'il ne fit pas la plus grande diligence pour prévenir Arioviste, & s'emparer de ce poste. Celui-ci, dans une sécurité entière, avoit même négligé de mettre des troupes dans Besançon; César en profita pour y marcher & s'en empara. Jules dut la réussite de la plupart de ses entreprises à son activité, son génie, & l'expérience qu'il avoit déja acquise, lui dévoiloient l'importance d'occuper un poste, de marcher plutôt sur une partie que sur un autre. Il vit que s'il s'emparoit de Besançon, il se procureroit des avantages infinis, qu'il assureroit ses subsistances qui lui venoient du pays des Autunois & de celui de ceux de Trèves; que maître de cette place, il contiendroit les Francs-Comtois; qu'il s'assuroit une place d'armes & un appui, & que rien ne pourroit retarder ses opérations; qu'en se ménageant tous ces avantages, il les ôtoit nécessairement à l'ennemi, & qu'il trouveroit, peut-être, le moyen de le chasser de la Gaule, sans même le combattre.

resta

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

Vesontionem, rei frumentariæ commeatusque causa, moratur, ex percunctatione nostrorum, vocibusque Gallorum, ac mercatorum, qui ingenti magnitudine corporum Germanos, incredibili virtute, atque exercitatione in armis esse prædicabant, sæpe numero sese cum iis congressos ne vultum quidem, atque aciem oculorum ferre potuisse, tantus subito timor omnem exercitum occupavit, ut non mediocriter omnium mentes animosque pertubaret. Hic primùm ortus est timor a tribunis militum, ac præfectis, reliquisque, qui ex urbe, amicitiæ causa Cæsarem secuti, magnum periculum miserabantur, quod non magnum in re militari usum habebant. Quorum alius, alia causa illata, quam sibi ad proficiscendum necessariam esse dice-

resta à Vésontio pour régler ce qui concernoit les vivres & d'autres objets, ses troupes s'étant entretenues des Germains avec les Gaulois & les marchands, & ceux-ci leur en exagérant tellement la haute taille, la valeur, l'expérience dans la guerre, le regard terrible qu'on ne pouvoit soutenir, que la frayeur saisit toute l'armée. Le mal commença par les Tribuns militaires, les Préfets, & tous ceux qui par amitié pour César l'avoient suivi dans son Gouvernement; mais qui ayant peu ou point d'usage de la guerre, se croyoient dans un danger inévitable. Les uns sous différens prétextes lui demandent permission de se retirer; d'autres, retenus par la crainte des soupçons, cachoient avec soin l'envie qu'ils avoient de les imiter, & d'autres aussi, ne pouvant dissimuler la honteuse passion qui les agitoit, laissoient couler des larmes; quelquefois renfermés dans leur tente où sans autres témoins que leurs amis, ils faisoient les plaintes les plus touchantes sur leur malheur commun. Dans toute

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

ret, petebat, ut ejus voluntate discedere liceret; nonnulli pudore adducti, ut timoris suspicionem vitarent, remanebant. Hi neque vultum fingere, neque interdum lacrymas tenere poterant: abditi in tabernaculis, aut suum fatum querebantur, aut cum familiaribus suis commune periculum miserabantur. Vulgo totis castris testamenta obsignabantur. Horum vocibus, ac timore paulatim etiam ii, qui magnum in castris usum habebant, milites, centurionesl'armée on ne parloit que de testamens; peu à peu leur exemple avoit fait impression sur les soldats les plus aguerris, sur les Centurions mêmes & sur les Officiers de la cavalerie. Ceux de ces derniers qui vouloient paroître les moins effrayés, ne rejettoient point leur incertitude sur la crainte de l'ennemi, mais sur la difficulté des chemins, la profondeur des forêts qui étoient entr'eux & Arioviste, qui s'opposeroient au transport des vivres. Quelques-uns allèrent jusqu'à dire à César, que lorsqu'il donneroit l'ordre de marcher, le soldat effrayé n'obéiroit pas & refuseroit de décamper (*a*).

(*a*) Un événement aussi inattendu auroit pu déconcerter tout autre que César. Il est cependant certain que s'il avoit pu prévoir l'effet que les rapports des Gaulois pouvoient faire sur l'esprit des Romains, après avoir fait entrer dans Besançon le nombre nécessaire de troupes pour le garder, il auroit laissé le reste dans son camp hors de la place; il auroit défendu tout entretien particulier de Romain à Gaulois; il auroit interdit à ceux-ci l'entrée de son camp; auroit occupé ses soldats à le retrancher & à leur instruction, & ceux qui étoient dans la ville, à différens travaux relatifs à sa défense; mais il ne pouvoit pas s'imaginer que de simples propos dictés par la frayeur, pussent produire une si grande crainte dans l'esprit de ses soldats. Si dans cette circonstance, César les avoit occupés à des travaux ou à des exercices, ils n'auroient pas eu

Avant J. C. 58.
An de Rome 696.

que, quique equitatui præerant, perturbabantur. Qui se ex his minus timidos existimari volebant, non se hostem vereri, sed angustias itineris, & magnitudinem silvarum, quæ inter eos atque Ariovistum intercederent; aut rem frumentariam, ut satis commode supportari posset, timere dicebant. Nonnulli etiam Cæsari renunciabant, quum castra moveri, ac signa ferri jussisset, non fore dicto audientes milites, neque propter timorem signa laturos.

XI. Hæc quum animadvertisset Cæsar, convocato concilio, omniumque ordinum ad id concilium adhibitis centurionibus, vehementer eos incusavit: Primum, quod aut

XI. César réfléchissant sur cette nouvelle, assemble tous les Officiers jusqu'aux derniers des Centurions, & se plaint vivement de ce qu'ils vouloient pénétrer ses desseins & examiner ses actions: *c'est*, leur dit-il, *sous mon Consulat qu'Arioviste*

le tems de s'entretenir avec les Gaulois, & ils n'auroient pas pris des idées si humiliantes pour eux & si avantageuses pour les Allemands. Ce qui, dans cette occasion, arriva à César, est un exemple frappant du danger qu'il y a de laisser des soldats dans l'inaction.

Avant J. C. 58.
An de Rome 696.

quam in partem, aut quo consilio ducerentur, sibi quærendum aut cogitandum putarent. Ariovistum, se consule, cupidissime populi Romani amicitiam appetisse. Cur hunc tam temere quisquam ab officio discessurium judicaret? Sibi quidem persuaderi cognitis suis postulatis, atque æquitate conditionum perspecta, eum neque suam neque populi Romani gratiam repudiaturum. Quod si furore atque amentia impulsus bellum intulisset, quid tandem vererentur? aut cur de sua virtute, aut de ipsius diligentia desperarent? Factum ejus hostis periculum patrum nostrorum memoria, cum Cimbris & Teutonis a C. Mario pulsis, non minorem laudem exercitus, quam ipse imperator, meritus videbatur. Factum etiam nuper in Italia, servili tumultu; quos

a recherché avec le plus grand empressement l'amitié des Romains, & il est vraisemblable qu'aujourd'hui il ne voudra pas y renoncer sans raison; qu'il étoit persuadé qu'après avoir pesé l'équité de ses demandes, il ne rejetteroit ni son amitié, ni celle du Peuple Romain. Que s'il étoit assez insensé & assez furieux pour vouloir lui faire la guerre, qu'avoient-ils tant à craindre, & pourquoi désespéreroient-ils de leur valeur & de sa conduite? L'ennemi que nous avons à combattre nous est assez connu. Les Cimbres & les Teutons ont succombé sous les armes de Marius, & ses soldats ont partagé sa gloire. L'Italie a appris depuis peu encore à le connoître dans la guerre des Esclaves, qu'on avoit heureusement terminée, quoiqu'ils fussent instruits de notre manière de faire la guerre & de notre discipline; que l'on peut juger par-là quel avantage il y auroit à marquer du courage & de la résolution, puisque ceux que l'on avoit craint désarmés, avoient été vaincus, victorieux & les armes à la main; qu'enfin c'étoient ces mêmes

tamen aliquis usus ac disciplina, quam a nobis accepissent, sublevarent: ex quo judicari posset, quantum haberet in se boni constantia; propterea quod, quos aliquandiu inermes sine causa timuissent, postea armatos, ac victores superassent. Denique hos esse Germanos, quibuscum sæpenumero Helvetii congressi, non solum in suis, sed etiam

Germains que les Helvétiens, dont on venoit de triompher, avoient plusieurs fois battus. Si les Gaulois ont été subjugués, si Arioviste ose vanter ses conquêtes, ignorez-vous que ce n'est qu'à la ruse qu'il doit la victoire? Renfermé dans son camp, caché dans des marais, il avoit plusieurs fois refusé le combat que lui présentoient les Gaulois. Ceux-ci ennuyés se dispersent; il les surprend & remporte sur eux un avantage facile: (a) qu'il devoit donc sa victoire plus à l'adresse

(a) La conduite d'Arioviste, qui se refuse plusieurs fois au combat que lui présentent les Gaulois, prouve qu'il connoissoit parfaitement leur caractère vif & inconséquent, & que ce caractère dégénéroit en nonchalance & en paresse, lorsqu'on le contraignoit à rester dans l'inaction. Le caractère des Français actuels est absolument semblable; peut-être qu'aujourd'hui, où il y a plus d'ordre, plus de discipline, où il est généralement plus éclairé, la ruse d'Arioviste ne réussiroit pas, si le Général avoit l'art d'entretenir dans l'esprit du soldat, cette volonté, cette vivacité, cette chaleur, & cet amour pour la gloire qui le caractérisent; mais s'il le laisse tranquille dans son camp, si son activité est engourdie par le désœuvrement, s'il ne l'occupe pas ou à des travaux, ou par des détachemens qui le distrayent de l'oisiveté des camps, il seroit très-possible qu'un Général, qui agiroit comme Arioviste, pût réussir de même que lui. Les Français ont le même caractère que les Gaulois leurs ancêtres; au début d'une campagne, ils veulent toujours se battre, & si l'ennemi se refuse à leurs désirs, l'ennui les prend, la paresse les gagne, le dégoût s'ensuit, ils deviennent oisifs, & ils désertent. L'Officier de tout grade, sur-tout l'Officier Général & supé-

Avant J. C. 58.
An de Rome 696.

in illorum finibus plerumque superarint, qui tamen pares esse nostro exercitui non potuerint. Si quos adversum prœ-

qu'à la valeur de ses troupes: mais que les Romains ne se laissoient pas surprendre par la ruse, comme des barbares ignorans; que ceux qui

rieur, partage son tems entre la table & le jeu, néglige ses devoirs, & n'aspire qu'au moment où il pourra se livrer tout entier & plus librement à ses plaisirs. Il est bien étonnant qu'une nation vive, active, spirituelle, généralement courageuse, faite pour la guerre, se livre à des goûts & à des occupations entièrement opposés à son caractère. La table a, sans doute, des attraits, elle réunit les sociétés, elle excite à la gaieté; mais l'une & l'autre peuvent se trouver sans cette profusion & cette recherche dans les mets, sans cette somptuosité indécente dans un camp & à des guerriers. Un soldat (mot générique qui renferme l'homme armé pour la défense de la patrie), quelque soit son grade, ne doit manger que pour vivre, réparer ses forces affoiblies par la fatigue, & être en état de remplir ses devoirs. Ce qu'il y a encore de plus extraordinaire, c'est de voir le Français, naturellement vif, pétulent, enjoué, souvent même plaisant, avoir la constance de rester tristement le jour & la nuit assis près d'une table de jeu, & sacrifier son bien, son repos, même sa santé, dans l'espérance de gagner quelques milliers de louis d'or; espérance presque toujours trompée, qui trop souvent ne conduit qu'à la plus affreuse indigence. Le jeu n'a été inventé que pour des sots ou des imbéciles. Un homme qui a le sens commun devroit rougir de ne s'occuper qu'à manier des cartes ou des dez, de mettre son plaisir à ne rien faire, & sa gloire à braver les coups du sort. Cette passion du jeu, qui s'accroît tous les jours en France, est la plus dangereuse qui puisse exister dans un État; elle rend le peuple efféminé, indolent, incapable d'aucune action de vigueur; elle augmente le nombre des usuriers, excite au crime, porte à la débauche, corrompt les mœurs, force presque les femmes à se prostituer, trouble toutes les sociétés, renverse la fortune des pères de familles qui laissent leurs enfans dans la plus grande misère; enfin, elle est le principe de tous les désordres qui arrivent dans un État.

lium, & fuga Gallorum commoveret, hos, si quærerent, reperire posse, diuturnitate belli defatigatis Gallis, Ariovistum, quum multos menses castris ac paludibus se continuisset, neque sui potestatem fecisset, desperantes jam de pugna, & dispersos subito adortum, magis ratione ac consilio, quam virtute, vicisse. Cui rationi contrà homines barbaros atque imperitos locus fuisset, hac ne ipsum quidem sperare nostros exercitus capi posse. Qui suum timorem in rei frumentariæ simulationem, angustiasque itinerum conferrent, facere arroganter, quum aut de officio Imperatoris desperare, aut ei præscribere viderentur. Hæc sibi esse curæ: frumentum Sequanos, Leucos, Lingones subministrare; jamque esse in agris frumenta matura: de iti-

couvroient leur crainte de la difficulté des chemins & du manque de vivres, ne devoient pas juger de sa conduite & devoient avoir confiance en lui; qu'il avoit pourvu aux vivres, que les Séquanois, les Leuci (*), les Lingons lui en fourniroient, outre que la moisson étoit toute prête; que bientôt ils jugeroient eux-mêmes si les chemins étoient si difficiles; que la menace de ne pas obéir, lorsqu'il commanderoit de marcher, ne l'inquiétoit pas, parce qu'aucun Général n'avoit eu ce malheur qu'après la perte de quelque bataille ou pour quelque tache d'avarice; que pour lui, son innocence & le bonheur de ses armes étoient connus de toute l'armée; qu'ainsi, quoiqu'il eut projetté de différer encore son départ, il étoit résolu de partir le lendemain avant le jour, afin de voir au plutôt si la crainte l'emporteroit chez eux sur leur devoir; que si personne ne vouloit le suivre, il étoit assuré que la dixième Légion ne l'abandonneroit pas, & qu'il en feroit sa cohorte Prétorienne. C'étoit en effet celle qu'il affectionnoit le plus &

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

(*) Les Lorrains & ceux du Toulois.

Avant J. C. 58.
An de Rome 696.

nere ipsos brevi tempore judicaturos. Quod non fore dic-

sur laquelle il faisoit le plus de fonds (a).

(a) La sagesse & la modération de César se montrent évidemment dans cette circonstance. Sur l'impression que les Gaulois avoient donnée des Germains à ses soldats, les Romains consternés, découragés, oublient l'ordre, la discipline établis parmi eux, même leur ancienne valeur, & refusent de suivre César dans son expédition contre Arioviste; mais loin d'attribuer cette espèce de révolte à une mauvaise volonté formée & décidée, il ne voit dans leur prétendue résolution que la crainte de combattre les Germains, dont on leur avoit donné la plus haute idée du courage & de leur expérience dans la guerre, de leur stature & de leurs forces. Il ne s'emporte point, ne leur fait point de reproches injurieux; il se contente de leur rappeller leurs anciennes victoires sur ces mêmes Germains, sur les Suisses, vainqueurs eux-mêmes des Germains. Il leur parle avec tant de véhémence & d'énergie, qu'ils sont les premiers à lui demander de marcher contre Arioviste. Un Général bouillant, emporté & moins éclairé que César, ne se seroit pas donné le tems d'examiner le motif qui faisoit agir ses troupes, il auroit pris leur refus de marcher pour une révolte ouverte, & auroit sévi rigoureusement contre elles. Loin de les faire revenir de leur crainte, il les auroit encore plus intimidées; la révolte seroit peut-être devenue réelle, & son autorité eût été compromise. Tant il est important pour un Général de savoir à propos employer ou la voie de l'autorité, ou celle de la fermeté, ou celle de la modération, & souvent celle de la persuasion. Quant à ce qu'il leur dit qu'il marcheroit avec la dixième Légion, qu'il en feroit sa cohorte Prétorienne, que celle-là ne l'abandonneroit pas, & qu'avec elle seule, il triompheroit de ses ennemis; en nommant ainsi cette dixième Légion, il vouloit non-seulement exciter le courage dans le cœur de tous les soldats qui la composoient, mais encore faire naître un sentiment d'émulation & de jalousie dans ceux des autres Légions; motif puissant pour les engager à marcher, parce que l'amour-propre est le premier sentiment qui parle; d'ailleurs cette dixième Légion fut flattée du choix de son Général, & elle fut la première à montrer l'exemple de l'obéissance.

XII. Cette

to audientes milites, neque signa laturi dicantur, nihil se ea re commoveri : scire enim quibuscumque exercitus dicto audiens non fuerit, aut male re gesta fortunam defuisse, aut aliquo facinore comperto avaritiam esse convictam : suam innocentiam perpetua vita, felicitatem Helvetiorum bello esse perspectam. Itaque se, quod in longiorem diem collocaturus esset, repræsentaturum, & proxima nocte quarta vigilia castra moturum, ut quamprimum intelligere posset, utrum apud eos pudor atque officium, an timor valeret. Quod si præterea nemo sequatur, tamen se cum sola decima legione iturum, de qua non dubitaret; sibique eam Prætoriam cohortem futuram. Huic legioni & Cæsar indulserat præcipue, & propter virtutem confidebat maxime.

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

XII. Hac oratione habita, mirum in modum conversæ sunt omnium mentes, summaque alacritas & cupiditas belli gerendi innata est; princepsque decima legio per tribunos militum ei gratias egit, quod de se optimum judicium fecisset; seque esse ad bellum gerendum paratissimam confirmavit. Inde reliquæ legiones per tribunos militum & primorum ordinum centuriones egerunt, ut Cæsari satisfacerent : se neque unquam dubitasse, neque timuisse, neque de summâ belli suum judicium, sed imperatoris esse, existimavisse. Eorum satisfactione accepta, & itinere exquisito per Divitiacum, quod ex aliis Gallis ei maximam fidem habebat, ut millium amplius quadraginta circuitu locis apertis exercitum duceret, de quarta vigilia, uti dixerat, profectus est. Septi

XII. Cette harangue fit sur les soldats l'effet le plus rapide ; à l'instant la joie reparut sur tous les visages ; ils ne respiroient que la guerre. Les Tribuns de la dixième Légion vinrent le remercier de l'opinion avantageuse qu'il avoit d'elle, & lui donnèrent de nouvelles assurances qu'il la trouveroit toujours prête à le suivre partout. Les autres Légions députèrent aussi les Tribuns & leurs premiers Centurions pour l'assurer que jamais elles n'avoient eu aucune inquiétude sur la manière dont il les conduiroit ; que loin de vouloir lui donner des ordres, c'étoit à elles à en recevoir de lui. Après avoir reçu leurs excuses & s'être informé des chemins à Divitiac, celui de tous les Gaulois en qui il se fioit le plus, il résolut de mener son armée par un pays découvert, & de prendre un détour de quarante milles. Il part à la quatrième veille, ainsi qu'il l'avoit dit. Le septième jour, comme il continuoit sa marche, il apprit par ses coureurs, que les troupes d'Arioviste n'étoient plus qu'à vingt-quatre milles des nôtres.

mo die, quum iter non intermitteret, ab exploratoribus certior factus est, Ariovisti copias a nostris milibus passuum IV & XX abesse.

XIII. Cognito Cæsaris adventu, Ariovistus legatos ad eum mittit: quod antea de colloquio postulasset, id per se fieri liceri, quoniam propius accessisset, seque id sine periculo facere posse existimaret. Non respuit conditionem Cæsar; jamque eum ad sanitatem reverti arbitrabatur, quum id, quod antea petenti denegasset, ultro polliceretur: magnamque in spem veniebat, pro suis tantis, populique Romani in eum beneficiis, cognitis suis postulatis, fore, ut pertinacia desisteret. Dies colloquio dictus est ex eo die quintus. Interim, quum sæpe ultro citroque legati inter eos mitterentur, Ariovis-

XIII. Alors il reçoit des Ambassadeurs de la part d'Arioviste, qui lui fait dire qu'actuellement il peut sans risque accepter une entrevue, & qu'il ait à lui nommer un jour qu'il se rendra au lieu indiqué. Une telle démarche fait croire à César qu'Arioviste se rappellant ses bienfaits & ceux du Peuple Romain, deviendroit traitable, quand il auroit réfléchi sur ses demandes. L'entrevue fut fixée à cinq jours de-là. Pendant ce tems il se dépêchent l'un à l'autre plusieurs couriers, par l'un desquels Arioviste, sous prétexte qu'il craignoit qu'on ne voulût le tromper, demande qu'on ne se servît pas d'infanterie pour escorte. Il proposa qu'on n'amenât de part & d'autre que de la cavalerie, protestant qu'il ne viendroit qu'à cette condition. César, qui ne vouloit pas rompre pour un sujet aussi lé-

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

tus postulavit, ne quem peditem ad colloquium Cæsar adduceret : vereri se, ne per insidias ab eo circumveniretur : uterque cum equitatu veniret : alia ratione se non esse venturum. Cæsar, quod nec colloquium interposita causa, tolli volebat, neque salutem suam Gallorum equitatui committere audebat, commodissimum esse statuit, omnibus equis Gallis equitibus detractis, legionarios eo milites legionis decimæ, cui quam maxime confidebat, imponere; ut præsidium quam amicissimum, si quid opus facto esset, haberet. Quod quum fieret, non irridicule quidam ex militibus decimæ legionis dixit, Plus, quam pollicitus esset, Cæsarem facere : pollicitum in cohortis prætoriæ loco decimam legionem habiturum, nunc ad equum prescribere.

ger, prit seulement une précaution qui lui parut nécessaire; comme il n'avoit pas trop de confiance dans la cavalerie Gauloise pour lui commettre le soin de sa sûreté, il fit monter ses chevaux par des soldats de la dixième Légion, qui étoit sa favorite; ce qui fit dire assez plaisamment à un soldat, que César faisoit beaucoup plus pour eux qu'il ne leur avoit promis; qu'il avoit d'abord voulu en faire des Prétoriens, & qu'il en faisoit des Chevaliers.

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

XIV. Planicies erat magna, & in ea tumultus terreus satis grandis. Hic locus æquo fere spatio ab castris utrisque aberat. Eo, ut erat dictum, ad colloquium venerunt. Legionem Cæsar, quam equis devexerat, passibus cc ab eo tumulo constituit: item equites Ariovisti pari intervallo constiterunt. Ariovistus, ut ex equis colloquerentur, & præter se, denos ut ad collo quium adducerent, postulavit. Ubi eo ventum est, Cæsar initio orationis suæ Senatusque in eum beneficia commemoravit: quod rex appellatus esset a Senatu, quod amicus, quod munera amplissima missa; quam rem & paucis contigisse, & a Romanis pro maxi mis hominum officiis consuevisse tribui docebat: illum, quum neque aditum, neque causam postulandi justam ha-

XIV. Il y avoit une plaine spacieuse, & dans cette plaine un tertre assez élevé. Cette élévation se trouvoit presque également éloignée des deux camps. On s'y rendit au jour indiqué. César fit arrêter sa cavalerie à deux cents pas de ce tertre. Ceux d'Arioviste firent halte à la même distance. Arioviste demanda que la conférence se tint à cheval, & qu'ils ne fussent accompagnés que de dix cavaliers chacun. Arrivés au rendez-vous, César commença par lui rappeller ses bienfaits & ceux du Peuple Romain, qu'il lui avoit envoyé de très-grands présens, honneur qu'il faisoit à peu de personnes, & qu'il n'accordoit qu'après de grands services. Il s'étendit ensuite sur l'ancienneté de l'alliance des Romains avec les Æduens, & sur les motifs qui l'engageoient à s'intéresser à leur délivrance: que le Sénat avoit rendu de fréquens & honorables décrets en leur faveur; qu'avant même leur liaison avec le Peuple Romain, ils avoient toujours tenu le premier rang dans les Gaules; & que l'usage de Rome étoit, bien

Avant J. C. 58.
An de Rome 696.

beret, beneficio ac liberalitate sua ac Senatus ea præmia consecutum. Docebat etiam, quam veteres, quamque justæ causæ necessitudinis ipsis cum Æduis intercederent ; quæ Senatus consulta, quoties, quamque honorifica in eos facta essent ; ut omni tempore totius Galliæ principatum Ædui tenuissent, prius etiam, quàm nostram amicitiam appetissent. Populi Romani hanc esse consuetudinem, ut socios, atque amicos non modo nihil sui deperdere, sed gratia, dignitate, honore auctos velit esse. Quod vero ad amicitiam populi Romani attulissent, id iis eripi, quis pati posset ? Postulavit deinde eadem, quæ legatis in mandatis dederat, ne aut Æduis, aut eorum sociis bellum inferret ; obsides redderet ; si nullam partem Germa-

loin de laisser diminuer la puissance de ses Alliés, d'employer tout son pouvoir pour l'augmenter en crédit & en autorité. Il finit enfin par lui renouveller les mêmes propositions qu'il lui avoit déja faites par ses Ambassadeurs, de ne plus faire la guerre aux Æduens, ni à leurs Alliés, de leur rendre leurs ôtages ; & s'il ne pouvoit faire repasser le Rhin à aucun des Germains qui étoient dans les Gaules, de ne pas permettre du moins qu'il en vint un plus grand nombre.

norum domum remittere posset, at ne quos amplius Rhenum transire pateretur.

XV. Ariovistus ad postulata Cæsaris pauca respondit; de suis virtutibus multa prædicavit : Transisse Rhenum sese non sua sponte, sed rogatum & accersitum a Gallis; non sine magna spe, magnisque præmiis, domum propinquosque reliquisse : sedes habere in Gallia ab ipsis concessas; obsides ipsorum voluntate datos; stipendium capere jure belli, quod victores victis imponere consueverint : non sese Gallis, sed Gallos sibi bellum intulisse : omnes Galliæ civitates ad se oppugnandum venisse, ac contra se castra habuisse; eas omnes copias uno abs se prælio fusas ac superatas esse : si iterum experiri velint, paratum se decertare; sin pace uti

XV. A tout cela Arioviste répondit peu de choses; mais il s'étendit beaucoup sur ses qualités personnelles. Il dit qu'il n'auroit jamais songé à passer le Rhin, si les Gaulois ne l'en avoient pas prié, & par l'espoir des récompenses magnifiques qu'on lui avoit promis; que sans cela il n'auroit pas quitté son pays & ses proches; que les terres qu'il occupoit dans les Gaules, & les ôtages qu'il avoit entre les mains, lui avoient été donnés volontairement; que s'il avoit exigé des tributs, ils étoient une suite des droits de sa victoire; qu'il n'avoit pas le premier commencé la guerre, que tous les Gaulois réunis étoient venus fondre sur lui, qu'il les avoit tous défaits dans une seule bataille, & que s'ils osoient de nouveau tenter le sort des combats, il étoit de son côté prêt à recommencer la guerre; que s'ils préféroient la paix, ils ne devoient pas lui refuser le tribut qu'ils lui

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

malint, iniquum esse de stipendio recusare, quod sua voluntate ad id tempus pependerint: amicitiam populi Romani sibi ornamento, & præsidio, non detrimento esse oportere; idque se ea spe petisse: si per populum Romanum stipendium remittatur, & deditii subtrahantur, non minus libenter sese recusaturum populi Romani amicitiam, quam appetierit. Quod multitudinem Germanorum in Galliam transducat, id se sui muniendi, non Galliæ impugnandæ causa facere: ejus rei testimonium esse, quod, nisi rogatus, non venerit, & quod bellum non intulerit, sed defenderit. Se prius in Galliam venisse, quam populum Romanum; nunquam ante hoc tempus exercitum populi Romani Galliæ Provinciæ fines egressum. Quid

avoient payé jusqu'alors de bon gré; qu'il s'étoit attendu à ne trouver que des avantages dans l'alliance qu'il avoit tant désirée avec les Romains; mais qu'il y renonceroit sans peine, si ces mêmes Romains prétendoient diminuer ses richesses & soustraire les vaincus à son obéissance; que s'il faisoit venir de nouvelles colonies de Germains dans la Gaule, ce n'étoit que pour sa sûreté & non pour attaquer personne; & que la preuve en étoit, tant dans la manière dont il étoit venu s'y établir, que dans la modération qu'il avoit fait paroître, s'étant toujours contenté de se tenir sur la défensive; qu'il étoit venu dans la Gaule avant les Romains, qui, avant ceci, n'étoient point sortis de leur Province. Que lui vouloit César? Pourquoi venoit-il dans ses États? Que cette Gaule lui appartenoit comme la nôtre étoit à nous; & que s'il n'étoit pas juste qu'il entreprît rien sur ce qui nous appartenoit, il y avoit la même injustice à nous de vouloir envahir ce qui étoit à lui. Qu'à l'égard de notre alliance avec les Æduens,

ſibi vellet ? cur in ſuas poſſeſſiones veniret ? Provinciam ſuam eſſe hanc Galliam, ſicuti illam noſtram. Ut ſibi concedi non opportet, ſi in noſtros fines impetum faceret ; ſic iterum nos eſſe iniquos, quod in ſuo jure ſe interpellaremus. Quod ex S. C. Æduos appellatos amicos diceret, non ſe tam barbarum, neque tam imperitum eſſe rerum, ut non ſciret, neque bello Allobrogum proximo Æduos Romanis auxilium tuliſſe, neque ipſos in his contentionibus, quas Ædui ſecum & cum Sequanis habuiſſent, auxilio populi Romani uſos eſſe. Debere ſe ſuſpicari, ſimulata Cæſarem amicitia, quod exercitum in

Æduens, il n'étoit ni aſſez barbare ni aſſez peu au fait des affaires pour ignorer que dans la dernière guerre contre les Allobroges, les Æduens n'avoient été en aucune façon ſecourus des Romains, ni les Romains dans la guerre que les Æduens avoient eu, tant avec lui qu'avec les Séquanois. Qu'il ſoupçonnoit Céſar, malgré cette apparence d'amitié, ne s'être fait ſuivre de ſon armée que dans l'intention d'opprimer la Gaule (*a*) ; que s'il ne ſe retiroit, il le traiteroit lui & ſes troupes en ennemis ; que s'il pouvoit réuſſir à lui ôter la vie, il rendroit un très-grand ſervice à pluſieurs Citoyens de Rome qui l'en avoient fait prier par des courriers dépêchés exprès, promettant tous de lui accorder leur protection : que cependant ſi Céſar conſentoit à s'éloigner & à le laiſſer libre poſſeſſeur de ſes conquêtes, il pourroit diſpoſer de lui dans toutes les occaſions, & qu'il

(*a*) Le ſoupçon d'Arioviſte étoit très-fondé ; car Céſar ne ſe détermina en partie à ſecourir les Autunois & à chaſſer Arioviſte & ſes Allemands des Gaules, que dans l'idée qu'il avoit que, délivré de cet ennemi, il pourroit plus facilement ſubjuguer chaque nation les unes après les autres, ainſi qu'il arriva.

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

Gallia habeat, opprimendi causa habere. Qui nisi decedat, aut exercitum deducat ex his regionibus, sese illum non pro amico, sed pro hoste ha-

porteroit ses armes victorieuses partout où il voudroit, sans que César courut aucun risque (*a*).

(*a*) Cette réponse d'Arioviste, plus faite pour aigrir César que pour le disposer à la paix, ne lui fait cependant pas oublier sa modération; & loin de rompre un entretien dans lequel il ne voyoit aucun accommodement à espérer, il lui répond avec la noblesse & la fermeté dont il étoit capable, mais sans emportement, & ne rompt la conférence que lorsqu'on vient lui dire que la cavalerie d'Arioviste s'approchoit de la hauteur, & qu'elle commençoit à jetter des pierres & des traits contre les Romains. La précaution qu'il avoit prise, sur la proposition que lui avoit fait faire Arioviste de n'être escortés que par leur cavalerie, lui devint très-nécessaire dans cette circonstance; il se méfia avec raison du Roi des Germains & le soupçonna d'avoir des desseins pernicieux contre lui, sur-tout après sa réponse, & avoir osé dire que, s'il pouvoit réussir à lui ôter la vie, il rendroit un très-grand service à plusieurs des principaux citoyens de Rome; d'ailleurs cette affectation de mettre pour condition que l'on ne ferait escorté que de sa cavalerie respective, devoit le confirmer dans ses soupçons. Arioviste n'ignoroit pas que César n'avoit dans son armée que de la cavalerie gauloise, dont la volonté étoit chancelante, & en qui il n'avoit pas la plus grande confiance; ainsi César pouvoit craindre qu'elle n'eût des intelligences avec Arioviste, ou si elle n'en avoit pas, qu'elle ne fit pas son devoir comme l'auroit pu faire de la cavalerie romaine; ainsi il pourvut à sa sûreté, en faisant monter les soldats de la dixième Légion sur les chevaux des Gaulois. Il ne se trompa pas dans le soupçon qu'il avoit des mauvais desseins & de la perfidie d'Arioviste; il rompit très-à-propos la conférence; mais il se retira sans permettre que les siens lançassent aucun trait contre les Germains, & voulut, par cette modération, rendre Arioviste odieux à tous les Gaulois, & les engager à être plus attachés aux Romains & à lui en particulier.

biturum; quod si eum interfecerit, multis sese nobilibus, principibusque populi Romani gratum esse facturum. Id se ab ipsis per eorum nuncios compertum habere; quorum omnium gratiam atque amicitiam ejus morte redimere posset. Quod si discessisset, ac liberam sibi possessionem Galliæ tradidisset, magno se illum præmio remuneraturum, & quæcumque bella geri vellet, sine ullo ejus labore & periculo confecturum.

XVI. Multa a Cæsare in eam sententiam dicta sunt, quare negotio desistere non posset, & neque suam, neque populi Romani consuetudinem pati, uti optime meritos socios desereret; neque se judicare Galliam potius esse Ariovisti, quam populi Romani. Bello superatos esse

XVI. A cela César répondit plusieurs choses, pour lui prouver qu'il n'étoit pas en son pouvoir de se désister de son entreprise, & qu'il n'étoit ni de son honneur ni de celui de la République d'abandonner des Peuples alliés qui l'avoient bien servi. Il ajouta qu'il ne voyoit pas pourquoi la Gaule étoit à Arioviste plutôt qu'au Peuple Romain; que dans la guerre

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

Arvernos, & Rutenos a Q. Fabio Maximo, quibus populus Romanus ignovisset, neque in provinciam redegisset, neque stipendium imposuisset. Quod si antiquissimum quodque tempus spectari oporteret, populi Romani justissimum esse in Gallia im-

contre les Arvernes & les Rutheni (*), ces nations avoient été vaincues par Q. Fabius Maximus, & que la République n'avoit voulu ni les soumettre au tribut, ni les réduire en Provinces; que s'il falloit encore remonter à des tems plus reculés, il étoit incontestable que les Romains avoient les plus justes prétentions sur les Gaules (*a*);

(*) Ceux de Rouergue

(*a*) Les droits que César & Arioviste mettent en avant pour justifier leurs violences contre les malheureux Gaulois, sont dénués de tout principe & de toute espèce de raison qui ait quelque fondement. Si les Gaulois avoient vaincus les Romains commandés par Fabius, s'ils avoient battus les Germains sous les ordres d'Arioviste, suivant l'opinion de ce Prince & celle de César, ils auroient eu les mêmes prétentions sur la Germanie & sur Rome, que ceux-ci croyoient avoir sur la Gaule: or, Fabius n'avoit vaincu que les Auvergnats & ceux du Rouergue; Arioviste n'avoit conquis qu'une très-petite partie de la Gaule (les Francs Comtois); mais les uns & les autres n'étoient pas si fort abaissés, qu'ils ne fussent pas en état, à la première occasion favorable, de reprendre les armes pour tâcher de secouer le joug & de récupérer leur liberté perdue; d'ailleurs pour avoir vaincu une nation dans une ou plusieurs batailles, on ne l'a pas, pour cela, subjugée; & pour se prétendre le maître d'une nation libre, il faut le consentement général de cette même nation, ou bien l'avoir si considérablement affoiblie & abaissée, que de libre qu'elle étoit, on l'ait rendue esclave: parce qu'une armée française auroit battu l'armée de l'Empereur, il seroit absurde d'en conclure que toute l'Allemagne appartiendroit, de ce moment, à la France. Jusqu'au moment que César marcha contre Arioviste, il n'avoit encore rien conquis, & à l'exception de la Province Romaine, toute la Gaule étoit libre, & n'avoit point à répondre aux Romains.

perium : si judicium Senatus servari oporteret, liberam debere esse Galliam, quam bello victam suis legibus uti voluisset.

mais qu'on devoit s'en tenir au dernier décret du Sénat, qui ordonnoit de laisser jouir les Gaulois de la liberté que Rome victorieuse leur avoit accordée.

XVII. Dum hæc in colloquio geruntur, Cæsari nunciatum est, equites Ariovisti propiùs tumulum accedere, & ad nostros adequitate; lapides telaque in nostros conjicere. Cæsar loquendi finem fecit, seque ad suos recepit; suisque imperavit, ne quod omnino telum in hostes rejicerent : nam etsi sine ullo periculo legionis delectæ cum equitatu prœlium fore videbat; tamen committendum non putabat, ut, pulsis hostibus, dici posset, eos a se per fidem in colloquio circum-

XVII. Pendant ces différens entretiens, on vint dire à César que la cavalerie ennemie s'avançoit peu à peu de la hauteur, & que déja elle lançoit des pierres & des traits contre les Romains. César cesse de parler & se retire vers les siens, à qui il défend de jetter aucun trait contre les ennemis; car, quoique sans danger il pût combattre la cavalerie d'Arioviste avec sa Légion choisie, il ne voulut pas qu'on eût à lui reprocher d'avoir usé de supercherie dans une entrevue. Le bruit de l'arrogance & des insolentes prétentions d'Arioviste, s'étant répandu dans l'armée qu'il vouloit chasser les Romains de toute la Gaule, & que sa cavalerie

---

Les seuls Autunois étoient leurs alliés, & non leurs esclaves; tous les autres Peuples de la Gaule étoient leurs ennemis, ou cachés ou ouverts : or, il y a bien loin d'un ennemi armé à un esclave chargé de fers.

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

ventos. Posteaquam in vulgus militum elatum est, quâ arrogantia in colloquio Ariovistus usus, ex omni Gallia Romanis interdixisset, impetumque in nostros ejus equites fecissent, eaque res colloquium ut diremisset; multo major alacritas, studiumque pugnandi majus exercitui injectum est.

avoit, contre la foi donnée, insulté la nôtre, ce qui avoit rompu la conférence, fit redoubler d'ardeur à tous les soldats Romains, & tous demandèrent à marcher pour combattre l'ennemi.

XVIII. Biduo post, Ariovistus legatos ad Cæsarem mittit, velle se de his rebus, quæ inter eos agi cœptæ, neque perfectæ essent, agere cum eo: ut aut iterùm colloquio diem constitueret, aut si id minus vellet, ex suis legatis aliquem ad se mitteret. Colloquendi Cæsari causa visa non est, & eò magis, quòd pridie ejus diei Germani retineri non potuerant, quin in nostros tela conjicerent. Legatum ex suis sese magno cum

XVIII. Deux jours après Arioviste députe vers César, pour lui dire qu'il veut terminer les choses dont il avoit été question entr'eux, & qui n'avoient été qu'ébauchées, qu'il lui donne jour pour une autre entrevue, ou du moins qu'il lui envoie un de ses officiers. César ne crut pas devoir s'y trouver; il avoit des preuves trop récentes du peu de confiance qu'on devoit avoir à la foi d'Arioviste pour hasarder une seconde fois sa personne. D'un autre côté, remettre entre ses mains un de ses Lieutenans, c'étoit l'exposer à un danger presque certain. Il crut cependant pouvoir lui

periculo ad eum miſſurum, & hominibus feris objecturum exiſtimabat. Commodiſſimum viſum eſt, C. Valerium Procillum C. Valerii Caburi filium, ſumma virtute & humanitate adoleſcentem (cujus pater a C. Valerio Flacco civitate donatus erat) & propter fidem & propter linguæ Gallicæ ſcientiam, qua multa jam Arioviſtus, longinqua conſuetudine, utebatur, & quod in eo peccandi Germanis cauſa non eſſet, ad eum mittere; & M. Mettium, qui hoſpitio Arioviſti uſus erat. His mandavit, ut quæ diceret Arioviſtus, cognoſcerent, & ad ſe referrent. Quos quum apud ſe in caſtris Arioviſtus conſpexiſſet, exercitu ſuo præſente, conclamavit: Quid ad ſe venirent? an ſpeculandi cauſa? Conantes dicere prohibuit, & in catenas conjecit.

envoyer ſans riſque C. Valerius Procillus, fils de C. Valerius Caburus, fait Citoyen Romain par Valerius Flaccus, jeune homme plein d'honneur & de vertu, en qui il avoit confiance, qui de plus ſavoit la langue gauloiſe, qu'Arioviſte avoit appriſe depuis qu'il étoit dans les Gaules, & contre lequel les Germains n'avoient aucun ſujet de mécontentement, & lui donna pour adjoint M. Mettius qui avoit droit d'hoſpitalité auprès d'Arioviſte. Il les chargea de lui rapporter exactement tout ce qu'Arioviſte leur auroit dit. Quand ils furent arrivés au camp d'Arioviſte & en ſa préſence, il leur demanda à haute voix & devant toute l'armée ce qu'ils étoient venus faire dans ſon camp, s'ils n'étoient pas des eſpions? & ſans attendre leur réponſe, il les fit mettre aux fers.

Avant J. C. 58.
An de Rome 696.

XIX. Eodem die castra promovit, & milibus passuum VI a Cæsaris castris sub monte concedit. Postridie ejus diei, præter castra Cæsaris suas copias transduxit, & millibus passuum II ultra eum castra fecit; eo consilio, uti frumento, commeatuque, qui ex Sequanis & Æduis

XIX. Le même jour il changea son camp & vint camper à six milles de celui de César. Le lendemain il passe avec toute son armée à la vue du camp des Romains, & s'arrête à deux milles pas au-delà. Cette position le mettoit à portée de couper les vivres aux Romains & d'intercepter les convois qui leur venoient des Æduens & des Sequanois (a). Pendant cinq jours

(a) On ignore les raisons que put avoir César pour laisser marcher tranquillement l'armée d'Arioviste à la vue de son camp, dans le projet qu'elle avoit de s'emparer d'une position qui lui coupoit sa commucation avec les Autunois & les Francs-Comtois, d'où lui venoient ses subsistances, sans s'opposer à cette marche & sans faire aucune tentative pour conserver cette communication qui lui étoit si importante d'assurer & de garder. Cette inaction de César est d'autant plus étonnante, qu'elle étoit capable de faire renaître dans l'esprit de ses soldats la terreur qu'à Besançon les Gaulois leur avoient inspirée pour les Germains. L'armée d'Arioviste passe à deux milles du camp de César avec tous ses bagages, tous ses attirails de guerre, & ce Général si actif, qui cherchoit l'occasion de combattre l'ennemi, le voit marcher si près de lui sans faire aucun mouvement, sans même envoyer sa cavalerie & ses armés à la légère pour, au moins, inquiéter sa marche. Il est bien dit que César fit sortir cinq fois son armée de son camp, & qu'il la mit en bataille; mais alors Arioviste avoit pris sa position, & il auroit été imprudent à celui-ci de hasarder une bataille, tandis que, par cette position, il pouvoit, en interceptant les subsistances des Romains, vaincre sans combattre. César manqua une bien belle occasion de combattre avec avantage l'armée d'Arioviste. Quelle circonstance plus favorable pour attaquer une armée que celle où elle est en

de

Avant J. C. 58. An de Rome 695.

supportaretur, Cæsarem intercluderet. Ex eo dies continuos v Cæsar pro castris suas copias produxit, & aciem instructam habuit; ut si vellet Ariovistus prœlio contendere, ei potestas non deesset.

de suite César fit sortir son armée & la rangea en bataille, sans qu'Arioviste sortit de son camp; celui-ci ne fit qu'escarmoucher avec sa cavalerie : les Germains entendoient très-bien cette manière de combattre; ils avoient un corps de de six mille chevaux & d'autant

marche, où elle n'est jamais aussi rassemblée, où elle tient une grande étendue de terrein en longueur, où la tête peut être attaquée & battue, avant que le centre, à plus forte raison la queue, ayent le tems de venir à son secours, où l'on peut l'attaquer dans plusieurs parties, & où elle est embarrassée de bagages? Mais ce qu'on ne peut comprendre, c'est l'inaction & la tranquillité de César qui laisse couper sa communication avec les lieux d'où lui venoient ses subsistances, sans y mettre aucun obstacle, & se voir, pour ainsi dire, forcé de combattre pour la rétablir : or, un Général ne doit jamais se mettre dans la nécessité de combattre pour pouvoir subsister ; il ne doit en venir à une action que lorsqu'il le veut, & ne jamais y être forcé. Si César crut qu'Arioviste venoit l'attaquer, pourquoi ne sortit-t-il point de son camp, au lieu de l'attendre derrière ses retranchemens? Son projet, en marchant contre Arioviste, étoit d'être sur l'offensive, & en l'attendant derrière ses lignes, il se mettoit sur une défensive absolue ; mais il ne fut pas long-tems dans l'incertitude sur les véritables desseins de l'ennemi, puisqu'il le vit dépasser son camp & s'emparer de ses derrières. Il auroit encore pu faire sortir une partie de ses troupes pour attaquer l'arrière-garde de l'ennemi, & faire tenir le reste en bataille hors de son camp, en cas que le centre & la tête de l'armée ennemie fussent revenus sur leurs pas, & engager ainsi une affaire générale. La conduite de César, dans cette circonstance, est incompréhensible; mais il n'avoit pas encore acquis cette expérience qui, dans la suite, lui valut la réputation du plus grand Capitaine de l'univers.

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

Arioviſtus his omnibus diebus exercitum caſtris continuit : equeſtri prœlio quotidie contendit. Genus hoc erat pugnæ, quo ſe Germani exercuerant. Equitum milia erant VI ; totidem numero pedites velociſſimi, ac fortiſſimi, quos ex omni copia ſinguli ſingulos, ſuæ ſalutis cauſa, delegerant : cum his in prœliis verſabantur : ad hos ſe equites recipiebant : hi, ſi quid erat durius, concurrebant : ſi qui, graviore vulnere accepto, equo deciderant, circumſiſtebant : ſi quò erat longius prodeundum, aut ce-

d'hommes de pied, les plus leſtes & les plus braves de toute l'armée. Chaque cavalier ſe choiſiſſoit un fantaſſin ſur toutes les troupes, pour ſa ſûreté particulière, & ces deux hommes s'accompagnoient toujours dans les combats. Les cavaliers ſe retiroient près de leur homme de pied, & ceux-ci à leur tour accouroient, s'ils voyoient leurs cavaliers trop preſſés. Si quelqu'un de ces cavaliers étoit renverſé de ſon cheval par quelque bleſſure, le fantaſſin auſſi-tôt voloit à ſon ſecours ; falloit-il faire une longue route en avant ou ſe retirer avec promptitude, les gens de pied étoient tellement formés par des exercices fréquens, qu'en s'accrochant aux crins des chevaux, ils les égaloient à la courſe (a).

(a) Céſar donne ici un détail très-circonſtancié d'un corps partie infanterie, partie cavalerie qu'avoit Arioviſte dans ſon armée, & nous apprend de quel uſage & de quelle utilité peut être un corps ainſi compoſé. Ce détail eſt une leçon pour les Généraux, ſur l'indiſpenſable néceſſité où ils ſont de connoître la manière de faire la guerre des Peuples qu'ils ont à combattre ; il prouve encore que, dans tous les temps, les Généraux les plus expérimentés ont connu l'avantage des armes mêlées, qui habituées à combattre enſemble, & formant un corps uni, quoique compoſé de différentes parties & armes, peuvent ſe

lerius recipiendum, tanta erat horum exercitationi celeritas, ut jubis equorum sublevati, cursum adæquarent.

---

soutenir mutuellement, & faire la guerre avec avantage sur toute espèce de terrein, ce que ne peut pas un corps composé d'une seule arme.

Si dans ce siècle on a vu un Général que le Souverain avoit mis à la tête du ministère de la guerre, proscrire ces corps composés d'infanterie & de cavalerie, sous le nom de Légions; on peut conjecturer de cette réforme que, malgré ses talens pour la guerre, il ne connoissoit pas l'utilité des armes mêlées. Heureux encore s'il n'avoit commis que cette erreur; il seroit aisé d'y remédier en recréant ces corps; mais plus militairement composés qu'ils n'étoient. On a cru, sans doute, en confiant à ce Général l'administration de nos troupes, avoir trouvé leur génie tutélaire, parce qu'il avoit justement acquis de la réputation dans plusieurs campagnes; mais autre chose est de conduire avec intelligence & courage un corps d'armée à l'ennemi, ou de gouverner un État militaire. On peut avoir les plus grands talens pour manier des troupes; on peut savoir saisir l'instant de les faire combattre avec avantage, profiter d'un faux mouvement de l'ennemi pour attaquer une de ses ailes, ou son centre, ou le tourner par un de ses flancs; disposer les différentes armes sur le terrein qui leur est propre, les animer par son exemple, & cependant on peut ne savoir pas conduire ces mêmes troupes dans les différens détails de l'administration, suivant leur caractère, leurs préjugés, leurs usages, les règles de la tactique, & la politique intérieure & extérieure de l'État. Ces objets demandent un esprit très-juste & très-étendu pour les découvrir tous d'un même coup d'œil, pour les concilier ensemble, pour accorder les principes de la tactique, qui doivent être les premiers fondemens de tout État militaire, avec le génie de la nation, & les préjugés reçus parmi les sujets de l'État qui se consacrent aux armes, officiers ou soldats. Avec la quantité de corps qu'il faut avoir, tant en infanterie qu'en cavalerie, quantité proportionnée à la popu-

Avant J. C. 58.
An de Rome 696.

XX. Ubi eum in castris sese tenere Cæsar intellexit, ne diutius commeatu prohiberetur, ultra eum locum, quo in loco Germani consederant,

XX. César, voyant l'ennemi qui se tenoit renfermé dans son camp, & craignant qu'un plus long retard ne le mit en danger de manquer de vivres, songe à assurer ses convois; il alla reconnoître un terrein à

lation, aux richesses du Royaume, à l'étendue de ses frontières, & au nombre de troupes que les Puissances voisines ont sur pied; enfin avec la force que chaque corps doit avoir relativement à son service & à la nature de ses armes: car il ne suffit pas qu'un État militaire soit composé d'une excellente espèce d'hommes; il faut encore que chaque corps, depuis le régiment jusqu'à la compagnie, ait les proportions requises pour qu'il puisse se mouvoir facilement, se diviser, se subdiviser, & que les subdivisions puissent encore se partager par parties quarrées; il faut que les corps ne soient ni trop foibles ni trop forts; que paix ou guerre, le nombre des officiers, bas-officiers, grenadiers soit toujours le même; enfin que chaque corps soit constitué de façon que réunis en masse d'armée, ils n'en fassent qu'un, soumis au même ordre, à la même discipline & à la même subordination. Un bon administrateur examine, passe tout en revue, & aucune des différentes branches de son administration ne lui échappe. Il pèse, calcule chaque objet avant que de se décider & d'asseoir un plan, & lorsqu'il a envisagé, comme militaire, toutes ces différentes branches, il les voit ensuite en homme d'État & en citoyen. Alors il peut établir un plan fixe, véritablement sage & utile à l'État. Un bon Administrateur cherche à connoître les abus, à les corriger; mais il ne détruit rien sans un mur examen, & sans une indispensable nécessité. Dans un Royaume où la noblesse est nombreuse, où la plus grande partie de cette noblesse est pauvre, où suivant les préjugés elle n'a que deux états à choisir, le militaire ou l'église, & n'a pour ainsi dire que son épée pour vivre, un bon Administrateur ne met pas un grand nombre de Gentilshommes sans emploi & presqu'à la mendicité, par le plaisir seul de détruire; destruction funeste à l'État & au Souverain, & qui leur fait à l'un & à l'autre la blessure la plus dangereuse.

circiter passus DC ab his castris idoneum locum delegit; acieque triplici instructa, ad eum locum venit. Primam & secundam aciem in armis esse, tertiam castra munire jussit. Hic locus ab hoste circiter

environ six cents pas au-delà de l'endroit où les Germains étoient campés, & y marcha sur trois lignes : là il fit rester les deux premières lignes en bataille, & la troisième fut employée aux retranchemens (*a*). Arioviste détacha sa cavalerie avec environ seize mille

(*a*) Cette nouvelle position rendit à César sa communication libre avec les Autunois & les Francs-Comtois, & dût déconcerter toutes les mesures d'Arioviste ; mais il fallut que Jules prît de grandes précautions pour se rendre en sûreté sur le terrein où il vouloit camper ses deux légions. S'il n'avoit envoyé que ces deux légions, même avec sa cavalerie, elles auroient, peut-être, été attaquées avec succès dans leur marche : or, à la guerre, un Général doit avoir pour maxime de ne rien négliger pour l'exécution de ses projets ; aussi César se porta-t-il avec toutes ses troupes sur le terrein dont il vouloit s'emparer ; mais ayant, sans doute, reconnu sa faute de n'avoir pas attaqué Vercingétorix, lorsqu'il passa à deux milles de son camp, & craignant de l'être s'il disposoit son armée en ordre de marche, comme de coutume, il la rangea en bataille sur trois lignes, & traversa ainsi la plaine. Cette disposition en imposa, sans doute, à Arioviste, qui ne sortit point de son camp ; mais lorsque César fut arrivé sur le terrein où il vouloit asseoir son petit camp, Arioviste détacha toute sa cavalerie & environ seize mille hommes d'infanterie pour aller attaquer les Romains & interrompre leurs travaux. On est encore surpris de l'inaction de César : sans faire quitter les travaux à sa troisième ligne, il pouvoit, avec sa cavalerie & l'infanterie de ses deux lignes en bataille, attaquer ce corps séparé du gros de l'armée ennemie ; s'il l'avoit battu, il auroit rendu l'ennemi plus circonspect, & auroit achevé d'ôter à ses troupes l'idée qu'elles pouvoient encore avoir de la valeur, de la force & de l'expérience des Germains. Mais quelles raisons pouvoit avoir Arioviste pour rester tranquille dans son camp ? César ne dit point s'il fit suivre ses bagages ; il n'y eut probablement que ceux des deux Légions qui devoient rester dans le nouveau camp qui le suivirent, les autres restèrent dans

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

passus sexcentos, uti dictum est, aberat: eo circiter hominum numerum XVI millia expedita cum omni equitatu Ariovistus misit; quæ copiæ nostros perterrerent, & munitione prohiberent. Nihilo seciùs Cæsar, ut ante constituerat, duas acies hostem propulsare, tertiam opus perficere jussit. Munitis castris, duas ibi legiones reliquit, & partem auxiliorum; quatuor reliquas in castra majora reduxit.

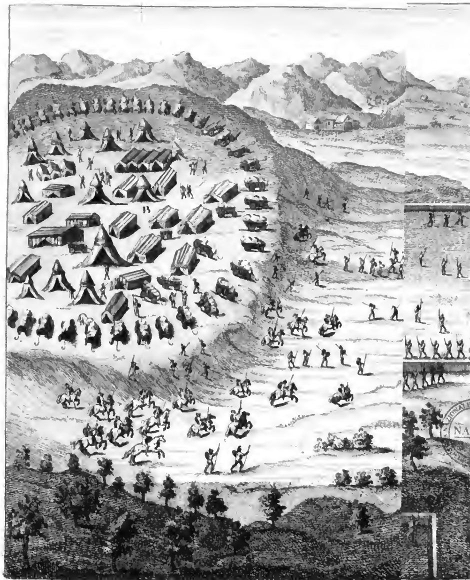
(*) Voyez la Pl. cinquième.

hommes de pied pour attaquer les Romains & interrompre le travail; mais César leur opposa ses deux premières lignes & fit continuer les retranchemens par la troisième (*). Les retranchemens achevés, César y laissa deux Légions, avec une partie des auxiliaires, & ramena les quatre autres dans son ancien camp avec les mêmes précautions qu'à son départ.

XXI. Proximo die, instituto suo Cæsar ex castris utrif-

XXI. Le lendemain, César fit sortir, à son ordinaire, toutes ses

l'ancien camp, & il y laissa probablement quelques cohortes pour garder l'un & l'autre. Qui pouvoit empêcher Arioviste, campé à deux milles du camp de César, d'y marcher & de l'attaquer pendant que Jules étoit occupé à établir son petit camp, & qu'il étoit contenu par toute la cavalerie ennemie & par seize mille hommes d'infanterie, à qui il auroit fallu marcher sur le ventre pour voler au secours de son camp attaqué? Dans le début de cette campagne, les deux Généraux firent de grandes fautes. On auroit pu s'étendre davantage sur la conduite de César & d'Arioviste, si les bornes d'une note eussent permises qu'on fût entré dans de plus grands détails; d'ailleurs, elles se sentent suffisamment sans qu'il soit nécessaire de les détailler au Lecteur intelligent, & qui a fait la guerre.



A. *Premier Camp de César.*

B. *Camp d'Arioviste.*

C. *Premiere et Seconde ligne de César en Bataille.*

D. *Petit Camp de César.*

rie

Déta

d'Inf

son.

Pren

emp

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

que copias suas eduxit: paululùmque a majoribus progressus aciem instruxit, hostibusque pugnandi potestatem fecit: ubi ne tum quidem eos prodire intellexit, circiter meridiem exercitum in castra reduxit. Tum demùm Ariovistus partem suarum copiarum, quæ castra minora oppugnaret, misit. Acriter utrimque usque ad vesperum pugnatum est: solis occasu suas copias Ariovistus, multis & illatis & acceptis vulneribus, in castra reduxit. Quum ex captivis quæreret Cæsar, quamobrem Ariovistus prœlio non decertaret, hanc reperiebat causam: quòd apud Germanos ea consuetudo

troupes des deux camps, & s'étant avancé à quelque distance de l'ancien, il présenta bataille à Arioviste; mais voyant qu'il n'acceptoit pas le combat, il fit rentrer toutes ses troupes vers midi. Alors Arioviste détacha une partie des siens contre le nouveau camp, où le combat fut opiniâtre jusqu'au soleil couché, que l'ennemi se retira avec perte de part & d'autre. César s'étant informé des prisonniers pourquoi Arioviste refusoit le combat, il apprit que chez les Germains c'étoient les mères de famille qui, par des charmes & des sortilèges, régloient le tems des batailles, & qu'elles avoient dit que les Germains ne pouvoient se flatter de vaincre, s'ils combattoient avant la nouvelle lune (*a*).

(*a*) La superstition fut toujours la compagne de l'ignorance, & l'ignorance de la barbarie. César, trop éclairé & trop au-dessus d'un préjugé aussi absurde que celui des charmes & des sortilèges, ne négligea cependant pas l'avantage que sembloit lui promettre la ridicule superstition des Germains, & saisit ce moment favorable pour marcher à Arioviste & le combattre.

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

esset, ut matres familiàs sortibus & vaticinationibus declararent, utrùm prœlium committi ex usu esset, nec ne : eas ita dicere, non esse fas Germanos superare, si ante novam Lunam prœlio contendissent.

XXII. Postridie ejus diei Cæsar præsidio utrisque castris, quod satis esse visum est, relicto, omnes alarios in conspectu hostium pro castris minoribus constituit; quòd minùs multitudine militum legionariorum pro hostium numero valebat, ut ad speciem alariis uteretur. Ipse triplici instructa acie, usque ad castra hostium accessit. Tum demùm necessario Germani suas copias è castris eduxerunt, generatimque constituerunt; paribusque intervallis Harudes, Marcomanos, Triboccos, Vangiones, Nemetes, Sedusios, Suevos : omnem-

XXII. Le lendemain, César laisse dans ses deux camps ce qu'il crut suffisant pour les garder, & met en bataille à la tête de son petit camp toutes ses troupes auxiliaires. Par cette disposition, il vouloit faire paroître ses forces plus considérables & garder avec lui tous les soldats légionaires ; parce que, vu la multitude des ennemis & le petit nombre des Romains, il eût été dangereux de laisser inutile ce qu'il avoit de meilleurs soldats ; ensuite avec ses Légions il marche sur trois lignes droit au camp de l'ennemi. Les Germains alors, forcés de sortir de leur camp, se rangent par nation à égale distance l'une de l'autre. Les Harudes, les Marcomans (*), les Nemetes (**), les Tribocci (***), les Vengiones

(*) Les Marcomans ou Bohémiens.

(**) Ceux de Spire.

(***) Les Alsaciens.

que aciem ſuam rhedis & carris circumdederunt, ne qua ſpes in fuga relinqueretur. Eò mulieres impoſuerunt, quæ in prœlium proficiſcentes milites paſſis crinibus flentes implorabant, ne ſe in ſervitutem Romanis traderent.

XXIII. Cæſar ſingulis legionibus ſingulos legatos, & quæſtorem præfecit; ut eos teſtes ſuæ quiſque virutis haberet. Ipſe a dextro cornu, quod eam partem minime firmam hoſtium eſſe, animadverterat, prœlium commiſit. Ita noſtri acriter in hoſtes, ſigno dato, impetum fecerunt; itaque hoſtes repente celeriterque procurrerunt, ut ſpatium pila in hoſtes conjiciendi non daretur. Rejectis pilis, cominus gladiis pugnatum eſt. At Germani celeriter, ex conſuetudine ſua, phalange facta, impetus gla-

nes (*), les Seducii (**) & les Suèves, ſe rangent à côté les uns des autres, & pour s'ôter tout moyen de fuir, ils s'enferment avec leurs chariots, d'où leurs femmes leur rendoient les bras, & toutes échevelées les exhortoient à ne pas les livrer aux Romains.

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

(*) Ceux de Mayence & de Worms.

(**) Ceux de Souabe.

XXIII. Céſar, après avoir mis ſes Lieutenans & ſon Queſteur à la tête de chaque Légion, pour être témoins de la valeur d'un chacun, s'étant apperçu que la gauche de l'ennemi étoit la plus foible, ſe mit à la tête de ſon aîle droite. Les troupes ayant reçu le ſignal pour donner, marchèrent auſſi-tôt aux ennemis, qui de leur côté en vinrent aux mains ſi promptement qu'on n'eut pas le tems de lancer les javelots, enſorte qu'on les jetta pour mettre l'épée à la main. Les Germains, ſelon leur coutume, ſe ſerroient en un gros bataillon pour ſoutenir notre attaque; mais les Romains étoient ſi acharnés au combat, qu'on en vit pluſieurs ſauter ſur la phalange &, écartant les boucliers avec la main, percer

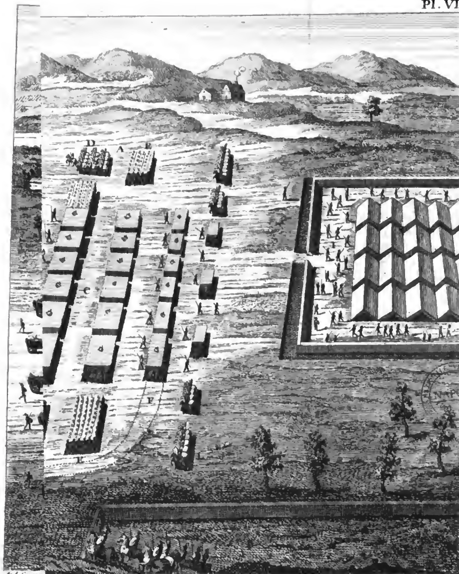
Avant J. C. 58. An de Rome 696.

diorum exceperunt. Reperti ſunt complures noſtri milites, qui in phalangas inſilirent, & ſcuta manibus revellerent, & deſuper vulnerarent. Quum hoſtium acies a ſiniſtro cornu pulſa, atque in fugam converſa eſſet, a dextro cornu vehementer multitudine ſuorum noſtram aciem premebant. Id quum animadvertiſſet P. Craſſus adoleſcens, qui equitatui præerat, quod expeditior erat, quam hi, qui inter aciem verſabantur, tertiam aciem laborantibus noſtris ſubſidio miſit.

d'en haut les barbares. L'aîle gauche de l'ennemi fut rompue & miſe en déroute; mais la droite preſſoit vivement nos gens par le grand nombre. Le jeune P. Craſſus qui commandoit la cavalerie & qui n'étoit pas ſi engagé dans la mêlée, s'en étant apperçu, fit avancer la troiſième ligne au ſecours de nos gens.

XXIV. Ita prœlium reſtitutum eſt, atque omnes hoſtes terga verterunt; neque priùs fugere deſtiterunt, quam ad flumen Rhenum millia paſſuum ex eo loco circiter quinquaginta pervenerunt. Ibi perpauci, aut viribus confiſi tranſnatare contenderunt;

XXIV. Le combat ayant été rétabli par ce moyen, l'ennemi tourna le dos de tous côtés & ne s'arrêta qu'au Rhin, qui étoit environ à cinquante milles du champ de bataille. Les uns tâchèrent de ſe ſauver à la nage, d'autres ſur de petits bateaux. Arioviſte fut de ce nombre, en ayant trouvé un attaché au rivage, le reſte fut taillé en pièces



And. Caroni Henriquez direxit

A. Aile
B. Aile
C. Infan
D. Sa C
E. Les A
F. Marc

G. Armée d'Arioviste
H. Chariots et Bagages qui entourent par derriere l'Armée des Germains pour leur ôter les moyens de fuir
I. Petit Camp de César
K. Grand Camp de César
L. Tous les Armés à la légère sur les Ailes, et en quatrieme ligne.

aut lintribus inventis, salutem sibi petierunt. In his fuit Ariovistus, qui naviculam deligatam ad ripam nactus, ea profugit: reliquos omnes equites consecuti nostri interfecerunt. Duæ fuerunt Ariovisti uxores; una Sueva natione, quam domo secum adduxerat; altera Norica, Regis Vocionis soror, quam in Gallia duxerat a fratre missam. Utraque in ea fuga periit. Duæ filiæ harum; altera occisa, altera capta est. C. Valerius Procillus, quum a custodibus in fuga trinis catenis vinctus traheretur, in ipsum Cæsarem hostium equitatum persequentem incidit: quæ quidem res Cæsari non minorem, quam ipsa victoria, voluptatem attulit; quod homi-

par notre cavalerie (*). Les deux femmes d'Arioviste y périrent; l'une qu'il avoit amenée avec lui, étoit Suabe, l'autre qu'il avoit épousée dans les Gaules, où son frère Vocion l'avoit envoyée, étoit de la Norique: de ses deux filles l'une fut prise, l'autre fut tuée dans le moment que César étoit occupé à la poursuite de la cavalerie d'Arioviste: il rencontra C. Valerius Procillus qu'on amenoit lié de trois chaînes, & il n'eut pas moins de joie de délivrer lui-même le plus honnête homme de la Gaule Narbonnoise, son ami & son hôte, que d'avoir battu l'ennemi. Sa satisfaction fut entière, car Procillus lui apprit qu'on avoit tiré trois fois au sort en sa présence, pour savoir si on le feroit brûler sur le champ, ou si on remettroit son supplice à un autre tems, & qu'il devoit la vie à sa bonne fortune. On trouva aussi M. Mettius, & on le ramena (*a*).

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

(*) Voyez la sixième Planche.

(*a*) Le détail de cette bataille que donne César, aussi importante pour lui que pour Arioviste, paroissoit mériter qu'il fût plus circonstancié. L'ordre de bataille des deux armées y est détaillé; mais il n'est point fait mention de la

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

nem honestissimum provinciæ Galliæ, suum familiarem & hospitem, eruptum e manibus hostium, sibi restitutum videbat; neque ejus calamitate de tanta voluptate & gratulatione quidquam fortuna diminuerat. Is, se præsente, de se ter sortibus consultum dicebat, utrum igni statim necaretur, an in aliud tempus reservaretur; sortium beneficio se esse incolumem. Item M. Mettius repertus, & ad eum reductus est.

situation du terrein sur lequel la bataille se donna: on voit seulement que César sort de son camp, qu'il range son armée en bataille, suivant l'ordre en usage de son tems, c'est-à-dire, par cohortes & sur trois lignes; qu'il marche vers le camp d'Arioviste; que celui-ci sort du sien & range son armée en bataille pour recevoir l'armée romaine; mais il ne s'explique pas sur quoi il jugea que la gauche des ennemis étoit plus foible que leur droite, ce qui l'engagea à se placer à sa droite. Sa présence auroit cependant été plus nécessaire à sa gauche, puisqu'il dit lui-même qu'elle fut très-vivement pressée par le grand nombre, & que, sans le jeune P. Crassus qui commandoit la cavalerie, qui, s'étant apperçu que la gauche des Romains étoit mal menée, prit sur lui de faire avancer la troisième ligne pour venir à son secours, il étoit probable que cette

XXV. Hoc prœlio trans Rhenum nunciato, Suevi, qui ad ripas Rheni venerant, domum reverti cœperunt; quos Ubii, qui proxime Rhenum incolunt, perterritos insecuti, magnum ex his numerum occiderunt. Cæsar una æstate duobus maximis bellis confectis, maturiùs paulò, quam

XXV. La nouvelle de la défaite d'Arioviste parvenue au-delà du Rhin, les Suèves qui se préparoient à le passer, reprirent aussitôt le chemin de leur pays. Les Ubii, qui habitoient aussi près des bords de ce fleuve, profitant de leur terreur, les poursuivirent & en tuèrent une grande partie. Ainsi César, en une seule campagne, mit heureusement fin à deux guerres considérables (*a*). Quoique la sai-

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

gauche auroit été battue, & la bataille en très-grand danger d'être perdue; ainsi César dut la victoire à Crassus. On remarque ici une preuve évidente de l'avantage des combats à l'arme blanche, sur ceux qui ne se décident qu'avec les armes de jet, comme aujourd'hui. Dans les premiers, un Général habile & des soldats valeureux, décident souvent une guerre dans une seule campagne : les autres moins meurtrières en apparence & pour le moment, en laissant aux vaincus la facilité de se retirer & de se préparer à de nouveaux combats, éternisent les guerres & les malheurs des Peuples.

(*a*) César appelle la guerre contre les Suisses & celle contre Arioviste, des guerres considérables. Je conviens que celle d'Arioviste pouvoit l'être davantage que celle des Suisses; mais on ne peut pas donner cette épithète à ces espèces de guerres. Pour que l'on puisse les croire dangereuses & difficiles à terminer, il faut avoir à combattre des ennemis puissans, moins par leur nombre que par leur valeur, leur expérience dans la guerre, la capacité de leurs Généraux, l'ordre qui règne dans leurs armées, & les ressources qu'ils ont en eux-mêmes : or, dans ces deux guerres, César n'eut à combattre que le nombre, & une valeur dépourvue d'ordre, de discipline, d'expérience & de dispositions. Si César avoit été à sa huitième campagne des Gaules, il n'au-

Avant J. C. 58. An de Rome 696.

tempus anni postulabat, in hiberna in Sequanos exercitum deduxit : hibernis Labienum præposuit ; ipse in citeriorem Galliam ad conventus agendos profectus est.

son de mettre les troupes en quartier d'hiver ne fut pas encore arrivée, il envoya ses Légions hiverner chez les Séquanois, sous les ordres de Labiénus, & il se rendit dans la Gaule citérieure pour y tenir les Etats.

roit certainement pas dit, après avoir forcé les Suisses de rentrer dans leur pays, & chassé des Gaules les Germains commandés par Arioviste, qu'il avoit heureusement terminé & mit fin, en une seule campagne, à deux très-grandes guerres, qui, toutes importantes qu'elles étoient pour la République & pour lui, n'étoient cependant pas si difficiles à décider, ni à terminer.



Avant J. C. 57.
An de Rome 697.

LIBER SECUNDUS.

I. *Bellum contra Belgas.*
II. *Suessionum, Bellovacorum & Ambianorum deditio.*
III. *Nerviorum clades.*
IV. *Atuaticorum rebellio & calamitas.*

I. QUUM esset Cæsar in citeriore Gallia in hibernis, ita uti supra demonstravimus, crebri ad eum rumores afferrebantur, literrisque item Labieni certior fiebat, omnes Belgas, quam tertiam esse Galliæ partem dixeramus, contra populum Romanum conjurare; obsidesque inter se dare. Conjurandi has esse causas: primùm, quod verebantur, ne, omni pacata Gallia, ad eos exercitus noster adduceretur: deinde, quod ab nonnullis Gallis sollicita-

LIVRE SECOND.

I. *Guerre contre les Belges.*
II. *Soumission des Suessiones* (*), *des Bellovaci* (**) *& des Ambiani* (***).
III. *Défaite des Nervii* (****).
IV. *Ruine entière des Atuatici* (*****)

(*) Ceux du Soissonnois.
(**) Ceux du Beauvoisis.
(***) Ceux d'Amiens.
(****) Ceux du Hainaut.
(*****) Ceux de Namur.

I. TANDIS que César passoit l'hiver dans la Gaule citérieure, ainsi que nous l'avons dit plus haut, il lui venoit souvent des avis, & Labiénus lui confirmoit par ses lettres que les Belges qui, comme on l'a vu, font la troisième partie de la Gaule, conjuroient contre les Romains, & se donnoient réciproquement des ôtages. Ils craignoient premièrement que César, après avoir pacifié la Gaule, ne vint les attaquer: ensuite ils étoient sollicités par quelques Gaulois qui, ne s'accommodant pas de voir les Germains demeurer dans la Gaule, étoient également fâchés de voir que l'armée romaine y prenoit ses

Avant J. C. 57.
An de Rome 697.

rentur, partim qui ut Germanos diutiùs in Gallia versari noluerant, ita populi Romani exercitum hiemare atque inveterascere in Gallia moleste ferebant; partim qui mobilitate & levitate animi, novis imperiis studebant: ab nonnullis etiam, quod in Gallia a potentioribus, atque iis, qui ad conducendos homines facultates habebant, vulgò regna occupabantur; qui minus facile eam rem imperio nostro consequi poterant.

quartiers d'hiver & y restoit si longtems: une partie, par légéreté & par inconstance, souhaitoit quelque changement; outre cela, quelques-uns des plus puissans de la Gaule, & qui avoient assez de richesses pour lever des troupes, vouloient se rendre maîtres de leurs États; ce qui ne leur étoit pas facile sous la domination des Romains (*a*).

(*a*) On reconnoît l'esprit turbulent & inquiet des Gaulois qui, au lieu de regarder César comme leur libérateur, par la défaite des Suisses & celle d'Arioviste, cet oppresseur des Francs-Comtois & des Autunois, ne voient en lui qu'un second Arioviste. Quoique leur crainte ne fut pas sans fondement, ce n'étoit cependant pas le moment de faire une levée de boucliers contre celui qui venoit de forcer les Suisses à rentrer dans leurs montagnes, de battre le Roi des Germains, & de le contraindre, lui & son armée, à repasser le Rhin; qui, après ces deux expéditions, redonne la tranquillité aux Gaulois, les affranchit du tribut qu'ils payoient à Arioviste, & ne leur en impose aucun. Cette conduite auroit dû, sans doute, lui mériter la reconnoissance la plus entière de la part des Belges; mais soit qu'ils crussent appercevoir, dans la modération de César, un piège adroit pour les asservir ensuite plus

II. César

II. Iis nunciis litterisque commotus Cæsar, duas legiones in citeriore Gallia novas conscripsit, & ineunte æstate, in interiorem Galliam qui deduceret, Q. Pedium legatum misit. Ipse, quum primùm pabuli copia esse inciperet, ad exercitum venit. Dat negotium Senonibus, reliquisque Gallis, qui finitimi Belgis erant, ut ea, quæ apud

II. César, touché de ces nouvelles, lève deux Légions dans la Gaule citérieure, & au commencement de l'été il leur fait passer les Alpes sous les ordres de Q. Pédius, l'un de ses Lieutenans. Dès que la campagne put fournir du fourage, il se rendit lui-même à l'armée. Comme il étoit important qu'il eût des nouvelles sûres de ce qui se passoit chez les Belges, il charge les Senones (*) & les autres Gaulois, dont les frontières touchent à celles des Belges,

Avant J. C. 57. An de Rome 697.

(*) Ceux de Sens.

sûrement; soit que plusieurs des principaux de la nation attisassent le feu de la guerre, & soufflassent dans l'esprit des Peuples la plus forte haine contre lui & les Romains, ils prirent les armes sans que César leur en donnât aucun sujet, & justifièrent, par une conduite si déplacée, la guerre ouverte qu'il leur fit: mais la guerre que ces Peuples firent à César, est, à mon avis, moins blâmable que la précipitation avec laquelle ils l'entreprirent. Quoique les Belges ne fussent pas encore très-éclairés sur bien des objets, ils l'étoient cependant sur ce qui pouvoit les intéresser. Quelque barbare que soit une nation, quelque peu instruite qu'elle soit, jamais ses véritables intérêts ne lui échappent; aussi les Belges se méfièrent-ils, non sans raison, de la bonté apparente de César; mais s'ils eussent voulu se moins presser, se donner le tems de faire leurs préparatifs pour soutenir la guerre qu'ils vouloient entreprendre; qu'ils se fussent tenus sur leurs gardes, crainte de surprise, & qu'ils eussent été parfaitement unis, ils auroient pu espérer de forcer César à évacuer les Gaules. Ils perdirent leur liberté par trop de précipitation, par le peu d'accord qu'il y eut entr'eux, & ils éprouvèrent que la multitude sans ordre, sans discipline & sans plan formé, est plutôt dissippée qu'elle n'a été réunie.

Avant J. C. 57. An de Rome 697.

eos gerantur, cognoſcant; ſeque de his rebus certiorem faciant. Hi conſtanter omnes nunciaverunt, manus cogi, exercitum in unum locum conduci. Tum verò dubitandum non exiſtimavit, quin ad eos duodecimo die proficiſceretur; re frumentaria proviſa, caſtra movet, diebuſque circiter xv ad fines Belgarum pervenit.

III. Eò quum de improviſò,

de prendre des informations exactes & de lui rendre compte de l'état préſent de leurs affaires. Tous uniformément lui mandèrent qu'ils levoient des troupes & marchoient déja au rendez-vous. Sur ces avis, il n'héſite plus à aller les chercher lui-même. Il emploie onze jours à amaſſer des vivres, & le douzième, ſuivi de ſon armée, il arrive en quinze jours ſur les frontières des Belges (*a*).

III. Une telle diligence valut aux

(*a*) Les plus grands Généraux, les Puiſſances les plus inſtruites de la guerre, ont eu pour maxime de la porter toujours chez leurs ennemis. En effet, c'eſt un avantage manifeſte, on l'éloigne de ſes propres frontières, on ménage ſon pays, on ne conſomme pas ſes denrées, on fait ſubſiſter ſon armée aux dépens de l'ennemi, & on le force, pour ainſi dire, à être ſur une défenſive abſolue. Si Céſar n'avoit pas marché chez les Belges, ceux-ci, ſecondés de leurs Alliés, l'auroient attaqué par différentes parties; mais en entrant dans leur pays, il leur ferma l'entrée de celui des Rhémois: s'il n'avoit pas pris ce parti, il auroit été obligé de ſoutenir la guerre dans le pays de ſes Alliés qui, peut-être, ſe feroient laſſés d'un tel hôte, & de lui fournir des ſubſiſtances. Ce début de campagne eſt beau; auſſi le Duc de Rohan cite-t-il la conduite de Céſar, dans cette circonſtance, comme un modèle dans ce genre. Il dit, *qu'il faut noter ici le jugement de Céſar qui, par ſa diligence, s'aſſura des Rhémois; par ſon induſtrie & ſa douceur, les maintint fidèles; prépara une diverſion contre ceux de Beauvais, peuple très-puiſſant, qui lui fut très-utile* (*).

(*) Parfait Cap.

celeriusque omnium opinione venisset, Rhemi, qui proximi Galliæ ex Belgis sunt, ad eum legatos Iccum & Antebrogium primos civitatis suæ miserunt, qui dicerent, se suaque omnia in fidem atque protestatem populi Romani permittere; neque se cum reliquis Belgis consensisse, neque contra populum Romanum omnino conjurasse; paratosque esse & obsides dare, & imperata facere, & oppidis recipere, & frumento ceterisque rebus juvare: reliquos omnes Belgas in armis esse; Germanosque, qui cis Rhenum incolunt, sese cum

Romains l'alliance des Rhémois, qui leur fut d'un grand secours dans la suite de cette guerre. Les Rhémois les plus proches d'entre les Belges, surpris de la promptitude avec laquelle l'armée romaine s'étoit avancée, dépêchent à César Iccus & Antebrogius, deux des plus considérables d'entr'eux, pour les mettre eux & leurs biens sous sa protection & sous celle du Peuple Romain, lui disant qu'ils n'avoient aucune part au complot du reste des Belges; qu'ils étoient prêts à lui donner des vivres & des ôtages, à le recevoir dans leurs villes & à lui obéir; qu'il étoit vrai que les autres Belges étoient en armes & avoient attiré dans leur parti les Germains qui habitent en-deçà du Rhin; que toutes ces nations étoient si animées, que jamais ils n'avoient

Il étoit effectivement très-essentiel à César d'empêcher que les Belges n'entrassent sur les terres de ses Alliés ou des Peuples neutres. Par la crainte des événemens, il contraignit les uns à rester fidèles, & les autres à garder la neutralité, ce qu'il n'auroit pas pu se promettre, s'il avoit laissé le passage libre aux Belges; parce qu'alors la volonté, qui n'ose se montrer, se décide; la persuasion peut encore faire le même effet, & la violence achève de déterminer ceux qui balancent à se déclarer.

Avant J. C. 57.
An de Rome 697.

his conjunxisse : tantumque esse eorum omnium furorem, ut ne Suessiones quidem, fratres consanguineosque suos, qui eodem jure, iisdem legibus utantur, unum imperium, unumque magistratum cum ipsis habeant, deterrere potuerint, quin cum his consentirent.

pu détourner les Suessiones de s'unir avec elles, quoique ces dernières, ajoutèrent les Députés, ne fissent avec nous qu'un seul État & qu'ils vécussent sous les mêmes loix.

IV. Quum ab his quæreret, quæ civitates, quantæque in armis essent, & quid in bello possent ; sic reperiebat : plerosque Belgas esse ortos a Germanis, Rhenumque antiquitùs transductos, propter loci fertilitatem ibi consedisse; Gallosque, qui ea loca incolerent, expulisse ; solosque esse, qui patrum nostrorum memoria, omni Gallia vexata, Teutones Cimbrosque intra fines suos ingredi prohibuerint : qua ex re fieri, ut earum rerum memoria magnam

IV. S'étant ensuite informé du nom, du nombre & des forces des Peuples qui étoient en armes ; il apprit que les Belges descendoient pour la plupart des Germains qui avoient autrefois passé le Rhin & qui s'étoient fixés dans ces quartiers-là, à cause de la bonté du pays, d'où ils avoient chassé les habitans ; qu'ils étoient les seuls qui, du tems de leurs pères, eussent échappé au ravage général des Gaules ; qu'ils avoient défendu leurs frontières contre l'irruption des Cimbres & des Teutons, & que le souvenir de ces actions lui donnoit la plus haute idée de leur capacité dans la guerre ; que l'al-

sibi auctoritatem, magnosque spiritus in re militari sumerent. De numero eorum se habere explorata Rhemi dicebant; propterea quod propinquitatibus affinitatibusque conjuncti, quantam quisque multitudinem in communi Belgarum concilio ad id bellum pollicitus sit, cognoverint. Plurimùm inter eos Bellovacos & virtute, & auctoritate, & hominum numero valere: hos posse conficere armata millia centum; pollicitos ex eo numero lecta millia LX, totiusque belli imperium sibi postulare. Suessiones suos esse finitimos; latissimos, feracissimosque agros possidere, apud eos fuisse regem nostra etiam memoria Divitiacum, totius Galliæ potentissimum; qui quum magnæ partis harum regionum, tum etiam Britanniæ, imperium obtinuerit:

liance & la parentée qui étoit entr'eux & le reste des Belges, les avoient mis à même d'être instruits dans le plus grand détail de ce qui regardoit ces Peuples, & qu'ils pouvoient lui donner une connoissance exacte de ce que chaque Cité devoit fournir à l'armée; que les plus puissans & les plus nombreux étoient les Bellovaci; qu'ils pouvoient mettre cent mille hommes sur pied, & qu'ils en avoient promis soixante mille, à condition qu'on leur accorderoit le commandement général; que les Suessiones, voisins des Rhémois, habitoient une contrée vaste & fertile; qu'ils avoient eu pour Roi Divitiac, le Prince le plus puissant des Gaules, & qui possédoit en même-tems une Couronne dans la Grande-Bretagne: que le Roi alors sur le trône se nommoit Galba; que malgré les prétentions des Bellovaci, sa sagesse & sa prudence lui avoient fait obtenir le commandement général de l'armée; qu'il possédoit douze villes, & qu'il avoit promis cinquante mille hommes; que les Nervii (*), les plus barbares & les plus

(*) Ceux de Hainaut.

Avant J. C. 57. An de Rome 697.

(*) Ceux de S. Omer.

(**) Ceux de Brabant.
(***) Ceux de Gueldres.
(****) Ceux de Caux.
(*****) Ceux du Vexin & du Vermandois.

nunc esse regem Galbam; ad hunc, propter justitiam prudentiamque, summam totius belli omnium voluntate deferri: oppida habere numero XII, polliceri millia armata quinquaginta: totidem Nervios, qui maxime feri inter ipsos habeantur, longissimeque absint: XV millia Atrebates: Ambianos X millia: Morinos XXV millia; Menapios IX millia: Caletes X millia: Velocasses & Veromanduos totidem: Atuaticos XXIX millia: Condrusos, Eburones, Cæræsos, Pæmanos, qui uno nomine Germani appellantur, arbitrari ad XL millia.

(*) Ceux du Condros.
(**) Les Liégeois.
(***) Ceux de Bouillon.
(****) Ceux du Luxembourg.

éloignés de ces peuples, en avoient envoyé autant; que les Atrebates (*) en avoient fourni quinze mille, les Ambiani dix mille, les Morini (**) vingt-cinq mille, les Menapii (***) neuf mille, les Caletes (****) dix mille; les Velocasses (*****) & les Veromandui dix mille, les Atuatici vingt-neuf mille; & qu'on faisoit monter à quarante mille hommes le nombre des troupes fournies par les Condrusi (*), les Eburons (**), les Cœresi (***) & les Pœmacci (****), connus tous sous la même dénomination de Germains (*a*).

(*a*) Les informations que prend César avant que de commencer ses opérations, sont une leçon pour les Généraux qui ont à faire la guerre contre des Peuples qu'ils ne connoissent point, dont ils ignorent les mœurs, les usages, leur façon de faire la guerre & même le caractère. Avant que de former aucun plan d'opération, César, éclairé par sa première campagne, veut connoître parfaitement quelles étoient les forces de l'ennemi; de combien d'hommes leur armée étoit composée; quelles étoient les cités qui étoient entrées dans

Avant J. C. 57.
An de Rome 697.

V. Cæſar Rhemos exhortatus, liberaliterque oratione perſecutus, omnem ſenatum ad ſe convenire, principumque liberos obſides ad ſe adduci juſſit : quæ omnia ab his diligenter ad diem facta ſunt. Ipſe Divitiacum Æduum magnopere cohortatus, docet quantopere Reipublicæ communique ſaluti interſit, manus hoſtium deſtineri, ne cum tanta multitudine in uno tempore confligendum ſit. Id fieri poſſe, ſi ſuas copias Ædui in fines Bellovacorum

V. Céſar exhorta les Rhémois à perſévérer dans leur alliance avec les Romains, & exigea d'eux qu'ils lui envoyaſſent leur Sénat & les enfans des principaux de leur pays en ôtages. Toutes ces choſes furent exécutées le même jour. Il concerta enſuite avec Divitiac, Seigneur Æduen, le plan des opérations, & lui fit voir de quelle importance il étoit pour la cauſe commune de faire une diverſion, afin de n'avoir pas à réſiſter à la fois à tant d'ennemis; que pour cela, il étoit indiſpenſable qu'il conduiſit l'armée des Æduens ſur les frontières des Bellovaci, & qu'il ravageât leurs campagnes (*a*). Ces ordres donnés, il les congédie.

cette confédération : combien chacune pouvoit mettre d'hommes ſous les armes; quel étoit le caractère diſtinctif de chacun de ces Peuples; enfin, quelles étoient leurs reſſources. Lorſqu'un général entre en campagne avec ces renſeignemens, & qu'il y joint la connoiſſance parfaite du pays, il lui eſt alors facile de faire un plan de campagne & de diriger ſes opérations, avec la certitude morale de réuſſir dans ſes entrepriſes; parce qu'il doit avoir prévu l'oppoſition que pourra y mettre l'ennemi, & les moyens qu'il a en lui-même pour parer à cette même oppoſition.

(*a*) Quoique Céſar n'eut encore fait qu'une campagne comme Général en chef dans les Gaules, il avoit acquis, dans celles d'Eſpagne, aſſez d'expérience pour connoitre l'avantage des diverſions, & il ſut l'employer dans cette

Avant J. C. 57. An de Rome 697

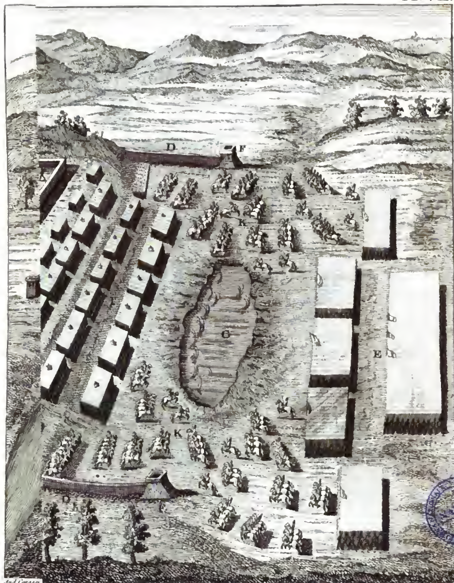
introduxerint, & eorum agros populari cœperint. His mandatis, eum ab se dimittit. Postquam omnes Belgarum copias in unum coactas ad se venire, neque jam longe abesse his quos miserat explo-

Quelque tems après il reçoit avis, tant par les Rhémois que par ces coureurs, que les Belges réunis s'avancent vers les Romains, & que déja ils étoient fort près; aussitôt il décampe & marche en hâte pour se porter le premier de l'autre côté de la rivière Axona (*) qui

(*) L'Aisne.

circonstance où il avoit une armée de plus de trois cents mille hommes à combattre, tandis que la sienne, tant infanterie, cavalerie, archers Numides, Crétois & Frondeurs des îles Baléares (**), n'étoit tout au plus que de soixante à soixante & dix mille hommes, sans cependant compter l'armée des Autunois, commandée par Divitiac; mais César ne fait point mention de sa force. En envoyant Divitiac, à la tête de l'armée des Autunois, ravager les terres de ceux de Beauvais, il faisoit craindre à chacun des différens Peuples qui composoient l'armée des Belges, pour son propre pays; & cette incursion sur celui de leurs Alliés, devoit leur donner moins d'activité pour combattre réunis, que d'empressement pour retourner chez eux & défendre leurs biens & leurs foyers; or, pour que cette diversion pût avoir l'effet qu'il en attendoit, il falloit qu'il prît une position offensive, mais forte par elle-même, qui, sans l'exposer à combattre malgré lui, couvrît le pays de ses Alliés, & lui donnât cependant la liberté d'attaquer l'ennemi lorsqu'il le jugeroit à propos. Il s'avance donc vers le pays des Belges, trouve sur son passage la rivière d'Aisne, la passe, & choisit au-delà une position qui puisse remplir ses vues; laisse six cohortes en-deçà près d'un pont qui étoit derrière lui, le fait fortifier, entoure ensuite son camp de retranchemens qui vont aboutir à la rivière. Dans la partie de la colline sur laquelle étoit assis son camp, qui regardoit celui de l'ennemi, il fait élever un retranchement de quatre cents pas de longueur, un à droite & un autre à gauche, & à l'extrémité de chacun, il fait construire un fort sur lequel il établit des machines de guerre; enfin, coule

(**) Majorque & Minorque.



A. *Re* F. *Forts construits à l'extremité du Retranchement .*

B. *Ca* G. *Marais entre les deux Armées .*

C. *Po* H. *Colline sur la quelle le Camp de César étoit assis .*

D. *Re* I. *Armée de César en Bataille .*

E. *Ar* K. *Combat de Cavalerie .*

ratoribus & ab Remis cognovit; flumen Axonam, quod est in extremis Rhemorum finibus, exercitum transducere maturavit, atque ibi castra posuit: quæ res, & latus unum castrorum ripis fluminis muniebat, & post ea quæ erant, tuta ab hostibus reddebat; & commeatus ab Rhemis, reliquisque civitatibus, ut sine periculo ad eum portari posset, efficiebat. In eo flumine pons erat: ibi præsidium ponit; & in altera parte fluminis Q. Titurium Sabinum legatum cum VI cohortibus reli-

coule à l'extrémité des frontières des Rhémois, & campa au-delà sur le bord de la rivière qui, dans cette position, couvroit une partie de son camp & ses derrières, ainsi que toutes les villes des Rhémois & les autres dont il tiroit ses vivres: il y avoit un pont sur cette rivière; il y mit un poste, & laissa de l'autre côté Q. Titurius Sabinus, l'un de ses Lieutenans, avec six cohortes. Il fit faire autour de son camp un rempart de douze pieds de haut avec un fossé de dix-huit de largeur (*).

Avant J. C. 57. An de Rome 697.

(*) Voyez la Planche VII.

entre son camp & celui des Belges, il y avoit un marais qui rendoit encore l'approche de son camp difficile; mais entre ce marais & les forts, il y avoit un espace suffisant de chaque côté pour que les deux partis pussent se joindre, ainsi qu'il arriva, sans cependant qu'il y eût assez de terrein pour engager un combat décisif. Par cette position, il couvroit le pays des Rhémois, qu'il lui importoit de ménager, & d'où il tiroit ses convois, & il étoit à portée de recevoir l'armée des Autunois qu'il avoit envoyée pour ravager les terres de ceux de Beauvais, en cas qu'elle fût forcée de se retirer, d'autant plus sûrement, qu'elle marchoit couverte de l'Aisne, & qu'elle n'avoit que l'Oise à passer pour entrer dans leurs pays.

Avant J. C. 57. An de Rome 697.

quit. Castra in altitudinem pedum XII vallo, fossaque duodeviginti pedum munire jubet.

VI. Ab ipsis castris oppidum Rhemorum, nomine Bibrax, aberat millia passuum VIII. Id ex itinere magno impetu Belgæ oppugnare cœperunt. Ægre eo die sustentatum est. Gallorum eadem, atque Belgarum oppugnatio est. Hi, ubi circumjecta multitudine hominum totis mœnibus, undique in murum lapides jaci cœpti sunt, murusque defensoribus nudatus est, testudine facta, portis succedunt, murumque subruunt. Quod tum facile fiebat: nam tanta multitudo lapides ac tela conjiciebant, ut in muro consistendi potestas esset nulli. Quum finem oppugnandi nox fecisset, Iccius Rhemus, summa nobilitate & gratia

(*) Bievre

VI. A huit milles de son camp étoit Bibrax (*), ville des Rhémois : les Belges l'attaquoient vivement en chemin. L'on soutint avec peine leur attaque. Les Belges ont la même maniére d'attaquer les places que les Celtes ; ils environnent la place d'un grand nombre de soldats qui lancent des pierres & des traits sur le rempart, en chassent les assiégés & se serrent ensuite dans leurs rangs & dans leurs files ; ils placent leurs boucliers sur leurs têtes, attaquent les postes & escaladent le mur ; ce qui étoit alors très-facile, parce qu'il étoit impossible de rester sur une muraille, vu la grande quantité de pierres & de javelots lancés de tous côtés. La nuit mit fin au combat. Iccius, noble Rhémois, qui avoit été député vers César à l'arrivée des Romains, & qui commandoit dans la ville, lui fit dire, que s'il ne lui envoyoit du secours, il lui seroit

inter suos, qui tum oppido præerat, unus ex iis, qui legati de pace ad Cæsarem venerant, nuncios ad eum mittit, Nisi subsidium sibi mittatur, se diutius sustinere non posse.

impossible de résister plus longtems.

VII. Eo de media nocte Cæsar, iisdem ducibus usus, qui nuncii ab Iccio venerant, Numidas, & Cretas sagittarios, & funditores Baleares subsidio oppidanis mittit: quorum adventu, & Rhemis cum spe defensionis studium propugnandi accessit, & hostibus eadem de causa spes potiundi oppidi decessit. Itaque paulisper apud oppidum morati, agrosque Rhemorum depopulati, omnibus vicis ædificiisque, quo adire poterant, incensis, ad castra Cæsaris cum omnibus copiis contenderunt; & a milibus passuum minus II, castra posue-

VII. César, vers le milieu de la nuit, lui envoya les archers Numides & Crétois avec les frondeurs Baléares, sous la conduite des mêmes personnes qui étoient venus de sa part à l'arrivée de ce renfort. Les Belges n'espérant plus de pouvoir prendre la place, se désistèrent de leur entreprise; ils restèrent cependant encore quelque tems dans les environs, ravagèrent les campagnes & mirent à feu & à sang les villages & autres habitations où ils purent pénétrer; delà ils marchèrent droit à César, & vinrent camper à environ deux milles de son camp: leurs troupes occupoient près de trois lieues de terrein, comme on en pouvoit juger par les feux & par la fumée.

Avant J. C. 57. An de Rome 697.

runt : quæ castra, ut fumo, atque ignibus significabatur, amplius millibus passuum VIII in latitudinem patebant.

VIII. Cæsar primo, & propter multitudinem hostium, & propter eximiam opinionem virtutis, prœlio supersedere statuit. Quotidie tamen equestribus prœliis, quid hostis virtute posset, & quid nostri auderent, periclitabatur. Ubi nostros non

VIII. César ne voulut point d'abord combattre, tant à cause du grand nombre d'ennemis que de la haute opinion qu'on avoit de leur valeur ; il se contenta de les tâter tous les jours par de petits combats de cavalerie, dans la vue d'essayer ce dont ils étoient capables, & en même-tems pour éprouver nos propres troupes (a). Lorf-

(a) Quelque bonne opinion qu'un Général ait de ses troupes, quelque soit le degré de confiance qu'il ait en elles, quelque méritée même qu'elle soit, ce n'est pas une raison pour qu'il se persuade qu'elles surmonteront tous les obstacles qu'elles rencontreront, ni pour mépriser l'ennemi & croire le vaincre sans effort. Cette persuasion ne peut entrer que dans une tête chaude, bouillante, sans expérience, & qui ne doute de rien. Un Général prudent, expérimenté, ne se laisse point entraîner par une ardeur indiscrette, ni par aucun sentiment injurieux à l'ennemi ; il l'étudie, examine sa conduite, ses desseins, & les moyens qu'il prend pour les exécuter ; enfin, il cherche à connoître sa façon de combattre avant que de se décider à une affaire générale ; s'informe s'il connoît l'ordre, la discipline & l'avantage des dispositions & du terrein ; s'il est entreprenant ou circonspect, téméraire ou timide, résolu ou indécis ; ensuite il aguerrit ses propres troupes, les habitue à voir l'ennemi de près, les fournet à l'ordre & à la discipline, & leur persuade que l'un & l'autre, joints à la valeur, surmontent les plus grandes difficultés ; mais que la valeur

esse inferiores intellexit, loco pro castris ad aciem instruendam natura opportuno atque idoneo, quod is collis, ubi castra posita erant, paululum ex planitie editus, tantum adversus in latitudinem patebat, quantum loci acies instructa occupare poterat, atque ex utraque parte lateris dejectus habebat; & in fronte leniter fastigiatus paulatim ad planitiem redibat; ab utroque latere ejus collis transversam fossam obduxit circiter passuum CD, & ad extremas fossas castella constituit, ibique

qu'il fut certain que les nôtres ne leur cédoient en rien, il rangea son armée en bataille à la tête de son camp : la position étoit avantageuse : la colline sur laquelle il étoit campé, s'élevoit peu à peu de la plaine & avoit autant de largeur sur le devant qu'il en falloit pour déployer son armée; chacun de ses côtés se perdoit en pente & le milieu du sommet étoit élevé en bosse. Pour ne pouvoir pas être pris en flanc, vu le grand nombre d'ennemis, il fit élever de droit & de gauche un retranchement de quatre cents pas de longueur, & à l'extrémité il fit construire des forts où il plaça des machines de jet (*a*). Ces précautions prises,

seule est insuffisante. César, dans cette circonstance, observa parfaitement ces préceptes; il ne voulut point d'abord tenter le sort d'une bataille; il voulut, avant que de rien hasarder, éprouver si la multitude des ennemis n'en imposeroit pas à ses soldats, ou si les Belges soutiendroient la réputation de bravoure qu'ils s'étoient acquise chez toutes les nations des Gaules.

(*a*) César avoit au suprême degré le talent de savoir choisir l'emplacement d'un camp & de saisir les positions avantageuses pour combattre. Ces deux parties de l'art de la guerre devroient être l'étude continuelle de ceux qui prétendent au commandement des armées; d'elles dépendent, presque toujours, les succès d'une campagne. Ce talent n'est autre chose que le coup d'œil. Il

Avant J. C. 57. An de Rome 697.

tormenta collocavit; ne quum aciem instruxisset, (hostes quod tantum multitudine poterant) a lateribus suos pugnantes circumvenire possent. Hoc facto, duabus legionibus, quas proxime conscripserat, in castris relictis, ut, si quid opus esset, subsidio, duci possent, reliquas sex legiones pro castris in acie constituit. Hostes item suas copias ex castris eductas instruxerant.

il laissa dans son camp ses deux nouvelles Légions, pour s'en servir en cas de besoin, & il rangea les six autres en bataille. De leur côté les ennemis en firent autant.

IX. Palus erat non magna inter nostrum atque hostium exercitum: hanc si nostri tran-

IX. Il y avoit un marais peu considérable entre l'armée de l'ennemi & la nôtre. Les Belges atten-

est quelquefois inné ; alors il est l'effet du génie ; souvent il est le fruit de l'expérience & de l'habitude qu'on a acquise, en établissant sur les terreins où l'on se trouve, des camps offensifs & défensifs ; en sachant prendre des positions pour combattre, suivant l'espèce d'arme qu'on suppose devoir faire agir de préférence & opposer à l'ennemi : or, lorsque ce coup d'œil inné est encore éclairé par l'étude & par une longue pratique, c'est un don précieux qui n'est pas commun à tous les Généraux qui commandent des armées. Pour que le coup d'œil soit juste & prompt, il faut avoir un sang froid actif dans les occasions, même les plus embarrassantes. Un Général pétulant, quoique doué d'un grand courage, ne se donne pas le tems de voir ; & s'il voit, c'est toujours trop tard.

ſirent, hoſtes expectabant; noſtri autem, ſi ab illis initium tranſeundi fieret, uti impeditos aggrederentur, parati in armis erant. Interim prœlio equeſtri inter duas acies contendebatur. Ubi neutri tranſeundi initium faciunt, ſecundiore equitum noſtrorum prœlio, Cæſar ſuos in caſtra reduxit. Hoſtes protinus ex eo loco ad flumen Axonam contenderunt, quod eſſe poſt noſtra caſtra demonſtratum eſt: ibi vadis repertis, partem ſuarum copiarum tranſducere conati ſunt; eo conſilio, ut, ſi poſſent, caſtellum, cui præerat Q. Titurius legatus, expugnarent, pontemque interſcinderent: ſin minus, agros Rhemorum popularentur, qui magno nobis uſui ad bellum gerendum erant, commeatuſque noſtros ſuſtinebant.

doient que les Romains paſſaſſent les premiers, & les Romains ſe préparoient à fondre ſur les Barbares quand ils les verroient embarraſſés dans le marais. Pendant ce tems la cavalerie des deux armées étoit aux mains. Après que la cavalerie romaine eut repouſſé celle de l'ennemi, Céſar fit rentrer ſon armée dans ſon camp. Dès que les Belges s'apperçurent de la retraite de Céſar, ils ſe portèrent ſur l'Axona, & s'efforcèrent de la paſſer à pluſieurs gués à la fois, dans le deſſein d'attaquer le fort gardé par Q. Titurius Sabinus & de rompre le pont, ou s'ils ne pouvoient y réuſſir, de dévaſter les campagnes des Rhémois, qui nous étoient très-utiles dans cette guerre & nous fourniſſoient des vivres.

Avant J. C. 57. An de Rome 697

X. Cæſar certior factus a Titurio, omnem equitatum, & levis armaturæ Numidas, funditores, ſagittarioſque pontem tranſduxit, atque ad eos contendit. Acriter in eo loco pugnatum eſt. Hoſtes impeditos noſtri in flumine aggreſſi, magnum eorum numerum occiderunt, per eorum corpora reliquos audaciſſime tranſire conantes, multitudine telorum repulerunt: primos, qui tranſierant, equitatu circumventos interfecerunt. Hoſtes, ubi & de expugnando oppido, & de flumine tranſeundo ſpem ſe feſelliſſe intellexerunt, neque noſtros in locum iniquiorem progredi pugnandi cauſa viderunt, atque eos res frumentaria deficere cœpit; concilio convocato, conſtituerunt optimum eſſe domum ſuam quemque reverti; & quorum

(*) Voyez la Pl. VIII.

X. Céſar, informé par Titurius, paſſe le pont avec toute ſa cavalerie, ſes frondeurs & ſes gens de trait, & vient les attaquer. L'action fut vive dans cet endroit. Les nôtres les attaquoient pendant qu'ils étoient embarraſſés dans le paſſage. Les Belges furieux paſſoient ſur le corps de leurs compagnons morts; mais les Romains avec autant d'ardeur les accabloient de flèches & de traits. Les premiers qui avoient paſſés furent enveloppés par la cavalerie & taillés en pièces (*). L'ennemi ſe voyant ſans eſpérance de prendre Bibrax, de paſſer l'Axona & de nous attirer au combat dans un lieu déſavantageux, & s'appercevant que les vivres commençoient à leur manquer, tinrent conſeil, & décidèrent que le meilleur parti qu'ils avoient à prendre, étoit que chaque nation ſe retirât chez elle, en promettant d'accourir de toutes parts au ſecours de la première attaquée; qu'il leur ſeroit plus avantageux de faire la guerre chez elles, où elles avoient des troupes & des vivres en abandondance, que

VIII.



And. Caraari del. *…ux direxit.*

A. *Les Belges passent la Riviere d'Aisne* *ns*

Avant J. C. 57. An de Rome 697.

in fines primum Romani exercitum introduxissent, ad eos defendendos undique convenire; ut potius in suis, quam alienis finibus decertarent, & domesticis copiis rei frumentariæ uterentur. Ad eam sententiam, cum reliquis causis, hæc quoque ratio eos deduxit; quod Divitiacum atque Æduos finibus Bellovacorum appropinquare cognoverant. His persuaderi, ut diutius morarentur, ne suis auxilium ferrent, non poterat.

que hors de chez elles où tout leur manquoit : mais la principale cause de cette résolution, fut que Divitiac avec les Æduens étoient entrés sur les terres des Bellovaci, & croyant n'avoir rien de plus pressé que de courir au secours de leur propre pays, ils ne purent jamais être retenus à l'armée (*a*).

(*a*) Il n'est pas douteux que la position de César étoit excellente, tant par le local du lieu, que parce qu'elle couvroit le pays des Rhémois, d'où il tiroit ses subsistances; que la diversion qu'il venoit de faire, en envoyant ravager les terres de ceux de Beauvais, étoit bien vue & aidoit beaucoup à ses projets. Il auroit cependant été très-embarrassé si les Belges avoient eu quelques principes, & s'ils avoient tenus conséquemment une toute autre conduite. Si leur nombreuse armée (*) n'étoit pas restée en masse; si elle avoit masqué le camp de César avec 140000 hommes bien retranchés, & que les deux cents mille restans se fussent partagés en deux corps de cent mille hommes chacun; que l'un se fût porté sur le pays de ceux de Beauvais, pour s'opposer à l'armée de Divitiac, & l'autre sur le pays des Autunois & des Rhémois, pour opérer une même diver-

(*) Elle étoit de 340000 hommes.

Avant J. C. 57. An de Rome 697.

XI. Ea re constituta, secunda vigilia magno cum strepitu ac tumultu castris egressi, nullo certo ordine neque imperio, quum sibi quisque primum itineris locum peteret, & domum pervenire properaret, fecerunt, ut consimilis fugæ profectio videre-

XI. Cette résolution prise, ils partent tous vers les neuf heures du soir, mais avec grand bruit & grand tumulte, sans garder aucun ordre & sans écouter aucun commandement, chacun prenant le premier chemin qui s'offroit, & se hâtant d'arriver chez soi; de sorte que leur retraite étoit plutôt une fuite qu'une marche d'armée.

sion chez ces Peuples amis & alliés des Romains, César auroit été forcé de rappeller Divitiac, de voler au secours des Autunois & des Rhémois, & conséquemment d'abandonner sa position; alors la partie de troupes qui seroit restée en face du camp de César, l'auroit suivi, harcellé dans sa marche, & réunie à celle qui seroit entrée sur les terres des Autunois, très-supérieure en nombre à l'armée de César, auroit peut-être trouvé l'occasion favorable d'attaquer & de battre les Romains. Le corps d'armée destiné à secourir & à protéger ceux de Beauvais, auroit suivi Divitiac, & s'il n'avoit pas pu le joindre, il auroit au moins empêché qu'il ne ravageât leurs terres; mais faute de plan arrêté, faute de Chefs qui eussent une autorité marquée & absolue sur la masse générale, faute d'ordre & de précautions pour leurs subsistances; enfin conduits par des Généraux aussi ignorans que ceux qu'ils commandoient, les Belges se dispersent çà & là, s'en retournent chez eux; & leur retraite, sans avoir été battus, ni même attaqués, est la déroute totale d'une armée de plus trois cents mille hommes. Cette dispersion de l'armée des Belges, est un exemple bien convainquant du peu de fond qu'on doit faire sur des armées très-nombreuses, mais formées de plusieurs Nations qui chacune ont un Chef, & qui n'en reconnoissent point un principal, à qui toutes doivent obéir; qui n'agissent que suivant leurs caprices, & qui, aujourd'hui rassemblées, sont le lendemain tellement dispersées, qu'il n'en reste pas même de vestiges.

tur. Hac re statim Cæsar per speculatores cognita, insidias veritus, quod, qua de causâ discederent, nondum perspexerat, exercitum equitatumque castris continuit. Primâ luce, confirmata re ab ex-

César, instruit par ses coureurs de ce départ dont il ignoroit la cause, retint toute l'armée dans son camp, de crainte de quelque surprise (a); mais au point du jour, mieux informé par ses coureurs, il détache toute sa cavalerie sous les ordres de Q. Pedius & de L. Arunculeius

(a) Il auroit été très-imprudent à César si, sur la nouvelle qu'il reçut du départ des Belges, il les avoit fait suivre par son armée, ou même par sa cavalerie, soutenue de ses frondeurs & de ses armés à la légère, parce qu'il auroit été à craindre qu'elle ne tombât dans quelques embuscades. Cela ne seroit pas arrivé, puisqu'ils se retiroient réellement sans aucun autre dessein que celui de rentrer chez eux; mais César ignoroit les raisons qu'ils pouvoient avoir pour se retirer si précipitamment: ils n'avoient point essuyé d'échec marqué; ils avoient seulement manqué d'emporter Braîne, & avoient eu quelques soldats de tués, lorsqu'ils tentèrent le passage de l'Aisne; ainsi il étoit impossible que César pût deviner le motif de leur départ; mais comme il ne vouloit rien mettre au hasard, il attendit d'être plus instruit pour détacher des troupes après eux & savoir ce qu'ils devenoient. Dès qu'il fut mieux informé, il détacha toute sa cavalerie, soutenue de trois Légions, & lui, resta dans son camp avec les cinq autres, & les tint vraisemblablement prêtes à marcher, en cas qu'il eût été obligé de porter du secours aux troupes détachées. Il est aussi probable qu'il donna ordre à Q. Pédius, à Arunculéius Cotta & à T. Labiénus de ne pas trop s'éloigner, & de ne suivre l'ennemi qu'autant qu'ils verroient jour à le faire sans danger. La poursuite opiniâtre qu'il avoit fait des Suisses, après les avoir battus & forcés de se retirer sur une montagne, où il se vit attaqué par quinze mille hommes sur son flanc droit & sur ses derrières, fut une leçon pour lui, & un exemple du danger qu'il y a de suivre l'ennemi avec trop d'acharnement, & sans assurer ses flancs & ses derrières.

Avant J. C. 57. An de Rome 697.

ploratoribus, omnem equitatum, qui noviſſimum agmen moraretur, præmiſit, eique Q. Pedium, & L. Aruncu-leium Cottam, legatos præfecit. T. Labienum legatum cum legionibus tribus ſubſequi juſſit. Hi noviſſimos adorti, & multa millia paſſuum proſecuti, magnam multitudinem eorum fugientium conciderunt, quum ab extremo agmine hi, ad quos ventum erat, conſiſterent, fortiterque impetum noſtrorum militum ſuſtinerent. Priores, quod abeſſe a periculo viderentur, neque ulla neceſſitate, neque imperio continerentur, exaudito clamore, perturbatis ordinibus, omnes in fuga ſibi ſubſidium poſuerunt. Ita ſine ullo periculo tantam eorum multitudinem noſtri interfecerunt, quantum fuit diei ſpatium; ſub occaſumque Solis

Cotta, ſes Lieutenans, & les fait ſuivre par trois Légions commandées par T. Labiénus. Ces détachemens eurent bientôt atteint l'ennemi. Les Barbares qui ſe trouvèrent à l'arrière-garde, s'arrêtant pour ſoutenir le choc des Romains, tinrent ferme & ſe défendirent avec beaucoup de courage; mais ceux qui étoient à la tête, ſe ſentant loin du danger & n'étant retenus ni par la néceſſité de faire tête à l'ennemi, ni par aucun commandement, effrayés des cris qu'ils entendoient derrière eux, rompirent leur rang & cherchèrent leur ſalut dans la fuite: ainſi les nôtres taillèrent en pièces ceux qui leur réſiſtoient, tant que le jour dura, & à l'entrée de la nuit il ceſſèrent de pourſuivre & ſe retirèrent dans leur camp, ſuivant l'ordre qu'ils en avoient reçu.

ſequi deſteterunt, ſeque in caſtra, uti erat imperatum, receperunt.

XII. Poſtridie ejus diei Cæſar, prius quam ſe hoſtes ex terrore ac fuga reciperent, in fines Sueſſionum, qui proximi Rhemis erant, exercitum duxit; & magno itinere confecto, ad oppidum Noviodunum contendit. Id ex itinere oppugnare conatus, quod vacuum ab defenſoribus eſſe audiebat, propter latitudinem foſſæ, murique altitudinem, paucis defendentibus, expugnare non potuit. Caſtris munitis, vineas agere, quæque ad oppugnandum uſui erant, comparare cœpit. Interim omnis ex fuga Sueſſio-

XII. Le lendemain, avant que l'ennemi fût revenu de ſa terreur & ſe fût rallié, Céſar conduiſit ſon armée ſur les terres des Sueſſiones, qui étoient les plus voiſins des Rhémois; il ſe rendit à grandes journées à Noviodunum (*) qu'il veut emporter d'emblée, parce qu'il avoit eu avis qu'il n'y avoit dans cette ville que très-peu de monde: il ne put réuſſir à cauſe de la largeur des foſſés & de la hauteur des murailles; il fit donc retrancher ſon camp & fit préparer des mantelets & tout ce qui étoit néceſſaire pour aſſiéger la place. Pendant qu'il faiſoit ces préparatifs, pluſieurs habitans de cette ville, qui revenoient de l'armée, entrèrent de nuit dans la place (*a*). Tout étant prêt, ſes mantelets

(*) Noyon.

(*a*) Il eſt toujours dangereux de laiſſer derrière ſoi une place qui peut ſoutenir un ſiége, même un poſte ſuſceptible de ſe bien défendre. Si l'on reçoit un échec, & que l'on ſoit forcé de ſe retirer à portée de cette place ou de ce poſte qu'on a négligé de prendre, & que l'on a regardé comme peu important, la garniſon renfermée dans l'une ou dans l'autre, peut ſouvent cauſer

Avant J. C. 57. An de Rome 697.

num multitudo in oppidum proxima nocte convenit. Celeriter vineis ad oppidum actis, aggere jacto, turribusque constitutis, magnitudine operum, quæ neque viderant ante Galli, neque audierant, & celeritate Romanorum permoti, legatos ad Cæsarem de deditione mittunt; & petentibus Rhemis, ut conservarentur, impetrant.

XIII. Cæsar obsidibus ac-

dressés, sa terrasse garnie de tours, les ennemis étonnés à la vue de tant d'ouvrages inconnus, dont ils n'avoient jamais ouï parler, & ne se croyant plus en état de défendre la place, se rendirent; & à la prière des Rhémois, il leur conserva la vie.

XIII. César, après avoir reçu en

plus de dommage à l'armée qui se retire que celui qu'elle vient de recevoir. César, déja assez instruit pour ne pas laisser derrière lui une place aussi importante que Noyon, essaie d'abord de la prendre d'emblée; mais n'ayant pu y réussir, il se prépare à l'assiéger dans toutes les formes. Il paroît cependant qu'il ne prit pas tous les moyens nécessaires pour réussir dans cette entreprise. Il auroit dû commencer par investir la place, afin d'empêcher tout secours, tant en troupes qu'en vivres, & en toutes espèces de subsistances: ce qu'il ne fit pas, puisque ceux de Noyon, de retour de l'armée des Belges, y entrèrent sans aucune difficulté. Ce renfort de troupes auroit pu retarder la prise de la place, & même la rendre très-incertaine, si les Belges avoient été plus instruits de la guerre, & des moyens que peuvent se ménager des troupes assiégées pour défendre une place; mais étonnés des préparatifs de César, ils députent vers lui, & se rendent. César ne dut donc la soumission de ceux de Noyon qu'à leur ignorance, & nullement aux moyens qu'il avoit employé pour se rendre maître de la place.

Avant J. C. 57.
An de Rome 697.

ceptis, primis civitatis, atque ipsius Galbæ regis duobus filiis, armisque omnibus ex oppido traditis, in deditionem Suessiones accepit exercitumque in Bellovacos duxit: qui quum se, suaque omnia in oppidum Bratuspantium contulissent, atque ab eo oppido Cæsar cum exercitu circiter millia passuum v abesset, omnes majores natu ex oppido egressi, manus ad Cæsarem tendere, & voce significare cœperunt, sese in ejus fidem ac potestatem venire; neque contra populum Romanum armis contendere: item quum ad oppidum accessisset, castraque ibi poneret, pueri mulieresque ex muro passis manibus, suo more, pacem a Romanis petierunt.

ôtages les principaux des Citoyens, entre autres deux fils de Galba leur Roi, & leur avoit fait apporter leurs armes, les reçut à composition, & marcha ensuite contre les Bellovaci. Ceux-ci avoient transporté dans Bratuspantium (*) tout ce qu'ils avoient, & s'y étoient renfermés. Comme César en étoit encore à environ cinq milles, les vieillards sortirent au-devant de lui en posture de supplians, criant qu'ils venoient se rendre & que jamais leur dessein n'avoit été de faire la guerre aux Romains. Comme il approchoit de la ville & qu'il commençoit à camper son armée, les femmes & les enfans lui tendirent les mains de dessus les murailles & lui demandèrent la paix (*a*).

(*) Beauvais

(*a*) César étoit instruit de la réputation de valeur que ce Peuple avoit chez les Belges & dans toute la Gaule; il devoit conséquemment s'attendre de sa part à une résistance opiniâtre; mais il savoit aussi que les nations babares

Avant J. C. 57.
An de Rome 697.

XIV. Pro his Divitiacus (nam post discessum Belgarum, dimissis Æduorum copiis, ad eum reverterat), fecit verba: Bellovacos omni tempore in fide atque amicitia civitatis Æduæ fuisse: impulsos a suis principibus, qui dicerent Æduos a Cæsare in servitutem redactos, omnes indignitates contumeliasque perferre, & ab Æduis defecisse, & populo Romano bellum intulisse: qui hujus concilii principes fuissent, quod intelligerent, quantam

XIV. Divitiac, qui, après la retraite des Belges, étoit venu rejoindre César, prit alors leur défense & sollicita pour eux avec beaucoup d'ardeur: De tout tems, lui dit-il, les Bellovaci ont été les Alliés les plus fidèles des Æduens; ne croyez pas, César, qu'ils aient eu d'eux-mêmes l'audace de vous faire la guerre; quelques grands, quelques ambitieux les ont précipités dans leur malheur: toujours on leur répétoit que vous nous aviez réduits à la plus dure servitude, que vous nous aviez privés de toutes nos dignités, & que nous avions essuyé des traitemens si honteux, qu'outrés de tant de

---

agissent toujours sans principes, & qu'elles ne se livrent jamais qu'à l'impression du moment; aussi ne dut-il pas être supris de voir ceux de Beauvais venir à lui en suppliants, & déposer à ses pieds leur fierté pour lui demander la paix. La grande réputation que César s'étoit déja acquise dans les Gaules, lui procura souvent autant de conquêtes que la force des armes. Dès qu'il paroissoit, les Généraux qui passoient pour les plus expérimentés, se trouvoient petits devant lui; leur prétendue science, étonnée, s'éclipsoit devant son génie; il sembloit qu'il rétrécissoit leur intelligence pour déployer la sienne avec plus d'éclat. Tel fut toujours l'ascendant du génie sur les esprits médiocres & superficiels; les difficultés, les moyens de les vaincre se présentent dans le moment à lui, & il n'a besoin que de lui seul pour surmonter tous les obstacles.

tyrannie.

calamitatem civitati intulissent, in Britanniam profugisse. Petere non solum Bellovacos, sed etiam pro his Æduos ut sua clementia ac mansuetudine in eos utatur. quod si fecerit, Æduorum auctoritatem apud omnes Belgas amplificaturum; quorum auxiliis atque opibus, si qua bella inciderint, sustentare consueverint.

tyrannie, nous avions enfin secoué le joug & déclaré la guerre à la République. Leur plus grand malheur, ajouta-t-il, est de ne pouvoir vous livrer les auteurs d'un si pernicieux conseil; les traîtres ont fui dans la Bretagne, & ont abandonné leur Patrie, après en avoir causé tous les maux. Nous osons, César, joindre nos prières à celles de ce peuple infortuné. Nous vous conjurons d'user en leur faveur de cette clémence qui vous attache jusqu'à vos ennemis. Si vous daignez nous accorder la grace que nous vous demandons, elle trouvera une reconnoissance éternelle dans le cœur des Æduens: vous aurez augmenté leur puissance & leur crédit chez les Belges, & ce qui ne sera pas moins flatteur pour nous, vous nous aurez procuré les moyens de prouver à ces Peuples que nous n'avons pas encore oublié les services essentiels qu'ils nous ont rendu dans toutes nos guerres.

XV. Cæsar, honoris Divitiaci atque Æduorum causa, sese eos in fidem recep-

XV. César, en considération pour Divitiac & les Æduens, promit de les conserver, à condition néanmoins qu'ils lui livreroient six

Avant J. C. 57.
An de Rome 697.

turum, & conservaturum, dixit; &, quod erat civitas magna, & inter Belgas auctoritate ac hominum multitudine præstabat, DC obsides poposcit. His traditis, omnibusque armis ex oppido collatis, ab eo loco in fines Ambianorum pervenit, qui se, suaque omnia, sine mora dediderunt. Eorum fines Nervii attingerant; quorum de natura moribusque Cæsar quum quæreret, sic reperiebat: Nullum aditum esse ad eos mercatoribus: nihil pati vini, reliquarumque rerum ad luxuriam pertinentium, inferri; quod his rebus relanguescere animos, eorumque remitti virtutem existimarent: esse homines feros, magnæque virtutis: increpitare atque incusare reliquos Belgas, qui se populo Romano dedis-

cents ôtages, tant à cause de leur Cité & de leur autorité parmi les Belges, qu'à cause du grand nombre de troupes qu'ils pouvoient mettre sur pied. Il ordonna qu'on lui remit toutes les armes, après quoi il marcha contre les Ambiani, qui se soumirent à son arrivée. Ce peuple étoit voisin des Nervii, nation la plus reculée des Belges. César, déterminé à dompter jusqu'au dernier de ses ennemis, résolut d'y porter la guerre: mais peu instruit des mœurs & du caractère de ces Peuples, il prit, sur ces différens objets & dans sa route même, plusieurs informations (*a*), par lesquelles il sut que ces Peuples n'avoient souffert le commerce avec aucune puissance étrangère; qu'ils fermoient l'entrée de leur pays à toute espèce de marchands, & qu'ils ne laissoient entrer ni vin ni autre chose capable de nourrir la sensualité, parce qu'ils étoient persuadés que ces denrées amollissent le courage & occasionnent le relâchement de la vertu; que

(*a*) Voyez la note page 126.

ſent, & patriam virtutem projeciſſent: confirmare ſeſe, neque legatos miſſuros, neque ullam conditionem pacis accepturos.

XVI. Quum per eorum fines triduo iter feciſſet, inveniebat ex captivis, Sabin flumen ab caſtris ſuis non amplius millia paſſuum x abeſſe: trans id flumen omnes Nervios conſediſſe; adventumque ibi Romanorum exſpectare, una cum Atrebatibus & Veromanduis finitimis ſuis: nam his utriſque perſuaſerant, ut eamdem belli fortunam experirentur: exſpectari etiam ab his Atuaticorum copias, atque eſſe in itinere: mulieres, quique per ætatem ad pugnam inutiles viderentur, in eum locum conjeciſſe, quo propter paludes exercitui aditus non eſſet.

c'étoient des hommes féroces & belliqueux; qu'ils blâmoient les autres Belges & leur reprochoient de s'être ſoumis aux Romains; qu'ils étoient réſolus de ne point députer vers Céſar & de n'accepter aucune condition de paix.

XVI. Depuis trois jours l'armée romaine étoit entrée ſur leurs terres, & elle n'étoit plus qu'à dix milles du fleuve Sabis (*), quand on apprit par des priſonniers, que les Nervii réunis campoient au-delà de cette rivière; que les Atrebates & les Veromandui s'étoient joints à eux, déterminés à ſuivre la même fortune; qu'ils attendoient de jour en jour l'arrivée des Atuatici, & qu'ils avoient laiſſé leurs femmes & ceux que l'âge mettoit hors d'état de porter les armes, dans un lieu environné de marais inacceſſibles.

(*) La Sambre

Avant J. C. 57.
An de Rome 697.

XVII. Cæsar, his rebus cognitis, exploratores Centurionesque præmittit, qui locum castris idoneum deligant. Quumque ex dedititiis Belgis, reliquisque Gallis, compleres Cæsarem secuti una iter face-

XVII. Sur ces avis, César détache les centurions avec les coureurs pour lui marquer un camp dans une position avantageuse (*a*): il y avoit parmi ses troupes quelques Belges & quelques Gaulois qu'il avoit nouvellement soumis. Plusieurs d'entr'eux ayant pris garde

(*a*) César, en partant de Beauvais, s'avance sur Amiens, qui se soumet, passe la Somme, & continue sa route vers la Sambre, sur ce qu'il avoit appris par des prisonniers, que ceux du Hainaut réunis à ceux de Saint-Omer & à ceux du Vermandois, étoient résolus de ne point députer vers lui, & de n'accepter aucune condition de paix. Après avoir passé la Somme, il marche pendant trois jours dans un pays de plaine; mais lorsqu'il n'est plus qu'à dix mille de la Sambre, il trouve un pays difficile & rempli de défilés. César eut, à la vérité, la précaution d'envoyer devant lui des centurions avec des coureurs pour lui marquer un camp sur une position avantageuse, &, sans doute, pour reconnoître en même-tems le pays & lui en rendre compte; mais sans attendre qu'ils fussent de retour, il s'engage imprudemment dans ces défilés, impatient de rejoindre ceux du Hainaut & leurs alliés, dans l'intention de les punir de refuser les fers qu'il leur préparoit. Le pays dans lequel il étoit entré avec son armée, étoit couvert de haies, de ronces & d'arbres dont les branches étoient entrelacées les unes dans les autres. Il étoit facile aux ennemis, dont les forces principales étoient en infanterie, de passer la Sambre & d'attaquer l'armée romaine dans sa marche; & il auroit été d'autant plus difficile à celle-ci d'en soutenir l'attaque, qu'elle marchoit sur une seule colonne dans un pays où elle ne pouvoit pas se déployer pour se mettre en bataille. Quoique César eut changé sa disposition de marche, que les six vieilles Légions marchassent les premières, les bagages après, que les deux nouvellement levées fussent à l'arrière-garde, il auroit été impossible aux six vieilles

rent; quidam ex his, (ut postea ex captivis cognitum est), eorum dierum consuetudine itineris nostri exercitus perspecta nocte, ad Nervios pervenerunt, atque his démonstrarunt, inter singulas legiones impedimentorum magnum

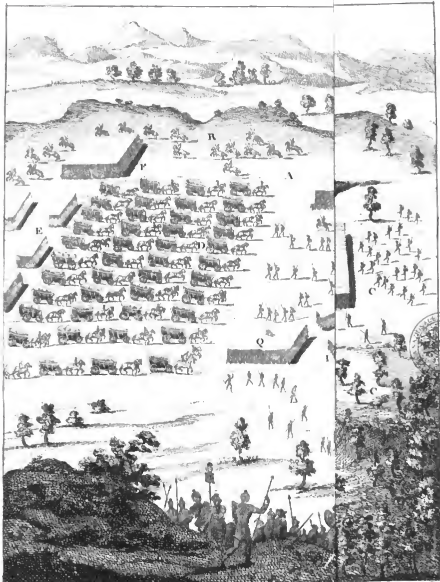
à l'ordre dans lequel nos troupes marchoient chaque jour, se rendirent au camp des Nervii de nuit, & les instruisirent de ce qu'ils avoient remarqué, c'est-à-dire, que chaque Légion marchoit l'une après l'autre; mais chacune séparée par quantité de bagages, les assurant, que s'ils pouvoient battre la

Légions, attaquées en têtes & en flanc par un grand nombre de troupes, de se défendre sur un terrein aussi étroit & absolument couvert, parce qu'elles n'auroient pu se porter les secours nécessaires. César agit donc, dans cette occasion, comme un Général sans expérience, & qui croit que l'audace est toujours suivie du succès. Il auroit dû, avant que d'entrer dans ce pays difficile & rempli de défilés, envoyer d'abord ses centurions & ses coureurs, ainsi qu'il fit, se camper à l'entrée de ces défilés & y attendre de leurs nouvelles; pendant ce tems, faire couper les haies, ouvrir des chemins, faire soutenir ses travailleurs par plus ou moins de troupes, placées en avant & sur les flancs, & à mesure que le pays auroit été dégagé des obstacles qui le rendoient presqu'inaccessible, faire avancer son armée, non sur une seule colonne, mais sur trois, & toutes en vue les unes des autres, pour qu'elles fussent plus en force & en état de se prêter des secours mutuels; jetter sur ses flancs ses frondeurs & ses armés à la légère pour couvrir & garder les flancs des colonnes. Faute d'avoir pris ces précautions, qu'il sembloit tout naturel de prendre, si l'armée des Belges avoit su profiter de la situation du pays pour attaquer l'armée romaine dans sa marche embarrassée, il y a tout lieu de croire que la guerre pour les Romains étoit finie dans les Gaules; que leurs alliés les auroient abandonnés, & peut-être la Province romaine auroit-elle saisi cette occasion, pour s'unir aux Gaulois, secouer le joug, & rétablir chez elle l'ancienne liberté gauloise.

Avant J. C. 57.
An de Rome 697.

numerum intercedere, neque esse quidquam negotii, cum primâ legio in castra venisset, reliquæque legiones magnum spatium abessent, hanc sub sarcinis adoriri : qua pulsa, impedimentisque direptis, futurum ut reliquæ contra consistere non auderent. Adjuvabat etiam eorum consilium, qui rem deferebant, quod nervii antiquitus, cum equitatu nihil possent; (neque enim ad hoc tempus ei rei student, sed, quidquid possunt, pedestribus valent copiis) : quo facilius finitimorum equitatum, si prædandi causa ad eos venisset, impedirent, teneris arboribus incisis atque inflexis, crebrisque in latitudinem ramis enatis, & rubis sentibusque interjectis, effecerant ut instar muri, hæ sepes munimenta præberent : quo non modo

première, les autres n'oseroient tenir ferme. Ce conseil fut trouvé d'autant meilleur, que la force des troupes des Nervii n'étoit point en cavalerie ; mais en infanterie, parce que tout leur pays, pour empêcher les incursions de la cavalerie de leurs voisins, est coupé de haies, de ronces entrelacées qui forment comme un mur & èmpêchent, non-seulement de passer, mais même de se voir. Comme ce terrein arrêtoit la cavalerie, les ennemis crurent devoir profiter de l'avis.



And. Carasci del. Henriquez direx.

A. Colline qui descend également vers la Riviere de Sambre . mbre .

B. La Sambre .

C. Colline de l'autre côté de la Sambre que les Belges occupoi eme

D. Bagages de l'Armée de César. 7.e et la 12.e Légion.

E. Deux Légions fermant la marche de l'Armée . r font passer la Sambre.

F. La Cavalerie de César avec ses armés à la légere qui d poussée par l'Ennemi , se retira dans son Camp, revint ésar . et fût de nouveau mise en fuite . ns leur Camp, abban-

G. [illegible] xieme et Neuvieme Légion

intrari, sed ne perspici quidem posset. Iis rebus quum iter agminis nostri impediretur, non omittendum sibi consilium Nervii existimaverunt.

XVIII. Loci natura erat hæc, quem nostri castris delegerant : collis ab summo æqualiter declivis ad flumen Sabin, quod supra nominavimus, vergebat ; ab eo flumine pari acclivitate collis nascebatur adversus huic, & contrarius, passus circiter CC : infimus, apertus ; ab superiore parte silvestris, ut non facile introrsus perspici posset. Intra eas silvas hostes in occulto sese continebant : in aperto loco, secundum flumen, paucæ stationes equitum videbantur. Fluminis erat altitudo circiter pedum III.

XIX. Cæsar, equitatu præmisso subsequebatur omnibus copiis : sed ratio ordoque

XVIII. Le lieu que les nôtres avoient choisi pour camper étoit une montagne qui descendoit doucement vers le Sabis. Vis-à-vis de celle-ci & environ à deux cents pas au-delà de cette rivière, il y avoit une autre montagne d'une pente toute pareille, mais plus basse que la première, découverte presque jusqu'au haut, & au sommet couverte d'arbres épais, au travers desquels on ne pouvoit pas facilement voir. C'étoit dans ce bois que les ennemis étoient cachés. Il paroissoit seulement quelques gardes de cavalerie dans un endroit découvert le long de la rivière, profonde en cet endroit d'environ trois pieds (*).

(*) Voyez la Planche IX.

XIX. César s'étoit fait précéder par sa cavalerie & suivoit avec toutes ses troupes, mais dans un

Avant J. C. 57. An de Rome 697.

agminis aliter se habebat, ac Belgæ ad Nervios detulerant; nam, quod hostis appropinquabat, consuetudine sua Cæsar VI legiones expeditas ducebat: post eas totius exercitus impedimenta collocabat; inde duæ legiones, quæ proxime conscriptæ erant, totum agmen claudebant, præsidioque impedimentis erant. Equites nostri cum funditoribus sagittariisque flumen transgressi, cum hostium equitatu prælium committunt. Quum se illi identidem in silvas ad suos reciperent ac rursus e silva in

ordre différent que celui dont les Belges avoient donné avis aux Nervii; car lorsque l'ennemi n'étoit pas éloigné, il faisoit, suivant sa coutume, marcher ensemble six Légions; le bagage de l'armée suivoit après, puis les deux Légions nouvellement levées fermoient la marche & gardoient le bagage. Dans cette disposirion, notre cavalerie avec les frondeurs & les gens de traits passent la rivière & attaquent la cavalerie ennemie qui, poussée par les nôtres, se retiroit dans les bois, & en ressortoit un moment après pour tomber sur nos gens. Jamais ceux-ci n'osèrent la poursuivre au-delà des endroits découverts (*a*). Les

(*a*) Il y a dans le texte *cedentes insequi auderent.* Il me semble que le terme *oser*, n'est pas celui qui convient dans cette circonstance. César auroit dû dire, *cedentes insequi vellent*, que la cavalerie & les frondeurs ne voulurent pas les poursuivre dans les bois, par la crainte de quelques embuscades : il auroit encore pu dire, qu'ils eurent la prudence de ne pas les suivre : en effet, il auroit été très-imprudent, sur-tout à la cavalerie, de vouloir pénétrer dans ces bois, sans savoir ce qu'il pouvoit y avoir dedans & derrière la colline : or, toute l'armée ennemie y étoit ambusquée. Si les Romains, par une ardeur téméraire, avoient voulu pénétrer dans ces bois, ils auroient éré assaillis de toutes parts, & peut-être n'auroient-ils pas eu le tems de repasser

six

noſtros impetum facerent, neque noſtri longius, quam quem ad finem porrecta ac aperta loca pertinebant, cedentes inſequi auderent; interim legiones ſex, quæ primæ venerant, opere dimenſo, caſtra munire cœperunt. Ubi prima impedimenta noſtri exercitus ab iis, qui in ſilvis abditi latebant, viſa ſunt, quod tempus inter eos committendi prœlii convenerat, ut intra ſilvam aciem ordineſque conſtituerant, atque ipſi ſeſe confirmaverant; ſubito omnibus copiis provolaverunt, impetumque in noſtros equites fecerunt. His facile pulſis ac proturbatis, incredibili celeritate ad flumen decucurrerunt; ut pene

ſix Légions arrivées, les premières ſe partagèrent le travail entr'elles & fortifièrent le camp. Les ennemis, cachés dans le bois, ayant apperçu la tête de notre bagage, ce qui étoit le ſignal dont ils étoient convenus pour commencer l'attaque, vinrent tout d'un coup fondre ſur notre cavalerie, & l'ayant pouſſée au-delà de la rivière, ils la traverſèrent avec une viteſſe incroyable. Ils paſſèrent avec la même promptitude du pied de la colline dans notre camp, & tombèrent ſur ceux qui étoient occupés à le fortifier.

---

la Sambre; cela eſt d'autant plus probable, que n'ayant ſuivi les ennemis que dans la partie découverte de la colline, ils eurent bien de la peine à repaſſer la rivière, par la promptitude avec laquelle l'ennemi les attaqua, les ſuivit, paſſa la Sambre en même tems, & jetta une grande confuſion dans l'armée de Céſar.

Avant J. C. 57. An de Rome 697.

uno tempore & ad silvas, & in flumine, & jam in manibus nostris hostes viderentur. Eadem autem celeritate adverso colle ad nostra castra, atque eos, qui in opere occupati erant, contenderunt.

XX. Cæsari omnia uno tempore erant agenda : vexillum proponendum, quod erat insigne, quum ad arma concurri oporteret : signum tuba dandum : ab opere revocandi milites : qui paulo longius, aggeris petendi causa, processerant, accersendi : acies instruenda : milites cohortandi : signum dandum ; qua-

XX. Dans un si court espace de tems, César dût songer à tout ; à planter l'étendard qui étoit le signal du combat, faire sonner la charge, retirer les soldats du travail, rappeller ceux qui s'étoient écartés pour chercher du bois, ranger l'armée en bataille, encourager les soldats, donner le mot, toutes choses que la brieveté du tems ne lui permettoit pas de faire ayant l'ennemi sur les bras (a). Deux

(a) César se seroit épargné l'embarras où, de son aveu, il fut dans ce moment critique, si, arrivé près de la Sambre sur le terrein destiné à y camper son armée, il n'avoit pas fait passer cette rivière à sa cavalerie, à ses frondeurs & à ses gens de trait, pour aller chasser une poignée de cavalerie ennemie qui étoit sur le penchant de la colline, & qui, dans sa position, ne pouvoit mettre aucun obstacle à l'établissement de son camp. Si avant que de permettre à aucun soldat de s'éloigner pour aller à l'eau & au bois, il avoit fait retrancher son camp & dégager le terrein des broussailles & haies qui l'embarrassoient ; si, pour que les travailleurs ne fussent pas inquiétés dans

rum rerum magnam partem temporis brevitas, & incursus hostium impediebat. Iis difficultatibus duæ res erant subsidio, scientia atque usus militum, quod superioribus prœliis exercitati, quid fieri oporteret, non minus com-

choses alors lui furent d'un grand secours, les exercices dans lesquels il entretenoit toujours ses soldats, & leur expérience acquise dans les dernières batailles, qui les avoient mis en état de se disposer d'eux-mêmes avec la même intelligence que si leurs Généraux les eussent placés; de plus, sa méthode

leur travail, il avoit fait avancer, sur le bord de la rivière, ses frondeurs & ses gens de trait, soutenus d'une Légion, il y a tout lieu de croire que les ennemis ne l'auroient point inquiété dans l'établissement de son camp : une fois établi, le terrein dégagé & libre, il auroit alors avisé aux moyens de passer la Sambre pour attaquer l'ennemi. On remarque, dans les premiers momens de l'arrivée de César sur la Sambre, une activité trop précipitée pour attaquer l'ennemi, avant que le camp romain ne soit établi & fortifié, qui tient plus du partisan que du Général : en effet, que pouvoit-il espérer d'avantageux pour lui, en envoyant sa cavalerie, ses frondeurs & ses gens de trait de l'autre côté de la Sambre ? De chasser, sans doute, quelques troupes de cavalerie placées sur le penchant de la colline; mais cette cavalerie devoit lui persuader que l'armée des ennemis étoit cachée derrière dans les bois, qu'elle viendroit ou enverroit à son secours, que ses troupes seroient ramenées vers la Sambre plus vîte qu'elles ne s'en seroient éloignées, & qu'elles ne repasseroient pas la rivière aussi facilement qu'elles l'auroient passée : or, son projet ne pouvant avoir d'autre but que celui de donner le tems à ses travailleurs d'achever les retranchemens de son camp, pendant que ses troupes détachées par-delà la Sambre, occuperoient les ennemis; il semble qu'il auroit plus certainement rempli ses vues, s'il avoit fait border la rivière à ses frondeurs & à ses gens de trait, soutenus d'une ou de deux Légions, plutôt que de la leur faire passer. S'il se fût donné le tems de retrancher son camp, de faire dégager le terrein des broussailles qui l'embarassoient, & qui empêchoient les troupes de se porter

Avant J. C. 57. An de Rome 697.

mode ipsi sibi præscribere, quam ab aliis doceri poterant; & quod ab opere singulisque legionibus singulos legatos Cæsar discedere, nisi munitis vetuerat. Hi propter celeritatem & propinquitatem hostium, nihil jam Cæsaris imperium spectabant; sed per se, quæ videbantur, administrabant.

constamment suivie & si sagement ordonnée de ne pas permettre que ses Lieutenans quittassent les Légions auxquelles ils étoient attachés, avant qu'elles fussent établies dans leur camp : ensorte que, sans attendre les ordres de César, chacun d'eux pressé par le voisinage de l'ennemi, fit sa disposition & se régla sur les circonstances.

XXI. Cæsar necessariis rebus imperatis, ad cohortandos milites, quam in partem fors obtulit, decucurrit; & ad legionem decimam devenit. Milites non longiore ora-

XXI. César, après avoir pourvu aux choses les plus nécessaires, courut encourager ses troupes selon que le hasard les lui présentoit. Parvenu à la dixième Légion, il ne lui recommanda que de se ressouvenir de sa valeur ordinaire, & de

mutuellement les secours nécessaires, il auroit été en état de soutenir l'attaque vive de l'ennemi qui sortit du bois, descendit la colline, passa rapidement la rivière, lorsqu'il apperçut les équipages sur le sommet de la montagne où César vouloit asseoir son camp, & l'armée romaine préparée à le recevoir, le désordre ne s'y seroit pas mis. César, dans cette circonstance, ne montra pas cette grande capacité & ces talens extraordinaires que l'antiquité lui accorde; il les acquit, sans doute depuis, par son génie, éclairé par l'expérience; mais ici, il ne montra que l'effervescence d'un Général bouillant, sans réflexion, sans idées justes, & qui ne fait pas prévenir les événemens que la position des ennemis & la sienne doivent lui faire voir très-clairement.

tione est cohortatus, quam uti suæ pristinæ virtutis memoriam retinerent, neu perturbarentur animo, hostiumque impetum fortiter sustinerent. Et, quod non longius hostes aberant, quam quo telum adjici posset, prœlii committendi signum dedit. Atque item in alteram partem cohortandi causa profectus, pugnantibus occurrit. Temporis tanta fuit exiguitas, hostiumque tam paratus ad dimicandum animus, ut, non modo ad insignia accommodanda, sed etiam ad galeas induendas, scutisque tegmenta detrahenda, tempus defuerit. Quam quisque in partem ab opere casu devenit, quæque prima signa conspexit, ad hæc constitit; ne in quærendis suis, pugnandi tempus dimitteret.

XXII. Instructo exercitu,

soutenir courageusement l'attaque de l'ennemi sans s'étonner; & comme il n'étoit plus qu'à la portée du javelot, il donna le signal du combat : de-là il passa ailleurs pour faire la même exhortation aux troupes qu'il trouva déja aux mains. Elles avoient eu si peu de tems pour se préparer, & l'ennemi étoit si animé au combat, que les Officiers n'avoient pas eu le tems de prendre leur marque de distinction. Les soldats de même n'avoient pu mettre leurs casques ni découvrir leurs boucliers : chacun combattoit où le hasard l'avoit placé, sans perdre le tems à chercher son enseigne & sa cohorte.

XXII. Il avoit été impossible

Avant J. C. 57. An de Rome 697.

magis ut loci natura, dejectusque collis, & necessitas temporis, quam ut rei militaris ratio atque ordo postulabat; quum diversis locis legiones aliæ alia in parte hostibus resisterent, sepibusque densissimis, ut ante demonstravimus, interjectis, prospectus impediretur; neque certa subsidia collocari, neque quid in quaque parte opus esset provideri, neque ab uno omnia imperia administrari poterant. Itaque in tanta rerum iniquitate, fortunæ quoque eventus varii sequebantur.

de ranger l'armée suivant les regles de l'art : chaque Légion s'étoit placée selon que la nature du terrein ou la pente de la montagne, & le peu de tems qu'elle avoit eu, le lui avoient permis. Séparées les unes des autres par les fortes haies dont nous avons parlé plus haut, elles ne pouvoient appercevoir ce qui se passoit ailleurs : on ne savoit de quel côté porter du secours. Jamais, dans une telle circonstance, un seul homme eut pu prévoir à tout : aussi dans un si grand désordre il y eut bien des événemens différens (*a*).

(*a*) Dans cette circonstance César oublia qu'il étoit Général, qu'il devoit veiller à la conservation de ses troupes, prendre les moyens les plus prudens pour parvenir à la réussite de ses projets, & qu'il avoit une armée formidable à combattre. Si César avoit seulement voulu consulter le dernier Centurion de son armée, même le dernier soldat, il lui auroit fait voir l'indispensable nécessité d'établir son camp, de le retrancher, de dégager le terrein, & de garder les bords de la Sambre en-deçà, avant que de songer à attaquer les ennemis, & il ne se seroit pas mis dans l'embarras de ne savoir comment il soutiendroit leur attaque. Si les Belges avoient vu le camp des Romains retranché, leurs troupes en ordre, les bords de la riviere garnis de troupes, & celles du

Avant J. C. 57.
An de Rome 697.

XXIII. Legionis nonæ & decimæ milites, ut in finistra parte aciei constiterant, pilis emissis, cursu ac lassitudine exanimatos vulneribusque confectos Atrebates (nam his ea pars obvenerat) celeri-

XXIII. La neuvième & la dixième Légion, postées à l'aile gauche & qui avoient affaire avec les Atrébates, n'eurent pas plutôt lancé leurs javelots qu'elles tombèrent sur cette nation hors d'haleine d'avoir monté à la course le haut de la colline, & la poussè-

camp prêtes à leur porter les secours les plus prompts, tout barbares & tout peu instruits qu'ils étoient de la guerre & de ses premiers principes, jamais ils n'auroient tenté de passer la rivière pour venir attaquer les Romains campés & retranchés sur une colline, sur-tout ayant une rivière à passer, dont les bords auroient été gardés & défendus; le désavantage auroit été trop manifeste pour eux. Malgré le désordre affreux qui étoit dans l'armée romaine, les deux Légions de la gauche soutinrent cependant les efforts des ennemis, les rompirent, les forcèrent à la retraite, & même à repasser la rivière; celles du centre en firent autant; mais les deux de la gauche, poussées par une ardeur inconsidérée, non-seulement suivirent les ennemis jusqu'à la Sambre, mais encore la passèrent avec eux; les deux du centre, moins emportées ou mieux conduites, ne les suivirent que jusqu'à la rivière. Cette poursuite imprudente des deux Légions de la gauche, fit qu'elles abandonnèrent les deux de la droite aux attaques réitérées de l'ennemi, sans que César donnât aucun ordre pour les faire revenir, ni les deux autres qui avoient suivi les ennemis jusqu'à la Sambre. Heureusement Labiénus, qui apperçut le désordre de la droite, envoya la dixième Légion à son secours, les autres revinrent aussi, mais sans avoir reçu aucun ordre de César. Il n'en donna d'autre pendant cette action, que de faire acculer la septième Légion à la douzième; cette disposition, toute essentielle qu'elle étoit dans cette circonstance, auroit été infructueuse, si les deux Légions de l'arrière-garde ne fussent arrivées; si les deux qui avoient suivi l'ennemi jusqu'à la rivière, ne fussent venues à leur secours; si la cavalerie, qui la première avoit fui, ne fut revenue d'elle-même

Avant J. C. 57. An de Rome 697.

ter ex loco superiore in flumen compulerunt; & transire conantes insecuti gladiis, magnam partem eorum impeditam interfecerunt. Ipsi transire flumen non dubitaverunt; & in locum iniquum

rent jusqu'à la rivière qu'elle passa. Les nôtres la poursuivirent l'épée dans les reins, en firent un grand carnage, passèrent la rivière après eux (*a*), & quoiqu'ils se trouvassent dans un lieu désavantageux, l'ennemi leur ayant fait tête, ils l'attaquèrent de nouveau & le

---

pour réparer sa honte; si enfin les valets de l'armée n'eussent aussi marché pour prendre part à l'action. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans cette journée, il arriva des choses si extraordinaires & si inattendues, qu'enfin César remporta, pour ainsi dire, malgré lui la victoire; mais il la dut toute entière à ses troupes, à leur expérience, à leur valeur, secondée des hasards auxquels on ne pouvoit, ni ne devoit pas s'attendre. On peut rapporter peut-être à cette journée l'anecdote conservée par Servius, & que ce Commentateur assure avoir tirée du Journal même de César, lequel n'est point parvenu jusqu'à nous. Un Gaulois avoit pris le Général Romain & l'enlevoit tout armé sur son cheval; un autre Gaulois le reconnoit & se met à crier en l'insultant, *César*, *César*: ce mot, dans la langue du pays, vouloit dire, *laissez*, *laissez*, *dimitte*. Trompé par cette équivoque, le Gaulois met son illustre prisonnier en liberté. Ainsi le bonheur de César le tira du danger; mais son amour-propre lui a fait garder le silence dans ses Commentaires sur ce fait (*).

(*) Servius in lib. XI. Eneid. vs. 741.

(*a*) On admire avec raison la valeur de la neuvième & la dixième Légion; mais on ne peut pas approuver leur passage de la Sambre en même-tems que les ennemis, ni leur poursuite jusques dans leur camp, dont elles s'emparèrent; elles auroient dû se contenter de les avoir chassés jusques par-delà cette rivière, sans les suivre avec opiniâtreté jusques dans leur camp; après la leur avoir fait passer, elles devoient revenir au secours de la douzième & de la septième Légion qui étoient très-pressées, & sur un terrein où elles ne pouvoient agir que très-difficilement. On a vu dans la note précédente, qu'il n'y eut aucun

mirent

Avant J. C. 57. An de Rome 697.

progressi, rursus regressos ac resistentes hostes, redintegrato prœlio, in fugam dederunt. Item alia in parte diversæ duæ legiones, undecima & octava, profligatis Veromanduis, quibuscum erant congressi, ex loco superiore in ipsis fluminis ripis prœliabantur. At totis fere a fronte & a sinistra parte nudatis castris, quum in dextro cornu legio duodecima, & non magno ab ea intervallo septima constitisset; omnes Nervii confertissimo agmine, duce Boduognato, qui summam imperii tenebat, ad eum

mirent en fuite. D'un autre côté, la onzième & la huitième Légion, séparées l'une de l'autre, avoient battu les Veromandui & les poussèrent du haut en bas jusqu'au bord de la rivière; ainsi presque tous les ennemis du front & de l'aîle gauche étant en fuite, il ne restoit que l'aîle droite, où la douzième & la septième Légion combattoient à quelque distance l'une de l'autre, lorsque les Nervii, conduits par Boduognat leur Roi, vinrent les attaquer, & comme elles étoient absolument à découvert, ils les prirent en tête & en flanc, tandis qu'une autre partie alla s'emparer de notre camp (*).

(*) Voyez la même Planche.

ordre donné, que chacun agit suivant ses idées; & quoique les Romains remportèrent la victoire, le succès ne justifie ni César, ni ceux qui commandoient les Légions. Labiénus pouvoit prétendre à avoir eu quelque part à la victoire, pour avoir renvoyé la dixième Légion au secours de la septième & de la douzième; mais il auroit dû y marcher lui-même avec la neuvième; ainsi le succès de cette bataille ne fut dû qu'à la seule valeur des troupes & à l'ignorance profonde des Gaulois; car il n'y eut ni ordre, ni discipline, ni dispositions, & dans aucune des batailles que César a donné ou reçu, il ne fut jamais moins Général que dans celle-ci.

Avant J. C. 57. An de Rome 697.

locum contenderunt : quorum pars aperto latere legiones circumvenire, pars summum castrorum locum petere cœpit.

XXIV. Eodem tempore equites nostri, levisque armaturæ pedites, qui cum his una fuerant, quos primo hostium impetu pulsos dixeram, quum se in castra reciperent, adversis hostibus occurrebant, ac rursus aliam in partem fugam petebant : & calones, qui a Decumana porta ac summo jugo colli nostros victores flumen transire conspexerant, prædandi causa egressi, quum respexissent, & hostes in nostris castris versari vidissent, præcipites sese fugæ mandabant : simul eorum, qui cum impedimentis veniebant, clamor fremitusque oriebatur; aliique aliam in partem perterriti ferebantur.

XXIV. Dans le même tems notre cavalerie, ainsi que l'infanterie légère qui l'accompagnoit, & qui avoient été renversées par la subite irruption des Nervii, ayant rencontré de front les ennemis, en se sauvant vers le camp, avoient fui d'un autre côté : les valets de l'armée, qui du sommet de la montagne & du haut de la porte Décumane avoient vu les Romains passer la Sambre, les croyant vainqueurs, s'étoient écartés çà & là pour piller ; mais ayant regardé d'un autre côté, ils apperçurent l'ennemi dans le camp Romain & s'enfuirent de toutes leurs forces. Au milieu du tumulte on entendoit encore les cris de ceux qui arrivoient avec le bagage, & qui, effrayés de ce qu'ils appercevoient, se sauvoient à toutes jambes, ainsi que les autres. Le bruit de tant de désordre parvint jusqu'à la cava-

Quibus omnibus rebus permoti equites Treviri, quorum inter Gallos virtutis opinio est singularis, qui auxili causa a civitate missi, ad Cæsarem venerant, cum multitudine hostium castra nostra compleri, legiones premi, & pene circumventas teneri, calones, equites, funditores, Numidas, diversos dissipatosque in omnes partes fugere vidissent; desperatis nostris rebus, domum contenderunt. Romanos pulsos superatosque, castris impedimentisque eorum hostes potitos, civitati renunciaverunt.

lerie des Tréviriens, qui passoit pour la meilleure des Gaules, & qui avoit été envoyée par sa Cité au secours de César; voyant notre camp plein d'ennemis, nos Légions pressées & presqu'enveloppées, les valets, la cavalerie, les frondeurs, les gens de trait dispersés par-tout & fuyant de tous côtés, persuadés que tout étoit perdu, se retira dans son pays & y publia la défaite entière des Romains, la prise de leur camp & de leur bagage.

XXV. Cæsar ab decimæ legionis cohortatione ad dextrum cornu profectus; ubi suos urgeri; signisque in unum locum collatis, duodecimæ legionis milites conferto sibi ipsis ad pugnam esse impedimento, quartæ cohor-

XXV. César, après avoir exhorté la dixième Légion, s'étoit porté à la droite & y avoit trouvé les choses dans la plus grande extrémité; il voit les enseignes rassemblées en un seul endroit & les soldats de la douzième Légion tellement pressés qu'il leur étoit impossible de se mouvoir pour

Avant J. C. 57. An de Rome 697.

tis omnibus Centurionibus occisis, signiferoque interfecto, signo amisso, reliquarum cohortium omnibus fere Centurionibus aut vulneratis, aut occisis, in his, primopilo P. Sextio Baculo, fortissimo viro, multis gravibusque vulneribus confecto, ut jam se sustinere non posset; reliquos esse tardiores, & nonnullos a novissimis desertos prœlio excedere, ac tela vitare; hostes neque a fronte inferiore loco subeuntes intermittere, & ab utroque latere instare, & rem esse in angusto vidit, neque ullum esse subsidium, quod submitti posset; scuto ab novissimis uni militi detracto, (quod ipse eo sine scuto venerat), in primam

combattre. Le Porte-enseigne & tous les Centurions de la quatrième cohorte avoient été tués, l'enseigne étoit prise, P. Sectus Baculus Primipile, homme d'une bravoure reconnue, étoit couvert de blessures & ne pouvoit plus se soutenir; l'ardeur générale se rallentissoit, au point que quelques soldats cherchoient à éviter les traits. Les ennemis qui s'animoient de plus en plus, ne cessoient de les presser avec la plus grande vigueur en tête & en flanc. Dans cet extrême danger il n'y avoit aucune troupe qu'on put envoyer à leur secours. César voyant qu'il n'y avoit d'espoir que dans un coup de vigueur, arrache un bouclier à un soldat du dernier rang, & s'avançant à la tête, appelle par leurs noms tous les Centurions, fait séparer les enseignes, desserrer les rangs & exhorte les soldats à faire un nouvel effort (*a*). A la

(*a*) C'est sans doute une qualité très-essentielle dans un Général, que de veiller à la conservation du soldat, dans toutes les circonstances possibles; d'être avare de son sang; de ne l'exposer aux dangers que dans les occasions absolument nécessaires, & de ne se point mettre dans le cas d'être forcé d'en

aciem processit; Centurionibusque nominatim appellatis, reliquos cohortatus, milites signa inferre, & manipulos laxare jussit, quo facilius gladiis uti possent. Hujus ad-

voix de leur Général, les soldats affoiblis reprennent courage & résistent avec plus de hardiesse: tous s'empressent de se signaler à ses yeux, & par-là rallentissent l'impétuosité des Nervii.

sacrifier un nombre pour sauver les autres. Ce soin, si important pour l'armée & pour l'État, doit s'étendre jusqu'à lui-même; il doit veiller à sa propre conservation, moins pour lui que pour le salut de ses troupes. Un Général mort n'est qu'un homme de moins, cela est vrai, lorsqu'il n'a pas les qualités distinguées & éminentes que suppose le commandement des armées; mais lorsqu'il les a, c'est une perte irréparable; ce n'est plus un homme ordinaire que l'armée & l'État ont perdu, c'est un demi-Dieu, un être intermédiaire entre l'homme & la Divinité; il se doit donc à son armée, à sa patrie & à son Souverain. Il est cependant des occasions où, pour sauver l'armée d'une déroute totale & de la honte d'une défaite, il doit s'exposer au plus grand danger, se montrer à la tête de ses troupes & leur donner l'exemple de la valeur. Dans cette circonstance-ci, César vit une confusion & un désordre extrême dans toute son armée; il exhorte la dixième Légion à se ressouvenir de son ancienne valeur; de là il se porte à la droite, il y trouve la douzième Légion désunie & prête à fuir. Le danger étoit pressant, & il falloit que César se montrât à elle pour la ranimer & lui redonner sa première vigueur; il ne balance pas; ayant manqué à tout ce qu'il devoit avoir prévu comme Général, il voulut au moins se montrer digne soldat romain. C'étoit-là l'occasion de donner l'exemple du courage & de la fermeté; aussi son action de prendre le bouclier d'un soldat, d'appeller par leurs noms les Centurions, de mettre, autant qu'il lui fut possible, une espèce d'ordre dans les rangs, & de marcher avec assurance à la tête de ses cohortes, ramène bientôt la victoire qui marchoit à grand pas vers l'armée des Belges; & César fut aussi grand dans ce moment là, qu'il avoit paru petit dans le commencement du combat.

Avant J. C. 57.
An de Rome 697.

ventu ſpe illata militibus, ac redintegrato animo, quum pro ſe quiſque in conſpectu Imperatoris etiam in extremis ſuis rebus operam navare cuperet, paulum hoſtium impetus tardatus eſt.

XXVI. Cæſar quum ſeptimam legionem, quæ juxta conſtiterat, item urgeri ab hoſte vidiſſet, Tribunos militum monuit, ut paulatim ſeſe legiones conjungerent, & converſa ſigna in hoſtes inferrent. Quo facto, cum aliis alii ſubſidium ferrent, neque timerent ne averſi ab hoſte circumvenirentur, audacius reſiſtere, ac fortius pugnare cœperunt. Interim milites legionum duarum, quæ in noviſſimo agmine præſidio impedimentis fuerant, prœlio nunciato, curſu incitato, in ſummo colle ab hoſtibus conſpiciebantur: & T. Labienus

XXVI. Céſar s'appercevant que la ſeptième Légion, qui étoit voiſine, ſe trouvoit dans une poſition auſſi critique, ordonne aux officiers de faire joindre peu à peu les deux Légions, & réunies, de s'adoſſer l'une à l'autre, faiſant front de tous les côtés. Par cette manœuvre, ſes troupes étoient en état de ſe ſoutenir les unes les autres, & ne craignant plus d'être enveloppées, réſiſtoient avec plus de vigueur. Sur ces entrefaites, les deux Légions qui eſcortoient le bagage ayant appris le combat, doublèrent le pas & furent apperçues de l'ennemi du haut de la colline. De ſon côté T. Labiénus, qui s'étoit emparé du camp des ennemis & qui, du lieu élevé où il étoit, avoit apperçu ce qui ſe

castris hostium potitus, & ex loco superiore, quæ res in nostris castris gererentur, conspicatus, decimam legionem subsidio nostris misit; qui quum ex equitum & calonum fuga, quo in loco res esset, quantoque in periculo & castra, & legiones, & Imperator versaretur, cognovissent, nihil ad celeritatem sibi reliqui fecerunt.

XXVII. Horum adventu tanta rerum commutatio est facta, ut nostri, etiam qui vulneribus confecti procubuissent, scutis innixi, prœlium redintegrarent; tum calones, perterritos hostes conspicati, etiam inermes armatis occurrerent. Equites vero, ut turpitudinem fugæ virtute delerent, omnibus in locis pugnabant, quo se legionariis militibus præferrent. At hostes, etiam in extrema

passoit à la droite, avoit envoyé à son secours la dixième Légion. Les soldats, jugeant par la fuite de la cavalerie & des valets du péril où étoit le Général & l'armée, y accoururent avec la plus grande célérité.

XXVII. A son arrivée les choses changèrent bientôt de face; les soldats couverts de blessures reprirent de nouvelles forces & combattirent appuyés sur leurs boucliers: les valets eux-mêmes, quoique sans armes, voyant les ennemis épouvantés, ne craignoient point d'aller les attaquer. La cavalerie voulant effacer la honte de sa fuite, se précipite dans le plus fort de la mêlée & voulut l'emporter sur les Légions. Les ennemis, dans cette extrémité, parurent augmenter de valeur: si les premiers rangs tomboient, ils

Avant J. C. 57. An de Rome 697.

ſpe ſalutis tantam virtutem præſtiterunt, ut cum primi eorum cecidiſſent, proximi jacentibus inſiſterent, atque ex eorum corporibus pugnarent: his dejectis, & coacervatis cadaveribus, qui ſupereſſent, ut ex tumulo, tela in noſtros conjicerent, pilaque intercepta remitterent: ut non nequidquam tantæ virtutis homines judicari deberet auſos eſſe tranſire latiſſimum flumen, adſcendere altiſſimas ripas, ſubire iniquiſſimum locum; quæ facilia ex difficillimis, animi magnitudo redegerat.

étoient à l'inſtant remplacés par ceux qui les ſuivoient : ils montoient ſur les corps de leurs compagnons tombés par terre, & comme d'une éminence, ils ſe battoient avec fureur, lançoient des dards contre nos gens & nous renvoyoient les traits que nous leur avions jetté. On ne doit donc pas être ſurpris après cela que de ſi braves gens euſſent oſé traverſer une large rivière, en eſcalader les bords hauts & eſcarpés, & combattre en un poſte déſavantageux. La grandeur de leur courage leur rendoit aiſées les choſes les plus difficiles (*a*).

(*a*) Tant de courage, & une cauſe auſſi juſte que celle de ceux du Hainaut & de leurs Alliés, puiſqu'ils combattoient pour leur liberté, méritoient un meilleur ſort; mais que peut la valeur dénuée d'ordre, de diſcipline & de principes? Elle peut, peut-être, éloigner le moment de ſa chûte; mais elle finit par ſuccomber; d'ailleurs ces Peuples avoient à combattre des troupes qui joignoient à une valeur égale à la leur, la diſcipline, l'expérience & l'habitude des combats, & ils avoient encore à lutter contre le génie expérimenté de Céſar, ſon activité & l'amour que ſes ſoldats avoient pour lui.

XXVIII. La

Avant J. C. 57. An de Rome 697.

XXVIII. Hoc prœlio facto, & prope ad internecionem gente ac nomine Nerviorum redacto, majores natu, quos una cum pueris mulieribusque in æstuaria ac paludes collectos dixeramus, hac pugna nunciata, quum victoribus nihil impeditum, victis nihil tutum arbitrarentur; omnium, qui supererant, consensu, legatos ad Cæsarem miserunt, seque ei dediderunt: & in commemoranda civitatis calamitate, ex DC, ad III senatores; ex hominum millibus LX, vix ad D, qui arma ferre possent, sese redactos esse dixerunt. Quos Cæsar, ut in miseros ac supplices usus misericordia videretur, diligentissime conservavit; suisque finibus atque oppidis uti jussit, & finitimis imperavit, ut ab injuria & maleficio se suosque prohiberent.

XXVIII. La race & le nombre des Nervii périrent presque entièrement dans ce sanglant combat. Les vieillards, les femmes & les enfans qui, comme on l'a dit, s'étoient retirés dans des marais inaccessibles, ayant appris le mauvais succès de ce combat, & ne connoissant plus ni asyle, après leur infortune, ni obstacle pour les Romains vainqueurs, députèrent vers César, du consentement des malheureux qui existoient encore, & dans le récit de leurs malheurs, ils lui dirent que de six cents Sénateurs, ils étoient réduits à trois, & que de soixante mille combattans, à peine en restoit-il cinq cents en état de porter les armes. César usant de clémence envers ces malheureux, prit soin d'eux, leur rendit leur pays & leurs villes, & défendit à leurs voisins de les insulter & de tirer avantage de leurs disgraces.

Avant J. C. 57. An de Rome 697.

XXIX. Atuatici, de quibus supra scripsimus, quum omnibus copiis auxilio Nerviis venirent, hac pugna nunciata, ex itinere domum reverterunt. cunctis oppidis castellisque desertis, sua omnia in unum oppidum egregie natura munitum contulerunt; quod quum ex omnibus in circuitu partibus altissimas rupes despectusque haberet, una ex parte leniter acclivis aditus, in altitudinem non amplius cc pedum, relinquebatur : quem locum duplici altissimo muro munierant; tum magni ponderis saxa, & præacutas trabes in muro collocarant. Ipsi erant ex Cimbris Teutonisque prognati; qui, quum iter in Provinciam nostram atque Italiam facerent, his impedimentis, quæ secum agere ac portare non poterant, citra flumen Rhe-

XXIX. Les Atuatici, desquels nous avons déja parlé, venoient au secours des Nervii avec toutes leurs forces, ayant appris leur entière défaite, retournèrent chez eux, & après avoir abandonné toutes leurs villes & leurs châteaux, se retirèrent avec ce qu'ils purent emporter dans une place qu'ils croyoient imprenable, environnée de toutes parts de rochers & de précipices : elle n'étoit accessible que par une avenue ou pente douce, large d'environ deux cents pieds, qu'ils avoient fortifiée d'un double mur très-élevé, & sur le parapet duquel ils avoient amassé une prodigieuse quantité de grosses pierres & de poutres aiguisées. Ces Peuples descendoient de ces anciens Cimbres & Teutons qui, dans le projet de faire une irruption en Italie, craignoient d'être embarrassés par leurs bagages, laissèrent en-deçà du Rhin ce qui pouvoit les gêner, avec une garde de six mille hommes. Après leur défaite au-delà des Alpes, ceux-ci avoient eu plusieurs guerres offensives & défensives avec leurs voi-

Avant J. C. 57.
An de Rome 696.

num depositis, custodiæ ex suis ac præsidio VI millia hominum una reliquerunt. Hi, post eorum obitum, multos annos a finitimis exagitati, quum alias bellum inferrent, alias illatum defenderent, consensu eorum omnium pace facta, hunc sibi domicilio locum delegerunt.

sins, mais ils avoient enfin obtenu la paix, & s'étoient établis dans le pays qu'occupoient alors leurs descendans.

XXX. Ac primo adventu exercitus nostri crebras ex oppido excursiones faciebant parvulisque prœliis cum nostris contendebant : postea, vallo pedum XII, in circuitu XV millium, crebrisque castellis circummuniti, oppido sese continebant. Ubi vineis actis, aggere extructo, turrim constitui procul viderunt, primum irridere ex muro, atque increpitare vocibus, quo tanta machinatio ab tanto spatio instrueretur; quibusnam manibus, aut quibus

XXX. A l'arrivée de notre armée, ils firent d'abord de fréquentes sorties & livrèrent plusieurs petits combats; mais bientôt environnés par une circonvallation de douze pieds de hauteur, & de quinze milles de circuit, avec quantité de forts de distance en distance, ils furent forcés de se renfermer dans leurs murs. Lorsqu'ils virent nos approches faits à la faveur des mantelets, les batteries dressées & plus loin élever une tour, de dessus leurs murailles ils nous demandoient, en raillant, ce que nous voulions faire d'une si prodigieuse machine; quelles mains, disoient-ils, & quelles forces, de

Avant J. C. 57. An de Rome 697.

viribus, præsertim homines tantulæ staturæ (nam plerisque omnibus hominibus Gallis; præ magnitudine corporum suorum, brevitas nostra contemtui est) tanti oneris turrim in muros sese collocare confiderent.

si petits hommes pourront-ils employer pour traîner contre nos murs une si lourde masse (a)?

XXXI. Ubi vero moveri, & appropinquare mœnibus viderunt, nova atque insitata specie commoti, legatos ad Cæsarem de pace miserunt; qui ad hunc modum locuti: Non se existimare Romanos sine ope deorum bellum gerere, qui tantæ altitudinis machinationes tanta celeri-

XXXI. Ils ne virent pas plutôt la tour en mouvement, qu'effrayés d'un spectacle si nouveau pour eux, ils députèrent vers César pour lui demander la paix. Ils lui dirent qu'ils voyoient bien que les Romains étoient favorisés des Dieux dans leurs guerres, puisqu'ils remuoient une si haute & si puissante masse avec tant de facilité & de promptitude, afin de pouvoir les

(a) Les Gaulois, fiers de leur haute taille, fort au-dessus de celle des Romains, avoient cependant éprouvés à leurs dépens, depuis deux campagnes, que ce n'étoit pas la haute stature seule qui prouvoit la force du corps; ils ignoroient qu'elle dépendoit uniquement de la conformation des membres & des muscles, & que toujours l'art suppléoit à la force & surmontoit tout obstacle; mais des Peuples, pour ainsi dire, dans le premier état de nature, qui ne connoissent aucun art, ne devoient s'arrêter qu'à ce qui frappoit leurs yeux, & un homme de cinq pieds dix à onze pouces, leur paroissoit devoir être plus fort & même plus courageux qu'un autre d'une taille moins élevée.

Avant J. C. 57
An de Rome 697.

tate promovere, & ex propinquitate pugnare possent: se, suaque omnia eorum potestati permittere dixerunt: unum petere, ac deprecari, si forte pro sua clementia, ac mansuetudine, quam ipsi ab aliis audissent, statuisset Atuaticos esse conservandos, ne se armis despoliaret. Sibi omnes fere finitimos esse inimicos, ac suæ virtuti invidere; a quibus se defendere, traditis armis, non possent: sibi præstare, si in eum casum deducerentur, quamvis fortunam a populo Romano pati, quam ab his per cruciatum interfici, inter quos dominari consuessent.

attaquer de près; qu'ils se remettoient entre ses mains avec tout ce qu'ils possédoient; qu'ils ne lui demandoient qu'une seule grace, en cas que sa clémence, qu'ils avoient entendu tant vanter, le portât à conserver les Atuatici, c'étoit de ne pas leur ôter leurs armes; que presque tous leurs voisins, par haine ou par envie, étoient leurs ennemis, & qu'ils ne pouvoient se défendre contr'eux s'il les désarmoit: qu'au cas qu'il voulut les réduire à cette triste situation, ils aimoient mieux mourir de la main du Peuple Romain, que d'être maltraités par ceux à qui ils avoient coutume de commander.

XXXII. Ad hoc Cæsar respondit: Se magis consuetudine sua, quam merito eorum, civitatem conservaturum, si prius quam acies murum attigisset, se dedissent:

XXXII. A cela César répondit: Si je consens à votre conservation, c'est moins parce que vous le méritez que parce que je suis dans l'usage de pardonner aux vaincus. Vous auriez obtenu la grace que vous sollicitez, si à mon arrivée je

Avant J. C. 57. An de Rome 697.

sed deditionis nullam esse conditionem, nisi armis traditis: se id, quod id Nervios fecisset, facturum, finitimisque imperaturum, ne quam dedititiis populi Romani injuriam inferrent. Re nunciata ad suos, illi se, quæ imperarentur, facere dixerunt. Armorum magna multitudine de muro in fossam, quæ erat ante oppidum, jacta, sic ut prope summam muri aggerisque altitudinem acervi armorum adæquarent; & tamen circiter parte tertia (ut postea perspectum est) celata, atque in oppido retenta, portis patefactis, eo die pace sunt usi.

vous eusse trouvé soumis; mais vous m'avez obligé d'employer la force, vous avez attendu l'approche du bélier, plus de condition sans vos armes. Vous serez traités comme les Nervii: je vous mettrai sous la protection de la République, & tous vos ennemis respecteront en vous un Peuple sujet des Romains. Cette réponse portée à ceux qui commandoient dans la ville, la condition est acceptée, & aussi-tôt on jette les armes dans le fossé de la place: il y en avoit un si grand nombre qu'elles égalèrent presque la hauteur du mur; cependant ils en avoient caché environ le tiers, comme il parut par la suite. Après cela ils ouvrirent leurs portes & furent tranquilles le reste du jour.

XXXIII. Sub vesperum Cæsar portas claudi, militesque ex oppido exire jussit, ne quam noctu oppidani a militibus injuriam acciperent. Illi, ante inito (ut intellec-

XXXIII. Sur le soir César fit fermer les portes & ordonna que tous les soldats sortissent de la ville, de crainte que de nuit ils n'insultassent les habitans. Ceux-ci, par une trahison concertée, & s'imaginant que nos lignes seroient

tum eſt) conſilio, quod, deditione facta, noſtros præſidia non inducturos, aut denique indiligentius ſervaturos crediderant, partim cum his, quæ retinuerant & celaverant, armis, partim ſcutis ex cortice factis, viminibus intextis, quæ ſubito, (ut temporis exiguitas poſtulabat) pellibus induxerant, tertia vigilia, qua minime arduus ad noſtras munitiones adſcenſus videbatur, omnibus copiis repente ex oppido eruptionem fecerunt. Celeriter, ut ante Cæſar imperaverat, ignibus ſignificatione facta, ex proximis caſtellis eo concurſum eſt: pugnatumque ab omnibus ita acriter, ut a viris fortibus in extrema ſpe ſalutis, iniquo loco, contra eos qui ex vallo turribuſque tela jacerent, pugnari debuit, quum in una virtute omnis ſpes ſa-

ou dégarnies ou négligemment gardées à cauſe de leur ſoumiſſion, prirent les armes qu'ils avoient cachées & ſe munirent de boucliers d'écorce d'arbres & d'oſier qu'ils avoient à la hâte couverts de cuir; puis à la troiſième veille (*) ils ſortirent tout d'un coup de la ville pour attaquer notre camp par l'endroit qui paroiſſoit le moins eſcarpé. Dans l'inſtant on fit les ſignaux de feux, ainſi que l'avoit ordonné Céſar, & des forts voiſins on accourut en diligence. Les ennemis ſe battirent avec le plus grand acharnement & comme des gens qui ſont dans le plus grand danger : ils étoient dans un lieu déſavantageux; on leur lançoit des traits du rempart & des tours, & ils n'avoient d'eſpérance que dans leur courage. Malgré leurs efforts, après une perte de quatre mille hommes, ils furent repouſſés & obligés de rentrer dans la place; le lendemain les portes ayant été forcées, ſans qu'aucun aſſiégé ſe préſentât pour les défendre, Céſar entra dans la ville avec ſes Légions; & pour punir la noire per-

(*) Vers minuit.

Avant J. C. 57. An de Rome 697.

lutis consisteret. Occisis ad hominum milibus IV, reliqui in oppidum rejecti sunt. Postridie ejus diei, refractis portis, quum jam defenderet nemo; atque intromissis militibus nostris, sectionem ejus oppidi universam Cæsar vendidit. Ab his, qui emerant, capitum numerus ad eum relatus est millium LIII.

fidie des habitans, il les fit esclaves & les vendit à l'encan, eux & tous leurs biens. Selon l'état qui en fut donné par ceux qui les avoient achetés, il s'en trouva cinquante-trois mille.

XXXIV. Eodem tempore a P. Crasso, quem cum legione una miserat ad Venetos, Unellos, Osismios, Curiosolitas, Sesuvios, Aulercos, Rhedones, quæ sunt maritimæ civitates, Oceanumque attingunt, certior factus est, omnes eas civitates in ditionem potestatemque populi Romani esse redactas.

XXXIV. Dans le même tems il apprit de P. Crassus, qu'il avoit envoyé avec une Légion vers les Vénètes (1), les Uneili (2), les Osismici (3), les Curiosolites (4), les Sesuivi (5), les Aulerci (6), les Rhedones (7), peuples maritimes situés le long de l'Océan, que tous ces États avoient été réduits sous l'obéissance des Romains.

(1) Ceux de Vannes.
(2) Ceux de Coutance.
(3) Ceux de Karlics.
(4) Entre Dinant & Lamballe.
(5) Ceux de Séez.
(6) Ceux d'Evreux.
(7) Ceux de Rennes.

XXXV. His rebus gestis, omni Gallia pacata, tanta hujus belli ad Barbaros opinio perlata est, ut ab nationibus,

XXXV. Ces opérations faites, toute la Gaule étant pacifiée, cette guerre étonna & fit si fort trembler tous les Barbares, que les nations

Avant J. C. 57
An de Rome 697

quæ trans Rhenum incolerent, mitterentur legati ad Cæsarem, quæ se obsides daturas, imperata facturas, pollicerentur : Quas legationes Cæsar, quod in Italiam Illyricumque properebat, inita proxima æstate, ad se reverti jussit. Ipse in Carnutes, Andes, Turones, quæ civitates propinquæ his locis erant, ubi bellum gesserat, legionibus in hiberna deductis, in Italiam profectus est. Ob eas

tions même qui habitoient au-delà du Rhin envoyèrent des Députés à César pour lui offrir des ôtages & l'assurer de leur obéissance. César les remit à l'été suivant, parce qu'il étoit pressé de retourner en Italie & en Illyrie (*a*). Après avoir mis ses troupes en quartier d'hiver chez les Carnutes (*), les Andes (**) & les Turones (***), dont les contrées étoient les plus voisines du pays où s'étoit fait la guerre, il se rendit en diligence en Italie. Sur les lettres qu'il écrivit à Rome, par lesquelles il rendoit compte de sa campagne, le Sénat ordonna quinze jours de

(*) Ceux de Chartres.
(**) Ceux d'Anjou.
(***) Ceux de Touraine.

(*a*) Il semble que César, dans ces deux premières campagnes dans les Gaules, ait enchaîné la fortune; ses Généraux mêmes détachés dans d'autres parties, recueilloient le fruit de son bonheur. On voit sans cesse les malheureux Gaulois, toujours battus; mais toujours braves, ne faire de nouveaux efforts pour défendre leur liberté, que pour hâter, pour ainsi dire, l'instant où ils la perdroient, & fournir à César l'occasion d'un nouveau triomphe. On admire la constance de ces Peuples, malgré les revers réitérés qu'ils essuient; rien cependant ne peut les arrêter; ils saisissent avec ardeur les occasions d'attaquer les Romains, quand il croient trouver jour à le faire avec avantage; ils ne manquent ni d'activité, ni de valeur; mais sans aucuns principes de la guerre, sans Chefs capables de les conduire, il ne faut pas être surpris s'ils succombèrent, & s'ils furent enfin asservis par les Romains.

Avant J. C. 57. An de Rome 697.

res, ex litteris Cæsaris, dies xv supplicatio decreta est: quod ante id tempus acciderat nulli.

prières publiques, ce qui n'avoit pas encore eu d'exemple (*a*).

(*a*) Ce fut une distinction que le Sénat étendit, dans cette circonstance, beaucoup plus qu'il ne l'avoit fait jusqu'alors. Il n'y eut que cinq jours de prières publiques, lorsqu'Annibal sortit de l'Italie; cependant le départ de ce Général Carthaginois étoit bien plus important à Rome, que la conquête des Gaules ne pouvoit l'être à la République.



Avant J. C. 56. An de Rome 698.

LIBER TERTIUS.

I. *Bellum adverſus Veragros & Sedunos.*

II. *Venetorum defectio in Britannia minore.*

III. *Unellorum, Aulercorum, Eburovicum & Lexaviorum Clades.*

IV. *Sontiates debellati.*

V. *Morinorum & Menapiorum agri vaſtantur, vici atque ædificia incendentur.*

I. QUUM in Italiam proficiſceretur Cæſar, Servium Galbam cum legione duodecima & parte equitatus in Nantuates, Veragros, Sedunoſque miſit, qui a finibus Allobrogum, & lacu Lemanno, & flumine Rhodano, ad ſummas Alpes pertinent. Cauſſa mittendi fuit, quod iter per Alpes, quo magno cum periculo magniſque por-

LIVRE TROISIEME.

I. *Guerre des Romains contre les Veragri* (1) *& les Seduni* (2).

II. *Révolte des Veneti* (3) *en Baſſe-Bretagne.*

III. *Défaite des Unelli, des Eburovici* (4) *& des Lexovii* (5).

IV. *Conquêtes des Sontiates* (6).

V. *Les terres des Morini & des Ménapii ſont ravagées, & leurs bourgs & villages brûlés.*

(1) Ceux du Chablais.
(2) Ceux du haut Valais.
(3) Ceux de Vannes.
(4) Ceux d'Evreux.
(5) Ceux de Liſieux.
(6) Ceux aux environs d'Aire.

I. CÉSAR, partant pour l'Italie, avoit envoyé, ſous les ordres de Servius Galba, la douzième Légion avec quelque cavalerie chez les Nantuates, les Veragri & les Seduni. Le pays de ces Peuples s'étendoit depuis les frontières des Allobroges, le lac Léman & le Rhône, jusqu'au ſommet des Alpes. Son projet étoit d'ouvrir un chemin au travers de ces montagnes, où les marchands ne pouvoient paſſer ſans beaucoup de danger &

Avant J. C. 56. An de Rome 698.

toriis mercatores ire consueverant, patefieri volebat. Huic permisit, si opus esse arbitraretur, uti in iis locis legionem, hiemandi caussa, collocaret. Galba secundis aliquot prœliis factis, castellisque compluribus eorum expugnatis, missis ad eum undique legatis, obsidibusque datis, & pace facta, constituit cohortes duas in Nantuatibus collocare; ipse cum reliquis ejus legionis cohortibus in vico Veragrorum, qui appellatur Octodurus, hiemare: qui vicus positus in valle, non magna adjecta planicie, altissimis montibus undique continetur. Quum hic in duas partes flumine divideretur, alteram partem ejus vici Gallis concessit; alteram vacuam ab illis relictam cohortibus ad hiemandum attribuit. Eum locum vallo fossaque munivit.

de dépense, à cause des grands droits qu'on exigeoit d'eux. Il lui laissa la liberté d'y prendre son quartier d'hiver, s'il le jugeoit à propos. Galba après quelques succès & s'être emparé de quelques châteaux, tout le pays lui ayant envoyé des Députés & des ôtages, & la paix étant faite, il laissa deux cohortes chez les Seduni; pour lui, avec le reste de sa Légion, il alla passer l'hiver chez les Veragri, dans un village nommé Octodurus (*), situé dans un vallon, avec une petite plaine environnée de hautes montagnes. Comme ce bourg étoit partagé en deux par une rivière (**), il en abandonna une partie au Gaulois, prit l'autre pour y faire hiverner ses cohortes, & la fit fortifier d'un fossé & d'un retranchement.

(*) Martigny ou Martinach, dans la partie inférieure du Valais.

(**) La Drance.

Avant J. C. 56. An de Rome 698.

II. Quum dies hibernorum complures transissent, frumentumque eo comportari jussisset; subito per exploratores certior factus est, ex ea parte vici, quam Gallis concesserat, omnes noctu discessisse, montesque, qui impenderent, a maxima multitudine Sedunorum & Veragrorum teneri. Id aliquot de caussis acciderat, ut subito Galli belli renovendi, legionisque opprimendæ consilium caperent. Primum, quod legionem, neque eam plenissimam, detractis cohortibus duabus, & compluribus sigillatim, qui commeatus petendi caussa missi erant, absentibus: propter paucitatem despiciebant: tum etiam, quod, propter iniquitatem loci, quum ipsi ex montibus in vallem decurrerent, & tela conjicerent, ne primum quidem

II. Après y avoir passé plusieurs jours & s'être occupé du soin de se fournir de vivres & de former des magasins, tout d'un coup ses coureurs vinrent lui dire que les Gaulois, auxquels il avoit abandonné l'autre partie du bourg, s'étoient retirés la nuit, & que les montagnes voisines étoient occupées par les Seduni & les Veragri. Plusieurs raisons leur avoient fait prendre la résolution de recommencer sur le champ la guerre & d'accabler notre Légion; ils savoient qu'elle n'étoit pas complette, qu'outre les deux cohortes qui étoient restées chez les Nantuares, il s'étoit fait aussi plusieurs détachemens pour l'escorte des convois, & ils méprisoient le petit nombre qui restoit à la défense des retranchemens; d'ailleurs ils se flattoient d'avoir un grand avantage sur elle, parce qu'elle étoit postée dans un fond, & qu'en l'attaquant du haut des montagnes, elle ne pourroit soutenir leurs efforts. Enfin, ils ne pouvoient soutenir l'idée de leurs enfans enlevés comme ôtages, & ils se persuadoient que

Avant J. C. 56. An de Rome 698.

posse impetum sustineri existimabant. Accedebat, quod suos ab se liberos abstractos obsidum nomine dolebant; & Romanos, non solum itineris caussa sed etiam perpetuæ possessionis, culmina Alpium occupare conari, & ea loca finitimæ Provinciæ adjungere, sibi persuasum habebant.

III. His nunciis acceptis, Galba, quum neque opus hibernorum, munitionesque plene essent perfectæ, neque de frumento reliquoque commeatu satis esset provisum, quod deditione facta, obsidibusque acceptis, nil de bello timendum existimaverat; consilio celeriter convocato, sententias exquirere cœpit: quo in consilio, quum tantum repentini periculi præter opinionem accidisset, ac jam omnia fere superiora loca

les Romains cherchoient à s'emparer de leurs montagnes, non-seulement pour avoir un passage, mais pour s'y établir & les joindre à leur Province, qui en est voisine.

III. Ces nouvelles reçues, Galba qui n'avoit pas encore achevé ses retranchemens ni ramassé le bled & les autres provisions, parce qu'ayant fait la paix & reçu des ôtages, il croyoit n'avoir rien à craindre, assembla promptement le conseil. Quelques-uns voyant, contre leur attente, le péril si proche, & toutes les hauteurs couvertes de Barbares, en sorte que les secours ni les convois ne pouvoient plus venir, parce que les passages étoient fermés, & désespérant presque déja de pouvoir se sauver, furent d'avis d'abandonner le bagage, & de se retirer par le

multitudine armatorum completa conspicerentur, neque subsidio veniri, neque commeatus supportari, interclusis itineribus, posset; prope jam desperata salute, nonnullæ hujusmodi sententiæ dicebantur, ut, impedimentis relictis, eruptione facta, iisdem itineribus, quibus eo pervenissent, ad salutem contenderent. Majori tamen parti placuit, hoc reservato ad extremum consilio, interim rei eventum experiri, & castra defendere.

même chemin qu'ils étoient venus, mais l'avis le plus général fut de réserver ce parti pour la dernière extrémité, de tenter le sort des armes & de défendre les retranchemens.

IV. Brevi spatio interjecto, vix ut his rebus, quas constituissent, collocandis atque administrandis tempus daretur: hostes ex omnibus partibus, signo dato, decurrere, lapides gæsaque in vallum conjicere. Nostri, primo integri viribus fortiter repugnare, neque ullum

IV. A peine, dans ce court espace de tems, avoit-on commencé à disposer le long du rempart ce qu'il falloit pour soutenir une attaque, que tout à coup les Gaulois, à un signal donné, accourent des hauteurs & remplissent le retranchement de pierres & de traits. Le soldat romain, frais pour lors & exercé à ces sortes de combats, soutint courageusement ce

Avant J. C. 56. An de Rome 698.

frustra telum ex loco superiore mittere: ut quæque pars castrorum nudata defensoribus premi videbatur, eo occurrere, & auxilium ferre; sed hoc superari, quod diuturnitate pugnæ hostes defessi prœlio excedebant, alii integris viribus succedebant. Quarum rerum a nostris propter paucitatem fieri nihil poterat; ac non modo defesso ex pugna excedendi, sed ne saucio quidem ejus loci, ubi constiterat, relinquendi, ac sui recipiendi facultas dabatur.

V. Quum jam amplius horis VI continenter pugnaretur, ac non solum vires, sed etiam tela nostris deficerent, atque hostes acrius instarent, languidioribusque nostris, vallum scindere, & fossas complere cœpissent, resque esset

premier choc : élevé au-dessus des ennemis répandus dans la petite plaine, il ne lançoit du haut des remparts aucun trait qui ne portât. Galba, attentif à tout, envoyoit du secours de tous les côtés & dans les endroits où le petit nombre des défenseurs avoit peine à résister; mais la longueur du combat donnoit aux Gaulois un grand avantage : si les blessures ou une trop grande fatigue les forçoit à se retirer, ils étoient à l'instant remplacés par d'autres qui n'avoient pas encore combattu. Les Romains, au contraire, fatigués ou blessés, ne pouvoient absolument quitter le combat; leur petit nombre les forçoit à négliger tout soulagement, & ils gardoient leurs rangs jusqu'à la mort.

V. L'action duroit déja depuis plus de six heures, & les forces, aussi-bien que les dards des Romains, commençoient à s'épuiser, tandis qu'au contraire l'ennemi profitoit de leur foiblesse pour combler le fossé & forcer le retranchement. Alors le Primipile de la Légion, P. Sextius Baculus, que

jam ad extremum deducta casum, P. Sextius Baculus, primipili centurio, quem Nervico prœlio compluribus confectum vulneribus diximus, & item C. Volusenus tribunus militum, vir & consilii magni & virtutis, ad Galbam accurrunt, atque unam esse spem salutis docent, si eruptione facta, extremum auxilium experirentur. Itaque convocatis centurionibus, celeriter milites certiores facit, paulisper intermitterent prœlium, ac tantummodo tela missa exciperent, seque ex labore reficerent; post signo dato, e castris erumperent, atque omnem spes salutis in virtute ponerent.

que nous avons vu percé de coups à la bataille contre les Nerviens, & C. Volusenus, homme d'un grand courage & d'une grande expérience, accoururent vers Galba & lui dirent qu'il n'y avoit qu'un moyen de sauver l'armée & l'honneur de la République; que ce seul moyen étoit de tenter une sortie générale. Sur cet avis, Galba assemble les Officiers, & fait donner ordre aux soldats de cesser un peu le combat, de parer seulement les traits, de reprendre haleine, de sortir ensuite du camp au premier signal qu'il donnera, & de n'attendre que de leur courage leur salut & l'honneur de la République.

VI. Quod jussi sunt, faciunt; ac subito omnibus portis eruptione facta, neque cognoscendi quid fieret, ne-

VI. Cet ordre est bientôt exécuté; le signal se donne, & aussitôt, sans laisser aux Gaulois le tems de se rallier, toutes les portes

Avant J. C. 56. An de Rome 697.

que sui colligendi hostibus facultatem relinquunt. Ita commutata fortuna, eos, qui in spem potiendorum castrorum venerant, undique circumventos interficiunt, & ex hominum millibus amplius xxx, (quem numerum barbarorum ad castra venisse constabat,) plus tertia parte interfecta, reliquos perterritos in fugam conjiciunt, ac

s'ouvrent, les Romains sortent avec la plus grande fureur. Ce coup de vigueur seconde parfaitement les espérances de Galba. Les ennemis étonnés sont entourés & taillés en pièces. De trente mille hommes qu'ils étoient, il en périt plus du tiers, les autres effrayés prirent la fuite, & n'eurent pas même le tems de gagner leurs montagnes. Ayant ainsi taillé en pièces & désarmé les ennemis, les Romains rentrèrent dans leur camp (*a*). Cependant Galba, quoi-

(*a*) L'usage où les Romains étoient de retrancher leurs camps, avoit plusieurs objets & réunissoit plusieurs avantages; 1°. de mettre leurs armées en sûreté, hors d'insulte & à l'abri d'une attaque subite; 2°. d'entretenir leurs soldats dans l'habitude du travail; de donner plus de forces & de ressorts à leurs membres, conséquemment de pouvoir résister plus long-tems à un combat opiniâtre; 3°. d'avoir toujours leurs troupes réunies, & de n'être pas obligés de les mettre dans les villes & de les morceller; *car*, dit le Duc de Rohan, *les armées qui sont en garnison dans diverses villes, peuvent, ainsi séparées, être défaites en tout ou en partie; d'ailleurs les délices des villes corrompent toute discipline militaire, & avilissent tout courage généreux* (*). On ne peut donc qu'approuver l'usage des Romains de fortifier leurs camps; mais ces retranchemens, quelques utiles qu'ils fussent, n'avoient cependant un avantage bien démontré, qu'autant que la position des camps étoit avantageuse par elle-même: or, celle qu'avoit prise Galba étoit dans une vallée entourée de montagnes; il avoit peu de troupes, ainsi il étoit facile à l'ennemi de l'environner, même avant la désertion des Gaulois, & bien plus aisément

(*) Parf. Cap.

ne in locis quidem superioribus consistere patiuntur. Sic omnibus hostium copiis fusis, armisque exutis, se in castra munitionesque suas recipiunt. Quo prœlio facto, quod sæpius fortunam ten-

que vainqueur, craignant de s'exposer de nouveau au caprice de la fortune, & voulant employer son quartier d'hiver à autre chose, voyant d'ailleurs que les vivres lui manquoient, fit mettre le feu au bourg le lendemain, & se mit en route pour la province. Aucun

après. Si Galba avoit pris une position plus avantageuse, s'il se fût campé sur le penchant d'une montagne, qu'il en eût fait occuper & fortifier le sommet & les débouchés pour, en cas d'attaque, n'être pas pris par ses derrières, & avoir une issue pour se retirer, s'il y eût été forcé; il auroit été, non seulement dans une meilleure position & plus respectable, mais encore les Barbares se seroient mis dans une très-mauvaise, s'ils fussent venus l'attaquer. Ce ne fut pas la seule faute que fit Galba : sur la foi des traités & des ôtages, il eut trop de confiance dans les paroles des Barbares; il ne se pressa pas assez de ramasser des bleds & de remplir ses magasins; il négligea de perfectionner les retranchemens de son camp ; enfin sa conduite fut d'un Général facile à persuader, & qui ne prend pas les précautions nécessaires pour assurer son camp & ses troupes; & si, dans l'attaque qu'il eut à soutenir, il résista courageusement aux efforts de l'ennemi, il ne dut la victoire qu'à la valeur de ses troupes, qui cependant auroient été accablées par le nombre, sans les salutaires avis que lui donnèrent P. Sextius & C. Volusenus ; avis qu'il eut la sagesse de suivre & qui lui valurent la défaite entière des Barbares ; mais ce succès, tout éclatant qu'il fut, ne peut faire oublier les fautes précédentes de ce Lieutenant de César. Ce qui cependant pourroit, en quelque sorte, les faire oublier, c'est d'avoir sçu profiter d'un avis sage, audacieux sans doute, mais qui convenoit à ce moment critique & au grand courage des troupes qu'il commandoit; c'est la générosité qu'il eut de ne pas cacher à César le nom de ceux à qui il étoit redevable de la noble résolution qui lui avoit procuré la victoire & sauvé

Avant J.C. 56.
An de Rome 698.

tare Galba nolebat, atque alio sese in hiberna consilio venisse meminerat, aliis occurrisse rebus videbat, maxime frumenti, commeatusque inopia permotus, postero die omnibus ejus vici ædificiis incensis, in provinciam reverti contendit; ac nullo hoste prohibente, aut iter demorante, incolumem legionem in Nantuates, inde in Allobrogas perduxit, ibique hiemavit.

ennemi n'arrêtant ni retardant sa marche, il traversa sans obstacle le pays des Nantuates & alla passer l'hiver chez les Allobroges.

l'honneur des armes romaines. La modestie & la générosité de Galba sont un bel exemple pour les Généraux qui s'attribuent à eux seuls des succès que souvent ils ne doivent qu'à un bon conseil, à l'intelligence des officiers & à la valeur des troupes. Ces Généraux sont de mauvais économes, ils ressemblent aux Juifs dont le commerce, très-lucratif & très-usuraire, n'est qu'intérieur, ne s'étend que dans leur Tribu, & n'est d'aucun profit pour l'État. Un Général dont l'ame est assez noble, assez juste pour rendre à chacun en particulier la justice qui lui est due; qui fait faire valoir auprès du Souverain les talens & la bonne conduite des officiers qui commandent sous lui, la valeur des troupes, & leur obéissance prompte à ses ordres, augmente sa gloire en mettant celle des autres au grand jour, acquert des amis, & se prépare de nouveaux succès par la confiance que les troupes ont en lui & par l'amour qu'elles lui porteot.

VII. His rebus gestis, quum omnibus de caussis Cæsar pacatam Galliam existimaret, superatis Belgis, expulsis Germanis, victis in Alpibus Sedunis, atque ita, inita hieme, in Illyricum profectus esset, quod eas quoque nationes adire, & regiones cognoscere volebat; subitum bellum in Gallia coortum est. Ejus belli hæc fuit caussa. P. Crassus adolescens cum legione VII proximus mare Oceanum andibus hiemabat: is, quod in his locis inopia frumenti erat, præfectos, tribunosque militares complures in finitimas civitates, frumenti commeatusque petendi caussa, dimisit; quo in numero erat T. Terrasidius missus in Eusubios, M. Trebius Gallus in Curio-

VII. Ces expéditions faites en faveur des Romains, César devoit penser qu'il avoit soumis & pacifié toutes les Gaules : les Belges vaincus, les Germains expulsés, la victoire remportée dans les Alpes sur les Séduni, lui firent croire qu'il pouvoit passer en Illyrie. Depuis long-tems il désiroit connoître ce pays & les nations qui l'habitoient, lorsque tout d'un coup la guerre se rallume dans les Gaules. La cause de cette guerre fut que le jeune P. Crassus, qui avoit soumis les Peuples qui habitent les côtes de l'Océan, avoit pris ses quartiers d'hiver chez les Andes, près des bords de la mer, avec la septième Légion. Comme les vivres lui manquoient, il envoya plusieurs Tribuns militaires dans les villes voisines pour en demander. T. Terrasidius fut envoyé chez les Lexovii, M. Trebius Gallus chez les Curiosolites, Q. Velanius & T. Silius chez les Veneti (*a*).

(*a*) Il y a, je crois, une erreur dans le texte. Il est dit que T. Terrasidius fut envoyé chez les *Eusubii* ou *Esubii*. *T. Terrasidius missus in Eusubios.* Les.

Avant J. C. 56. An de Rome 698.

solitas, Q. Velanius, cum T. Silio, in Venetos.

VIII. Hujus civitatis est longe amplissima auctoritas omnis oræ maritimæ regionum earum; quod & naves habent Veneti plurimas, quibus in Britanniam navigare consueverunt, & scientia atque usu nauticarum rerum cæteros antecedunt; & in magno impetu maris, atque aperto, paucis portibus interjectis, quos tenent ipsi, omnes fere, qui eodem mari uti consueverunt, habent vectigales. Ab iis fit initium retinendi Silii, atque Velanii, quod per eos suos se obsides,

VIII. La ville de ces derniers est une des plus considérables & des plus puissantes de toute la côte, par le grand nombre de vaisseaux avec lesquels elle trafique en Angleterre, par l'habileté de ses matelots & par la possession où elle est de tous les ports de cette côte, qui sont en petit nombre sur cette mer vaste & orageuse, au moyen desquels elle rend tributaires tous ceux qui y navigent. Tant d'avantages réunis firent concevoir à ses habitans un projet hardi. Rassurés par l'éloignement de César, ils méditèrent de retenir les deux Députés, Velanius & Silius, dans l'espérance de forcer Crassus à leur renvoyer leurs enfans

Eusubii ou Esubii habitoient les bords de la vallée de Barcelonnette, & étoient voisins des Edenates ou Adanates : or, il n'est pas probable que Crassus, qui étoit en Anjou, ait envoyé chercher des vivres à une si grande distance; ce fut donc chez les Lexovii ou ceux de Coutances, puisqu'il est dit qu'il envoya des Tribuns militaires dans les villes voisines. Quoiqu'il ne laisse pas d'y avoir loin des frontières du Maine & d'Anjou en Normandie, cependant cette distance est beaucoup moins étendue que de l'Anjou à la vallée de Barcelonnette.

Avant J. C. 56. An de Rome 698.

quos Craſſo dediſſent, recuperaturos exiſtimabant. Horum auctoritate finitimi adducti (ut ſunt Gallorum ſubita & repentina conſilia) eadem de cauſſa Trebium Terraſidiumque retinent: & celeriter miſſis legatis, per ſuos principes inter ſe conjurant, nihil, niſi communi conſilio, acturos, eumdemque omnis fortunæ exitum eſſe laturos; reliquaſque civitates ſollicitant, ut in ea libertate, quam a majoribus acceperant, permanere, quam Romanorum

qui étoient en ôtages. Comme les Gaulois ſont prompts à prendre leur réſolution, leurs voiſins, à leur exemple, retinrent M. Trebius Gallus & T. Terraſidius (*a*). Ils s'envoyèrent en diligence des Députés, & s'engagèrent à ne rien faire que de concert, & à courir enſemble la même fortune. Ils engagèrent enſuite les États voiſins à préférer la liberté, qu'ils avoient reçue de leurs ancêtres, à l'eſclavage des Romains. Toute la côte étant auſſi-tôt entrée dans la ligue, on envoya déclarer à Craſſus, que s'il vouloit avoir les Officiers qu'il avoit envoyé, il falloit qu'il rendît les enfans qu'il avoit en ôtages.

(*a*) On reconnoît toujours le caractère bouillant & impétueux des Gaulois, prompts à prendre une réſolution, & auſſi prompts à l'exécuter, ſans en péſer les inconvéniens ni les avantages. S'ils avoient réfléchi ſur la démarche qu'ils vouloient faire, ils auroient vu qu'elle ne pouvoit qu'indiſpoſer Céſar contre eux; qu'il ne ſeroit pas toujours en Italie; qu'il ne tarderoit pas à arriver pour les faire repentir de leur témérité; & que, quoiqu'alliés avec leurs voiſins, qui avoient joints leurs forces aux leurs, ils n'avoient cependant rien de prêt pour ſoutenir la guerre qui les menaçoit. En effet, Céſar, arrivé dans les Gaules, marche contre eux: ils reconnurent leur fauſſe & indiſcrette démarche, mais trop tard; ils ne laiſsèrent cependant pas de s'engager témérairement dans cette guerre où ils ſuccombèrent.

Avant J. C. 56. An de Rome 698.

servitutem perferre, mallent. Omni ora maritima celeriter ad suam sententiam perducta, communem legationem ad P. Crassum mittunt, si velit suos recipere, obsides sibi remittat.

IX. Quibus de rebus Cæsar a Crasso certior factus, quod ipse aberat longius, naves interim longas ædificari in flumine Ligeri, quod influit Oceanum, remiges ex Provincia institui, nautas gubernatoresque comparari jubet. His rebus celeriter administratis, ipse, quam primum per anni tempus potuit, ad exercitum contendit. Veneti, reliquæque item civitates, cognito Cæsaris adventu, simul quod, quantum in se facinus admisissent, intelligebant, legatos, quod nomen apud omnes nationes sanctum inviolatumque semper fuisset,

IX. César, très-éloigné de ces quartiers-là, ayant appris par Crassus ce qui se passoit, ordonna qu'en attendant on construisît des vaisseaux longs dans la Ligerie (*), d'exercer les rameurs dans la Province Romaine, & d'assembler le plus qu'il seroit possible de pilotes & de matelots; ce qui étant exécuté, il se rendit à l'armée dès que le tems le lui permit. A l'arrivée de César, les Veneti & les autres peuples étonnés sentirent d'abord toute l'énormité de leur insulte, en jettant dans les fers des Députés, hommes publics, dont la personne sacrée & inviolable est respectée chez toutes les nations. Dans la certitude de ne pas échapper à un châtiment terrible s'ils étoient malheureux, ils mirent tous leurs soins aux préparatifs d'une

(*) La Loire.

Avant J. C. 56. An de Rome 698

retentos ab se, & in vincula conjectos; pro magnitudine periculi bellum parare, & maxime ea, quæ ad usum navium pertinerent, providere instituunt, hoc majore spe, quod multum natura loci confidebant. Pedestria esse itinera concisa æstuariis; navigationem impeditam propter inscientiam locorum paucitatemque portuum sciebant; neque nostros exercitus, propter frumenti inopiam, diutius apud se morari posse, confidebant: ac jam, ut omnia contra opinionem acciderent, tamen se plurimum navibus posse; Romanos, neque ullam facultatem habere navium, neque eorum locorum, ubi bellum gesturi essent, vada, portus, insulasque novisse, ac longe aliam esse navigationem in concluso mari, atque in vastissimo

d'une guerre qui pouvoit les soustraire au danger dont ils étoient menacés, & à se pourvoir de ce qui pouvoit servir à équiper des vaisseaux : ils avoient d'autant plus de raison, que la situation des lieux leur étoit favorable, les chemins par terre étoient inondés par des marées fréquentes, le petit nombre de ports & le peu de connoissance de ces côtes, rendoient aux Romains la navigation difficile, & la disette des bleds devoit empêcher leur armée de terre de séjourner long-tems dans leurs pays ; qu'ils avoient une bonne ressource dans le nombre de leurs vaisseaux ; que les Romains n'en pouvoient avoir que peu, & qu'ils ne connoissoient ni les fonds ni les îles où ils auroient à faire la guerre ; qu'il y avoit bien de la différence entre naviguer dans une mer resserrée ou dans l'immense Océan. Toutes ces réflexions faites, ils s'occupèrent à fortifier leurs villes & à y transporter les bleds de la campagne ; ils firent venir le plus de vaisseaux qu'ils purent sur la côte des Veneti, chez qui, selon toute

Avant J. C. 56. An du Rome 698.

atque apertissimo Oceano, perspiciebant. His initis consiliis, oppida muniunt, frumenta ex agris in oppida comportant: naves in Veneciam, ubi Cæsarem primum bellum gesturum constabat, quam plurimas possunt, cogunt. Socios sibi ad id bellum Osismios, Lexovios, Nannetes, Ambianos, Morinos, Diablintes, Menapios adsciscunt, auxilia ex Britannia, quæ contra eas regiones posita est, accersunt.

X. Erant hæ difficultates belli gerendi, quas supra ostendimus: sed tamen multa Cæsarem ad id bellum incitabant; injuriæ retentorum equitum Romanorum, rebellio facta post deditionem, defectio datis obsidibus, tot civitatum conjuratio: in primis, ne, hac parte neglecta, reliquæ nationes idem sibi

vraisemblance, César devoit faire ses premiers & ses plus grands efforts. Non contens de s'être fortifiés dans l'intérieur de leur pays, ils cherchèrent encore dehors de nouveaux Alliés. A leur instigation les Osismii, les Lexobii (*), les Nannetes (**), les Ambiani, les Morini, les Diablintes (***), les Menapi, se joignirent à la ligue. Enfin on alla jusqu'à chercher des secours chez les Bretons, situés vis-à-vis de ces contrées.

X. Telles étoient les difficultés qu'on devoit trouver à faire la guerre à ces peuples; cependant César avoit des raisons de l'entreprendre plus fortes encore que ces difficultés: l'insulte faite à des Chevaliers Romains, une rébellion ouverte après des traités authentiques & des ôtages livrés, une ligue de tant de Cités, ne pouvoient rester sans vengeance, quand ce n'auroit été que pour en contenir

(*) Ceux de Treguier.
(**) Ceux de Nantes.
(***) Ceux des environs de S. Paul-de-Léon.

licere arbitrarentur. Itaque quumintelligeret, omnes fere Gallos novis rebus ſtudere, ad bellum mobiliter celeriterque excitari, omnes autem homines natura libertati ſtudere, & conditionem ſervitutis odiſſe; prius quam plures civitates conſpirarent, partiendum ſibi, ac latius diſtribuendum exercitum putavit.

d'autres qui auroient pu être tentés de ſecouer le joug. Sachant donc l'amour des Gaulois pour les nouveautés, la légèreté avec laquelle ils courent aux armes, leur attachement pour la liberté, & qu'ils n'envifageoient l'eſclavage qu'avec horreur (a), avant que la conſpiration augmenta, Céſar crut devoir répandre ſes forces dans pluſieurs endroits.

XI. Itaque T. Labienum legatum in Treviros, qui

XI. Il envoye T. Labiénus avec un corps de cavalerie chez les Tre-

(a) Il eſt très-certain que l'inſulte faite à des Chevaliers Romains, à des Tribuns militaires, & une levée d'armes ouverte ſans que Céſar ni ſes Lieutenans y euſſent donné ſujet, après des traités authentiques & des ôtages livrés, méritoient un châtiment exemplaire; mais Céſar n'auroit pas dû ajouter à ces raiſons, qui étoient ſuffiſantes pour les en punir, l'attachement que les Gaulois avoient pour la liberté & l'horreur qu'ils avoient de l'eſclavage. Ce ſentiment eſt ſi naturel & ſi profondément gravé dans le cœur de tout homme né libre, il eſt ſi noble, qu'un homme devroit craindre de l'étouffer dans le cœur de ſon ſemblable; mais Céſar, eſclave lui-même de ſon ambition, ne cherchoit que l'éclat des triomphes; auſſi employa-t-il dans cette guerre tous les moyens que ſon génie put lui ſuggérer, moins pour acquérir à la République de nouveaux ſujets, qu'afin de ſe faire un nom aſſez puiſſant pour eſpérer de ſe rendre maître abſolu de ſa propre Patrie.

Avant J. C. 56.
An de Rome 698.

(*) Ceux de Trèves.

proximi Rheno flumini sunt, cum equitatu mittit. Huic mandat, Rhemos reliquosque Belgas adeat, atque in officio contineat; Germanosque, qui auxilio a Belgis accersiti dicebantur, si per vim navibus flumen transire conentur, prohibeat. P. Crassum cum cohortibus legionariis XII, & magno numero equitatus, in Aquitaniam proficisci jubet, ne ex his nationibus auxilia in Galliam mittantur, ac tantæ nationes conjungantur. Q. Titurium Sabinum legatum cum legionibus III in Unellos, Curiosolitas, Lexoviosque mittit, qui eam manum distinendam curet. D. Brutum adolescentem classi Gallicisque navibus, quas ex Pictonibus, & Santonis reliquisque pacatis regionibus convenire jusserat, præficit; & quum pri-

(**) Ceux du Poitou.

viri (*), & le charge de tenir les Rhémois & le reste des Belges dans le devoir, & d'empêcher les Germains, que l'on disoit avoir été appellés au secours des Belges, de passer le Rhin. P. Crassus est envoyé en Aquitaine avec douze cohortes légionnaires & un grand corps de cavalerie. Son objet étoit d'empêcher que ces nations puissantes n'envoyassent du secours dans la Gaule Celtique & ne se joignissent encore aux révoltés. Q. Titurius Sabinus se rendit avec trois Légions chez les Unelli, les Curiosolites & les Lexobii. Le jeune D. Brutus eut le commandement de la flotte & des vaisseaux Gaulois qu'on avoit fait venir des Picton (*), des Sentons & des autres cantons qui étoient en paix avec les Romains, avec ordre exprès de se rendre sur la côte des Veneti le plutôt qu'il pourroit. Ces arrangemens pris, César marcha lui-même contre ces peuples avec son armée de terre.

mum possiet, in Venetos proficisci jubet. Ipse eò pedestribus copiis contendit.

XII. Erant ejusmodi fere situs oppidorum, ut posita in extremis linguis promontoriisque, neque pedibus aditum haberent, quum ex alto se æstus incitavisset, quod bis semper accidit horarum XII spatio; neque navibus, quod rursus minuente æstu naves in vadis afflictarentur. Ita utraque re oppidorum oppugnatio impediebatur; ac, si quando magnitudine operis forte superati, extruso mari aggere ac molibus, atque his ferme mœnibus adæquatis, suis fortunis desperare cœperant, magno numero navium appulso, cujus rei summam facultatem habebant, sua omnia deportabant, seque in proxima oppida recipiebant: ibi se rursus

XII. Presque toutes les villes de cette côte sont situées sur des langues de terre & des promontoires qui avancent dans la mer, de sorte que l'on ne peut en approcher par terre lorsque la mer est haute, ce qui arrive de douze en douze heures. On ne le peut guères d'avantage par mer, parce que, lorsque la marée se retire, les vaisseaux restent à sec: ainsi, par ces deux raisons, on ne pouvoit les assiéger; car, quand après un très-grand travail on avoit élevé des digues à peu près à la hauteur des murs pour retenir les eaux de la mer, & qu'elles ôtoient aux Barbares l'espoir de sauver leurs places, ils se retiroient sur leurs vaisseaux avec ce qu'ils avoient de plus précieux, & se réfugioient dans une île voisine, où ils retrouvoient les mêmes moyens de se défendre. Cette manœuvre se fit la plus grande partie de l'été, avec d'autant plus de facilité de leur

Avant J. C. 56. An de Rome 698.

iisdem opportunitatibus loci defendebant. Hoc eo facilius magnam partem æstatis faciebant, quod nostræ naves tempestatibus detinebantur; summaque erat vasto atque aperto mari, magnis æstibus, raris ac prope nullis portubus, difficultas navigandi.

XIII. Namque ipsorum naves ad hunc modum factæ armatæque erant. Carinæ aliquanto planiores, quam nostrarum navium, quo facilius vada ac decessum æstus excipere possent: proræ admodum erectæ, atque item puppes ad magnitudinem fluctuum tempestatumque accommodatæ: naves totæ factæ ex robore, ad quamvis vim & contumeliam perferendam: transtra ex pedalibus in latitudinem trabibus confixa clavis ferreis, digiti pollicis crassitudine: ancho-

part, que nos vaisseaux avoient été arrêtés par les vents contraires qui leur rendoient la navigation très-difficile dans une mer aussi vaste, sujette à de hautes marées, & n'ayant que peu ou point de ports pour se mettre à l'abri.

XIII. Les ennemis avoient d'ailleurs une façon particulière de construire leurs vaisseaux, qui étoit supérieure à la nôtre: le fond en étoit plus plat, & conséquemment moins incommodé quand le reflux les mettoit à sec; leurs proues & leurs pouppes plus élevées, résistoient plus facilement au choc des vagues & des tempêtes; tous leurs vaisseaux étoient construits de bois de chêne & en état de soutenir le plus rude choc: l'éperon d'un navire ennemi ne pouvoit rien contr'eux; les poutres transversantes avoient un pied d'épaisseur & étoient attachées avec des cloux de la grosseur d'un pouce; leurs ancres tenoient à des

ræ, pro funibus, ferreis catenis revinctæ : pelles pro velis, alutæque tenuiter confectæ, sive propter lini inopiam, atque ejus usus inscientiam, sive, quod est magis verisimile, quod tantas tempestates Oceani, tantosque impetus ventorum sustineri, ac tanta onera navium regi velis non satis commode posse arbitrabantur. Cum his navibus nostræ classi ejusmodi congressus erat, ut una celeritate, & pulsu remorum præstaret; reliqua, pro loci natura, pro vi tempestatum, illis essent aptiora & accommodatiora : neque enim his nostræ rostro nocere poterant, (tanta in his erat firmitudo) : neque, propter altitudinem, facile telum adjiciebatur, & eadem de causa minus commode scopulis continebantur. Accedebat,

chaînes de fer au lieu de cordes; leurs voiles étoient de peaux molles bien apprêtées, soit qu'ils n'eussent point de lin ou qu'ils ignorassent l'art de le mettre en usage, ou, ce qui est plus vraisemblable, qu'ayant à naviguer dans une mer orageuse, ils eussent pensé que des voiles de simples toiles n'auroient pu résister aux coups de vents, ni mouvoir des machines aussi lourdes que leurs vaisseaux. Nos navires ne les surpassoient qu'en agilité & en légèreté; quant au reste, ils étoient plus propres que les nôtres pour les vastes mers & les tempêtes. Nous ne pouvions les incommoder de l'éperon, tant ils étoient solides, ni les attaquer facilement à cause de leur hauteur; par les mêmes raisons, ils craignoient moins les écueils; ils ne redoutoient ni les vents ni les tempêtes; ils étoient sans danger dans les bas-fonds, & ne craignoient dans le reflux ni les pointes ni les rochers, avantage que n'avoient point nos navires.

Avant J. C. 56.
An de Rome 698.

Avant J. C. 56. An de Rome 698.

ut, quum sævire ventus cœpisset, & se vento dedissent, & tempestatem ferrent facilius, & in vadis consisterent tutius, & ab æstu derelictæ nihil saxa & cautes timerent: quarum rerum omnium nostris navibus casus erant extimescendi.

XIV. Compluribus expugnatis oppidis, Cæsar, ubi intellexit frustra tantum laborem sumi, neque hostium fugam captis oppidis reprimi, neque his noceri posse, statuit expectandam classem: quæ ubi convenit, ac primum ab hostibus visa est, circiter CCXX naves eorum paratissimæ, atque omni genere armorum ornatissimæ, e portu profectæ, nostris adversæ constiterunt. Neque satis Bruto, qui Classi præerat, neque tribunis militum centurionibusque, quibus sin-

XIV. Après s'être emparé de plusieurs villes, César voyant que la guerre avançoit peu par la retraite des ennemis, à laquelle on ne pouvoit s'opposer, & qu'elle les mettoit toujours dans le cas d'une nouvelle résistance, sentant bien l'inutilité de tous ces siéges, tant que les Veneti seroient maîtres de la mer, résolut d'attendre sa flotte pour leur livrer une bataille décisive. Elle parut enfin, & les ennemis l'ayant apperçue, firent sortir au-devant d'elle deux cents vingt de leurs vaisseaux les mieux équippés & les plus abondamment pourvus de toutes espèces d'armes. Brutus & les Tribuns militaires ou Centurions chargés du

commandement

gulæ naves erant attributæ, conſtabat, qui agerent, aut quam rationem pugnæ inſiſterent : roſtro enim nocere non poſſe cognoverant ; turribus autem excitatis, tantum tamen has altitudo puppium ex barbaris navibus ſuperabat, ut neque ex inferiore loco ſatis commode tela adjici poſſent, & miſſa a Gallis gravius acciderent. Una erat magno uſui res præparata a noſtris, falces præacutæ, inſertæ afflixæque longuriis, non abſimili forma muralium falcium. His quum funes, qui antennas ad malos deſtinabant, comprehenſi adducti que erant ; navigio remis incitato prærumpebantur : quibus abſciſſis, antennæ neceſſario concidebant, ut, quum omnis Gallicis navibus ſpes in velis armamentiſque conſiſteret, his ereptis, omnis

commandement particulier de chaque vaiſſeau, ne ſavoient trop quel ordre donner pour le combat, ni comment diriger l'attaque. L'éperon de leurs galères ne pouvoit rien contre les vaiſſeaux des Alliés. Les tours qu'ils euſſent pu conſtruire ſur leurs navires, n'auroient jamais atteint la hauteur des pouppes des Veneti, & des traits lancés d'en bas euſſent eu trop peu d'effet en comparaiſon de ceux des ennemis qui, lancés d'un lieu plus élevé, auroient écraſés les Romains ſur leurs bords. Les Chefs connoiſſoient tous ces déſavantages, & cependant il fallut combattre. Une ſeule choſe les raſſura ; ils avoient préparé une ſorte d'arme qui, dans cette circonſtance, leur fut de la plus grande utilité. C'étoient des faux tranchantes emmanchées au bout d'une longue perche & ſemblables à peu près à celles dont on ſe ſervoit dans les ſiéges. On tiroit avec ces faux les cordages qui attachoient les vergues aux mâts, & on les coupoit : alors les vergues tomboient néceſſairement avec les voiles, & les vaiſſeaux devenoient

Avant J. C. 57. An de Rome 697.

usus navium uno tempore eriperetur. Reliquum erat certamen positum in virtute; qua nostri milites facile superabant, atque eo magis, quod in conspectu Cæsaris, atque omnis exercitus, res gerebatur; ut nullum paulo fortius factum latere posset: omnes enim colles, & loca superiora, unde erat propinquus despectus in mare, ab exercitu tenebantur.

inutiles, parce que toute leur force consistoit dans leurs agrès. Dans cette situation, il falloit combattre corps à corps, & de la valeur seule dépendoit le gain du combat, & c'étoit en quoi les Romains, aidés d'ailleurs par une circonstance qui augmentoit en eux le desir de vaincre, surpassoient de beaucoup les Alliés. César placé sur une hauteur, & toute l'armée répandue sur les collines d'alentour, étoient témoins de la valeur de leur armée navale: de sorte qu'une belle action quelle qu'elle fût, ne pouvoit échapper ni au Général ni aux soldats (*a*).

(*a*) Ce spectacle étoit bien propre à enflammer le courage des combattans; tous devoient brûler de se signaler aux yeux de César & de ses Légions, qui, rangées sur des hauteurs, voyoient le combat, & animoient par leurs cris l'ardeur des soldats de Brutus. La valeur a besoin de regards & d'applaudissemens; elle veut combattre au grand jour: le silence & l'obscurité l'effraient plus que le péril. Jupiter avoit couvert de ténèbres l'armée des Grecs, Ajax s'écrie: *Grand Dieu! chasse la nuit qui nous couvre les yeux, & combats contre nous à la clarté du jour* (*)! On connoît le mot d'Alexandre: *Athéniens, qu'il m'en coûte pour être loué de vous* (**)! Ce sentiment est celui de tous les hommes; c'est l'espérance de la gloire qui leur inspire de grandes actions. Les Anciens paroissent avoir mieux connu que nous cette passion des louanges qui tourmente, sur-tout les militaires, & en avoir mieux profité; rarement ils combattoient la nuit: le lâche espère qu'elle couvrira sa foiblesse, & le brave

(*) Iliade. L. 17.

(**) Plutarque. Vie d'Alexandre.

XV. Disjectis, ut diximus, antennis, quum singulas binæ aut ternæ naves circumsisterent, milites summa vi transcendere in hostium naves contendebant. Quod postquam barbari fieri animad-

XV. Après avoir ôté aux vaisseaux ennemis l'usage de leurs voiles, deux ou trois navires romains entouroient un des ennemis & l'attaquoient. En même-tems les soldats couroient à l'abordage, & s'élançant de leurs vaisseaux dans ceux des ennemis, s'en rendoient

est fâché qu'elle cache sa valeur. Après le combat, on recherchoit celui qui avoit fait le plus de grandes choses; il recevoit le prix aux yeux de toute l'armée : on élevoit sur le champ de bataille des trophées, des monumens où les noms des morts étoient gravés; on prononçoit publiquement leur éloge. Voilà ce que faisoient ces Grecs, accusés faussement de vanité par quelques esprits qui n'ont pas su comprendre combien cet appareil, cet éclat étoit propre à exciter l'émulation dans toute la nation, à former d'excellens Capitaines & de braves soldats. Chez les Romains, les grands & les petits triomphes réservés aux Généraux; les titres, les couronnes accordés aux simples soldats, prouvent assez avec quel soin ils entretenoient dans les cœurs cet amour de la gloire, & combien ils savoient en profiter.

Notre manière de combattre aujourd'hui permet moins au soldat d'aspirer à la même distinction. Chez les Anciens, dès que les traits étoient lancés, on se joignoit, on combattoit corps à corps; chaque soldat se flattoit d'être vu, d'être remarqué; cet espoir, & le feu de l'action, lui donnoit plus de force, plus d'intrépidité : aujourd'hui on s'approche très-rarement, on ne se bat qu'à coups de feu & de loin; ce ne sont point les soldats qui se battent, ce sont les bataillons. Le soldat immobile, en s'avançant lentement, tirant par intervalle des coups de fusils perdus dans mille autres, couvert de feu & de fumée, ne se regardant, pour ainsi dire, que comme une machine qu'on fait mouvoir, certain de ne pouvoir être distingué dans une troupe rangée sur la même ligne, ne peut porter au combat, ni la même impétuosité, ni la

Avant J. C. 56. An de Rome 698.

verterunt, expugnatis compluribus navibus, quum ei rei nullum reperiretur auxilium, fuga salutem petere contenderunt Ac, jam conversis in eam partem navibus, quo ventus ferebat, tanta subito malacia ac tranquillitas exstitit; ut se loco movere non possent. Quæ quidem res ad negotium conficiendum maxime fuit opportuna : nam singulas nostri consectati, expugnaverunt; ut perpaucæ

facilement les maîtres. Les Barbares perdirent une grande partie de leurs navires sans pouvoir y remédier ; réduits enfin à la nécessité de prendre la fuite, ils avoient déja pris le dessus du vent, quand tout à coup il survint un si grand calme, qu'ils furent dans l'impossibilité de faire aucun mouvement. Rien ne pouvoit arriver de plus avantageux aux Romains : leurs galères se remuoient avec la plus grande facilité par le moyen des rames. Ils attaquèrent & prirent sans peine les vaisseaux immobiles des Gaulois : ils se feroient

même émulation. C'est pour cela même que nous devrions être plus attentifs à fournir à la valeur des occasions de se signaler, & à l'honorer lorsqu'elle est connue. Qu'aucune belle action ne reste dans l'oubli ; que l'Officier en instruise le Général ; que le soldat soit loué & récompensé à la tête des troupes ; qu'il sache que son nom sera inscrit dans les fastes militaires de la nation ; que le ministère conserve avec respect, qu'il honore ces vieux Corps qui, tant de fois, ont donné des preuves de leur valeur : ce sont des familles illustres dans les armées qu'il faut bien se garder de laisser éteindre ; l'esprit qui règne dans ces Corps & qui les fait agir, est précieux. Le nom, l'uniforme même de ces régimens, ne doivent jamais être changés ; l'un & l'autre sont leur cri, & leurs actions leurs titres ; enfin il faut chercher tous les moyens pour inspirer & pour entretenir ce desir & cet amour pour la gloire. Ce sentiment d'honneur, dans le militaire, est le feu sacré qu'il faut nourrir, & c'est à sa conservation qu'est attachée la destinée de l'État.

ex omni numero, noctis interventu, ad terram pervenerint, quum ab hora IV usque ad Solis occasum pugnaretur.

XVI. Quo prœlio bellum Venetorum totiusque oræ maritimæ confectum est : nam quum omnis juventus, omnes etiam graviores ætatis, in quibus aliquid consilii aut dignitatis fuit, eo convenerant; tum, navium quod ubique fuerat, unum in locum coëgerant : quibus amissis, reliqui neque quo se reciperent, neque quemadmodum oppida defenderent, habebant. Itaque se, suaque omnia Cæsari dediderunt : in quos eo gravius Cæsar vindicandum statuit, quo diligentius in reliquum

emparés de toute la flotte, si la nuit n'eut favorisé la retraite de quelques navires qui s'échappèrent dans l'obscurité, après un combat très-opiniâtre qui dura depuis quatre heures du soir jusqu'au coucher du soleil.

XVI. Après un échec aussi considérable, les Venetes découragés ne se crurent plus en état de continuer la guerre. Toute leur jeunesse & les vieillards les plus distingués par leur mérite ou leur dignité, venoient de périr; presque tous leurs vaisseaux, qu'ils avoient rassemblés de toute la côte, avoient été pris ou coulés à fond, & ils ne savoient plus ni comment se retirer, ni comment défendre leurs villes. Dans une telle extrémité, ils se rendirent. César croyant devoir sévir rigoureusement contre eux, voulut leur donner un exemple terrible qui leur apprit à respecter les droits des gens : il fit mettre à mort le Sénat entier & vendit à l'encan le reste de ces malheureux (*a*).

(*a*) César cherche envain des raisons qui justifient sa cruauté, on ne peut

XVII. Dum hæc in Ve- | XVII. Pendant que ces choses

Avant J. C. 56. An de Rome 698.

La cruauté que César fit à ceux de Vannes, dit le Duc de Rohan (*), *ne doit souiller sa clémence, qu'il a témoigné toute sa vie.* Ce sentiment, que cet illustre Capitaine n'eût certainement pas adopté de nos jours, montre à quel point les mœurs & les préjugés des différens siècles peuvent altérer nos jugemens. Né parmi les horreurs des guerres civiles, nourri dans les combats & les factions, toujours entouré, pour ainsi dire, de meurtres publics ou particuliers, & dans un tems où les esprits égarés par le fanatisme de religion & par un vain respect des anciens, étoient loin de la nature & de la raison, le Duc de Rohan devoit être moins effrayé que nous ne le sommes d'un Sénat massacré & d'un peuple vendu à l'encan. Nous vivons dans un siècle plus éclairé & plus heureux; nous osons penser par nous-mêmes, suivre pour guide la nature, & nous élever aux grands principes de la morale universelle. On parle aux Souverains des droits des peuples; les hommes sont comptés pour quelque chose, & nul Prince ne peut aujourd'hui mettre sa gloire à les égorger ni à les asservir. Nous qui détestons les Conquérans du nouveau Monde, Espagnols, Anglois & François, nous qui reprochons à nos ayeux les pieuses fureurs des Croisades, sans doute nous n'irons pas approuver les cruautés plus coupables d'un Romain qui, dix-huit siècles avant le nôtre, est venu désoler nos contrées & donner des fers à nos ancêtres.

(*) Parf. Capi pag. 23.

César prétend qu'il falloit retenir par la terreur un peuple prompt à se soulever; mais il devoit assez connoître ces braves Gaulois, à qui Rome elle-même cédoit le prix de la valeur (*a*), pour savoir que la crainte n'avoit point d'empire sur leur ame. Quel effet pouvoit-il attendre de sa cruauté? D'irriter encore cette généreuse nation, de la rendre plus ferme, plus opiniâtre dans sa résistance, de la pousser au désespoir, de la forcer à s'ensevelir dans les flammes & sous les ruines de ses villes (**), ou à se précipiter à travers les épées des Légions romaines, plutôt que de tomber honteusement sous la hache des licteurs. La politique de César étoit donc aussi fausse, aussi dangereuse, qu'elle étoit cruelle & féroce.

(**) Voyez le Discours de Critognat, guerre des Gaules, Liv. VII. paragr. 72, pag. 622.

(*a*) *Cognoveram gloriâ belli Gallos ante Romanos fuisse.* (Saluft. Bell. cat. cap. 53).

Avant J. C. 56.
An de Rome 698.

netis geruntur, L. Titurius Sabinus cum his copiis, quas a Cæsare acceperat, in fines Unellorum pervenit. His præerat Viridovix, ac summam imperii tenebat earum omnium civitatum, quæ defecerant; ex quibus exercitum, magnasque copias coëgerat. Atque his paucis diebus Aulerci, Eburovices, Lexoviique, senatu suo interfecto, quod auctores belli esse nolebant, portas clauserunt, seque cum Viridovice conjunxerunt; magnaque præterea multitudo undique ex Gallia perditorum hominum latronumque convenerat, quos spes prædandi, studiumque bellandi, ab agricultura & quotidiano labore revocabat. Sabinus idoneo omnibus rebus loco castris sese tenebat, quum Viridovix contra eum duum millium spatio

se passoient chez les Veneti, L. Titurius Sabinus arriva avec ses trois Légions chez les Unelli. Viridovix étoit à la tête de ces peuples & de tous ceux qui avoient armés dans cette partie des Gaules. Il avoit reçu un renfort considérable par la jonction des Aulerci, des Eburovici & des Lexovii, qui avoient fait périr leur Sénat pour avoir refusé de consentir à la guerre. Il avoit encore grossi son armée d'une multitudte d'hommes perdus, sans aveu, de bandits ramassés de toute la Gaule, que l'espérance du butin & l'amour de la gloire avoient arrachés aux soins de l'agriculture & au travail. Sabinus s'étoit retranché dans un lieu commode & avantageux. Viridovix vint camper à deux milles de Titurius Sabinus, & tous les jours il lui présentoit la bataille; ensorte que, non-seulement les rebelles méprisoient Sabinus, mais même ses propres troupes commençoient à blâmer sa conduite. Les Gaulois, persuadés que la crainte seule retenoit les Romains, venoient sans cesse les insulter jusqu'au pied de leurs

consedisset, quotidieque productis copiis pugnandi potestatem faceret; ut jam non solum hostibus in contemptionem Sabinus veniret, sed etiam nostrorum militum vocibus nonnihil carperetur: tantamque opinionem timoris præbuit, ut jam ad vallum castrorum hostes accedere auderent. Id ea causa faciebat, quod cum tanta multitudine hostium, præsertim eo absente, qui summam imperii teneret, nisi æquo loco, aut opportunitate aliqua data, legato dimicandum non existimabat.

leurs retranchemens; mais Sabinus en agissoit ainsi, parce qu'il croyoit qu'en l'absence du Général, un Lieutenant, qui avoit en tête un ennemi si puissant, ne devoit combattre que dans un lieu avantageux & dans une circonstance favorable.

XVIII. Hac confirmata opinione timoris, idoneum quemdam hominem & callidum delegit Gallum, ex iis quos auxilii causa secum habebat. Huic magnis præmiis pollicitationibusque persuadet, uti ad hostes transeat:

XVIII. Quand il crut les Gaulois bien persuadés de sa frayeur, il choisit un Gaulois parmi ceux qui l'avoient suivi & qu'il connoissoit fidèle & adroit, & lui persuada, après lui avoir fait les promesses les plus magnifiques, de passer chez les ennemis comme déserteur; il lui fit part de son

Avant J. C. 56.
An de Rome 698.

quid fieri velit, edocet. Qui ubi pro perfuga ad eos venit, timorem Romanorum proponit; quibus angustiis ipse Cæsar a Venetis prematur, docet: neque longius abesse, quin proxima nocte Sabinus clam ex castris exercitum educat, & ad Cæsarem,

projet & de la manière dont il devoit s'y prendre. Celui-ci, arrivé au camp des Gaulois, leur exagère la frayeur des Romains, leur apprend le fâcheux état où César étoit réduit par les Veneti, & que Sabinus, sur l'ordre de son Général, devoit partir cette nuit en grand silence pour lui porter un prompt secours (a). Ce qui

(a) Cette ruse de Sabinus devoit d'autant mieux réussir, qu'il étoit à croire que ceux de Coutances & les autres Gaulois, liés avec eux par les mêmes intérêts, ne se méfieroient point qu'un de leurs compatriotes pût être assez lâche, assez infâme & assez traître à sa patrie, pour être l'odieux instrument de la ruine & de l'asservissement de sa propre nation; qu'il étoit d'ailleurs vraisemblable qu'un Gaulois abandonneroit le parti des Romains pour s'attacher à celui qui combattoit pour sa propre patrie. Quand même les Gaulois auroient été moins crédules, ils auroient toujours donné dans le piège qu'on leur tendoit; parce que leur caractère pétulant ne leur auroit pas permis de faire aucune réflexion sur une affaire qui en demandoit de très-profondes; d'ailleurs il est dans le caractère de tous les hommes en général de croire ce qu'ils désirent; aussi se livrèrent ils à toute l'effervescence que leur légèreté naturelle rendoit encore plus vive, & toute leur valeur ne put les garantir des malheurs où les entraîna une ardeur impétueuse, qui fut la principale cause de leur défaite & de la mort d'une grande partie des leurs & de leurs alliés. Les ruses qu'un Général emploie, ou pour attirer l'ennemi dans quelqu'embuscade, ou pour l'engager à entrer dans un pays qui lui est désavantageux, tant par la nature du terrein qui n'est pas propre à l'arme principale de son armée, que parce que les habitans ne sont pas pour lui, ou pour

auxilii ferendi causa, proficiscatur. Quod ubi auditum est, conclamant omnes, occasionem negotii bene gerendi amittendum non esse : ad castra iri oportere. Multæ res ad hoc consilium Gallos hortabantur : superiorum dierum Sabini cunctatio ; perfugæ confirmatio ; inopia cibariorum, cui rei parum diligenter ab his erat provisum ; spes Venetici belli ; & quod

ayant été entendu, tous s'écrièrent qu'il ne falloit pas laisser perdre une si belle occasion, ni tarder plus long-temps à aller l'attaquer. D'autres motifs encore les engageoient dans une résolution si précipitée : outre l'espoir d'un heureux succès du côté des Veneti, l'incertitude où Sabinus leur avoit paru être, & qu'ils prenoient pour crainte ; l'avis que leur donnoit le transfuge, la disette des vivres, causée par le peu de soins qu'ils avoient eu de faire des provisions ; enfin, la facilité qu'ont les hommes

l'éloigner de ses subsistances, ou exciter sa confiance par une retraite simulée ; ou enfin pour lui donner le change sur ses véritables projets, doivent avoir l'apparence de la probabilité ; si elles sont dénuées de toute vraisemblance, il est rare qu'elles réussissent. Philippe faisoit la guerre dans le pays d'Amphise ; les Athéniens & les Thébains s'étoient emparés des passages étroits par lesquels Philippe devoit nécessairement pénétrer ; pour donner le change à l'ennemi, il écrivit à Antipater, en Macédoine, qu'il remettoit à un autre tems la guerre d'Amphise ; qu'il avoit reçu des nouvelles qui lui apprenoient qu'il y avoit des mouvemens en Thrace, & qu'il falloit se hâter d'y marcher. Philippe ordonna au courier de passer par ces lieux étroits que gardoient les Athéniens & les Thébains : il est pris par Charès & Proxène, Généraux de l'armée des alliés ; ils ouvrent les dépêches de Philippe, & trompés par ce qu'elles contenoient, & qui étoit vraisemblable, ils abandonnent la garde de ces lieux. Philippe y marche, les trouve libres, passe en toute sûreté, joint les Athéniens & les Thébains, les bat, & se rend maitre d'Amphise.

Avant J. C. 56. An de Rome 697.

fere libenter homines, id quod volunt, credunt. Iis rebus adducti, non prius Viridovicem reliquosque duces ex consilio dimittunt, quam ab his sit concessum, arma uti capiant & ad castra contendant. Qua re concessa, læti, velut explorata victoria, sarmentis virgultisque collectis, quibus fossas Romanorum compleant, ad castra pergunt.

de croire ce qu'ils desirent, tous ces raisonnemens faits dans la chaleur de la passion, les ayant, pour ainsi dire, transportés hors d'eux-mêmes, ils entourent le lieu où Viridovix & les autres Généraux tenoient conseil, & demandent à haute voix de marcher à l'ennemi, & ne veulent point laisser le conseil qu'ils n'en aient obtenu la permission. Les Généraux, forcés par leurs propres soldats, ou sans doute aussi ignorans qu'eux, donnent l'ordre à la bataille si desirée. L'armée saisie de la même joie que si elle eût déja remporté la victoire, amasse en hâte grand nombre de fascines pour combler les fossés du camp des Romains.

XIX. Locus erat castrorum editus, & paulatim ab imo acclivis circiter passus M. Huc magno cursu contenderunt, ut quam minimum spatii ad se colligendos armandosque Romanis daretur; exanimatique pervenerunt. Sabinus suos hortatus, cu-

XIX. Ceux-ci avoient établi leur camp sur un endroit élevé, dont la pente douce & aisée étoit d'environ mille pas. Les Gaulois s'animant les uns les autres, & espérant ôter aux ennemis le tems de s'armer & de se rassembler, montent en courant de toutes leurs forces & arrivent hors d'haleine. Sabinus, après avoir exhorté les siens, donne le signal du combat.

pientibus ſignum dat. Impeditis hoſtibus propter ea, quæ ferebant, onera, ſubito duabus portis eruptionem fieri jubet. Factum eſt opportunitate loci, hoſtium inſcientia ac defatigatione, virtute militum, ac ſuperiorum pugnarum exercitatione, ut ne unum quidem noſtrorum impetum ferrent, ac ſtatim terga verterent : quos impeditos, integris viribus milites noſtri conſecuti, magnum

Avant J. C. 56. An de Rome 698.

Les Romains ſortent de toutes les portes, fondent à la fois ſur leurs ennemis. Le courage, l'avantage du lieu, l'expérience des dernières batailles, l'ignorance & la fatigue des Gaulois, tout fut pour les Romains dans ce combat; l'ennemi ne ſoutint pas même le premier choc & prit auſſi-tôt la fuite. Les Romains frais les pourſuivirent & les taillèrent en pièces. La cavalerie qui ſe mit à leur pourſuite, en laiſſa peu échapper (*a*). Ainſi, dans le même-tems, Céſar & Sabinus furent inſtruits du ſuccès qu'ils avoient eu chacun dans la partie

(*a*) Tel eſt le danger de l'indiſcipline; s'il arrive que dans le premier inſtant une fougue naturelle procure quelque ſuccès, il n'eſt pas de longue durée, parce que cette fougue n'a que le premier moment pour elle; elle ne calcule ni ne combine rien, & ne ſait pas prendre les moyens pour s'aſſurer de l'avantage qu'elle a remporté, & pour s'en procurer de plus grands. C'eſt ſouvent de l'avantage même remporté, que proviennent dans la ſuite les revers que l'on eſſuie. Le plus petit échec fait diparoître l'ivreſſe; & cette maſſe de ſoldats ſans ordre, ſans diſcipline, ſans principe, qui ne compte ſes forces que par le nombre, & n'écoute qu'une valeur chaude & inconſidérée, au plus petit revers n'a plus ni nerf ni énergie, oublie qu'elle eſt un compoſé d'hommes ſemblables à ceux qu'elle a à combattre, qu'elle eſt capable des mêmes choſes, ſi elle étoit inſtruite, & ſi elle connoiſſoit l'avantage de l'ordre & des diſpoſitions.

Avant J. C. 56. An de Rome 698.

numerum eorum occiderunt; reliquos equites consectati, paucos, qui ex fuga evasérant, reliquerunt. Sic uno tempore, & de navali pugna Sabinus, & de Sabini victoria Cæsar certior factus est; civitatesque omnes se statim Titurio dediderunt: nam ut ad bella suscipienda Gallorum alacer ac promptus est animus; sic mollis ac minime resistens ad calamitates perferendas mens eorum est.

XX. Eodem fere tempore, P. Crassus quum in Aquitaniam pervenisset, quæ pars, ut ante dictum est, & regionum latitudine, & multitudine hominum, ex tertia parte Galliæ est æstimanda. Quum intelligeret in illis locis sibi bellum gerendum, ubi paucis ante annis L. Valerius Preconinus legatus, exercitu pulso interfectus esset, atque

où ils faisoient la guerre. Alors toutes les villes se rendirent à Sabinus: car si les Gaulois sont prompts à prendre les armes, ils perdent de même le courage quand ils trouvent de la résistance & qu'il leur arrive des disgraces.

XX. Presque dans le même-tems P. Crassus arrivoit dans l'Aquitaine, qui, comme on l'a déja dit, peut être regardée comme la troisième partie de la Gaule, tant par son étendue que par la multitude de ses habitans. Persuadé qu'il auroit quelque guerre à soutenir dans une Province où peu d'années auparavant L. Valerius Preconinus avoit été tué, l'armée qu'il commandoit avoit été mise en déroute; & une autre fois le Proconsul L. Manilius avoit été forcé de pren-

Avant J. C. 56. An de Rome 698.

unde L. Manilius Proconsul, impedimentis amissis, profugisset, non mediocrem sibi diligentiam adhibendam intelligebat. Itaque, re frumentaria provisa, auxiliis equitatuque comparato, multis præterea viris fortibus Tolosa, Carcasone & Narbone, quæ sunt civitates Galliæ provinciæ, finitimæ his regionibus, nominatim evocatis, in Sotiatium fines exercitum introduxit. Cujus adventu cognito, Sotiates, magnis copiis coactis, equitatuque quo plurimum valebant, in itinere agmen nostrorum adorti, primum equestre prœlium commiserunt : deinde, equitatu suo pulso, atque insequentibus

dre la fuite après la perte de ses bagages, il résolut de ne négliger ni soin ni précautions pour s'avancer sûrement dans le pays. Après avoir joint à son armée un gros corps de cavalerie avec un grand nombre de troupes auxiliaires, il se pourvut de vivres & fit venir de Toulouse, de Carcassonne & de Narbonne, plusieurs volontaires, gens braves & connus par leurs belles actions. Quand tout fut prêt, il marcha aux ennemis & s'avança vers le pays des Sotiates (*). A peine ces peuples eurent-ils appris son arrivée, qu'ils assemblèrent des troupes considérables, sur-tout en cavalerie, qui étoit leur principale force, & attaquèrent notre armée dans sa marche; leur cavalerie fut repoussée par la nôtre; mais tout à coup ils firent sortir leur infanterie qui étoit en embuscade dans un vallon, qui vint attaquer nos gens qui s'étoient dispersés dans la poursuite (*a*).

(*) Les Gascons.

(*a*) L'attaque de l'armée romaine, dans sa marche, par la cavalerie des Gascons, leur infanterie en embuscade pour soutenir leur cavalerie, annoncent, de leur part, quelques idées sur la guerre. Leur manœuvre auroit

Avant J. C. 56. An de Rome 698.

nostris, subito pedestres copias, quas in convalle in insidiis collocaverant, ostenderunt. Hi nostros disjectos adorti, prœlium renovaverunt.

peut-être réussi, si le sort des batailles dépendoit uniquement des dispositions mais il dépend encore de l'ordre, de la discipline & de l'ensemble exactement observés dans chaque corps & dans la masse générale de l'armée. Il est à présumer que les Gascons, après avoir mis leur infanterie en embuscade, & avoir envoyé leur cavalerie attaquer l'armée de Crassus dans sa marche, lui avoient donné ordre, en cas qu'elle fût repoussée, de se retirer sur son infanterie, & qu'ayant été poursuivie vivement par la cavalerie romaine, celle-ci, contre son usage ordinaire, s'étoit dispersée, n'avoit gardé aucun ordre, & qu'elle avoit été attaquée par l'infanterie des Gascons. Cette seconde attaque, à laquelle la cavalerie de Crassus ne s'attendoit pas, & que cependant elle auroit dû prévoir, devoit, sans doute, avoir tout le succès qu'ils en attendoient; mais cette infanterie, probablement emportée par une ardeur bouillante, attaqua comme elle se trouva; les plus braves & les plus lestes attaquèrent les premiers & furent suivis par les autres: or, les Romains, plus instruits qu'eux de ce qui détermine la victoire, eurent, sans doute, le tems de se rassembler en corps, &.alors cette multitude éparse, dont le courage étoit dépourvu d'ordre, dut nécessairement échouer contre l'ensemble & la valeur des Romains. Le succès que l'armée de P. Crassus eut dans cette occasion, ne disculpe point ce Général, ou au moins ceux qui commandoient sa cavalerie, d'avoir poursuivi les Gascons sans aucune précaution & sans aucun ordre: ils n'ignoroient pas que, si la principale force de l'armée ennemie étoit en cavalerie, elle avoit cependant une nombreuse infanterie, & quoiqu'elle n'eut pas paru dans cette première attaque, elle devoit cependant n'être pas éloignée & à portée de recevoir & de secourir sa cavalerie: or, ils auroient

XXI. Le

XXI. Pugnatum est diu, atque acriter ; quum Sotiates, superioribus victoriis freti, in sua virtute totius Aquitaniæ salutem positam putarent ; nostri autem, quid sine imperatore, & sine reliquis legionibus, adolescentulo duce, efficere possent, perspici cuperent : tandem tamen confecti vulneribus hostes, terga vertere ; quorum magno numero interfecto, Crassus ex itinere oppidum Sotiatium oppugnare cœpit : quibus fortiter resistentibus, vineas turresque egit. Illi, alias eruptione tentata, alias cuniculis ad

Avant J. C. 56.
An de Rome 698.

XXI. Le combat fut long & opiniâtre ; car les Sotiates, fiers de leurs précédentes victoires, faisoient dépendre de leur courage le salut de toute l'Aquitaine, & les nôtres vouloient faire voir de quoi ils étoient capables sous un jeune Commandant, sans être animés par la présence de leur Général, & indépendamment du reste des Légions. Enfin l'ennemi couvert de blessures fut forcé de plier & de chercher son salut dans la fuite. Sa perte fut très-considérable. Crassus sans délai marcha à la capitale (*) ; mais il trouva une résistance à laquelle il ne s'étoit pas attendu, & fut obligé d'employer contre la place les mantelets & les tours. Les Sotiates ne négligeoient rien pour leur défense ; tantôt par

(*) Leictoure.

dû se précautionner contre une seconde attaque, contenir leur cavalerie, ne pas suivre trop loin celle de l'ennemi, ne pas laisser disperser la leur, & ne pas perdre la protection qu'ils devoient attendre de leur infanterie. Le texte ne dit point si Crassus laissa son infanterie en ordre de marche ou s'il la mit en bataille prête à recevoir sa cavalerie, si elle eût été forcée de se replier sur elle, ou pour marcher dans cet ordre en avant afin de la soutenir. Il y a tout lieu de croire qu'il ne la laissa pas en ordre de marche & qu'il prit une position relative à l'offensive ou à la défensive, à tout événement.

Avant J. C. 56. An de Rome 698.

aggerem vineasque actis, cujus rei sunt longe peritissimi Aquitani, propterea quod multis locis apud eos ærariæ secturæ sunt : ubi diligentia nostrorum, nihil his rebus profici posse intellexerunt, legatos ad Crassum mittunt, seque in deditionem ut recipiat, petunt. Qua re impetrata, arma tradere jussi, faciunt.

des sorties les plus vives, ils tomboient sur les travaux des Romains, tantôt par des conduits souterrains, auxquels ils étoient très-exercés par les mines de cuivre très-abondantes qu'ils ont dans leur pays, ils tâchoient de ruiner la terrasse que Crassus avoit fait élever ; mais la vigilance toujours soutenue des Romains rendit leurs efforts inutiles. Quand ils se furent apperçus qu'une plus longue résistance ne serviroit peut-être qu'à augmenter la rigueur de leur sort, ils députèrent vers Crassus pour se rendre : il les reçut à condition qu'ils remettroient toutes leurs armes (*a*).

XXII. Atque in ea re omnium nostrorum intentis animis, alia ex parte oppidi Adcantuanus, qui summam imperii tenebat, cum DC de-

XXII. Les Romains étoient occupés à faire exécuter cette condition. Tout d'un coup Adcantuan, premier chef de la Cité, sort par un côté de la ville à la

(*a*) César avoit coutume de faire livrer les armes aux Garnisons des places dont il s'emparoit ; ses Lieutenans avoient ordre d'en agir de même ; c'étoit par ce moyen qu'il contenoit les peuples qu'il avoit soumis à la République. Cet usage subsiste aujourd'hui, mais pas aussi universellement ; car souvent les troupes qui ont défendu une place, en sortent avec armes & bagages & avec un nombre de coups à tirer fixé par la capitulation.

Avant J. C. 56
An de Rome 698.

votis, quos illi Soldurios appellant, quorum hæc eſt conditio, ut omnibus in vita commodis una cum his fruantur, quorum ſe amicitiæ dediderint : ſi quid iis per vim accidat, aut eumdem caſum una ferant, aut ſibi mortem conſciſcant, neque adhuc hominum memoria repertus eſt quiſquam, qui, eo interfecto, cujus ſe amicitiæ devoviſſet, mori recu-

tête de ſix cents braves qui lui étoient entièrement dévoués, & qu'on appelloit dans le pays ſolduriers. C'étoient des ſoldats qui s'attachoient à un grand Seigneur, qui avoient part à ſa bonne & à ſa mauvaiſe fortune, & qui le ſuivoient à la vie & à la mort. S'il périſſoit, ils périſſoient avec lui, ou ſe tuoient eux-mêmes après ſa défaite. Jamais un ſeul n'a manqué à cet engagement : c'étoit un point d'honneur auquel ils ſe ſacrifioient toujours avec fidélité (*a*). Adcantuan ſecondé par de tels hommes,

(*a*) Ce trait-ci doit, ſans doute, nous ſurprendre, nous autres modernes, & nous rendre bien petits à nos propres yeux. Une troupe toute compoſée d'amis qui ſe ſont juré une fidélité inviolable de n'avoir qu'une même fortune, une même vie, & de mourir enſemble; qui tous tiennent leur ferment: qu'une troupe ainſi compoſée devoit être redoutable ! que l'amitié devoit inſpirer de courage à ces ames fortes & valeureuſes ! Ce n'eſt pas le ſeul trait de cette eſpèce que nous fourniſſe l'Hiſtoire de l'antiquité. Qu'on traite de fable, ſi l'on veut, ces enfans élevés avec Séſoſtris, qui le ſuivirent dans ſes conquêtes, & le rendirent vainqueur de tant de nation; ce récit d'Hérodote (*) nous prouve au moins quelle opinion les Grecs avoient conçu de l'amitié, ou au moins des fermens, puiſqu'ils crurent l'une & l'autre néceſſaires aux triomphes de ce fameux Conquérant. Un exemple qu'on ne peut révoquer en doute, c'eſt le bataillon ſacré des Thébains. On ſait qu'il étoit compoſé de trois cents hommes qui, tous, s'étoient juré la même amitié que ces ſix cents Gaulois dont nous parle Céſar. C'eſt ce bataillon ſacré qui

(*) Lib. I.

Avant J. C. 56. An de Rome 698.

faret. Cum iis Adcantuanus eruptionem facere conatus, clamore ab ea parte munitionis sublato, quum ad arma milites concurrissent, vehementerque ibi pugnatum esset, repulsus in oppidum est : uti tamen eadem dedi-

n'avoit pas craint, en rompant le traité, d'exposer ses citoyens à des traitemens plus durs encore que ceux qu'ils éprouvoient déja. Cependant les Romains ayant jetté un grand cri du côté où se faisoit cette sortie, les soldats coururent aux armes, & après un combat opiniâtre, forcèrent cette troupe

---

faisoit la force des armées Thébaines, & c'est sur-tout à sa valeur que Thèbes dut les victoires de Thégire, de Leuctres & de Mantinée. Il semble que l'amitié seule pouvoit triomphet de cette vertu sévère des Spartiates qui avoit humilié le courage brillant des Athéniens, & la puissance fastueuse des Perses. Platon, dans sa République, veut que les jeunes gens aient un ami qui les anime à la vertu pendant la paix, & à la valeur pendant la guerre. Tacite nous apprend combien l'amitié fut chère aux Germains (*). Dans les siècles de la chevalerie, l'amitié se joignit à l'amour pour inspirer à nos braves Preux ces hauts faits dont le récit nous paroît aujourd'hui romanesque. Chaque Chevalier se choisissoit un frère d'armes ; c'étoit un serment sacré d'amitié, un engagement inviolable de le défendre envers & contre tous. Aujourd'hui, nous ne connoissons plus ces grandes passions qui étoient le principe des actions valeureuses de nos ancêtres ; nos vices, nos voluptés, nos mœurs dépravées en ont éteint tout le feu ; nous ne jettons plus que des étincelles brillantes, mais sans chaleur ; l'amour n'est plus que galanterie, & même libertinage ; le désir de la gloire que vanité ; l'amitié que liaison d'intérêt & de plaisir. On me demandera peut-être pourquoi cette révolution de mœurs & de sentiment? Et moi je demande pourquoi le charme & le tilleul, qu'on taille dans nos jardins & que l'on courbe en berceaux, sont moins robustes, périssent plutôt que le chêne sauvage des forêts?

(*) De bello. German.

tionis conditione uteretur, a Crasso impetravit.

XXIII. Armis obsidibusque acceptis, Crassus in fines Vocatium & Tarusatium profectus est. Tum vero barbari commoti, quod oppi-

à rentrer dans la ville. Néanmoins Adcantuan obtint de Crassus les mêmes conditions que celles qui avoient été imposées par le premier traité (*a*).

Avant J. C. 56. An de Rome 698.

XXIII. Les armes & les ôtages livrés, Crassus marcha contre les Vocates (*) & les Tarusates (**), qui surpris de la promptitude avec laquelle nous nous étions emparé d'une place forte par sa situation

(*) Ceux de Bazas.

(**) Ceux aux environs de Tulle.

(*a*) On peut être surpris que Crassus ne punit pas très-sévèrement ce manque de foi, qui ne pouvoit être que d'un dangereux exemple & avoir des suites funestes; d'autant que la coutume des Romains n'étoit pas de traiter si doucement des peuples qu'ils avoient vaincus. On a pu voir par le traitement que fit César aux peuples de Vannes & à leurs Alliés, dont il fit mourir tout le Sénat, & vendit les autres, que Jules étoit moins porté à la clémence qu'à la vengeance la plus barbare. Si P. Crassus n'agit pas comme de coutume, on peut penser que, comme les Romains n'avoient encore subjugué qu'une partie de l'Aquitaine, ce Lieutenant de César crut que la douceur feroit plus d'effet & avanceroit plus la conquête de tout le pays, qu'une punition exemplaire qui, toute méritée qu'elle étoit, pouvoit indisposer le reste de la nation, au lieu de l'engager à se soumettre. Ses espérances ne se réalisèrent cependant pas, car les autres cantons de l'Aquitaine s'armèrent & s'opposèrent fortement à la conquête de leur pays. Crassus avoit, sans doute, ses raisons pour agir avec tant de modération; mais les Gascons avoient aussi les leurs, pour le moins aussi bien fondées que les siennes, pour s'opposer à ses projets, puisqu'ils combattoient pour leur liberté. Ils succombèrent, sans doute; mais malgré leur désastre, il ne leur manqua que l'art & la science des combats, & jamais la valeur, ni l'amour de la patrie & de la liberté.

ter exiguitatem non facile diduci, hostem & vagari, & vias obsidere, & castris satis præsidii relinquere; ob eam causam minus commode frumentum, commeatumque sibi supportari; in dies hostium numerum augeri; non cunctandum existimavit, quin pugna decertaret. Hac re ad consilium delata, ubi omnes idem sentire intellexit, posteram diem pugnæ constituit.

XXIV. Prima luce productis omnibus copiis, duplici acie instituta, auxiliis in mediam aciem conjectis, quid hostes consilii caperent

les jours. Dans une position si critique, Crassus crut qu'il ne devoit pas différer de donner bataille : il la proposa dans un conseil de guerre : elle fut acceptée tout d'une voix & décidée pour le lendemain.

Avant J. C. 56.
An de Rome 698.

XXIV. A peine le jour commençoit à paroître, qu'il fit sortir toute son armée & la rangea en bataille sur deux lignes (*a*), mit les Alliés au milieu, & attendit à quoi les ennemis se détermine-

(*a*) Les Romains étoient dans l'usage de ranger leurs armées en bataille sur trois lignes; cependant celle de Crassus, très-inférieure en nombre à celle de l'ennemi, n'étoit que sur deux. Ce Général voulut, sans doute, étendre sa ligne & présenter plus de front, ou pour n'être pas investi par les ennemis, s'ils acceptoient le combat, ou pour pouvoir attaquer leur camp sur plusieurs points à la fois; ainsi la disposition de Crassus, quoiqu'elle dérogea à la coutume des Romains, étoit relative à la circonstance où il se trouvoit, & probablement à la position du camp ennemi & au local du terrein.

Avant J. C. 56. An de Rome 698.

exspectabat. Illi etsi propter multitudinem, & veterem belli gloriam paucitatemque nostrorum, se tuto dimicaturos existimabant; tamen tutius esse arbitrabantur, obsessis viis, commeatu intercluso, sine ullo vulnere victoria potiri: &, si propter inopiam rei frumentariæ Romani sese recipere cœpissent, impeditos agmine, & sub sarcinis inferiores animo adoriri cogitabant. Hoc consilio probato ab ducibus, productis Romanorum copiis, sese castris tenebant. Hac re perspecta, Crassus, quum sua cunctatione atque opinione timidiores hostes, nostros milites alacriores ad pugnandum effecisset, atque

roient. Ceux-ci, quoique persuadés que, vu leur grand nombre & leur ancienne valeur, ils pouvoient combattre avec avantage contre une poignée de gens dont l'armée de Crassus étoit composée, aimèrent mieux profiter des avantages qu'ils s'étoient procurés en se rendant maîtres de la campagne, & essayer de vaincre sans combattre (a); ce qui ne manqueroit pas d'arriver, puisqu'ils étoient maîtres des passages par où les vivres pouvoient nous venir; que si le manque de vivres nous obligeoit à nous retirer, ils étoient résolus de nous attaquer dans notre marche parmi les embarras du bagage. Ce conseil approuvé par les Chefs, ils se tinrent tranquilles dans leur camp, tandis que nous étions en bataille. Ce parti dicté sans doute par la prudence des Chefs, & selon toutes les règles de la guerre, eut un effet funeste pour les enne-

(a) Cette conduite étoit moins brillante, mais elle étoit plus sage, plus certaine, & plus digne des élèves de Sertorius. Ce grand homme leur avoit appris cette maxime toujours sûre, de ne jamais faire, sans de fortes raisons, ce que l'ennemi désire.

mis:

omnium voces audirentur, exſpectari diutius non oportere, quin ad caſtra iretur; cohortatus ſuos, omnibus cupientibus, ad hoſtium caſtra contendit.

mis : il rallentit leur courage & augmenta celui des Romains. Dans l'armée de Craſſus il n'y eut plus qu'une voix pour demander le combat. A la vue d'une ardeur ſi générale, Craſſus, après les avoir exhortés, les conduit à l'ennemi, & donne le ſignal du combat.

XXV. Ibi, quum alii foſſas complerent, alii, multis telis conjectis, defenſores vallo munitionibuſque depellerent, auxiliareſque, quibus ad pugnam non multum Craſſus confidebat, lapidibus teliſque ſubminiſtrandis, & ad aggerem ceſpitibus compor-

XXV. Tandis que les uns combloient les foſſés, que les autres lançoient ſur l'ennemi une grêle de traits & le chaſſoient de ſes remparts; tandis que les Alliés, en qui il ne ſe fioit pas trop pour le combat, faiſoient pourtant nombre & étoient employés à porter des pierres, des dards & des faſcines (*a*), l'ennemi ſe défendoit

(*a*) Suivant le détail que donne ici Céſar de ce combat, il paroît que P. Craſſus y avoit mis le plus grand ordre. Chaque corps avoit ſa deſtination particulière, de laquelle il lui étoit défendu de s'écarter. Chez les Romains, tout avoit ſes règles, tout étoit diſcipline; la trop grande ardeur même étoit enchaînée. Que n'en eſt-il ainſi parmi nous! Pourquoi, chez une nation vive & agiſſante, l'ordre, la diſcipline ſont-ils comptés pour peu de choſe? Pourquoi ne regarde-t-on l'un & l'autre que comme peu eſſentiels, & comme des minuties, dont la plupart des jeunes militaires ſe rient, même quelques jeunes Colonels; pourvu que ceux qui leur ſont ſubordonnés ne manquent ni à l'un ni à l'autre envers eux, ils ne ſe font pas un ſcrupule d'y manquer envers ceux qui les commandent. S'ils connoiſſoient l'importance de l'ordre, de la

Avant J. C. 56.
An de Rome 698.

tandis ſpeciem atque opinionem pugnantium præberent. Quum item ab hoſtibus conſtanter ac non timide pugnaretur, telaque ex loco ſuperiore miſſa non fruſtra acciderent; equites, circuitis hoſtium caſtris, Craſſo renunciaverunt, non eadem eſſe diligentia ab Decumana

vaillamment & avec fermeté ſur ſon rempart, d'où il ne lançoit pas inutilement ſes traits. Pendant qu'on ſe diſputoit ainſi le terrein, la cavalerie ayant fait le tour du camp des ennemis, rapporta à Craſſus qu'il n'étoit pas également fortifié par-tout, & qu'on pouvoit facilement y entrer par la porte Décumane (*a*).

diſcipline & de la ſubordination; s'ils vouloient concevoir que leur vie, même leur honneur en dépendent; qu'ils ne peuvent rien ſans l'obéiſſance prompte de ceux qui leur ſont ſubordonnés, tant officiers que ſoldats; que même les Officiers généraux ne peuvent rien ſi les Colonels ne ſont pas exacts à montrer l'exemple de l'obéiſſance; il en eſt de même des Officiers généraux, s'ils ne donnent pas le même exemple pour l'exécution des ordres du Général en chef, ou de ceux qui les commandent. S'ils ſentoient la conſéquence d'obſerver & de faire obſerver la diſcipline la plus exacte, ils comprendroient que leur gloire, l'honneur de la patrie, le leur propre, dépendent de l'ordre & de la diſcipline la plus exacte. Si ce point ſi eſſentiel avoit lieu, l'ardeur ſouvent inconſidérée du Français, réprimée & contenue par cette même diſcipline, deviendroit une vertu, une qualité que les Chefs ſauroient employer à propos dans des circonſtances & retenir dans d'autres.

(*a*) La porte Décumane étoit à l'oppoſite de la porte Prétorienne; celle-ci étoit placée ſur le front du camp qui regardoit la partie où l'ennemi étoit campé; ainſi la porte Décumane étoit ſur la partie intérieure du camp. Il y avoit encore deux autres portes ſur les deux côtés; l'une ſe nommoit la droite principale, & l'autre la gauche principale.

porta castra munita, facilemque aditum habere.

XXVI. Crassus, equitum præfectos cohortatus, ut magnis præmiis pollicitationibusque suos excitarent, quid fieri velit, ostendit. Illi, ut erat imperatum, eductis quatuor cohortibus, quæ præsidio castris relictæ, integræ ab labore erant, & longiore itinere circumductis, ne ex hostium castris conspici possent, omnium oculis mentibusque ad pugnam intentis, celeriter ad eas, quas diximus, munitiones pervenerunt; atque his proruptis, prius in hostium castris constiterunt, quam plane ab his videri, aut, quid rei gereretur, cognosci posset. Tum vero, clamore ab ea parte audito, nostri, redintegratis viribus, quod plerumque in spe victoriæ

XXVI. Sur ces avis Crassus exhorte les Officiers de la cavalerie à encourager leurs gens par l'espérance d'une bonne récompense; leur communique ses desseins. Les quatre cohortes qui étoient restées à la garde du camp, & qui n'ayant pas encore combattu, pouvoient être employées à cette entreprise, qui demandoit l'exécution la plus prompte, reçurent ordre de marcher à l'instant. Crassus voulut que ce détachement prit un long circuit, désirant sur toutes choses qu'on évitât d'être apperçu des ennemis: ceux-ci uniquement occupés de la partie où l'on combattoit, étoient bien éloignés de soupçonner ce qui se tramoit contre eux. Les cohortes romaines arrivent & pénètrent dans leur camp sans trouver aucun obstacle; alors jettant un grand cri, les Légions qui l'entendent redoublent leurs efforts, comme on fait d'ordinaire dans l'espérance de la victoire. Ceux-ci se voyant enveloppés de

Avant J. C. 56. An de Rome 698.

accidere consuevit, acrius impugnare cœperunt. Hostes undique circumventi, desperatis omnibus rebus, se per munitiones dejicere, & fuga salutem petere contenderunt: quos equitatus apertissimis campis consectatus, ex millium L. numero, quæ ex Aquitania Cantabrisque venisse constabat, vix quarta parte relicta, multa nocte se in castra recepit.

tous côtés, se jettent en bas du rempart & cherchent leur salut dans la fuite, mais notre cavalerie les ayant atteints en raze-campagne, de cinquante mille qu'ils étoient, tant d'Aquitaine que de Cantabres, à peine en échappa-t-il la quatrième partie. Après quoi elle reprit le chemin du camp, où elle n'arriva que bien avant dans la nuit.

XXVII. Hac audita pugna, maxima pars Aquitaniæ sese Crasso dedidit, obsidesque ultro misit: quo in numero fuerunt Tarbelli, Bigorines, Preciani, Vocates, Tarusates, Elusates, Garites, Ausci, Garumni, Siburzates, Cocosatesque. Paucæ ultimæ nationes, anni tempore confisæ, quod hiems suberat, id facere neglexerunt.

XXXII. Le bruit d'une si grande défaite ne fut pas plutôt répandu, que la plus grande partie de ce vaste pays se soumit à Crassus & envoya d'elle-même des ôtages. De ce nombre furent les Tarbelli (1), les Bigorri (2), les Preciani (3), les Vocates (4), les Tarusates, les Elusates (5), les Garites (6), les Ausci (7), les Garumni (8), les Siburzates (9) & les Cocosates (10). Quelques peuples les plus éloignés s'en dispensèrent, espérant que la rigueur de la saison les mettroit à couvert.

(1) Ceux de Bayonne.
(2) Ceux de Bigorre.
(3) Ceux de Bearn.
(4) Ceux de Bazas.
(5) Ceux d'Aire.
(6) Ceux d'Agen.
(7) Ceux d'Auch.
(8) Ceux des environ de la Garonne.
(9) Ceux de Leitoure.
(10) Ceux d'Aqs en Biscaye.

Avant J. C. 56. An de Rome 698.

XXVIII. Eodem fere tempore Cæsar, etsi prope exacta jam æstas erat, tamen, quod omni Gallia pacata, Morini Menapiique supererant, qui in armis essent, neque ad eum unquam legatos de pace misissent; arbitratus id bellum celeriter confici posse, eo exercitum adduxit: qui in longe alia ratione, ac reliqui Galli, bellum agere instituerunt. Nam, quod intelligebant, maximas nationes, quæ prœlio contendissent, pulsas superatasque esse, continentesque silvas ac paludes habebant; eo se suaque omnia contulerunt. Ad quarum initium silvarum quum pervenisset Cæsar, castraque munire instituisset, neque hostis interim visus esset; dispersis in opere nostris, subito ex omnibus partibus silvæ evolaverunt, &

XXVIII. A peu près dans ce tems-là, quoique l'été fût fort avancé, César voyant que toute la Gaule étoit presque pacifiée, & que les Morini & les Menapii étoient les seuls qui fussent en armes & qui ne lui eussent jamais envoyé faire aucune proposition de paix, marcha contre eux, espérant pouvoir finir cette guerre avant l'hiver. Ces Peuples, instruits que les autres Gaulois avoient été défaits toutes les fois qu'ils avoient combattu en bataille rangée, voulant opposer une résistance d'un genre différent, se renferment eux & leurs richesses dans les marais & les forêts immenses dont leur pays est rempli. César arrive à l'entrée de ces forêts, les Barbares laissèrent établir son camp sans paroître; mais à peine le Romains furent-ils dispersés pour travailler aux retranchemens, que paroissant aussi-tôt, ils fondent sur eux de toutes parts: les Légions prennent promptement les armes, les repoussent & en tuent un grand nombre. Cependant comme elles avoient été trop avant à leur pour-

Avant J. C. 56. An de Rome 698.

in noſtros impetum fecerunt. Noſtri celeriter arma ceperunt, eoſque in ſilvas repulerunt; &, compluribus interfectis, longius impeditioribus locis ſecuti, paucos ex ſuis deperdiderunt.

XXIX. Reliquis deinceps diebus Cæſar ſilvas cædere inſtituit; &, ne quis inermibus imprudentibuſque militibus ab latere impetus fieri poſſet, omnem eam materiam, quæ erat cæſa, converſam ad hoſtem collocabat, & pro vallo ad utrumque latus exſtruebat. Incredibili celeritate magno ſpatio paucis diebus confecto, quum jam pecus atque extrema impedimenta ab noſtris tenerentur, ipſi denſiores ſilvas peterent; ejuſmodi tempeſtates ſunt conſecutæ, uti opus

fuite dans ces lieux couverts, elles y perdirent elles-mêmes pluſieurs ſoldats.

XXIX. Les jours ſuivans, Céſar ordonna qu'on abattît la forêt, & qu'à meſure qu'on avanceroit, on fît, avec les arbres coupés, un retranchement, tant ſur le front que ſur les flancs de ſon armée. La diligence avec laquelle ce travail s'exécuta, fut incroyable : déja on s'étoit emparé de leurs troupeaux & d'une partie de leurs bagages. Les Gaulois s'enfonçoient de plus en plus dans l'épaiſſeur du bois, lorſqu'il ſurvint de ſi grandes pluies & ſi continuelles, qu'il fallut diſcontinuer le travail & ſonger à ſe mettre à couvert, les ſoldats ne pouvant plus demeurer ſous les tentes. Après donc avoir ravagé tout le pays & brûlé les bourgades (*a*),

(*a*) Il paroiſſoit ſimple de croire que Céſar, après avoir vaincu & ſoumis les peuples de Vannes, après la victoire que Q. Sabinus avoit remporte ſur ceux

necessario intermitteretur, & continuatione imbrium, diutius sub pellibus milites contineri non possent. Itaque, vastatis omnibus eorum agris, vicis ædificiisque incensis, Cæsar exercitum reduxit, & in Aulercis Lexoviisque, reliquis item civitatibus, quæ proxime bellum fecerant, in hibernis collocavit.

César ramena son armée, qu'il mit en quartier d'hiver chez les Aulerci & les Lexovii, & chez les autres peuples qu'il venoit de subjuguer.

Avant J. C. 56. An de Rome 698.

du Cotantin, & les succès multipliés de P. Crassus, auroit pu se contenter d'une campagne aussi brillante, qui avoit soumis tant de peuples à la République; mais l'insatiable & ambitieux Jules se crut offensé bien plus que le Sénat, de ce que ceux de Terrouane & du Brabant ne lui avoient pas envoyé demander la paix, & de ce que ces peuples osoient vouloir rester libres. Frustré d'accomplir ses projets de conquête par des pluies continuelles & abondantes, son esprit destructeur lui suggère, avant que de mettre son armée en quartier d'hiver, de ravager les campagnes & de brûler les habitations d'un peuple qui, avant que César fut venu le chercher, étoit paisible sous ses toits; n'avoit offensé ni lui ni le Peuple Romain; ne cherchoit point la guerre, mais qui avoit l'audace de ne la pas craindre; enfin un peuple qui n'avoit d'autre tort que de n'avoir pas envoyé demander des fers à César. Cette conduite étoit d'autant plus barbare, qu'elle ne procuroit aucun avantage à la République; qu'elle ne tendoit qu'à décider ces peuples, leurs alliés & leurs voisins, à prendre les armes, & à susciter aux Romains plus d'ennemis qu'ils n'en avoient déja subjugués.

Avant J. C. 55.
An de Rome 699.

LIBER QUARTUS.

I. *Usipetum & Tenchterorum clades ; Suevorum mores describuntur.*

II. *Rheni trajectus.*

III. *In Britanniam expeditio.*

I. Ea, quæ secuta est, hieme, qui fuit annus Cn. Pompeio, M. Crasso, Coss. Usipetes Germani, & item Tenchteri, magna cum multitudine hominum flumen Rhenum transierunt, non longe a mari, quo Rhenus influit. Causa transeundi fuit, quod ab Suevis complures

LIVRE QUATRIEME.

(*) Ceux de Bergue.
(**) Ceux de Zutphen.

I. *Défaite des Usipetes (*) & des Tenchteres (**), avec une description des mœurs des Sueves.*

II. *Passage du Rhin.*

III. *Expédition dans la Grande-Bretagne.*

I. L'hiver suivant, sous le consulat de Cn. Pompée, de M. Crassus, les Usipetes & les Tenchteri, peuples de la Germanie (a), passèrent le Rhin en grand nombre, près de l'endroit où ce fleuve se jette dans la mer. Une émigration aussi considérable avoit été occasionnée par les guerres continuelles que ces peuples avoient eu à soutenir contre les Sueves, nation la plus

(a) Ces Peuples habitoient dans les terres sur la rive droite du Rhin; depuis Colonia Aggripina jusqu'à Colonia Trajana : ils avoient pour voisins les peuples de Gueldres & de Juliers, qui possédoient des terres sur la rive droite du Rhin.

Avant J. C. 55.
An de Rome 698.

annos exagitati, bello premebantur, & agricultura prohibebantur. Suevorum gens est longe maxima, & bellicosissima Germanorum omnium. Ii centum pagos habere dicuntur ex quibus quotannis singula millia armatorum, bellandi caussa, suis ex finibus educunt : reliqui domi manent ; pro se atque illis colunt. Hi rursus invicem anno post in armis sunt : illi domi remanent. Sic neque agricultura, neque ratio atque usus belli intermittitur : sed privati ac separati agri apud eos nihil est ; neque longius anno remanere uno in loco, colendi causa, licet. Neque multum frumento, sed maximam partem lacte atque pecore vivunt, multumque sunt in venationibus : quæ res & cibi genere, & quotidiana exercita-

plus puissante & la plus belliqueuse de toute la Germanie, & dans lesquelles ils avoient enfin succombé. On dit qu'ils possèdent cent bourgs, de chacun desquels on tire tous les ans mille hommes en armes, qui vont porter la guerre chez les peuples voisins ; les autres restent pour cultiver les terres, tant pour eux que pour ceux qui sont en course, & ceux-ci à leur tour cultivent les terres l'année suivante & sont remplacés à la guerre par ceux qui auparavant étoient employés au labourage. Par ce moyen, l'amour si utile de l'agriculture s'entretient en même-tems que l'habitude des armes & l'ardeur pour la guerre. Chez ces peuples les terres sont en commun : aucun particulier ne peut posséder un champ en propre ; ils font peu de provisions en bled ; ils ne vivent presque que de lait, de la chair de leurs troupeaux & sur-tout de leur chasse. Ce genre de vie, joint à l'action continuelle dans laquelle ils sont, & à l'extrême liberté dont ils jouissent, même dès leur plus

Avant J. C. 55. An de Rome 699.

tione, & libertate vitæ, (quod a pueris nullo officio aut disciplina assuefacti, nihil omnino contra voluntatem faciant) & vires alit, & immani corporum magnitudine efficit. Atque in eam se consuetudinem adduxerunt, ut locis frigidissimis neque vestitus, præter pelles, habeant quidquam, quarum propter exiguitatem, magna est corporis pars aperta, & laventur in fluminibus.

tendre enfance, ne contribue pas peu à leur former une taille prodigieuse & une complexion robuste; jamais ils n'exigent rien de de leurs enfans, élevés dans un éloignement absolu de tout art & de toute discipline, jamais on ne leur fait rien faire contre leur gré. Quoiqu'ils habitent un climat très-froid, ils ne portent que des peaux pour tout habillement, encore sont-elles si étroites qu'elles laissent à découvert une grande partie de leur corps : ils ne se baignent jamais que dans les fleuves.

II. Mercatoribus est ad eos aditus, eo magis, ut quæ bello ceperint, quibus vendant, habeant, quam quo ullam rem ad se importari desiderent. Quin etiam jumentis, quibus maxime Gallia delectatur; quæque impenso parat pretio, Germani importatis non utuntur; sed, quæ sunt apud eos nata prava atque deformia,

II. Ils reçoivent les marchands, moins pour acheter que pour vendre eux-mêmes ce qu'ils ont pris dans le cours de leurs guerres. Bien différens des Gaulois qui sont si curieux de ces beaux chevaux étrangers & qui en font tant de cas, ils ne se servent que de ceux qui naissent dans leur pays, quoique naturellement mauvais & vilains; mais par un exercice continuel ils les endurcissent à la fatigue & les rendent capables des

hæc quotidiana exercitatione, ſummi ut ſint laboris, efficiunt. Equeſtribus prœliis ſæpe ex equis deſiliunt, ac pedibus prœliantur; equoſque eodem remanere veſtigio aſſuefaciunt; ad quos ſe cele-

plus grands travaux (*a*). Souvent, dans les combats, ils ſautent à bas de leurs chevaux & combattent à pied. L'habitude qu'ils ont fait prendre à leurs chevaux de reſter dans la même place où ils les ont laiſſés, leur fournit une retraite aſſurée quand ils y ſont forcés. Ils

Avant J. C. 55. An de Rome 699.

(*a*) Ce que rapporte Céſar, rélativement aux chevaux de ces peuples, peut s'appliquer auſſi aux hommes. S'il eſt poſſible de tirer parti d'un cheval, malgré ſa mauvaiſe conſtruction & ſa foibleſſe naturelle, en l'habituant inſenſiblement & peu à peu au travail; il doit l'être de même de rendre plus robuſte & plus capable de travail un homme né foible, & dont la conformation ne ſera pas parfaitement exacte, quoique ſans difformités; ſi on veut l'exercer & le faire travailler modérément, peu à peu ſes membres deviendront plus ſouples, ils ſe fortifieront, & il pourra ſupporter les plus grands travaux, ſans que ſa ſanté en ſoit altérée. L'habitude eſt une ſeconde nature qui corrige les défauts de la première; ainſi quelle que ſoit la délicateſſe du tempérament d'un jeune homme, ſi on a l'art de l'habituer doucement & & par gradation aux travaux que ſon âge permet & que ſon état exige, il ne deviendra pas un Samſon, mais il parviendra du moins à être auſſi fort que le commun des hommes. Il n'y a point d'état qui demande plus de force & un meilleur tempérament que celui de ſoldat, il n'y en a pas où il faille être plus continuellement en action: or, comme tous les hommes ne ſont pas également nés forts & robuſtes, c'eſt à ceux que le miniſtère charge de l'inſtruction des troupes, de prendre les moyens convenables pour les rendre propres aux travaux indiſpenſables de leur état, & pour leur former un bon tempérament. Le courage ſe trouve également dans un corps foible, comme dans un robuſte; mais dans le premier, il ne peut pas avoir le même effet, & en général, pour compter ſur des troupes, il faut, avant toute

Avant J. C. 15. An de Rome 699.

riter, quum ufus eft, recipiunt : neque eorum moribus turpius quidquam, aut inertius habetur, quam ephippiis uti. Itaque ad quemvis numerum ephippiatorum equitum, quamvis pauci, adire audent. Vinum ad fe omnino importari non finunt, quod

regardent comme une moleffe honteufe de fe fervir de felle ; & quelques peu nombreux qu'ils foient, ils ne balancent point à attaquer une cavalerie bien équipée, quelque confidérable qu'elle foit. L'entrée du vin eft entièrement défendue chez ces peuples : cette liqueur, difent-ils, ne fert qu'à amollir les hommes & les

inftruction, les mettre en état de fupporter les fatigues de cette même inftruction ; de fouffrir le froid, le chaud ; de fe fervir d'une bêche, d'une pioche, d'un hoyau, fans en être exténué au bout d'une demi-heure ; l'habituer à marcher long-tems avec fes armes & fon bagage, comme s'il étoit en pleine campagne ; à fupporter, dans des occafions, la faim & la foif. Le foldat fait à ces différens exercices & travaux, accoutumé à fe paffer, pour le moment, d'une nourriture plus folide, trouvera tout facile, & fera rarement malade ; les évolutions, les mouvemens généraux fe feront avec plus de célérité & de précifion ; il gravira des montagnes, franchira des haies, des ravines, des ruiffeaux, rien ne l'arrêtera. Quels immenfes avantages pour le Général, pour le Souverain & pour l'État : moins de malades, moins de journées d'hôpitaux, plus de foldats prêts à marcher auffi long-temps que les circonftances l'exigeront, & un complet plus exiftant. Pour parvenir à un but fi défirable, il faut cependant foutenir ces travaux & ces différens exercices par une nourriture folide & fuffifante, & l'augmenter à proportion que la fatigue devient plus confidérable. Il y a des occafions à la guerre où il eft effentiel que l'officier donne aux foldats l'exemple du travail, & qu'il fache mettre la main à l'ouvrage. L'exemple eft un grand maître, fur-tout quand ce font les chefs qui le donnent ; & pour fix coups de pioche que donnera un officier, le foldat en donnera cent.

ea re ad laborem ferendum remollescere homines, atque effeminari arbitrantur.

III. Publice maximam putant esse laudem, quam latissime a suis finibus vacare agros; hac re significari magnum numerum civitatum suam vim sustinere non potuisse. Itaque una ex parte a Suevis circiter millia passuum DC agri vacare dicuntur. Ad alteram partem succedunt Ubii, quorum fuit civitas ampla atque florens, ut est captus Germanorum, & paulo, qui sunt ejusdem generis, etiam ceteris humaniores; propterea quod Rhenum attingunt, multique ad eos mercatores ventitant, & ipsi propter propinquitatem Gallicis sunt moribus assuefacti. Hos quum Suevi, multis sæpe bellis experti, propter amplitudinem gravi-

rendre efféminés & incapables de supporter les fatigues de la guerre.

III. Ils pensent hautement que c'est une gloire pour une nation que ses frontières touchent de toutes parts à des vastes déserts & à des campagnes incultes : c'est, selon eux, une preuve convaincante qu'une multitude de peuples n'a pu résister à leur puissance : aussi, dit-on, que du côté des Sueves il y a un pays inhabité dont l'étendue est d'environ six cents milles. D'un autre côté, ils sont bornés par les Ubii (*), peuple puissant & riche, autant que peuvent l'être les Germains, mais un peu plus civilisés, avantage qu'ils doivent à leur situation sur le bord du Rhin, au commerce plus considérable qu'il leur procure & au voisinage de la Gaule qui les a accoutumés aux mœurs & aux manières des Gaulois. Quelques guerres que les Sueves leur eussent faites, ils étoient en si grand nombre & si puissans, qu'ils n'avoient pu les chasser; cependant ils les

(*) Ceux de Cologne.

Avant J.C. 55. An de Rome 699.

tatemque civitatis, finibus expellere non potuissent, tamen vectigales sibi fecerunt, ac multo humiliores infirmioresque reddiderunt.

avoient fort abaissés & fort affoiblis : ils avoient enfin fini par les rendre tributaires.

IV. In eadem caussa fuerunt Usipetes & Tenchteri, quos supra diximus, qui complures annos Suevorum vim sustinuerunt; ad extremum tamen agris expulsi, & multis locis Germaniæ triennium vagati, ad Rhenum pervenerunt: quas regiones Menapii incolebant, & ad utramque ripam fluminis agros, ædificia, vicosque habebant. Sed tantæ multitudinis adventu perterriti, ex his ædificiis, quæ trans flumen habuerunt, demigraverunt; & eis Rhenum dispositis præsidiis, Germanos transire prohibebant. Illi, omnia experti, quum neque vi contendere, prop-

IV. Les Usipetes & les Tenchteri, autres Germains contre lesquels César eut à combattre, beaucoup moins considérables que les Ubii, avoient aussi été beaucoup moins heureux; pendant plusieurs années ils avoient soutenu les efforts des Sueves; mais trop foibles contre ce peuple féroce, ils avoient été forcés d'abandonner leur patrie. Après avoir erré pendant trois ans dans plusieurs contrées de la Germanie, ils arrivèrent sur le Rhin : les rives de ce fleuve étoient alors habitées par les Menapii, qui possédoient sur l'un & l'autre bord de grandes terres avec plusieurs bourgs & villages. Ceux qui habitoient la rive droite, effrayés à la vue de cette multitude prodigieuse qui inondoit leurs campagnes, sentant l'impuissance où ils étoient de les défendre, se hâtèrent d'abandonner les établis-

ter inopiam navium, neque clam transire, propter custodias Menapiorum possent, reverti se in suas sedes regionesque simulaverunt; & tridui viam progressi, rursus reverterunt: atque omni hoc itinere, una nocte, equitatu confecto, inscios inopinentesque Menapios oppresserunt, qui de Germanorum discessu per exploratores certiores facti, sine metu trans Rhenum in suos vicos remigraverant. His interfectis, navibusque eorum occupatis, priusquam ea pars Menapiorum, quæ citra Rhenum erat, certior fieret, flumen transierunt; atque omnibus eorum ædificiis occupatis, reliquam partem hiemis se eorum copiis aluerunt.

semens qu'ils avoient dans cette partie, repassent sur la rive gauche, & se préparent, de concert avec ceux qui l'occupoient, à défendre le passage, & s'étant fortifiés en-deçà, ils empêchent les Germains de passer. Ceux-ci, après avoir tout tenté, voyant qu'ils ne pouvoient ni les forcer faute de bateaux, ni passer secrettement, parce que les bords du fleuve étoient bien gardés, ils feignirent d'abandonner leur projet & reprirent le chemin de leur pays, suivant pendant trois jours la route qui y conduisoit, sans donner lieu à aucun soupçon; mais revenant tout-à-coup sur leurs pas, & leur cavalerie ayant fait en une nuit le chemin qu'elle avoit fait en trois jours, ils tombèrent sur les Menapii, qui, sur le rapport de leurs espions, étoient retournés imprudemment dans leurs bourgs au-delà du Rhin. Après les avoir taillés en pièces, ils se saisirent de leurs bateaux & passèrent ce fleuve avant que ceux qui étoient au-delà en eussent aucune connoissance; ils s'emparèrent de tous leurs

Avant J. C. 55.
An de Rome 699.

bourgs & se nourrirent le reste de l'hiver des provisions qu'ils y trouvèrent (*a*).

(*a*) La première tentative des peuples de Zutphen & de Bergues, pour s'emparer du pays que ceux de Gueldres possédoient sur les deux rives du Rhin, ne leur ayant réussi qu'en partie, parce qu'après les avoir forcé de fuir sur la rive gauche & de leur abandonner tous le pays sur la rive droite, ils ne purent, malgré leurs efforts, passer sur la rive gauche dont ils vouloient aussi s'emparer; ils ont recours à la ruse, feignent de se retirer chez eux, & d'abandonner absolument leurs projets de conquête, dans l'espérance que ceux qui avoient passé le Rhin, les sachant partis & éloignés, repasseroient bientôt sur la rive droite, & rentreroient dans leurs bourgades, qu'alors ils reviendroient sur leurs pas, les attaqueroient séparés de ceux qui habitoient la rive gauche du fleuve, & qu'après les avoir battus & dispersés, ils se saisiroient de leurs bateaux pour traverser le Rhin, & subjugueroient ensuite la partie de la rive gauche. Il y a dans cette conduite un projet suivi, réfléchi & mieux combiné qu'il n'appartient à un peuple encore plongé dans la plus profonde ignorance ; mais la conduite de ceux de Gueldres est aussi inconsidérée qu'elle est imprudente ; ils repassent sur la rive droite du Rhin trois jours après que les Germains sont partis, rentrent dans leurs bourgades, & y demeurent aussi tranquilles que s'ils n'avoient jamais eu d'ennemis à craindre. Puisqu'ils vouloient retourner dans leur pays, ils auroient dû, avant que de faire repasser le Rhin à la totalité de la nation qui habitoit sur la rive droite, le faire passer à huit à dix mille hommes des plus braves & des plus lestes, avec ordre de se partager en plusieurs corps, laisser une garde suffisante aux bateaux, & faire marcher ces différens corps, par échelons, pour découvrir ce qu'étoient devenus les Germains. Les premiers qui les auroient apperçus, se seroient retirés sur le second échelon, celui-ci sur le troisième, ainsi du reste, & tous réunis, ils se seroient rembarqués avant que les Germains les eussent pu joindre ; alors en force & soutenus de leurs compatriotes & de ceux qui habitoient la rive gauche, ils auroient empêché

V. César

V. His de rebus Cæfar certior factus, & infirmitatem Gallorum veritus, quod funt in confiliis capiendis mobiles, & novis plerumque rebus ftudent, nihil his committendum exiftimavit. Eft autem hoc Gallicæ confuetudinis, ut & viatores etiam invitos confiftere cogant; &, quod quifque eorum de quaque re audierit, aut cognoverit, quærant: & mercatores in oppidis vulgus circumfiftat; quibufque ex regionibus veniant, quafque ibi res cognoverint, pronunciare cogant. His rumoribus

V. Céfar, informé de ces chofes, connoiffoit trop les Gaulois, leur caractère léger & leur amour pour les nouveautés, pour fe fier à eux dans une pareille circonftance; car ils font fi curieux de nouvelles, qu'ils ont coutume d'arrêter les voyageurs, même malgré eux, pour s'informer de ce qu'ils favent. Le peuple dans les villes arrête les marchands, & les force à repondre aux queftions qu'il leur fait fur ce qu'ils ont appris dans le pays d'où ils viennent. Souvent c'eft fur ces rapports fi incertains qu'ils décident les plus grandes affaires: auffi fe repentent-ils bientôt d'avoir ajouté foi à des bruits vagues que ceux qui les répandent n'accommodent que trop fouvent aux paffions de ceux qui les écoutent (*a*).

---

les Germains de paffer le Rhin; mais l'impatience de retourner chez eux, leur fécurité quand ils y font arrivés, & qui n'a point d'exemple, causèrent la perte entière de la nation, tant de celle au-delà du Rhin, que de celle qui habitoit en-deçà.

(*a*) Si l'on apperçoit des nuances différentes dans le caractère des Gaulois & celui des Français actuels, elles proviennent des fciences & de la connoiffance des arts qui ont civilifé la nation, éclairé fon efprit, adouci fes mœurs, & du mélange des différens peuples qui, trois fiècles après, fe répandirent dans

Avant J. C. 55. An de Rome 699.

atque auditionibus permoti, de summis sæpe rebus consilia ineunt : quorum eos e vestigio pœnitere necesse est, quum incertis rumoribus serviant, & plerique ad voluntatem eorum ficta respondeant.

---

toute la Gaule. Les mœurs des Gaulois étoient âpres, dures, même féroces; elles tenoient de la barbarie du tems & de l'ignorance profonde où ils étoient de tous les arts; mais le fond du caractère est le même chez les Français qu'il étoit chez les Gaulois : celui-ci étoit franc, généreux, & ne connoissoit point la dissimulation; le Français a dégénéré à la vérité de ces qualités; cependant le général de la nation a encore, à juste titre, la réputation d'être franc & loyal, sur-tout parmi le peuple. Le Gaulois étoit brave; personne ne refuse le courage aux Français. Au rapport d'Ammien Marcellin, le Gaulois étoit querelleur, prompt & facile à frapper; depuis que les mœurs se sont adoucies, le Français n'en est pas moins prompt, mais il est moins querelleur, sans cependant souffrir une injure. Ce caractère vif & pétulant du Gaulois le portoit souvent à agir sans réflexion; en cela le Français l'imite parfaitement, & souvent il agit avant que de penser. Le Gaulois étoit léger & inconséquent; le Français n'a de la solidité que dans ses affections & dans tout ce qui peut contribuer à ses plaisirs. Le Gaulois étoit crédule; le Français, quoiqu'avec de l'esprit, est facile à tromper, sur-tout si ce qu'on lui dit flatte ses sens ou son amour-propre, ou est relatif à son opinion. Un seul revers décourageoit le Gaulois; il en est de même du Français; mais si ceux qui le conduisent ont l'art de ranimer son courage & son activité, il revient facilement de son abattement. Enfin, le Gaulois étoit curieux, avide de nouvelles; il n'y a pas une nation qui le soit plus que la Française, si on en

VI. Qua consuetudine VI. César redoutant cette in-

exepte les Anglais, mais par des motifs différens. L'Anglais pour paroître prendre part au Gouvernement, le Français pour le fronder ou l'approuver, suivant son opinion ou son caprice. En effet, on voit parmi nous une multitude désœuvrée passer son tems à lire les gazettes & les papiers publics, ne sortir de chez elle que pour courir aux caffés, aux spectacles, aux promenades, dans la seule vue d'apprendre ce qu'il peut y avoir de nouveau; vrai ou faux, peu lui importe. Si ce qu'on débite est suivant ses désirs, elle le croit, ajoute encore à la nouvelle, & donne ensuite comme une certitude, ce que ceux qui la leur ont dit, ne savent que par rapport. Si elle contredit ses idées, elle se met à la torture pour prouver que cela ne peut pas être: elle forme des conjectures, prévoit ce qui doit arriver, juge du mérite & de la capacité de ceux qui sont à la tête du Ministère, les élève ou les abaisse, suivant son opinion, & finit par se croire seule capable de gouverner l'État. Ce sont des êtres très-étonnans à voir & à entendre que ces espèces de politiques. Le Gouvernement devroit leur donner une place aux petites maisons à côté du Père Eternel (*); mais l'emplacement seroit trop étroit. Si un Général est forcé par les circonstances à rester dans l'inaction, l'esprit de ces nouvelistes, toujours en mouvement, le juge un homme sans talens, sans mérite: il va plus loin, il ose l'accuser de pusillanimité. Bat-il les ennemis, de la boue où il l'avoit plongé, il l'élève au faite des grandeurs; de ce moment, c'est un Général habile, expérimenté, l'honneur de la nation, enfin un héros. Ce qu'il y a de certain, c'est que tous ces êtres désœuvrés & inutiles à l'État, qui vivent & végètent dans la Capitale & les autres villes du Royaume, ne jugent que par l'événement. *Stultorum magister est eventus;* qu'ils se croient en droit de juger les Souverains, les Ministres, les Généraux, & d'apprécier le mérite & la capacité des Chefs de la nation, eux qui ne savent pas s'apprécier eux-mêmes! Peut-il y avoir une inconséquence plus parfaite? Le fâcheux est que cette inconséquence subsistera tant qu'il y aura des Français, à moins que leur caractère ne change, ce que je ne crois pas possible; je pense même que, malgré leurs défauts, ils y perdroient & l'État aussi.

(*) Fou qui se croyoit effectivement le Père Eternel.

Avant J. C. 55. An de Rome 699.

cognita, Cæsar, ne graviori bello occurreret, maturius, quam consueverat, ad exercitum proficiscitur. Eo quum venisset, ea, quæ fore suspicatus erat, facta cognovit: missas legationes a nonnullis civitatibus ad Germanos; invitatosque eos, uti ab Rheno discederent; omniaque, quæ postulassent, ab se fore parata. Qua spe adducti Germani latius jam vagabantur, & in fines Eburonum & Condrusorum, qui sunt Trevirorum clientes, pervenerant. Principibus Galliæ evocatis, Cæsar, ea, quæ cognoverat, dissimulanda sibi existimavit; eorumque animis permulsis & confirmatis, equitatuque imperato, bellum cum Germanis gerere constituit.

constance des Gaulois, & craignant de se voir à la fois un trop grand nombre d'ennemis sur les bras, se rendit à l'armée plutôt qu'il n'avoit coutume. A son arrivée il trouva qu'en effet ce qu'il avoit soupçonné étoit arrivé. Déja plusieurs peuples de la Gaule avoient député vers les Germains pour les inviter à quitter les bords du Rhin, les assurant que tout ce qu'ils demanderoient leur seroit fourni. Dans cette espérance les Germains s'étoient déja étendus au loin & avoient pénétré sur les terres des Eburons & des Condrusi, peuples dépendans de ceux de Treves. Sur cela César assembla les principaux de la Gaule, & employant avec eux toutes les ressources d'une politique adroite, sans leur rien témoigner de ce qu'il avoit appris, il les caresse, les encourage & leur ordonne de lui fournir de la cavalerie, résolu de faire la guerre aux Germains (*a*).

(*a*) C'est une qualité bien essentielle dans un Général, & dans toute personne en place que de savoir être réservé & circonspect dans leur propos; que de ne

Avant J. C. 56. An de Rome 698.

VII. Re frumentaria comparata, equitibusque delectis, iter in ea loca facere cœpit, quibus in locis Germanos esse audiebat; a quibus quum paucorum dierum iter abesset, legati ab iis venerunt, quorum fuit hæc oratio: Germanos neque priores populo Romano bellum inferre; neque tamen recusare, si lacessiti

VII. A peine eut-il pourvu aux vivres & choisi la cavalerie dont il avoit besoin, qu'il marcha droit aux ennemis. Il n'en étoit plus qu'à quelques journées, quand il vit arriver des Députés de leur part qui venoient lui faire des propositions: notre intention, lui dirent-ils, n'est pas de déclarer les premiers la guerre aux Romains; mais si nous sommes attaqués, jamais on ne nous verra refuser de combattre. C'est une coutume

pas se laisser emporter à un premier mouvement qui pourroit avoir des suites fâcheuses, & dont ils se repentiroient. Aussi admire-t-on avec raison la conduite sage & modérée de César. Il ne reproche point aux principaux de la Gaule assemblés, d'avoir envoyé des Ambassadeurs aux Germains, il ne leur dit point qu'il est instruit de leur trames secrettes, & ne les menace point de les punir; il leur cache avec soin qu'il connoissoit leurs négociations avec les Germains; il les rassure sur le danger pressant; il les anime & les excite à rester unis pour s'opposer avec plus de succès à l'ennemi commun; il emploie la douceur, l'éloquence la plus persuasive, & la politique la plus rafinée; mais pour s'assurer d'eux plus certainement, il finit par leur demander un corps de cavalerie, dans la vue que ces troupes lui répondroient de leur fidélité. Cette conduite de César est d'un homme d'État, d'un homme maître de lui-même, qui savoit manier les esprits, qui connoissoit les hommes, & savoit les conduire suivant leur caractère & leur génie: c'est une science bien difficile; mais très-nécessaire aux Souverains & à ceux à qui ils confient chaque différente partie d'administration, que de gouverner les hommes sans choquer leur caractère, les usages reçus, & suivant les circonstances où ils se trouvent.

Avant J. C. 55.
An de Rome 697.

fantur, quin armis contendant : quod Germanorum consuetudo hæc sit a majoribus tradita, quicumque bellum inferant, resistere, neque deprecari ; hoc tamen dicere, venisse invitos, ejectos domo. Si suam gratiam Romani velint, posse eis utiles esse amicos : vel sibi agros attribuant, vel patiantur eos tenere, quos armis possederint : sese unis Suevis concedere, quibus ne dii quidem immortales pares esse possint ; reliquum quidem in terris esse neminem, quem non superare possint.

constante parmi nous, & nous l'avons reçue de nos pères, de recourir aux armes & non aux prières pour résister à l'ennemi qui nous menace. Nous l'avouons cependant, c'est malgré nous que nous sommes venus dans ces contrées ; des Peuples plus puissans nous ont forcés de quitter notre patrie. Que les Romains nous reçoivent pour amis, qu'ils nous accordent des terres & qu'ils souffrent que nous conservions celles que nous avons conquises, peut-être ne serons-nous pas pour eux des alliés inutiles. Qu'ils sachent cependant, que si nous avons cédé aux Suèves, à qui les Dieux ne peuvent être comparés, il ne reste sur la terre aucun Peuple dont nous ne pouvions braver les efforts (*a*).

(*a*) Cette harangue de ceux de Bergues & de Zutphen est noble & digne de braves gens qui, sans chercher la guerre, sont prêts à s'armer si les circonstances l'exigent. Ils auroient cependant dû s'arrêter à ces mots : *peut-être ne serons-nous pas pour eux des alliés inutiles.* Ce qu'ils ajoutèrent n'est qu'une fanfaronnade, une bravade qui affoiblit la noblesse de leur discours. Cette présomption n'étoit pas capable d'en imposer au vainqueur des Suisses, des Germains commandés par Arioviste, & de plusieurs Peuples de la Gaule. Sa réponse, dont il ne nous a conservé que la fin, prouve que César savoit, dans les occasions, être aussi ferme qu'il étoit modéré dans d'autres.

Avant J. C. 55
An de Rome 699

VIII. Ad hæc Cæfar, quæ vifum eft, refpondit; fed exitus fuit orationis, fibi nullam cum his amicitiam effe poffe, fi in Gallia remanerent; neque verum effe, qui fuos fines tueri non potuerint, alienos occupare: neque ullos in Gallia vacare agros, qui dari, tantæ præfertim multitudine, fine injuria poffint; fed licere, fi velint, in Ubiorum finibus confidere, quorum fint legati apud fe, & de Suevorum injuriis querantur, & a fe auxilium petant. Hoc fe ab Ubiis impetraturum.

IX. Legati hæc ad fuos fe relaturos dixerunt; & re deliberata, poft diem tertium ad Cæfarem reverfuros: interea, ne propius fe caftra moveret, petierunt. Ne id quidem Cæfar ab fe impetrari poffe dixit: cognoverat enim

VIII. A cela Céfar répondit ce qu'il jugea à propos; mais il finit par dire qu'il ne pouvoit leur accorder fon amitié tanr qu'ils refteroient dans la Gaule, qu'il n'étoit pas jufte que ceux qui n'avoient pas pu défendre leurs terres s'emparaffent de celles des autres; qu'il n'y avoit point de terres vacantes dans la Gaule que l'on pût donner fans injuftice, fur-tout à une fi grande multitude; que cependant ils pouvoient aller s'établir fur les frontières des Ubii, dont il avoit des Députés dans fon camp. Ils fe plaignent des Suèves, & me demandent du fecours contre leurs entreprifes, & je puis vous répondre qu'à ma prière ils confentiront à vous avoir pour voifins.

IX. Les Députés répondirent qu'ils alloient faire à leurs Chefs le rapport de fes intentions & que dans trois jours ils lui rapporteroient la décifion. Ils le prièrent feulement de ne pas avancer plus loin avant leur retour. Ce que Céfar leur refufa. Il favoit que depuis quelques jours ils avoient

Avant J. C. 55. An de Rome 699.

(*) Ceux d'Anvers.

magnam partem equitatus ab iis aliquot diebus ante prædandi, frumentandique causa ad Ambivaritos trans Mosam missam. Hos expectari equites, atque ejus rei causa moram interponi arbitrabatur.

envoyé une partie de leur cavalerie chez les Ambivariti (*), de l'autre côté de la Meuse, pour fourager & chercher des vivres, & il ne voulut pas leur donner le tems de la faire revenir (*a*).

(**) Les Grisons.

(***) Le pays de Vaux.

(****) Le pays Messin.

X. Mosa profluit ex monte Vogeso, qui est in finibus Lingonum, & parte quadam ex Rheno recepta, quæ appellatur Wallis, insulam efficit Batavorum: neque longius ab eo millibus passuum LXXX in Oceanum transit. Rhenus autem oritur ex Lepontiis, qui Alpes incolunt, & longo spatio per fines Nantuatium, Helve-

X. La Meuse prend sa source au Mont de Vôge, sur les confins des Lingons. Après avoir reçu une partie du Rhin, nommée Wahal, elle forme l'île des Bataves & se jette dans l'Océan à environ quatre-vingt milles de ce fleuve. Quant au Rhin, il prend sa source chez les Lepontii (**), habitans des Alpes (*b*), parcourt avec rapidité le pays des Nantuates (***), des Helvétiens, des Séquanois, des Mediomatrici (****) des Tri-

(*a*) Il étoit difficile d'en imposer à un Général aussi pénétrant & aussi instruit des véritables intérêts des ennemis que des siens propres. César vit très-bien que ces peuples ne cherchoient qu'à gagner du tems pour avoir celui de faire revenir leur cavalerie; aussi ne leur accorda-t-il point ce qu'ils demandoient, & continua de marcher à eux pour les surprendre & les combattre, avant que leur cavalerie fut de retour.

(*b*) Dans tous les tems, la Franche-Comté a été bornée à l'est par les Suisses, & au nord par la Lorraine; conséquemment le Rhin ne bocci

tiorum, Sequanorum, Mediomatricorum, Triboccorum, Trevirorum citatus fertur; & ubi Oceano appropinquat, in plures diffluit partes, multis ingentibusque insulis effectis, quarum pars magna a feris barbariisque nationibus incolitur, ex quibus sunt, qui piscibus atque ovis avium vivere existimantur multisque capitibus in Oceanum influit.

bocci, & des Tréviriens, se sépare en plusieurs bras en approchant de l'Océan, forme un grand nombre d'îles considérables, dont une grande partie est habitée par des nations féroces & barbares, & dont l'opinion assez généralement reçue, est qu'elles vivent de poissons & d'œufs d'oiseaux, & se décharge enfin dans l'Océan par plusieurs embouchures.

XI. Cæsar quum ab hoste non amplius pasuum XII millibus abesset, ut erat cons-

XI. Comme César n'étoit plus qu'à douze milles de l'armée ennemie, les mêmes Députés revenant,

---

l'a jamais traversée : en sortant du lac de Constance il va droit à Basle, de-là tourne vers l'ouest & ensuite au nord & sépare l'Alsace de l'Allemagne. Quant aux autres pays que César dit que le Rhin traverse, tels que le pays Messin & celui de Trèves, à moins que le territoire de ces différens peuples ne s'étendît, quant au pays Messin, par-delà les Vauges; que la Lorraine ainsi que l'Alsace en fissent partie, il n'est pas possible que jamais le Rhin ait traversé le pays Messin. Ce fleuve coule entre les Vauges & les montagnes noires; & par la situation des lieux, il n'est pas possible qu'il change de cours jusques par-delà Philisbourg. Les mêmes raisons subsistent pour la Franche-Comté. Quant au pays de Trèves, c'est la Moselle qui y passe & qui se jette dans le Rhin à Coblentz.

Avant J. C. 55.
An de Rome 699.

titutum, ad eum legati reverterunt: qui in itinere congressi, magnopere, ne longius progrederetur, orabant. Quum id non impetrassent, petebant, uti ad eos equites, qui agmen antecessissent, præmitteret, eosque pugna prohiberet; sibique uti potestatem faceret in Ubios legatos mittendi: quorum si principes ac senatus sibi jurejurando fidem fecissent, ea conditione, quæ a Cæsare ferretur, se usuros ostendebant: ad has res conficiendas sibi tridui spatium daret. Hæc omnia Cæsar eodem illo pertinere arbitrabatur, ut, tridui mora interposita, equites eorum, qui abessent, reverterentur: tamen sese non longius millibus passuum IV aquationis causa processurum eo die dixit; huc postero die quam frequentissimi conve-

comme ils l'avoient promis, le rencontrèrent dans sa marche, & renouvellèrent encore la même prière de ne pas s'avancer plus loin; mais voyant qu'ils ne pouvoient rien obtenir, ils se retranchèrent à demander qu'au moins la cavalerie, qui marchoit à quelque distance en avant de l'armée, reçût ordre de ne pas engager le combat. Ils vouloient, disoient-ils, envoyer des ambassadeurs vers les Ubii, pour avoir de ce Peuple une réponse positive sur la proposition que César leur avoit faite, promettant que de leur côté ils observeroient toutes les conditions qui leur seroient imposées, si leurs Chefs & leur Sénat promettoient de les recevoir. Ils demandèrent trois jours pour conclure entièrement cette négociation. César, quoique très-certain qu'ils ne demandoient ce délai que pour avoir le tems de faire revenir leur cavalerie, leur promit cependant de n'avancer ce jour-là que de quatre milles, pour trouver un endroit où il put avoir de l'eau plus facilement; mais il exigea d'eux qu'ils

nirent, ut de eorum postulatis cognosceret. Interim ad præfectos, qui cum omni equitatu antecesserant, mittit, qui nunciarent, ne hostes prœlio lacesserentur, sustinerent, quo ad ipse cum exercitu proprius accessisset.

XII. At hostes, ubi primum nostros equites conspexerunt, quorum erat v millium numerus, quum ipsi non amplius DCCC equites haberent, quod ii, qui frumentandi causa ierant trans Mosam, nondum redierant; nihil nostris timentibus, quod legati eorum paulo ante a Cæsare discesserant; atque is dies induciis erat ab iis petitus, impetu facto, celeriter nostros perturbaverunt; rursus, resistentibus nostris, consuetudine sua, ad pedes desilierunt, suffossisque equis, compluribusque nostris dejectis,

vinssent le trouver en plus grand nombre, pour examiner par lui-même leurs demandes. Il fit dire au Commandant de sa cavalerie, qui étoit en avant, de ne point attaquer l'ennemi; & au cas qu'il fût attaqué, de se contenter de soutenir le combat jusqu'à ce qu'il arrivât avec son armée.

XII. L'ennemi n'eut pas plutôt apperçu notre cavalerie composée de cinq mille chevaux, quoiqu'il n'en eut que huit cents, parce que ceux qui étoient allés chercher du fourage au-delà de la Meuse, n'étoient pas encore de retour, les nôtres n'ayant aucun soupçon & n'étant pas sur leurs gardes, parce que les Députés des Barbares venoient de quitter César; malgré leur petit nombre, ils l'attaquent à l'improviste & jettent dans nos rangs le plus grand désordre. La cavalerie romaine, surprise, se rallie & commençoit à opposer une vive résistance, quand tout à coup les Germains, selon leur coutume, sautent en bas de leurs chevaux, tuent les nôtres, renversent plusieurs de nos cavaliers, mettent

Avant J. C. 55. An de Rome 699.

reliquos in fugam conjecerunt; atque ita perterritos egerunt, ut non prius fuga desisterent, quam in conspectum agminis nostri venissent. In eo prœlio ex equitibus nostris interficiuntur IV & LXX. In his vir fortissimus Piso Aquitanus, amplissimo genere natus, cujus avus in civitate sua regnum obtinuerat, amicus ab

les autres en fuite, desorte qu'ils ne s'arrêtent que lorsqu'ils voyent le gros de notre armée (*a*). La perte dans ce combat monta à soixante-quatorze hommes. On regretta surtout un Seigneur d'Aquitaine, nommé Pison, distingué autant par sa haute naissance, que par sa rare valeur, dont l'ayeul avoit été Souverain de ce canton, & que le Sénat avoit honoré du titre d'ami du Peuple Romain. Cet homme illustre périt en voulant sauver son frère dans le fort de la mêlée:

(*a*) Cette déroute de la cavalerie de César, battue par une poignée de Germains, est un exemple frappant de la nécessité absolue de ne jamais se relâcher sur la discipline, sur l'ordre & sur les précautions que toute troupe doit prendre lorsqu'elle est en marche; fût-ce même en tems de paix & dans l'intérieur du royaume, elle doit toujours observer l'ordre le plus exact, & prendre les mêmes précautions que si elle étoit en pleine guerre & sur le pays ennemi, quand ce ne seroit que pour en contracter l'habitude, & savoir ce qu'elle doit faire lorsque les circonstances la mettront dans la nécessité d'être sur ses gardes. Les Généraux de la cavalerie de César, se reposèrent, sans doute, trop légèrement sur ce que les Germains lui avoient envoyé des Députés, & ne crurent pas avoir à craindre une attaque; ou bien ils se fièrent sur leur nombre, d'autant qu'ils n'ignoroient pas que la plus grande partie de la cavalerie ennemie étoit encore au-delà de la Meuse. La plus petite négligence à la guerre, est presque toujours une faute capitale: c'est peut-être le seul art où il n'y en ait aucunes d'indifférentes; parce qu'une seule, quelque légère qu'elle paroisse être, n'est jamais sans conséquence, & qu'elle en entraîne souvent plusieurs autres qui deviennent funestes à l'armée & conséquemment à l'État.

Avant J. C. 55. An de Rome 698.

ſenatu noſtro appellatus. Hic quum fratri intercluſo ab hoſtibus auxilium ferret, illum ex periculo eripuit; ipſe, equo vulnerato, dejectus, quoad potuit, fortiſſime reſtitit. Quum circumventus, multis vulneribus acceptis, cecidiſſet, atque id frater, qui jam prœlio exceſſerit, procul animadvertiſſet, incitato equo, ſeſe hoſtibus obtulit, atque interfectus eſt.

l'ayant apperçu enveloppé par les ennemis, il vole à ſon ſecours & le délivre, mais ſon cheval ayant été bleſſé & lui renverſé à terre, il fut percé de coups; ſon frère, qui s'étoit déja retiré du combat, appercevant de loin ce qui venoit de ſe paſſer, retourne à la charge comme un furieux & ſe fait tuer (a).

(a) Céſar ſe plaît à faire paſſer à la poſtérité le nom & les actions des hommes valeureux qui étoient dans ſon armée. Dans pluſieurs endroits de ſes Commentaires, il s'écarte quelquefois de ſon objet principal pour citer une action de valeur d'un ſoldat, d'un Centurion, d'un Officier ſupérieur; il veut que leurs noms ne reſtent pas dans l'oubli. Il n'ignoroit pas que le courage a beſoin d'être excité; que de louer publiquement une action de valeur, c'étoit animer celui qui l'a faite à en faire une ſeconde & exciter les autres à l'imiter. Nous n'avons point aujourd'hui cette générosité d'ame qui nous porte à reconnoître & à avouer le mérite & les vertus de nos ſemblables; on cache même au Souverain, à ſes Miniſtres le mérite d'un Officier général, ſupérieur ou particulier: il ſemble que l'éloge que l'on feroit de lui, diminueroit le mérite de l'apologiſte, & éloigneroit les prétentions que l'on croit avoir aux graces & aux récompenſes. Il eſt étonnant que chez une nation qui ſe pique de franchiſe & de générosité; dans un état qui, par lui-même, doit élever l'ame & la porter aux plus grandes choſes, on voie régner dans ſes

Avant J. C. 55. An de Rome 699.

XIII. Hoc facto prœlio, Cæsar neque jam sibi legatos audiendos, neque conditiones accipiendas arbitrabatur ab iis, qui, per dolum atque insidias, petita pace, ultro bellum intulissent. Expectare vero dum hostium copiæ, augerentur, equitatusque reverteretur, summæ dementiæ esse judicabat; & cognita Gallorum infirmitate, quantum jam apud eos hostes uno prœlio auctoritatis essent

XIII. Ce combat fini, César ne crut pas devoir écouter davantage les Députés des Germains, ni entendre à aucune condition avec des gens qui, après lui avoir demandé la paix, avoient usé de supercherie pour le surprendre. Il regarda comme le comble de la folie de leur laisser le tems, pour les attaquer, que leurs troupes les eussent joints, & que leur cavalerie fût de retour. L'avantage qu'ils venoient de remporter, n'avoit déja fait que trop d'impression sur l'esprit inconstant des Gaulois; c'est ce qui l'engagea à ne pas leur

membres une jalousie aussi basse qu'elle est honteuse. Le mérite de l'un ne met aucun obstacle à celui d'un autre; il n'y a qu'un homme sans talens qui puisse chercher à diminuer la capacité de ceux qui courent la même carrière que lui. Un homme honnête & vertueux, un homme qui a réellement des talens dans l'art qu'il professe, aime à les reconnoître, même dans ses rivaux; il est le premier à les mettre au grand jour, & ne cache point à ses compatriotes l'opinion qu'il a de tels & tels dont il estime & respecte les talens. Il n'y a qu'une ame basse & vile qui puisse envier un mérite, même très-subordonné à celui qu'elle a: il est même douteux qu'elle en ait, & celui qu'on lui prête n'est souvent qu'une affaire d'opinion, de prévention, ou de quelque ouï dire de ses amis particuliers. Les talens dépendent de l'esprit, de l'usage qu'on en fait, & d'une certaine aptitude portée aux sciences; l'honnêteté, la franchise, l'élévation dans la façon de penser, émanent de l'ame, qui, noble & généreuse, ne veut devoir ses succès qu'à elle-même, & dédaigne

Avant J. C. 55. An de Rome 699.

consecuti, sentiebat: quibus ad consilia capienda nihil spatii dandum existimabat. His constitutis rebus, & consilio cum legatis & quæstore communicato, ne quem diem pugnæ prætermitteret; opportunissima res accidit, quod postridie ejus diei

donner le tems de changer d'avis: l'affaire lui paroissant de la plus grande importance, il crut devoir la communiquer à ses Lieutenans & à son Questeur: tous décidèrent qu'il ne falloit pas perdre de tems & marcher à l'ennemi. Les Germains vinrent eux-mêmes en faciliter le succès. Le lendemain matin ils se rendirent au camp de

tout ce qui peut tendre à humilier & à rabaisser un rival. L'homme honnête se dit à lui-même:

Mon pays que je sers, mon Prince qui m'avoue,
Mon devoir, sont les Dieux à qui je me dévoue.
J'ai consulté l'honneur sur tout ce que j'ai fait,
Et suis récompensé dès qu'il est satisfait;
Non que d'un noble espoir mon ame détachée,
Par l'éclat des honneurs ne puisse être touchée;
Qui borne ses projets se voit borné par eux,
Le plus vaste est permis dès qu'il est généreux;
Mais si dans ma carrière un rival me dévance,
La gloire qu'il obtient flatte mon espérance;
Dès qu'il a mérité les regards de mon Roi,
Je n'examine point si c'est un autre ou moi,
Je l'estime & je l'aime, & le but où j'aspire
Est d'atteindre aux vertus d'un guerrier que j'admire (*).

On me pardonnera si je cite des vers que j'ai faits dans ma jeunesse; mais comme ils m'ont paru relatifs au sujet que je traite dans cette note, j'ai cru qu'il pouvoit m'être permis de les rappeller.

(*) Amusemens philosophiques & littéraires de deux amis.

Avant J. C. 55. An de Rome 699.

mane, eadem & perfidia & ſimulatione uſi Germani frequentes, omnibus principibus majoribuſque natu adhibitis, ad eûm in caſtra venerunt : ſimul, ut dicebatur, ſui purgandi cauſa, quod contra atque eſſe dictum, & ipſi petiſſent, prœlium pridie commiſiſſent ; ſimul ut ſi quid poſſent, de induciis fallendo impetrarent. Quos ſibi Cæſar oblatos gaviſus, retineri juſſit : ipſe omnes copias caſtris eduxit ; equitatumque, quod recenti prœlio perterritum eſſe exiſtimabat, agmen ſubſequi juſſit.

XIV. Acie triplici inſtituta, & celeriter VIII millium itinere confecto, prius ad hoſtium caſtra pervenit, quam, quid ageretur, Germani ſentire poſſent : qui, omnibus rebus ſubito per-

Céſar, comme il l'avoit exigé ; ils étoient en grand nombre & accompagnés de leurs Chefs & de leurs vieillards, & avec une diſſimulation qui leur eſt naturelle, ils s'excusèrent de ce qu'ils avoient été les aggreſſeurs dans le dernier combat, contre ce dont on étoit convenu ; ils aſſurèrent que c'étoit une mépriſe de leurs gens, & ils osèrent encore ſolliciter une nouvelle trève. Céſar enchanté qu'ils fuſſent venus s'offrir d'eux-mêmes, ne croyant pas d'ailleurs, après une rupture auſſi manifeſte, être dans le cas d'avoir rien à ménager avec eux, n'héſita pas à les faire arrêter : enſuite il fit ſortir toutes ſes troupes de ſon camp, & plaça la cavalerie, qu'il croyoit encore effrayée de la dernière action, à la queue de l'infanterie.

XIV. Après avoir rangé ſon armée ſur trois lignes, il parcourut environ les huit milles qui le ſéparoient des ennemis, & arriva à leur camp avant qu'ils euſſent pu ſoupçonner ce qui ſe paſſoit. Cette ſubite apparition les jetta dans la plus grande ſurpriſe ; leurs Chefs

Avant J. C. 55.
An de Rome 699.

territi, & celeritate adventus nostri, & discessu suorum, neque consilii habendi, neque arma capiendi spatio dato, perturbantur, copiasne adversus hostem educere, an castra defendere, an fuga salutem petere, præstaret. Quorum timor quum fremitu & concursu significaretur, milites nostri, pristini diei perfidia incitati, in castra irruperunt: quorum qui celeriter arma capere potuerunt, paulisper nostris restiterunt, atque inter carros impedimentaque prœlium commiserunt; at reliqua multitudo puerorum mulierumque (nam cum omnibus suis domo excesserant, Rhenumque transierant) passim fugere cœpit: ad quos consectandos Cæsar equitatum misit.

Chefs étoient absens; ils n'avoient le temps ni de délibérer ni de prendre les armes; ils ne savoient s'ils devoient ou défendre leur camp, ou en sortir pour combattre, ou chercher leur salut dans la fuite. Le désordre où ils étoient faisoit assez connoître leur frayeur. Les Romains animés par la noire perfidie de ces barbares, font irruption dans leur camp. Ceux qui eurent le temps de courir aux armes, firent quelque résistance. Le combat s'engagea entre les chariots & les bagages: mais les femmes & les enfans qu'ils avoient emmenés de leur pays & qui les avoient suivi au passage du Rhin, prirent la fuite & se dispersèrent de tous côtés. César envoya sa cavalerie après eux.

XV. Germani post tergum clamore audito, quum

XV. Les Germains ayant entendu les cris de ceux que l'on tuoit

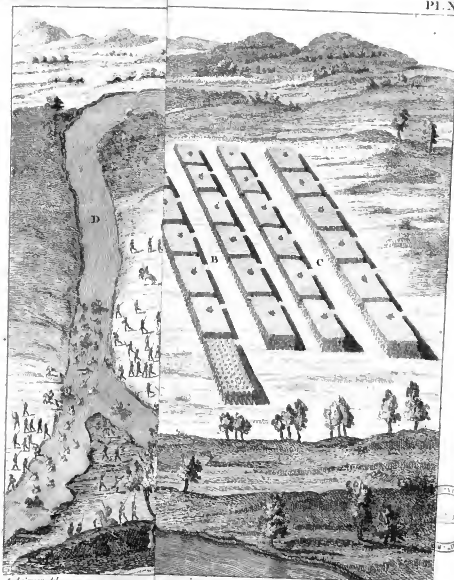
Avant J. C. 55. An de Rome 699.

suos interfici viderent, armis abjectis, signisque militaribus relictis, se ex castris ejecerunt; & quum ad confluentem Mosæ & Rheni pervenissent, reliqua fuga desperata, magno numero interfecto, reliqui se in flumen præcipitaverunt, atque ibi timore, lassitudine, & vi fluminis oppressi, perierunt. Nostri ad unum omnes incolumes, perpaucis vulneratis, ex tanti belli timore, quum hostium numerus capitum CDXXX millium fuisset, se in castra receperunt. Cæsar iis, quos in castris retinuerat, discedendi potestatem fecit. Illi supplicia cruciatusque Gallorum veri-

(*) Voyez la Planche X.

derrière eux, s'effrayent, jettent leurs armes, abandonnent leurs enseignes, s'enfuyent hors du camp, & arrivent au confluent de la Meuse & du Rhin. Arrêtés par ces fleuves, ils sont atteints par les Romains; les uns sont passés au fil de l'épée, les autres se précipitent dans les eaux, où ils périssent étourdis par la crainte & accablés par la fatigue (*). Du côté des Romains, il n'y eut pas un seul homme de tué & très-peu de blessés; ainsi fut terminée une guerre qui avoit paru si dangereuse par la multitude des ennemis, dont le nombre montoit à quatre cents trente mille ames. César donna à ceux qu'il avoit fait retenir dans son camp, la liberté de se retirer; mais la crainte des Gaulois, dont ils avoient ravagé le pays, leur fit préférer de rester avec lui, & il y consentit (*a*).

(*a*) Un Général moins expérimenté & moins actif que César, auroit peut-être balancé à marcher pour attaquer les Germains, vu le nombre prodigieux d'hommes qu'il auroit eu à combattre; d'ailleurs sa cavalerie, peut-être encore intimidée d'avoir été battue & mise en fuite par huit cents cavaliers Germains, pouvoit ne lui pas être d'un grand secours; mais César n'ignoroit pas que les



A. *Camp des Germains.*

B. *Armée de César.*

C. *Cavalerie de César en déroute se précipitent dans le fleuve avoit été battue.*

ti, quorum agros vexaverant, remanere se apud eum velle dixerunt. His Cæsar libertatem concessit.

XVI. Germanico bello confecto, multis de causis Cæsar statuit sibi Rhenum esse transeundum : quarum illa fuit justissima, quod quum videret Germanos tam facile impelli, ut in Galliam venirent, suis quoque rebus eos timere voluit, quum intelligerent, & posse & audere populi Rom. exercitum Rhe-

XVI. Cette guerre Germanique terminée, César se détermina par plusieurs raisons à passer le Rhin. Une des principales étoit de contenir les Germains & de les empêcher de faire si aisément passer des armées dans la Gaule : il voulut qu'ils craignissent pour leur propre pays, en leur prouvant que les Romains pouvoient & osoient également passer le Rhin. Il desiroit en outre se venger d'un refus qu'il venoit d'essuyer de la part des

momens sont précieux à la guerre ; il comptoit sur la valeur de ses Légions; il avoit en sa puissance les Chefs des Barbares qui s'étoient inprudemment livrés à lui; aussi ne douta-t-il pas que cet amas d'hommes sans Chefs ne prendroit jamais un parti vigoureux & décisif. Il marche donc à eux, les surprend : ce qu'il avoit prévu arriva ; peu se mettent en défense, la plus grande partie prend la fuite ; & sans perdre un seul homme, il dissipe cette prodigieuse multitude des Germains. Il en fait égorger une si grande quantité, qu'à peine en reste-t-il pour aller porter aux autres peuples de la Germanie la nouvelle de leur destruction. Ce qu'on peut justement reprocher à César, c'est de n'avoir pas épargné les femmes, les enfans & les vieillards qu'il fait impitoyablement massacrer par sa cavalerie. Ce jour fut un jour de sang; car il y périt près de quatre cents mille ames, tant par le fer que dans les eaux du Rhin & de la Meuse.

Avant J. C. 55. An de Rome 699.

(*) Peuples de la Westphalie.

num transire. Accessit etiam, quod illa pars equitatus Usipetum & Tenchterorum, quam supra commemoravi prædandi frumentandique causa Mosam transisse, neque prœlio interfuisse, post fugam suorum se trans Rhenum in fines Sigambrorum receperat, seque cum iis conjunxerat. Ad quos quum

Sicambres (*) : il avoit envoyé des Députés redemander la cavalerie des Usipètes & des Tenchteri, qui après la défaite de leur nation, s'étoit retirée chez ces peuples, & s'étoit jointe à eux. La raison qu'apportoit César pour redemander cette cavalerie, étoit que faisant partie de la nation qui lui avoit fait la guerre & à la Gaule, elle lui devoit être remise, l'ayant vaincue (*a*). Ils répondirent, que l'Empire des Romains avoit pour

(*a*) Il paroîtroit étrange aujourd'hui qu'un Général qui auroit gagné une bataille, prétendit que la nation entière, dont l'armée auroit été battue, fût soumise à son Souverain. Une province, même deux, peuvent bien être conquises par une victoire, mais la nation entière ne l'est par pour cela; les habitans mêmes de ces provinces ne sont soumis au vainqueur qu'autant qu'ils restent dans le pays conquis; car s'ils abandonnent leurs possessions, & s'ils se retirent dans d'autres provinces où le Souverain leur donne des terres pour subsister, alors le sol seul appartient au conquérant. Cependant comme du tems de César, les Germains, les Gaulois & généralement toutes les nations qui ne faisoient consister leurs forces que dans la multitude, ne laissoient personne en arrière; que non-seulement tous ceux en état de porter les armes marchoient, mais encore les vieillards, les femmes & les enfans; c'étoit la nation entière qui étoit battue & qui se soumettoit au vainqueur. C'est sur ce principe, généralement établi alors, que César crut être en droit d'exiger des Westphaliens que la cavalerie des Germains qui s'étoit retirée chez eux, lui fût remise, quoiqu'elle ne se fut pas trouvée à la bataille, ou pour mieux dire, à la déroute de leur armée.

Cæſar nuncios miſiſſet, qui poſtularent, eos, qui ſibi Galliæque bellum intuliſſent, uti ſibi dederent, reſponderunt : Populi Romani imperium Rhenum finire ; ſi, ſe invito, Germanos in Galliam tranſire non æquum exiſtimaret, cur ſui quidquam eſſe imperii aut poteſtatis trans Rhenum poſtularet ? Ubii autem, qui uni ex tranſrhenanis ad Cæſarem legatos miſerant, amicitiam fecerant, obſides dederant, magnopere orabant, ut ſibi auxilium ferret, quod graviter ab Suevis premerentur; vel, ſi id facere occupationibus Reipublicæ prohiberetur, exercitum modo Rhenum tranſportaret : id ſibi ad auxilium, ſpemque reliqui temporis ſatis futurum : tantum eſſe nomen atque opinionem exercitus Romani, Arioviſto

bornes le Rhin, *ſi Céſar trouve injuſte que les Germains pénètrent malgré lui dans les Gaules, de quel droit prétend-il lui-même dominer dans la Germanie ?* D'un autre côté les Ubii le ſollicitoient vivement de marcher à leur ſecours ; ils étoient les ſeuls qui lui euſſent envoyé des Députés, qui euſſent fait alliance avec lui & lui euſſent livré des ôtages. Les Sueves les réduiſoient aux plus grandes extrémités, & ils le conjuroient, ſi ſes affaires ne lui permettoient point de leur donner un ſecours efficace, de montrer ſeulement ſon armée de l'autre côté du Rhin ; que ſa marche leur ſeroit un ſecours ſuffiſant & pour le préſent & pour la ſuite ; tant la dernière défaite d'Arioviſte & ſa dernière victoire avoient inſpiré de terreur juſques dans les contrées les plus reculées de la Germanie. Enfin ils lui offrirent un grand nombre de barques pour tranſporter ſes Légions.

Avant J. C. 55. An de Rome 699.

pulso, & hoc novissimo prœlio facto, etiam ad ultimas Germanorum nationes, uti opinione, & amicitia Populi Romani tuti esse possint. Navium magnam copiam ad transportandum exercitum pollicebantur.

XVII. Cæsar his de caussis, quas commemoravi, Rhenum transire decreverat, sed navibus transire, neque satis tutum arbitrabatur, neque suæ, neque populi Romani dignitatis esse statuebat. Itaque etsi summa difficultas faciundi pontis proponebatur, propter latitudinem, rapiditatem, altitudinemque fluminis: tamen sibi contendendum, aut aliter non transducendum exercitum existimabat. Rationem igitur pontis hanc instituit. Tigna bina sesquipedalia paulum ab imo præacuta, dimensa ad altitu-

XVII. Telles étoient les raisons qui engageoient César à passer le Rhin; mais ne croyant pas qu'il fût de sa dignité, ni de celui du Peuple Romain, de se servir de bateaux pour traverser le Rhin, quelque difficulté qu'il y eût à construire un pont, à cause de la largeur, de la rapidité & de la profondeur du fleuve, il ne voulut entendre aucun autre moyen pour faire passer son armée. Voici donc la manière dont il dirigea lui-même la construction de son pont : il fit joindre ensemble, à deux pieds de distance l'une de l'autre, deux poutres aiguisées par le bas, d'un pied & demi d'équarrissage & d'une longueur proportionnée à la profondeur du fleuve; il les fit ensuite

dinem fluminis, intervallo pedum duorum inter se jungebat. Hæc cum machinationibus demissa in flumen defixerat, fistucisque adegerat, non sublicæ modo directa ad perpendiculum, sed prona ac fastigiata, ut secundum naturam fluminis procumberent : his autem contraria duo ad eumdem modum juncta, intervallo pedum quadragenum ab inferiore parte contra vim atque impetum fluminis conversa statuebat : hæc utraque, bipedalibus trabibus immissis, quantum eorum tignorum junctura distabat, binis utrimque fibulis ab extrema parte distinebantur; quibus disclusis, atque in contrariam partem revinctis, tanta erat operis firmitudo atque ea rerum natura, ut, quo major vis aquæ se incitavisset, hoc

descendre dans l'eau avec des machines, & on les enfonça à coups de hie (*), non pas perpendiculairement, mais un peu penchées, selon le fil de l'eau. Vis-à-vis & à quarante pieds de distance en descendant le fleuve, on en plaça deux autres jointes ensemble de la même manière, & on leur donna une pente opposée au courant de l'eau pour en soutenir l'effort; sur ces quatre piliers ainsi placés, il fit mettre une seule poutre de deux pieds d'équarrissage qui s'enclavoit dans leur intervalle, & qui étoit attachée & contenue des deux côtés par des chevilles de fer opposées l'une à l'autre, de façon que plus les eaux avoient de violence, plus les poutres en étoient resserrées & plus l'ouvrage acquéroit de la solidité. On plaça dans toute la longueur du fleuve d'autres poutres comme les premieres; on posa de l'une à l'autre des solives qui furent couvertes en travers de perches & de fascines; il fit encore affermir au fond du fleuve les piliers qui supportoient le pont par des pieux inclinés, &

Avant J. C. 55. An de Rome 699.

(*) Instrument pour enfoncer en terre, qu'on nomme aussi mouton.

Avant J. C. 55. An de Rome 699.

arctius illigata tenerentur. Hæc directa materia injecta contexebantur, & longuriis cratibusque consternebantur. Ac nihilo secius sublicæ ad inferiorem partem fluminis oblique adigebantur, quæ pro pariete subjectæ, & cum omni opere conjunctæ, vim fluminis exciperent: & aliæ item supra pontem mediocri spatio; ut si arborum trunci, sive naves, dejiciendi essent causa, operis a barbaris missæ, his defensoribus earum rerum vis minueretur, neu ponti nocerent.

qui, unis avec le reste de l'ouvrage, soutenoient le choc des eaux. On planta aussi au-dessus du pont, à une distance peu considérable, d'autres pieux pour arrêter les troncs d'arbres ou les bateaux que les Barbares auroient pû lâcher pour l'ébranler ou pour le rompre.

XVIII. Diebus decem, quibus materia cœpta erat comportari, omni opere effecto, exercitus transducitur. Cæsar, ad utramque partem pontis firmo præsidio relicto, in fines Sigambrorum contendit. Interim a compluri-

XVIII. Cet ouvrage fut achevé en dix jours, à compter de celui où on avoit commencé à transporter les matériaux. César y fit passer aussi-tôt son armée, laissa une forte garde des deux côtés du pont, & s'avança sans différer vers le pays des Sicambres. Pendant sa marche, des Députés de plusieurs

nations

bus civitatibus ad eum legati veniunt, quibus pacem atque amicitiam petentibus, liberaliter respondit, obsidesque ad se adduci jubet. Sigambri ex eo tempore, quo pons institui cœptus est, fuga comparata, hortantibus iis, quos ex Tenchteris Usipetibus apud se habebant, finibus suis excesserant, suaque omnia asportaverant, seque in solitudinem ac silvas abdiderant.

nations vinrent le trouver pour lui demander la paix & son amitié. Il les reçut bien & leur demanda des ôtages. Dès que les Sicambres apprirent qu'il faisoit faire un pont, ils abandonnèrent le pays à la persuasion des cavaliers des Usipetes & des Tenchteri qui s'étoient réfugiés chez eux, emportèrent tous leurs biens & se retirèrent dans les déserts & dans les forêts.

XIX. Cæsar paucos dies in eorum finibus moratus, omnibus vicis ædificiisque incensis, frumentisque succisis, se in fines Ubiorum recepit, atque his auxilium suum pollicitus, si a Suevis premerentur, hæc ab iis cognovit : Suevos, postquam per exploratores pontem fieri comperissent, more suo, consilio habito, nun-

XIX. César ne fit pas un long séjour dans leur pays : content de ravager leurs campagnes, de couper les bleds & de brûler leurs habitations, il se rendit chez les Ubii, à qui il promit son secours, en cas que les Suèves les attaquassent ; ils lui apprirent que les Suèves, au premier avis qu'il avoient reçu de leurs coureurs, qu'il faisoit jetter un pont, avoient, selon leur coutume, tenu conseil & envoyé partout exhorter leurs compatriotes à quitter leurs villes & à conduire

Avant J. C. 55. An de Rome 699.

cios in omnes partes dimisisse, uti de oppidis demigrarent, liberos, uxores, suaque omnia in silvas deponerent, atque omnes, qui arma ferre possent, unum in locum convenirent : hunc esse delectum medium fere regionum earum, quas Suevi obtinerent : ibi Romanorum adventum expectare, atque ibi decertare constituisse. Quod ubi Cæsar comperit, omnibus his rebus confectis, quarum rerum causa exercitum transducere constituerat, ut Germanis metum injiceret, ut Sigambros ulcisceretur, ut Ubios

dans les bois leurs femmes, leurs enfans & leurs biens ; que tous ceux qui étoient en état de porter les armes avoient dû se rendre au même rendez-vous indiqué par les Chefs, dans un canton situé à peu près au centre de leur Etat, qu'ils y attendoient les Romains à dessein de les combattre. Sur cet avis, César ayant rempli tout ce qui l'appelloit au-delà du Rhin, après s'être vengé des Sicambres, avoir fait trembler la Germanie & avoir délivré les Ubii de l'oppression où ils étoient, il crut que ces avantages suffisoient pour la gloire & pour l'utilité de la République ; il repassa dans les Gaules & fit couper son pont. Cette expédition ne dura que dix-huit jours (*a*).

(*a*) César, toujours insatiable de conquêtes, moins pour acquérir à la République des possessions ou des esclaves de plus, que pour se faire un grand nom, après avoit défait & détruit les Germains d'en-deçà du Rhin, se rend sur ce fleuve dans l'intention de le passer & de porter la guerre au-delà, chez les Westphaliens qui s'étoient refusés à lui remettre la cavalerie des Germains. Ceux de Cologne lui offrent des bateaux, mais il ne les accepte pas : il crut peut-être que sa dignité & celle du peuple Romain en souffriroient ; cependant il ne devoit certainement pas ignorer que de faire passer un fleuve à une armée sur des bateaux, sur des radeaux ou sur un pont, étoit abso-

obsidione liberaret, diebus omnino XVIII trans Rhenum

Avant J. C. 55. An de Rome 699.

lument indifférent, & ne pouvoit donner aucune atteinte à la gloire de l'État, de l'armée & du Général, pourvu que le passage fut sûr & sa retraite assurée; ainsi la véritable raison qu'il eut pour refuser les bateaux de ceux de Cologne, c'est que le passage auroit été trop long, il n'auroit pas pu se faire en force; & comme il ne connoissoit pas le pays au-delà, il ne voulut s'y engager qu'avec des forces suffisantes pour se garantir des embuches que pouvoient lui tendre les Westphaliens. Encore une raison qui put le déterminer, c'est qu'en supposant qu'il eût été obligé de repasser le Rhin plus promptement qu'il ne l'auroit voulu, ce passage sur de bateaux auroit été difficile par l'empressement que chacun auroit eu de s'embarquer, & dangereux, en supposant son arrière-garde suivie vivement par l'ennemi; enfin il voulut assurer sa retraite quand il le jugeroit à propos, dans la crainte que les Gaulois, dont il connoissoit la légèreté & l'inconstance, ne voulussent saisir le moment de son absence pour secouer un joug qu'ils supportoient impatiemment; ainsi il fit construire un pont dont les deux extrémités étoient retranchées: par ce moyen il remplit plus sûrement ses vues & ne courut aucun danger. Peut-être aussi attacha-t-il de l'amour-propre à établir un pont sur un fleuve aussi large & aussi rapide que le Rhin; car il étoit dans son caractère de vouloir vaincre les plus grandes difficultés. Le tems qu'il lui fallut pour construire ce pont fut, sans doute, plus long qu'il n'en auroit mis à passer le Rhin sur des bateaux; mais il crut, avec raison, qu'il valoit mieux employer plus de tems à une opération, & la faire sûrement, que de la précipiter & de la manquer, faute d'avoir pris les mesures & les précautions nécessaires & les plus certaines. Il est dommage que tant de peine & tant d'apprêts, n'aient servi qu'à ravager les campagnes des Westphaliens, à détruire leurs moissons & à brûler leurs habitations. Cependant César, après ce bel exploit, se flatte que ces avantages suffisoient pour la gloire & pour l'utilité de la République. Si cela étoit ainsi, il falloit bien peu de chose pour la contenter.

Avant J. C. 55. An de Rome 699.

consumptis, satis & ad laudem, & ad utilitatem profectum arbitrabatus, se in Galliam recepit, pontemque rescidit.

XX. Exigua parte æstatis reliqua, Cæsar, etsi in iis locis, quod omnis Gallia ad Septentrionem vergit, maturæ sunt hiemes, tamen in Britanniam proficisci contendit, quod omnibus fere Gallicis bellis, hostibus nostris inde subministrata auxilia intelligebat: &, si tempus anni ad bellum gerendum deficeret; tamen magno sibi usui fore arbitrabatur, si modo insulam adisset, genus hominum perspexisset, loca, portus, aditus, cognovisset; quæ omnia fere Gallis erant incognita neque enim temere præter mercatores illo adit quisquam; neque iis ipsis quidquam præter oram maritimam, atque eas regio-

XX. L'été étoit déja fort avancé dans les Gaules, quand César entreprit de faire une descente dans la Grande-Bretagne, qui dans presque toutes les guerres qu'il avoit eues contre les Gaulois, les avoit secourus contre les Romains. Il comptoit que si le tems étoit trop court pour lui faire la guerre, du moins il lui seroit avantageux de connoître cette île, de s'instruire de l'espèce de peuples qui l'habitoient, d'en connoître le pays, les ports, les avenues, toutes choses inconnues aux Gaulois, parce que jusqu'alors il n'y avoit eu que des marchands qui eussent osé en approcher, & que même ils ne connoissoient guère que la côte & les pays situés à l'opposite de la Gaule. A cet effet, il fit venir de toutes parts grand nombre de ces négocians; mais il ne put recevoir d'eux aucune instruction ni sur la grandeur de l'île, ni sur la manière

nes, quæ ſunt contra Galliam, notum eſt. Itaque convocatis ad ſe undique mercatoribus, neque quanta eſſet inſulæ magnitudo, neque quæ, aut quantæ nationes incolerent, neque quem uſum belli haberent, aut quibus inſtitutis uterentur, neque qui eſſent ad majorum navium multitudinem idonei portus, reperire poterat.

dont ces peuples faiſoient la guerre, ni ſur la quantité de ports propres à recevoir de grands vaiſſeaux (*a*).

(*a*) Céſar étoit le premier des Romains qui eut fait voir les enſeignes de la République dans ces contrées, d'où étoient autrefois ſortis ces eſſaims de Barbares ſi redoutés dans toute l'Italie. Quoique ſon expédition par-delà le Rhin ne fut pas longue, qu'elle n'aboutit à rien, ainſi qu'on l'a pu voir & dans le texte & dans la note précédente, cependant elle avoit tellement imprimé de crainte à ces peuples, qu'ils avoient abandonné leurs habitations, & s'étoient retirés fort au loin dans les bois avec leurs femmes, leurs enfans, & tout ce qu'ils avoient pu emporter ; mais Jules, extrême dans ſes réſolutions & prompt à les exécuter, ne voulut pas terminer cette campagne ſans montrer encore ces mêmes enſeignes romaines chez des peuples nouveaux pour les Romains. Son hiſtoire eſt une ſuite continuelle de grandes entrepriſes, de projets vaſtes qui flattoient ſa vanité. Cette nouvelle expédition contre les peuples de la Grande Bretagne avoit cependant un motif juſte. Céſar avoit à ſe plaindre de Bretons ; il n'ignoroit pas que dans preſque toutes les guerres qu'il avoit eues avec les Gaulois, cette nation leur avoit fourni des ſecours conſidérables, & qu'il étoit bien difficile que les Romains reſtaſſent tran-

Avant J. C. 55. An de Rome 699

XXI. Ad hæc cognoscenda, prius quam periculum faceret, idoneum esse arbitratus, C. Volusenum, cum navi longa præmittit. Huic mandat, ut exploratis omnibus rebus, ad se quam primum revertatur. Ipse cum omnibus copiis, in Morinos proficiscitur; quod inde erat brevissimus in Britanniam transjectus: huic naves un-

XXI. Pour avoir des connoissances sur chacune de ces parties, il donna un vaisseau long à C. Volusenus, avec ordre d'aller examiner le plus de choses qu'il pourroit & de venir aussi-tôt l'en instruire. Menant ensuite ses Légions chez les Morini, d'où le trajet est le plus court pour passer dans la Grande-Bretagne, il y assembla des vaisseaux de tous les Etats voisins. Il envoya aussi ordre à la flotte qui, la campagne précédente, avoit été employée contre les Veneti, de

quilles possesseurs des provinces conquises, tant qu'il y auroit dans leur voisinage des peuples belliqueux qui les aideroient ou les pousseroient à secouer le joug & à récupérer leur liberté ; ainsi il voulut prévenir de nouvelles guerres, en imprimant au Bretons la même terreur qu'aux Germains. Ce furent probablement ces raisons qui le déterminèrent à passer dans la Grande-Bretagne ; car il importoit peu à la République d'acquérir de nouvelles possessions & de nouveaux sujets par-delà les mers ; mais la conquête de la Grande-Bretagne flattoit autant l'amour-propre de César, qu'il la crut nécessaire pour assurer celle des Gaules. Un autre motif moins noble l'engagea sans doute encore à cette expédition. Les Romains, qui connoissoient peu l'Angleterre, s'imaginoient qu'elle étoit riche en mines d'or & d'argent, & même en pierres précieuses. César, avide de richesses, voulut reconnoître par lui-même, si ce qu'on publioit de cette Ile étoit vrai ; il brûloit de s'approprier ces trésors pour suffire aux frais immenses de la guerre des Gaules, & aux sommes encore plus immenses qu'il faisoit passer à Rome pour acheter les Grands & le Peuple, & corrompre la République entière.

dique ex finitimis regionibus, &, quam superiore æstate ad Veneticum bellum fecerat classem, jubet convenire. Interim, consilio ejus cognito, & per mercatores perlato ad Britannos, a compluribus ejus insulæ civitatibus ad eum legati veniunt, qui polliceantur, obsides dare, atque imperio populi Rom. obtemperare. Quibus auditis, liberaliter pollicitus, hortatusque ut in ea sententia permanerent, eos domum remisit; & cum his una Comium, quem ipse, Atrebatibus superatis, regem ibi constituerat, cujus & virtu-

venir le joindre; cependant son dessein bientôt découvert & annoncé aux Bretons par des marchands, ils lui envoyèrent des Ambassadeurs pour lui offrir des ôtages & reconnoitre la souveraineté des Romains. César les exhorta à persister dans ces sentimens, & en les renvoyant, il les fait accompagner par Comius, qu'il avoit autrefois établi Roi chez les Atrebates, après les avoir vaincu, en qui il avoit une entière confiance, dont il connoissoit la valeur & la sagesse, & qui avoit un grand crédit dans cette île. Ses instructions portoient qu'il parcourut le plus grand nombre d'États qu'il pourroit, qu'il les excitât tous à entrer dans l'alliance des Romains, & qu'il vint en diligence rendre compte du succès de sa mission (*a*). Cinq jours

(*a*) Avant que de passer dans la Grande-Bretagne, César ne crut pas devoir tenter une si grande entreprise sans avoir une connoissance exacte des habitans, de leurs mœurs, de la situation du pays, de sa population, de ses ports, & du nombre d'hommes que ces peuples pouvoient mettre sous les armes. Mais on verra bientôt que son impatience lui fit oublier cette sage précaution. Si un Général, avant que de se mettre en campagne, ne connoît pas le pays où il doit faire la guerre; s'il ne connoît pas le caractère du

Avant J. C. 55. An de Rome 699.

tem, & consilium probabat, & quem sibi fidelem arbitrabatur, cujusque auctoritas in his regionibus magna habebatur, mittit. Huic imperat, quas possit, adeat civitates; horteturque, ut populi Romani fidem sequantur: seque celeriter eo venturum nunciet. Volusenus, perspectis regionibus, quantum ei facultatis dari potuit, qui navi egredi, ac se barbaris committere non auderet, v die ad Cæsarem revertitur, quæque ibi perspexisset, renunciat.

après Volusenus rentra dans le port; il n'avoit reconnu ces contrées que du haut de son vaisseau, n'ayant osé en descendre, ni s'exposer à la foi des Barbares.

---

la nation qu'il a à combattre, ni sa façon de faire la guerre; s'il n'étend pas ses connoissances sur le caractère du Général qui lui sera opposé; s'il ne consulte que le sien propre, sans examiner celui des troupes qu'il a sous ses ordres; s'il ne combine les moyens qu'il a entre les mains pour exécuter ses projets, & ceux que peut avoir l'ennemi pour s'y opposer; il lui sera impossible de faire un plan de campagne qui puisse avoir une suite réelle & fondée en principes. Si un ministre, quelque soit la partie d'administration qui lui est confiée, ne connoît pas tous les ressorts qu'il doit faire mouvoir, l'esprit de la chose en elle-même, les personnes qu'il doit employer de préférence à d'autres, celles qui méritent sa confiance par leurs lumières, leur probité & leur désintéressement, celles dont il feroit dangereux de se servir, quoique

XXII. Pendant

XXII. Dum in his locis Cæsar navium parandarum causa moratur, ex magna parte Morinorum ad eum legati venerunt, qui se de superioris temporis consilio excusarent; quod homines

XXII. Pendant que César, occupé sur cette côte à se former une flotte, employoit tout pour réussir dans ses projets, une grande partie des Morini vinrent en députation, pour s'excuser de ce qui s'étoit passé l'année précédente. *Nous sommes des Barbares*, dirent-

Avant J. C. 55. An de Rome 699.

très-éclairées, mais dont le cœur intéressé & l'esprit partial pourroient lui donner des impressions fausses sur plusieurs objets; enfin, si les uns & les autres n'ont pas fait une étude particulière des hommes; s'ils n'ont pas cette pénétration si nécessaire à tout homme chargé d'en conduire d'autres, il leur sera non-seulement bien difficile, mais encore impossible de remplir leur ministère à la satisfaction des Souverains & à l'avantage de la partie d'administration qui leur est confiée. On intrigue pour commander des armées, pour avoir part à l'administration, quoique souvent on ne puisse pas se dissimuler soi-même son peu de capacité; n'importe, on veut s'élever, on veut être quelque chose dans l'État, on ne consulte que son ambition, & jamais ses talens & ses lumières; & le même homme qui, s'il fût resté dans sa place, s'y feroit fait estimer, se déshonore pour avoir voulu sortir de sa sphère & franchir les bornes de son intelligence. L'homme a naturellement de l'amour-propre; il est même nécessaire qu'il en ait, s'il veut se rendre capable de quelque chose; mais cet amour-propre qui, dans une ame honnête, sert à développer les talens, devient un vice dans une ame dévorée d'ambition. L'homme qui n'écoute que le désir qu'il a de s'élever au-dessus des autres, se persuade facilement qu'il a tous les talens possibles; parvient-il par intrigue ou par faveur, son amour-propre croît à un tel degré, qu'il ne voit que des fautes, même des absurdités dans la conduite de ses prédécesseurs; il se persuade qu'après lui ses successeurs ne trouveront rien à changer. Le Général se croit un Turenne, le Ministre un Sully; mais ce qu'il y a de fâcheux pour eux,

Avant J. C. 55.
An de Rome 699.

barbari, & noſtræ conſuetudinis imperiti, bellum populo Rom. feciſſent: ſeque ea, quæ imperaſſet, facturos pollicerentur. Hoc ſibi ſatis opportune Cæſar accidiſſe arbitratus, quod neque poſt tergum hoſtem relinquere volebat; neque belli gerendi, propter anni tempus, facultatem habebat; neque

ils, *très-peu inſtruits des coutumes des Romains; nous avons, il eſt vrai, tenté de vous réſiſter, mais nous venons aujourd'hui réparer nos torts & demander votre alliance: nous vous jurons une fidélité inviolable, & nous promettons d'obéir en tout aux ordres que vous nous donnerez*. Céſar, très-content d'une ambaſſade qui lui venoit ſi à propos, car il ne vouloit pas laiſſer d'ennemi derrière lui (*a*), & la ſaiſon trop avancée ne lui permet-

---

c'eſt que, plus ils ſe croient grands, plus la Nation les trouve petits & fort au-deſſous de la place qu'ils occupent. Rois, Souverains, votre première étude eſt celle de vous-mêmes, & celle des hommes; l'une & l'autre vous feront diſtinguer ceux de vos ſujets qui pourront vous être utiles dans le gouvernement de vos États, & vous aider à rendre vos peuples heureux. Appellez ces honnêtes gens, ces gens éclairés auprès du trône; qu'ils y aient un accès facile; prenez leurs avis, ſans ceſſer d'avoir une opinion à vous, fondée ſur des raiſons; que ces hommes éclairés ſoient vos amis, & non vos maîtres; prononcez, décidez, & qu'ils ne ſoient jamais que les interprêtes de vos volontés; alors vos courtiſans, cette foule d'intrigans qui fourmillent dans vos cours, ſeront moins en crédit; les mœurs ſeront plus pures, & vous travaillerez utilement pour votre propre gloire, pour celle de l'État & le bonheur de vos peuples.

(*a*) Dans le deſſein qu'avoit Céſar de paſſer dans la Grande-Bretagne, il lui importoit beaucoup de ne pas laiſſer d'ennemis derrière lui; ainſi il ne devoit ſonger à quitter les Gaules qu'après qu'il auroit ſoumis les différens peuples des environs de Boulogne. Il les avoit, à la vérité, battus & défaits;

has tantularum rerum occupationes sibi Britanniæ anteponendas judicabat; magnum his numerum obsidum imperat: quibus adductis, eos in fidem recepit. Navibus circiter LXXX onerariis coactis contractisque, quod satis esse ad duas legiones transportandas existimabat; quidquid præterea navium longarum habebat, quæstori, legatis, præfectisque distribuit. Huc accedebant XVIII onerariæ naves, quæ ex eo loco

toit pas de songer à d'autres guerres. Il reçut donc avec plaisir ces peuples au nombre de ses alliés & se contenta d'exiger d'eux un grand nombre d'ôtages. Ses préparatifs étant terminés, il assembla quatre-vingt vaisseaux de charge, qu'il crut devoir suffire pour le transport de deux Légions, & les galères qu'il avoit, il les distribua au Questeur & à ses Lieutenans & autres Officiers principaux. Il avoit encore dix-huit autres vaisseaux retenus à huit milles de-là par les vents contraires; il les destina au transport de la cavalerie. Le reste de son armée marcha sous

mais il ne les avoit pas subjugués, & il devoit craindre que, lorsqu'ils le sauroient parti & arrivé dans la Grande-Bretagne, ils ne profitassent de son absence pour exciter une révolution d'autant plus dangereuse, qu'il n'auroit pas été à portée de s'y opposer; ainsi avant que de se déterminer à y passer, il auroit dû s'assurer de ces peuples d'une façon ou d'une autre. La soumission volontaire de ceux de Boulogne, délivra César de l'inquiétude qu'ils auroient pu lui donner; mais sa résolution étoit prise d'attaquer les Bretons avant que les Boulonnois se fussent rendus à l'obéissance. On peut donc conclure, ou que César avoit pris trop légèrement & trop précipitamment le parti de passer en Angleterre, ou bien que la réflexion qu'il fait, qu'il ne vouloit pas laisser derrière lui d'ennemis, ne lui vint que lorsqu'il eut reçu l'ambassade des Boulonnois qui se soumettoient à lui.

Avant J. C. 55. An de Rome 699.

millibus passuum VIII vento tenebantur, quo minus in eumdem portum pervenire possent : has equitibus distribuit; reliquum exercitum Q. Titurio Sabino, & L. Arunculeio Cottæ, legatis, in Menapios, atque in eos pagos Morinorum, ab quibus ad eum legati non venerant, deducendum dedit. P. Sulpicium Rufum legatum cum eo præsidio quod satis esse arbitrabatur, portum tenere jussit.

les ordres de Q. Titurius Sabinus & de L. Arunculeius Cotta, contre les Menapii & la partie des Morini qui ne lui avoient pas envoyé de Députés. La garde du port fut confiée à P. Sulpicius Rufus, avec le nombre de troupes qu'il crut nécessaires.

XXIII. His constitutis rebus, nactus idoneam ad navigandum tempestatem, tertia fere vigilia solvit, equitesque in ulteriorem portum progredi, & naves conscendere, ac se sequi jussit : ab quibus quum id paulo tardius esset administratum, ipse hora circiter diei IV cum primis navibus Britanniam atti-

(*) A minuit.

XXIII. Ces dispositions faites, & le vent étant devenu favorable, il leva l'ancre à la troisième veille (*), & envoya en même-tems sa cavalerie s'embarquer dans l'autre port, lui recommandant de le suivre en toute diligence. Ce dernier ordre ne s'étant pas exécuté avec assez de promptitude, César arriva avec sa première flotte vers les neuf ou dix heures du matin, à la vue des côtes de la Grande-

git ; atque ibi in omnibus collibus expositas hostium copias armatas conspexit. Cujus loci hæc erat natura : adeo montibus angustis mare continebatur, uti ex locis superioribus in littus telum adjici posset. Hunc ad egrediendum nequaquam idoneum arbitratus locum, dum reliquæ naves eo convenirent, ad horam IX in anchoris exspectavit. Interim legatis tribunisque militum convocatis, & quæ ex Voluseno cognovisset, & quæ fieri vellet, ostendit : monuitque, (ut rei militaris ratio, maxime ut res maritimæ postularent ut quæ celerem atque instabilem motum haberent), ad nutum & ad tempus om-

Bretagne. Toutes les collines parurent couvertes d'ennemis en armes. La mer en cet endroit étoit tellement dominée par les hauteurs voisines, que les Barbares pouvoient facilement, de ces hauteurs, empêcher la descente à coups de traits. César, ne croyant pas que l'on put y tenter le débarquement, résolut de rester à l'ancre & d'attendre l'arrivée de ses autres vaisseaux. On resta dans cette position jusqu'à trois ou quatre heures du soir pour attendre la flotte ; pendant ce tems, il fit venir près de lui ses Lieutenans & ses Tribuns ; il leur communiqua son dessein & ce qu'il avoit appris de Voluſénus (*a*), il leur recommanda surtout de ne prendre dans le combat d'autre ordre que de la circonstance & de leurs lumières particulières, vu que la nature de la mer, plus encore que celle de la guerre, étant sujette à trop de variations,

(*a*) César ne dut pas être très-instruit de ce qu'il lui importoit de savoir touchant l'Angleterre, par le rapport que lui fit Voluſénus, puisqu'il n'avoit reconnu ces contrées que du haut de son vaisseau, & qu'il n'avoit pas osé en descendre, ni s'exposer à la foi des Barbares.

Avant J. C. 55.
An de Rome 699.

nes res ab iis administrarentur. His dimissis, & ventum & æstum uno tempore nactus secundum, dato signo, & sublatis anchoris, circiter millia passuum VIII ab eo loco progressus, aperto ac plano littore naves constituit.

l'exécution ne souffroit aucun délai. Après cela, il les renvoya. Le vent & la marée se trouvant enfin propres à mettre à la voile, il donne le signal, léve l'ancre & va mouiller à huit milles de là, sur un rivage uni & découvert (*a*).

(*a*) On a vu que César, avant que de partir des côtes de Boulogne pour passer dans la Grande-Bretagne, voulut être instruit de tout ce qui pouvoit concerner ce pays; mais que des négocians à qui il s'adressa, ne purent lui donner aucune instruction, ni sur la grandeur de l'île, ni sur la manière dont ces peuples faisoient la guerre, ni sur la quantité de ses ports capables de recevoir de grands vaisseaux, ni sur la population; que C. Volusénus ne reconnut l'île que du haut de son vaisseau, sans avoir osé descendre à terre; & que César n'ayant pu avoir aucun éclaircissement, fit accompagner les Députés des Bretons par Comius, avec des instructions de parcourir l'île, d'engager les peuples à entrer dans l'alliance des Romains, & de venir en diligence lui rendre compte de sa mission; que Comius, à son arrivée dans la Grande-Bretagne, avoit été arrêté & jetté dans les fers; ainsi qu'il n'avoit pu suivre ses instructions, ni venir en rendre compte à César. Quoique tous les moyens que Jules avoit employé pour avoir quelques connoissances du pays & de ses habitans, ne lui eussent pas réussi; cependant l'impatient Général passe sur toutes ces considérations, & se hâte de sortir du port Iccius (¶), pour se rendre dans la Grande-Bretagne qui lui étoit absolument inconnue. Son imprudence va plus loin encore, il envoie sa cavalerie à huit milles delà (*) pour s'embarquer; & sans l'attendre, il part avec deux Légions

(*) Probablement à Estapes.

(¶) L'opinion des Savans a été partagée: les uns prétendent que Boulogne est le *Gessoriacum Morinorum*; d'autres que c'étoit l'*Iccius portus* où César s'embarqua pour passer en Angleterre.

Avant J. C. 55.
An de Rome 699.

XXIV. At barbari, consilio Romanorum cognito, præmisso equitatu & essedariis, quo plerumque genere in prœliis uti consuerunt, reliquis copiis subsecuti, nostros navibus egredi prohibebant. Erat ob has causas summa difficultas, quod naves, propter magnitudinem, nisi in alto constitui non poterant: militibus autem ignotis locis, impeditis manibus, magno & gravi onere armorum pressis, simul & de navibus desiliendum, & fluctibus consistendum, & cum hostibus erat pugnan-

XXIV. Mais les Barbares voyant les manœuvres des Romains, firent partir en toute diligence leur cavalerie & leurs chariots suivis du reste de leurs troupes. Ce qui s'opposa le plus à notre débarquement, fut la grandeur de nos vaisseaux qui ne pouvoient approcher de la côte, ensorte que nos soldats qui ne connoissoient pas les lieux, chargés du poids de leurs armes, & les mains embarrassées, avoient à la fois à sauter dans les eaux, à résister aux flots & à combattre les ennemis, tandis qu'eux à pied sec, ou en s'avançant un peu dans l'eau; mais sans avoir les mains embarrassées & marchant dans des endroits qui leur étoient parfaitement connus, lançoient

pour aller combattre une nation nombreuse, très-belliqueuse, & dont il ne connoissoit ni les mœurs ni la façon de faire la guerre. Le tems, les vents contraires empêchent sa cavalerie de le joindre; cependant, dans cette circonstance, elle lui auroit été de la plus grande utilité; n'importe, rien ne l'arrête, il débarque malgré un nombre prodigieux d'ennemis qui s'y oppose, marche à eux, les bat & les met en fuite. Le bonheur attaché à son char ne l'abandonne point; mais cela n'empêche pas que César, dans cette occasion, n'ait eu une conduite peu réfléchie & très-imprudente; le succès même ne peut le justifier.

Avant J.C. 55. An de Rome 699.

dum : quum illi aut ex arido, aut paululum in aquam progressi, omnibus membris expediti, notissimis locis, audacter tela conjicerent, & equos insuefactos incitarent. Quibus rebus nostri perterriti, atque hujus omnino generis pugnæ imperiti, non omnes eadem alacritate ac studio, quo in pedestribus uti prœliis consueverant, utebantur.

leurs traits avec plus d'assurance; & nous fouloient aux pieds de leurs chevaux accoutumés à ces attaques. Les Romains, étonnés de toutes ces choses nouvelles pour eux, ne montroient plus ni la même ardeur ni la même joie que dans les combats sur terre.

XXV. Quod ubi Cæsar animadvertit, naves longas, quarum & species erat barbaris inusitatior, & motus ad usum expeditior, paululum removeri ab onerariis navibus, & remis incitari, & ad latus apertum hostium constitui; atque inde fundis, tormentis, sagittis, hostes propelli, ac submoveri jussit : quæ res magno usui nostris fuit; nam

XXV. Dès que César s'en fut apperçu, il fit un peu éloigner ses galères des vaisseaux de charge, dont la forme étoit peu connue des Barbares, & avec lesquelles on pouvoit manœuvrer facilement; il les fit avancer, leur ordonna de se placer sur le flanc de l'ennemi & de le charger à coups de frondes, de traits & de machines. Cette manœuvre fut d'un grand secours aux Légions; les Barbares effrayés à la vue de ces galères & des machines qu'ils n'avoient jamais vues, s'arrêterent d'abord,

& navium figura, & remorum motu, & inusitato genere tormentorum permoti barbari, constiterunt, ac paulum modo pedem retulerunt. Atque, nostris militibus cunctantibus, maxime propter altitudinem maris, qui x legionis aquilam ferebat, contestatur Deos, ut ea res legioni feliciter eveniret: Desilite, inquit, milites, nisi vultis aquilam hostibus prodere; ego certe meum Reipublicæ atque Imperatori officium præstitero. Hoc quum magna voce dixisset, se ex navi projecit, atque in hostes aquilam ferre cœpit. Tum nostri cohortati inter se, ne tantum de decus admitteretur, universi ex navi desilierunt; hos item alii ex proximis primis navibus, quum conspexissent, subsecuti, hostibus appropinquarunt.

d'abord, & commencèrent ensuite à reculer. Cependant les Romains hésitoient encore à sauter dans une mer dont ils ne connoissoient pas la profondeur; mais l'enseigne de la dixième Légion, après avoir invoqué les Dieux & priés de favoriser son entreprise, anime les soldats: *Suivez-moi, compagnons*, dit-il à haute-voix, *si vous ne voulez pas abandonner à des Barbares une Aigle romaine: pour moi je veux aujourd'hui remplir mon serment, & servir à la fois Rome & mon Général.* A ces mots il s'élance dans les eaux; les soldats de son vaisseau s'animent les uns les autres à ne pas se couvrir de honte, se jettent dans la mer & sont suivis du reste de la flotte.

Avant J. C. 55. An de Rome 699.

XXVI. Pugnatum eſt ab utriſque acriter. Noſtri tamen, quod neque ordines ſervare, neque firmiter inſiſtere, neque ſigna ſubſequi poterant; atque alius alia ex novi, quibuſcumque ſignis occurrerat, ſe aggregabat, magnopere perturbabantur. Hoſtes vero, notis omnibus vadis, ubi ex littore aliquos ſingulares ex navi egredientes conſpexerant, incitatis equis, impeditos adoriebantur: plures paucos circumſiſtebant; alii ab latere aperto, in univerſos tela conjiciebant. Quod quum animadvertiſſet Cæſar, ſcaphas longarum navium, item ſpeculatoria navigia militibus compleri juſſit; &, quos laborantes conſpexerat, iis ſubſidia ſummittebat. Noſtri, ſimul in arido conſtiterunt, ſuis omnibus conſecutis, in hoſtes impetum fecerunt,

XXVI. Le combat fut opiniâtre de part & d'autre; cependant les nôtres ne pouvoient garder leurs rangs ni tenir ferme, ni ſuivre leurs enſeignes, parce que deſcendant l'un après l'autre de leurs vaiſſeaux, chacun ſe rangeoit ſous la première enſeigne qu'il rencontroit; au lieu que l'ennemi, qui connoiſſoit les gués, tomboit ſur les nôtres à meſure qu'il les voyoit prendre terre, & pouſſoit ſa cavalerie contr'eux, il les enveloppoit & les attaquoit en force. Pluſieurs ſe portant ſur les flancs, lançoient leurs traits dans les endroits où ils voyoient le plus de Romains réunis; mais Céſar, pour ſoutenir les ſiens, envoya à leur ſecours les chaloupes de ſes galères avec pluſieurs pataches qu'il fit remplir de ſoldats, & bientôt le combat fut rétabli. Peu à peu les Romains ſortirent des eaux & gagnèrent la terre. A peine furent-ils en état de combattre de pied ferme, que fondant avec fureur ſur les Barbares, ils les repouſsèrent & les mirent en fuite; mais ils ne purent les pourſuivre bien

atque eos in fugam dederunt; neque longius prosequi potuerant, quod equites cursum tenere, atque insulam capere non potuerant. Hoc unum ad pristinam fortunam Cæsari defuit.

loin, parce que la cavalerie n'avoit pu arriver à tems dans l'île. Ce fut la seule chose qui, dans cette occasion, manqua au bonheur ordinaire de César.

XXVII. Hostes prœlio superati, simul atque se ex fuga receperunt, statim ad Cæsarem legatos de pace miserunt: obsides daturos, quæque imperasset, sese facturos, polliciti sunt. Una cum his legatis Comius Atrebas venit, quem supra demonstraveram a Cæsare in Britanniam promissum. Hunc illi e navi egressum, quum ad eos Imperatoris mandata perferret, comprehenderant, atque in vincula conjecerant: tunc facto prœlio, remiserunt; &, in petenda pace, ejus rei culpam in multitudinem contulerunt; &, prop-

XXVII. Les ennemis battus & en fuite, après s'être ralliés, envoyèrent aussi-tôt des Députés à César lui demander la paix, & lui offrirent de lui donner des ôtages & de se soumettre. Ils renvoyèrent aussi par les mêmes Députés Comius Roi des Atrebates, que César avoit envoyé dans la Grande-Bretagne & qu'ils avoient arrêté & jetté dans les fers à la descente de son vaisseau. Ils le relâchèrent après leur défaite & rejettèrent cette faute sur la multitude. César se plaignit vivement de ce qu'ils lui avoient fait la guerre sans sujet après lui avoir envoyé d'eux-mêmes demander la paix jusques dans les Gaules: il leur pardonna, mais il demanda des ôtages: ils lui en livrèrent sur le champ une partie; pour l'autre qu'ils faisoient venir

Avant J. C. 55. An de Rome 699.

ter imprudentiam, ut ignosceretur, petiverunt. Cæsar questus, quod, quum ultro in continentem legatis missis pacem ab se petissent, bellum sine causa intulissent, ignoscere imprudentiæ dixit, obsidesque imperavit : quorum illi partem statim dederunt, partem ex longinquioribus locis accersitam paucis diebus sese daturos dixerunt. Interea suos remigrare in agros jusserunt; principesque undique convenere, & se civitatesque suas Cæsari commendarunt.

de loin, ils promirent de la donner sous peu de jours. Dans cet intervalle ils congédièrent leurs troupes, & les principaux d'entr'eux vinrent recommander à César leurs intérêts & ceux de leurs cantons.

XXVIII. His rebus pace firmata, post diebus IV, quam est in Britanniam ventum, naves XVIII de quibus supra demonstratum est, quæ equites sustulerant, ex superiore portu leni vento solverunt : quæ quum appropinquarent Britanniæ, & ex castris vi-

XXVIII. Rien ne paroissoit plus assuré que la paix qui venoit de se conclure, lorsque quatre jours après l'arrivée de César dans la Grande-Bretagne, les dix-huit vaisseaux qui servoient au transport de sa cavalerie, mirent enfin à la voile par un vent doux. Déja ils approchoient des côtes & on les voyoit du camp des Romains,

derentur, tanta tempestas subito coorta est, ut nulla earum cursum tenere posset; sed aliæ eodem, unde erant profectæ, referrentur, aliæ ad inferiorem partem insulæ, quæ est propius Solis occasum, magno sui cum periculo dejicerentur: quæ tamen, anchoris jactis, quum fluctibus complerentur, necessario, adversa nocte in altum provectæ, continentem petiverunt.

XXIX. Eadem nocte accidit, ut esset Luna plena: quæ dies maritimos æstus maximos in Oceano efficere consuevit nostrisque id erat incognitum. Ita uno tempore & longas naves, quibus Cæsar exercitum transportandum curaverat, quasque in aridum subduxerat, æstus complebat; & onerarias, quæ ad anchoras erant deli-

quant tout à coup il s'éleva une furieuse tempête, & ces vaisseaux ne pouvant plus tenir leur route, les uns furent repoussés vers le même port qu'ils venoient de quitter, les autres jettés vers la partie occidentale de l'île, où ils coururent le plus grand danger. Ceux-ci avoient jetté l'ancre pour résister au choc des vagues, mais les eaux y entrant avec trop d'abondance, ils couroient risque de couler à fond. Pendant la nuit ils remirent à la voile, gagnèrent la pleine mer & reprirent le chemin des Gaules.

XXIX. La même nuit où la petite flotte venoit d'être dispersée, la lune se trouvant dans son plein, les marées s'accrurent considérablement. Les Romains, qui n'avoient aucune connoissance de ce phénomène, n'avoient pris aucune précaution. César s'étant contenté de faire mettre à sec ses galères, & les vaisseaux de charge étoient restés à la rade sur leur ancre. Les galères furent couvertes d'eau & les vaisseaux très-maltraités, sans qu'il fut possible à nos

Avant J. C. 55. An de Rome 699.

gatæ, tempeſtas afflictabat : neque ulla noſtris facultas, aut adminiſtrandi, aut auxiliandi dabatur. Compluribus navibus fractis, reliquæ quum eſſent, funibus, anchoris, reliquiſque armamentis amiſſis, ad navigandum inutiles, magna, id quod neceſſe erat accidere, totius exercitus perturbatio facta eſt : neque enim naves erant aliæ, quibus reportari poſſent ; & omnia deerant, quæ ad reficiendas eas uſui ſunt ; & quod omnibus conſtabat hiemare in Gallia oportere, frumentum his in locis in hiemem proviſum non erat.

gens de manœuvrer & d'y apporter du ſecours ; pluſieurs furent briſés, le reſte ſe trouva ſans agrès, ſans cordages, ſans voiles & hors d'état de tenir la mer. Un ſi terrible accident répandit la conſternation dans toute l'armée : on n'avoit point d'autres vaiſſeaux pour le retour ; on manquoit de tout pour les radouber ; mais ce qui mettoit le comble au malheur général, c'eſt qu'ayant toujours eu l'eſpèrance de retourner dans les Gaules avant l'hiver, on n'avoit fait aucune proviſion de bled.

XXX. Quibus rebus cognitis, principes Britanniæ, qui poſt prœlium ad ea, quæ juſſerat Cæſar, facienda convenerant, inter ſe collocuti, quum equites, & naves, & frumentum Romanis deeſſe

XXX. De ſi grands déſordres ne furent pas long-tems cachés au Bretons : leurs Chefs, qui après leur défaite s'étoient rendus près de Céſar, voyant par eux-mêmes notre embarras, crurent que dans une occaſion où tout manquoit à leurs ennemis, cavale-

intelligerent ; & paucitatem militum ex castrorum exiguitate cognoscerent ; quæ hoc erant etiam angustiora, quod sine impedimentis Cæsar legiones transportaverat : optimum factu esse duxerunt, rebellione facta, frumento commeatuque nostros prohibere & rem in hiemem producere ; quod his superatis,

rie, vivres & vaisseaux, ils devoient tout tenter pour recouvrer leur liberté ; ils s'étoient d'ailleurs apperçus du petit nombre des Romains par le peu d'étendue de leur camp, d'autant plus resserré que les Légions étoient venues sans bagage (*a*). S'étant donc assemblés secrettement, ils convinrent entr'eux de se soulever unanimement ; qu'il falloit nous couper les vivres & tirer la guerre en longueur jusqu'à la fin de l'hi-

(*a*) On est justement surpris que César, qui étoit à sa quatrième campagne dans les Gaules, qui conséquemment devoit avoir acquis de l'expérience & des connoissances sur les besoins absolument nécessaires à une armée, ait fait embarquer ses Légions, non-seulement sans bagages ; mais encore sans vivres & sans avoir des vaisseaux de surplus pour lui servir au besoin. Ce n'étoit, il est vrai, qu'une expédition de quelques jours, & le trajet étant très-court, il ne crut pas, sans doute, devoir prendre avec lui plus de vaisseaux qu'il ne lui en falloit pour transporter ses troupes ; mais au moins auroit-il dû en avoir pour porter des vivres, les bagages, & se précautionner contre les hasards de la mer, en cas qu'il fût plus de tems qu'il ne pensoit à faire cette traversée, & qu'arrivé en Angleterre, il vint à manquer de bled. On calcule une expédition sur terre, on peut prévoir les obstacles que l'on rencontrera, & prendre les moyens nécessaires pour les surmonter ; mais on ne peut pas calculer une expédition d'outre-mer, quelque court que soit le trajet. César pouvoit être retenu plus ou moins de tems en mer ou sur la plage de la Grande-Bretagne ; l'exemple de ses dix-huit vaisseaux qui portoient sa cavalerie & qui ne le joignirent point, dut le convaincre de son imprudence

Avant J. C. 55. An de Rome 699.

aut reditu interclusis, neminem postea belli inferendi causa in Britanniam transiturum confidebant.

XXXI. Itaque, rursus conjuratione facta, paulatim ex castris discedere, ac suos clam ex agris deducere cœperunt. At Cæsar, etsi nondum eorum consilia cognoverat, tamen & ex eventu navium suarum, & ex eo quod obsides dare intermiserant, fore id quod accidit

ver : ils espéroient qu'après s'être rendus maîtres des Légions, ou leur avoir fermé le retour, personne après elles, n'oseroit plus tenter de faire des descentes dans la Grande-Bretagne.

XXXI. Leurs conventions faites, ils quittent peu à peu le camp des Romains & rassemblent en secret leurs troupes répandues dans les campagnes. César n'avoit aucune connoissance certaine du dessein des Barbares. Jugeant cependant de ce qui pouvoit arriver, tant par le malheur de sa flotte que par le délai des ennemis à livrer le reste de leurs ôtages, il se prépara

de s'être embarqué sans aucune subsistance & sans bagages. La tempête qui venoit de briser un grand nombre de ses vaisseaux, & qui avoit rempli d'eau ses galères, qu'il avoit fait mettre à sec, devoit encore le confirmer sur la légèreté de ses précautions, & la précipitation qu'il avoit apportée à son départ pour la Grande-Bretagne; mais il ne fit attention qu'au désir qu'il avoit de punir les Bretons des secours qu'ils avoient donnés aux Gaulois. Son empressement à suivre une entreprise qui flattoit son amour-propre, humilié peut-être de savoir Comius, qu'il avoit envoyé chez les Bretons, détenu en prison & chargé de fer, ne lui permit point de prendre les précautions nécessaires dans cette circonstance si intéressante; il voulut hâter sa vengeance, & ne vit point le danger auquel il exposoit son armée, sa propre réputation & l'honneur de la République.

à

Avant J. C. 55. An de Rome 699.

suspicabatur. Itaque ad omnes casus subsidia comparabat; nam & frumentum ex agris in castra quotidie conferebat; &, quæ gravissime afflictæ erant naves, earum materia atque ære ad reliquas reficiendas utebatur; &, quæ ad eas res erant usui, ex continenti comportare jubebat. Itaque, quum id summo studio a militibus administraretur, XII navibus amissis, reliquis ut navigari commode posset, effecit.

à tout événement. Il fit venir dans son camp tous les vivres & tous les bleds qu'il put ramasser, & quant à ses vaisseaux, il se servit du bois & du fer de ceux qui étoient hors d'état de servir, pour radouber les autres, & fit venir de la Gaule ce qui étoit nécessaire pour cette réparation. Comme ses soldats se portoient avec ardeur à cet ouvrage, sa flotte fut bientôt en état de servir : la perte en tout ne monta qu'à douze vaisseaux.

XXXII. Dum ea geruntur, legione, ex consuetudine, una frumentatum missa, quæ appellabatur VII, neque ulla ad id tempus belli suspicione interposita, quum pars hominum in agris remaneret, pars etiam in castra ventitaret, ii, qui pro portis castrorum in statione erant, Cæsari renunciaverunt, pul-

XXXII. Pendant que ces choses se passoient, la septième Légion étant allée au fourage, sans que jusqu'alors on eut soupçonné les habitans de vouloir reprendre les armes, d'autant plus qu'une partie d'entr'eux étoit dispersée dans la campagne, & que l'autre alloit & venoit dans le camp des Romains. Ceux-ci croyoient leur septième Légion tranquilement occupée à son fourrage, quand tout-à-coup les

Avant J. C. 55. An de Rome 699.

verem majorem, quam consuetudo ferret, in ea parte videri, quam in partem legio iter fecisset. Cæsar, id quod erat suspicatus, aliquid novi a barbaris initum consilii, cohortes, quæ in stationibus

gardes du camp apperçoivent du côté où elle étoit allée, une poussière beaucoup plus épaisse qu'à l'ordinaire (*a*). César averti & craignant quelque nouveau soulèvement de la part des Barbares, prend à la hâte les cohortes qui étoient de garde, les fait relever par d'autres, &

(*a*) On est justement étonné de ce que le Commandant de la septième Légion, lorsqu'il vit venir à lui cette foule de Barbares prête à l'attaquer & à l'environner, ne détacha pas sur le champ un exprès à César pour l'instruire de ce qui se passoit. En supposant qu'il n'y eût pas un soufle de vent, ou que la veille ou pendant la nuit, il y eût eu de la pluie, les gardes du camp ne voyant point de poussière, ne se seroient douté de rien; il pouvoit se faire encore qu'ils ne regardassent pas de ce côté-là, & César n'étant pas averti, seroit resté, lui & ses troupes, tranquilles dans leur camp, & cette septième Légion auroit été détruite, d'autant que, lorsque César arriva avec le secours, elle étoit déja très-pressée & qu'elle ne résistoit qu'avec peine aux attaques réitérées des Bretons. On peut voir plus bas, page 297, que lorsque César partit de la Grande-Bretagne pour retourner dans les Gaules, il y eut deux vaisseaux de sa flotte qui furent, malgré les pilotes, portés un peu plus bas que le reste de la flotte; que ces deux vaisseaux portoient trois cents soldats qui, débarqués, furent attaqués par ceux de Térouanne, & que s'ils n'avoient point envoyé avertir César, ils étoient attaqués par un nombre de troupes si supérieur au leur, qu'ils auroient certainement fini par succomber, ou ils auroient mis les armes bas, ou ils se seroient fait tuer jusqu'au dernier; mais ayant fait avertir César, par leur valeur, leur fermeté & la grande habitude qu'ils avoient des combats & de supporter long-tems les fatigues de la guerre, puisqu'ils se défendirent pendant quatre heures, il donnèrent le tems à César, averti, de leur envoyer sa cavalerie qui les dégagea, & après en avoir taillé

erant, ſecum in eam partem proficiſci, duas in ſtationem ſuccedere, reliquas armari, & confeſtim ſe ſubſequi, juſſit. Quum paulo longius a caſtris proceſſiſſet, ſuos ab hoſtibus premi, atque ægre ſuſtinere, & conferta legione ex omnibus partibus tela conjici animadvertit: nam quod, omni ex reliquis partibus demeſſo frumento, una pars erat reliqua, ſuſpicati hoſtes huc noſtros eſſe venturos, noctu in ſilvis delituerant; tum diſperſos, depoſitis armis, in metendo occupatos ſubito adorti, paucis interfectis, reliquos incertis ordinibus perturbave-

ordonne au reſte de ſon armée de courir aux armes & de le ſuive en diligence. A peine fut-il à quelque diſtance de ſon camp, qu'il vit que la Légion, vivement preſſée par les Barbares, ne réſiſtoit qu'avec peine; que les ſoldats étoient ſerrés & comme entaſſés les uns ſur les autres & expoſés aux traits de l'ennemi: en effet, les Bretons avoient dreſſé leur embuſcade avec beaucoup d'adreſſe. Soupçonnant que les Romains, après avoir fourragé le reſte de la plaine, viendroient dans le ſeul endroit où les bleds n'avoient pas encore été coupés, ils s'étoient cachés la nuit dans les bois, & à l'inſtant où ils avoient vu la Légion diſperſée & ſans armes, occupée à amaſſer le bled, ils étoient venus fondre ſur elle, avoient tué quelques ſoldats & mis le reſte en déſordre, en même-

---

en pièces une grande partie & diſſipé le reſte, ramena au camp ces valeureux ſoldats. Voilà le parti qu'auroit dû prendre le Lieutenant de Céſar, ou le Tribun qui commandoit la Légion que Jules avoit envoyé fourrager, d'autant qu'il ne pouvoit pas être très-éloigné du camp, puiſque les gardes virent la pouſſière, & qu'elles jugèrent qu'il ſe paſſoit dans cet endroit quelqu'évènement dont ils crurent devoir avertir Céſar.

Avant J. C. 55. An de Rome 699.

rant; ſimul equitatu atque eſſedis circumdederant.

XXXIII. Genus hoc eſt in eſſedis pugnæ: primo per omnes partes perequitant, & tela conjiciunt, atque ipſo terrore equorum, & ſtrepitu rotarum, ordines plerumque perturbant; & quum ſe inter equitum turmas inſinuavere, ex eſſedis deſiliunt, & pedibus prœliantur. Aurigæ interim paulum & prœlio excedunt, atque ita ſe collocant, ut, ſi

tems leur cavalerie & leurs chariots l'avoient enveloppée de toutes parts.

XXXIII. Voici la manière dont ils combattoient avec ces chariots: ils commençoient leur attaque par courir çà & là, en lançant des traits, eſſayant de rompre les rangs, tant par la crainte des chevaux que par le bruit des roues. Quand par ce moyen ils avoient réuſſi à pénétrer dans une troupe de cavalerie (a), ils ſautoient à bas de leurs chariots & combattoient à pied; alors les conducteurs s'écartoient un peu de la mêlée & ſe plaçoient de façon que leurs maîtres puſſent facilement ſe

(a) Céſar oublie que les Bretons n'avoient à combattre que contre de l'infanterie, puiſqu'il n'avoit pas ſa cavalerie avec lui, les vents l'ayant empêchée de le joindre; ainſi il ne s'agiſſoit point de rompre des eſcadrons: or, la manière de combattre des Bretons qui, lorſqu'ils avoient rompu les rangs de la cavalerie, ſautoient à bas de leurs chariots, pouvoit être avantageuſe dans cette circonſtance; mais elle ne l'étoit pas contre de l'infanterie qui peut s'ouvrir facilement, laiſſer paſſer ces chariots, & ſe rejoindre pour attaquer en force & enſemble l'ennemi, alors à pied. De l'infanterie combat corps à corps, & peut joindre de près l'ennemi; enfin elle a plus de moyens de ſe défendre contre d'autre infanterie que ne peut avoir de la cavalerie, dont les mouvemens, quoique très-prompts, ne gardent cependant pas le même enſemble que l'infanterie.

illi a multitudine hostium præmantur, expeditum ad suos receptum habeant. Ita mobilitatem equitum, stabilitatem peditum in prœliis præstant; ac tantum usu quotidiano, & exercitatione efficiunt, ut in declivi ac præcipiti loco incitatos equos sustinere, & brevi moderari ac flectere, & per temonem percurrere, & in jugo insistere, & inde se in cursus citissime recipere, consueverint.

retirer vers eux, s'ils étoient trop pressés par le grand nombre; aussi ces Barbares avoient-ils à la fois dans les combats, la légèreté de la cavalerie & la fermeté de l'infanterie. Un exercice continuel les avoit tellement formés à ce genre de combat, qu'ils pouvoient avec facilité courir sur le timon, soutenir leurs chevaux, modérer leur course dans une descente rapide, les tourner à droite ou à gauche, se tenir sur le cou & delà se jetter très-promptement sur leurs chariots.

XXXIV. Quibus rebus, perturbatis nostris novitate pugnæ, tempore opportunissimo Cæsar auxilium tulit: namque ejus adventu hostes constiterunt, nostri ex timore se receperunt. Quo facto, ad lacessendum hostem, & committendum prœlium, alienum esse tempus arbitratus, suo se loco continuit;

XXXIV. Une façon de combattre aussi nouvelle avoit totalement troublé les Romains; leur désordre étoit extrême, & il étoit tems que le secours parut. A son arrivée les ennemis s'arrêtèrent, & la septième Légion rassurée sentit renaître son ardeur. César s'arrêta quelque tems en bataille dans ce même endroit, ne voulant pas recommencer un combat avec des soldats, peut-être encore étonnés:

Avant J. C. 55. An de Rome 699.

& brevi tempore intermisso, in castra legiones reduxit. Dum hæc geruntur, nostris omnibus occupatis, qui erant in agris, reliqui discesserunt. Secutæ sunt continuos dies complures tempestates, quæ & nostros in castris continerent, & hos-

peu de tems après il ramena ses Légions dans son camp (*a*). Cependant le reste des ennemis qui étoient dispersés dans la campagne, voyant les nôtres occupés ailleurs, se retirèrent; les jours suivans il survint de si grandes pluies & un si mauvais tems, qu'il fut impossible aux deux parties d'en venir aux mains. Cependant dans cet intervalle les

(*a*) Si César, dans cette circonstance critique, ne fut pas venu promptement au secours de la septième Légion, il est vraisemblable que l'embuscade & l'attaque des Bretons auroient été plus funestes aux Romains que la violence de la dernière tempête; mais si on loue avec raison l'activité de César, on ne peut que blâmer la négligence de son Lieutenant ou du Tribun qui commandoit cette Légion, de n'avoir pas fait reconnoître les bois qui étoient si près de l'endroit destiné pour faire le fourage; & avant que de disperser les fourageurs, de n'avoir pas réservé quelques cohortes pour qu'elles pussent marcher à leur secours, en cas d'une attaque subite. Cette négligence impardonnable pouvoit faire perdre à César & aux Romains le fruit de quatre campagnes heureuses dans les Gaules; parce que la nouvelle de la défaite d'une de ses deux Légions, parvenue chez les Gaulois qui supportoient déja très-impatiemment le joug des Romains, pouvoit les exciter à la révolte. César resté seul avec une Légion, sans équipages, sans vivres, ayant à combattre une nation courageuse, n'auroit certainement pas pu résister à ses efforts multipliés. Battu ou forcé de se rembarquer, non sans perte de sa part, les Gaulois de la côte auroient pu s'opposer à son débarquement sur leurs terres; & par un manque de précaution bien simple à prendre, tout ce qu'avoit fait César jusqu'à ce moment, auroit été absolument perdu, ou au moins en très-grand danger de l'être.

tem a pugna prohiberent. Interim barbari nuncios in omnes partes dimiserunt; paucitatemque nostrorum militum suis prædicaverunt; &, quanta prædæ faciendæ atque in perpetuum sibi liberandi facultas daretur, si Romanos castris expulissent, demonstraverunt. His rebus celeriter magna multitudine peditatus equitatusque coacta, ad castra venerunt.

XXXV. Cæsar, etsi idem, quod superioribus diebus acciderat, fore videbat; ut, si essent hostes pulsi, celeritate periculum effugerent; tamen nactus equites circiter XXX, quos Comius Atrebas, de quo ante dictum est, secum transportaverat, legiones in acie pro castris constituit. Commisso prœlio, diutius

Barbares avoient envoyé de tous côtés pour faire soulever leurs compatriotes; ils les informèrent de notre petit nombre & de la facilité qu'on auroit à faire un riche butin; ils leur représentoient la nécessité de faire tous leurs efforts pour recouvrer pour toujours leur liberté, s'ils réussissoient à chasser leurs dangereux ennemis. Sur ces avis les Bretons accoururent de toutes parts: bientôt ils eurent une armée formidable, tant en infanterie qu'en cavalerie, & quand tout fut rassemblé, ils marchèrent droit au camp des Romains.

XXXV. Quoique César vit très-bien que s'il alloit à eux, ils feroient le même manège que de coutume, c'est-à-dire, qu'ils prendroient la fuite dès qu'ils se verroient poussés; cependant comme il se trouva dans son camp environ trente chevaux que Comius, Roi des Atrebates, lui avoit amenés, il rangea ses Légions en bataille à la tête de son camp. Les Barbares ne soutinrent pas long-tems le choc des Romains: battus & mis

Avant J. C. 55.
An de Rome 699.

nostrorum militum impetum hostes ferre non potuerunt, ac terga verterunt : quos tanto spatio secuti, quantum cursu & viribus efficere potuerunt, complures ex iis occiderunt; deinde, omnibus longe lateque ædificiis afflictis incensisque, se in castra receperunt.

XXXVI. Eodem die legati ab hostibus missi ad Cæsarem de pace venerunt. His Cæsar numerum obsidium, quem antea imperaverat, duplicavit; eosque in continentem adduci jussit; quod propinqua die æquinoctii, infirmis navibus, hiemi navigationem subjiciendam non

en fuite, les Légions les poursuivirent aussi loin que les forces purent le leur permettre; elles en passèrent au fil de l'épée un grand nombre, mirent tout le pays à feu & à sang, & après avoir triomphé de cette multitude d'ennemis, elles reçurent ordre de rentrer dans leur camp.

XXXVI. Le même jour les ennemis envoyèrent des Députés à César pour lui demander la paix; il exigea le double des ôtages qu'il leur avoit demandé la première fois, & leur ordonna de les lui envoyer dans le continent; & comme l'équinoxe approchoit, il ne voulut pas s'exposer en hiver sur des vaisseaux affoiblis par la tempête (*a*). Le vent étant devenu favorable, il

(*a*) Une raison plus puissante que celle de l'équinoxe & de ses vaisseaux affoiblis par la tempête, étoit de ne pas rester trop long-tems absent des Gaules; il savoit qu'il n'y avoit que sa présence qui put les contenir dans la soumission, aussi ne voulut-il pas contester sur les conditions avec les Bretons; & s'il exigea le double des ôtages, c'étoit moins par l'usage qu'il prétendoit en faire, que pour ne pas paroître foiblir, ni trop pressé de retourner dans

mit

Avant J. C. 55.
An de Rome 698.

existimabat. Ipse idoneam tempestatem nactus, paulo post mediam noctem naves solvit; quæ omnes incolumes ad continentem pervenerunt: ex his onerariæ II eosdem portus, quos reliquæ, capere non potuerunt, sed paulo infra delatæ sunt.

XXXVII. Quibus ex navibus quum essent expositi milites circiter CCC, atque in castra contenderent; Morini, quos Cæsar in Britanniam proficiscens pacatos reliquerat, spe prædæ adducti, primo non ita magno suorum numero circumsteterunt; ac, si sese interfici nollent, arma ponere jusserunt. Quum

mit à la voile vers minuit, & après une heureuse navigation, il arriva dans les Gaules sans aucune perte. Il n'y eut que deux vaisseaux de charge qui, n'ayant pu se rendre au même port que les autres, furent portés un peu plus bas.

XXXVII. Les soldats qui montoient ces vaisseaux, au nombre de trois cents, pensèrent encore être les victimes de la mauvaise foi & de l'avidité des Morini, à qui César avoit accordé la paix avant son départ pour la Grande-Bretagne. Excités par l'espoir du butin, ils vinrent, d'abord en assez petit nombre, les environner, & leur enjoignirent de mettre les armes bas s'ils vouloient sauver

les Gaules; cependant il fut convenu que les ôtages ne lui seroient pas livrés sur le champ, mais qu'ils lui seroient envoyés lorsqu'il seroit arrivé dans la Gaule. Ces Insulaires lui importoient moins que les peuples du continent, qu'il vouloit pouvoir retenir ou châtier quand il le jugeroit à propos; & il lui suffisoit d'avoir fait éprouver aux Bretons la force des armes romaines, pour les rendre réservés sur les secours qu'ils avoient donnés précédemment aux Gaulois.

Avant J. C. 55. An de Rome 699.

illi, orbe facto, sese defenderent, celeriter ad clamorem hominum circiter millia VI convenerunt. Qua re nunciata, Cæsar omnem ex castris equitatum suis auxilio misit. Interim nostri milites impetum hostium sustinuerunt; atque horis amplius IV fortissime pugnaverunt; &, paucis vulneribus acceptis, complures ex iis occiderunt. Postea vero quam equitatus noster in conspectum venit, hostes, abjectis armis, terga verterunt; magnusque eorum numerus est occisus.

XXXVIII. Cæsar postero die T. Labienum legatum, cum iis legionibus quas ex Britannia reduxerat, in Morinos qui rebellionem fecerant, misit: qui quum propter siccitates paludum, quo se reciperent, non haberent, quo perfugio superiore anno fue-

leur vie. Ceux-ci s'étant mis en rond, faisant face de tous côtés, lancèrent leurs traits. Aux cris que jettent les Morini, six mille hommes de leur nation accourent & pressent de toutes parts les Romains. Cette nouvelle portée à César, il envoie sa cavalerie pour les secourir, mais ce secours trop éloigné les laissa long-tems aux prises avec les ennemis; pendant plus de quatre heures ils soutinrent le combat; ils avoient peu de blessés & avoient tué beaucoup d'ennemis; mais quand la cavalerie parut, les ennemis jettèrent bas les armes & s'enfuirent; la cavalerie les poursuivit & en tailla un grand nombre en pièces.

XXXVIII. Dès le lendemain César envoya contr'eux, sous les ordres de T. Labiénus, les mêmes Légions qu'il avoit ramenées de la Grande-Bretagne. Les Morini n'avoient plus le même asyle que l'année précédente; la sécheresse des marais leur ôtoit toute retraite: ainsi privés de cette ressource, ils tombèrent presque tous entre les mains

tant usi, omnes fere in potestatem Labieni venerunt. At Q. Titurius & L. Cotta legati, qui in Menapiorum fines legiones duxerant, omnibus eorum agris vastatis, frumentis succisis, ædificiisque incensis, quod Menapii omnes se in densissimas silvas

des Romains. Dans le même-tems Q. Titurius & L. Costa ramenèrent les Légions qu'ils avoient conduites contre les Menapii. Ces peuples s'étoient retirés dans leurs forêts les plus épaisses; leurs champs avoient été ravagés, leurs moissons détruites & leurs habitations brûlées (*a*). Ces expéditions entièrement terminées, César éta-

Avant J. C. 55. An de Rome 699

(*a*) On voit avec peine les Romains qui se piquoient d'être civilisés, qui traitoient les autres nations de barbares, être plus cruels & plus féroces que ces mêmes nations qu'ils vouloient asservir. On ne voit que champs dévastés, édifices brûlés, contrées détruites, peuples égorgés sans distinction de sexe ni d'âge, & sans qu'il en résulte aucun bien pour les vainqueurs. On convient que les Boulonnois méritoient les plus grands châtimens; ils avoient violé leurs sermens, leurs traités, & la paix qu'ils avoient eux-mêmes demandée à César; mais on ne voit dans ces quatre campagnes qu'un Général destructeur, que des soldats avides de sang, qui ne prétendent à la supériorité sur les autres nations que par la cruauté qu'ils exercent sur celles qui ne veulent pas tendre les mains aux fers qu'ils leur présentent. Il semble que César auroit pu employer des moyens plus efficaces, plus conformes à l'humanité, & plus avantageux pour la République, si, sans détruire, il se fût contenté de vaincre, qu'il eût ensuite pardonné, & qu'il eût épargné le sang des peuples, leurs champs, leurs villes, leurs bourgs, enfin leurs pays. Il est bien plus flatteur de régner sur un peuple par la douceur & la persuasion, que de l'asservir à force d'effusion de sang. On est bien plus assuré de la soumission d'un peuple né libre & que l'on rend heureux, que de celle d'un amas d'esclaves qui vivent dans la misère, qui sont toujours dans la crainte, & qui n'attendent que le moment favorable pour secouer leurs chaines & égorger

Avant J. C. 55. An de Rome 699.

abdiderant, ad Cæsarem se receperunt. Cæsar in Belgis omnium legionum hiberna constituit. Eo duæ omnino civitates ex Britannia obsides miserunt : reliquæ neglexerunt. His rebus gestis, ex litteris Cæsaris dierum xx supplicatio a senatu decreta est.

blit ses quartiers d'hiver dans la Gaule Belgique, où il reçut des ôtages de deux nations de la Grande-Bretagne. Les autres voyant le danger éloigné, se mirent peu en peine de satisfaire à leur promesse. Le Sénat de Rome instruit par César de ces nouvelles, ordonna vingt jours de prières publiques, pour remercier les Dieux de tant de brillans succès.

---

leurs tyrans. César soumit les Gaules par la terreur ; mais elles furent toujours prêtes à se soulever contre la République, & à lui susciter de nouveaux ennemis. Si au lieu d'écraser ces peuples, il avoit su en faire des alliés & des amis, sans vouloir les subjuguer, Rome existeroit peut-être encore dans toute sa splendeur, & la plus grande partie de l'Europe reconnoîtroit aujourd'hui ses loix.



LIBER QUINTUS.

I. *Cæsaris in Illiricum, deinde in Trevirorum.*
II. *Secunda in Britanniam expeditio.*
III. *Insulæ descriptio.*
IV. *Bellum Ambiorigis.*
V. *Mors Induciomari.*

LIVRE CINQUIEME.

I. *Passage de César en Illyrie, & delà chez les Tréviriens.*
II. *Seconde expédition dans la Grande-Bretagne.*
III. *Description de cette Isle.*
IV. *Guerre d'Ambiorix.*
V. *Mort d'Induciomare.*

I. LUCIO Domitio, Ap. Claudio Coss. discedens ab hibernis Cæsar in Italiam, ut quotannis facere instituerat, legatis imperat, quos legionibus præfecerat, uti quam plurimas possent, hieme naves ædificandas, veteresque reficiendas curarent. Earum modum formamque demonstrat. Ad celeritatem onerandi subductionesque, paulo facit humiliores, quam quibus nostro mari uti consuevimus; atque id eo magis, quod

I. SOUS le Consulat de L. Domitius & d'Appius Claudius, César partit, ainsi qu'il avoit coutume, pour aller passer l'hiver en Italie; mais avant que de partir, il ordonna à ses Lieutenans de faire radouber tous les anciens vaisseaux & d'en faire construire d'autres, en plus grand nombre qu'ils pourroient, selon le modèle qu'il leur donna lui-même. D'abord il voulut qu'ils fussent un peu moins élevés que ceux dont on se servoit ordinairement dans la Méditerranée, tant afin qu'on pût les charger plus promptement & les tirer à sec plus aisément, que parce qu'il

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

propter crebras commutationes æstuum, minus magnos ibi fluctus fieri cognoverat: ad onera, & ad multitudinem jumentorum transportandam paulo latiores, quam quibus in reliquis utimur maribus. Has omnes actuarias imperat fieri: quam ad rem humilitas multum adjuvat.

avoit remarqué que dans l'Océan le flux & le reflux y rendoient les vagues un peu moins hautes; qu'on leur donnât en outre plus de largeur pour qu'il continssent & plus de bagage & un plus grand nombre de chevaux, & qu'on les construisît tous à voiles & à rames, ce que le peu de hauteur qu'il leur donnoit facilitoit beaucoup. Il fit venir d'Espagne tout ce qui étoit nécessaire pour les équiper (*a*).

(*a*) On reconnoît toujours dans la conduite de César une avidité insatiable de gloire, une ambition que les plus grands succès ne peuvent satisfaire; cependant la suite qu'il met dans ses projets, les précautions qu'il prend pour les faire réussir, sont dignes d'admiration. Les dangers que lui & ses troupes avoient couru dans la première descente en Angleterre, causés par sa trop grande précipitation, par sa négligence à ne point se pourvoir de vivres & à laisser ses bagages en Gaule; par les vents contraires qui le privèrent de sa cavalerie, & par la mauvaise construction de ses vaisseaux, l'éclairent sur le projet qu'il a de faire une seconde descente au retour de la belle saison. Moins excité par l'espoir d'assurer à la République une aussi belle conquête que celle de la Grande-Bretagne, que poussé par son amour-propre & par le désir ardent qu'il avoit d'être le premier des Romains, il profite des connoissances que sa première entreprise lui avoit données, & ordonne que, dans le cours de l'hiver, on fit à ses vaisseaux les changemens qu'il croyoit les plus avantageux pour les rendre solides, & plus propres que les précédens à l'expédition qu'il projettoit. Trop au-dessus des préjugés vulgaires & des méthodes reçues, écueil ordinaire des hommes médiocres, il donne à ses vaisseaux une construction inconnue jusqu'alors, tant il savoit varier ses

Ea, quæ ſunt uſui ad armandas naves, ex Hiſpania apportari jubet. Ipſe, conventibus Galliæ citerioris peractis, in Illyricum proficiſcitur, quod a Piruſtis finitimam partem provinciæ incurſionibus vaſtari audiebat. Eo quum veniſſet, civitatibus milites imperat; certumque in locum convenire jubet. Qua re nunciata, Piruſtæ legatos ad eum mittunt, qui doceant, nihil earum rerum publico factum conſilio; ſeſeque paratos eſſe demonſtrant, omnibus ratio-

Ces arrangemens pris, il ſe rendit dans la Gaule citérieure pour y tenir ſes États; delà il partit pour l'Illyrie, ſur ce qu'il avoit appris que les Piruſtes (*a*) ravageoient la frontière par leurs incurſions fréquentes. A ſon arrivée il ordonna à chaque ville de lui fournir un certain nombre de ſoldats, & leur donna un rendez-vous. Ce que les Piruſtes ayant appris, ils lui envoyèrent des Ambaſſadeurs pour lui repréſenter que le corps de la nation n'ayant eu aucune part à ce qui s'étoit paſſé, ils étoient prêts à lui faire telle réparation qu'il voudroit pour les dégâts qu'avoient pu occaſionner des par-

---

moyens quand il avoit apperçu l'inſuffiſance de ceux dont il s'étoit ſervi. Céſar fait, ſans doute, honneur au plus beau ſiècle de Rome; mais il auroit été le plus grand homme de l'univers, s'il ne s'étoit pas laiſſé dominer par une ambition déméſurée, s'il n'avoit pas cherché à la ſatisfaire par tous les moyens poſſibles, ſoit licites ou illicites; ſi le chemin qu'il parcouroit n'avoit pas été teint du ſang des malheureux peuples qu'il vouloit aſſervir; & s'il ne s'étoit pas ſervi des talens ſupérieurs que la nature lui avoit prodigués pour ſe rendre le maître & le tyran de ſa patrie.

(*a*) Peuples de l'Illyrie: Ptolomée les nomme *Piruſſæ*, & les place près de la Macédoine; d'autres les nomment *Piriſſæ*, *Pirci*, *Piriſſæi*; n'importe le nom qu'on leur donnera, ce ſont toujours les Piruſtæ de Céſar.

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

nibus de injuriis satisfacere. Accepta oratione eorum, Cæsar obsides imperat, eosque ad certam diem adduci jubet : nisi ita fecerint, sese bello civitatem persecuturum demonstrat. Iis ad diem adductis, ut imperaverat, arbitros inter civitates dat, qui litem æstiment, pœnamque constituant.

ticuliers sans aveu. César reçut leurs excuses & exigea des ôtages à un certain jour nommé, les menaçant, s'ils y manquoient, de leur faire la guerre la plus vive : mais les ôtages ayant été livrés, César nomma des arbitres pour faire l'estimation des dommages.

II. His confectis rebus, conventibusque peractis, in citeriorem Galliam revertitur, atque inde ad exercitum proficiscitur. Eo quum venisset, circuitis omnibus hibernis, singulari militum studio, in summa rerum omnium inopia, circiter DC ejus generis, cujus supra de-

II. Ces affaires terminées, & après avoir tenu les États d'Illyrie, il retourna dans la Gaule citérieure & delà à son armée ; il en visita les quartiers, & trouva que, malgré la disette de toutes choses, ses troupes l'avoient servi avec tant d'affection, qu'il y avoit plus de six cents vaisseaux tels qu'il les avoit commandés, & vingt-huit galères prêtes à mettre en mer (*a*).

(*a*) On ne doit point être surpris de l'exécution prompte des ordres de César. La confiance que les soldats avoient en lui & l'amour qu'ils lui portoient, ne trouvoient rien de difficile. C'est à cet attachement qu'il dut les travaux immenses &, pour ainsi dire, incroyables qu'ils firent dans un seul hiver, quoiqu'ils manquassent des choses les plus nécessaires. Rigide, quant

Réglant

Avant J. C. 54.
An de Rome 699.

monstravimus, naves, & longas XXVIII invenit constructas; neque multum abesse ab eo, quin paucis diebus deduci possent. Collaudatis militibus, atque iis, qui negotio profuerant, quid fieri velit ostendit; atque omnes ad portum Itium convenire jubet; quo ex portu commodissimum in Britanniam transjectum esse cognoverat, circiter millium passuum XXX a continenti. Huic rei quod

Réglant ensuite ce qu'il y avoit à faire, il ordonna qu'on conduisît tous les vaisseaux, aussi-tôt qu'ils seroient achevés, à un port nommé Itius (*), éloigné de la Grande-Bretagne seulement de trente milles (**), & dont le trajet lui paroissoit devoir lui être plus commode. En attendant que tout fut prêt, il marcha sans bagages avec quatre Légions & huit cents chevaux contre ceux de Trèves qui n'avoient point envoyé des Députés aux États, refusoient d'obéir aux Romains, & même, à ce qu'on disoit, sollicitoient les Germains

(*) Près de Boulogne-sur-mer.

(**) Dix lieues.

à la discipline, mais juste; s'il savoit punir, il savoit aussi l'art, si utile & si rare, de récompenser à propos, & d'élever l'ame de ses soldats au-dessus d'elle-même. Avec lui, ils aimoient mieux être loués que payés; aussi, dans cette occasion, ne leur épargna-t-il pas les éloges qu'ils avoient si bien mérités. Par une conduite aussi judicieuse, un Souverain, un Général, se rendent maitres des esprits, des volontés; ils sont toujours sûrs d'être secondés dans les entreprises les plus difficiles & les plus épineuses. Heureux les États qui ont de tels Chefs; plus heureux les Souverains qui, avec de simples paroles, peuvent récompenser, non-seulement les principaux membres de la nation, mais encore ceux qui leur sont en sous-ordre. Quelque soit leur prodigalité de cette espèce de monnoie, ils ne se ruineront jamais, & ils trouveront amplement dans leurs revenus de quoi récompenser les services rendus & aider au mérite indigent.

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

satis esse visum est militum, relinquit : ipse cum legionibus expeditis IV, & equitibus DCCC, in fines Trevirorum proficiscitur ; quod hi neque ad concilia veniebant, neque imperio parebant, Germanosque trans Rhenum sollicitare dicebantur.

d'au-delà du Rhin, de passer ce fleuve.

III. Hæc civitas longe plurimum totius Galliæ equitatu valet, magnasque habet copias peditum, Rhenumque, ut supra demonstravimus, tangit. In ea civitate duo de principatu inter se

III. Cette ville est de toutes celles des Gaules la plus puissante en cavalerie, elle a en outre beaucoup d'infanterie, & elle est, comme nous l'avons dit, sur les bords du Rhin (*a*). Dans cette ville il y avoit deux Chefs qui se disputoient l'autorité, Inducio-

(*a*) Trèves n'est point sur les bords du Rhin. Cette ville est située sur la rive droite de la Moselle qui baigne ses murs, & qui va se jetter dans le Rhin à Coblentz ; mais il est vraisemblable que le territoire de ceux de Trèves n'étoit pas alors renfermé dans la seule Cité & dans ses environs, puisqu'ils étoient si puissans en cavalerie & en infanterie ; il étoit même probablement plus grand qu'il n'est aujourd'hui ; car il n'a présentement que vingt-six lieues en longueur, & la moitié en largeur : son territoire pouvoit alors s'étendre par-delà le Rhin : alors ce fleuve traversoit ses possessions ; ainsi on peut présumer que César a pris la partie pour le tout, puisqu'il dit, *Rhenumque tangit* : or, il y a dix-huit milles d'Allemagne de Trèves à Coblentz, où se fait la jonction de la Moselle avec le Rhin, & de Trèves à Spire, à-peu près.

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

contendebant, Induciomarus & Cingetorix : ex quibus alter, simul atque de Cæsaris legionumque adventu cognitum est, ad eum venit ; se suosque omnes in officio futuros, neque ab amicitia populi Romani defecturos, confirmaverat ; quæque in Treviris gerentur, ostendit. At Induciomarus equitatum peditatumque cogere ; iisque, qui per ætatem in armis esse non poterant, in silvam Arduennam abditis, quæ ingenti magnitudine per medios fines Trevirorum a flumine Rheno ad initium Rhemorum pertinet, bellum parare instituit. Sed postea quam nonnulli principes ex ea civitate, & familiaritate

mare & Cingétorix. Celui-ci, plus prudent ou plus porté pour les Romains, n'eut pas plutôt appris l'arrivée des Légions, qu'il vint trouver César & l'assura que lui & son parti demeureroient dans le devoir, & ne se détacheroient point de l'alliance des Romains : en même-tems il lui rendit compte de ce qui se passoit dans la Cité. Induciomare, au contraire, espérant de faire déclarer en sa faveur sa nation, ne négligeoit rien pour se mettre en état de soutenir la guerre. Il levoit une armée, & faisoit cacher dans les Ardennes, forêt immense qui s'étendoit depuis le Rhin jusqu'aux frontières des Rhémois, tous ceux que leur âge mettoit hors d'état de porter les armes : mais le succès ne répondit pas à son attente ; la plupart des Grands, ou entraînés par leurs liaisons avec Cingétorix, ou effrayés de l'approche des Romains, vin-

la même distance. Ces trois villes forment un triangle, & il est possible que cette étendue de pays, même par-delà Coblentz & Spire, appartint alors à ceux de Trèves, sans compter ce qu'ils pouvoient posséder sur la rive gauche de la Moselle.

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

Cingetorigis adducti, & adventu nostri exercitus perterriti, ad Cæsarem venerunt, & de suis privatim rebus ab eo petere cœperunt, quoniam civitati consulere non possent; veritus, ne ab omnibus desereretur, Induciomarus legatos ad Cæsarem mittit; sese idcirco a suis discedere, atque ad eum venire noluisse, quo facilius civitatem in officio contineret, ne omnis nobilitatis discessu, plebs propter imprudentiam laberetur; itaque civitatem in sua potestate esse; seque, si Cæsar permitteret, ad eum in castra venturum, & suas civitatisque fortunas ejus fidei permissurum.

rent aussi trouver César pour faire avec lui des traités particuliers. Induciomare étonné d'une résolution à laquelle il ne s'attendoit pas, craignant d'être abandonné de tous, députa lui-même vers César, pour lui dire que ce qui l'avoit empêché de quitter les siens pour l'aller trouver, n'étoit que le soin de retenir la multitude dans le devoir, de crainte qu'en l'absence de la noblesse, le peuple ne se portât à quelque démarche imprudente. Il ajoutoit qu'à-présent que les choses étoient disposées à un accord parfait, il demandoit à César qu'il lui fût permis de se rendre au camp romain pour remettre entre ses mains, & ses intérêts & ceux de sa nation.

IV. Cæsar, etsi intelligebat qua de causa ea dicerentur, quæque eum res ab instituto consilio deterreret; tamen, ne æstatem in Tre-

IV. César ne vit que trop bien d'où provenoit, dans un homme aussi ambitieux, un changement aussi subit: mais tout étant prêt pour la guerre de la Grande-Bretagne, César, dont le projet

viris consumere cogeretur, omnibus rebus ad Britannicum bellum comparatis, Induciomarum ad se cum cc obsidibus venire jussit. His abductis, & in iis filio propinquisque ejus omnibus, quos nominatim evocaverat, consolatus Induciomarum, hortatusque est, uti in officio permaneret; nihilo tamen secius principibus Trevirorum ad se convocatis, eos sigillatim Cingetorigi conciliavit: quod cum merito ejus a se fieri intelligebat; tum magni interesse arbitrabatur, ejus auctoritatem inter suos quam plurimum valere, cujus tam egregiam in se voluntatem perpexisset. Id factum graviter tulit Induciomarus, suam gratiam inter suos minui; &, qui jam ante inimico in nos animo fuisset, multo gravius hoc dolore exarsit.

n'étoit pas de passer l'été entier chez ces peuples, ayant fait aux Députés une réponse favorable, Induciomare vint le trouver, menant avec lui les deux cents ôtages qui lui avoient été demandés, au nombre desquels se trouvoit son propre fils, ainsi que tous ses parens, qui avoient été spécialement désignés. Quand il parut, César employa les motifs les plus propres à le consoler & à l'engager à rester fidèle à l'alliance qu'il venoit de contracter; mais comme il désiroit favoriser Cingétorix, tant à cause de son mérite distingué qu'il avoit reconnu en lui, que parce qu'il étoit de son intérêt d'augmenter le crédit d'un homme qui lui étoit attaché, il assembla les principaux des Tréviri, & recommanda à chacun en particulier de ne jamais abandonner le parti de Cingétorix. Ce ne fut qu'avec la plus grande douleur qu'Induciomare vit qu'on tentoit de diminuer le crédit qu'il avoit eu jusqu'alors dans sa nation. Cette préférence donnée à son rival, ne fit que l'aliéner encore plus.

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

V. Iis rebus constitutis, Cæsar ad portum Itium cum legionibus pervenit. Ibi cognoscit XI naves, quæ in Belgis factæ erant, tempestate rejectas cursum tenere non potuisse, atque eodem, unde erant profectæ, relatas : reliquas paratas ad navigandum, atque omnibus rebus instructas invenit. Eodem totius Galliæ equitatus convenit, numero millium IV, principesque ex omnibus civitatibus ; ex quibus perpaucos, quorum in se fidem perspexerat, relinquere in Gallia, reliquos obsidum loco secum ducere decreverat ; quod, quum ipse abesset, motum Galliæ verebatur.

VI. Erat una cum ceteris Dumnorix Æduus, de quo a nobis antea dictum est. Hunc secum ducere in primis constituerat ; quod eum

V. Ces affaires terminées, César se rendit au port d'Itius avec ses Légions : là il apprit que les vaisseaux qui avoient été construits chez les Belges avoient été battus d'une violente tempête & rejettés malgré leurs efforts dans le même port d'où ils étoient partis ; les autres étoient entièrement achevés, munis de tout ce qui étoit nécessaire, & en état de mettre à la voile. La cavalerie des Gaulois, au nombre de quatre mille hommes, s'étoit aussi rendue à Itius avec les principaux de chaque nation, que César avoit mandés, dans la résolution où il étoit de ne laisser en-deçà de la mer que le petit nombre de ceux dont la fidélité lui étoit connue, & d'emmener les autres pour lui servir d'ôtages, de crainte qu'ils ne remuassent en son absence.

VI. Dans ce nombre étoit Dumnorix, Æduen, dont on a déja parlé ; il étoit un de ceux à qui César vouloit particulièrement faire passer la mer ; il étoit connu pour un homme avide de nouveautés,

cupidum imperii, magni animi, magnæ inter Gallos auctoritatis, cognoverat. Accedebat huc, quod jam in concilio Æduorum Dumnorix dixerat, sibi a Cæsare regnum civitatis deferri: quod dictum Ædui graviter ferebant; neque recusandi, neque deprecandi causa, legatos ad Cæsarem mittere audebant. Id factum ex suis hospitibus Cæsar cognoverat. Ille primo omnibus precibus petere contendit, ut in Gallia relinqueretur, partim, quod insuetus navigandi mare timeret; partim, quod religionibus sese diceret impediri. Posteaquam id obstinate sibi negari vidit, omni spe impetrandi adempta, principes Galliæ sollicitare, sevocare singulos hortarique cœpit, ut in continenti remanerent: metu territare; non sine causa

ambitieux, entreprenant, & en grande autorité parmi les Gaulois: il avoit même osé avancer dans une assemblée que le Général Romain vouloit lui donner la souveraineté de sa nation. Quelques mécontens que fussent les Æduens d'une pareille proposition, ils n'avoient pas osé s'adresser à César, pour le conjurer de ne par leur donner un pareil maître, mais César en fut instruit par ses hôtes. Il commença par prier instamment Jules de le laisser en Gaule: il alléguoit pour ses raisons, que n'ayant aucune habitude de la mer, il craignoit de ne pouvoir supporter le voyage; d'autrefois il disoit qu'il en étoit empêché par des scrupules de religion. Quand il eut vu qu'on lui refusoit constamment sa demande, & qu'il eut perdu toute espérance de l'obtenir, il s'adressa directement aux principaux des Gaules, & les prenant chacun en particulier, il les engagea par les remontrances les plus fortes à ne pas suivre les Romains; il tenta même de les effrayer, en leur faisant croire qu'il connoissoit par-

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

fieri, ut Gallia omni nobilitate ſpoliaretur : id eſſe conſilium Cæſaris, ut quos in conſpectu Galliæ interficere vereretur, hos omnes in Britanniam tranſductos necaret : fidem reliquis interponere ; jusjurandum poſcere ; ut, quod eſſe ex uſu Galliæ intellexiſſent, communi conſilio adminiſtrarent.

VII. Hæc a compluribus ad Cæſarem deferebantur : qua re cognita, Cæſar, quod tantum civitati Æduæ dignitatis tribuebat, coërcendum atque deterrendum, quibuſcumque rebus poſſet, Dumnorigem ſtatuebat ; quod longius ejus amentiam progredi videbat, proſpiciendum, ne quid ſibi ac Reipublicæ nocere poſſet. Itaque dies circiter XXV in eo loco commoratus, quod Corus ventus navigationem impe-

faitement les vues de Céſar ; que ce n'étoit pas ſans raiſon qu'il vouloit priver les Gaulois de leur nobleſſe ; que n'ayant oſé s'en défaire à la vue de ſa patrie, il la feroit toute égorger lorſqu'elle auroit paſſé dans la Grande-Bretagne : en même-tems il leur donna ſa foi, & les engagea à ſe lier avec lui par ſerment, à faire de concert ce qu'ils croiroient de plus convenable pour les intérêts de la patrie & le bien général des Gaules.

VII. Céſar fut inſtruit par différentes perſonnes de toutes ces ſourdes pratiques & de ces propos ſéditieux ; mais par la conſidération qu'il avoit pour les Æduens, & dans la crainte que l'audace de Dumnorix ne le portât à des choſes contraires à ſes intérêts & à ceux de la République, il employa tous les moyens poſſibles pour réprimer ce fougueux caractère. Pendant vingt-cinq jours qu'il fut retenu dans ce port par un vent nord-oueſt, qui règne la plupart du tems ſur cette côte ; il mit tout en œuvre pour éclairer ſes démarches & le contenir dans le devoir

diebat, qui magnam partem omnis temporis in his locis ſtare conſuevit; dabat operam, ut Dumnorigem in officio contineret, nihilo tamen ſecius omnia ejus conſilia cognoſceret: tandem idoneam tempeſtatem nactus, milites equiteſque conſcendere naves jubet. Atque impeditis omnium animis, Dumnorix cum equitibus Æduorum a caſtris, inſciente Cæſare, domum diſcedere cœpit. Qua re nunciata, Cæſar intermiſſa profectione, atque omnibus rebus poſtpoſitis, magnam partem equitatus ad eum inſequendum mittit, retrahique imperat: ſi vim faciat, neque pareat, interfici jubet; nihil hunc, ſe abſente, pro ſano facturum arbitratus, qui præſentis

devoir; enfin le vent étant devenu favorable, il fit embarquer & ſon infanterie & ſa cavalerie; mais à peine Dumnorix eut-il vu toutes les troupes occupées du côté des vaiſſeaux, que profitant du moment, il ſort du camp à l'inſu de Céſar, ſuivi de la cavalerie de ſa Cité & prend le chemin de ſon pays. Céſar en étant averti, arrête l'embarquement & le fait pourſuivre par une grande partie de ſa cavalerie, avec ordre de le ramener mort ou vif. Quelques preſſantes que fuſſent les autres affaires, il aima mieux les ſuſpendre que de laiſſer impunie une action d'un ſi dangereux exemple. Dumnorix cependant, voyant qu'on vouloit le ramener de gré ou de force au camp, met l'épée à la main & conjure les ſiens de le défendre, en criant qu'il étoit libre & d'une nation libre. Alors nos cavaliers, ſelon l'ordre de Céſar, l'environnent & le tuent, & la cavalerie des Æduens revint au camp de Céſar (*a*).

(*a*) Il étoit très-important pour Céſar, dans la circonſtance où il ſe

Avant J. C. 54.
An de Rome 600.

imperium neglexisset. Ille autem revocatus resistere, ac se manu defendere, suorumque fidem implorare cœpit; sæpe clamitans, liberum se, liberæque civitatis esse. Illi, ut erat imperatum, circum-

trouvoit, de sévir rigoureusement contre Dumnorix. Sa fuite avec la cavalerie de sa Cité pouvoit avoir des suites très-dangereuses, & entraîner la désertion de toute la cavalerie Gauloise; alors il se seroit trouvé, comme dans sa première expédition dans la Grande-Bretagne, sans aucune cavalerie. On se souvient que c'est en partie ce manque de cavalerie qui fut cause qu'il n'eut pas un succès aussi complet qu'il auroit été. Encore une raison bien essentielle pour César, & qui devoit le porter à tirer la vengeance la plus éclatante de Dumnorix, c'est que, si sa fuite & celle de sa cavalerie avoit été impunie, il étoit à craindre que le reste de la nation, qui n'étoit pas déja très-affectionnée aux Romains, ne profitât de l'absence de César pour secouer le joug. Jules à peine débarqué sur les côtes de la Grande-Bretagne, auroit appris la révolte entière des Gaules; forcé conséquemment de se rembarquer & d'abandonner ses projets sur cette île, d'autant qu'il lui étoit bien plus important de conserver les Gaules que de soumettre les Bretons, sur-tout après s'être confirmé, dans sa première campagne en Angleterre, qu'il n'y avoit ni mines d'argent ni mines d'or, & qu'il ne pouvoit rien entreprendre de certain par-delà la mer, sans être assuré & maître des Gaules. Il étoit donc de son intérêt & de celui de la République d'user de la plus grande sévérité contre Dumnorix? Cet exemple donné si à propos, retint dans le devoir tous ceux que la dangereuse désertion de ce Chef auroit pu entraîner à l'imiter, & contint, du moins pendant l'absence de César, les factions qui auroient pu se former dans les Gaules contre l'autorité des Romains.

ſiſtunt, hominemque interficiunt : at Ædui equites ad Cæſarem omnes revertuntur.

VIII. His rebus geſtis, Labieno in continente cum III legionibus & equitum millibus II relicto, ut portus tueretur, & rei frumentariæ provideret, quæque in Gallia gererentur cognoſceret, & conſilium pro tempore & pro re caperet; ipſe cum legionibus V, & pari numero equitum, quem in continente reliquerat, ad ſolis occaſum naves ſolvit; & leni Africo provectus, media circiter nocte vento intermiſſo, curſum non tenuit; & longius delatus æſtu, orta luce, ſub ſiniſtra Britanniam relictam conſpexit. Tum rurſus æſtus commutationem ſecutus remis contendit, ut eam partem inſulæ caperet, quæ optimum eſſe egreſſum ſupe-

VIII. Cet exemple donné, Céſar ne trouvant plus d'obſtacles à ſon départ pour la Grande-Bretagne, laiſſa Labiénus avec trois Légions & deux mille chevaux; après quoi prenant cinq Légions & autant de cavalerie qu'il en avoit laiſſé à Labiénus, il mit à la voile au coucher du ſoleil. Un vent léger du ſud-oueſt ſouffloit au moment de ſon départ. Ce vent continua juſques vers minuit, mais étant tombé tout-à-coup, il ne fut plus poſſible à la flotte de tenir ſa première route; le courant la fit tellement dériver, qu'à la pointe du jour elle apperçut la Grande-Bretagne ſur la gauche. Céſar, ſans attendre le retour du vent, ordonna qu'au moment du reflux on fit force de rames pour gagner la partie de l'île qui, l'année précédente, avoit paru la plus propre à favoriſer une deſcente. Ce travail, quelque pénible qu'il fût, ne put rebuter les Romains; car à force

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

riore æstate cognoverat. Qua in re admodum fuit militum virtus laudanda; qui vectoriis gravibusque navigiis, non intermisso remigandi labore, longarum cursum adæquaverunt. Accessum est ad Britanniam omnibus navibus meridiano fere tempore; neque in eo loco hostis est visus : sed, ut postea Cæsar ex captivis comperit, quum magnæ manus eo convenissent, multitudine navium perterritæ, quæ cum annotinis privatisque, quas sui quisque commodi causa fecerat, amplius DCCC una erant visæ, timore a littore discesserant, ac se in superiora loca abdiderant.

de rames sur des vaisseaux de charge & pésans, ils égalèrent la vitesse des galères. Vers midi toute la flotte prit terre sans aucun obstacle & sans que l'ennemi parut; mais César apprit dans la suite par des prisonniers, que les Bretons assemblés en grand nombre dans cet endroit, & effrayés de tant de vaisseaux (car il y en avoit plus de huit cents, tant ceux qui portoient les vivres & les bagages, que ceux qui suivoient pour la commodité des particuliers) avoient abandonné les bords de la mer pour se retirer dans les montagnes (*a*).

(*a*) C'est dans de semblables circonstances, que ces étonnans Romains faisoient preuve d'un courage peut-être plus rare que celui d'affronter les dangers & d'attaquer l'ennemi; au moins est-il constant que, pour être réputé vrai soldat, il faut une ardeur égale & dans les fatigues & dans les dangers. C'étoit le mérite propre des soldats de César; terribles dans les batailles, ils

IX. Cæſar expoſito exercitu, ac loco caſtris idoneo

IX. Le débarquement fait, Céſar choiſit un lieu avantageux pour

Avant J. C. 54. An de Rome 600

ſoutenoient avec patience & ſans murmurer, le travail, la faim & la ſoif. Il en ſera de même du ſoldat Français & de toute autre nation, lorſqu'on ſaura l'habituer de longue main & par degré, aux travaux indiſpenſables de ſon état; que les Généraux, les Officiers ſupérieurs & particuliers lui donneront l'exemple de la frugalité, de l'obéiſſance & de la patience dans les fatigues; qu'ils auront l'art de lui inſpirer l'amour de ſes devoirs, & qu'ils ſauront mériter ſon eſtime & ſa confiance. Quand on le voudra (je n'en excepte aucune nation) on aura des ſoldats égaux à ceux de Céſar; mais il faut connoître le caractère de la nation, afin de régler ſa conduite ſur ce même caractère & employer les moyens qui lui ſont relatifs. Il n'étoit pas réſervé aux ſeuls Romains d'avoir du courage, d'obſerver la diſcipline la plus exacte, de ſe contenter de ce qu'on pouvoit leur donner pour ſubſiſter, de marcher long-tems, & d'être infatigables dans les travaux; non, ſans doute; mais c'eſt le Chef, & ſous lui les Officiers généraux & ſupérieurs, qui donnent le ton à leurs ſoldats, & à l'armée en général. Céſar ſut porter ſes ſoldats à ce point de perfection; pourquoi n'en ſerions-nous pas de même? Tous les Chefs d'armées, tous les Officiers généraux, dira-t-on peut-être, n'ont pas les talens & la ſagacité de Céſar. Sans prétendre l'égaler, quoique juſqu'à ce ce moment l'effort ne ſoit pas très-ſurnaturel, il ne faut qu'avoir des principes, & ne pas trop preſſer l'inſtruction des ſoldats; il ne faut que les habituer à un travail modéré, & leur perſuader que l'ouvrage qu'on leur fait faire, non-ſeulement contribue à leur ſanté, à les rendre plus forts & plus robuſtes, mais encore qu'il eſt utile à leur conſervation & à leur ſûreté. Une conduite ſage, un ſens juſte & de la fermeté dans l'occaſion, mériteront leur confiance, leur eſtime & leur attachement. Ce que dit enſuite Céſar, prouve qu'à cette ſeconde expédition, il ſe pourvut de vivres, & fit embarquer les bagages de ſes troupes; & quoique ſon projet ne fut pas d'hiverner dans la Grande-Bretagne, il ne voulut pas courir le haſard de manquer de ſubſiſtances, ni de laiſſer ſes troupes à découvert.

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

capto, ubi ex captivis cognovit, quo in loco hostium copiæ consedissent, cohortibus x ad mare relictis, & equitibus ccc, qui præsidio navibus essent, de III vigilia ad hostes contendit, eo minus veritus navibus, quod in littore molli atque aperto deligatas ad anchoras relinquebat; & præsidio navibus Q. Atrium præfecit. Ipse noctu progressus millia passuum circiter XII, hostium copias conspicatus est. Illi equitatu atque essedis ad flumen progressi, ex loco superiore nostros prohibere & prœlium committere cœperunt. Repulsi ab equitatu, se in silvas abdiderunt, locum nacti, egregie & natura & opere munitum; quem, domestici belli, ut videbatur, causa, jam ante præparaverant: nam crebris arboribus

y établir son camp. C'étoit une retraite pour lui & un fort pour protéger sa flotte; & instruit par les prisonniers du lieu où les ennemis s'étoient retirés, il part à la troisième veille & laisse dix cohortes avec trois cents chevaux à Q. Atrius pour la garde de ses vaisseaux, qui l'inquiétoient d'autant moins, qu'il les laissoit à l'ancre sur un rivage uni & découvert. Il n'avoit pas fait plus de douze milles qu'il apperçut les ennemis; leur cavalerie & leurs chariots étoient postés sur une hauteur, d'où ils vouloient défendre le passage d'une rivière qui se trouvoit sur la route de César. En effet, ils vinrent nous attaquer; mais repoussés par notre cavalerie, ils se sauvèrent dans les forêts & cherchèrent leur asyle dans un lieu également fortifié par la nature & par l'art. Toutes les avenues en étoient fermées par des abbatis d'arbres, & il paroissoit qu'on l'avoit déja mis en cet état dans le cours de quelques guerres civiles. Ils ne se battirent dans la forêt que par pelotons, pour empêcher nos troupes de pénétrer

succisis omnes introitus erant perclusi. Ipsi ex silvis rari propugnabant, nostrosque intra munitiones ingredi prohibebant : at milites legionis VII, testudine facta, & aggere ad munitiones adjecto, locum cœperunt, eosque ex silvis expulerunt, paucis vulneribus acceptis. Sed eos fugientes longius Cæsar persequi vetuit; & quod loci naturam ignorabat, & quod, magna parte diei consumpta, munitioni castrorum tempus reliqui volebat.

jusqu'à leurs retranchemens ; mais les soldats de la septième Légion ayant mis leurs boucliers sur leurs têtes, se serrèrent les uns près des autres, élevèrent une terrasse au pied du rempart, attaquèrent les ennemis & les chassèrent des bois sans, pour ainsi dire, aucune perte. César ne voulut point qu'on les poursuivir, parce qu'on ne connoissoit pas le pays (a); d'ailleurs le jour étant déja avancé, il vouloit employer le reste à se retrancher.

(a) La prudence de César, de ne pas permettre à ses soldats de poursuivre l'ennemi dans un pays de bois & fourré qu'ils ne connoissoient pas, est un bel exemple pour ceux qui, enflammés par quelques succès, croient que rien ne peut leur résister, qu'ils peuvent tout oser, tout entreprendre, sans courir aucun danger & sans essuyer aucun revers : souvent cette fougue impétueuse ne tarde pas à être arrêtée & punie. L'ennemi en retraite fait profiter de la situation du terrein pour placer des embuscades dans différens endroits, dans lesquelles ces Généraux présomptueux tombent; il les fait bientôt repentir de leur témérité, de leur fougue, les force à leur tour à une retraite précipitée, & souvent à une déroute honteuse. Lorsqu'on a battu & forcé l'ennemi à la retraite, il ne faut le suivre qu'autant qu'on le voit devant soi, marcher en

Avant J. C. 54.
An de Rome 600.

X. Postridie ejus diei, mane, tripartito milites equitesque in expeditionem misit, ut eos, qui fugerant, persequerentur. His aliquantum itineris progressis, quum jam extremi essent in prospectu, equites a Q. Atrio ad Cæsarem venerant, qui nunciarent, superiore nocte, maxima cohorta tempestate, prope omnes naves afflictas, atque

X. Le lendemain à la pointe du jour, il partagea sa cavalerie & son infanterie en trois corps, & les envoya à la poursuite des fuyards; mais à peine étoient-ils en chemin & l'on voyoit encore les derniers, que des cavaliers vinrent de la part de Q. Atrius apprendre à César qu'une violente tempête s'étoit élevée la nuit dernière, & que presque tous les vaisseaux, après avoir beaucoup soufferts, avoient été jettés sur le rivage; que les ancres ni les cordages, ni l'adresse

ordre, garder ses flancs, & ne pas s'exposer, par une poursuite trop opiniâtre, à perdre le fruit de la victoire qu'on vient de remporter. Il y a autant & plus d'ignorance à poursuivre l'ennemi avec trop d'ardeur & sans prendre aucunes précautions, qu'il n'y en a à ne pas savoir profiter de la victoire, & à le laisser retirer paisiblement, tandis que par une poursuite sage & mesurée, on auroit pu le mettre hors d'état de continuer la guerre, & le forcer à demander la paix à telles conditions qu'on auroit voulu. César se ressouvint sans doute, dans cette occasion, de l'ardeur indiscrette avec laquelle il suivit les Suisses, après les avoir battus, & qu'il se vit attaqué par son flanc droit, par derrière & en front, tant par l'armée qui se retiroit que par un corps de quinze mille hommes qui étoit en plaine, mais que la vivacité avec laquelle il poursuivoit l'ennemi ne lui permit pas de voir. Il ne voulut pas courir encore le même danger. Un Général peut faire des fautes; mais il faut que ces mêmes fautes l'instruisent à n'en plus faire. Il falloit, suivant le Grand Condé, que M. de Créqui fût battu pour devenir un grand Général; il le fut par sa faute à Consaarbrick, & il justifia l'opinion du Grand Condé.

des

in littore ejectas esse ; quod neque anchoræ funesque subsisterent ; neque nautæ, gubernatoresque vim tempestatis pati possent : itaque ex eo concursu navium, magnum esse incommodum acceptum.

XI. His rebus cognitis, Cæsar legiones equitatumque revocari, atque itinere desistere jubet ; ipse ad naves revertitur : eadem fere quæ ex nunciis litterisque cognoverat, coram perspicit ; sic, ut, amissis circiter XL navibus, reliquæ tamen refici posse magno negotio viderentur. Itaque ex legionibus fabros deligit, & ex continenti alios accersiri jubet : Labieno scribit, ut, quam plurimas posset, iis legionibus, quæ sunt apud eum, naves instituat. Ipse,

des pilotes & des matelots, n'avoient pu résister à sa violence, & que les vaisseaux s'étant heurtés les uns contre les autres, avoient été fracassés & très-endommagés.

XI. Ces nouvelles étant parvenues à César, il fait revenir ses corps d'infanterie & de cavalerie, & reprend la route de la mer. Il vit par lui-même que le malheur qu'on lui avoit annoncé n'étoit que trop véritable : on avoit perdu environ quarante vaisseaux ; cependant à force de travail on pouvoit remettre les autres en état de servir. Sans différer il mit à l'ouvrage ses charpentiers des Légions, & en envoie chercher d'autres dans les Gaules ; il mande en même-tems à Labiénus d'employer les Légions restées sous ses ordres à construire le plus de vaisseaux qu'elles pourront (a). Pour lui, quelque peine,

(a) Il falloit nécessairement qu'un soldat Romain fut de tout métier, puisque César chargea Labiénus d'employer les Légions restées dans les Gaules sous ses ordres, à construire des vaisseaux. Ainsi un soldat Romain devoit

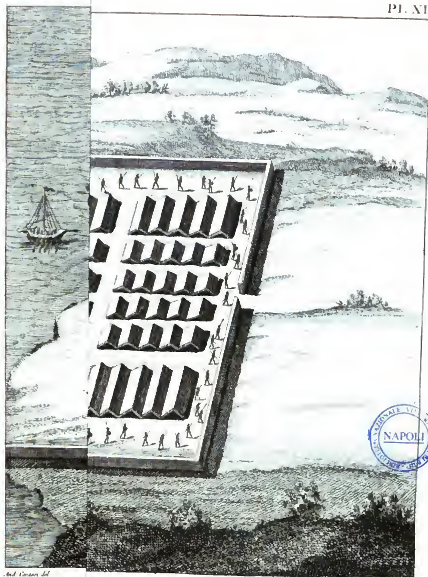
Avant J. C. 54. An de Rom. 660.

etsi reviserat multæ operæ ac laboris, tamen commodissimum esse statuit, omnes naves subduci, & cum castris una munitione conjungi. In his rebus circiter dies x consumit, ne nocturnis quidem temporibus ad laborem militum intermissis. Subductis navibus, castrisque egregie munitis, easdem copias, quas ante, præsidio navibus relinquit; ipse eodem, unde re-

(*) Voyez la Planche XI.

quelque travail qu'il dût en coûter, il ne voulut pas laisser ses vaisseaux exposés aux tempêtes; il les fit mettre à sec & les enferma dans l'enceinte de son camp (*). Pendant dix jours & dix nuits toute son armée fut employée à ces travaux. Cette opération achevée & son camp retranché, il y laissa les mêmes troupes que la première fois, & retourna dans le poste d'où il étoit parti. Pendant son absence les choses avoient bien changé de face : les ennemis se croyant plus en état que jamais de

être charpentier, menuisier, forgeron, tisserand, cordier, &c. il devoit avoir quelque teinture de la Géométrie pour observer les proportions, tant de la longueur des pièces de bois que de leur équarrissage, l'un & l'autre relatifs à la grandeur des vaisseaux. D'après ces qualités communes à la plus grande partie des soldats Romains, pouvons-nous leur comparer les nôtres? à peine savent-ils manier une pelle ou une pioche, & lorsqu'il faut les employer à élever des redoutes ou quelques autres espèces de retranchemens, si on n'est pas très-attentif à conduire & à diriger leurs ouvrages, il sont mal-faits, & au bout d'une ou deux heures les troupes sont si fatiguées, qu'il faut les faire relever par d'autres, tant on les habitue peu au travail. Les soldats de César auroient été comme les nôtres, s'il les avoit aussi peu exercés & occupés que le sont ceux de presque toutes les nations de l'Europe; & ceux ci seront comme ceux de César, lorsqu'on voudra, pendant la paix, les habituer à marcher, à travailler à remuer de la terre, enfin lorsqu'ils seront faits de longue main aux fatigues, & endurcis aux travaux.



And. Caraci del — Henriquez sculp.

A. Camp de … enfermés dans le Camp entourés des mêmes … mens .

Av. J. C. 54
An d. Rom. 600.

dierat, proficiſcitur. Eo quum veniſſet, majores jam undique in eum locum copiæ Britannorum convenerant: ſumma imperii bellique adminiſtrandi, communi conſilio, permiſſa eſt Caſſivellauno; cujus fines a maritimis civitatibus flumen dividit, quod appellatur Tameſis, a mari circiter millia paſſuum LXXX. Huic, ſuperiori tempore, cum reliquis civitatibus continentia bella interceſſerant. Sed noſtro adventu permoti Britanni, hunc toti bello imperioque præfecerant.

continuer la guerre, après le malheur arrivé à la flotte de Céſar, avoient fait venir de toutes parts de nouveaux renforts. Caſſivellaunus, un de leurs plus puiſſans Rois, avoit été élu d'une voix unanime. Les Etats de ce Prince, diſtans de la mer d'environ vingt-trois lieues, étoient ſéparés des villes maritimes par la Tamiſe; juſques-là il avoit été toujours en guerre avec les autres Puiſſances, mais réunies toutes par l'arrivée des Romains, leur jalouſie réciproque avoit ceſſé, & le ſoin du ſalut commun avoit été remis à ſa prudence.

XII. Britanniæ pars interior ab iis incolitur, quos natos in inſula ipſa memoria proditum dicunt. Maritima pars ab iis, qui prædæ ac belli inferendi cauſa, ex Belgis tranſierant; qui omnes fere iis nominibus civitatum ap-

XII. L'intérieur de la Grande-Bretagne eſt habité par des peuple qui, dès la plus haute antiquité, paſſent pour être nés dans le pays. La côte, au contraire, eſt entièrement occupée par des Belges, à qui l'amour de la guerre & le déſir du butin leur ayant fait abandonner leur pays, s'établirent

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

pellantur, quibus orti ex civitatibus eo pervenerunt, & bello illato ibi remanserunt, atque agros colere cœperunt. Hominum est infinita multitudo, creberrimaque ædificia fere Gallicis consimilia: pecoris magnus numerus. Utuntur, aut ære aut ferreis annullis ad certum pondus examinatis pro nummo. Nascitur ibi plumbum album in mediterraneis regionibus, in maritimis ferrum; sed ejus exigua est copia: ære utuntur importato. Materia cujusque generis, ut in Gallia, est, præter fagum atque abietem. Leporem, & gallinam, & anserem gustare, fas non putant: hæc tamen alunt, animi voluptatisque causa. Loca sunt temperatiora, quam in Gallia, remissioribus frigoribus.

XIII. Insula natura tri-

dans cette partie de la Grande-Bretagne qu'ils conquirent, & où ils ont presque tous conservé le même nom qu'ils portoient dans les Gaules: la population est immense; les maisons y sont bâties à peu près à la manière des Gaulois; le bétail y est très-commun, & ils n'ont pour monnoie que du cuivre ou des morceaux de fer d'un certain poids. On trouve des mines d'étain dans le cœur de l'île & des mines de fer sur la côte; leur cuivre leur vient de l'étranger. Il croît dans ce pays toutes sortes d'arbres, à l'exception du hêtre & du sapin. Les Bretons ne croient pas qu'il leur soit permis de manger ni lièvre, ni poule, ni oie; cependant ils en nourrissent pour leur plaisir. Le climat est plus tempéré & le froid moins rude que dans les Gaules.

XIII. L'île a la forme d'un

quetra ; cujus unum latus est contra Galliam : hujus lateris alter angulus, qui est ad Cantium, quo fere ex Gallia naves appelluntur, ad orientem solem ; inferior, ad meridiem spectat. Hoc latus tenet circiter millia passuum L. Alterum vergit ad Hispaniam, atque occidentem Solem : qua ex parte est Hibernia, dimidio minor, ut existimatur, quam Britannia ; sed pari spatio transmissus, atque ex Gallia, est in Britanniam. In hoc medio cursu est insula, quæ appellatur Mona : complures præterea minores objectæ insulæ existimantur ; de quibus insulis nonnulli scripserunt, dies continuos XXX sub bruma esse noctem : nos nihil de eo percunctationibus reperiebamus, nisi, certis ex aqua mensuris, breviores esse

triangle. La côte qui regarde la Gaule, à la prendre depuis la pointe du Cantium (*), située à l'Orient & où abordent presque tous les vaisseaux qui viennent de la Gaule, jusqu'à l'autre angle situé au midi (**), a environ cinquante milles d'étendue ; un autre côté de l'île regarde le Continent & l'Espagne : on lui donne dans le pays sept cent milles de longueur ; c'est dans cette partie que se trouve l'Hibernie (***), plus petite de la moitié que la Grande-Bretagne, dont elle n'est pas plus éloignée que celle-ci l'est de la Gaule. Entre les deux est l'île de Man & plusieurs autres petites îles, où, suivant le rapport de quelques Auteurs, il y a en hiver trente jours de nuit ; mais nos recherches ne nous ont donné sur cela rien de certain ; nous avons seulement remarqué, par le moyen de certaines horloges d'eau, que les nuits y sont plus courtes que dans le Continent. Ils croient que ce second côté a plus de sept cent mille de longueur. Le troisième côté du triangle est situé au septentrion ;

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

(*) Pays de Kent.

(**) Pays des Cornouailles.

(***) L'Irlande.

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

noctes, quam in continente, videbamus. Hujus est longitudo lateris, ut fert illorum opinio, DCC millium passuum. Tertium est contra septentrionem : cui parti nulla est objecta terra ; sed ejus lateris angulus maxime ad Germaniam spectat. Huic millia passuum DCCC in longitudinem esse existimatur. Ita omnis insula est in circuitu vicies centena millia passuum.

XIV. Ex his omnibus, longe sunt humanissimi, qui Cantium incolunt : quæ regio est maritima omnis, neque multum a Gallica differunt consuetudine. Interiores plerique frumenta non serunt; sed lacte & carne vivunt, pellibusque sunt vestiti. Omnes vero se Britanni vitro inficiunt, quod cœruleum efficit colorem ; atque hoc horribiliore sunt in pugna

il n'y a vis-à-vis aucune terre ; un de ces angles seulement regarde la Germanie ; on lui donne huit cent milles de longueur ; ainsi toute l'île peut avoir environ six cents lieues de tour.

XIV. Les plus civilisés de ces peuples sont les habitans de Cantium, dont le pays est maritime : leurs coutumes ressemblent beaucoup à celles des Gaulois. Quant à ceux qui habitent l'intérieur du pays, la plupart n'ensemencent point leurs terres ; ils vivent de lait & de la chair de leurs troupeaux, & ne se vêtissent que de peaux. Tous les Bretons se peignent le corps avec du pastel couleur de verd de mer, ce qui leur donne un aspect horrible dans les combats ; ils laissent croître leurs

aspectu : capilloque sunt promisso ; atque omni parte corporis rasa, præter caput, & labrum superius. Uxores habent deni duodenique inter se communes, & maxime fratres cum fratribus, parentesque cum liberis ; sed si qui sunt ex his nati, eorum habentur liberi, a quibus primum virgines quæque ductæ sunt.

cheveux & se rasent tout le corps, à l'exception de la tête & de la lèvre supérieure. Les femmes, chez eux, sont communes entre dix ou douze, sur-tout entre les frères & les parens ; s'il en vient des enfans, ils appartiennent à celui qui le premier a épousé la mère.

XV. Equites hostium essedariique acriter prœlio cum equitatu nostro in itinere conflixerunt ; ita tamen, ut nostri omnibus partibus superiores fuerint, atque eos in silvas collesque compulerint : sed, compluribus interfectis, cupidius insecuti, nonnullos ex suis amiserunt. At illi, intermisso spatio, imprudentibus nostris atque occupatis in munitione castrorum, subito se ex silvis

XV. La cavalerie des ennemis, soutenue par leurs chariots de guerre, attaqua vivement la nôtre dans la marche ; mais repoussée de toutes parts, elle fut chassée jusques dans les bois & les montagnes, où nous perdîmes quelques cavaliers qui s'étoient trop engagés, après avoir fait un grand carnage de ces insulaires. Peu de tems après, pendant que nos gens étoient occupés à se retrancher & ne se défioient de rien, tout d'un coup les ennemis sortirent de leurs forêts & vinrent fondre sur une garde avancée, qu'ils chargèrent

Avant J. C. 54.
An de Rome 600.

ejecerunt; impetuque in eos facto, qui erant in ſtatione pro caſtris collocati, acriter pugnaverunt : duabuſque miſſis ſubſidio cohortibus a Cæſare, atque his primis legionum duarum, quum hæ, intermiſſo perexiguo loci ſpatio inter ſe conſtitiſſent, novo genere pugnæ perterritis noſtris, per medios audaciſſime proruperunt, ſeque inde incolumes receperunt. Eo die Q. Laberius Durus tribunus militum interficitur. Illi, pluribus ſubmiſſis cohortibus, repelluntur.

vivement. Auſſi-tôt Céſar envoya à ſon ſecours les deux premières cohortes de deux Légions; mais comme celles-ci étoient poſtées à quelque diſtance l'une de l'autre, les ennemis les croyant étonnées de leur nouvelle manière de combattre, eurent la hardieſſe de ſe faire jour entre deux, & ſe tirèrent delà ſans perte. Q. Labérius Durus, Tribun militaire, fut tué dans cette occaſion. Enfin on envoya d'autres troupes en plus grand nombre qui repouſſèrent les ennemis.

XVI. Toto hoc in genere pugnæ quum ſub oculis omnium, ac pro caſtris dimicaretur, intellectum eſt, noſtros propter gravitatem armorum, quod neque inſequi cedentes poſſent, neque ab ſignis diſcedere auderent, minus aptos eſſe ad hujus

XVI. Cette action, qui ſe paſſa à la tête du camp & en vue de tout le monde, fit remarquer que les Romains étoient peu propres à combattre contre de pareils ennemis, parce que la peſanteur de leurs armes romaines & la néceſſité ou l'habitude que l'infanterie avoit de ſe battre de pied ferme, l'empêchoient également

de

Avant J. C. 54.
An de Rome 680.

generis hostem : equites autem magno cum periculo dimicare, propterea quod illi etiam consulto plerumque cederent; &, quum paululum ab legionibus nostros removissent, ex essedis desilirent, & pedibus dispari prœlio contenderent. Equestris autem prœlii ratio, & cedentibus & insequentibus, par atque idem periculum inferebat. Accedebat huc, ut nunquam conferti, sed rari, magnisque intervallis prœliarentur, stationesque dispositas haberent, atque alios alii deinceps exciperent, integrique & recentes defatigatis succederent.

de poursuivre & de quitter les enseignes; d'un autre côté, ce n'étoit qu'avec un danger extrême que la cavalerie se hasardoit de les combattre, parce que souvent les Barbares faisoient mine de fuir pour l'attirer loin de ses Légions, & à l'instant ils sautoient loin de leurs chariots & combattoient à pied avec un grand avantage; ainsi, soit que la cavalerie romaine cédât, soit qu'elle poursuivit, elle étoit également exposée. De plus, les Bretons ne combattoient jamais que par pelotons séparés & avec de grands intervalles entr'eux; ils avoient des corps de réserve disposés de manière qu'ils se secouroient mutuellement, soit pour recevoir ceux qui fuyoient, soit pour remplacer par des troupes fraîches ceux que la fatigue forçoit à quitter le combat (*a*).

(*a*) La description que fait César de la manière dont les Bretons combattoient, prouve qu'ils n'étoient rien moins que barbares, pour ce qui pouvoit regarder l'attaque & la défense; qu'ils connoissoient les dispositions, & qu'ils ne faisoient pas uniquement dépendre les succès de la valeur & du nombre. Combattre par pelotons avec des intervalles entre chacun; avoir des corps derrière destinés à recevoir ceux qui étoient forcés de se retirer; ou

Avant J. C. 54.
An de Rome 600.

XVII. Postero die procul a castris hostes in collibus constiterunt, rarique se ostendere, & lentius, quam pridie, nostros equites prœlio lacessere cœperunt. Sed meridie, quum Cæsar pabuli causa III legiones, atque om-

XVII. Le lendemain, les ennemis allèrent se postter entre des collines loin de notre camp; on ne les vit plus qu'en petit nombre, & leurs attaques furent beaucoup moins vives que le jour précédent. Sur le midi, César ayant envoyé trois Légions avec toute sa cavalerie au fourrage, sous les ordres

à remplacer ceux que la fatigue obligeoit de se mettre à l'écart, annonce un peuple qui a des idées, quelques espèces de lumières & quelques principes de la guerre. Il est possible que ces pelotons fussent ou trop foibles ou trop forts; que les intervalles entre chacun fussent trop grands; que les corps placés derrière ceux-ci fussent trop éloignés; qu'il n'y eût point d'ensemble dans l'attaque, ni dans chaque troupe en particulier; mais cela n'empêche pas de voir qu'ils connoissoient l'art de multiplier leurs forces, la nécessité de se porter des secours, & celle des dispositions: ils en savoient assez pour ne pas hasarder une bataille rangée contre un ennemi qui connoissoit l'ordre & la discipline, habitué aux fatigues, familiarisé avec les dangers, & animé par des succès suivis. Aussi leur projet étoit de tâcher de le détruire insensiblement; de faire ensorte de le surprendre & de l'attaquer lorsqu'il seroit en marche, lorsqu'il iroit au fourrage; d'intercepter ses subsistances en tout genre; de le harceler sans cesse pour le fatiguer; enfin, ils vouloient tout essayer, hors les affaires générales qu'ils évitoient, pour le détruire ou le forcer à se rembarquer, & délivrer l'Angleterre d'un si dangereux ennemi. Une telle nation étoit difficile à vaincre, & c'étoit moins par la force qu'on pouvoit espérer d'y réussir, que par une conduite prudente, réfléchie & relative à la circonstance. Le génie & l'activité prudente de César triomphèrent une seconde fois de la valeur des Bretons, les forcèrent à lui demander la paix & à lui livrer des ôtages.

nem equittaum cum C. Trebonio legato misisset, repente ex omnibus partibus ad pabulatores advolaverunt, sic uti ab signis legionibusque non absisterent. Nostri acriter in eos impetu facto, repulerunt : neque finem insequendi fecerunt, quoad subsidio confisi equites, quum post se legiones viderent, præcipites hostes egerunt; magnoque eorum numero interfecto, neque sui colligendi, neque consistendi, aut ex essedis desiliendi facultatem dederunt. Ex hac fuga protinus, quæ undique convenerant, auxilia discesserunt : neque post id tempus unquam summis nobiscum copiis hostes contenderunt.

de C. Trébonius, l'un de ses Lieutenans, ils vinrent tout-à-coup fondre de tous côtés sur les fourrageurs & sur les Légions; les nôtres tombèrent dessus vigoureusement & les repoussèrent. La cavalerie romaine, enhardie par la vue de ses Légions qui la suivoient de près, poursuivit les ennemis avec tant d'ardeur, qu'ils n'eurent le tems ni de se rallier, ni de s'arrêter, ni de descendre de leurs chariots; on en tailla en pièces un grand nombre. Les secours qui leur venoient de toutes parts, témoins d'une fuite si precipitée, se retirèrent dans leurs montagnes. Depuis ce combat, les ennemis ne nous attaquèrent plus avec toutes leurs troupes (*a*).

(*a*) La façon de combattre des Romains n'étoit nullement propre à résister à celle des Bretons, parce que la pesanteur de leurs armes & l'habitude que l'infanterie avoit de se battre de pied ferme, ne lui permettoient pas de poursuivre l'ennemi, lorsqu'elle l'avoit rompu; que la cavalerie ne pouvoit

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

XVIII. Cæsar, cognito consilio eorum, ad flumen Tamesin, in fines Cassivellauni exercitum ducit. Quod flumen uno omnino loco pedibus, atque hoc ægre, transiri potest. Eo quum venisset, animum advertit, ad alteram fluminis ripam magnas esse copias hostium instructas : ripa autem erat acutis sudibus præfixis munita; ejus-

XVIII. César, qui connut bientôt leur dessein, conduisit son armée vers la Tamise, qui est sur les confins des Etats de Cassivellaunus. Il n'y avoit pour traverser ce fleuve qu'un gué très-difficile, au-delà duquel les ennemis avoient une armée considérable rangée en bataille ; la rive de leur côté étoit fortifiée d'une palissade de gros pieux pointus enfoncés en terre, & ils en avoient encore enfoncé d'autres dans l'eau, qu'on ne pouvoit appercevoir. César en ayant été informé

pas non plus le poursuivre trop loin sans être soutenue de près par son infanterie, parce que l'ennemi se retiroit très-précipitamment de devant elle, pour l'attirer & l'éloigner de son infanterie ; qu'alors les Bretons sautoient à bas de leurs chariots & venoient l'attaquer avec un très-grand désavantage pour elle. C. Trébonius, envoyé par César avec trois Légions & toute sa cavalerie pour aller au fourrage, se voyant attaqué par l'ennemi, remarqua sans doute ce défaut de disposition de la part des Romains ; il la changea & fit soutenir sa cavalerie de très-près par son infanterie : s'il eût voulu soutenir l'attaque selon l'usage des Romains, de se mettre en bataille, jamais il n'eut réussi à chasser & à dissiper les Bretons ; mais ceux-ci poursuivis sans relâche par les deux armes qui se soutenoient l'une l'autre, ils ne purent remédier à leur premier désordre. La méthode des Bretons, bonne à beaucoup d'égards, sur-tout dans un pays de plaine, ne pouvoit pas résister à la longue, dans un pays de bois & de montagnes qui n'étoit nullement propre à des chariots, contre une armée qui faisoit ses progrès pied à pied, qui trouvoit une forteresse dans chacun de ses camps, & qui savoit se garantir de toute surprise.

demque generis sub aqua defixæ sudes flumine tegebantur. Iis rebus cognitis a captivis perfugisque, Cæsar, præmisso equitatu, confestim legiones subsequi jussit. Sed ea celeritate, atque eo impetu milites ierunt, cum capite solo ex aqua exstarent, ut hostes impetum legionum atque equitum sustinere non possent, ripasque dimitterent, ac se fugæ mandarent.

par des prisonniers & des transfuges, tenta cependant le passage. La cavalerie entra la première dans le gué, & les Légions la suivirent. Quoique les Légions eussent de l'eau jusqu'au cou, elles passèrent avec tant d'impétuosité, que l'ennemi ne put soutenir leur choc, qu'il abandonna le rivage & prit la fuite (*a*).

(*a*) Ce passage à gué de la Tamise peut, sans injustice, être taxé de témérité, & le succès qu'eut l'armée romaine ne justifie pas cette entreprise, qui s'exécuta contre tous les principes de la guerre. En effet, tenter de passer un fleuve à gué devant une armée nombreuse qui défendoit le bord opposé, qui avoit devant elle des pieux aiguisés & enfoncés dans l'eau qu'on ne pouvoit appercevoir, & d'autres qui bordoient le rivage & couvroient l'ennemi qui défendoit cette rive, n'étoit certainement pas l'action d'un Général prudent, expérimenté, & qui, dans ce qu'il entreprend, a au moins l'espérance de réussir. Avant que de pouvoir attaquer l'ennemi, il falloit nécessairement franchir les obstacles cachés & visibles qui séparoient les Romains des Bretons. César voyoit les pieux qui servoient de rempart à l'ennemi; il pouvoit peut-être alors ignorer qu'il y en eut dans l'eau; mais quand il n'y auroit eu que ceux qui étoient visibles, ce n'étoit point la cavalerie qui devoit passer la première, parce qu'elle ne pouvoit ni les couper, ni les arracher; c'étoit à l'infanterie à faire l'avant-garde; une partie auroit été

Avant J. C. 54.
An de Rome 600.

XIX. Cassivellaunus, ut supra demonstravimus, omni spe deposita contentionis, dimissis amplioribus copiis,

XIX. Cassivellaunus, désespéré de ne pouvoir disputer le terrein, congédia presque toutes ses troupes, & ne garda avec lui qu'environ quatre mille hommes de ceux

armée de haches, & l'autre destinée à la soutenir. César ne donne qu'un détail très-bref de cette action; il dit seulement que la cavalerie entra la première dans le gué, qu'elle fut suivie par les Légions, & que celles-ci avoient de l'eau jusqu'au cou. Il dit encore que les Légions passèrent avec tant d'impétuosité, que l'ennemi ne put soutenir leur choc. On est en peine de savoir comment la cavalerie, qui marchoit la première, put passer pardessus ces pieux aiguisés & cachés sous l'eau, & franchir ceux qui bordoient le rivage; car avant que de pouvoir joindre l'ennemi, qui ne put soutenir le choc des Romains, il fallut nécessairement débarrasser le terrein des obstacles qui séparoient l'ennemi de l'armée romaine. Il est à présumer que, lorsque la cavalerie eut montré le gué à l'infanterie, elle se sépara à droite & à gauche pour laisser passer l'infanterie, & que celle-ci, munie de haches, coupa ces pieux, tant ceux qui étoient dans l'eau, que ceux plantés sur le rivage; que cette partie armée de haches, étoit soutenue par le reste de l'infanterie qui lançoit des traits & des pierres sur l'ennemi; mais César n'en dit rien, il ne parle même plus de sa cavalerie, & on ne sait ce qu'elle devint. Le mot, commentaire, a une signification en latin différente de celle qu'il a en français. Commentaires, en latin, signifient mémoires, relation, & en français, ils sont l'explication du texte d'un Auteur trop concis, ou difficile à comprendre; & pour le rendre plus clair & suppléer à ce qu'il n'a pas suffisamment détaillé, on donne l'interprétation de ce qu'il a voulu dire: or, César n'a écrit que ses Mémoires, & non son Histoire; ainsi il n'étoit pas obligé d'entrer dans des détails qui appartiennent à l'Histoire. Cependant il y a des événemens qui sont si importans & si intéressans, qu'ils demanderoient des détails plus étendus & plus exacts: ce passage de la Tamise est un de ces événemens qui en auroit exigé de plus circonstanciés.

millibus circiter IV essedariorum relictis, itinera nostra servabat; paululumque ex via excedebat, locisque impeditis atque silvestribus sese occultabat; atque iis regionibus, quibus nos iter facturos cognoverat, pecora atque homines ex agris in silvas compellebat : & quum equitatus noster liberius, vastandi prædandique causa, se in agros effunderet, omnibus viis notis semitisque essedarios ex silvis emittebat; &, magno cum periculo nostrorum equitum, cum iis confligebat; atque hoc metu latius vagari prohibebat. Relinquebatur, ut neque longius agmine legionum discedi Cæsar pateretur, & tantum in agris vastandis, incendiisque faciendis hostibus noceretur, quantum labore atque itinere legionarii milites efficere poterant.

qui servoient sur des chariots, & avec lesquels il observa notre marche. Il se tint caché dans les bois & dans des lieux couverts, & fit retirer dans l'intérieur du pays les habitans & le bétail répandus dans la campagne. Si la cavalerie romaine s'écartoit dans les champs, ou pour ravager ou pour piller, aussi-tôt il envoyoit contr'elle ses soldats montés sur des chariots qui connoissoient parfaitement les issues des bois, tomboient à l'improviste sur nos troupes dispersées & les mettoient dans le plus grand désordre. Il ne restoit à César d'autre parti que d'empêcher sa cavalerie de trop s'écarter des Légions & de lui défendre de faire le dégât hors de la portée de son infanterie.

Avant J. C. 54.
An du Rome 699.

Avant J. C. 54.
An de Rome 600.

(*) Ceux des Comtés d'Essex & de Midlesex.

XX. Interim Trinobantes, prope firmissima earum regionum civitas, ex qua Mandubratius adolescens, Cæsaris fidem secutus, ad eum in continentem Galliam venerat, cujus pater Imanuentius in ea civitate regnum obtinuerat, interfectusque erat a Cassivellauno, ipse fuga mortem vitaverat, legatos ad Cæsarem mittunt; pollicenturque, sese ei dedituros, & imperata facturos: petunt, ut Mandubratium ab injuria Cassivellauni defendat; atque in civitatem mittat, qui præsit, imperiumque obtineat. His Cæsar imperat obsides XL, frumentumque exercitui; Mandubratiumque ad eos mittit. Illi imperata celeriter fecerunt: obsides ad numerum, frumentumque miserunt.

XX. Cependant les Trinobantes (*), nation la plus puissante de la Grande-Bretagne, de laquelle étoit Mandubratius, jeune homme qui s'étoit attaché à César, & qui étoit venu se jetter entre ses bras pour éviter le sort d'Imanuentius, son père, Roi de ce peuple, que Cassivellaunus avoit fait mourir, envoient des Députés à César pour lui offrir de se rendre, de lui obéir, & lui demandent sa protection pour Mandubratius contre Cassivellaunus, & le prient de leur envoyer ce jeune Prince pour être leur Chef & leur Roi. Il y consentit, à condition qu'ils lui livreroient quarante ôtages & des vivres pour ses troupes; à quoi ils satisfirent sur le champ.

XXI. Trinobantibus de-

XXI. Cette protection accordée aux

fensis, atque ab omni militum injuria prohibitis, Cenimagni, Segontiaci, Ancalites, Bibroci, Caſſi, legationibus miſſis, ſeſe Cæſari dediderunt. Ab his cognoſcit, non longe ex eo loco oppidum Caſſivellauni abeſſe, ſilvis paludibuſque munitum, quo ſatis magnus hominum pecoriſque numerus convenerit. Oppidum autem Britanni vocant, quum ſilvas impeditas vallo atque foſſa munierunt, quo, incurſionis hoſtium vitandæ cauſa, convenire conſueverunt. Eo proficiſcitur cum legionibus: locum reperit egregie natura atque opere munitum; tamen hunc duabus ex partibus oppugnare contendit. Hoſtes pauliſper morati, militum noſtrorum impetum non tulerunt; ſeſeque ex alia parte oppidi ejecerunt: magnus ibi

aux Trinobantes eut tout le ſuccès qu'il pouvoit déſirer; les Cenimagni (1), les Segontiaci (2), les Ancalites (3), les Bibroci (4), les Caſſi (5), ſuivirent leur exemple & ſe ſoumirent. Céſar ayant appris d'eux que la ville de Caſſivellaunus n'étoit pas éloignée de l'endroit où il ſe trouvoit alors, qu'elle étoit environnée de bois & de marais, & qu'un grand nombre de ſes ſujets s'y étoit réfugié avec leurs troupeaux; il y marcha auſſi-tôt avec ſes Légions. (Ces peuples donnent le nom de ville à un bois épais fortifié d'un rempart & d'un foſſé qui leur ſert de retraite contre les courſes des ennemis). La place, quoique très-forte par ſa ſituation & par l'art, fut attaquée par deux endroits à la fois. Les ennemis firent d'abord quelque réſiſtance; mais ils ſe retirèrent par un côté qui n'étoit point attaqué. On y trouva quantité de bétail, & pluſieurs de ceux qui fuyoient furent pris ou tués.

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

(1) Ceux de Suffolk, de Norfolk & du Cambrigiſhire.

(2) On eſt incertain.

(3) Ceux de Henley.

(4) Ceux de Bray.

(5) Ceux de Caishow.

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

numerus pecoris repertus; multique in fuga sunt comprehensi, atque interfecti.

XXII. Dum hæc in his locis geruntur, Cassivellaunus ad Cantium, quod esse ad mare supra demonstravimus, quibus regionibus IV reges præerant, Cingetorix, Carvilius, Taximagulus, Segonax, nuncios mittit; atque his imperat, ut coactis omnibus copiis, castra navalia de improviso adoriantur, atque oppugnent. Hi quum ad castra venissent, nostri eruptione facta, multis eorum interfectis, capto etiam nobili duce Lugotorige, suos incolumes reduxerunt. Cassivellaunus, hoc prœlio nun-

XXII. Pendant que ces choses se passoient de ce côté-là, Cassivellaunus dépêcha vers quatre Rois du Cantium, nommés Cingétorix, Carvilius, Taximagulus & Segonax, & leur ordonna d'assembler en secret toutes leurs troupes & d'aller attaquer subitement le camp qui étoit à la garde de nos vaisseaux. Ils suivirent exactement les ordres qu'ils avoienr reçus; mais les cohortes ayant fait sur eux une sortie vigoureuse, ils ne purent en soutenir le choc, & furent battus & mis en fuite. Lugotorige, un de leurs principaux Chefs, fut pris; & les Romains, après avoir passé au fil de l'épée un grand nombre d'ennemis, rentrèrent dans leur camp sans aucune perte (*a*). Un succès si contraire à ses espérances

(*a*) Cassivellaunus, toujours malheureux, battu jusques dans le centre de ses propres États, auroit pu être découragé après tant de revers; mais l'honneur d'avoir été choisi unanimement par la nation pour son Général, l'intérêt vif qu'il portoit à sa patrie, & l'amour de sa liberté, le soutenoient

ciato, tot detrimentis acceptis, vastatis finibus, maxime etiam permotus defectione civitatum, legatos per Atrebatem Comium de deditione ad Cæsarem mittit. Cæsar, quum statuisset hiemem in continente propter repentinos Galliæ motus agere, neque multum æstatis superesset, atque id facile extrahi posse intelligeret, obsides imperat; &, quid in annos singulos vectigalis populo Romano Britannia penderet,

fit enfin perdre courage à Cassivellaunus; toutes ses ressources étoient épuisées, son pays entièrement désolé; les peuples rebutés l'abandonnoient & faisoient chacun leur paix particulière, craignant, s'il attendoit davantage, qu'on ne lui imposât des conditions trop dures; il se détermina à mettre les armes bas & à s'accommoder avec César par l'entremise de Comius, Roi des Atrebates. César qui craignoit toujours de nouvelles révoltes dans les Gaules, & qui désiroit d'y aller passer l'hiver, ne fit pas de grandes difficultés sur l'accommodement qu'on lui pro-

dans ses malheurs, & lui faisoient imaginer tous les moyens possibles pour triompher des Romains, & rendre à sa patrie sa liberté expirante. Quoique ses connoissances sur la guerre fussent très-inférieures à celles de César, que ses soldats, malgré leur courage, n'eussent pas cette fermeté que l'habitude des combats avoit donné aux Romains; si la diversion qu'il imagina, & qu'il fit sur le camp retranché d'Atrius, avoit eu la réussite qu'il en espéroit, elle auroit entraîné la perte totale de l'armée romaine. En effet, si le camp avoit été forcé, & les vaisseaux qui y étoient renfermés brûlés, César & son armée se feroient trouvés sans subsistances, sans bagages, & sans un seul vaisseau pour passer dans les Gaules : les Romains auroient fini par être accablés par la multitude, ou auroient péri de misère. Cette entreprise hardie, mais bien vue, auroit mis fin à la guerre de la Grande-Bretagne, & auroit vraisemblablement causé la révolte entière des Gaules.

Avant J. C. 54.
An de Rome 600.

constituit : interdicit atque imperat Cassivellauno, ne Mandubratio, neu Trinobantibus noceat.

posoit. L'été approchoit de sa fin; & il vouloit profiter du peu de tems qui restoit encore propre à la navigation. Il consentit donc à la paix, à condition que les Bretons livreroient des ôtages, qu'ils payeroient tous les ans aux Romains le tribut qu'il fixa, & surtout que Cassivellaunus n'inquiéteroit, sous aucun prétexte, ni Mandubratius ni les Trinobantes.

XXIII. Obsidibus acceptis, exercitum reduxit ad mare, naves invenit refectas. His deductis, quod & captivorum magnum numerum habebat, & nonnullæ tempestate deperierant naves, duobus commeatibus exercitum reportare constituit; ac sic accidit, ut ex tanto navium numero, tot naviga-

XXIII. Les ôtages fournis, César ramena ses troupes vers la mer, où il trouva ses vaisseaux radoubés; il les fit mettre à la mer & prépara tout pour son départ; le transport de son armée se fit en deux fois, tant à cause du grand nombre de prisonniers qu'il avoit fait dans la Grande-Bretagne, que par la perte de quelques vaisseaux mis par la tempête hors d'état de servir (*a*). Son bonheur ordinaire

(*a*) Avant que de suivre César en Gaule, il me semble important de rapporter l'action d'un soldat romain dont César ne fait point mention, mais dont Plutarque nous instruit; elle prouvera le respect que les Romains avoient pour tout ce qui tenoit à la discipline. On sait que chez les Grecs, lorsque les pères & mères armoient leurs enfans, qui alloient pour la première fois à la guerre, ils leur disoient, en leur donnant le bouclier, *reviens avec ou*

tionibus, neque hoc, neque superiore anno, ulla omnino

l'accompagna encore à son retour dans les Gaules. Dans les voyages

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

---

dessus. Nous ne trouvons pas cet usage chez les Romains; mais ils attachoient peut-être encore plus de honte à la perte de cette arme. Dans une action où les Chefs-de-file des Légions s'étoient engagés dans un lieu très-marécageux, & y étoient pressés par les Bretons, un soldat romain à la vue de César spectateur de ce combat, se jette au milieu des ennemis, fait de si grands efforts & tant d'actions de valeur, qu'il les oblige à prendre la fuite, & sauve ses officiers; ensuite passant le marais après tous les autres avec des peines infinies au travers de cette eau bourbeuse, partie à la nage & partie dans la fange, il gagne enfin la rive; mais sans son bouclier. César plein d'admiration pour son grand courage, court à lui avec des cris de joie & de grandes louanges pour l'accueillir & le caresser; mais lui tout morne, la tête baissée & le visage couvert de larmes, se jette à ses pieds & lui demande pardon de ce qu'il n'avoit pas conservé son bouclier (*). Que l'on juge d'après ce trait de l'exacte discipline des Romains, & jusqu'à quel point ils poussoient l'héroïsme. Sous le règne de Louis XIV, il arriva un trait à peu près semblable. Cependant nous ne mettons aucune honte à perdre un fusil, une bayonnette, ou quelqu'autre arme, & il n'y a point de loi militaire qui inflige de punition au soldat qui, dans un combat, a perdu quelques-unes des siennes. Un soldat français est envoyé pour reconnoître si la breche faite à un ouvrage étoit praticable; il s'arme de deux pistolets & de sa bayonnette, va où il lui est ordonné, y reste assez de tems pour tout examiner, y essuie beaucoup de coups de fusil, & est assez heureux, après avoir tout vu, de revenir sans être touché. Comme il rendoit compte de sa mission, il s'apperçoit qu'il lui manque un de ses pistolets; il interrompt ce qu'il disoit, retourne, sans rien dire, d'où il venoit, rapporte son pistolet, & continue à rendre compte de sa reconnoissance. Ce n'est pas seulement dans l'Histoire de l'antiquité qu'il faut chercher des actions héroïques; elles sont de tous les tems & de toutes les nations; les annales de la France en fourmilleroient, si on avoit eu soin de les recueillir. Il est étonnant qu'on ensevelisse dans

(*) Vie de César.

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

navis, quæ milites portaret, desideraretur: at ex iis, quæ inanes ex continente ad eum remitterentur, & prioris commeatus expositis militibus, & quas postea Labienus faciendas curaverat numero LX, perpaucæ locum caperent, reliquæ fere omnes rejicerentur. Quas quum aliquandiu Cæsar frustra exspectasset, ne anni tempore navigatione excluderetur, quod æquinoctium suberat necessario angustius milites collocavit; ac summam tranquillitatem consecutus, se-

qu'il fit, tant cette année que la précédente, il ne perdit aucun des vaisseaux qui avoient des soldats à bord; ceux au contraire qui retournoient à vuide ou qui revenoient après avoir mis des troupes à terre, ou ceux que Labiénus avoit fait faire & qui étoient au nombre de soixante, périrent presque tous, très-peu arrivèrent à bon port. César les attendit en vain pendant quelque tems; mais pressé par l'approche de l'équinoxe, toujours dangereux dans cette mer, il fut obligé d'entasser ses troupes sur le peu de navires qu'il avoit, & le vent s'étant trouvé favorable, il mit à la voile au commencement de la seconde veille,

l'oubli des traits qui honorent, non-seulement ceux qui les font, mais encore la nation. Tout ce qui peut exciter aux grandes actions, aux actions généreuses & patriotiques, devroit être conservé. Le Ministère devroit charger les Chefs des corps de recueillir les actions de valeur de leur régiment, sans omettre les noms de ceux qui en feroient de personnelles: il en devroit être de même pour tous les états. Les hommes en général, de quelque profession qu'ils soient, sont susceptibles de faire, chacun dans leur genre, des choses dignes de passer à la postérité. Ce feroit un aiguillon qui exciteroit chaque membre de l'État à mériter que leur nom fût inscrit sur le livre des fastes de la nation, & qui animeroit les enfans à imiter leurs pères, & même à les surpasser.

cunda inita quum solvisset vigilia, prima luce terram attigit, omnesque incolumes naves perduxit.

XXIV. Subductis navibus, concilioque Gallorum Samarobrivæ peracto; quod eo anno frumentum in Gallia, propter siccitates, angustius provenerat, coactus est aliter, ac superioribus annis, exercitum in hibernis collocare, legionesque in plures civitates distribuere: ex quibus unam in Morinos ducendam C. Fabio legato dedit; alteram in Nervios Q. Ciceroni; tertiam in Essuos L. Roscio; quartam in Rhemis cum T. Labieno in confinio Trevirorum, hiemare jussit: tres in Belgis collocavit. His M. Crassum quæstorem, & L. Munatium Plancum, & C. Trebonium legatos præfecit. Unam legio-

& prit terre au point du jour sans avoir perdu un seul vaisseau.

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

XXIV. Après avoir fait mettre ses vaisseaux à sec, il se rendit à Samarobrive (*) pour y tenir les États des Gaules; & comme cette année la récolte avoit été peu abondante, à cause de la sécheresse, il se vit forcé de mettre ses troupes en quartier d'hiver, autrement que les années précédentes, & de les distribuer dans plusieurs provinces. Il envoya une Légion chez les Morini, sous les ordres de C. Fabius; une autre chez les Nervii, commandée par Q. Ciceron; la troisième chez les Essui (**), sous la conduite de L. Roscius; la quatrième chez les Rhémois, frontières de Trèves, sous Q. Labiénus, & trois allèrent dans la Belgique sous le commandement de M. Crassus, de L. Munatius Plancus & de C. Trebonius, ses Lieutenans. Quant à la Légion qu'il avoit levée depuis peu au-delà du Pô, il l'envoya avec cinq

(*) Amiens.

(**) Ceux de Séez.

Avant J. C. 54.
An de Rome 600.

nem, quam proxime trans Padum conſcripſerat, & cohortis quinque in Eburones, quorum pars maxima eſt inter Moſam & Rhenum, qui ſub imperio Ambiorigis & Catevulci erant, miſit. His militibus Q. Titurium Sabinum, & L. Arunculeium Cottam, legatos præeſſe juſſit. Ad hunc modum diſtributis legionibus, facillime inopiæ frumentariæ ſeſe mederi poſſe exiſtimavit. Atque harum tamen omnium legionum hiberna (præter eam, quam L. Roſcio in pacatiſſimam & quietiſſimam partem ducendam dederat) millibus paſſuum c continebantur. Ipſe interea, quoad legiones collocatas, munitaque hiberna cognoviſſet, in Gallia morari conſtituit.

cohortes ſous les ordres de Q. Titurius Sabinus & de L. Arunculeius Cotta, chez les Eburons, ſitués en grande partie entre la Meuſe & le Rhin, où Ambiorix & Catevulcus commandoient. Par ces arrangemens, il crut avoir rémédié autant qu'il étoit poſſible à la diſette des vivres. Les quartiers n'étoient pas éloignés les uns des autres, excepté la Légion que commandoit L. Roſcius, qui ſe trouvoit dans un pays où tout étoit tranquille, les autres étoient renfermées dans une étendue d'environ trente-cinq lieues (*a*); cependant il jugea à propos de reſter dans la Gaule juſqu'à ce qu'elles fuſſent bien établies & retranchées dans leurs quartiers.

(*a*) Céſar n'avoit pas la poſition des lieux bien préſente, quand il dit que ſes Légions, hors celle qui étoit à Séez, étoient renfermées dans une étendue

XXV. Il

Avant J. C. 54
An de Rome [illegible]

XXV. Erat in Carnutibus summo loco natus Tasgetius, cujus majores in sua civitate regnum obtinuerant. Huic Cæsar, pro ejus virtute, atque in se benevolentia, quod in omnibus bellis singulari

XXV. Il y avoit dans le pays des Carnutes un Seigneur nommé Tasgétius, dont les ancêtres avoient possédé la souveraineté de cette province. César, en considération de sa valeur, de son attachement aux Romains, & des grands services qu'il lui avoit rendus, l'avoit

de trente-cinq lieues. Si l'on prend le triangle formé, depuis le lieu où Térouanne étoit située, jusqu'à Liege, de Liege à Rheims, & de Rheims à Térouanne, on trouvera plus de quarante-cinq à cinquante lieues sur chaque côté de ce triangle; mais quand même l'étendue du terrein occupé par les Légions auroit été telle que le dit César, la distance auroit été trop considérable pour qu'elles eussent pu se secourir assez promptement. César établissoit ordinairement ses quartiers d'hiver dans le canton des Gaules où les révoltes étoient le plus à craindre; souvent toute l'armée étoit rassemblée dans le même camp; quelquefois aussi ses Légions étoient séparées, cependant pas assez pour ne pas pouvoir se donner, en peu d'heures, un secours mutuel. Cette année, il ne put pas sans doute suivre le même plan, à cause de la disette des bleds, & il ne trouva d'autre moyen pour les faire subsister, que de les distribuer dans plusieurs provinces; mais étant trop éloignées les unes des autres, elles ne purent se secourir assez promptement, ni même être instruites à tems des projets de l'ennemi. La Légion & les cinq cohortes qu'il avoit établies dans le pays de Liege, attaquées par les peuples de cette partie de la Gaule, furent absolument détruites, & à peine en resta-t-il un seul soldat pour aller porter cette triste nouvelle au camp de T. Labiénus, établi chez les Rhémois. Il est certain que César étendit trop ses quartiers, & la raison de la disette des bleds, toute importante qu'elle étoit, ne devoit pas lui faire disperser ses Légions dans un pays qui, en apparence soumis, étoit toujours prêt à se soulever. César auroit dû faire amasser des bleds dans les

Avant J. C. 54
l'An de Rome 600.

ejus opera fuerat usus, majorum locum restituerat. Tertium hunc annum regnantem inimici palam, multis etiam ex civitate auctoribus, interfecerunt. Defertur ea res ad Cæsarem. Ille veritus, quod ad plures res pertinebat, ne

rétabli dans le rang de ses aïeux. Il régnoit depuis trois ans, lorsque ses ennemis, de concert avec plusieurs de sa nation, l'assassinèrent publiquement. Cesar en ayant été instruit, & craignant que le grand nombre des coupables n'entraînât tout le canton dans la révolte, mande à L. Plancus de prendre

---

différentes provinces qu'il avoit derrière lui, & tenir ses troupes ensemble ou très-près les unes des autres, jusqu'à ce que ces bleds fussent arrivés dans le lieu qu'il auroit indiqué; alors il auroit distribué à chaque Légion ce qu'il lui en falloit pour le tems qu'il auroit jugé à propos, & les auroit ensuite envoyées dans les différens cantons où il les auroit cru nécessaires; mais assez près les unes des autres, pour qu'elles n'eussent rien à craindre des Gaulois. Il ne pouvoit pas ignorer qu'Ambiorix & Carivulcus, qui commandoient les Liégeois, n'attendoient que l'occasion de faire éclater la révolte; ainsi il auroit dû mettre une Légion à portée de secourir les troupes qu'il envoyoit chez ces peuples; il les croyoit si bien en danger, qu'il avoit joint à la Légion commandée par Sabinus, cinq cohortes sous les ordres de Cotta. Labiénus chez les Rhémois, étoit trop éloigné; la Légion établie chez ceux du Hainaut, commandée par Q. Cicéron, étoit de même trop éloignée, quoique plus proche de Liege que Labiénus; il en étoit de même des autres. Des quartiers doivent être distribués de façon que toutes les troupes puissent se secourir réciproquement & promptement; les communications entre chaque quartier libres & assurées; les flancs bien gardés, ou par des appuis naturels, comme rivière, marais ou montagnes, dont on rompt les débouchés, ou par des troupes retranchées que l'on fait baraquer. Il faut encore indiquer un rendez-vous général, où toutes les troupes puissent se rendre au premier ordre, si les circonstances l'exigent.

civitas eorum impulsu deficeret, L. Plancum cum legione ex Belgis celeriter in Carnutes proficisci jubet, ibique hiemare; quorumque opera cognoverit Tasgestium interfectum, hos comprehensos ad se mittere. Interim ab omnibus legatis, quæstoribusque, quibus legiones transdiderat, certior factus est, in hiberna perventum, locumque hibernis esse munitum.

une des Légions qui hivernoient chez les Belges, & de se rendre en toute diligence chez les Carnutes; de faire toutes les perquisitions possibles pour découvrir les complices de la mort de Tasgétius, de s'en saisir & de les lui envoyer. Dans ce tems, tous ses Lieutenans & Questeurs lui donnèrent avis de leur arrivée dans leurs quartiers, & qu'ils y étoient retranchés.

XXVI. Diebus circiter xv, quibus in hiberna ventum est, initium repentini tumultus ac defectionis ortum est ab Ambiorige & Cativulco: qui, quum ad fines regni sui Sabino Cottæque præsto fuissent, frumentumque in hiberna comportavissent, Induciomari Treviri nunciis impulsi, suos concitaverunt; subitoque oppressis lignatoribus, magna manu castra

XXVI. Il y avoit à peine quinze jours que les troupes commandées par Q. Titurius Sabinus & L. Aurunculeius Cotta étoient établies dans leurs quartiers, quand Ambiorix & Cativulcus, suivis de leurs troupes rassemblées en secret, tombent à l'improviste sur les soldats de Sabinus qui étoient allés sans précaution chercher du bois. Ces deux Chefs cependant, à l'arrivée des troupes Romaines sur la frontière, étoient venus au-devant d'elles & leur avoient fourni des vivres; mais sollicités depuis par

Avant J.C. 54. An de Rome 600

oppugnatum venerunt. Quum celeriter nostri arma cepissent, vallumque adscendissent; atque una ex parte Hispanis equitibus emissis, equitibus emissis, equestri prœlio superiores fuissent, desperata re, hostes suos ab oppugnatione reduxerunt. Tum suo more conclamaverunt, uti aliqui ex nostris ad colloquium prodirent : habere sese, quæ de re communi dicere vellent, quibus controversias minui posse sperarent.

Induciomare, Seigneur de Trèves, ils soulevèrent tout le pays & firent éclater la révolte. Après avoir dispersé facilement le petit nombre de nos gens qui étoient allés au bois, ils marchent de-là droit au camp; aussi-tôt les nôtres prennent les armes & montent sur les remparts. D'un autre côté, la cavalerie Espagnole fait une sortie si à propos, qu'après avoir renversé celle des ennemis, ils désespérèrent de réussir, abandonnèrent l'attaque, & se retirèrent, en criant, selon leur coutume, que quelqu'un des nôtres sortit pour conférer; qu'ils ont à proposer pour l'intérêt commun des choses qui pourroient terminer tout différent entr'eux.

XXVII. Mittitur ad eos colloquendi causa C. Arpinius eques Romanus, familiaris Q. Titurii, & Q. Junius ex Hispania quidam, qui jam ante, missu Cæsaris, ad Ambiorigem ventitare consueverat; apud quos Ambiorix in hunc modum locu-

XXVII. On leur envoya C. Arpinius, Chevalier Romain, ami particulier de Q. Titurius Sabinus, & un certain Espagnol nommé Q. Junius, qui avoit été chargé plusieurs fois par César de pareilles commissions près d'Ambiorix. Celui-ci commença ses discours par un détail circonstancié des obligations qu'il avoit à César; qu'il lui

tus est : Sese, pro Cæsaris in se beneficiis, plurimum ei confiteri debere ; quod ejus opera stipendio liberatus esset, quod Atuaticis finitimis suis pendere consuesset ; quodque ei & filius, & fratris filius, ab Cæsare remissi essent, quos Atuatici obsidum numero missos apud se in servitute & catenis tenuissent : neque id, quod fecerat, de oppugnatione castrorum, aut judicio, aut voluntate sua fecisse, sed coactu civitatis ; suaque esse ejusmodi imperia, ut non minus haberet in se juris multitudo, quam ipse in multitudinem : civitati porro hanc fuisse belli causam, quod repentinæ Gallorum conjurationi resistere non potuerit : id se facile ex humilitate sua probare posse ; quod non adeo sit imperitus rerum ut suis copiis populum Roma-

étoit redevable de la liberté dont il jouissoit ; qu'il l'avoit déchargé du tribut qu'il payoit aux Atuatici ; qu'il lui avoit fait rendre son fils & son neveu que ces peuples avoient fait esclaves & qu'ils retenoient en ôtage dans les fers : qu'à l'égard de l'attaque de notre camp, elle ne s'étoit faite ni de son avis ni de son consentement, & que sa nation l'y avoit forcé ; que la multitude réunie avoit autant de pouvoir sur les Chefs, qu'eux en ont sur elle ; que sa nation n'avoit repris les armes que parce qu'elle n'avoit pu s'opposer au torrent de toute la Gaule révoltée qui l'y avoit forcé : qu'il n'étoit pas assez imbécille pour se croire en état de mesurer ses forces avec les nôtres ; mais que tous les Gaulois d'un commun accord avoient pris jour pour attaquer à la fois tous nos quartiers, afin que leur éloignement les empêchât de se secourir mutuellement : comme Gaulois, je n'ai pu me refuser au vœu de la nation, qui n'avoit pour but que de recouvrer sa liberté ; mais à présent que j'ai rempli mon devoir

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

num se superare posse confidat : sed esse Galliæ commune consilium, omnibus hibernis Cæsaris oppugnandis hunc esse dictum diem, ne qua legio alteri legioni subsidio venire posset, non facile Gallos Gallis negare potuisse; præsertim quum de recuperanda communi libertate consilium initum videretur : quibus quoniam pro pietate satisfecerit, habere se nunc rationem officii pro beneficiis Cæsarem; monere, orare Titurium pro hospitio, ut suæ ac militum saluti consulat : magnam manum Germanorum conductam Rhenum transisse; hanc affore biduo ipsorum esse consilium, velint ne prius, quam finitimi sentiant, eductos ex hibernis milites aut ad Ciceronem, aut ad Labienum deducere, quorum alter millia passuum

de Citoyen, je puis me montrer digne ami de César & lui prouver ma reconnoissance : dites donc à Sabinus, mon ami, & priez-le de ma part de pourvoir en diligence à sa sûreté & à celle de ses troupes; que les Germains, en très-grand nombre, ont passé le Rhin, & dans deux jours ils doivent arriver : que c'étoit à lui de voir s'il n'étoit pas à propos pour lui de retirer ses troupes de leurs quartiers avant que les peuples voisins s'en apperçussent, & de les conduire à Cicéron ou à Labiénus, éloignés l'un de l'autre d'environ cinquante milles; qu'il promettoit & juroit de leur livrer passage : il peut d'autant plus s'en rapporter à ma parole, qu'en l'engageant à retirer ses quartiers, j'y trouve mon intérêt & celui de ma nation, j'oblige César & je soulage mes Citoyens. Après ce discours Ambiorix se retira.

Avant J. C. 54.
An de Rome 699.

circiter I, alter paulo amplius absit : illud se polliceri, & jurejurando confirmare, tutum se iter per fines suos daturum : quod quum faciat, & civitati sese consulere, quod hibernis levetur, & Cæsari pro ejus meritis gratiam referre. Hac oratione habita, discedit Ambiorix.

XXVIII. C. Arpinius, & Junius, quæ audierant, ad legatos deferunt. Illi repentina re perturbati, etsi ab hoste ea dicebantur, non tamen negligenda existimabant ; maximeque hac re permovebantur, quod civitatem ignobilem atque humilem Eburonum sua sponte populo Romano bellum facere ausam vix erat credendum. Itaque ad consilium rem deferunt ; magnaque inter eos existit controversia. L. Aurunculeius, compluresque tri-

XXVIII. Après que C. Arpinius & Q. Junius eurent entendu ce discours, ils le rapportèrent à leurs Généraux. Une nouvelle si singulière les jetta dans le plus grand étonnement. Quoique ces avis leur vinssent de la part d'un ennemi, ils ne crurent pas devoir les négliger. Ce qui les rendoit indécis & les agitoit, c'étoit qu'il n'étoit pas probable qu'un aussi petit Etat que celui des Eburons, se hasarda seul à affronter toute la puissance romaine. L'affaire fut discutée dans un conseil général ; les avis furent partagés, & il s'émut entre les deux Chefs de grandes contestations. Cotta, plusieurs Tribuns

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

buni militum & primorum ordinum centuriones, nihil temere agendum, neque ex hibernis injussu Cæsaris discedendum existimabant, quantasvis magnas copias etiam Germanorum sustineri posse, munitis hibernis, docebant: rem esse testimonio, quod primum hostium impetum, multis ultro vulneribus illatis, fortissime sustinuerint: re frumentaria non premi; interea & ex proximis hibernis, & a Cæsare conventura subsidia: postremo quid esse levius aut turpius, quam auctore hoste de summis rebus capere consilium?

militaires & des Centurions du premier ordre, étoient d'avis de ne rien précipiter & de ne pas sortir de l'Eburonie sans un ordre positif de César. Ils disoient que, vu la force de leurs retranchemens, il leur seroit facile de résister aux plus fortes armées des Germains? que la manière dont ils venoient de repousser les Gaulois, en étoit une assez forte preuve; qu'on ne manquoit point de vivres; que les quartiers voisins, ou César lui-même, ne tarderoient pas à les soutenir; qu'au surplus, il seroit de la dernière imprudence & même honteux, si, dans une affaire aussi importante, on se décidoit sur l'avis d'un ennemi.

XXIX. Contra ea Titurius, sero facturos clamitabat, quum majores manus hostium, adjunctis Germanis, convenissent; aut quum aliquid calamitatis in proximis hibernis esset acceptum: bre-

XXIX. Titurius, au contraire, prétendoit qu'il ne feroit plus tems de délibérer quand les autres Légions auroient reçu quelqu'échec, & quand les forces des ennemis, déja si considérables par elles-mêmes, feroient encore augmentées par leur jonction avec les Germains,

vem consulendi esse occasionem : Cæsarem arbitrari profectum in Italiam ; nec aliter Carnutes interficiendi Tasgetii consilium fuisse capturos ; neque Eburones, si ille adesset, tanta cum contemptione nostri ad castra venturos esse : non hostem auctorem, sed rem, spectare : subesse Rhenum ; magno esse Germanis dolori Ariovisti mortem, et superiores nostras victorias : ardere Galliam tot contumeliis acceptis sub populi Romani imperium redactam, superiore gloria rei militaris exstincta. Postremo quis hoc sibi persuaderet, sine certa re Ambiorigem ad ejusmodi consilium descendisse ? suam sententiam in utramque partem esse tutam : si nil sit durius, nullo periculo ad proximam legionem perventuros; si Gallia omnis cum Germanis con-

Germains ; que César n'étoit déjà plus dans les Gaules, car certainement les Carnutes n'auroient jamais osé tuer Tasgétius, ni les Éburons nous attaquer avec tant d'insolence : c'est l'avis en lui-même qu'il faut considérer, et non l'auteur. Le Rhin est près d'ici ; la haine invétérée des Germains contre nous, la mort d'Arioviste, nos précédentes victoires, tout engage ces peuples à chercher les occasions de se venger. D'un autre côté, les Gaulois, honteux de leurs défaites, souffrent notre joug avec la plus grande impatience ; ils regrettent leur ancienne liberté et la réputation qu'ils avoient autrefois dans les armes. Peut-on d'ailleurs se persuader qu'Ambiorix se fût engagé dans une pareille entreprise, s'il n'eut pas été certain du succès ? De quel côté que j'envisage son avis, je ne vois que de la sûreté à le suivre; s'il est faux, nous joindrons sans aucun risque la Légion la plus voisine; si au contraire les Germains sont d'intelligence avec les Gaulois, je ne vois de salut pour nous que dans

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

Avant J. C. 54. An de Rom. 700.

sentiat, unam esse in celeritate positam salutem. Cottæ quidem, atque eorum, qui dissentirent, consilium quem haberet exitum? in quo, si non præsens periculum, at certè longinqua obsidione fames esset pertimescenda.

une prompte retraite; mais si l'avis de Cotta est suivi, si vous écoutez ses partisans, je ne vois pour nous qu'un péril certain. N'est-il pas évident qu'un long siége nous expose tous à périr, puisque nous manquerons de vivres (*a*)?

(*a*) A comparer les raisons que donne Cotta, plusieurs Tribuns militaires et des Centurions du premier ordre, avec celles de Sabinus, absolument opposées aux premières, on reconnoît dans l'avis de Cotta, des Tribuns et des Primipiles, des gens d'honneur qui ne se pressent pas de résoudre une affaire aussi importante que celle dont il s'agit, qui répugnent à abandonner un poste que César leur a confié; qui trouvent en eux-mêmes, dans les retranchemens qui les couvrent et dans les vivres qu'ils ont, des moyens sûrs de se défendre, et qui aiment mieux soutenir une nouvelle attaque, que de se déshonorer et de suivre l'avis, vrai ou faux, d'un ennemi armé. Dans le discours de Sabinus; on voit un homme indécis, irrésolu, timide, qui oublie ce qu'il doit à César, à son Général, à la République et à lui-même, qui croit plutôt Ambiorix qui venoit de l'attaquer, que son collègue et les principaux officiers de la Légion qui lui conseilloient une action généreuse et conforme à la circonstance présente, qui enfin ne donne que des raisons fondées sur des conjectures et que sa foiblesse rend certaines. Des avis si opposés dans une circonstance où il falloit une parfaite union, où il falloit prendre sur le champ son parti, ne montrent que trop le danger de multiplier les Chefs avec une égale autorité. Ce qui doit cependant étonner de la conduite de Sabinus, qui, depuis long-tems, faisoit la guerre sous César, qui l'avoit suivi en qualité de son Lieutenant depuis qu'il étoit entré dans les Gaules,

XXX. Hac in utramque partem habita disputatione, quum a Cotta, primisque ordinibus acriter resisteretur: Vincite, inquit, si ita vultis, Sabinus; et id clariore voce, ut magna pars militum

XXX. Cette contestation avoit déjà duré long-tems, lorsque Sabinus, voyant qu'il ne pouvoit faire changer de sentiment, ni à Cotta, ni aux principaux officiers: Emportez-le donc, puisque vous le voulez, s'écria-t-il d'un ton assez haut pour être entendu d'une

Avant J. C. 54. An de Rome 699.

qui conséquemment devoit avoir une connoissance parfaite du caractère des Gaulois, c'est de se laisser prendre au piège que lui rend Ambiorix qui, les armes à la main, lui donne des avis, et prétend se justifier d'avoir attaqué les Romains. Cela seul auroit dû l'éclairer sur le parti qu'il avoit à prendre, et le tenir en garde contre ce que vouloit lui persuader ce fourbe, qui affectoit d'étaler sa reconnoissance pour César, et se paroit du titre d'ami de Sabinus pour mieux le tromper. Il falloit que Sabinus fût bien crédule ou bien aveugle, pour se persuader qu'Ambiorix fût de bonne-foi porté à servir les Romains, eux qui venoient de le battre; il auroit peut-être pu s'y tromper, si Ambiorix, avant d'attaquer les Romains, étoit venu dans son camp comme son ami et l'obligé de César; mais après ce qui s'étoit passé, il étoit clair qu'il vouloit faire par surprise, ce qu'il n'avoit pas pu exécuter à forces ouvertes; enfin ce Lieutenant de César, malgré tout ce qui devoit l'éclairer, malgré les représentations de Cotta et l'avis des principaux Officiers, s'obstine à quitter son camp, et à abandonner un poste que César lui avoit confié, sans autre raison que celle de suivre l'avis d'un ennemi battu. Il n'est pas aisé d'expliquer la différence qu'il y a d'un homme à lui-même, suivant les circonstances où il se trouve. Sabinus, contre ceux de Coutance et de leurs Alliés, montre une force d'ame, une combinaison dans l'esprit peu communes; ici il est foible, opiniâtre, se décide sans raison à prendre le plus mauvais parti, et a la bassesse de se livrer, lui et ceux qui l'avoient suivi, à l'ennemi.

Avant J. C. 54 An de Rome 600.

exaudiret, neque is sum, inquit, qui gravissime ex vobis mortis periculo terrear; hi sapient, et, si gravius quid acciderit, abs te rationem reposcent: qui, si per te liceat, perendino die cum proximis hibernis conjuncti, communem cum reliquis casum sustineant: nec rejecti et relegati longe ab cæteris, aut ferro, aut fame intereant.

grande partie des troupes: je ne suis pas celui d'entre vous qui craint le plus la mort; mais que ceux-ci sachent que s'il arrive quelque malheur, c'est à vous qu'ils doivent en demander raison; puisque si vous vouliez, ils seroient en état de joindre les quartiers les plus proches pour mieux résister à l'ennemi commun, et ne se verroient pas abandonnés et relégués loin du reste des troupes destinées à périr par le fer ou par la faim.

XXXI. Consurgitur ex concilio: comprehendunt utrumque, et orant, ne sua dissensione et pertinacia rem in summum periculum deducant: facilem esse rem, seu maneant, seu proficiscantur, si modo unum omnes sentiant, ac probent: contra in dissensione nullam se salutem perspicere. Res disputatione ad mediam noctem perducitur. Tan-

XXXI. Sur cela on se lève, on presse l'un et l'autre, on les conjure de ne pas tout perdre par leur discussion et leur opiniâtreté; on leur représente qu'il est également facile de faire tête à l'ennemi, soit qu'on demeure ou qu'on décampe, pourvu qu'ils soient bien d'accord, mais que leur division est capable de tout perdre. On contesta sur cette affaire jusqu'à minuit; à la fin Cotta ébranlé se rend, et l'on arrête de partir à la pointe du jour (a). Le soldat passe le reste

(a) Sans s'arrêter à l'évènement sur lequel on ne juge que trop souvent,

dem dat Cotta permotus manus, superat sententia

de la nuit à visiter son équipage et à voir ce qu'il emportera ou ce

Avant J. C. 54 An de Rome 600.

il n'est pas douteux que l'avis de Cotta ne fût, non-seulement le plus honorable, mais encore le plus convenable, le plus sûr et le plus conforme à l'exacte discipline : il étoit le plus honorable, parce qu'il étoit honteux d'abandonner un poste qu'on avoit su garder, qui par lui-même et par les troupes qui l'occupoient, étoit très en état d'être bien défendu, et où l'on venoit de battre l'ennemi ; il étoit le plus convenable et le plus sûr, parce qu'on étoit à couvert derrière de bons retranchemens, et qu'on avoit des vivres suffisamment; au lieu qu'en sortant du camp, on s'exposoit à être attaqué de toutes parts, et sur une disposition de marche qui n'est point avantageuse. Il étoit enfin le plus conforme à l'exacte discipline, parce que, sans de fortes raisons, à l'exception d'avoir été attaqué, battu et forcé de se retirer, tout Officier général, ou autre, à qui le Général confie la garde d'un poste ou d'une province, ne peut l'abandonner sans manquer à la discipline et à la subordination. Jamais de simples conjectures, des avis proposés et mis en avant, ou par des subordonnés, ou par des étrangers, ou par un anonyme, à plus forte raison par l'ennemi, ne peuvent être des motifs assez puissans pour que des généraux en sous-ordre, quoi que commandant dans leur partie, changent de leur propre autorité une disposition faite par le Général en chef; et la position où se trouvoit Sabinus, étoit une de celles qui devoient l'engager à s'opiniâtrer à rester dans son poste. Son collègue, ses principaux officiers étoient d'un avis contraire au sien, et ils l'appuyoient par de fortes raisons. Que de motifs pour rester dans son camp et pour se préparer à recevoir l'ennemi, s'il fût encore revenu attaquer les retranchemens! Quoi qu'il en soit, Sabinus auroit peut-être exécuté sa retraite avec succès; mais il me semble que, plus sa position en se retirant étoit critique, moins il prit de précautions pour l'assurer; il ne songea pas même à éclairer sa marche, à garder ses flancs, ni à avoir de nouvelles de l'ennemi; aussi cette négligence impardonnable et si rare chez les Romains, ne tarda pas à être punie.

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

Sabini. Pronunciatur, prima luce ituros. Consumitur vigiliis reliqua pars noctis, quum sua quisque miles circumspiceret quid secum portare posset, quid ex instrumento hibernorum relinquere cogeretur. Omnia excogitantur, quare nec sine periculo maneatur, et languore militum, et vigiliis periculum augeatur. Prima luce sic ex castris proficiscuntur, ut qui-

qu'il laissera. Il sembloit qu'on ne s'occupoit qu'à augmenter le danger, au cas qu'on voulut demeurer, ou à accabler les troupes de fatigues et de veilles s'il falloit se mettre en marche. Dans cette disposition on partit à la pointe du jour, avec autant de sécurité et aussi peu de précaution, que si le conseil qu'on suivoit ne fut pas venu de l'ennemi, et qu'Ambiorix eût été le plus fidèle ami des Romains. Les troupes marchoient sur une file très-allongée avec un prodigieux bagage (*a*).

(*a*) On ne sait pas au juste quelle fut la disposition que fit Sabinus lorsqu'il mît ses troupes en marche; il est dit seulement qu'elles marchoient sur une file très-allongée avec un prodigieux bagage. Cette file très-allongée indique une colonne de marche qui n'avoit tout au plus que dix hommes de front. Il avoit quinze cohortes, en les supposant de quatre cents hommes chacune, cela faisoit six mille hommes : or, une colonne de six mille hommes dont le front est de dix, donne nécessairement six cents hommes de file. Il n'est pas dit où marchoient les équipages, s'ils étoient au centre, ou s'ils marchoient après les troupes avec une arrière-garde pour les couvrir. Si telle étoit sa disposition, elle étoit mauvaise, parce que l'ennemi étoit à portée de l'attaquer, et qu'elle n'étoit en force nulle part. Il semble que sa disposition auroit été meilleure, s'il avoit raccourci cette colonne, et s'il en avoit formé un quarré-long, dans le milieu duquel auroient été placés les bagages : cette disposition plus rapprochée, auroit été plus en force, et les bagages plus en sûreté.

bus esset persuasum, non ab hoste, sed ab homine amicissimo Ambiorige consilium datum, longissimo agmine; magnisque impedimentis.

XXXII. At hostes, postea quam ex nocturno fremitu vigiliisque de profectione eorum senserunt, collocatis insidiis bipartito in silvis, opportuno atque occulto loco, a millibus passuum circiter II Romanorum adventum exspectabant; et, quum se major pars agminis in magnam convallem dimisisset, ex utraque parte ejus vallis subito sese ostenderunt: novissimosque premere, et primos prohibere ascensu, atque iniquissimo nostris loco prœlium committere cœperunt.

XXXII. Les ennemis instruits de notre départ par le bruit qu'ils avoient entendu pendant la nuit, et par le désordre qu'ils avoient vu dans notre camp, se mirent en embuscade dans une forêt, où postés de chaque côté du chemin dans un endroit caché, ils attendirent que nous fussions passés. Les Romains, toujours confians, s'étoient déjà enfoncés dans un vallon spacieux, quand les Gaulois se montrèrent subitement des deux côtés, attaquèrent en même-tems la tête et la queue de la colonne, et engagèrent le combat dans un lieu qui nous étoit très-désavantageux.

XXXIII. Tum demum Titurius, uti qui nihil ante providisset, trepidare, con-

XXXIII. Alors Titurius étonné comme un homme qui n'a pris aucune précaution, s'effraie, court

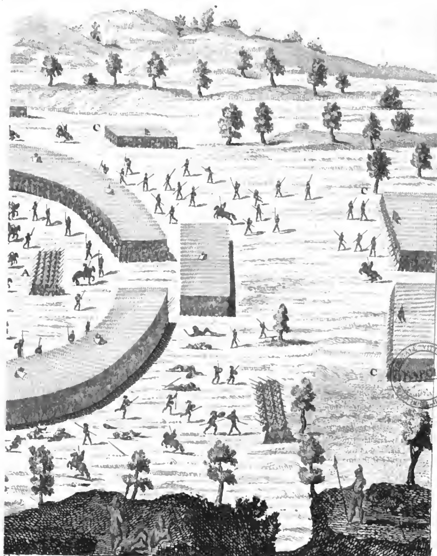
Avant J. C. 54. An de Rome 600.

cursare; cohortesque disponere; hæc tamen ipsa timide, atque ut eum omnia deficere viderentur; quod plerumque iis accidere consuevit, qui in ipso negotio consilium capere coguntur. At Cotta, qui cogitasset hæc posse in itinere accidere, atque ob eam causam profectionis auctor non fuisset, nulla in re communi saluti deerat; et in appellandis cohortandisque militibus, imperatoris; et, in pugna, militis officia præsta-

de tous côtés, mais sans rien décider, et comme un homme sans ressource, ce qui arrive ordinairement à ceux qui ne savent pas se déterminer sur le champ. Cotta., au contraire, qui avoit prévu que cela pouvoit arriver, et qui pour cette raison s'étoit opposé au départ, pourvoyoit à tout ce qui pouvoit contribuer au salut général, remplissoit le devoir de Capitaine, en disposant les troupes et en les encourageant, et celui de soldat, en attaquant et repoussant l'ennemi avec courage (a); cependant, comme il falloit faire une disposition, le désordre et la

(a) Une seule chose étonne dans Cotta, très-supérieur à son collègue, et dans le conseil et dans l'action; il paroît inconcevable qu'il ait laissé faire une anssi mauvaise disposition de marche, et qu'il n'ait pas au moins proposé à Sabinus de prendre les mesures nécessaires pour l'éclairer et avoir des nouvelles de l'ennemi. Sans doute que, comme son avis n'avoit pas été suivi dans le conseil, qu'il n'avoit peut-être pas été consulté sur la disposition qu'il falloit faire pour la marche, il ne voulut pas encore s'exposer à un refus, ni se mêler du départ qu'il n'approuvoit pas, et qu'il laissa Sabinus le maître de faire tout ce qu'il jugeroit à propos; mais lorsqu'il vit les Gaulois attaquer la colonne de toutes parts, il se ressouvint qu'il étoit Général, et se montra digne Lieutenant de César. Il auroit cependant mieux fait de s'exposer encore à un refus et d'étouffer son ressentiment, pour ne s'occuper que du bien de la cause commune.

grande



Henriquez direx.

C. *Ambiorix paroit tout à coup et entoure de tous côtés les Romains.*

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

bat : cumque propter longitudinem agminis minus facile per se omnia obire, et quid quoque loco faciendum esset, providere possent; jusserunt pronunciari, ut impedimenta relinquerent, atque in orbem consisterent : quod consilium, et si in ejusmodi casu reprehendendum non est, tamen incommode accidit. Nam et nostris militibus spem minuit, et hostes ad pugnandum alacriores efficit; quod non sine summo timore et desesperatione id factum videbatur. Præterea accidit, quod fieri necesse erat, ut vulgo milites ab signis discederent, quæque quisque eorum carissima haberet, ab impedimentis

grande étendue de la colonne empêchant qu'on ne pût également veiller à tout et pourvoir au besoin de chaque poste, on ordonna d'abandonner le bagage, de serrer les cohortes plus les unes des autres et de se former en rond, pour pouvoir faire face de tous côtés (*). Cet ordre, quoique assez convenable dans cette circonstance, fit un mauvais effet, car il découragea les soldats et augmenta l'ardeur des ennemis : il leur sembla qu'un pareil ordre n'avoit été dicté que par la crainte et le désespoir. Un autre effet plus mauvais encore qu'il produisit, c'est que les soldats abandonnèrent leurs enseignes et coururent aux bagages pour en tirer ce qu'ils avoient de meilleur, et augmentèrent par-là la confusion; enfin on n'entendit par-tout que cris et lamentation (a).

(*) Voyez la Pl. XII.

(a) Cette disposition en rond étoit mauvaise, malgré la position présente, et les armes des Romains favorables à cette ordonnance; ils étoient, à la vérité, environnés de toutes parts, mais ils s'ôtoient toute possibilité de marcher, parce qu'une troupe formée en rond ne peut se mouvoir sans se rompre : or, il falloit que Sabinus continuât sa marche, ou qu'il tâchât de rentrer dans son camp, et cette disposition en rond

Avant J. C. 54. An de Rome 670.

petere, atque arripere properaret, et clamore ac fletu omnia complerentur.

XXXIV. At barbaris consilium non defuit: nam duces eorum tota acie pronunciari jusserunt; ne quis ab loco discederet; illorum esse prædam, atque illis reservari, quæcumque Romani reliquissent: proinde omnia in victoria posita existimarent. Erant et virtute, et numero pugnando pares nos-

XXXIV. Les Barbares, dans cette circonstance, se conduisirent avec beaucoup de prudence; leurs Généraux ordonnèrent que personne ne quittât son rang; que tout ce que les Romains abandonneroient deviendroit leur proie, et qu'ils pensassent que tout dépendoit de la victoire. Des deux côtés le nombre étoit égal. Les Romains, quoique loin de César et abandonnés de la fortunes, aussi

n'y étoit nullement propre; mais ce qui doit surprendre; c'est l'ordre d'abandonner les bagages. Cet ordre devoit faire l'effet que dit César, il devoit décourager les troupes et animer davantage les Gaulois à faire les plus grands efforts. Puisque Sabinus vouloit se former en rond, qui l'empêchoit d'y enfermer ses bagages? les soldats auroient été plus acharnés à se défendre, et auroient redoublé de vigueur pour conserver et l'honneur du nom Romains et leurs équipages; mais le Général et les troupes avoient perdu la tête, puisque, dans cette circonstance si critique, ils abandonnèrent leurs enseignes pour courir à leurs bagages et y prendre ce qu'ils y avoient de meilleurs, sans que leurs officiers pussent les en empêcher. Dans le plan que je donne de cette affaire, et que j'ai tiré de l'édition de Londres de 1712, imprimée par Jacob Tonson, j'ai renfermé, ainsi que l'Éditeur anglais, les bagages dans le rond, comme ils auroient dû l'être; mais suivant le texte, ils avoient été abandonnés.

tri; tametsi a duce, et a fortuna deserebantur; tamen omnem spem salutis in virtute ponebant; et, quoties quæque cohors procurreret, ab ea parte magnus hostium numerus cadebat. Qua re animadversa, Ambiorix pronunciari jubet, ut procul tela conjiciant, non propius accedant; et, quam in partem Romani impetum fecerint, cedant: levitate armorum, et quotidiana exercitatione nihil iis noceri posse; rursus se ad signa recipientes insequantur.

braves que les Barbares, n'attendoient leur salut que de leur courage, se battoient avec vigueur: par-tout où ils donnoient ils faisoient un grand carnage des ennemis. Ambiorix qui s'en apperçut, ordonna à ses troupes de lancer leurs traits à une certaine distance, sans approcher de près, et de se retirer l'orsque les Romains viendroient sur eux l'épée à la main; qu'étant armés à la légère et fort exercés dans cette manière de combattre, on ne pouvoit leur nuire, qu'ils fondroient ensuite sur nous dans notre retraite.

XXXV. Quo præcepto ab iis diligentissime observato, quum quæpiam cohors ex orbe excesserat, atque impetum fecerat, hostes velocissimere fugiebant. Interim ex parte nudari necesse erat, et ab latere aperto tela recipi. Rursus, quum in eum locum, unde erant egressi,

XXXV. Cet ordre fut suivi avec beauconp d'exactitude. Si une cohorte romaine se détachoit pour donner, les ennemis se retiroient au plus vite et faisoient pleuvoir dans leur retraite une grêle de traits sur les flancs de la cohorte; si après elle vouloit se retirer pour reprendre son rang, elle étoit enveloppée par ceux des ennemis qui avoient cédés,

Avant J. C. 54 An de Rome 600.

reverti cœperant; et abiis qui cesserant, et ab iis, qui proximi steterant, circumveniebantur: sin autem locum tenere vellent, neque virtuti locus relinquebatur, neque a tanta multitudine conjecta tela conferti vitare poterant.

et par les corps voisins; si elle s'arrêtoit pour combattre de pied ferme, sa valeur lui devenoit inutile: serrée comme elle étoit, elle ne pouvoit se garantir des traits qu'on lançoit contr'elle de toutes parts (*a*). Malgré de si grandes incommodités et les blessures dont ils étoient couverts;

(*a*) On a peine à comprendre que des Généraux expérimentés ne se soient pas apperçu que tant qu'ils combattroient par troupes qui se détacheroient en avant de leur corps de bataille, ils ne parviendroient jamais à battre des ennemis qui cédoient dès qu'une cohorte marchoit à eux; mais qui, lorsqu'elle se retiroit pour reprendre son rang, se servoient de leur légèreté pour l'attaquer, l'environner de toutes parts et l'accabler de traits. Dans cette circonstance, c'étoit une attaque vive et faite en force qu'il falloit, soutenue de la cavalerie, et non des attaques successives par cohortes, que l'expérience leur pouvoit être insuffisante et absolument inutile. Si Sabinus avoit voulu ou avoit su se servir de la même disposition que fit C. Trébonius en Angleterre, ainsi qu'on l'a pu voir dans la note, page 331, il auroit peut-être réussi à chasser les ennemis; car la façon de combattre des Gaulois étoit absolument la même que celle des Bretons, à l'exception que ceux-ci combattroient sur des chariots, et les Bretons à pied et à cheval: si même Sabinus avoit fait une disposition à deux fronts, elle auroit beaucoup mieux convenu que celle qu'il fit; mais j'ai dit dans une note précédente que T. Sabinus étoit aveuglé et troublé, et que Cotta, contrarié dans son avis, ne voulut pas sans doute l'être encore en proposant une autre forme d'attaque. J'ai encore dit dans cette même note, que c'étoit cependant une circonstance où tout ressentiment de la part de Cotta auroit dû cesser, et où l'esprit patriotique et l'honneur des armes romaines auroient dû prévaloir sur le dégoût qu'il avoit essuyé.

Avant J. C. 54.
An de Rome 600.

Tamen tot incommodis conflictati, multis vulneribus acceptis, resistebant; & magna parte diei consumpta, quum a prima luce ad horam VIII pugnaretur, nihil, quod ipsis esset indignum, committebant. Tum T. Balventio, qui superiore anno primum pilum duxerat, viro forti, & magnæ auctoritatis, utrumque femur tragula transjicitur. Q. Lucanius, ejusdem ordinis, fortissime pugnans, dum circumvento filio subvenit, interficitur. L. Cotta legatus omnes cohortes ordinesque adhortatus, in adversum os funda vulneratur.

les Romains résistoient encore avec vigueur; & quoique le combat, commencé au point du jour, eut continué sans relâche jusqu'à deux heures après midi, ils n'avoient encore rien fait d'indigne du nom romain, quand T. Balventius, brave officier, qui l'année précédente avoit été Primipile d'une Légion, eut les deux cuisses percées d'un dard. Q. Lucanius, officier du même ordre, fut tué en voulant secourir son fils que les ennemis avoient enveloppé. Cotta fut blessé au visage d'un coup de fronde dans le tems où il alloit de rang en rang rétablir l'ordre dans les cohortes & encourager les soldats.

XXXVI. His rebus permotus Q. Titurius, quum procul Ambiorigem suos cohortantem conspexisset, interpretem suum Cn. Pompeium ad eum mittit roga-

XXXVI. Alors Q. Titurius troublé, ayant apperçu de loin Ambiorix qui animoit ses troupes, lui envoya Cn. Pompée son interprète, pour le prier d'épargner le sang romain & celui de ses propres soldats. Celui-ci répondit:

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

cum, ut sibi militibusque parcat. Ille appellatus, respondit : si velit secum colloqui, licere ; sperare a multitudine impetrari posse, quod ad militum salutem pertineat : ipsi vero nihil nocitum iri ; inque eam rem se suam fidem interponere. Ille cum Cotta saucio communicat, si videatur, pugna ut excedant, & cum Ambiorige una colloquantur : sperare se ab eo de sua ac militum salute impetrari posse. Cotta se ad armatum hostem iturum negat, atque in eo perseverat.

que si Sabinus vouloit conférer avec lui, il le pouvoit & qu'il espéroit d'obtenir des Gaulois de traiter humainement les vaincus : que pour lui il pouvoit venir le trouver en assurance & qu'il ne lui feroit aucun mal. Sabinus va aussi-tôt communiquer cette réponse à Cotta, le priant de consentir à une entrevue qui, selon lui, étoit le seul espoir qui lui restât. Cotta proteste qu'il ne se rendra jamais auprès d'un ennemi armé, & persiste dans son refus.

XXXVII. Sabinus, quos in præsentia tribunos militum circum se habebat, & primorum ordinum centuriones, se sequi jubet : & quum propius Ambiorigem accessisset, jussu arma abjicere, imperatum facit ; suisque, ut idem faciant, imperat. In-

XXXVII. Alors Sabinus ordonne aux Tribuns des soldats & aux Centurions des premiers corps qui se trouvoient auprès de lui, de le suivre. Arrivé auprès d'Ambiorix, il reçoit ordre de mettre les armes bas, à quoi il obéit & commande aux siens d'en faire autant. Cependant, tandis qu'on traitoit des conditions, & qu'Am-

terim, dum de conditione inter se agunt, longiorque consulto ab Ambiorige instituitur sermo, paulatim circumventus, interficitur. Tum vero, suo more, victoriam conclamant, atque ululatum tollunt; impetuque in nostros facto, ordines perturbant. Ibi L. Cotta pugnans interficitur cum maxima parte militum; reliqui se in castra recipiunt, unde erant egressi: ex quibus L. Petrosidius aquilifer, cum magna multitudine hostium premeretur, aquilam intra vallum projecit, ipse pro castris fortissime pugnans occiditur. Alii ægre ad noctem oppugnationem sustinent: noctu ad unum omnes, desperata salute, se ipsi interficiunt.

biorix, pour mieux assurer son dessein, traînoit les choses en longueur, les Gaulois l'enveloppent peu à peu & le massacrent avec ceux qui l'accompagnoient. Aussitôt jettant des cris terribles & chantant victoire, ils se jettent sur les Romains & les mettent en désordre. Cotta périt les armes à la main avec la plus grande partie des soldats, le reste se retire au camp d'où il étoit parti. L. Petrosidius, enseigne d'une légion, qui se voyoit pressé, jette l'aigle dans le camp, & est tué en se défendant vaillamment. Ceux qui étoient entrés dans le camp, soutinrent l'attaque des Barbares quoiqu'avec peine, jusqu'à minuit, mais ne voyant aucun moyen de se sauver, ils s'entretuèrent les uns les autres, plutôt que de tomber entre les mains des Barbares. Le peu qui échappa de cette défaite, après avoir erré dans les bois, se rendit au camp de T. Labiénus & lui fit part de ce qui s'étoit passé (*a*).

(*a*) Quelle ridicule & absurde conduite, que celle de Sabinus! il a les armes à la main, il commande à six mille braves soldats, & envoie prier

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

Pauci ex prœlio elapsi, incertis itineribus, per silvas ad T. Labienum legatum in hiberna perveniunt; atque eum de rebus gestis certiorem faciunt.

XXXVIII. Hac victoria

XXXVIII. Une victoire si com-

Ambiorix d'épargner le sang romain, sang en horreur aux Gaulois ! Quelle bassesse ! Il fait plus, Ambiorix feint de se prêter à ses désirs, & lui propose une conférence ; ce crédule Romain, sans même exiger ses sûretés pour cette entrevue, va communiquer à Cotta la proposition de l'ennemi, & veut l'engager à venir avec lui. Cotta s'y refuse; ce que voyant Sabinus, il ordonne aux Tribuns & aux Centurions qui se trouvoient auprès de lui de le suivre, & va se livrer comme un imbécille entre les mains de ce Chef des Liégeois. Quelle différence du caractère foible & crédule de Sabinus avec la fermeté & le courage de Cotta ! Sabinus déja trompé, à encore l'imprudence de s'exposer à la perfidie d'Ambiorix, & d'y entraîner une partie de ses principaux officiers ; son aveuglement est tel, qu'il veut même engager Cotta à suivre son exemple. Celui-ci lui répond avec une grandeur d'ame & un courage qu'on ne peut qu'admirer. Sabinus arrivé près d'Ambiorix, ce Chef Liégeois lui ordonne de mettre bas les armes. Cet ordre qui auroit dû l'indigner & lui ouvrir les yeux, quoique trop tard, ne fait rien sur ce lâche Romain, & il ne rougit point de commander à ceux qui l'avoient suivi de l'imiter. Une telle conduite méritoit le sort qu'il éprouva ; aussi fut-il la première victime de sa crédulité & de sa foiblesse. Cotta périt, sans doute ; mais il périt en Romain, les armes à la main. Sabinus emporta avec lui la honte d'avoir été la seule cause de la défaite entière des troupes que César lui avoit confiées; Cotta emporta avec lui la gloire d'avoir soutenu, jusqu'au dernier moment, son propre honneur & celui du nom Romain.

plette

Avant J. C. 54.
An de Rome 600.

ſublatus Ambiorix, ſtatim cum equitatu in Atuaticos, qui erant ejus regno finitimi, proficiſcitur, neque diem, neque noctem intermittit; peditatumque ſe ſubſequi jubet. Re demonſtrata, Atuaticiſque concitatis, poſtero die in Nervios pervenit; hortaturque, ne ſui in perpetuum liberandi, atque ulciſcendi Romanos, pro iis, quas acceperint, injuriis, occaſionem dimittant: interfectos eſſe legatos duos, magnamque partem exercitus intereſſe demonſtrat: nihil eſſe negotii, ſubito oppreſſam legionem, quæ cum Cicerone hiemet, interfici: ſe ad eam rem profitetur adjutorem. Facile hac oratione Nerviis perſuadet.

plette enfla tellement l'orgueil d'Ambiorix, qu'il partit auſſi-tôt avec ſa cavalerie pour ſe rendre chez les Atuatici, voiſins de ſes États, & marcha jour & nuit après avoir ordonné à ſon infanterie de le ſuivre. Arrivé chez ces peuples, il leur annonce ſes ſuccès; il leur perſuade de s'unir à lui. Le lendemain il marche chez les Nervii, les exhorte à ne pas laiſſer échapper l'occaſion de ſecouer le joug & de ſe venger des inſultes qu'ils avoient reçues des Romains. Déja, leur dit-il, deux Lieutenans de Céſar ſont tombés ſous nos coups, une grande partie de leur armée eſt taillée en pièces. Il eſt aiſé, ſi nous joignons nos forces, d'accabler la Légion qui eſt en quartier d'hiver ſous les ordres de Cicéron. Je vous offre, pour une ſi belle entrepriſe, mon ſecours & celui de ma nation. Il n'en falloit pas tant pour ſoulever des Gaulois.

XXXIX. Itaque, confeſtim dimiſſis nunciis ad Centrones, Grudios, Leva-

XXXIX. Auſſi-tôt ils envoient des ordres aux Centroni (1), aux Grudii (2), aux Levaci (3), aux

(1) Ceux de S. Tron, pays de Liége.
(2) Ceux de Bruges.
(3) Ceux de Louvain.

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

(1) Ceux de Tournay.
(2) Ceux de Gand.

cos, Pleumosios, Gordunos, qui omnes sub eorum imperio sunt, quam maximas manus possunt, cogunt ; & de improviso ad Ciceronis hiberna advolant, nondum ad eum fama de Titurii morte perlata. Huic quoque accidit, quod fuit necesse, ut nonnulli milites, qui lignationis munitionisque causa in silvas discessissent, repentino equitum adventu interciperentur. His circumventis, magna manu Eburones, Atuatici, Nervii, atque horum omnium socii & clientes, legionem oppugnare incipiunt. Nostri celeriter ad arma concurrunt, vallum conscendunt. Ægre is dies sustentatur, quod omnem spem hostes in celeritate ponebant ; atque hanc adepti victoriam, in perpetuum se fore victores confidebant.

Plumosii (1) & aux Gorduni (2) ; tous peuples de leur dépendance, d'assembler le plus de troupes qu'ils pourroient. L'armée assemblée, elle marche droit au camp de Cicéron, qui n'étoit pas encore informé de la mort de Sabinus. Aussi lui arriva-t-il ce qu'il ne pouvoit éviter. Plusieurs de ses soldats qui étoient sortis pour aller chercher du bois & des fascines, ayant été surpris par la cavalerie ennemie, les Barbares leur coupèrent le chemin du retour. Alors les Eburons, les Atuatici, les Nervii, & ceux de leur dépendance vinrent attaquer la Légion. A leur approche les Romains courent aux armes & bordent le retranchement. Ce premier combat fut très-rude ; l'attaque des ennemis fut d'autant plus vive qu'ils fondoient toute leur espérance sur la promptitude de l'exécution, & qu'ils se flattoient qu'après nous avoir défaits dans cette rencontre, nous n'oserions plus tenir devant eux.

XL. Mittuntur ad Cæsarem confestim a Cicerone litteræ, magnisque præpositis præmiis, si pertulissent. Obsessis omnibus viis, missi intercipiuntur. Noctu ex ea materia, quam munitionis causa comportaverant, turres admodum cxx excitantur incredibili celeritate : quæ deesse operi videbantur, perficiuntur. Hostes postero die, multo majoribus copiis coactis, castra oppugnant, fossam complent. A nostris eadem ratione, qua pridie, resistitur : hoc idem deinceps reliquis fit diebus. Nulla pars nocturni temporis ad laborem intermittitur : non ægris, non vulneratis facultas quietis datur. Quocumque ad proximi diei oppugnationem opus sunt, noctu comparantur : multæ præustæ sudes, magnus muralium pilorum nu-

XL. Cependant Cicéron engage par de grandes promesses plusieurs couriers à informer César de ce qui se passoit, mais comme tous les passages étoient gardés, aucun ne pût pénétrer. Pendant la nuit on employa, avec une promptitude incroyable, le bois qui avoit été apporté, à construire cent vingt tours & à perfectionner les retranchemens. Le lendemain, les ennemis reviennent en plus grand nombre attaquer le camp, & comblent le fossé. La Légion opposa la même résistance. Tous les jours les assauts furent continués ; les Romains ne se relâchèrent jamais de leur première ardeur ; ils ne prenoient aucun repos, même pendant la nuit, malades ou blessés, tous travailloient ; on préparoit la nuit ce qui étoit nécessaire pour le jour suivant ; on accommodoit quantité de pieux brûlés par le bout, ainsi qu'un grand nombre de ces dards dont on se sert dans les siéges : on ajoutoit de nouveaux étages aux tours ; on faisoit des claies & des mantelets. Cicéron, malgré sa foible santé,

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

merus instituitur : turres contabulantur; pinnæ, loricæque ex cratibus attexuntur. Ipse Cicero, quum tenuissima valetudine esset, ne nocturnum quidem sibi tempus ad quietem relinquebat; ut ultro militum concursu ac vocibus, sibi parcere cogeretur.

étoit toujours à la tête des ouvrages; la nuit même il ne vouloit pas les quitter. Il fallut que les soldats, à force de prières, le forçâssent à se ménager.

XLI. Tunc duces, principesque Nerviorum, qui aliquem sermonis aditum causamque amicitiæ cum Cicerone habebant, colloqui sese velle dicunt. Facta potestate, eadem, quæ Ambiorix cum Titurio egerat, commemorant : omnem esse in armis Galliam : Germanos Rhenum transire : Cæsaris, reliquorumque hiberna oppugnari. Addunt etiam de Sabini morte. Ambiorigem ostentant, fidei faciendæ causa. Errare eos dicunt, si quidquam ab iis præsidii spe-

XLI. Cependant les Chefs & les principaux des Nervii, qui avoient eu quelque liaison avec Cicéron, demandent à lui parler. Cicéron y ayant consenti : ils lui répétent les mêmes choses qu'Ambiorix avoit dites à Titurius Sabinus; que toute la Gaule étoit en armes; que les Germains passoient le Rhin; que les quartiers de César & de ses Lieutenans étoient attaqués : ils ajoutent que Sabinus avoit été tué; & pour l'en convaincre, ils lui présentent Ambiorix; & disent qu'il se trompe s'il s'attendoit à être secouru des autres Légions, qu'elles désespéroient elles-mêmes de leurs propres affaires; qu'on ne demandoit autre chose du Peu-

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

rent, qui ſuis rebus diffidant: ſeſe tamen hoc eſſe in Ciceronem populumque Rom. animo, ut nihil, niſi hiberna recuſent, atque hanc inveteraſcere conſuetudinem nolint: licere illis incolumibus per ſe ex hibernis diſcedere, & in quaſcumque partes velint, ſine metu proficiſci. Cicero ad hæc unum modo reſpondit: Non eſſe conſuetudinem populi Romani ullam accipere ab hoſte armato conditionem: ſi ab armis diſcedere velint, ſe adjutore utantur, legatoſque ad Cæſarem mittant: ſperare ſe pro ejus juſtitia, quæ petierint, impetraturos.

ple Romain, ſinon qu'ils abandonnaſſent leurs quartiers d'hiver, de peur que la coutume ne s'établît d'hiverner ainſi dans les Gaules; qu'on lui permettoit de partir avec ſa Légion, & qu'il pouvoit ſe retirer ſans crainte par-tout où il voudroit. A cela Cicéron répondit, que ce n'étoit pas la coutume des Romains de recevoir la loi d'un ennemi armé; que ſi les Gaulois vouloient mettre bas les armes, il leur offroit ſa médiation auprès de Céſar; qu'ils euſſent à lui envoyer des députés, & qu'il eſpéroit de ſa juſtice qu'ils obtiendroient leur demande (a).

(a) La ruſe qu'Ambiorix avoit employée contre Titurius Sabinus, en lui faiſant croire que toute la Gaule étoit en armes; que les Germains avoient paſſé le Rhin pour ſe joindre à eux, & que les quartiers de Céſar étoient attaqués le même jour, lui avoit trop bien réuſſi, pour ne pas employer le même moyen contre Cicéron; mais celui-ci moins crédule, d'un caractère plus ferme & plus décidé, qui d'ailleurs auroit cru manquer à ſon devoir,

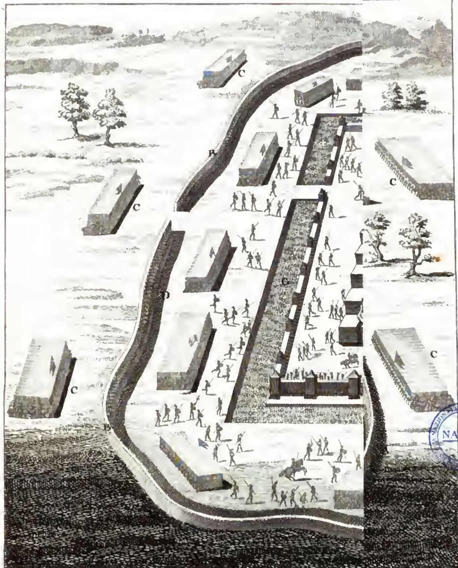
Avant J. C. 54. An de Rome 600.

XLII. Ab hac spe repulsi Nervii, vallo pedum XI, & fossa pedum XV, hiberna cingunt. Hæc superiorum annorum consuetudine a nostris cognoverant; & quosdam de exercitu nacti captivos, ab his docebantur: sed nulla his ferramentorum co-

(*) Voyez la Planch. XIII.

XLII. Les Nervii, déchus de leur espérance, enferment notre camp d'un rempart de onze pieds d'élévation & d'un fossé de quinze pieds de profondeur (*). Ils avoient appris de quelques-uns de nos soldats avec lesquels ils avoient vécu les années précédentes, & de quelques prisonniers, l'art de construire ces ouvrages; & comme ils

s'il avoit abandonné un poste que lui avoit confié César, sans y être forcé par les armes, ne se laissa pas prendre à ce piège; & quoiqu'il lui fut offert un passage libre, il crut qu'il seroit honteux pour lui & pour les troupes qu'il commandoit, si, sur des avis très-incertains & donnés par des ennemis armés, il quittoit son poste sans l'ordre de César: il n'épargna donc ni peines ni veilles pour le conserver & pour le défendre contre cette multitude de Barbares. La fermeté de Cicéron, sa réponse noble & fière, par laquelle il leur promettoit sa protection auprès de César, les convainquit qu'ils ne le tromperoient pas aussi facilement que Sabinus. Cicéron, de ce moment, se prépare à faire la plus vigoureuse défense, anime ses troupes par son exemple; secondé par elles, les attaques réitérées des Gaulois sont soutenues avec courage & fermeté; tant il est vrai qu'il ne faut qu'un seul homme pour élever l'ame de tous ceux qui l'entourent; la valeur du Chef, son activité, les ordres précis qu'il donne, redoublent le courage & l'ardeur de ses troupes; elles font des prodiges; mais Cicéron n'avoit point de collègue qui contrebalançât ses ordres; sa volonté faisoit loi, & elle étoit exécutée sans aucun retard ni sans aucune contradiction. Si Cotta eût seul commandé les troupes établies chez les Liégeois, jamais elles ne seroient sorties de leur camp, & elles auroient eu le même sort que celles de Cicéron, qui, par une défense vigoureuse & opiniâtre, donnèrent le tems à César de venir à leur secours.



And. Caraffe del. *Bouquet direx.*

A. *Quartier d'hiver de Cicéron .*

B. *Rampart de 11 pieds d'élévation dont ceux du Hainaut entoureants .*

Quartier de Cicéron .

C . *Ambiorix s'avance avec sa Cavalerie et celle de ceux de Na*

D . *Fossé de 15. pieds dont ceux du Hainaut entourent le Q.*

pia, quæ esset ad hunc usum idonea; gladiis cespitem circumcidere, manibus, sagulisque terram exhaurire cogebantur. Qua quidem ex re hominum multitudo cognosci potuit: nam minus horis tribus, millium passuum XV in circuitu munitionem perfecerunt; reliquisque diebus turres ad altitudinem valli, falces testudinesque, quas iidem captivi docuerant, parare ac facere cœperunt.

n'avoient point d'outils propres à remuer la terre, ils étoient obligés de couper le gazon avec leurs épées & de porter la terre dans leurs habits. On peut voir par-là combien ils étoient en grand nombre, puisqu'en moins de trois heures ils achevèrent ce retranchement qui avoit cinq lieues de tour (*a*). Les jours suivans, ils élevèrent des tours à la hauteur de notre rempart, préparèrent des faulx & des tortues, toujours guidés par ces mêmes prisonniers.

XLIII. Septimo oppugnationis die, maximo coorto vento, ferventes fusili ex argilla glandes, fundis, & fervefacta jacula in casas, quæ more Gallico stramentis erant tectæ, jacere cœperunt.

XLIII. Le septième jour du siége, un très-grand vent s'étant élevé, ils lancèrent dans le camp des pors à feu & des javelots enflammés sur les huttes de nos soldats, couvertes de paille, à la mode des Gaulois. Bientôt tout le camp fut enflammé (*). Alors les

(*) Voyez la Planch. XIII.

(*a*) Ce n'est pas la grande quantité de monde employé à un ouvrage quelconque qui en accélère la construction, c'est l'ordre observé parmi les travailleurs, afin qu'ils ne se gênent pas les uns les autres. Quel que fut l'ordre que les Gaulois eussent mis pour élever promptement leurs retranchemens, on a peine à croire que n'ayant d'autres outils que leurs épées pour

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

Hæ celeriter ignem comprehenderunt, &, venti magnitudine, in omnem castrorum locum distulerunt. Hostes, maximo clamore insecuti, quasi parta jam atque explorata victoria, turres testudi-

Barbares poussant de grands cris; comme s'ils eussent été assurés de la victoire, firent avancer leurs tours & leurs tortues & montèrent à l'escalade; mais jamais les soldats Romains ne se montrèrent plus dignes de l'être que dans cette occasion; jamais on ne vit un

couper le gazon, ni aucunes voitures pour transporter les terres qu'ils furent obligés de porter dans leurs habits, ils aient pu élever dans trois heures de tems des retranchemens qui avoient cinq lieues de tour. César n'étoit pas alors sur les lieux, il ne put savoir le tems qu'ils mirent à les élever que par le rapport qui lui en fut fait, & il est possible que des gens occupés eux-mêmes à se défendre, à perfectionner leurs ouvrages, à construire des tours & des machines, pour les opposer aux attaques de l'ennemi, n'aient pas exactement calculé le tems que les Gaulois mirent à élever leurs retranchemens. Les Romains, qui avoient bien plus de moyens en tout genre que les Gaulois, pour construire toute espèce d'ouvrages, tant par l'activité de leurs soldats, que parce qu'ils étoient plus habitués au travail & à remuer la terre, ne purent cependant élever un retranchement de seize pieds de haut, avec son fossé sur la rive droite du Rhône, qu'en quinze jours ou environ. Ce retranchement n'avoit que dix-neuf mille pas de longueur. Si on compte par pas géométriques, ce retranchement avoit quinze mille huit cents trente-trois toises trois pieds de longueur, parce que le pas géométrique est de cinq pieds: or, ce nombre de toises réduit en lieues faisoit cinq lieues un tiers, ou environ. Si on ne compte le pas que de trois pieds, ce retranchement n'avoit que neuf mille cinq cents toises, ou trois lieues & un sixième de lieue. Quelle différence énorme de tems, de quinze jours à trois heures! Au surplus, je ne suis entré dans ce détail que pour prouver l'impossibilité où étoient les Gaulois, d'élever un retranchement de cinq lieues de tour en aussi peu de tems que le texte le dit.

exemple

nesque agere, & scalis vallum ascendere cœperunt. At tanta militum virtus, atque ea præsentia animi fuit, ut, quum undique flamma torrerentur, maximaque telorum multitudine premerentur, suaque omnia impedimenta atque omnes fortunas conflagrare intelligerent; non modo demigrandi causa de vallo decederet nemo, sed pene ne respiceret quidem quisquam; ac tum omnes acerrime fortissimeque pugnarent. Hic dies nostris longe gravissimus fuit: sed tamen hunc habuit eventum, ut eo die maximus numerus hostium vulneraretur, atque interficeretur; ut se sub ipso vallo constipaverant, recessumque primis ultimi non dabant. Paulum quidem intermissa flamma, & quodam loco turri adacta, & contingente

exemple de courage & de discipline plus admirable : menacés de tous côtés & par le feu du camp & par le feu de l'ennemi, on n'en vit aucun quitter son rang; accablés par une multitude de traits, ils voyoient que tout leur bagage, l'unique bien de la plus grande partie, étoit consumé par les flammes, & pas un seul ne tourne la tête; ils employèrent toutes leurs forces, leur ardeur & leur expérience à repousser les Barbares. Ce jour-là fut un jour très-rude pour nous; mais l'évènement en fut tel, que les ennemis eurent beaucoup de mort & de blessés, parce qu'ils s'étoient trop serrés au pied du rempart, & que les derniers empêchoient les premiers de se dégager. Qand les flammes furent un peu cessées, ils roulèrent une de leurs tours jusqu'au pied de notre rempart. Les Centurions de la troisième cohorte s'éloignèrent un peu de ce poste, firent retirer tout le monde, & proposèrent aux ennemis, tant par gestes que par la voix, d'entrer, s'ils le vouloient, dans leurs retranche-

Avant J. C. 54.
An de Rome 600.

vallum, tertiæ cohortis centuriones, ex eo, quo ſtabant, loco receſſerunt, ſuoſque omnes removerunt, nutu vocibuſque hoſtes, ſi introire vellent, vocare cœperunt : quorum progredi auſus eſt nemo. Tum ex omni parte lapidibus conjectis deturbati, turriſque ſuccenſa eſt.

XLIV. Erant in ea legione fortiſſimi viri centuriones, qui jam primis ordinibus appropinquarent, T. Pulſio, & L. Varenus. Hi perpetuas controverſias inter ſe habebant, uter alteri anteferretur ; omnibuſque annis de loco ſummis ſimultatibus contendebant. Ex iis Pulſio, quum acerrime ad munitiones pugnaretur : quid dubitas, inquit, Varene ? aut quem locum probandæ virtutis tuæ expectas ? hic dies de noſtris controverſiis judicabit. Hæc

mens ; mais aucun d'eux n'ayant eu la hardieſſe de ſe préſenter, ils furent à l'inſtant chaſſés à coups de pierres, & leur tour miſe en cendres.

XLIV. Il y avoit dans cette Légion deux très-braves Centurions ; l'un T. Pulſio, & l'autre L. Varénus, qui approchoient des premiers grades & prétendoient à la ſupériorité de courage. Dans toutes les occaſions ils ſe diſputoient l'honneur de la préférence avec une extrême vivacité. Pulſio trouvant enfin l'occaſion favorable pour décider leur querelle, s'écrie dans le plus fort de la mêlée : Qu'attends-tu donc, Varénus ? quel lieu plus propre déſires-tu pour faire connoître ta valeur ? c'eſt ce jour, ce moment même qui doit mettre fin à nos différents. A ces mots il ſort du camp &

quum dixisset; procedit extra munitiones; &, quæ pars hostium confertissima visa est, in eam irrumpit. Ne Varenus quidem tum vallo sese continet, sed omnium veritus existimationem, subsequitur, mediocri spatio relicto. Pulsio pilum in hostes mittit, atque unum ex multitudine procurrentem transjicit: quo percusso & exanimato, hunc scutis protegunt hostes, & in illum universi tela conjiciunt; neque dant regrediendi facultatem. Transfigitur scutum Pulsioni, & verutum in balteo defigitur. Avertit hic casus vaginam, & gladium educere conantis dextram moratur manum, impeditumque hostes circumsistunt. Succurit inimicus illi Varenus, & laboranti subvenit. Ad hunc se confestim a Pulsione omnis mul-

s'élance dans le plus épais des ennemis. En même-tems Varénus sort aussi & le suit. Pulsio jette son pile contre les ennemis & en perce un qui s'avançoit : celui-ci tombe mort; les Barbares le couvrent de leurs boucliers & font sur Pulsio une décharge de leurs traits, ne lui donnant pas le tems de se retirer; son bouclier est percé d'un dard, & le fer reste attaché à son baudrier. Cet accident l'empêchant de tirer son épée, à l'instant la foule l'environne : Varénus qui voit le danger de son rival, accourt à son secours. Les ennemis croyant Pulsio percé & hors de défense, se tournent tous contre Varénus : il va au-devant d'eux l'épée à la main, les aborde, en tue un & écarte le reste; mais son ardeur l'emportant trop loin, il rencontre un endroit creux & tombe : les Barbares l'enveloppent : Pulsio à son tour vient le secourir; tous deux se battent avec un égal courage, tous deux tuent plusieurs ennemis & rentrent ensemble couverts de gloire, sans avoir reçu aucunes blessures. Ainsi, dans l'ému-

Avant J. C. 54. An de Rome 699.

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

titudo convertit, illum veruto transfixum arbitrantur. Illic vero occursat ocius gladio, cominusque rem gerit Varenus; atque uno interfecto, reliquos paulum propellit. Dum cupidius instat, in locum inferiorem dejectus, concidit. Huic rursus

lation qui régnoit entre ces deux braves, la fortune balança tellement ses faveurs entre l'un & l'autre, que chacun d'eux dut la vie à son rival, sans que l'on pût dire lequel avoit montré plus de générosité & de valeur (a).

(a) Si l'on pouvoit douter de la noble émulation qui régnoit parmi les Romains, on en trouveroit une preuve évidente dans l'action de ces deux Centurions, qui, pour obtenir le grade de Primipile, veulent que la valeur en décide. Rivaux qui s'estimoient l'un l'autre, ils ont la générosité de se prêter des secours mutuels, & d'être plus attentifs à la conservation de leur rival qu'à la leur propre. Il n'y a rien que de grand dans leur ame; c'est à force de vertus qu'ils veulent obtenir, aux yeux de toute l'armée, le grade qu'ils ambitionnent; aussi cherchent-ils moins à conserver leur propre vie qu'à se la sauver l'un à l'autre. Pourquoi ce trait d'histoire n'est-il pas gravé dans le cœur de tous les hommes, on ne verroit pas tant de ces sourds ambitieux qui ne savent employer, pour parvenir, que l'intrigue, la souplesse, & souvent même la bassesse; qui ne s'étudient qu'à rabaisser le mérite de ceux qui courent la même carrière qu'eux; qui, sans vertus, sans talens, ne peuvent & ne savent que mettre en avant leur naissance, les services de leurs ancêtres, qui, s'ils revenoient au monde, les renieroient & ne les reconnoîtroient pas pour être des leurs; les emplois que ceux-ci ont occupés dans l'État, & qui n'ont d'autre moyens pour parvenir à satisfaire leur amour-propre & leur ambition, que la faveur, l'intrigue & l'importunité. Malheureusement toutes les cours sont remplies de ces bas courtisans & de ces ambitieux, & il s'y trouve bien peu de Pulsio & de Varénus.

circumvento fert subsidium Pulfio; atque ambo incolumes, compluribus interfectis, summa cum laude sese intra munitiones recipiunt. Sic fortuna in contentione & certamine utrumque versavit, ut alter alteri inimicus auxilio salutique esset; neque dijudicari posset, uter utri virtuti anteferendus videretur.

XLV. Quanto erat in dies gravior atque asperior oppugnatio, & maxime quod, magna parte militum confecta vulneribus, res ad paucitatem defensorum pervenerat; tanto crebriores litteræ nunciique ad Cæsarem mittebantur: quorum pars deprehensa in conspectu nostrorum militum cruciatu necabatur. Erat unus intus Nervius, nomine Vertico, loco natus honesto; qui a prima obsidione ad Ciceronem pro-

XLV. Cependant la défense devenoit de jour en jour plus difficile pour les Romains; le plus grand nombre étoit blessé, & il en restoit peu en état de combattre. Cicéron employoit tous les moyens pour en instruire César; il envoyoit lettres sur lettres sans qu'aucune pût lui parvenir; la plupart de ceux qui se chargeoient de les porter étoient arrêtés & livrés au supplice à la vue même de la Légion. Il y avoit dans le camp un Nervii d'une honnête famille, nommé Verticon, qui, dès le commencement du siège, étoit venu trouver Cicéron, & lui avoit donné

Avant J. C. 54.
An de Rome 600.

fugerat, ſuamque ei fidem præſtiterat. Hic ſervo, ſpe libertatis, magniſque perſuadet præmiis, ut litteras ad Cæſarem deferat. Has ille in jaculo illigatas affert, & Gallus inter Gallos ſine ulla ſuſpicione verſatus, ad Cæſarem pervenit. Ab eo de periculo Ciceronis legioniſque cognoſcit.

XLVI. Cæſar, acceptis litteris circiter hora XI diei, ſtatim nuncium in Bellovacos ad M. Craſſum quæſtorem mittit, cujus hiberna aberant ab eo millia paſſuum XXV. Jubet media nocte legionem proficiſci, celeriterque ad ſe venire: exiit cum nuncio Craſſus. Alterum ad C. Fabium legatum mittit, ut in Atrebatum fines legionem adducat, qua ſibi iter faciendum ſciebat. Scribit Labieno, ſi Reipublicæ com-

des preuves de ſa fidélité. Ce Gaulois engagea un de ſes eſclaves par de grandes promeſſes, & ſur-tout par l'eſpérance de ſa liberté, à porter une lettre à Céſar, celui-ci la porta attachée à ſon javelot, & comme il étoit Gaulois, il traverſe le camp des ennemis, ſans qu'ils ſe défient de lui, arrive près de Céſar, lui rend ſes lettres, & l'inſtruit du danger de Cicéron & de ſa Légion.

XLVI. Sur ces nouvelles reçues, vers la onzième heure du jour, Céſar dépêche un courier à M. Craſſus, qui hivernoit à vingt-cinq milles de-là chez les Bellovaci, & lui ordonne de partir à minuit avec ſa Légion & de ſe rendre au plutôt auprès de lui. Craſſus partit avec le courier: il en envoie en même-tems un autre à C. Fabius, avec ordre de conduire ſa Légion ſur les frontières des Atrebates, par où il devoit paſſer. Il manda enſuite à Labiénus de ſe rendre avec ſa Légion dans le pays des Nervii, ſi le bien des affaires le lui permettoit: il ne crut

modo facere posset, cum legione ad fines Nerviorum veniat : reliquam partem exercitus, quod paulo aberat longius, non putat exspectandum : equites circiter CD ex proximis hibernis cogit.

XLVII. Hora circiter III ab antecursoribus de Crassi adventu certior est factus : eo die millia passuum XX progreditur. Crassum Samarobrivæ præficit ; legionemque ei attribuit ; quod ibi impedimenta exercitus, obsides civitatum, litteras publicas, frumentumque omne, quod eo tolerandæ hiemis causa devexerat, relinquebat. Fabius, ut imperatum esset, non ita multum moratus, in itinere cum legione occurrit. Labienus, interitu Sabini, & cæde cohortium cognita, quum omnes ad eum Trevirorum copiæ venissent ; ve-

pas devoir attendre le reste de son armée qui étoit un peu plus éloignée ; il tira seulement quatre cents chevaux des quartiers les plus proches.

XLVII. Le lendemain à la troisième heure, ses coureurs lui ayant appris l'arrivée de Crassus, il part sur l'heure, & fait ce jour-là environ vingt milles ; il laisse Crassus à Samarobrive (*) avec une Légion, pour garder les bagages de l'armée, les ôtages, les papiers & les magasins de bled qu'on y avoit formé pour l'hiver. Fabius, selon ses ordres, n'ayant pas tardé, le joignit en chemin avec sa Légion. Pour Labiénus, il ne crut pas pouvoir quitter son quartier ; la mort de Sabinus & la défaite de sa Légion ayant animé les Gaulois qui l'environnoient, les Tréviri marchoient en forces sur lui : il craignit que, si dans cette circonstance il sortoit à la hâte de son quartier, sa retraite n'eût l'air de la fuite & de ne pouvoir soutenir

(*) Amiens

Avant J. C. 54. An de Rome 700.

ritus ne, si ex hibernis fugæ similem profectionem fecisset, ut hostium impetum sustinere non posset, præsertim quos recenti victoria efferri sciret, litteras Cæsari dimittit, quanto cum periculo legionem ex hibernis educturus esset; rem gestam in Eburonibus perscribit: docet omnes peditatus equitatusque copias Trevirorum, III millia passuum longe ab suis castris consedisse.

l'attaque de l'ennemi, déja fier de l'avantage qu'il venoit de remporter. En rendant compte à César des raisons qui l'arrêtoient, il lui fit part de ce qui s'étoit passé chez les Eburons, & que la cavalerie & l'infanterie de ceux de Trèves n'étoient qu'à trois milles de lui.

XLVIII. Cæsar, consilio ejus probato, etsi, opinione III legionum dejectus, ad II redierat, tamen unum communis salutis auxilium in celeritate ponebat. Venit magnis itineribus in Nerviorum fines. Ibi ex captivis cognoscit, quæ apud Ciceronem gerantur, quantoque in periculo res sit. Tum cuidam ex equitibus Gallis magnis

XLVIII. César ayant approuvé le parti qu'il avoit pris, quoiqu'il le privât d'une Légion sur laquelle il avoit compté, dans l'idée qu'il avoit de mener trois Légions au secours de Cicéron, se détermina à partir avec deux seulement, persuadé que le succès dépendoit de sa diligence. Il partit sans différer avec les deux qui lui restoient, & se rendit à grandes journées sur les frontières des Nervii : là il apprend par des prisonniers à quelle extrémité se trouvoit Cicéron. Sur cet

avis,

Avant J.C. 54.
An de Rome [illegible]

præmiis persuadet, uti ad Ciceronem epistolam deferat. Hanc Græcis conscriptam litteris mittit ; ne, intercepta epistola, nostra ab hostibus consilia cognoscantur : si adire non possit, monet, ut tragulam cum epistola ad amentum deligata, intra munitiones castrorum abjiciat. In litteris scribit, se cum legionibus profectum celeriter affore : hortatur ut pristinam virtutem retineat. Gallus periculum veritus, ut erat præceptum, tragulam mittit. Hæc casu ad turrim adhæsit ; neque ab nostris biduo animadversa, tertio die a quodam milite conspicitur : dempta, ad Ciceronem defertur. Ille perlectam in conventu militum recitat, maximaque omnes lætitia afficit. Tum fumi incendiorum procul videbantur : quæ res omnem

avis, il engage, sous l'espérance d'une grande récompense, un cavalier Gaulois à porter une lettre à Cicéron ; mais dans la crainte que l'ennemi ne découvrît son dessein, si elle étoit interceptée, il l'écrivit en grec, & recommanda fort au Gaulois, s'il ne pouvoit parvenir jusqu'à Cicéron, de l'attacher à son javelot & de le lancer par-dessus le rempart. Dans cette lettre, il lui donnoit avis de son arrivée & l'exhortoit à se souvenir de son ancienne valeur. Le Gaulois, dans la crainte du danger, se contente de jetter son javelot ; par hasard le dard s'attache à une tour, & est deux jours sans être apperçu ; le troisième un soldat découvre la lettre, & l'ayant détachée, la porte à Cicéron ; il la lit tout haut en présence de toutes les troupes. Aussi-tôt la Légion rassurée se console, & pour comble de bonheur, on apperçoit la fumée des embrasemens que les Légions de secours répandoient sur leur route ; ainsi on fut assuré de leur arrivée.

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

dubitationem adventus legionum expulit.

XLIX. Galli, re cognita per exploratores, obſidionem relinquunt; ad Cæſarem omnibus copiis contendunt: eæ erant armatorum circiter millia LX. Cicero, data facultate, Gallum ab eodem Verticone, quem ſupra demonſtravimus, repetit, qui litteras ad Cæſarem deferat; hunc admonet, iter caute diligenterque faciat: perſcribit in litteris, hoſtes ab ſe diſceſſiſſe, omnemque ad eum multitudinem convertiſſe. Quibus litteris circiter media nocte allatis, Cæſar ſuos facit certiores; eoſque ad dimicandum animo confirmat. Poſtero die, luce prima, movet caſtra; & circiter millia paſſuum IV progreſſus, trans vallem magnam & rivum, hoſtium multitudinem conſ-

XLIX. Les Gaulois, informés par leurs coureurs que nous avançions, quittent le ſiège & marchent à notre rencontre avec toutes leurs troupes: elles étoient au nombre de ſoixante mille hommes. Cicéron profite de leur éloignement & fait partir le même eſclave de Verticon, pour en porter la nouvelle à Céſar, lui commandant d'uſer d'adreſſe pour n'être pas découvert & de faire la plus grande diligence. Celui-ci, auſſi heureux que la première fois, paſſe au travers des ennemis, & rend ſa lettre au milieu de la nuit. Céſar en fait auſſi-tôt part à ſes troupes & les exhorte à ſe préparer au combat. Le lendemain à la pointe du jour il lève ſon camp & marche aux Gaulois. A peine eut-il fait quatre milles qu'il les apperçoit au-delà d'un ruiſſeau & d'un grand vallon. La circonſtance étoit des plus critiques; il n'étoit pas prudent de combattre dans un lieu déſavantageux contre de ſi grandes

Avant J. C. 54.
An de Rome 699.

picatur. Erat magni periculi res, cum tantis copiis iniquo loco dimicare : tum quoniam liberatum obsidione Ciceronem sciebat, eoque omnino remittendum de celeritate existimabat, consedit ; & quam æquissimo loco potest, castra communit : atque hæc, etsi erant exigua per se, vix hominum millium VII, præsertim nullis cum impedimentis ; tamen angustiis viarum, quam maxime potest, contrahit, eo consilio, ut in summam contemptionem hostibus veniat. Interim speculatoribus in omnes partes dimissis, explorat, quo commodissime itinere vallem transire possit.

forces. César avoit à peine sept mille hommes ; cependant, comme la diligence lui devenoit inutile, puisqu'il savoit Cicéron délivré, il résolut de tromper l'ennemi & de faire ensorte qu'il vint lui-même l'attaquer. Il s'arrête donc dans le poste le plus avantageux qu'il put trouver, s'y retranche & s'applique à resserrer son camp le plus qu'il peut, dans le dessein de faire croire aux ennemis qu'il n'étoit pas à craindre. Ces arrangemens faits, il envoie des partis de tous côtés pour découvrir un endroit où l'on pût facilement traverser le vallon (*a*).

(*a*) César ne doit pas moins être approuvé de ne plus tant se presser de marcher, lorsqu'il apprend par l'esclave de Verticon que les ennemis avoient abandonné Cicéron, qu'il doit être loué de la promptitude avec laquelle il marche à son secours dès qu'il le sait attaqué par les Gaulois. Content pour ce moment de le savoir délivré, il ne crut pas prudent, avec sept mille

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

L. Eo die parvulis equeftribus prœliis ad aquam factis, utrique fefe fuo loco continent : Galli, quod ampliores copias, quæ nondum convenerant, exfpectabant ; Cæfar, fi forte timoris fimu-

L. Ce jour-là il n'y eut de part & d'autre que quelques légères efcarmouches de cavalerie fur le bord du ruiffeau, mais les armées reftèrent dans leur pofition ; les Gaulois, parce qu'ils attendoient un renfort confidérable de troupes, & Céfar, parce qu'il défiroit atti-

---

hommes qu'il avoit, de marcher contre une armée de foixante mille, dans la crainte d'en être rencontré en pleine campagne ; mais il choifit un pofte avantageux, le fait retrancher, & fe campe de façon qu'il paroît avoir encore moins de troupes qu'il n'en a effectivement. Il fe ménage encore un avantage, tant pour rendre fa pofition meilleure, que pour faire croire aux ennemis qu'il les craint, & qu'il n'ofe en venir aux mains avec eux ; il met un vallon & un ruiffeau entre les Gaulois & lui, & ne doute pas que, s'il peut leur faire croire qu'il évite de les combattre, ils ne foient affez imprudens pour hafarder le paffage du vallon & du ruiffeau, & qu'ils ne viennent l'attaquer fur fa colline : c'étoit tout ce qu'il défiroit, parce qu'alors ils fe mettroient dans une mauvaife pofition, ayant un ruiffeau derrière eux & une montagne à gravir pour parvenir jufqu'à fon camp, & il fe promit bien, fi cela arrivoit, de les faire repentir de leur témérité. Céfar étoit bien différent de ces Généraux qui, dans la crainte d'être attaqués, imaginent tous les moyens pour faire croire à l'ennemi qu'ils ont plus de troupes qu'ils n'en ont, étendent leur camp, profitent d'un bois, d'un vallon, où ils ne mettent point de troupes, mais en font paroître par-delà, pour que leur camp femble être très-étendu, & fe perfuadent, par cet étalage, en impofer à l'ennemi. Il y a, fans doute, des occafions où il eft néceffaire de multiplier, aux yeux de l'ennemi, les troupes que l'on a ; lorfqu'on eft réellement foible ; que la pofition que l'on occupe n'eft pas affez avantageufe pour hafarder une affaire générale ; que l'on attend un renfort, & qu'on ne peut raifonnablement

latione hostes in suum locum elicere posset, ut citra vallem pro castris prœlio contenderet: si id efficere non posset, ut, exploratis itineribus, minore cum periculo vallem rivumque transiret. Prima luce hostium Equitatus ad castra accedit, prœliumque cum nostris equitibus com-

rer les ennemis en-deçà du vallon pour les combattre à la tête de son camp, ou pour aller à eux avec moins de danger, quand le vallon & le ruisseau auroient été suffisamment reconnus. Le lendemain à la pointe du jour, la cavalerie de l'ennemi s'étant avancée jusqu'à notre camp, engagea le combat avec la cavalerie romaine. Celle-ci, sur l'ordre de César,

---

combattre qu'après sa jonction avec l'armée; que l'on couvre une armée qui fait un siège, & que l'intéret ne veut pas qu'on hasarde une bataille avant la prise de la place; mais quand on n'a pas ces raisons, que l'on est sur une position avantageuse, bien retranchée & de difficile accès, il est plus avantageux de paroître avoir moins de troupes que l'on en a; souvent l'ennemi impatient se confie sur le grand nombre des siennes, & espère surmonter les difficultés qu'on lui présente, vu le peu de troupes qu'il se persuade qu'on a à lui opposer; mais quand dans l'attaque il voit l'armée retranchée se multiplier, opposer par-tout une résistance égale, il perd courage & se retire honteusement. César avoit, sans doute, très-peu de troupes en comparaison des Gaulois; mais il se reposoit sur la valeur de ses soldats, sur la confiance qu'ils avoient en lui, sur la bonté de son poste, & sur la connoissance qu'il avoit de l'impatience fougueuse des Gaulois, & de leur valeur dénuée d'ordre, de dispositions & d'ensemble. Il seroit cependant dangereux aujourd'hui, dans pareille circonstance, de prendre César pour modèle. Les Généraux actuels peuvent, sans doute, avoir des armées aussi aguerries & aussi braves que celle de César; mais ils n'auroient pas à combattre des ennemis aussi peu instruits que l'étoient alors les Gaulois.

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

mittit. Cæſar conſulto equites cedere, ſeque in caſtra recipere jubet; ſimul, ex omnibus partibus caſtra altiore vallo muniri, portaſque obſtrui, atque in iis adminiſtrandis rebus quam maxime concurſari, & cum ſimulatione timoris agi jubet.

LI. Quibus omnibus rebus hoſtes invitati, copias tranſducunt, aciemque iniquo loco conſtituunt: noſtris vero etiam de vallo deductis, propius accedunt; & tela intra munitionem ex omnibus partibus conjiciunt; præconibuſque circum miſſis, pronunciari jubent, ſeu quis Gallus, ſeu Romanus velit ante horam tertiam ad ſe tranſire, ſine periculo licere: poſt id tempus non fore poteſtatem. Ac ſic noſtros contempſerunt, ut, obſtructis in ſpeciem portis ſingulis ordi-

lâche le pied & ſe retire; pendant ce tems Céſar fait élever ſes retranchemens, boucher les portes, & ordonne qu'en travaillant les ſoldats faſſent paroître beaucoup de déſordre & de crainte.

LI. Cette apparence de terreur encourage les ennemis; ils paſſent le vallon & ſe rangent en bataille dans un lieu déſavantageux, & voyant que les nôtres avoient abandonné le rempart, ils s'avancent & y lancent une nuée de traits. Leurs Généraux, comme aſſurés de la victoire, font publier autour du camp, que ſi quelque Gaulois ou Romain veut ſe retirer à leur armée, il le peut ſans riſque avant neuf heures, mais que paſſé ce ce tems, on ne le permettra plus à perſonne. En un mot ils témoignent tant de mépris pour nous que, quoique les portes de notre camp ne fuſſent bouchées que d'un ſimple rang de gazon, cependant

nibus cespitum, quod ea non posse introrumpere videbantur, alii vallum manu scandere, alii fossas complere, inciperent. Tunc Cæsar, omnibus portis eruptione facta, equitatuque emisso, celeriter hostes dat in fugam; sic, ut omnino pugnandi causa resisteret nemo: magnumque ex his numerum occidit, atque omnes armis exuit.

s'étant imaginés qu'il leur seroit impossible de les forcer, les uns veulent escalader le rempart, les autres comblent le fossé; alors César étant sorti brusquement par toutes les portes avec son infanterie & sa cavalerie, met bientôt les ennemis en fuite, sans qu'aucun osât tenir ferme : on en tua un grand nombre, & tous jettèrent leurs armes (*a*).

Avant J. C. 54. An de Rome 699.

(*a*) Ce sont là les suites ordinaires de la valeur qui n'est pas conduite par la prudence, qui agit sans principes, & qui n'est que téméraire; ce sont encore les suites du mépris que l'on fait de l'ennemi, & de la trop grande confiance qu'on a dans le nombre de ses troupes. Si les Gaulois ne s'étoient pas faussement persuadé que les Romains craignoient d'en venir aux mains avec eux; que c'étoit par crainte qu'ils fortifioient si bien leur camp, qu'ils en bouchoient les portes, & qu'ils n'osoient se présenter sur le rempart; enfin si, par une présomption ridicule, ils n'avoient pas cessé d'estimer les Romains, dont cependant ils avoient tant de fois éprouvé la valeur & l'intrépidité; si, plus prudens, ils avoient voulu voir qu'en passant le vallon & le ruisseau, ils se mettoient dans une très-mauvaise position, puisqu'il leur falloit gravir la montagne sur laquelle le camp de César étoit assis, & qu'alors ils auroient un désavantage manifeste pour attaquer, & de plus un ruisseau derrière eux, qu'ils ne repasseroient pas facilement en cas qu'ils fussent battus; s'ils eussent fait ces réflexions si faciles & si importantes, ils seroient restés dans leur camp, & vu le grand nombre de leurs troupes, ils auroient pu

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

LII. Longius profequi veritus, quod filvæ paludefque intercedebant, neque etiam parvulo detrimento, illum locum relinqui videbat; omnibus fuis incolumibus copiis, eodem die ad Ciceronem pervenit. Inftitutas turres, teftudines, munitionefque hoftium admiratur.

LII. Il ne permit pas qu'on les pourfuivit trop loin, à caufe des bois & des marais qui fe trouvoient fur leur route, & qu'il eût été dangereux de traverfer. Cette bataille fanglante, feulement pour les Gaulois, ne coûta pas un feul homme aux Romains. Le même jour Céfar fe rendit au camp de Cicéron : en traverfant celui des ennemis, il admira leurs ouvrages,

environner l'armée romaine, & la tenir bloquée jufqu'à l'arrivée des fecours qu'ils attendoient. Quoique Céfar eut envoyé reconnoître les paffages les plus faciles du ruiffeau qui couvroit fon camp, jamais il ne l'auroit paffé avec le peu de troupes qu'il avoit; il étoit d'ailleurs fans bagages; il n'avoit pas eu le tems d'amaffer des vivres, & n'avoit que ceux qu'il avoit fait conduire avec lui. Le fecours des Gaulois arrivé, ils auroient alors refferré les Romains de plus près & auroient été plus en force. Céfar, dans cette pofition, auroit été très-embarraffé; il ne lui auroit pas été poffible, ou du moins il lui auroit été très-difficile de faire paffer des ordres à Craffus, refté à Amiens pour garder les bleds & les bagages, de venir le joindre; la même difficulté auroit été pour en envoyer à L. Munatius Plancus, & à C. Trébonius, pour qu'ils vinffent promptement avec leurs Légions qui étoient dans la Belgique, le camp étant environné & tous les paffages gardés. On a vu la difficulté que Cicéron avoit eu pour faire tenir une lettre à Céfar, & qu'avant celle qui lui parvint, il y en avoit eu plufieurs d'interceptées par les Gaulois; mais fuppofé qu'il eût pu faire paffer un courier, il fe feroit écoulé bien du tems avant que ces Légions fuffent arrivées, & le manque de fubfiftances auroit forcé Céfar, ou à tâcher de fe faire jour l'épée à la main, ou à mettre les armes bas faute de vivres.

leurs

Legione producta, cognoscit non decimum esse quemque relictum militem sine vulnere. Ex his omnibus judicat rebus, quanto cum periculo, & quanta cum virtute, sint res administratæ: Ciceronem pro ejus merito, legionemque collaudat: centuriones sigillatim, tribunosque militum appellat, quorum egregiam fuisse virtutem testimonio Ciceronis cognoverat. De casu Sabini & Cottæ certius ex captivis cognoscit. Postero die, concione habita, rem gestam proponit, milites consolatur, & confirmat: quod detrimentum culpa & temeritate legati sit acceptum, hoc æquiore animo ferendum docet, quod beneficio deorum immortalium, & virtute eorum, expiato incommodo, neque hostibus diutina læta-

leurs tours, leurs béliers, leurs retranchemens, & ayant fait la revue de la Légion, il trouva qu'il n'y en avoit pas la dixième partie sans blessures. Delà il jugea du danger qu'elle avoit couru & du courage qu'elle avoit fait paroître. Il donna aux Chefs & aux soldats les louanges qu'ils méritoient, & il fit aussi en particulier l'éloge des Centurions & des Tribuns des soldats qui s'étoient le plus distingués, suivant le rapport que leur Général lui en avoit fait. Il sut par les prisonniers le détail des malheurs de Sabinus & de Cotta. Le lendemain il assemble l'armée, la console & la rassure, rejette l'accident arrivé sur l'imprudence du Chef, & l'exhorte à le supporter avec d'autant plus de patience, que par la grace des Dieux immortels & par la valeur des troupes, la vengeance en avoit été si prompte, que son affliction n'en devoit pas être plus longue que l'avoit été la joie des ennemis.

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

tio, neque ipsis longior dolor relinquatur.

LIII. Interim ad Labienum per Rhemos incredibili celeritate de victoria Cæsaris fama perfertur; ut, quum ab hibernis Ciceronis millia passuum L abesset, eoque post horam IX diei Cæsar pervenisset, ante mediam noctem ad portas castrorum clamor oriretur: quo clamore significatio victoriæ, gratulatioque ab Rhemis Labieno fieret. Hac fama ad Treviros perlata, Induciomarus, qui postero die castra Labieni oppugnare decreverat, noctu profugit, copiasque omnes in Treviros reducit. Cæsar Fabium cum legione in sua remittit hiberna: ipse cum III legionibus circum Samarobrivam trinio hibernis hiemare constituit; &, quod tanti motus Galliæ extite-

LIII. La nouvelle de cette victoire fut portée à Labiénus par les Rhémois avec une vitesse incroyable; car quoique son quartier fut éloigné de Cicéron de plus cinquante milles, où César n'arriva qu'à trois heures après midi; cependant par les cris de joie qui s'élevèrent le même jour à minuit, à la porte de son camp, il comprit que les Rhémois lui apprenoient cette victoire & l'en félicitoient. A cette nouvelle, Induciomare, qui commandoit ceux de Trèves, & dont le projet étoit d'attaquer le lendemain Labiénus, décampe au plus vîte la nuit & ramène toutes ses troupes dans leur pays. Après cela César envoya Fabius dans son quartier avec sa Légion: pour lui il résolut de passer l'hiver aux environs de Samarobrive avec trois Légions, qu'il distribua en trois différens quartiers, parce qu'il ne vouloit pas s'éloigner de son armée, ni quitter les Gaules qu'il voyoit si

rant, totam hiemem ipse ad exercitum manere decrevit. Nam illo incommodo de Sabini morte perlato, omnes fere Galliæ civitates de bello consultabant, nuncios legationesque in omnes partes dimittebant; &, quod reliqui concilii caperent, atque unde initium belli fieret, explorabant; nocturnaque in locis desertis concilia habebant: neque ullum fere totius hiemis tempus sine sollicitudine Cæsaris intercessit, quin aliquem de conciliis & motu Gallorum nuncium acciperet. In his, ab L. Roscio legato, quem legioni XIII præfecerat, certior est factus, magnas Gallorum copias earum civitatum, quæ Armoricæ appellantur, oppugnandi sui causa, convenisse; neque longius millia passuum VIII ab hibernis suis abfuisse: sed, nuncio

agitées; car la nouvelle de la défaite de Sabinus & de sa mort, s'étant répandue, presque tous les peuples de cette Province vouloient reprendre les armes; dans ce dessein, ce n'étoit que couriers & députations qu'ils s'envoyoient les uns aux autres pour se faire part de leurs résolutions & déterminer par où ils commenceroient. La nuit on s'assembloit dans des lieux écartés. Pendant tout l'hiver il ne se passa presque point de jour que César n'eût là-dessus quelque sujet d'inquiétude, & où il ne reçut quelque nouvel avis d'un dessein ou d'un mouvement des Gaulois; il en reçut un entr'autres fort intéressant par L. Roscius, son Lieutenant, à qui il avoit donné le commandement de la treizième Légion. Cet Officier lui rendit compte que toutes les Cités du canton qu'on nomme Armorique, avoient pris les armes & s'étoient réunies pour l'attaquer; qu'elles s'étoient approchées de son camp à la distance de huit milles; mais que sur la nouvelle de sa victoire, elles s'étoient séparées,

Avant J.C. 54. An de Rome 600.

allato de victoria Cæsaris, discessisse, adeo ut fugæ similis discessus videretur.

LIV. At Cæsar, principibus cujusque civitatis ad se vocatis, alias territando, quum se scire, quæ fierent, denunciaret, alias cohortando, magnam partem Galliæ in officio tenuit. Senones, quæ est civitas in primis firma, & magnæ inter Gallos auctoritatis, Cavarinum, quem Cæsar apud eos regem constituerat, (cujus frater Moritasgus adventu in Galliam Cæsaris, cujusque majores regnum obtinuerant), interficere publico consilio conati, quum ille præsensisset ac profugisset, usque ad fines insecuti, regno domoque expulerunt; &, missis ad Cæsarem satisfaciendi causa legatis, quum is omnem ad se Senatum venire jussisset,

& que leur départ avoit été plus semblable à une fuite précipitée qu'à une retraite.

LIV. César ayant assemblé les principaux de chaque ville, effraya les uns en leur faisant connoître qu'il savoit toutes leurs menées, il exhorta les autres à rester tranquilles. Par ce moyen il contint dans le devoir la meilleure partie de la Gaule; il n'y eut que les Sénonois, nation la plus puissante & la plus accréditée d'entre les Celtes, qui, dans une délibération publique, voulut mettre à mort son Roi Cavarinus, issu des anciens Rois du pays, & dont le frère, nommé Moritasgus, régnoit à l'arrivée de César dans les Gaules. César avoit établi le même Cavarinus sur le trône. Ce Prince, ayant eu quelques soupçons sur le complot odieux qu'on formoit contre lui, s'étoit dérobé par la fuite à la fureur de son peuple, & il en avoit été poursuivi jusques sur les frontières, & chassé en même-tems de son trône & de sa patrie. Les Sénonois, pour

dicto audientes non fuerunt: tantumque apud homines barbaros valuit, esse repertos aliquos principes belli inferendi, tantamque omnibus voluntatum commutationem attulit; ut, præter Æduos & Rhemos, (quos præcipuo semper honore Cæsar habuit, alteros pro vetere ac perpetua erga populum Romanum fide; alteros, pro recentibus belli Gallici officiis), nulla fere fuerit civitas non suspecta nobis. Idque adeo, haud his, mirandumne sit, cum compluribus aliis de causis, tum maxime, quod, qui virtute belli omnibus gentibus præferebantur, tantum se ejus opinionis deperdidisse, ut populi Romani imperia perferrent, gravissime dolebant.

justifier leur conduite, envoyèrent des Députés à César, qui leur donna ordre de lui amener tout leur Sénat; mais la nation s'y refusa. Cette action hardie influa si fort sur l'esprit des Barbares, & ils furent si satisfaits qu'un peuple se fut montré assez audacieux pour déclarer la guerre aux Romains, qu'en un instant tous les projets de paix s'évanouirent, à l'exception des Ædui & des Rhémois qui restèrent fidèles à la République. Il n'y eut pas une seule Cité qui ne pensât à se soulever; & en cela, dit César, je ne sais si, toute considération à part, il doit paroître fort étonnant qu'une nation qui jusqu'alors l'avoit emporté sur toutes les autres en audace & en valeur guerrière, ait souffert si impunément de se voir déchue de sa réputation & soumise à un joug étranger.

LV. Treviri vero atque Induciomarus totius hiemis

LV. Les Treviri, animés par Induciomare, ne cessèrent pen-

Avant J. C. 54. An de Rome 600

nullum tempus intermiserunt, quin trans Rhenum legatos mitterent; civitates follicitarent; pecunias pollicerentur; magna parte exercitus noſtri interfecta, multo minorem ſupereſſe dicerent partem. Neque tamen ulli civitati Germanorum perſuaderi potuit, ut Rhenum tranſiret; quum ſe bis expertos dicerent, Arioviſti bello, & Tenctherorum tranſitu, non eſſe amplius fortunam tentandam. Hac ſpe lapſus Induciomarus, nihilo minus copias cogere, exigere a finitimis, equos parare, exules damnatoſque tota Gallia magnis præmiis ad ſe allicere cœpit: ac tantam ſibi jam iis rebus in Gallia auctoritatem comparaverat, ut undique ad eum legationes concurrerent; gratiam atque amicitiam publice privatimque peterent.

dant tout l'hiver de ſouffler le feu de la révolte dans la Gaule & dans la Germanie. Ils envoyèrent des Députés au-delà du Rhin; ils ſollicitèrent des ſecours dans toutes les Cités; ils promirent beaucoup d'argent; ils répandirent le bruit que la plus grande partie de l'armée de Céſar avoit été taillée en pièces, & que le peu qui en reſtoit n'étoit plus en état de réſiſter; mais quelque peine qu'ils ſe donnaſſent pour faire remuer les Germains, aucuns des peuples de la Germanie ne voulurent entrer dans la ligue; le malheur d'Arioviſte & le paſſage des Tenctheri les dégoûta tous de tenter encore une fois la fortune. Induciomare déchu de toute eſpérance d'un ſi puiſſant renfort, ne changea pas pour cela ſa première réſolution; il leva une arméeconſidérable, tant en infanterie qu'en cavalerie, & tâcha d'attirer à ſon ſervice par de bonnes récompenſes,tous les bannis & les vagabonds de la Gaule. Par cette démarche hardie il acquit tant d'autorité, que de toutes parts on lui envoyoit demander ſa pro-

tection & son amitié, tant en public qu'en particulier. Avant J. C. 54. An de Rome 600.

LVI. Ubi intellexit ultro ad se veniri, altera ex parte Senones Carnutesque conscientia facinoris instigari, altera Nervios Atuaticosque bellum Romanis parare; neque sibi voluntariorum copias defore, si ex finibus suis progredi cœpisset: armatum concilium indicit. Hoc, more Gallorum, est initium belli: quo, lege communi, omnes puberes armati convenire coguntur; &, qui ex iis novissimus venit, in conspectu multitudinis omnibus cruciatibus affectus necatur. In eo concilio Cingetorigem, alterius principem factionis; generum suum, quem supra demonstravimus Cæsaris secutum fidem ab eo non discessisse, hostem judicat, bonaque ejus publicat. His re-

LVI. Quand il se vit ainsi recherché, considérant que d'un côté les Sénonois & les Carnutes étoient déja engagés dans la révolte, que de l'autre, les Nervii & les Atuatici se préparoient à faire la guerre aux Romains, & persuadé que s'il pouvoit une fois se mettre en campagne il ne manqueroit point de gens qui se déclareroient en sa faveur, il convoqua les Etats en armes. C'est ainsi que les Gaulois avoient coutume de déclarer la guerre : la loi exigeoit que ceux qui étoient en état de porter les armes, se rendissent dans l'endroit indiqué; celui qui s'y rendoit le dernier étoit exposé aux plus cruels supplices, & massacré en présence de toute l'assemblée. Induciomare fit déclarer ennemi de la patrie Cingétorix, son gendre, Chef du parti contraire; il fit vendre ses biens à l'encan, ensuite il déclara qu'ayant été appellé par les Sénonois & les Carnutes, & plusieurs autres peuples, il prendroit sa route pour se joindre à eux par le

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

bus confectis, in concilio pronunciat, accersitum se a Senonibus & Carnutibus, aliisque compluribus Galliæ civitatibus, huc iter facturum per fines Rhemorum, eorumque agros populaturum; ac prius, quam id faciat, Labieni castra oppugnaturum: quæ fieri velit, præcipit.

pays des Rhémois, dont il ravageroit le territoire; mais qu'avant, il falloit tomber sur le quartier de Labiénus, afin de ne laisser derrière lui aucun ennemi. En même-tems il donna ses ordres pour marcher.

LVII. Labienus, cum & loci natura, & manu munitissimis sese castris contineret, de suo ac legionis periculo nihil timebat; sed, ne quam occasionem rei bene gerendæ dimitteret, cogitabat. Itaque a Cingetorige atque ejus propinquis oratione Induciomari cognita, quam in concilio habuerat, nuncios mittit ad finitimas civitates, equitesque undique convocat, iis certum diem conveniendi dicit. Interim prope quotidie cum omni equitatu Inducio-

LVII. Labiénus, enfermé dans un camp également respectable & par l'avantage de sa position & par les ouvrages qu'il y avoit ajouté, ne craignoit ni pour lui ni pour sa Légion, & il cherchoit tous les moyens de se distinguer par quelque action d'éclat; mais instruit par Cingétorix & par ceux de son parti des discours qu'Induciomare avoit tenu dans l'assemblée, il envoie demander de la cavalerie aux peuples voisins, & leur donne rendez-vous à certain jour. Cependant Induciomare suivi de sa cavalerie paroissoit presque tous les jours à la vue du camp, ou pour reconnoître sa situation, ou pour intimider

marus ſub caſtris ejus vagabatur, alias, ut ſitum caſtrorum cognoſceret, alias, colloquendi aut territandi cauſa: equites plerumque omnes tela intra vallum conjiciebant. Labienus ſuos intra munitiones continebat; timoriſque opinionem, quibuſcumque poterat rebus, augebat.

mider Labiénus, ou ſimplement pour conférer avec lui; la plupart du tems ſa cavalerie jettoit des dards dans notre camp. Labiénus retenoit ſes troupes dans leurs retranchemens, & n'oublioit rien de ce qui pouvoit faire croire aux ennemis qu'il les redoutoit.

LVIII. Quum majore in dies contemptione Induciomarus in caſtra accederet, nocte una, intromiſſis equitibus omnium finitimarum civitatum, quos accerſendos curaverat, tanta diligentia omnes ſuos cuſtodiis intra caſtra continuit, ut nulla ratione ea res enunciari, aut ad Treviros perferri poſſet. Interim, ex conſuetudine quotidiana, Induciomarus ad caſtra accedit; atque ibi magnam partem diei conſumit:

LVIII. Comme Induciomare s'approchoit de jour en jour de notre camp, Labiénus fit entrer de nuit dans les retranchemens, la cavalerie qu'il avoit demandée aux peuples voiſins, & il eut ſi grand ſoin de retenir tout ſon monde par les gardes qu'il poſa, qu'Induciomare s'étant approché à ſon ordinaire, paſſa autour du camp la plus grande partie du jour; ſa cavalerie lança quantité de traits, & avec force injures elle défioit les nôtres au combat. Sur le ſoir, ennuyés de ne recevoir aucune réponſe, ils ſe diſperſent & ſe retirent en déſordre. Alors Labiénus

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

equites tela conjiciunt, & magna contumelia verborum noſtros ad pugnam evocant. Nullo a noſtris dato reſponſo, ubi viſum eſt, ſub veſperum diſperſi ac diſſipati diſcedunt. Subito Labienus duabus portis omnem equitatum emittit; præcipit atque interdicit, perterritis hoſtibus atque in fugam conjectis, quod fore, ſicut accidit, videbat, omnes unum peterent Induciomarum; neu quis quemquam prius vulneraret, quam illum interfectum videret: quod, mora reliquorum, illum, ſpatium nactum, effugere nolebat; magna proponit iis, qui occiderint, præmia; ſummittit cohortes equitibus ſubſidio. Comprobat hominis conſilium fortuna; &, quum unum omnes peterent, in ipſo fluminis vado deprehenſus Inducio-

fait tout d'un coup ſortir ſa cavalerie par deux portes, avec ordre, auſſi-tôt qu'on auroit mis l'ennemi en déſordre, de courir droit & de s'attacher à Induciomare, & défenſe expreſſe de frapper perſonne qu'il n'eût été tué, parce qu'il appréhendoit qu'en s'arrêtant à la pourſuite des autres, on ne lui donnât le tems de ſe ſauver: il promit de grandes récompenſes à celui qui lui apporteroit ſa tête: il fit ſuivre ſon infanterie pour ſoutenir ſa cavalerie. Les Romains, ſuivant l'ordre de leur Général, pourſuivent Induciomare, l'atteignent dans le gué d'une rivière, le tuent & apportent ſa tête à Labiénus. A ſon retour, notre cavalerie fit main-baſſe ſur tout ce qu'elle rencontra. A cette nouvelle les Gaules rentrèrent dans le devoir pour le reſte de l'hiver. Les Eburons & les Nervi, qui s'aſſembloient pour recommencer la guerre, s'étant diſperſés, Céſar voyant la Gaule plus tranquille, ne s'occupa plus que des préparatifs qu'il prévoyoit néceſ-

marus interficitur; caputque ejus refertur in castra. Re-

faires pour le retour du printems (*a*).

(*a*) A l'exception de l'expédition en Angleterre, dans laquelle César réussir, ce qui se passa dans les Gaules, après son retour de la Grande-Bretagne, est, pour ainsi dire, plus à la gloire de Cicéron & de T. Labiénus qu'à celle de Jules. La grande étendue qu'il donna à ses quartiers, engagea les Gaulois à les attaquer; ce qu'ils n'auroient certainement pas fait, si chacun avoit été à portée de marcher très-promptement au secours du premier qui auroit été attaqué. Lorsque César envoya L. Sabinus avec une Légion chez les Liégeois, il crut devoir y joindre cinq cohortes; donc il étoit persuadé que ce quartier étoit le plus exposé, parce qu'il avoisinoit davantage ceux de Trèves & les Germains, nations qui n'étoient point soumises aux Romains, & qui, bien loin d'être leurs alliées, étoient toujours prêtes à leur déclarer la guerre. Il auroit donc dû mettre à portée de Sabinus une autre Légion, dont la communication auroit été assurée entr'elle & Sabinus, & qui, en même-tems, auroit pu communiquer avec Labiénus, placé chez les Rhémois, & avec Cicéron, placé chez ceux du Hainaut. Il est vrai que la Légion commandée par Cicéron étoit moins éloignée de Sabinus que toutes les autres; mais elle l'étoit encore trop pour pouvoir lui porter de prompts secours, & pour en recevoir. Il n'en étoit pas du tems de César, & très-postérieurement à lui, comme aujourd'hui. Avant l'invention de la poudre, l'attaque d'un quartier, d'un camp, une bataille même, pouvoit se donner à trois ou quatre milles d'un lieu, sans que ceux de ce lieu pussent même s'en douter. Aujourd'hui le feu de la mousquetterie & du canon décèle les combattans à dix ou douze lieues, plus ou moins, suivant que le vent porte; ainsi il n'est pas surprenant que les Gaulois aient attaqué le camp de Sabinus sans que Cicéron & Labiénus en pussent être informés. Cicéron étoit à près de cinquante milles de Sabinus, & Labiénus à plus de cent. Les Gaulois environnoient si exactement le camp de Sabinus, qu'il ne lui étoit pas possible de faire avertir Labiénus & Cicéron qu'il étoit attaqué. Quant aux Légions qui étoient dans la Belgique, dans le pays de Tétouanne & à Seez, elles étoient à une trop

Avant J. C. 54. An de Rome 600.

deuntes equites, quos possunt, consectantur atque occidunt. Hac re cognita, omnes Eburonum & Nerviorum, quæ convenerant,

grande distance pour qu'on pût en espérer des secours. On ne fait pas pourquoi César choisit de préférence Sabinus pour le placer dans la position la plus exposée & la plus critique. Il est cependant certain que l'avant-dernière campagne, ce Lieutenant de Jules avoit montré une expérience & une intelligence peu commune; qu'il avoit vaincu ceux de Coutances joints avec ceux du Mans, d'Évreux & de Lizieux; mais depuis le tems qu'il faisoit la guerre sous César, celui-ci auroit dû le connoitre & ne pas ignorer que, très-opiniâtre, il étoit cependant foible & crédule. S'il se trompa sur l'idée qu'il avoit de Sabinus, il n'en fut pas de même de celle qu'il avoit conçue de Cicéron, qu'il plaça avec une Légion chez ceux du Hainaut, peuples très-portés à la révolte, & qui n'attendoient pout se soulever que la première occasion qui se présenteroit; cependant la diligence que César apporta pour marcher à son secours, lorsqu'il fut instruit que les Gaulois, avec une armée très-nombreuse, attaquoient son camp; l'ordre qu'il envoya à ses Lieutenans pour venir le joindre, la position avantageuse qu'il prit pour y attendre l'ennemi, les moyens dont il se servit pour l'engager à passer le ruisseau & le vallon, & venir l'attaquer, sont d'un Général qui savoit profiter des circonstances, & qui connoissoit parfaitement le caractère léger & fougueux de la nation qu'il avoit à combattre; mais sans la résistance vigoureuse & opiniâtre de Cicéron, sans le courier qui, heureusement, put le joindre, & qui l'informa de la position critique où il étoit, les Gaulois, après avoir détruit les troupes de Sabinus & celles de Cicéron, joints alors à ceux de Namur, auroient été attaquer Labiénus, & lui auroient fait éprouver le même sort qu'à ses deux collègues. Ces succès, répandus dans les Gaules, auroient excité tous les différens peuples à prendre les armes; les Alliés des

copiæ discedunt ; pauloque habuit post id factum Cæsar quietiorem Galliam.

Avant J. C. 54.
An de Rome 600.

Romains auroient pu les abandonner, se joindre à leurs compatriotes, & les Gaulois réunis, seroient enfin parvenus à chasser les Romains de toutes les Gaules. Cet exemple prouve que c'est une très-grande faute que de trop étendre ses quartiers. Pour vouloir embrasser une trop grande étendue de terrein, on n'est en force nulle part, & on s'expose à se les voir enlever les uns après les autres. Il prouve encore que, sur-tout au premier cordon, il faut choisir pour y commander, des Officiers généraux fermes, actifs & intelligens, qui ne donnent pas l'alarme pour cinq cents hommes qui viendront tâter un poste ; qui ne soient pas inquiets, & qui sachent disposer leurs troupes de façon qu'elles soient en force par-tout, & à portée de se donner mutuellement de prompts secours.



Avant J. C. 53. An de Rome 601.

LIBER SEXTUS.

I. *Cæsaris Bellum contra Senones & Carnutes.*

II. *Labienus Treviros debellat.*

III. *Rheni transitus.*

IV. *Gallorum Germanorumque mores describuntur.*

V. *Cæsar Basilium adversus Ambiorigem mittit.*

VI. *Scambri castra Ciceronis oppugnant.*

I. MULTIS de causis Cæsar majorem Galliæ motum exspectans, per M. Silanum, C. Antistium Reginum, T. Sextium, legatos, delectum habere instituit : simul ab Cneio Pompeio Proconsule petit, quoniam ipse ad urbem cum imperio Reipublicæ causa maneret, quos ex Cisalpina Gallia consulis sacramento rogavisset, ad signa

LIVRE SIXIEME.

I. *Guerre de César contre les Sénonois & les Carnutes.*

II. *Labiénus défait ceux de Trèves.*

III. *Passage du Rhin.*

IV. *Description des mœurs des Gaulois & des Germains.*

V. *César envoie Basile contre Ambiorix.*

VI. *Les Sicambres assiègent le camp de Cicéron.*

I. CÉSAR qui, par plusieurs raisons, s'attendoit à de nouveaux troubles de la part des Gaulois, fit faire des levées par M. Silanus, C. Antistius Reginus & T. Sextius, ses Lieutenans; en même-tems il écrivit à Pompée, qui pour lors étoit Proconsul, & qui, sans s'éloigner de Rome, conservoit toujours le commandement, de lui envoyer les troupes levées sous son consulat dans la Lombardie. Pompée les ayant accordées, autant par amitié pour lui que par con-

Avant J. C. 53. An de Rome 601.

convenire, & ad se proficisci juberet : magni interesse, etiam in reliquum tempus, ad opinionem Galliæ existimans, tantas videri Italiæ facultates, ut, si quid esset in bello detrimenti acceptum, non modo id brevi tempore sarciri, sed etiam majoribus adaugiri copiis posset. Quod quum Pompeius, & Reipublicæ & amicitiæ tribuisset; celeriter confecto per suos delectu, tribus ante exactam hiemem & constitutis & adductis legionibus, duplicatoque earum cohortium numero, quas cum Quinto Titurio amiserat, & celeritate, & copiis docuit, quid populi Romani disciplina atque opes possent.

sidération pour le bien de l'État, il vit par ce moyen & par l'activité de ses Lieutenans, son armée augmentée de trois Légions, avant la fin de l'hiver, & par-là réparée au double de la perte faite des cohortes sous Titurius Sabinus, & prouva par sa diligence & par le nombre de ses troupes, quelles étoient les ressources de la République & la puissance du Peuple Romain (*a*).

(*a*) La mort d'Induciomare n'avoit point entièrement assuré la tranquillité dans les Gaules; il y avoit une fermentation presque générale & difficile à éteindre : il étoit aisé de voir par la manière dont s'étoit terminée la campagne précédente, & par les dispositions où se trouvoient alors les peuples,

Avant J. C. 55. An de Rome 601.

II. Interfecto Induciomaro, ut docuimus, ad ejus propinquos a Treviris imperium defertur. Illi finitimos Germanos sollicitare, & pecuniam polliceri, non desistunt. Quum ab proximis impetrare non possent, ulteriores tentant : inventis nonnullis, civitates jurejurando inter se confirmant, obsidibusque de pecunia cavent : Ambiorigem sibi societate & fœdere adjungunt. Quibus

II. Après la mort d'Induciomare, les Treviri donnèrent le commandement à ses proches. Ces nouveaux Chefs ne cessoient de solliciter les Germains à passer le Rhin, sous promesses de grandes sommes d'argent. Les plus voisins de ce fleuve refusèrent constamment d'entrer dans la ligue ; mais quelques peuples plus éloignés, ne croyant pas avoir les mêmes raisons de se refuser à la guerre, font alliance avec eux, se lient par la foi des sermens, & reçoivent des ôtages pour sûreté de l'argent qu'on leur promettoit. Ils firent

même les plus éloignés, que bientôt il se formeroit de nouvelles ligues. César crut donc, dans ces conjonctures, devoir augmenter ses troupes, prendre tous les moyens pour prévenir les révoltes & achever de soumettre les Gaules : il ne trouva pas la même opposition que celle qu'éprouva Annibal après la bataille des Cannes : ce Général Carthaginois demandoit des secours en hommes, en argent & en vivres ; Hannon, dans un discours dicté par la haine qu'il portoit à Annibal, opina pour qu'ils lui fussent refusés ; mais le Sénat plus juste les lui accorda. A Rome, les secours que César envoya demander, lui furent accordés d'une voix unanime. Jusqu'à ce moment, les Gaulois, ou sur une défensive absolue, ou sur l'offensive, ne pouvoient compter qu'un léger succès, la défaite des cohortes de Sabinus : ces malheureux peuples, quoique toujours grands, puisqu'ils combattoient pour leur liberté, s'efforcèrent en vain de lutter contre le génie de César, il prévalut sur la multitude & sur la valeur dénuée de principes.

aussi

rebus cognitis, Cæsar, quum undique bellum parari videret, Nervios, Atuaticos, & Menapios, adjunctis cisrhenanis omnibus Germanis, esse in armis; Senones ad imperatum non venire, & cum Carnutibus finitimisque civitatibus consilia communicare; a Treviris Germanos crebris legationibus sollicitari; maturius sibi de bello cogitandum putavit.

aussi entrer Ambiorix dans les mêmes engagemens (*a*). César informé que de toutes parts on se préparoit à la guerre, que les Nervii, les Atuatici & les Menapii, joints à tous les peuples de la Germanie établis de ce côté-ci du Rhin, étoient en armes; que les Sénonois refusant d'obéir à ses ordres, tramoient une nouvelle révolte de concert avec les Carnutes & d'autres nations voisines; & que d'un autre côté les Treviri envoyoient de fréquentes députations en Germanie, crut ne devoir pas attendre que tous ces Barbares réunis rendissent la guerre plus difficile.

III. Itaque, nondum hieme confecta, proximis IV

III. Sans donc attendre la fin de l'hiver, il prit les quatre Légions

(*a*) Il fut heureux pour César & pour les Romains qu'Ambiorix ne fut pas plus puissant ni plus instruit de la guerre que les autres Chefs des Gaulois: s'il avoit eu plus de forces & plus de connoissances des principes de la guerre & de tout ce qui y a rapport, il auroit été à la République romaine, par la haine qu'il lui portoit, ce qu'Annibal lui avoit été dans son tems, c'est-à-dire, son plus dangereux ennemi; aussi César employa-t-il tous les moyens possibles pour s'en rendre maître, mais ce fut inutilement. Ambiorix vaincu, fugitif, échappa toujours à sa poursuite. Il fut le seul de tous les Gaulois qui remporta un avantage assez considérable sur les Romains (dans le pays de Liége), avantage qui auroit pu avoir des suites funestes pour la République, s'il avoit été secondé par les autres nations Gauloises avec lesquelles il s'étoit ligué.

Avant J. C. 53.
An de Rome 601.

legionibus coactis, de improviso in fines Nerviorum contendit: &, prius, quam illi aut convenire, aut profugere

les plus proches & vint fondre à l'improviste sur les Nervii (*a*), avant qu'ils eussent assemblé leurs troupes ou pourvu à leur retraite.

(*a*) Un Général qui prend pour vigilance le nombre prodigieux de gardes qu'il met autour de son camp, & qui fatigue inutilement cinq à six mille hommes pour en garder vingt mille, plus ou moins, est un homme inquiet & très-au-dessous de la place importante qui lui est confiée: celui qui les sacrifie dans une entreprise téméraire & inutile, est encore plus dangereux, par cequ'il est le bourreau de ses soldats; mais un Général qui n'oublie pas qu'un soldat est un homme, que cet homme est un Citoyen, qu'il est précieux à l'État, que lui-même doit veiller à sa conservation, & qu'il ne doit point exposer la vie du soldat sans des raisons rélatives aux intérêts de l'État & du Souverain, est le Général avoué des troupes, du Souverain & de l'État. César n'épargnoit pas ses troupes dans les occasions où l'intérêt des affaires le demandoit; mais dans d'autres, il les ménageoit plus que lui-même: il avoit pour principe que la promptitude dans les opérations, lorsqu'elles avoient été bien examinées & résolues, assuroit la moitié du succès. Dans cette circonstance-ci, il n'attendit pas le retour du printems pour commencer à agir, & il jugea que s'il pouvoit surprendre une partie de ses ennemis, & les mettre hors d'état de faire aucune diversion dangereuse, il viendroit aisément à bout des autres. La suite de cette campagne prouva la justesse de ses idées; il sut prévenir les évènemens sans s'arrêter uniquement au présent; ses opérations ressemblèrent à une chaîne dont les anneaux étoient parfaitement unis; une opération dérivoit de la précédente; une troisième de la seconde, & ainsi de même jusqu'à l'accomplissement de ses projets. Jules avoit une suite dans l'esprit que peu de Généraux ont; il y en a peu qui soient capables de faire un plan de campagne raisonné & suivi; mais s'ils le sont, il leur faut encore le talent de l'exécuter. On raisonne souvent très bien dans son cabinet; mais l'exécution sur le terrein n'est pas aussi aisée, & très-souvent la tête perd la carte.

possent, magno pecoris atque hominum numero capto, atque ea præda militibus concessa, vastatisque agris; in deditionem venire, atque obsides sibi dare coëgit. Eo celeriter confecto negotio, rursus legiones in hiberna reduxit. Concilio Galliæ primo vere, ut instituerat, indicto: quum reliqui, præter Senones, Carnutes, Trevirosque, venissent; initium belli ac defectionis hoc esse arbitratus; ut omnia postponere videretur, concilium in Lutetiam Parisiorum transfert. Confines erant hi Senonibus, civitatemque patrum memoria conjunxerant: sed ab hoc consilio abfuisse existimabantur. Hac re pro suggestu pronunciata; eodem die cum legionibus in Senones proficiscitur, magnisque itineribus eo pervenit.

Avant J. C. 53. An de Rome 701.

Il leur enleva beaucoup de monde & de bétail, ravagea leur pays, abandonna le butin à ses troupes, & les obligea de se soumettre & de lui donner des ôtages. Cette affaire terminée, il ramena ses troupes dans leurs quartiers. Quand le printems fut venu, ayant assemblé à son ordinaire les États de la Gaule, les Députés de tous les peuples s'y trouvèrent, à l'exception des Sénonois, des Carnutes & des Treviri. Ce fut pour lui la preuve de leur révolte. Voulant donc, avant tout, en prévenir les conséquences & faire voir aux autres Gaulois que cette affaire lui tenoit plus à cœur que toutes les autres, il tranféra les Etats à Paris. Cette ville étoit voisine des Sénonois & de tout tems leur alliée; mais elle n'étoit point entrée dans leur ligue. Du haut de son siège il prononça cette translation, & partant avec ses Légions le même jour, il marcha à grandes journées contre les Sénonois.

Avant J. C. 53.
An de Rome 601.

IV. Cognito ejus adventu; Acco, qui princeps ejus consilii fuerat, jubet in oppida multitudinem convenire. Conantibus, prius quam id effici posset, adesse Romanos nunciatur. Necessario sententia desistunt; legatosque deprecandi causa ad Cæsarem mittunt; adeunt per Æduos, quorum antiquitus erat in fide civitas. Libenter Cæsar, petentibus Æduis, dat veniam, excusationemque accipit; quod æstivum tempus instantis belli, non quæstionis esse arbitrabatur. Obsidibus imperatis centum, hos Æduis custodiendos tradit. Eodem Carnutes legatos obsidesque mittunt; usi deprecatoribus Rhemis, quorum erant in clientela: eadem ferunt responsa. Peragit con-

IV. A la nouvelle de cette marche, Acco, qui étoit l'auteur de la révolte, avoit envoyé ordre au peuple de la campagne de se retirer dans les villes : déja on y accouroit de tous côtés, mais avant que tous eussent pu s'y rendre, on annonce l'arrivée des Romains; forcés alors de se plier à la circonstance, ils députent vers César & le conjurent de leur pardonner; les Ædui, leurs anciens alliés, sollicitent pour eux. César reçoit leurs excuses, autant par égard pour ces derniers que parce qu'il ne vouloit pas perdre à contester un tems d'autant plus précieux, que l'été approchoit & qu'il lui restoit encore de grandes guerres à soutenir. Il se contenta de cent ôtages, qu'il confia à la garde des Ædui. Les Carnutes, par l'entremise des Rhémois qui les protégeoient, furent reçus en grace aux mêmes conditions. Delà César retournant à Paris, continue les Etats, & ordonne aux Gaulois de lui fournir de la cavalerie (*a*).

(*a*) Lorsque César vit presque toutes les Gaules en armes, que ceux de

cilium Cæfar, equitefque imperat civitatibus.

V. Hac parte Galliæ pacata, totus & mente & animo in bellum Trevirorum & Ambiorigis infiftit. Cavarinum cum equitatu Senonum, fecum proficifci jubet; ne quis aut ex hujus iracundia, aut ex eo, quod meruerat

V. Cette partie de la Gaule pacifiée, il ne penfa plus & n'eut d'autre attention qu'à la guerre contre les Treviri & contre Ambiorix. Il ordonna à Cavarinus de le fuivre avec la cavalerie des Sénonois, de crainte que fon reffentiment contre fes concitoyens, ou la haine qu'ils lui portoient, &

Trèves étoient les plus animés, qu'ils cherchoient à fe faire des alliés partout, tant dans les Gaules que dans la Germanie, il auroit bien defiré marcher d'abord contr'eux; mais il crut qu'il lui feroit plus avantageux de commencer par foumettre ceux de Sens & de Chartres, peuples puiffans par eux-mêmes, & dont la pofition au centre des Gaules leur étoit favorable pour fe procurer des alliés; d'ailleurs il connoiffoit le danger de laiffer derrière lui de tels ennemis, & qu'il étoit toujours avantageux, même important, d'avoir fes derrières libres; mais afin que ceux de Sens & de Chartres ne foupçonnaffent point fes projets, il transfère les États à Paris, éloigné de Chartres de dix-neuf à vingt lieues, & de vingt-huit de Sens, entre fur leurs terres au moment qu'ils s'y attendoient le moins, les force à mettre bas les armes & à lui donner des ôtages. On ne peut qu'admirer l'activité de Céfar, & cette pénétration étonnante qui lui indiquoit toujours le meilleur parti à prendre & le plus important, fuivant la conjoncture. Dans celle-ci, il avoit tout à craindre de ces peuples; en les foumettant, il s'affuroit de fes derrières, & il pouvoit après, fans trop divifer fes forces, tourner fes armes contre ceux de Trèves & contre Ambiorix, Chef des Liégeois.

Avant J. C. 53. An de Rome 601.

odio, civitatis motus oriretur. His rebus constitutis; quod pro explorato habebat Ambiorigem prœlio non esse certaturum, reliqua ejus consilia animo circumspiciebat. Erant Menapii propinqui Eburonum finibus, perpetuis paludibus silvisque muniti; qui uni ex Gallia, de pace ad Cæsarem legatos nunquam miserant. Cum iis esse hospitium Ambiorigi sciebat: item per Treviros venisse Germanis in amicitiam cognoverat. Hæc prius illi detrahenda auxilia existimabat, quam ipsum bello lacesseret: ne, desperata salute, aut se in Menapios abderet, aut quum transrhenanis congredi cogeretur. Hoc inito consilio; totius exercitus impedimenta ad Labienum in Treviros mittit, duasque legiones ad eum proficisci jubet:

qu'il s'étoit attiré, n'excitât quelque mouvement en son absence. Ces choses finies, n'ignorant pas qu'Ambiorix n'en viendroit jamais à une bataille, il examina lui-même de quels moyens il se serviroit pour le soumettre. Les Menapii étoient voisins des Eburons, dont le pays est défendu par de grands marais & de grandes forêts: ils étoient les seuls qui n'eussent jamais député vers César pour rechercher son amitié. Jules n'ignoroit pas qu'Ambiorix avoit fait un traité d'alliance avec eux, & qu'il en avoit un semblable avec les Germains par l'entremise des Tréviri; il crut donc devoir lui enlever ces ressources avant de l'attaquer, de crainte que ne sachant où trouver un asyle, il n'alla se cacher chez les Germains ou se jetter entre les bras des Ménapii. Après avoir pris ce parti, il envoie tous les bagages de l'armée à Labiénus, qui étoit dans le pays de Trèves, sous l'escorte de deux Légions, & marche avec les cinq autres contre les Ménapii qui, n'ayant point de troupes à lui

Avant J. C. 53. An de Rome 601.

ipſe cum legionibus expeditis quinque in Menapios proficiſcitur. Illi nulla coacta manu, loci præſidio freti, in ſilvas paludeſque confugiunt; ſuaque eodem conferunt.

oppoſer, ſe retirent avec tout ce qu'ils avoient dans leurs forêts & dans leurs marais, où ils ſe croient en ſûreté.

VI. Cæſar, partitis copiis cum Caio Fabio legato, & Marco Craſſo quæſtore; celeriterque effectis pontibus, adiit tripartito; ædificia vicoſque incendit; magno pecoris atque hominum numero potitur. Quibus rebus coacti Menapii, legatos ad eum, pacis petendæ cauſa, mittunt. Ille, obſidibus acceptis, hoſtium ſe habiturum numero confirmat, ſi aut Ambiorigem, aut ejus legatos, finibus ſuis recepiſſent. His confirmatis rebus; Comium Atrebatem cum equitatu,

VI. Céſar partage ſes troupes avec Caius Fabius, ſon Lieutenant, & M. Craſſus, Queſteur, jette des ponts à la hâte, entre dans le pays par trois endroits à la fois & enlève les hommes & les beſtiaux reſtés dans la campagne, met le feu par-tout, dévaſte abſolument le pays, & enfin réduit cette nation à lui demander la paix. Après avoir reçu leurs ôtages, il leur déclare qu'il les traitera en ennemis, s'ils donnent retraite chez eux à Ambiorix ou à ſes Lieutenans. Cette affaire terminée, il laiſſe Comius dans le pays avec de la cavalerie pour tenir dans le devoir ce peuple & marcher contre ceux de Trèves (*a*).

(*a*) Cette partie de la Gaule tenoit très-à-cœur à Céſar, moins pour la ſubjuguer, que pour aſſouvir ſa vengeance contre Ambiorix, & lui ôter toute eſpérance de retraite. Il déſiroit ardemment de s'en emparer; mais l'entre-

Avant J. C. 53. An de Rome 601.

custodis loco, in Menapiis relinquit; ipse in Treviros proficiscitur.

VII. Dum hæc a Cæsare geruntur, Treviri, magnis coactis peditatus equitatusque copiis, Labienum cum una legione, quæ in eorum finibus hiemaverat, adoriri parabant: Jamque ab eo non longius bidui via aberant, quum duas venisse legiones

VII. Pendant que César étoit occupé à ces expéditions, les Tréviri ayant assemblé une grande quantité de troupes, tant infanterie que cavalerie, se préparoient à attaquer Labiénus, qui avoit hiverné sur leurs frontières avec une seule Légion. Déja ils n'étoient plus qu'à deux jours de marche de son camp, quand ils apprirent qu'il

prise n'étoit pas facile, parce que ce Chef des Liégeois, trop foible pour lui résister ouvertement, avoit fait alliance avec ceux de Gueldres & ceux de Trèves, & que chassé de son propre pays, il avoit une retraite assurée chez l'un ou l'autre de ces peuples. Il savoit d'ailleurs qu'Ambiorix se refuseroit constamment à en venir aux mains, même joint à ses alliés, & qu'il fuiroit de contrées en contrées; ainsi, pour lui ôter toute retraite & tout moyen de lui échapper, il commence par attaquer ceux de Gueldres; ceux-ci soumis, il marche contre ceux de Trèves, les soumet encore, & enjoint à ces deux peuples de ne point recevoir chez eux Ambiorix, à moins qu'ils ne voulussent être traités en ennemis. On suit avec plaisir César dans toutes ses expéditions; on admire les moyens dont il se sert pour exécuter ses projets: s'il ne réussit pas dans tous, c'est que la fortune semble quelquefois se plaire à trahir la valeur & le génie; mais s'il est en son pouvoir d'enlever quelque succès à un grand homme, elle ne peut lui rien dérober de sa gloire; & les Généraux tels que César & Turenne, sont aussi admirés après une défaite qu'après une victoire.

lui

missu Cæsaris cognoscunt. Positis castris a millibus passuum quindecim, auxilia Germanorum exspectare constituunt. Labienus, cognito hostium consilio sperans temeritate eorum fore aliquam dimicandi facultatem, quinque cohortium præsidio impedimentis relicto, cum viginti quinque cohortibus magnoque equitatu contra hostem proficiscitur; &, mille passuum intermisso spatio, castra communit. Erat inter Labienum atque hostem difficili transitu flumen, ripisque præruptis. Hoc neque ipse transire habebat in animo, neque hostes transituros existimabat. Augebatur quotidie auxiliorum spes. Loquitur in concilio palam, » quoniam » Germani appropinquare di- » cantur, sese suas exercitus- » que fortunas in dubium non

lui étoit arrivé un renfort de deux Légions. Etonnés de cette nouvelle, ils s'arrêtent & établissent leur camp à quinze milles de lui, résolus d'attendre que le secours des Germains leur fut arrivé. Labiénus, qui pénétra leur dessein, se flatta de pouvoir tirer avantage de leur témérité. Dans cette vue, il laisse cinq cohortes à la garde de son camp, prend les vingt-cinq autres avec grand nombre de cavalerie, vient camper à mille pas d'eux & fait fortifier son camp. Entre le camp de Labiénus & celui des ennemis il y avoit une rivière difficile à passer, parce que les bords en étoient escarpés; Labiénus n'avoit aucune envie de la passer & s'attendoit bien moins encore que les ennemis voulussent la traverser, par l'espérance qu'ils avoient du secours prompt des Germains qu'ils attendoient de jour en jour; cependant il falloit les engager au combat. Feignant donc de redouter des forces aussi considérables, il déclare en plein conseil que, puisque les Germains alloient arriver, il ne jugeoit pas

Avant J. C. 53.
An de Rome 701.

Avant J. C. 53. An de Rome 601.

» devocaturum, & postero die » prima luce castra moturum. Celeriter hæc ad hostes deferuntur, ut ex magno Gallorum equitatus numero nonnullos Gallicis rebus favere natura cogebat. Labienus, noctu tribunis militum primisque ordinibus coactis; quid sui consilii sit, proponit; &, quo facilius hostibus timoris det suspicionem, majori strepitu & tumultu, quam populi Romani fert consuetudo, castra moveri jubet. His rebus fugæ similem profectionem efficit. Hæc quoque per exploratores ante lucem, in tanta propinquitate castrorum, ad hostes deferuntur.

VIII. Vix agmen novissimum extra munitiones processerat; quum Galli, cohortati inter se, ne speratam prædam ex manibus dimitte-

devoir s'exposer ni lui ni son armée au sort d'un combat douteux, & que dès le lendemain au point du jour il décamperoit. Son but étoit, en déclarant ainsi hautement son dessein, que quelques Gaulois, du nombre de ceux qui étoient dans son camp, en informassent les Tréviri; mais à peine fut-il nuit, que Labiénus assemble les Tribuns & les principaux officiers, & leur découvre ses vrais projets, en leur recommandant de faire faire beaucoup plus de bruit en décampant que n'en faisoient de coutume les Romains, ce qui persuaderoit d'autant plus à l'ennemi qu'ils étoient troublés par la peur. Ce qu'il ordonna fut exécuté; son départ eut tout l'air d'une fuite, & les Tréviri en furent avertis avant le jour par leurs coureurs.

VIII. A peine notre arrière-garde étoit elle sortie du camp, que les Gaulois impatiens, se croyant sûrs de la victoire, s'encouragent les uns les autres à ne pas laisser échapper une proie tant

rent; longum esse, perterritis Romanis, Germanorum auxilia exspectare; neque suam pati dignitatem, ut tantis copiis tam exiguam manum, præsertim fugientem atque impeditam, adoriri non audeant; flumen transire, & iniquo loco prœlium committere non dubitant. Quæ fore suspicatus Labienus: ut omnes citra flumen eliceret, eadem usus simulatione itineris, placide progrediebatur. Tum præmissis paulum impedimentis, atque in tumulo quodam collocatis; Habetis, inquit, milites, quam petistis, facultatem: hostem impedito atque iniquo loco tenetis: præstate eandem nobis ducibus, virtutem, quam sæpenumero Imperatori præstitistis: eum adesse, & hæc coram cernere, existimate. Simul, signa ad hostem con-

désirée, & ne pas perdre le tems à attendre le secours des Germains; qu'il seroit honteux pour eux, étant aussi supérieurs en forces, de n'oser attaquer une poignée de fuyards à moitié vaincus par la frayeur & embarrassés de bagages. Ils passent donc la rivière, résolus de combattre dans un poste très-désavantageux pour eux. C'étoit ce qu'avoit prévu Labiénus; cependant pour les attirer tous en-deçà du fleuve & augmenter de plus en plus leur confiance, il feint toujours de les craindre & continue sa marche avec lenteur. Quand enfin il vit les choses au point où il les désiroit, il envoie ses bagages un peu en avant sur une hauteur avec quelque cavalerie pour sa garde; puis se tournant vers ses Légions: Soldats, leur dit-il, voici l'heureuse occasion que depuis si long-tems vous désirez avec tant d'ardeur; l'ennemi est engagé dans un mauvais pas, j'attends de vous que vous montrerez sous mes ordres le même courage dont vous avez donné des preuves si fréquentes sous votre Général; croyez que

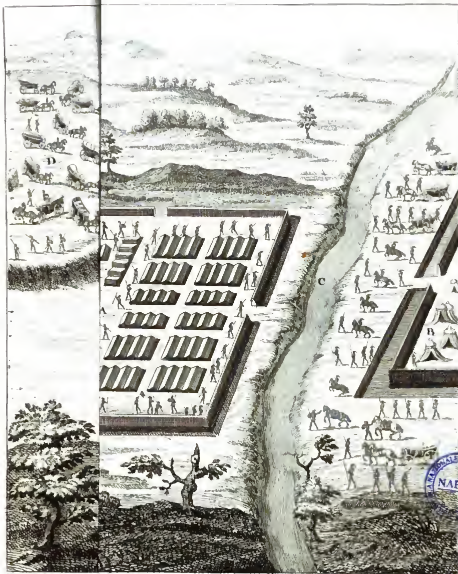
Avant J. C. 53. l'An de Rome 661.

verti, aciemque dirigi jubet; & paucis turmis præsidio ad impedimenta dimissis, reliquos equites ad latera disponit. Celeriter nostri, clamore sublato, pila in hostes jaciunt. Illi, ubi præter spem, quos fugere credebant, infestis signis ad se ire viderunt, impetum modo ferre non potuerunt; ac primo concursu in fugam conjecti, proximas silvas petiverunt: quos Labienus equitatu consectatus, magno numero interfecto, compluribus captis, paucis post diebus civitatem recepit. Nam Germani, qui auxilio

(*) Voyez la Planch. XIV.

César vous voit & que c'est en sa présence que vous allez combattre. Alors leur faisant tourner tête, il les range en bataille, l'infanterie au centre & la cavalerie sur les aîles, ensuite il donne le signal, & les Romains jettant un grand cri, lancent leurs piles contre les ennemis; ceux-ci intimidés de se voir assaillis par des gens qu'ils croyoient effrayés par leur seule présence, ne purent pas même soutenir le premier choc, tous prirent la fuite & se sauvèrent dans les forêts voisines (*). Labiénus les ayant fait poursuivre par la cavalerie, grand nombre fut passé au fil de l'épée, plusieurs furent faits prisonniers, & peu de jours après la nation se soumit à l'obéissance (*a*). Les Germains

(*a*) La conduite de Labiénus est d'un Général aussi profond qu'expérimenté, qui a une connoissance parfaite du caractère de l'ennemi qu'il a à combattre, & qui sait en profiter pour le faire tomber dans le piège qu'il lui tend. Il ne douta pas que si ceux de Trèves, dans la persuasion qu'il se retiroit par la craînte de combattre, passoient la rivière, il ne tirât un grand parti de leur imprudence; tant il est vrai qu'il ne faut pas seulement consulter ses seules idées, mais encore si le caractère de l'ennemi peut favoriser ces mêmes idées, & faciliter la réussite des projets formés contre lui. Si Labiénus avoit eu affaire à des peuples plus instruits de la guerre & moins présomp-



A. *Camp de Labiée des Romains*

B. *Camp de ceve de ceux de Trèves*

C. *Riviere diffices destinées à la Garde des Bagages des Romains celui de Lallerie Romaine placée sur les Ailes.*

D. *Les Bagagesterie de ceux de Trèves.*

veniebant; percepta Trevirorum fuga, sese domum contulerunt: cum iis propinqui Induciomari, qui defectionis auctores fuerant, comitati eos, ex civitate excessere. Cingetorigi, quem ab initio permansisse in officio demonstravimus, principatus atque imperium est traditum.

qui approchoient, instruits de la fuite de leurs alliés, retournèrent dans leur pays. Les parens d'Induciomare, qui avoient été les auteurs de cette dernière révolte, se retirèrent avec eux. Cingétorix qui, comme nous l'avons dit, demeura toujours fidèle aux Romains, reçut pour récompense le Gouvernement & la Principauté de sa nation.

IX. Cæsar, postquam ex Menapiis in Treviros venit, duabus de causis Rhenum transire constituit: quarum erat altera, quod Germani auxilia contra se Treviris mise-

IX. César, à son retour de son expédition des Ménapii, s'étant rendu chez les Tréviri, résolut, pour deux raisons, de passer le Rhin: la première, pour punir les Germains d'avoir donné du secours à ceux de Trèves; la seconde, pour

rueux que ceux de Trèves, sa ruse auroit été en pure perte, parce qu'ils n'auroient certainement pas passé la rivière; ils se seroient contentés de la faire passer à un nombre de cavalerie qui auroit suivi à vue l'armée de Labiénus, mais sans trop s'en approcher, pour voir ce qu'elle devenoit; le gros de l'armée seroit resté en-deçà, & auroit attendu les nouvelles que lui auroit fait passer le commandant de la cavalerie détachée. Si ceux de Trèves s'étoient ainsi conduits, Labiénus qui auroit vu son projet manqué, ou seroit revenu dans son camp près de la rivière, ou seroit retourné dans le premier qu'il avoit occupé précédemment, & ceux de Trèves auroient eu tout le tems d'attendre les secours que les Germains leur envoyoient.

Avant J. C. 51. An de Rome 603.

dederant, atque in deditionem venerant, purgandi sui causa ad eum legatos mittunt: qui doceant, neque ex sua civitate auxilia in Treviros missa, neque ab se fidem læsam: petunt atque orant, ut sibi parcat; ne communi odio Germanorum, innocentes pro nocentibus pœnas pendant: si amplius obsidium velit, dare pollicentur. Cognita Cæsar causa reperit, ab Suevis auxilia missa esse; Ubiorum satisfactionem accipit: aditus viasque in Suevos perquirit.

Ubii (*), craignant d'être traités en ennemis, se hâtèrent de lui envoyer des Députés pour justifier leur conduite, & l'assurer qu'ils n'avoient, en aucune manière, violé les traités qui étoient entr'eux & les Romains, ni donné aucun secours à ceux de Trèves; ils le prièrent de les épargner, & dans la vengeance qu'il vouloit tirer des Germains, de ne pas confondre les innocens avec les coupables: Ils offroient même, s'il l'exigeoit, de lui fournir un plus grand nombre d'ôtages. César n'ayant pas cru devoir s'en rapporter à ce que disoient ces Députés, voulut prendre des informations plus exactes. Assuré enfin que les seuls coupables étoient les Suèves, il reçut les excuses des Ubii, & leur fit diverses questions sur les routes qui pouvoient le conduire chez ses ennemis.

(*) Ceux de Cologne.

X. Interim, paucis post diebus, fit ab Ubiis certior, Suevos omnes in unum locum copias cogere; atque iis nationibus, quæ sub eorum sunt imperio, denunciare, ut

X. Peu de jours après les Ubii vinrent lui dire que les Suèves (**), après avoir rassemblé en un seul endroit toutes leurs forces, avoient envoyé ordre aux nations qui leur étoient soumises de leur amener en diligence des secours d'infanterie

(**) Habitans de la Souabe.

Avant J. C. 53. An de Rome 601.

auxilia peditatus equitatusque mittant. His cognitis rebus, rem frumentariam providet, castris idoneum locum deligit: Ubiis imperat, ut pecora deducant, suaque omnia ex agris in oppida conferant; sperans barbaros atque imperitos homines, inopia cibariorum adductos, ad iniquam pugnandi conditionem posse deduci: mandat, ut crebros exploratores in Suevos mittant, quæque apud eos gerantur, cognoscant. Illi imperata faciunt; &, paucis diebus intermissis, referunt: Suevos omnes, posteaquam certiores nuncii de exercitu Romanorum venerant, cum omnibus suis sociorumque copiis, quas coëgissent, penitus ad extremos fines sese recepisse: silvam esse ibi infinitæ magni-

& de cavalerie. Sur cet avis, il se pourvoit de vivres, se poste dans un lieu avantageux, & ordonne aux Ubii de quitter la campagne & de se retirer dans les villes, eux, leur bétail, & tout ce qu'ils possédoient, espérant par-là que la famine & l'ignorance des Suèves les engageroient à la nécessité de venir l'attaquer. Il ordonna encore aux Ubii d'envoyer par-tout & sans cesse des coureurs pour découvrir ce qui se passoit chez les Barbares. Peu de jours après ils lui rapportèrent que ces peuples, sur l'arrivée des Romains, s'étoient retirés avec toutes leurs troupes & celles de leurs alliés, presqu'à l'extrémité du pays: que là étoit une forêt immense appellée Bacenis (*), qui s'étend fort avant dans ces contrées & servant comme d'un mur entre les Cherusci (**) & les Suèves, défendoit ces deux nations des incursions l'une de l'autre, & que c'étoit à l'entrée de cette forêt que les Suèves avoient résolu d'attendre les Romains (*a*).

(*) La Forêt du Hartz.

(**) Ceux de Luneboürg.

(*a*) Les habitans de la Suabe ne crurent pas devoir s'opposer à l'entrée

XI. Puisque

tudinis, quæ appellatur Bacenis : hanc longe introrsus pertinere; & pro nativo muro objectam, Cheruscos a Suevis, Suevosque a Cheruscis, injuriis incursionibusque prohibere : ad ejus initium silvæ Suevos adventum Romanorum exspectare constituisse.

des Romains dans leur pays, & prirent le parti de se retirer très-avant dans les terres, de laisser entr'eux & les Romains une grande étendue de pays inculte & dévasté, & de traîner la guerre en longueur; en quoi ils agirent plus prudemment que César ne pensoit. Ces peuples naturellement flegmatiques, plus réfléchis, ne ressembloient point aux Gaulois à qui Jules faisoit la guerre depuis cinq ans; il crut peut-être que ces peuples avoient un caractère semblable; que les Germains, aussi valeureux, aussi légers & aussi prompts que les Gaulois, ne souffriroient pas qu'il entrât sur leur territoire, & qu'ils viendroient l'attaquer sans qu'il fût obligé de faire beaucoup de chemin. Il se trompa; les Suabes choisirent dans le centre de leur pays une bonne position; & le pays entr'eux & le Rhin n'étant point cultivé, ils jugèrent que les Romains n'oseroient jamais s'avancer dans un pays qu'ils ne connoissoient pas, où ils manqueroient de subsistances, & qu'ils feroient forcés de repasser le Rhin pour ne pas perdre un tems qu'ils pouvoient employer plus utilement dans les Gaules. En effet, lorsque César eut appris par ceux de Cologne, qu'il avoit envoyé à la recherche des Suabes, qu'ils s'étoient retirés très-loin, il jugea que leur projet n'étoit pas de venir à lui pour le combattre; mais comme il auroit été dangereux pour lui de s'avancer dans un pays dévasté & qui lui étoit inconnu, il prit le parti de repasser le Rhin, d'abandonner cette guerre & de changer absolument son plan. Si

Avant J. C. 53.
An de Rome 601.

XI. Quoniam ad hunc locum perventum est ; non alienum esse videtur, de Galliæ Germaniæque moribus, & quo modo differant eæ nationes inter sese, proponere. In Gallia, non solum in omnibus civitatibus, atque in omnibus pagis partibusque, sed pene etiam in singulis domibus, factiones sunt ; earumque factionum sunt principes, qui summam auctoritatem eorum judicio habere existimantur : quorum ad arbitrium judiciumque, summa omnium rerum consiliorumque redeat ; idque ejus rei causa antiquitus institutum videtur, ne quis ex plebe contra potentiorem auxilii egeret : suos enim opprimi

XI. Puisque nous sommes parvenus jusqu'ici, il ne sera pas hors de propos de parler des mœurs des Gaulois & des Germains, & de voir en quoi ces deux nations diffèrent l'une de l'autre. Dans la Gaule, non-seulement toutes les villes, bourgs & villages ; mais encore presque toutes les familles sont divisées en plusieurs factions, à la tête desquelles sont ceux qui ont le plus de crédit parmi elles. Ce sont eux qui exercent à leur fantaisie le souverain-pouvoir ; dans les conseils ils font résoudre ce qui leur plaît : il semble qu'anciennement les choses ont été établies sur ce pied pour défendre les petits de l'oppression des grands ; car chacun a soin de protéger ceux de son parti & d'empêcher qu'ils ne soient accablés, sans quoi il perdroit lui-même toute son autorité. Il en est de même dans le gouvernement général de la Gaule, car toutes

César eût connu le caractère de ces peuples ; s'il se fût informé, avant que de passer le Rhin, de la nature du pays qui étoit au-delà, il n'auroit pas certainement tenté cette expédition, qui lui fit perdre du tems, lui fut inutile, & n'aboutit à rien.

Avant J. C. 53.
An de Rome 701.

quisque, & circumveniri non patitur; neque, aliter si faciat, ullam inter suos habeat auctoritatem. Hæc eadem ratio est in summa totius Galliæ: namque omnes civitates in duas partes divisæ sunt.

les nations sont divisées en deux partis.

XII. Quum Cæsar in Galliam venit, alterius factionis principes erant Ædui, alterius Sequani. Ii, quum per se minus valerent, quod summa auctoritas antiquitus erat in Æduis, magnæque eorum erant clientelæ; Germanos atque Ariovistum sibi adjunxerant; eosque ad se magnis jacturis pollicitationibusque perduxerant. Prœliis vero compluribus factis secundis, atque omni nobilitate Æduorum interfecta; tantum potentia antecesserant, ut magnam partem clientium ab Æduis ad se transducerent; obsidesque ab iis principum filios

XII. Lorsque César vint dans les Gaules, les Ædui étoient à la tête de l'un de ces partis & les Séquanois à la tête de l'autre. Ces derniers étoient les plus foibles, parce que de toute ancienneté les Ædui avoient été le plus en autorité, & qu'ils étoient soutenus par de grandes alliances; c'est ce qui engagea les Séquanois à mettre dans leurs intérêts, par de grands présens & de grandes promesses, Arioviste & les Germains. Cette alliance les rendit si puissans, qu'après avoir gagné plusieurs batailles sur les Ædui & avoir détruit toute leur noblesse, ils engagèrent dans leur parti la plupart de leurs alliés, reçurent en ôtages les principaux enfans des Ædui, les forcèrent à faire publiquement serment de ne jamais rien entreprendre contre

Avant J. C. 53. An de Rome 602.

acciperent; & publice jurare cogerent, nihil se contra Sequanos consilii inituros; & partem finitimi agri per vim occupatam possiderent; Galliæque totius principatum obtinerent: qua necessitate adductus Divitiacus, auxilii petendi causa Romam ad Senatum profectus, infecta re redierat. Aventu Cæsaris, facta commutatione rerum; obsidibus Æduis redditis, veteribus clientelis restitutis, novis per Cæsarem comparatis; (quod ii, qui se ad eorum amicitiam aggregaverant, meliore conditione, atque imperio æquiore se uti videbant), reliquis rebus, eorum gratia dignitateque amplificata; Sequani principatum dimiserant. In eorum locum Rhemi successerant; quos quod adæquare apud Cæsarem gratia intelligeba-

eux, s'emparèrent d'une partie de leurs frontières, & enfin se rendirent souverains de toute la Gaule. Divitiac, touché du triste état de ses compatriotes, étoit allé à Rome implorer pour eux le secours du Sénat, mais il en étoit revenu sans rien faire. L'arrivée de César changea les choses de face. Les ôtages des Ædui leur furent rendus; leurs anciens alliés leur revinrent, & il leur en acquit de nouveaux, parce qu'on remarquoit que ceux qui étoient de leurs amis étoient traités plus doucement & plus ménagés que les autres; enfin il augmenta leur crédit & leur autorité, & fit perdre aux Séquanois leur supériorité. Les Rhémois leur succédèrent dans leur puissance, & comme ils étoient autant en faveur auprès de César que les Ædui, ceux que d'anciennes inimitiés éloignoient de ces derniers, se jettoient dans le parti des Rhémois: ceux-ci étoient très-attentifs à les partager, & conservoient par-là le nouveau crédit qu'ils avoient acquis en si peu de tems, & les choses étoient dans un

tur; ii, qui propter veteres inimicitias nullo modo cum Æduis conjungi poterant, se Rhemis in clientelam dicabant : Hos illi diligenter tuebantur : Ita & novam, & repente collectam auctoritatem tenebant. Eo tum statu res erat, ut longe principes, haberentur Ædui, secundum locum dignitatis Rhemi obtinerent.

tel état, que si les Ædui étoient les plus anciens dans la faveur, les Rhémois y tenoient la seconde place.

XIII. In omni Gallia, eorum hominum, qui aliquo sunt numero atque honore, genera sunt duo : nam plebs, pene servorum habetur loco; quæ per se nihil audet, & nulli adhibetur consilio. Plerique, quum aut ære alieno, aut magnitudine tributorum, aut injuria potentiorum premuntur; sese in servitutem dicant nobilibus : in hos eadem omnia sunt jura, quæ dominis in servos. Sed de

XIII. Dans toute la Gaule il n'y a que deux sortes de personnes qui soient en quelque estime & en quelque considération; car le peuple est presque regardé comme esclave; il ne peut rien par lui-même & n'entre dans aucun conseil; la plupart d'entr'eux, lorsqu'ils sont accablés de dettes & d'impôts, ou opprimés par la violence des grands, s'attachent à quelqu'un qui a la même autorité sur eux qu'un maitre sur ses esclaves. Ces deux sortes de personnes considérées, sont les Druïdes & la noblesse. Les premiers sont chargés

Avant J. C. 53.
An de Rome 601.

his duobus generibus, alterum est Druidum, alterum Equitum. Illi rebus divinis intersunt, sacrificia publica ac privata procurant, religiones interpretantur: ad hos magnus adolescentium numerus, disciplinæ causa, concurrit; magnoque ii sunt apud eos honore: nam fere de omnibus controversiis, publicis privatisque constituunt; &, si quod est admissum facinus; si cædes facta; si de hereditate, si de finibus controversia est, iidem decernunt: præmia pœnasque constituunt: si quis aut privatus, aut publicus, eorum decreto non steterit; sacrificiis interdicunt. Hæc pœna apud eos est gravissima: quibus ita est interdictum, ii numero impiorum ac sceleratorum habentur; iis omnes decedunt, aditum

des choses divines, des sacrifices, tant publics que particuliers, & expliquent ce qui a rapport à la Religion: ils ont soin de l'instruction & de l'éducation de la jeunesse, qui les respecte beaucoup; ils prennent connoissance de tous les démêlés, tant publics que particuliers; s'il se commet quelque meurtre, s'il s'élève quelque contestation entre les héritiers, si l'on dispute sur les bornes d'un champ, ce sont eux qui en jugent; ce sont eux qui constatent les peines & les récompenses. Si quelqu'un refuse de se soumettre à leurs décisions, il est exclus de la participation à leurs sacrifices: cette punition est chez eux la plus grande de toutes; celui qui la mérite est regardé pour un impie & un scélérat, & tout le monde l'abandonne; personne ne veut le voir ni lui parler; on le regarde comme un homme dont la maladie est contagieuse, & personne ne veut en approcher; on ne lui rend point de justice, & aucun honneur ne lui est rendu. Tous les Druïdes n'ont qu'un seul Chef; son autorité est absolue. Lui mort, le

eorum sermonemque defugiunt, né quid ex contagione incommodi accipiant : neque iis petentibus jus redditur, neque honos ullus communicatur. His autem omnibus Druidibus præest unus, qui summam inter eos habet auctoritatem. Hoc mortuo ; si quis ex reliquis excellit dignitate, succedit : At, si sunt plures pares, suffragio Druidum adlegitur ; nonnunquam etiam de principatu armis contendunt. Ii certo anni tempore in finibus Carnu-

plus considérable de ceux qui lui survivent lui succède ; s'il y a plusieurs concurrens, l'affaire est décidée entr'eux par l'élection, & quelquefois par les armes. Tous les ans ils s'assemblent en une certaine saison sur la frontière du pays des Carnutes, qui passe pour le milieu de la Gaule, & cela dans un lieu consacré à ces assemblées : là tous ceux qui ont quelque différent se rendent de toutes parts & se soumettent à leurs jugemens. On croit que leur institution vient de la Grande-Bretagne, d'où elle a passé en Gaule : delà vient que ceux d'à-présent qui veulent en être mieux instruits, y font pour la plupart un voyage (*a*).

(*a*) Au rapport de César, les Druïdes desservoient les autels, & en même tems rendoient la justice ; ainsi ils remplissoient deux fonctions également sacrées, celle de Ministres de la Religion, & celle de conservateurs des loix ou de préposés pour mettre & entretenir la paix entre les Citoyens & entre les familles. On n'avoit point encore imaginé de multiplier les êtres, & l'on croyoit que ceux qui étoient chargés d'un ministère sacré, & dont les mœurs étoient simples & pures, devoient mieux que d'autres remplir les fonctions de Conciliateurs & de Juges des différents qui s'élevoient entre les Citoyens. Il est probable que les Druïdes, chargés de ces deux objets principaux, étoient également instruits & des dogmes de la Religion & des loix fondamentales de l'État, & leur caractère de Ministres des autels & de Juges

Avant J. C. 53. An de Rome 601. tum, quæ regio totius Galliæ media habetur, consîdunt; in loco consecrato. Huc omnes undique, qui controversias habent, conveniunt; eorumque judiciis decretisque parent. Disciplina in Britannia reperta, atque inde in Galliam translata esse existimatur; & nunc, qui diligentius eam rem cognoscere volunt, plerumque illo, discendi causa, proficiscuntur.

souverains, devoit les rendre plus respectables aux yeux de la nation. César ne dit point s'ils recevoient des rétributions des particuliers qui réclamoient leur justice, & dont ils jugeoient les différens. Je me persuade que, simples encore dans leurs mœurs, dans leurs vêtemens, dans leur nourriture & dans leurs besoins, ils se contentoient de mettre la paix, sans exiger les frais énormes qu'il en coûte aujourd'hui à ceux qui la réclament; mais qu'ils recevoient seulement les aumônes qu'il étoit d'usage de leur faire quant à leur ministère sacré; d'ailleurs ils étoient exempts de toutes charges & contributions, & ce qu'ils auroient pu recevoir comme dépositaires & interpretes des loix, n'auroit servi qu'à les corrompre & à étaler un luxe inconnu alors chez les Gaulois : leurs fonctions les portoient d'elles-mêmes à faire respecter la Religion, & par la même raison, à entretenir l'union entre les Citoyens. Ces deux états étoient intimément liés ensemble; par la suite on les a divisés, ou parce que les dogmes se sont multipliés, ou que les loix se sont étendues, & l'on a sans doute pensé qu'un homme ne pouvoit pas acquérir des connoissances

XIV. Les

Avant J. C. 53
An de Rome 601.

XIV. Druides a bello abesse consueverunt; neque tributa una cum reliquis pendunt: militiæ vacationem, omniumque rerum habent immunitatem. Tantis excitati præmiis, & sua sponte multi in disciplinam conveniunt, & a parentibus propinquisque mittuntur. Magnum ibi numerum versuum ediscere dicuntur: itaque nonnulli annos vicenos in disciplina permanent; neque fas esse existimant, ea litteris mandare; quum in reliquis fere rebus publicis, privatisque rationibus, Græcis litteris utantur. Id mihi duabus de causis instituisse videntur;

XIV. Les Druïdes ne vont point à la guerre, & ils sont exempts de toutes charges & contributions. Tant de privilèges engagent quantité de gens à entrer parmi eux. On dit qu'ils y apprennent par cœur un grand nombre de vers; aussi quelques-uns restent-ils des vingt années sous la discipline de leurs maîtres, qui ne permettent pas qu'on écrive ces vers, quoique dans presque toutes les autres affaires, & publiques & particulières, ils se servent des caractères grecs. Il me paroît qu'ils ont pris l'habitude de ne pas faire écrire pour deux raisons: la première, parce qu'ils ne veulent pas faire connoître au vulgaire leurs mistères; la seconde, de crainte que leurs élèves ayant ces vers écrits, ne cultivent moins leur mémoire; en effet, il arrive presque toujours, que quand

aussi étendues, & sur des objets si différens. S'il étoit possible de simplifier l'un & l'autre, je pense que les autels desservis, & la justice rendue par les mêmes personnes, donneroient un caractère propre à inspirer du respect & de la vénération pour ceux qui seroient chargés de ces deux honorables emplois mais il faudroit que les mœurs fussent très-différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui, & que l'argent ne fût pas l'idole de la nation.

Avant J. C. 51. l'An de Rome 601.

quod neque in vulgus disciplinam efferri velint; neque eos, qui discunt, litteris confisos, minus memoriæ studere: quod fere plerisque accidit, ut, præsidio litterarum, diligentiam in perdiscendo, ac memoriam remittant. In primis hoc volunt persuadere, non interire animas, sed ab aliis post mortem transire ad alios; atque hoc maxime ad virtutem excitari putant, metu mortis neglecto. Multa præterea de sideribus atque eorum motu, de mundi ac terrarum magnitudine, de rerum natura, de Deorum immortalium vi ac potestate disputant; & juventuti tradunt.

on a les choses écrites, on les apprend avec moins d'application. Une de leurs principales maximes, est que l'ame ne meurt point, mais qu'à la mort elle passe d'un corps dans un autre, ce qu'ils croient très-utile pour encourager à la vertu & pour faire mépriser la mort. Ils traitent encore de plusieurs autres choses, sur les astres & leur mouvement, la grandeur & l'étendue de l'univers, la nature des choses, la grandeur & le pouvoir des Dieux immortels, & ils les enseignent à la jeunesse.

XV. Alterum genus, est Equitum. Ii, quum est usus, atque aliquod bellum incidit; (quod ante Cæsaris adventum fere quotannis accidere solebat, uti aut ipsi injurias

XV. L'autre ordre est celui des nobles, dont l'usage est de prendre le parti des armes quand il y a guerre; & avant l'arrivée de César, il y en avoit presque tous les ans, soit pour attaquer, soit pour se défendre. Plus quelqu'un parmi eux

Avant J. C. 53. An de Rome 601

inferrent, aut illatas propulsarent); omnes in bello versantur; atque eorum ut quisque est genere copiisque amplissimus, ita plurimos circum se ambactos clientesque habet. Hanc unam gratiam potentiamque noverunt.

a de naissance & de biens, plus il a de vassaux & de gens à se gages; c'est là la seule marque de distinction qu'ils connoissent (*a*).

(*a*) La noblesse, dans tous les tems, s'est adonnée aux armes, & il n'y avoit qu'elle qui put porter le glaive. C'est le *Miles gladium ferens* des anciens; & si dans les différentes guerres que les nations ont eues les unes contre les autres, elles ont armé les citoyens sans distinction, les nobles étoient leurs Chefs, ou bien ils combattoient à cheval, tandis que le peuple armé combattoit à pied. Dans les tems les plus reculés de l'antiquité, il y a toujours eu dans les différentes nations deux classes de Citoyens, les nobles & le peuple. L'origine première des nobles est la même que celle du peuple; les uns & les autres sortent de la même souche; mais le principe qui a distingué les nobles du peuple vient de deux causes. Les uns sont devenus nobles par leur courage, par la force, souvent par la barbarie, & par la crainte qu'ils inspiroient aux foibles qui se soumettoient à eux, ou comme serfs, ou comme vassaux: les autres par un hommage volontaire que leurs concitoyens rendoient à leur sagesse, à leurs vertus sociales & à leur courage, dont ils n'usoient que pour la défense de l'État, & jamais pour opprimer leurs compatriotes; hommage d'autant plus flatteur, qu'ils étoient regardés comme les principaux Chefs de la nation. Ces deux motifs, bien différens l'un de l'autre, se sont confondus, & l'homme noble par les vertus de son auteur, comme celui qui l'est par le courage, la force & la tyrannie qu'a exercé sur ses voisins le premier de sa race, marchent de pair, parce que les principes de leur élévation se perdent dans la nuit des tems; que d'ailleurs si l'un a éclairé ses concitoyens, l'autre, après les avoir soumis, les a défendus. Tels

Avant J. C. 53. An de Rome 601.

XVI. Natio eſt omnis Gallorum, admodum dedita religionibus : atque ob eam cauſam, qui ſunt affecti gravioribus morbis, quique in prœliis periculiſque verſantur; aut pro victimis homines immolant, aut ſe immolaturos vovent; adminiſtriſque ad ea ſacrificia Druidibus utuntur : quod, pro vita hominis niſi vita hominis reddatur, non poſſe aliter Deorum immor-

XVI. Toute la nation gauloiſe eſt dévouée à ſa Religion : auſſi les Gaulois, dans leurs grandes maladies & dans les dangers où ils ſe trouvent à la guerre, ne font pas difficulté d'immoler des hommes, ou de faire vœu d'en ſacrifier, & pour cela ils ſe ſervent des Druides: ils croient ne pouvoir appaiſer leurs Dieux qu'en leur offrant vie pour vie; ils ont même inſtitué des ſacrifices publics de cette eſpèce; d'autres ont des ſtatues d'oſier d'une énorme grandeur, qu'ils rempliſſent d'hommes vivans, après quoi

ſont les véritables nobles, & ceux qui ſont réellement & juſtement reconnus & avoués de la nation : cependant ceux qui poſtérieurement ont mérité, par leurs vertus guerrières, civiles & patriotiques, d'être élevés au rang des nobles, le ſont ſans doute de toute juſtice; mais les premiers doivent avoir le pas ſur eux, & leurs prérogatives devroient être diſtinguées de celles des autres. Les anciens nobles ſont la première colonne de l'État, les autres n'en ſont que la ſeconde; parce qu'on connoît leur origine, & qu'on peut leur dire, ſous tel Roi vos ancêtres étoient au rang du peuple, ſous tel autre, un des vôtres fut annobli, ce qu'on ne peut pas dire à l'ancienne nobleſſe. Quant à cette prétendue nobleſſe financée, que les beſoins de l'État ont fait imaginer, elle ne donne pas plus de relief à celui à qui elle eſt accordée, elle ne ſert qu'à confondre les états & à faire ſortir abuſivement un bourgeois qui, preſque toujours, n'a d'autre mérite que celui d'avoir de l'argent, de la claſſe où il auroit dû reſter, pour le placer au même rang que les ſoutiens & l'honneur de l'État.

talium numen placari arbitrantur; publiceque ejusdem generis habent instituta sacrificia. Alii immani magnitudine simulacra habent; quorum contexta viminibus membra vivis hominibus complent : quibus succensis, circumventi flamma exanimantur homines. Supplicia eorum, qui in furto, aut latrocinio, aut aliqua noxa sint comprehensi, gratiora Diis immortalibus esse arbitrabantur : sed, quum ejus generis copia deficit, etiam ad innocentium supplicia descendunt.

ils y mettent le feu & les font expirer dans les flammes : ils préfèrent pour cela des voleurs, des brigands & des gens coupables de quelque autre faute ; ils croient que le sacrifice de pareilles gens est bien plus agréable à leurs Dieux ; mais quand il leur en manque, ils leur substituent des innocens.

XVII. Deum maxime Mercurium colunt ; hujus sunt plurima simulacra : hunc, omnium inventorem artium ferunt : hunc, viarum atque itinerum ducem, hunc : ad quæstus pecuniæ mercaturasque habere vim maximam arbitrantur. Post hunc,

XVII. Mercure est celui de leurs Dieux qu'ils révèrent le plus ; ils en ont quantité de statues ; ils le croient l'inventeur des arts, le guide & le conducteur des voyageurs dans les chemins & dans les voyages, le patron des marchands. Après lui les Dieux les plus révérés sont Apollon, Mars, Jupiter & Minerve, desquels ils pensent à peu

Avant J. C. 51. An de Rome 601.

Apollinem, & Martem, & Jovem, & Minervam. De his eandem fere, quam reliquæ gentes, habent opinionem; Apollinem, morbos depellere; Minervam, operum atque artificiorum initia transdere; Jovem, imperium cœlestium tenere; Martem, bella regere. Huic, cum prœlio dimicare constituerunt, ea, quæ bello cœperint, plerumque devovent. Quæ superaverint, animalia capta immolant: reliquas res in unum locum conferunt. Multis in civitatibus, harum rerum exstructos tumulos locis consecratis conspicari licet; neque sæpe accidit, ut, neglecta quispiam religione, aut capta apud se occultare, aut posita tollere auderet: gravissimumque ei rei supplicium cum cruciatu constitutum est.

près la même chose que les autres peuples: ils croient qu'Apollon chasse les maladies, que Minerve préside aux arts, que Jupiter a l'empire du Ciel, & que Mars est l'arbitre de la guerre. La plupart du tems ils font vœu de consacrer à Mars les dépouilles de l'ennemi, & après la victoire ils lui sacrifient le bétail qu'ils ont pris, le reste est déposé dans un lieu destiné à cela, & l'on voit dans plusieurs villes de ces monceaux entassés dans des lieux consacrés. Il arrive rarement qu'au mépris de la Religion quelqu'un cache le butin qu'il a fait, ou ose détourner quelque chose de ce qui a été mis en dépôt: les châtimens les plus cruels sont attachés à un pareil crime.

XVIII. Galli se omnes ab

XVIII. Les Gaulois se disent

Avant J. C. 53.
An de Rome 601.

Dite patre prognatos prædicant ; idque ab Druidibus proditum dicunt : ob eam causam spatia omnis temporis , non numero dierum , sed noctium , finiunt ; & dies natales , & mensium & annorum initia sic observant , ut noctem dies subsequatur. In reliquis vitæ institutis , hoc fere ab reliquis differunt ; quod suos liberos , nisi quum adoleverint , ut munus militiæ sustinere possint , palam ad se adire non patiantur ; filiumque puerili ætate , in publico , in conspectu patris assistere , turpe ducunt.

XIX. Viri quantas pecunias ab uxoribus , dotis nomine , acceperunt ; tantas ex suis bonis , æstimatione facta , cum dotibus communicant. Hujus omnis pecuniæ conjunctim ratio habetur , fructusque servantur. Uter

descendus de Pluton ; c'est une tradition qu'ils tiennent des Druïdes : c'est pour cela qu'ils mesurent le tems par le nombre des nuits , & non par celui des jours ; soit qu'ils commencent les mois ou les années , ou qu'ils parlent du tems de leur naissance , la nuit précède toujours le jour. Quant aux autres usages , les Gaulois ne diffèrent guères des autres ; qu'en ce qu'ils ne permettent pas à leurs enfans de paroître devant eux en public , que lorsqu'ils sont en âge & en état de porter les armes ; ils croient qu'il est malhonnête que leurs enfans en bas âge se montrent publiquement devant eux.

XIX. Un homme , en se mariant , est obligé de mettre dans la communauté la même somme , estimation faite , qu'il a reçue pour la dot de sa femme. On dresse un état de tout cet argent , & les fruits en sont mis à part ; ces deux sommes & ce qu'elles ont rapporté , appartiennent au survivant : le mari a

Avant J. C. 53. An de Rome 601.

eorum vita superarit, ad eum pars utriusque, cum fructibus superiorum temporum, pervenit. Viri in uxores, sicuti in liberos, vitæ necisque habent potestatem : & cum paterfamilias illustriore loco natus decessit ; ejus propinqui conveniunt ; & de morte, si res in suspicionem venit, de uxoribus in servilem modum quæstionem habent ; &, si compertum est, igni atque omnibus tormentis excruciatas interficiunt. Funera sunt, pro cultu Gallorum, magnifica & sumptuosa ; omniaque, quæ vivis cordi fuisse arbitrantur, in ignem inferunt ; etiam animalia : ac, paullo supra hanc memoriam, servi & clientes, quos ab iis dilectos esse constabat ; justis funeribus confectis, una cremabantur.

XX. Quæ civitates com-

puissance de vie & de mort sur ses enfans. Quand un homme de distinction meurt, ses parens s'assemblent, & si sa femme est soupçonnée, on lui donne la question comme à un esclave ; si elle est convaincue, on la brûle après lui avoir fait souffrir les plus cruels tourmens. Leurs funérailles sont magnifiques & somptueuses pour le pays ; on y brûle tout ce qu'on croit que le défunt chérissoit, jusqu'aux animaux, & il n'y a pas même fort long-tems que les esclaves & les affranchis que l'on savoit qu'il avoit aimé, étoient jettés au feu avec son corps.

XX. Dans leurs Républiques, qui

modius suam Rempublicam administrare existimantur, habent legibus sanctum; si quis quid de Republica a finitimis rumore aut fama acceperit, uti ad magistratum deferat; neve cum quo alio communicet: quod sæpe homines temerarios atque imperitos falsis rumoribus terreri, & ad facinus impelli, & de summis rebus consilium capere cognitum est. Magistratus, quæ visa sunt, occultant: quæque esse ex usu judicaverint, multitudini produnt. De Republica nisi per concilium loqui non conceditur.

qui passent pour bien réglées, il est établi par les loix, que si l'on apprend par le bruit public ou autrement, quelque chose qui concerne l'Etat, d'en informer le Magistrat, sans le communiquer à un autre; car on sait que souvent des gens imprudens & sans expérience, effrayés par de faux bruits, sont capables de se porter aux plus grandes extrémités & de prendre un mauvais parti sur des affaires de la dernière importance. Le Magistrat n'en découvre au peuple que ce qu'il juge convenable, & lui cache le reste; il n'y a qu'au conseil qu'il est permis de parler d'affaires d'Etat.

XXI. Germani multum ab hac consuetudine differunt. Nam neque Druides habent, qui rebus divinis præsint; neque sacrificiis student. Deorum numero eos solos ducunt, quos cernunt, & quo-

XXI. Les Germains ont une constitution absolument différente; ils n'ont ni Druïdes pour la Religion, ni sacrifices; ils ne mettent au nombre des Dieux que ceux qu'ils voient & dont ils éprouvent visiblement le secours: tels sont le Soleil, la Lune & Vulcain. Toute

Avant J. C. 53. An de Rome 601.

rum opibus aperte juvantur; Solem, & Vulcanum, & Lunam : reliquos ne fama quidem acceperunt. Vita omnis in venationibus, atque in ſtudiis rei militaris conſiſtit : ab parvulis, labori ac duritiæ ſtudent. Qui diutiſſime impuberes permanſerunt, maximam inter ſuos ferunt laudem : hoc ali ſtaturam, ali vires, nervoſque confirmari putant. Intra annum vero vigeſimum feminæ notitiam habuiſſe, in turpiſſimis habent rebus : cujus rei nulla eſt occultatio; quod & promiſcue in fluminibus perluuntur; & pellibus, aut parvis rhenonum tegumentis utuntur; magna corporis parte nuda.

leur vie ſe paſſe à la chaſſe & à la guerre; ils s'endurciſſent au travail & à la fatigue dès l'enfance : ils eſtiment fort ceux qui ſont longtems ſans barbe; ils prétendent qu'ils en deviennent plus forts & plus robuſtes. C'eſt une honte parmi eux d'avoir commerce avec une femme avant l'âge de vingt ans, ce qui ne peut demeurer caché, parce qu'ils ſe baignent pêle-mêle dans les rivières, & qu'ils ne ſont couverts que d'une ſimple peau ou de quelqu'autre habillement fort court qui laiſſe voir la plus grande partie de leur corps.

XXII. Agriculturæ non ſtudent; majorque pars victus eorum, in lacte, & caſeo, & carne conſiſtit. Neque quiſquam agri modum certum,

XXII. Ils ne s'attachent point à l'agriculture, & ne vivent preſque que de lait, de fromage & de chair. Nul n'a un champ qui lui appartienne en propre; mais tous les ans le Magiſtrat & les anciens en

aut fines proprios habet; sed magistratus ac principes, in annos singulos, gentibus cognationibusque hominum qui una coierunt, quantum & quo loco visum est, agri attribuunt; atque anno post alio transire cogunt. Ejus rei multas afferunt causas : ne assidua consuetudine capti, studium belli gerendi agricultura commutent; ne latos fines parare studeant, potentioresque humiliores possessionibus expellant; ne accuratius, ad frigora atque æstus vitandos, ædificent; ne qua oriatur pecuniæ cupiditas, qua ex re factiones dissensionesque nascuntur; ut animi æquitate plebem contineant, cum suas quisque opes cum potentissimis æquari videat.

marquent un où il leur plaît à une communauté ou à une famille, à proportion du nombre de membres qui la composent, & au bout de l'an, ils les font passer ailleurs : ils apportent plusieurs raisons de cet usage ; c'est pour qu'on ne s'accoutume pas trop dans un endroit au point de négliger les armes pour l'agriculture, pour éviter qu'il ne prenne envie à quelqu'un de s'étendre, & qu'à la fin les grands ne chassent les foibles ; pour que l'on ne pense pas à bâtir des maisons commodes contre le froid & le chaud, & que personne ne cherche à s'enrichir, ce qui ne manque guère de faire naître la la division & la mésintelligence : enfin, pour entretenir l'union & la paix parmi la multitude, qui voit que les plus puissans ne sont pas plus riches que les autres.

XXIII. Civitatibus magna laus est, quam latissimas circum se vastatis finibus so-

XXIII. Ils tiennent à honneur de voir leur pays borné par des vastes déserts ; c'est selon eux une

litudines habere. Hoc proprium virtutis exiſtimant ; expulſos agris finitimos cedere, neque quemquam prope ſe audere conſiſtere ; ſimul hoc ſe fore tutiores arbitrantur, repentinæ incurſionis timore ſublato. Quum bellum civitas aut illatum defendit, aut infert ; magiſtratus, qui ei bello præſint, ut vitæ neciſque habeant poteſtatem, deliguntur. In pace, nullus eſt communis magiſtratus ; ſed principes regionum atque pagorum inter ſuos jus dicunt, controverſiaſque minuunt. Latrocinia nullam habent infamiam, quæ extra fines cujuſque civitatis fiunt ; atque ea juventutis exercendæ, ac deſidiæ minuendæ cauſa fieri prædicant : atque, ubi quis ex principibus in conſilio ſe dixit ducem fore ; ut qui ſequi velint, profi-

marque de valeur que ceux qui étoient leurs voiſins aient quitté leurs habitations & que perſonne n'oſe s'établir auprès d'eux : d'ailleurs ils s'en croient plus en ſûreté & plus à couvert des incurſions ſubites. Lorſqu'une nation a une guerre offenſive ou défenſive, elle élit des Chefs pour la conduire, & leur donne pouvoir de vie & de mort. En tems de paix, ils n'ont point de Magiſtrats prépoſés pour rendre la juſtice ; mais les principaux, chacun dans leur province ou dans leur quartier, rendent la juſtice ou décident les procès. Les brigandages hors des bornes de la nation n'ont rien de flétriſſant ; ils ne ſe font, ſelon eux, que pour exercer la jeuneſſe & pour éviter l'oiſiveté. Lorſque dans le conſeil un des principaux s'eſt déclaré Chef d'une entrepriſe, afin que ceux qui veulent le ſuivre ſe déclarent, ceux qui approuvent ſon deſſein & qui conſentent à l'avoir pour Chef, ſe lèvent & lui promettent de le ſeconder, ce qui leur attire de grands applaudiſſemens : ceux qui, après cette pro-

Avant J. C. 53. An de Rome 601.

teantur; consurgunt ii, qui & causam & hominem probant, suumque auxilium pollicentur; atque ab multitudine collaudantur: qui ex iis secuti non sunt, in desertorum ac proditorum numero ducuntur; omniumque rerum iis postea fides abrogatur. Hospites violare, fas non putant: qui, quaque de causa, ad eos venerunt; ab injuria prohibent, sanctosque habent; iis omnium domus patent, victusque communicatur.

messe, ne suivent pas leur Chef, passent pour des déserteurs & des traîtres indignes de toute croyance. Le droit d'hospitalité est sacré chez eux; quiconque a recours à eux pour quelque raison que ce soit, est sûr de leur protection & d'y trouver un asyle inviolable: toutes leurs maisons lui sont ouvertes, & il y est nourri.

XXIV. Ac fuit antea tempus, quum Germanos Galli virtute superarent, & ultro bella inferrent; ac, propter hominum multitudinem, agrique inopiam, trans Rhenum colonias mitterent. Itaque ea, quæ fertilissima sunt, Germaniæ loca; circa Herciniam silvam,

XXIV. Il fut un tems où les Gaulois étoient plus braves que les Germains, & ils portoient souvent la guerre chez eux, parce qu'ils manquoient de terres, eu égard à leur grand nombre: ils envoyoient des colonies au-delà du Rhin. C'est ainsi que les cantons les plus fertiles de la Germanie, situés vers la forêt nommée Hircinie (*), qui a été connue des Grecs, comme

(*) Forêt en Bohême.

Avant J. C. 53. An de Rome 601.

(*) Le Haut & le Bas Languedoc.

quam Eratofthcni & quibufdam Græcis fama notam eſſe video, quam illi Orcyniam appellant; Volcæ Tectofages occuparunt, atque ibi confederunt: Quæ gens ad hoc tempus iis fedibus fe continet, fummamque habet juftitiæ & bellicæ laudis opinionem; nuncque in eadem inopia, egeftate, patientia, qua Germani, permanent; eodem victu & cultu corporis, utuntur. Gallis autem, Provinciæ propinquitas, & tranfmarinarum rerum notitia, multa ad copiam atque ufus largitur. Paullatim affuefacti fuperari, multifque victi præliis, ne fe quidem ipfi cum illis virtute comparant.

on le voit par Erathoſtène & par quelques autres qui la nomment Orcynie, tombèrent au pouvoir des Tectofages (*) qui s'y établirent : ils y font reftés jufqu'à préfent en grande réputation de juftice & de valeur ; ils y vivent encore aujourd'hui dans la même pauvreté, la même indigence & la même frugalité que les Germains, s'habillent & fe nouriffent comme eux. Quant aux Gaulois, le voifinage de la Province Romaine & la connoiffance du commerce de la mer, les a mis dans l'abondance & dans l'ufage des plaifirs : peu à peu accoutumés à fe laiffer battre, après avoir été vaincus plufieurs fois, ils ne fe comparent plus aux Germains en valeur (*a*).

(*a*) Quel pouvoit donc être le degré de valeur des Germains, pour que Céfar l'élevât fi fort au-deffus de celle des Gaulois ? Cependant Jules avoit éprouvé, pendant cinq campagnes confécutives, le courage de ces peuples, qu'il n'avoit point encore pu fubjuguer. Je conviens qu'un peuple fauvage qui ne connoît aucun luxe, pas même celui qui flatte fes fens, qui vit frugalement,

Avant J. C. 53. An de Rome 601.

XXV. Hujus Herciniæ ſilvæ, quæ ſupra demonſtrata eſt, latitudo, IX dierum iter expedito patet. Non enim aliter finiri poteſt; neque menſuras itinerum noverunt. Oritur ab Helvetiorum, &

XXV. Cette forêt d'Hircinie, dont on a parlé plus haut, a neuf journées de largeur; car ces peuples ne connoiſſent point les meſures itinéraires : elle commence aux frontières des Helvétiens, des Nemetes & des Rauraci, & s'étend le long du Danube juſqu'aux con-

---

qui ne s'occupe que de la chaſſe & de la guerre, doit avoir un courage qu'aucun danger ne peut affoiblir; mais cela ne prouve pas que parce que les Gaulois étoient voiſins de la Province Romaine, qu'ils connoiſſoient plus que les Germains les commodités de la vie, ils euſſent pour cela dégénéré de la valeur de leurs pères. Les Romains qui, dans la paix, étaloient un luxe dangereux, & dont les tables étoient ſervies avec délicateſſe & prodigalité, ſe rappelloient encore dans les camps leur antique ſimplicité. Pourquoi Céſar veut-il que les Gaulois aient été plus corrompus que les Romains? Non, ce ne fut pas faute de valeur qu'ils ſubirent, dans la ſuite, le joug que Jules leur impoſa, ce fut faute de conduire & employer à propos cette même valeur dépourvue d'ordre, de diſcipline & de diſpoſitions. D'ailleurs Céſar n'avoit eu que deux fois occaſion d'éprouver le courage des Germains: la première, lorſqu'il vainquit Arioviſte; & la ſeconde, lorſqu'ils paſſèrent le Rhin, qu'ils chaſſèrent ceux de Gueldres & de Zutphen, & que ceux-ci appellèrent Céſar à leur ſecours; qu'il ſurprit les Germains, les battit, en fit égorger la plus grande partie & ſubmergea le reſte au confluent de la Moſelle & du Rhin. Lorſqu'il paſſa le Rhin la première fois, il ne les combattit point, parce qu'ils s'étoient retirés dans les déſerts & dans les forêts, & toute ſon expédition ſe réduiſit à ravager les campagnes, à couper les bleds, & à brûler leurs habitations. Lorſqu'il le paſſa la ſeconde fois, il prit un poſte avantageuſement ſitué, dans l'eſpérance que les Germains viendroient l'y attaquer; mais ceux-ci s'étant retirés dans le fond de leurs forêts,

Avant J. C. 55.
An de Rome 601.
(*) Les Transilvains.

Nemetum & Rauracorum finibus ; rectaque fluminis Danubii regione, pertinet ad fines Dacorum & Anartium: hinc se flectit sinistrorsum, diversis a flumine regionibus ; multarumque gentium fines propter magnitudinem attingit ; neque quisquam est hujus Germaniæ, qui se aut adisse ad initium ejus silvæ dicat, cum dierum iter sexaginta processerit, aut quo ex loco oriatur, acceperit. Multa in ea genera ferarum nasci constat, quæ reliquis in locis visa non sunt : ex quibus quæ maxime

fins des Daces & des Anartes (*) ; delà elle tourne sur la gauche dans des contrées éloignées de ce fleuve, & par sa vaste étendue touche aux pays de divers peuples : il n'y a point de Germains qui dise en avoir trouvé le bout, quoiqu'il ait marché soixante jours, ni découvert où elle commence : il est certain qu'elle renferme plusieurs bêtes sauvages qu'on ne voit point ailleurs. Voici celles qui sont les plus différentes des autres & qui méritent le plus d'être remarquées.

César ne crut pas devoir aller plus avant dans un pays qu'il ne connoissoit pas, & où il craignoit de manquer de subsistances ; il retourna sur ses pas, & repassa le Rhin sans avoir éprouvé la valeur des Germains. Cette conduite de ceux-ci pouvoit prouver qu'ils étoient prudens & sages ; mais jamais leur courage, que César met si fort au-dessus de celui des Gaulois. En général, toutes les nations sont courageuses & ont des vertus qui leur sont propres ; il ne leur manque, quand elles essuient de revers, que d'être bien conduites ; mais on ne doit point dépriser une nation pour en élever une autre, sur-tout quand on n'a point, ou peu combattu contre celle qu'on élève, & qu'on a éprouvé la valeur constante de celle qu'on déprise.

XXVI. Il

differant ab ceteris, & memoriæ prodenda videantur, hæc ſunt.

XXVI. Eſt bos, cervi figura : cujus a media fronte inter aures unum cornu exiſtit excelſius, magiſque directum his, quæ nobis nota ſunt, cornibus. Ab ejus ſummo, ſicut palmæ, rami late diffunduntur. Eadem eſt feminæ mariſque natura ; eadem forma magnitudoque cornuum.

XXVII. Sunt item, quæ appellantur Alces. Harum eſt conſimilis capreis figura, & varietas pellium : ſed magnitudine paullo antecedunt ; mutilæque ſunt cornibus, & crura ſine nodis articuliſque habent : neque quietis cauſa procumbunt ; neque, ſi quo afflictæ caſu conciderunt, erigere ſeſe aut ſublevare poſſunt. His ſunt arbores pro

XXVI. Il y a une eſpèce de bœuf reſſemblant au cerf, qui, au milieu du front, a une corne plus grande & plus droite que celles que nous connoiſſons, dont le haut ſe partage en pluſieurs branches, comme une palme : le mâle & la femelle ſont faits de même, & leurs cornes ont la même forme & la même grandeur.

XXVII. Il y en a d'autres qu'on nomme alcés ou élans ; ils ont la figure d'une chèvre & la peau mouchetée, mais ils ſont un peu plus grands ; ils n'ont point de cornes, point de jointures aux jambes, & ne peuvent par conſéquent ni ſe coucher, ni ſe relever quand ils ſont tombés. Les arbres leur ſervent de lit ; ils s'appuient contre & ſe repoſent en s'inclinant un peu. Lorſque les chaſſeurs ont découvert, à leurs traces, les arbres contre leſquels ils vont s'appuyer,

Avant J. C. 53. An de Rome 600.

cubilibus : ad eas se applicant; atque ita paullum modo reclinatæ, quietem capiunt. Quarum ex vestigiis quum est animadversum a venatoribus, quo se recipere consueverint; omnes eo loco aut a radicibus subruunt, aut accidunt arbores tantum, ut summa species earum stantium relinquatur. Huc quum se ex consuetudine reclinaverint; infirmas arbores pondere affligunt, atque una ipsæ concidunt.

ou ils les détruisent par la racine, ou ils les scient, de manière qu'ils puissent encore se soutenir de bout, & lorsque l'animal vient s'appuyer contre, il les renverse par sa pesanteur, & tombe avec ces arbres. C'est ainsi qu'on les prend.

XXVIII. Tertium est genus eorum, qui Uri appellantur. Ii sunt magnitudine paullo infra elephantos; specie, & colore, & figura tauri. Magna vis est eorum, & magna velocitas; neque homini, neque feræ, quam conspexerint, parcunt. Hos studiose foveis captos interficiunt. Hoc se labore durant

XXVIII. Il y a une troisième espèce qu'on appelle taureaux sauvages : ils sont un peu plus petits que les éléphans, du reste, pour la forme, l'apparence & la couleur, ils ressemblent aux taureaux privés ; mais ils sont très-forts & très-vites, de sorte qu'il n'y a ni hommes ni bêtes qu'ils épargnent quand ils les ont apperçus. On les prend dans des fosses faites exprès, & on les y assomme (*a*). C'est à

(*a*) César parle d'une espèce de bœuf qu'il dit ressembler à un cerf, mais

adolescentes, atque hoc genere venationis exercent; &, qui plurimos ex his interfecerunt, relatis in publicum cornibus, quæ sint testimonio; magnam ferunt laudem: sed assuescere ad

cette sorte de chasse que les jeunes gens s'exercent & s'endurcissent au travail; ceux qui en tuent le plus & qui en rapportent les cornes pour preuves, reçoivent de grandes louanges. Ces animaux ne s'apprivoisent jamais, quelques petits qu'on les prenne: la grandeur, la

qui n'a qu'une seule corne au milieu du front, & dont la tige, à une certaine hauteur, se partage en plusieurs rameaux, comme une palme, ou comme un chandelier à plusieurs branches. J'ai fait toutes les recherches possibles sur ce prétendu animal; j'ai consulté d'anciens Naturalistes, l'Histoire Naturelle de M. de Buffon, M. de Buffon lui-même, & je n'ai rien trouvé qui m'indiquât cet animal inconnu, si ce n'est le rhinocéros; mais il n'a qu'une seule corne, elle ne se partage point en plusieurs branches comme le taureau-cerf dont parle César, & elle n'est point placée où les bœufs ont les leurs. Celle du rhinoceros est sur le nez, un peu recourbée vers le front; ainsi ce n'est pas de cet animal dont Jules parle. J'ai consulté Vigenere dans ses annotations sur les Commentaires de César; mais je n'y ai rien trouvé qui pût me satisfaire; ce qu'il y a de plus probable, selon lui, c'est que César ne dit point avoir vu cet animal, & ce n'est que par oui-dire qu'il en parle; ainsi on peut le révoquer en doute. Dans les écrits des anciens Géographes Grecs, publiés par Hudson, & traduits en latin par Rhodomanus, il est dit, en parlant du taureau-cerf, ou taureau *carnivore*, que c'est la plus cruelle de toutes les bêtes; qu'il est impossible de le dompter; qu'il est plus gros que ceux de nos campagnes, & très-supérieur en vîtesse; sa couleur tire sur le roux; il a la gueule fendue jusqu'aux oreilles; son œil est verd mêlé de blanc, & plus étincelant que celui d'un lion; ses cornes sont mobiles comme ses oreilles; mais dans le combat il les rend fixes & solides comme celles du taureau; son poil est rebroussé dans le sens contraire à celui de tous les autres animaux; & lorsque cet animal tombe dans quelque

Avant J. C. 53. An de Rome 601.

hominés, & mansuefieri, ne parvuli quidem excepti possunt. Amplitudo cornuum,

figure & la nature de leurs cornes est fort différente de celle de nos bœufs; on les recherche fort; on

---

fosse, ou autre piège, il suffoque de rage, & meurt en peu de tems. Il peut se faire que cet animal existe; mais il paroît si extraordinaire, sur-tout son poil à sens contraire à celui de tous les autres animaux, & ses cornes mobiles qu'il rend fixes lorsqu'il le veut, que l'on peut, sans offenser les anciens Géographes Grecs, croire qu'il est purement imaginaire, & ce ne peut-être de cet animal dont César veut parler, d'autant qu'il ne dit pas que le taureau-cerf ait comme celui-ci les cornes mobiles comme le prétendu taureau *carnivore*. Pline parle de taureaux sauvages qui ressemblent en quelque sorte à celui décrit ci-dessus. M. de Buffon réduit à trois toutes les différentes espèces de taureaux; le *taureau*, le *bufle* & le *bubal*. L'*urus* ou l'*aurochs* est le même que notre taureau commun dans son état naturel & sauvage; mais alors il est beaucoup plus gros que le taureau ordinaire & privé. Le *bufle* qui n'étoit point connu des anciens, est le même que le bufle domestique ou sauvage des Indes & d'Afrique; & le *bubal*, qui est le *bubalus* des Grecs & des Romains, est le même animal que MM. de l'Académie des Sciences ont décrit sous le nom de vache de Barbarie (*).

(*) Hist. Nat. tom. X. p. g. 51. édit. in-12.

Dans la description que fait M. de Buffon de ces différens animaux, il ne dit rien du taureau-cerf *carnivore*; sans doute qu'il le croit aussi imaginaire que la licorne qu'on représente avec une seule corne très-longue; mais cette corne n'est autre chose que la dent d'un très-gros poisson qui se trouve dans la mer d'Islande & de Groenland, nommé par les Islandois Narwal, & dans d'autres lieux, Rohart (**).

(**) Dictionn. Univers. au mot Licorne.

César fait encore mention d'un autre animal que l'on nomme alcé ou élan; il lui donne la figure d'une chèvre & la peau mouchetée; il ne lui donne point de cornes, ni de jointures au jambes. L'alcé est effectivement l'élan; mais il ressemble plus à un cerf qu'à une chèvre; il est aussi haut qu'un cheval de quatre pieds dix à onze pouces; il ne diffère du cerf que par sa hauteur,

& figura, & species multum a nostrorum boum cornibus differt. Hæc studiose conquisita, ab labris argento circumcludunt, atque in amplissimis epulis pro poculis utantur.

les garnit en argent par le bord, & l'on s'en sert pour boire dans les festins (*a*).

& son bois qui ressemble à celui d'un daim, & qui est large & plat par le haut; il a le pied fourchu comme le cerf, mais plus gros; il a des jointures aux jambes; la preuve en est que, lorsqu'il est poursuivi & forcé de passer un marais, comme par la pesanteur de son corps il y enfonceroit, il se met à genoux sur ses deux jambes de devant, qui lui servent alors de base pour se soutenir; dans cette position, il a le derrière très-élevé, mais il marche avec une vîtesse incroyable: il est de la couleur du cerf, cependant un peu plus brun; mais il n'est pas moucheté, comme le dit César; à moins que l'élaneau ne le soit comme le fan de biche; mais l'élan parvenu à sa hauteur ne l'est pas.

Quant à la troisième espèce dont parle César, M. de Buffon dit qu'il croit que c'est l'*aurochs*, c'est-à-dire, le grand bœuf sauvage, duquel sont issus tous les bœufs sans bosse, & qui, dans l'état de liberté & d'abondance de nourriture, devient trois fois plus grand que nos bœufs ordinaires, ensorte que quelques-uns l'ont appellé *tauro-elephas*.

(*a*) Les mœurs des Gaulois & celles des Germains sont si différentes aujourd'hui de ce qu'elles étoient du tems de César, que le détail qu'il en donne est moins utile qu'il n'est curieux; cependant il peut servir à faire connoître, en suivant l'ordre des tems, les différens progrès que les nations ont faits dans tous les arts & dans l'administration du Gouvernement, tant civil, que politique & militaire. Les Gaulois & les Germains sont aujourd'hui aussi civilisés qu'ils étoient alors barbares; mais on reconnoît cependant dans le Français & dans l'Allemand le même caractère que celui de leurs ancêtres. Le Gaulois brave, léger, impatient, impétueux, se reconnoît dans le Fran-

Avant J. C. 53.
An de Rome 601.

XXIX. Cæſar, poſtquam per Ubios exploratores comperit, Suevos ſeſe in ſilvas recepiſſe; inopiam frumenti veritus, quod, ut ſupra demonſtravimus, minime omnes Germani agriculturæ ſtudent; conſtituit non progredi longius: ſed, ne omnino

XXIX. Céſar, inſtruit par les coureurs des Ubii que les Suèves s'étoient retirés dans leurs forêts, ne voulut pas s'avancer plus avant, dans la crainte de manquer de ſubſiſtances, parce que, comme nous l'avons dit, les Germains s'adonnent très-peu à l'agriculture. Cependant, pour retenir ces peuples, après ſon départ, par la

çais actuel. Le Germain flegmatique, courageux, patient, ferme dans ſes réſolutions, a tranſmis à ſes deſcendans la même nuance de caractère. Autrefois le Gaulois féroce, inhumain, ſacrifioit à ſes Dieux des victimes humaines; crédule & ſuperſtitieux, il ne voyoit, après ces mêmes Dieux, que ſes Prêtres, à qui il avoit donné un pouvoir abſolu & deſpotique. Cet aveuglement, quant aux Prêtres, a duré très-long-tems, & même preſque juſqu'à notre ſiècle. Le Germain auſſi barbare, mais moins inhumain, n'avoit ni Prêtres, ni ſacrifices, & ne connoiſſoit d'autres Divinités que celles qui lui étoient viſibles & dont il reſſentoit les effets. Sa lenteur dans les conſeils, provenoit de ſon caractère flegmatique, & ſa réſolution priſe, il n'en changeoit point. Ce caractère eſt encore aujourd'hui le même; bon ami, mais ſoupçonneux, il ne ſe livre encore aujourd'hui qu'avec la plus grande réſerve; enfin on peut connoître le caractère de ces deux nations dans celui de leurs deſcendans. Les arts & les ſciences ont adouci leurs mœurs, développé leur eſprit; mais toujours relativement à leur caractère diſtinctif. Le Français, brillant, plein de feu, a une effervеſcence qui ſouvent l'égare & le conduit hors des bornes de la raiſon. L'Allemand plus réfléchi, pèſe toutes ſe actions, tout ce qu'il dit; auſſi eſt-il plus lent dans ſes opérations, & preſque toujours lourd dans ſes écrits; mais il approfondit plus les choſes qu'il traite; le Français les préſente avec plus de graces, mais plus ſuperficiellement.

metum reditus sui barbaris tolleret; atque ut eorum auxilia tardaret; reducto exercitu, partem ultimam pontis, quæ ripam Ubiorum contingebat, in longitudinem pedum cc, rescindit; atque in extremo ponte turrim tabulatorum IV constituit, præsidiumque cohortium XII pontis tuendi causa ponit; magnisque eum locum munitionibus firmat. Ei loco præsidioque C. Volcatium Tullium adolescentem præfecit; ipse, quum maturescere frumenta inciperent, ad bellum Ambiorigis profectus; per Arduennam silvam, quæ est totius Galliæ maxima, atque ab ripis Rheni finibusque Trevirorum ad Nervios pertinet, millibusque amplius D in longitudinem patet, L. Minucium Basilum cum omni equitatu præmittit, si

crainte de son retour, & les empêcher d'envoyer des secours dans les Gaules, il fit couper environ deux cents pieds de son pont dans la partie qui touchoit aux Ubii; à l'autre extrémité, il fit élever une tour à quatre étages, fit dans cette partie de très-bons retranchemens, & y laissa pour les garder douze cohortes aux ordres du jeune C. Volcatius Tullius; pour lui, à peine eut-il vu les bleds commencer à mûrir dans les campagnes, que traversant la forêt des Ardennes, il alla porter la guerre chez les Eburons; il se fit précéder par toute sa cavalerie sous le commandement de Minutius Basilus, lui recommandant de faire toute la diligence possible, & l'avertit de ne pas faire allumer de feux dans son camp, de crainte que si l'ennemi venoit par-là à découvrir sa marche, il n'eût le tems de se mettre sur ses gardes, & l'assura qu'il le suivroit incessamment.

Avant J. C. 53. An de Rome 601.

quid celeritate itineris, atque opportunitate temporis proficere possit : monet ut ignes fieri in castris prohibeat, ne qua ejus adventus procul significatio fiat ; sese confestim subsequi dicit.

XXX. Basilus, ut imperatum est, facit ; celeriter, contraque omnium opinionem, confecto itinere, multos in agris inopinantes deprehendit : eorum indicio ad ipsum Ambiorigem contendit, quo in loco cum paucis equitibus esse dicebatur. Multum, quum in omnibus rebus, tum in re militari fortuna potest. Nam sicut magno accidit casu, ut in ipsum incautum atque imparatum incideret ; priusque ejus adventus ab hominibus videretur, quam fama ac nunciis afferretur ; sic magnæ fuit fortunæ ; omni militari ins-

XXX. Basilus, ainsi qu'il lui avoit été ordonné, suivit à la lettre les instructions que César lui avoit données. Sa marche rapide ayant été entièrement ignorée, il surprit quantité de Barbares dans la campagne. Sur ce qu'il apprit d'eux, il marcha contre Ambiorix, qui, à ce qu'on disoit, n'avoit que peu de cavalerie avec lui : malheureusement sa diligence fut inutile ; Ambiorix n'avoit été instruit de l'arrivée des Romains, ni par des coureurs ni par la renommée, toutefois il eut le bonheur de s'échapper, après cependant avoir perdu tout son équipage, ses armes, ses chariots & ses chevaux. Ce qui facilita son évasion, ce fut la situation de sa maison qui étoit environnée de bois, comme l'étoient presque toutes celles des

Gaules

frumento, quod circum se habebat, erepto; rhedis, equisque comprehensis; ipsum effugere mortem. Sed hoc eo factum est, quod, ædificio circumdato silva, (ut sunt fere domicilia Gallorum, qui, vitandi æstus causa, plerumque silvarum ac fluminum petunt propinquitates); comites familiaresque ejus angusto in loco equitum nostrorum vim paullisper sustinuerunt. Iis pugnantibus, illum in equum quidam ex suis intulit: fugientem silvæ texerunt. Sic & ad subeundum periculum, & ad vitandum, multum fortuna valuit.

Gaules, qui, pour se garantir des ardeurs du soleil, les bâtissent dans le voisinage des forêts & des rivières. Ses amis & ses gens ayant arrêté quelque tems les Romains dans un défilé, un des siens lui donna son cheval, & les bois couvrirent sa fuite; ainsi la fortune eut grande part au danger où il se trouva alors & à la manière dont il s'en tira.

XXXI. Ambiorix copias suas judicione non conduxerit, quod prœlio dimicandum non existimaverit; an tempore exclusus, & repentino equitum adventu prohibitus fuerit, quum reliquum

XXXI. Ambiorix ne rassembla pas ses troupes : on ignore la raison qu'il eut : la seule précaution qu'il prit, fut d'envoyer dans tous les pays les ordres secrets à chacun de veiller comme il pourroit à sa sûreté particulière; les uns se sauvèrent dans les Ardennes, d'autres

Avant J. C. 53. An de Rome 601.

exercitum subsequi crederet; dubium est : sed certe, clam dimissis per agros nunciis, sibi quemque consulere jussit; quorum pars in Arduennam silvam, pars in continentes paludes perfugit. Qui proximi Oceanum fuerunt ; ii in insulis sese occultaverunt, quas æstus efficere consuerunt : multi, ex suis finibus egressi, se suaque omnia alienissimis crediderunt. Cativulcus rex dimidiæ partis Eburonum, qui una cum Ambiorige consilium inie-

dans des marais ; ceux qui étoient voisins de l'Océan se cachèrent dans ces îles que le reflux laissoit à sec ; plusieurs abandonnèrent entièrement leur pays & allèrent se confier, eux & leur fortune, à des peuples étrangers, avec qui ils n'avoient aucune liaison. Cativulcus, Roi de la moitié de la nation, Prince cassé de vieillesse & hors d'état de supporter, par son grand âge, les fatigues de la guerre & de la fuite, après avoir maudit mille fois Ambiorix qui l'avoit embarqué dans cette révolte, s'empoisonna avec de l'if, arbre très-commun dans la Gaule & dans la Germanie (*a*).

(*a*) On voit avec peine les habitans de cet infortuné pays abandonner leurs maisons, leurs champs, enfin tous leurs biens, fuir de tous côtés sans savoir où s'arrêteront leurs pas, & se réfugier chez des peuples qu'à peine ils connoissoient. Cet exemple prouve que les calamités des peuples n'ont souvent leur source que dans l'ambition des Souverains qui, sous prétexte du bien général, ne cherchent qu'à satisfaire leurs passions, & qui, pour une perspective avantageuse qui, presque toujours, ne leur est que personnelle, sacrifient les biens, le repos & le sang de leurs sujets, comme si ce sang n'étoit pas aussi précieux que le leur, & comme si leur propre bonheur ne dépendoit pas de celui de leurs sujets, qu'ils immolent à leur cupidité & à leurs caprices.

rat; ætate jam confectus, quum laborem aut belli aut fugæ ferre non posset; omnibus precibus detestatus Ambiorigem, qui ejus consilii auctor fuisset; taxo, cujus magna in Gallia Germaniaque copia est, se exanimavit.

XXXII. Segni Condrusique, ex gente & numero Germanorum, qui sunt inter Eburones Trevirosque; legatos ad Cæsarem miserunt, oratum, ne se in hostium numero duceret; neve omnium Germanorum, qui essent citra Rhenum, causam esse unam judicaret: nihil se de bello cogitasse; nulla Ambiorigi auxilia misisse. Cæsar, explorata re quæstione captivorum; si qui ad eos Eburones ex fuga convenissent, ad se ut reducerentur imperavit: si ita fecissent, fines eorum se violaturum negavit.

XXXII. Les Segni (*) & les Condrusi, qui sont réputés originaires de la Germanie, situés entre les Eburons & les Treviri, craignant à leur tour que les armées qui inondoient les provinces voisines, ne vinssent aussi ravager leurs campagnes, envoyèrent des Députés à César, pour le prier de ne point envelopper dans la même cause des Germains établis de ce côté-ci du Rhin, devant être très-assuré qu'ils n'avoient jamais donné aucun secours à Ambiorix. César s'en étant informé à quelques prisonniers & ayant reconnu la vérité de ce qu'ils disoient, leur promit de ne faire aucun dégât chez eux, à condition cependant qu'ils lui renverroient les sujets d'Ambiorix

(*) Ceux du pays de Limbourg.

Avant J. C. 53. An de Rome 601.

Tum, copiis in tres partes distributis, impedimenta omnium legionum Atuatucam contulit. Id castelli nomen est. Hoc fere est in mediis Eburonum finibus; ubi Titurius atque Arunculeius, hiemandi causa, consederant. Hunc cum reliquis rebus locum probabat Cæsar, tum, quod superioris anni munitiones integræ manebant, ut militum laborem sublevaret: præsidio impedimentis legionem quartam & decimam reliquit, unam ex iis tribus, quas proxime conscriptas ex Italia transduxerat. Ei legioni castrisque Quintum Tullium Ciceronem præfecit, ducentosque equites attribuit.

XXXIII. Partito exercitu, T. Labienum cum legionibus tribus ad Oceanum versus, in eas partes quæ Menapios attingunt, proficisci

qui avoient cherché une retraite chez eux; ensuite il partagea ses troupes en trois corps & fit transporter le bagage de toutes ses Légions dans le château d'Atuatuca (*). Ce château, le même où Titurius & Arunculeius avoient hiverné avant leur défaite, étoit situé à peu près au centre du pays des Eburons. César le préféra pour plusieurs raisons, entr'autres parce que les fortifications qui y avoient été faites l'année précédente, étant encore dans leur entier, cela épargnoit beaucoup de travail à ses soldats. Il y laissa pour garder le bagage, la quatorzième Légion, une des trois qui avoient été levées nouvellement en Italie. Il confia cette Légion & la garde du camp à Q. Tullius Cicéron, & lui laissa deux cents chevaux.

(*) Tongres.

XXIII. Ces dispositions faites, il envoie T. Labiénus avec trois Légions vers l'Océan, dans les parties qui avoisinent les Menapii, & Trébonius eut ordre de marcher avec un pareil nombre dans la

jubet. Caium Trebonium cum pari legionum numero ad eam regionem, quæ Atuaticis adjacet, depopulandam mittit: ipse cum reliquis tribus ad flumen Scaldim, quod influit in Mosam, extremasque Arduennæ partes, ire constituit; quo cum paucis equitibus profectum Ambiorigem audiebat. Discedens, post diem septimam sese reversurum confirmat: quam ad diem ei legioni, quæ in præsidio relinquebatur, deberi frumentum sciebat. Labienum Treboniumque hortatur, si Reipublicæ commodo facere possint, ad eam diem revertantur; ut, rursus communicato consilio, exploratisque hostium rationibus, aliud initium belli capere possint.

province voisine des Atuatici, & de la ravager. Pour lui il se porta avec les trois Légions qui restoient sur le Scaldis (*), afin de se rendre à l'extrémité des Ardennes, où il avoit appris qu'Ambiorix s'étoit retiré avec quelque cavalerie. A son départ il assura Cicéron qu'il feroit de retour dans sept jours, terme auquel devoit se faire la distribution du bled à la Légion restée à la garde des bagages; il recommanda aussi à Labiénus & à Trébonius de revenir dans le même-tems, si cela se pouvoit sans préjudicier en rien au bien des affaires, parce qu'il désiroit délibérer de nouveau avec eux sur les desseins de l'ennemi, & aviser ensemble ce qu'il y auroit à changer dans leur plan pour terminer cette campagne avec avantage.

Avant J. C. 53.
An de Rome 601.

(*) l'Escaut

XXXIV. Erat, ut supra demonstravimus, manus certa nulla; non præsidium, non

XXXIV. Il n'y avoit dans tout le pays, comme nous l'avons vu plus haut, aucune troupe réglée

Avant J. C. 51. An de Rome 601.

oppidum, quod se armis defenderet; sed in omnes partes dispersa multitudo. Ubi cuique aut vallis abdita, aut locus silvestris, aut palus impedita, spem præsidii aut salutis aliquam offerebat; consederat. Hæc loca vicinitatibus, erant nota; magnamque res diligentiam requirebat, non in summa exercitus tuenda (nullum enim poterat universis, ab perterritis ac dispersis, periculum accidere): sed in singulis militibus conservandis. Quæ tamen, ex parte, res ad salutem exercitus pertinebat: nam & prædæ cupiditas, multos longius evocabat; & silvæ incertis occultisque itineribus, confertos adire prohibebant. Si negotium confici, stirpemque hominum sceleratorum interfici vellet; dimittendæ plures manus, diducendi-

sur pied, ni forts ni villes qui se défendissent; ce n'étoit qu'une populace dispersée en divers endroits: les bois, les marais, les cavernes, les endroits les plus cachés & les plus sauvages, tout leur étoit bon, pourvu qu'ils se crussent en sûreté. Ces lieux étoient connus du voisinage; mais il ne falloit pas moins prendre des précautions pour y pénétrer, non que l'armée entière eût rien à craindre d'un peuple dispersé & effrayé; mais la conservation de chaque soldat en particulier étoit intéressante, & regardoit en partie le salut de l'armée; attirés au loin par l'avidité du pillage, ils pouvoient tomber entre les mains des ennemis avec d'autant plus de facilité, que les chemins leur étoient inconnus & que l'épaisseur des bois les empêchoit d'aller en troupes: que si on vouloit terminer cette guerre & extirper cette race de Barbares, il falloit envoyer plusieurs détachemens & lâcher la bride aux soldats; si au contraire on les retenoit en corps attachés à leurs enseignes, suivant l'ordre &

Avant J. C. 53. An de Rome 601.

que erant milites : si continere ad signa manipulos vellet, ut instituta ratio & consuetudo exercitus Romani postulabat ; locus ipse erat præsidio barbaris ; neque ex occulto insidiandi, & dispersos circumveniendi, singulis deerat audacia. At in ejusmodi difficultatibus, quantum diligentia provideri poterat, providebatur : ut potius in nocendo aliquid omitteretur, etsi omnium animi ad ulciscendum ardebant ; quam cum aliquo detrimento militum noceretur. Cæsar ad finitimas civitates nuncios dimittit : omnes evocat spe prædæ, ad diripiendos Eburones ; ut potius in silvis Gallorum vita, quam legionariorum, periclitetur ; simul ut, magna mul-

l'usage des Romains, la nature même du pays défendoit les Barbares, qui ne manquoient pas de courage pour tendre des embuscades & envelopper ceux qui s'écartoient. Au milieu de ces difficultés, quelque grande que fût l'animosité des Romains contre ces peuples, César aimoit mieux ne pas pousser les choses à l'extrémité, que de trop exposer ses troupes; cependant il imagina un moyen qui remplissoit toutes ses vues; il employa les Gaulois à la ruine des Gaulois : il envoya des couriers dans tous les Etats voisins, pour engager les peuples, sous l'espérance du butin, à piller les Eburons. Aimant mieux exposer la vie des Gaulois dans ces bois, que celle de ses troupes, & comme il désiroit que cette race de Barbares fût exterminée, de façon qu'il n'en restât ni nom ni vestiges, il espéra, qu'enveloppés de toutes parts par un si grand nombre de gens acharnés à leur destruction, ils serviroient la haine des Romains (*a*) : l'espérance du pillage

(*a*) Il falloit que César comptât bien sur sa puissance & sur la terreur qu'il

Avant J. C. 53. An de Rome 601.

titudine circumfusa, pro tali facinore stirps ac nomen civitatis tollatur. Magnus undique numerus celeriter convenit.

ne manqua pas d'y en attirer en peu de tems un très-grand nombre.

---

avoit inspirée à toute la Gaule, pour employer des Gaulois à la destruction d'autres Gaulois. Il semble cependant que César présuma de son autorité, puisque deux mille Germains, par l'espérance du pillage, après avoir fait un grand butin, profitèrent de ce prétexte pour attaquer le camp de Cicéron, & peu s'en fallut qu'il ne fut forcé & ses troupes taillées en pièces. Comme César n'avoit point mis de bornes au nombre de Gaulois qu'il avoit fait appeller pour ravager le pays des Liégeois, les Germains profitèrent de cette permission & vinrent prendre part au butin. Il étoit d'ailleurs possible que les uns & les autres y entrassent à main armée & en très-grand nombre; qu'ils ramassassent les fuyards & qu'ils en formassent une armée formidable avec laquelle ils auroient attaqué le camp de Cicéron, taillé en pièces sa Légion, pillé son bagage, & s'ils n'avoient pas pu trouver jour à en attaquer d'autres, se retirer dans leur pays avec le butin qu'ils auroient fait. Ce que deux mille Germains avoient osé tenter, une armée l'auroit plus certainement exécuté. César espéra, sans doute, que les Gaulois seroient plus occupés à dévaster le pays qu'à se rassembler en corps d'armée & profiter de l'occasion pour recommencer la guerre; il n'imaginoit peut-être pas aussi que les Germains useroient de la permission donnée aux Gaulois. C'étoit une belle occasion pour eux de marcher en force chez les Liégeois, non pour les détruire; mais pour se joindre à eux, & profiter de l'absence de César pour attaquer les Romains qui étoient dans le pays. Quelqu'empire que l'intérêt ait sur les hommes, celui de la liberté est encore plus fort, & le moyen dont se servit César pour détruire les Liégeois, pouvoit contribuer à les conserver, & même à rendre la liberté à toutes les Gaules, si la nation avoit été moins effrayée, si elle avoit mieux su s'entendre, & si elle avoit eu des Chefs capables de la conduire, & qui eussent su profiter de la sécurité de César,

XXXV. Pendant

XXXV. Hæc in omnibus Eburonum partibus gerebantur ; diesque appetebat septimus, quem ad diem Cæsar ad impedimenta legionemque reverti constituerat. Hic, quantum in bello fortuna possit, & quantos afferat casus, cognosci potuit. Dissipatis ac perterritis hostibus, ut demonstravimus ; manus erat nulla, quæ parvam modo timoris causam afferret. Trans Rhenum ad Germanos pervenit fama ; diripi Eburones, atque ultro omnes ad prædam evocari. Cogunt equitum duo millia Sigambri, qui sunt proxime Rheno ; a quibus receptos ex fuga Tenchtheros atque Usipetes, supra docuimus : transeunt Rhenum navibus ratibusque, triginta millibus passuum infra eum locum, ubi pons erat imperfectus, præsidiumque

XXXV. Pendant que de toutes parts on traitoit ainsi les Eburons, le septième jour approchoit, auquel César avoit promis de se rendre à la Légion qui gardoit les bagages. La fortune donna encore ici une preuve nouvelle de son pouvoir à la guerre. Le bruit étant parvenu chez les Germains qui habitent au-delà du Rhin, que le pays des Eburons avoit été livré au pillage, & que toutes les Cités voisines avoient été invitées à venir participer au butin. Sur cela les Sicambres assemblent deux mille hommes de cavalerie, passent le Rhin sur des radeaux & dans des barques à trente milles au-dessus du dernier pont de César, entrent chez les Eburons, ramassent plusieurs de ceux que la fuite avoit dispersés, & prennent quantité de bétail, dont ils sont très-avides : encouragés par ce succès, ils pénètrent plus avant ; ni les bois ni les marais n'arrêtent ces hommes accoutumés dès l'enfance à la guerre & au brigandage ; s'étant informés de leurs prisonniers où étoit César, ils apprennent qu'il s'étoit éloigné

Avant J. C. 53. An de Rome 601.

ab Cæſare relictum : primos Eburonum fines adeunt : multos ex fuga diſperſos excipiunt : magno pecoris numero, cujus ſunt cupidiſſimi barbari, potiuntur. Invitati prædà, longius procedunt. Non hos palus in bello latrociniiſque natos, non ſilvæ morantur : quibus in locis ſit Cæſar, ex captivis quærunt : profectum longius reperiunt, omnemque exercitum diſceſſiſſe cognoſcunt. Atque unus ex captivis : Quid vos, inquit, hanc miſeram ac tenuem ſectamini prædam, quibus jam licet eſſe fortunatiſſimis ? tribus horis Atuatucam venire poteſtis : huc omnes ſuas fortunas exercitus Romanorum contulit. Præſidii tantum eſt, ut ne murus quidem cingi poſſit, neque quiſquam egredi extra munitiones audeat. Oblata

avec toute ſon armée. Un Eburon oſa leur propoſer d'enlever les bagages des Romains : Pourquoi, leur dit-il, vous amuſer à une proie de ſi peu de valeur, tandis que vous pouvez en un moment vous enrichir ? dans trois heures vous pouvez être à Atuatuca : là ſont toutes les richeſſes & le bagage de l'armée romaine, & les troupes reſtées à leur garde ſont en ſi petit nombre, qu'elles ne ſuffiſent pas pour border le rempart, & que depuis le départ de Céſar perſonne encore n'a oſé ſortir du camp. Les Sicambres, flattés d'une ſi douce eſpérance, cachent le butin qu'ils avoient fait & marchent à Atuatuca ſous la conduite du même qui les avoit ſi bien inſtruits.

ſpe ; Germani, quam nacti erant prædam, in occulto relinquunt : ipſi Atuatucam contendunt; uſi eodem duce, cujus hæc indicio cognoverant.

XXXVI. Cicero, qui per omnes ſuperiores dies, præceptis Cæſaris, ſumma diligentia milites in caſtris continuiſſet ; ac ne calonem quidem quemquam extra munitionem egredi paſſus eſſet : ſeptimo die, diffidens Cæſarem de numero dierum fidem ſervaturum ; quod longius eum progreſſum audiebat, neque ulla de ejus reditu fama afferebatur ; ſimul, eorum permotus vocibus, qui illius patientiam, pene obſeſſionem appellabant, ſiquidem ex caſtris egredi non liceret ; nullum hujuſmodi caſum exſpectans, quo, novem oppoſitis legionibus, maximoque equi-

XXXVI. Cicéron qui tous les jours précédens avoit, ſuivant l'ordre de Céſar, retenu avec le plus grand ſoin les ſoldats dans le camp, & qui n'avoit pas même permis à un ſeul valet de ſortir de l'enceinte de ſes retranchemens ; le ſeptième jour, déſeſpérant de voir Céſar de retour au jour marqué, vu que les nouvelles qui lui arrivoient portoient toutes qu'il étoit allé plus avant, touché d'ailleurs des plaintes de ſes ſoldats, qui lui crioient ſans ceſſe qu'on étoit donc aſſiégé, puiſqu'on n'oſoit ſortir, envoie cinq cohortes couper du bled à trois milles du camp [1], dans un endroit qui n'en étoit ſéparé que par une colline. Il crut pouvoir le faire avec d'autant plus de ſûreté qu'il avoit autour de lui neuf Légions & une cavalerie conſidérable. Avec

Avant J.C. 53.
An de Rome 601.

tatu, difperfis ac pene deletis hoftibus, in millibus paffuum tribus offendi poffet; quinque cohortes frumentatum in proximas fegetes mifit, quas inter & caftra unus omnino collis intererat. Complures erant in caftris ex legionibus ægri relicti: ex quibus qui hoc fpatio dierum convaluerant, circiter trecenti, fub vexillo una mittuntur. Magna præterea multitudo calonum, magna vis jumentorum, quæ in caftris fubfederat; facta poteftate, fequitur.

ces cohortes fortirent les malades de l'armée qu'on lui avoit laiffés, & qui, dans cet intervalle, s'étoient un peu rétablis. Cette dernière troupe fut réunie fous la même enfeigne, au nombre d'environ trois cents hommes : le tout fut fuivi par une grande quantité de valets & de bêtes de charge (*a*).

(*a*) Cicéron oublia, dans cette circonftance, fa prudence, fa fermeté & l'obéiffance qu'il devoit à Céfar : les plaintes de fes foldats n'auroient point dû l'inquiéter, & les ordres de Jules devoient être facrés pour lui. Or, Céfar lui avoit ordonné de ne laiffer fortir de fon camp aucun foldat, jufqu'à fon retour, qui devoit être le feptième jour ; mais fur des nouvelles vagues qu'il reçut que Céfar s'étoit éloigné & avoit marché en avant, fur quelques murmures de fes foldats, il en fait fortir une partie avant le tems auquel Céfar lui avoit dit qu'il reviendroit. Il auroit dû au moins attendre le huitième jour, en fuppofant encore qu'il manquât de vivres : au furplus, douze heures de plus ou de moins, n'auroient pas mis là difette dans fon camp ; d'autant que la cavalerie de Céfar arriva la même nuit que Cicéron avoit

XXXVII. Hoc ipso tempore, casu Germani equites interveniunt; protinusque eodem illo, quo venerant, cursu, ab Decumana porta in castra irrumpere conantur: nec prius sunt visi, objectis ab ea parte silvis, quam castris appropinquarent, usque eo, ut qui sub vallo tenderent mercatores, recipiendi sui non haberent facultatem. Inopinantes nostri, re nova perturbantur; ac vix primum impetum cohors in statione sustinet. Circumfunduntur hostes ex reliquis partibus, si quem aditum reperire possent. Ægre nostri portas tuentur; reli-

XXXVII. Dans ce même tems la cavalerie des Germains arrive, & sur le champ elle tâche de pénétrer par la porte Décumane : elle avoit profité d'un bois qui la couvroit, & on ne la vit que lorsqu'elle fut proche du camp; de sorte que les marchands qui étoient établis au pied du rempart, au-dehors, n'eurent pas le tems de se retirer. Les Romains étonnés d'une irruption aussi inattendue, se troublent au point que la cohorte qui étoit de garde put à peine soutenir le premier choc. Les ennemis se répandent de tous côtés pour chercher un endroit par où ils pussent pénétrer. Les Romains sachant que le château se défendoit lui-même, tant par sa situation que par les retranchemens qu'on y avoit ajoutés, s'attachent à la défense des

été attaqué, & César le lendemain avec toutes ses Légions. L'événement apprit à Cicéron; mais trop tard, combien il est dangereux d'écouter les plaintes inconsidérées du soldat, qui ne peut savoir les raisons qu'on peut avoir pour le faire rester dans son camp, ou pour lui faire faire une marche en avant ou en arrière, ou pour se refuser à un combat; & combien il est essentiel à tout Officier général ou autre, qui commande dans un poste, de suivre exactement les ordres du Général en chef.

Avant J. C. 53. An de Rome 601.

quos aditus locus ipse per se, munitio que defendit. Totis trepidatur castris; atque alius ex alio causam tumultus quærit: neque quo signa ferantur, neque quam in partem quisque conveniat, provident. Alius, jam capta castra pronunciat: alius, deleto exercitu atque Imperatore, victores barbaros venisse contendit: plerique novas sibi ex loco religiones fingunt; Cottæque & Titurii calamitatem, qui in eodem occiderint castello, ante occulos ponunt. Tali timore omnibus perterritis; confirmatur opinio barbaris, ut ex captivo audierant, nullum esse intus præsidium. Perrumpere nituntur; seque ipsi adhortantur, ne tantam fortunam ex manibus dimittant.

portes. On se demandoit les uns aux autres la cause d'un pareil trouble: personne ne pensoit ni à rassembler les soldats, ni à leur indiquer les endroits où ils devoient combattre. On disoit que déja les ennemis s'étoient emparé du camp; l'autre que l'armée entière avoit été détruite, César tué, & qu'après leur victoire, les Barbares venoient tomber sur eux: la plupart se forgeoient de ridicules superstitions, disant que ce lieu portoit malheur, que déja Titurius & Cotta y avoient été défaits. A la vue d'une telle consternation, les Barbares se confirmant dans l'idée que la garnison étoit très-foible, redoublent d'autant plus d'efforts & s'exhortent les uns les autres à ne pas laisser échapper de si grandes richesses.

XXXVIII. Erat æger in præsidio relictus Publius Sex-

XXXVIII. On avoit laissé malade dans le fort Publius Sextius

tius Baculus, qui primum pilum apud Cæsarem duxerat; cujus mentionem superioribus prœliis fecimus; ac diem jam quintum cibo caruerat. Hic, diffisus suæ atque omnium saluti, inermis ex tabernaculo prodit : videt imminere hostes, atque in summo esse rem discrimine : capit arma a proximis atque in porta consistit. Sequuntur hunc centuriones ejus cohortis, quæ in statione erat : paullisper prœlium una sustinent. Relinquit animus Sextium gravibus acceptis vulneribus : ægre, per manus tractus, servatur. Hoc spatio interposito, reliqui sese confirmant; tantum ut in munitionibus consistere audeant, speciemque defensorum præbeant.

XXXIX. Interim, confecta frumentatione, milites nostri clamorem exaudiunt;

Baculus, qui avoit servi sous César en qualité de Primipile, dont nous avons fait mention dans le récit des combats précédens. Depuis cinq jours il n'avoit pris aucune nourriture : comptant peu de se sauver & de pouvoir sauver les autres, il sort de sa tente sans armes, voit l'ennemi prêt d'entrer & le péril très-pressant, il se saisit des armes qu'il trouve à sa portée & défend la porte. Il est suivi des Centurions de la cohorte qui étoit de garde, & tous ensemble ils soutiennent l'attaque pendant quelque tems. Baculus ayant été fort blessé, s'évanouit; à peine peut-on le sauver en l'enlevant entre les bras : cependant l'effort qu'il avoit fait rassure assez de soldats pour qu'ils osent tenir ferme dans les retranchemens & les défendre.

XXXIX. Dans ce moment, les nôtres qui avoient été au fourrage ayant entendu le bruit de l'attaque,

Avant J. C. 53. An de Rome 601.

præcurrunt equites ; quanto res sit in periculo, cognoscunt. Hic vero nulla munitio est, quæ perterritos recipiat. Modo conscripti, atque usus militaris imperiti, ad tribunum militum centurionesque ora convertunt ; quid ab his percipiatur, exspectant. Nemo est tam fortis, quin rei novitate perturbetur. Barbari, signa procul conspicati, ab oppugnatione desistunt : rediisse primo legiones credunt, quas longius discessisse ex captivis cognoverant : Postea, despecta paucitate, ex omnibus partibus impetum faciunt.

la cavalerie accourt & voit le danger éminent ; les soldats nouvellement levés & peu expérimentés, n'appercevant aucune fortification qui pût les défendre, jettent des regards étonnés sur leurs Tribuns & leurs Centurions, & attendent avec inquiétude quels moyens on leur fournira ; les plus résolus sont troublés de cet accident imprévu. Les Barbares appercevant de loin les enseignes, abandonnent l'attaque, persuadés que les Légions qu'on leur avoit dit fort éloignées reviennent toutes au camp ; mais bientôt instruits du petit nombre de ces troupes, ils fondent sur elles de toutes parts (*a*).

(*a*) Si dans le moment que les ennemis abandonnèrent l'attaque du camp, Cicéron avoit eu assez de présence d'esprit pour faire sortir une partie des troupes qui lui restoient, que l'autre fut demeurée à la garde du camp, ce secours que les cinq cohortes auroient vu venir à elles, les auroient non-seulement animées à se défendre avec courage, mais encore à marcher à l'ennemi qui alors se seroit vu attaqué par devant & par derrière ; mais les esprits troublés étoient saisis de crainte ; Cicéron même, dont César ne

XL. Les

XL. Calones in proximum tumulum procurrunt; hinc celeriter dejecti, se in signa manipulosque conjiciunt: eo magis timidos perterrent milites. Alii, cuneo facto ut celeriter perrumpant, censent: quoniam tam propinqua sint castra; &, si pars aliqua circumventa ceciderit, at reliquos servari posse, confidunt. Alii, ut in jugo consistant, atque eumdem omnes ferant casum. Hoc veteres

XL. Les valets s'enfuirent sur une hauteur voisine, d'où ayant été chassés, aussi-tôt ils se jettent entre les rangs & augmentent la frayeur des troupes: les uns veulent former le coin pour percer au travers des ennemis, jusqu'au camp qui étoit très-proche, espérant que s'ils perdoient quelques hommes, le reste du moins pourroit échapper; d'autres vouloient que l'on fit ferme sur la colline & que tous ensemble ils courussent la même fortune. Les vétérans qui, comme nous l'avons remarqué, étoient allés au fourrage avec les cohortes,

parle point dans le récit qu'il fait de cette attaque des Germains, étoit probablement aussi troublé que les autres. On a peine à comprendre comment l'homme est si différent de lui-même dans les diverses circonstances de sa vie, qui se succèdent les unes aux autres. Cicéron, dans le Hainaut, attaqué par une armée presqu'innombrable, soutient avec le plus grand courage & la plus grande fermeté les attaques réitérées des ennemis, pourvoit à tout avec une présence d'esprit admirable; enfin se défend avec tant d'opiniâtreté, qu'il donne le tems à César de marcher à son secours. Ici ce même Cicéron n'est attaqué que par une poignée de Germains, il se trouble, ses troupes s'épouvantent, il ne donne aucun ordre, ou s'il en donne, il n'est point exécuté, & finit par perdre une grande partie des cinq cohortes qu'il avoit envoyé pour couper des bleds. Cette différence de l'homme à lui-même est incompréhensible; elle doit le rendre bien petit à ses propres yeux, puisqu'il ne peut jamais compter sur lui.

Avant J. C. 53. An de Rome 601.

non probant milites, quos ſub vexillo una profectos docuimus : itaque inter ſe cohortati, duce C. Trebonio equite Romano qui eis erat præpoſitus, per medios hoſtes perrumpunt; incolumeſque ad unum omnes in caſtra perveniunt. Hos ſubſecuti calones equiteſque eodem impetu, militum virtute ſervantur. At ii qui in jugo conſtiterant, nullo etiam nunc uſu rei militaris percepto; neque in eo quod probaverant conſilio permanere, ut ſe loco ſuperiore defenderent; neque eam, quam profuiſſe aliis vim celeritatemque viderant, imitari potuerunt : ſed ſe in caſtra recipere conati, iniquum in locum demiſerunt. Centuriones, quorum nonnulli ex inferioribus ordinibus reliquarum legionum, cauſa virtutis, in ſuperiores

voyant que le dernier parti, mauvais en lui-même, alloit prévaloir, s'exhortent entr'eux à faire une action digne de leur expérience & de leur valeur; ils partent ſous les ordres de C. Trébonius leur Chef, percent à travers les ennemis, & arrivent tous au camp ſans avoir perdu un ſeul homme : les valets & la cavalerie, profitant d'un effort auſſi heureux, les ſuivent & arrivent de même au camp, ſauvés par la bravoure de ces vétérans. Le ſuccès fut bien différent pour ceux qui s'étoient arrêtés ſur la colline ſans aucune expérience; ils ne ſurent ni perſévérer dans le parti qu'ils avoient choiſi, en ſe défendant avec courage, ni imiter la vigueur & la prompte exécution qu'ils avoient vu ſi bien réuſſir aux autres : ils firent bien quelques efforts pour gagner le camp, mais en y marchant ils s'engagèrent maladroitement dans un très-mauvais poſte. Les Centurions qui, par leur valeur avoient mérité d'être tirés des bas emplois des autres Légions pour être élevés à ce grade dans ces nouvelles cohortes, crai-

erant ordines hujus legionis transducti, ne ante partam rei militaris laudem amitterent; fortissime pugnantes conciderunt. Militum pars, horum virtute summotis hostibus, præter spem, incolumis in castra pervenit: pars, a barbaris circumventa, periit.

gnant de perdre la gloire qu'ils s'étoient acquise, combattirent avec la plus grande vigueur & se firent tous tuer : leur courage, en périssant, fut encore utile à leurs soldats; une partie voyant un passage que la valeur de leurs Officiers leur avoit ouvert, se sauva contre toute espérance, le reste enveloppé par les ennemis, périt jusqu'au dernier (*a*).

(*a*) Si l'on n'étoit pas persuadé de l'avantage immense qu'il y a à avoir de vieilles troupes habituées de longue main aux dangers, & qu'aucun évènement ne peut étonner, sur un plus grand nombre de soldats nouvellement levés, qui ne connoissent que la manière dont ils doivent se servir de leurs armes; mais qui n'en ont point encore fait usage devant l'ennemi, l'exemple de ceux qui restèrent sur la colline convaincroit qu'il est plus avantageux d'avoir dix milles hommes de vieilles troupes sous ses ordres, que trente mille qui n'ont jamais fait la guerre, & qui n'ont fait que pirouetter sur le champ de Mars ou sur des terreins préparés & destinés à y exercer des troupes : on seroit encore convaincu qu'avec de vieilles troupes, on peut tenter bien des entreprises auxquelles on ne songeroit même pas avec de nouvelles. Si, dans la circonstance dont il s'agit, les Centurions des cinq nouvelles cohortes, qui virent les trois cents vétérans suivre C. Trébonius leur Chef, & se faire jour à travers les ennemis, eussent suivi leur exemple; s'ils se fussent mis sous les ordres de Trébonius eux & leurs cohortes, il n'est pas douteux que la plus grande partie, même tous, seroient rentrés dans le camp. En supposant que Trébonius n'eût pas d'ordre à leur donner, sa noble résolution auroit dû lui adjuger le commandement. Il y a des occasions où le plus éclairé doit commander de droit aux autres, sur-tout quand il s'agit du salut & de la

Avant J. C. 53. An de Rome 601.

XLI. Germani, desperata expugnatione castrorum, quod nostros jam constitisse in munitionibus videbant; cum ea præda, quam in silvis deposuerant, trans Rhenum sese receperunt. Ac tantus fuit, etiam post discessum hostium, terror; ut ea nocte,

VLI. Les Germains n'espérant plus d'escalader le camp, voyant de toutes parts les Romains en état de défense & border les retranchemens, repassent le Rhin avec le butin qu'ils avoient caché dans les forêts. Cependant la frayeur que ces Barbares avoient inspiré aux soldats de Cicéron avoit été telle, que même après leur retraite, ils

vie d'un nombre d'hommes précieux à l'État; d'ailleurs le parti généreux que prirent ces trois cents vétérans, devoit exciter les autres à suivre leur exemple. Ces jeunes soldats nouvellement levés n'avoient point l'expérience des vétérans; mais leurs Chefs devoient l'avoir, puisqu'ils avoient été tirés de ce même corps pour commander ces nouvelles cohortes; ils auroient dû se servir de leur autorité pour les joindre aux trois cents vétérans, & sauver leur honneur & celui de la République. Malheureusement le nombre des ignorans est toujours plus nombreux que celui des gens éclairés, & c'est communément l'avis du plus grand nombre qui l'emporte. Le malheur est encore que lorsqu'il n'y a pas de Chef désigné qui ait une autorité marquée sur les autres Chefs, chacun dans sa partie veut commander, chacun a une opinion à lui, bien ou mal fondée, suivant ses lumières ou son plus ou moins de courage; il résulte delà une indécision, un désordre qui cause la perte totale des troupes. Si Cicéron avoit donné à C. Trébonius, ou à tout autre, le commandement général des troupes détachées, il n'en auroit pas perdu la plus grande partie; mais chaque cohorte avoit ses officiers, les trois cents vétérans les leur, & chacun commanda suivant sa volonté & ses lumières. Cet inconvénient du commandement mixte & partagé, est un des plus grands vices qu'il puisse y avoir, soit dans la conduite générale des armées, soit dans les détachemens particuliers.

quum C. Volufenus miffus cum equitatu ad caftra veniffet, fidem non faceret adeffe cum incolumi Cæfarem exercitu. Sic omnium animos timor præoccupaverat, ut, pene alienata mente, deletis omnibus copiis, equitatum tantum fe ex fuga recipiffe dicerent; neque, incolumi exercitu, Germanos caftra oppugnaturos fuiffe contenderent: quem timorem Cæfaris adventus fuftulit.

XLII. Reverfus ille, eventus belli non ignorans; unum, quod cohortes ex ftatione & præfidio effent emiffæ, queftus; ne minimo quidem cafui locum relinqui debuiffe, multum fortunam in repentino hoftium adventu potuiffe, indicavit; multo etiam amplius, quod pene ab ipfo vallo portifque caftrorum barbaros avertiffent. Quarum

ne purent ajouter foi à C. Voluſénus, qui, étant revenu la même nuit avec la cavalerie, les affuroit que Céfar arrivoit avec toute fon armée en bon état. La crainte s'étoit fi fort emparée de leurs efprits, que comme s'ils euffent perdu le fens, ils s'obftinoient à lui foutenir que les Légions avoient été taillées en pièces, & que la cavalerie feule avoit échappé au carnage : ils prétendoient que fans cela jamais les Germains n'auroient ofé venir les attaquer. L'arrivée de Céfar put feule raffurer les troupes de Cicéron.

XLII. A fon retour, comme il connoiffoit l'incertitude des événemens de la guerre, il ne fe plaignit que de ce que l'on avoit fait fortir les cohortes de leurs retranchemens & de ce qu'on les avoit expofées au moindre rifque; que l'arrivée fubite des Germains auroit pu leur être très-préjudiciable, d'autant qu'ils avoient eu bien de la peine à chaffer les Barbares des retranchemens & des poftes du camp: mais ce qui lui parut le plus furprenant, c'eft que ces Barbares,

Avant J. C. 53. An de Rome 601.

omnium rerum maxime admirandum videbatur, quod Germani, qui eo consilio Rhenum transierant, ut Ambiorigis fines depopularentur; ad castra Romanorum delati, optatissimum Ambiorigi beneficium obtulerunt.

XLIII. Cæsar, ad vexandos rursus hostes profectus; magno coacto numero ex finitimis civitatibus, in omnes partes dimittit. Omnes vici atque omnia ædificia, quæ quisque conspexerat, incendebantur; præda ex omnibus locis agebatur: frumenta non solum a tanta multitudine jumentorum atque hominum consumebantur, sed etiam anni tempore atque imbribus procubuerant: ut, si qui etiam in præsentia se occultassent; tamen iis, deducto exercitu, rerum omnium inopia pereundum videretur.

qui n'avoient passé le Rhin que pour ravager le pays des Eburons, eussent au contraire rendu à ces peuples le plus signalé service en attaquant Cicéron.

XLIII. Après cela César marcha de nouveau sur les terres des ennemis, toujours obstiné à la poursuite des Eburons & d'Ambiorix. Il envoya par-tout ce grand nombre de troupes que les peuples voisins lui avoient fournies. Tous leurs bourgs furent brûlés, leurs maisons furent réduites en cendres, tout fut mis au pillage; non-seulement les hommes & les chevaux consumoient les bleds, mais comme si les élémens eussent aussi voulu contribuer à la désolation de ce malheureux pays, les pluies & les mauvais tems abîmèrent ce qui auroit pu échapper: le dégât fut par-tout si terrible, que si quelqu'un de ces infortunés pût échapper par hasard en se cachant, il

Ac sæpe in eum locum ventum est; tanto in omnes partes diviso equitatu, ut non modo visum ab se Ambiorigem in fuga captivi, sed nec plane etiam abisse ex conspectu contenderent; ut, spe consequendi illata, atque infinito labore suscepto, qui se summam a Cæsare gratiam inituros putarent, pene naturam studio vincerent; semperque paulum ad summam felicitatem defuisse videretur: atque ille latebris, ac silvis, aut saltibus se eriperet; & noctu occultatus alias regiones partesque peteret, non majore equitum præsidio, quam quatuor, quibus solis vitam suam committere audebat.

dut périr de faim & de misère après la retraite de l'armée. La cavalerie, qui étoit dispersée par-tout, passa souvent par des endroits où des prisonniers disoient avoir vu Ambiorix prendre la fuite, & ils prétendoient même qu'il ne devoit pas être bien loin : l'espérance de s'en saisir leur faisoit tout entreprendre, tant ils étoient persuadés du plaisir qu'ils feroient à César ; mais on ne put jamais le trouver, toujours il échappoit par des bois, par des montagnes où il passoit la nuit, après quoi il gagnoit d'autres contrées, d'autres provinces, accompagné de quatre cavaliers seulement, en qui seuls il croyoit pouvoir se fier.

XLIV. Tali modo vastatis regionibus; exercitum Cæsar, duarum cohortium damno, Durocortorum Rhemorum

XLIV. Après ce terrible ravage, qui coûta aux Romains deux cohortes, César ramena son armée à Rheims. Là ayant assemblé les Etats de la Gaule, il examina l'affaire des

Avant J.C. 53. An de Rome 601.

reducit; concilioque in eum locum Galliæ indicto, de conjuratione Senonum & Carnutum quæstionem habere instituit: & de Accone, qui princeps ejus consilii fuerat, graviore sententia pronunciata, more majorum supplicium sumpsit. Nonnulli, judicium veriti, profugerunt: quibus quum aqua atque igni interdixisset; duas legiones ad fines Trevirorum, duas in Lingonibus, sex reliquas in

Sénonois & des Carnutes, & condamna à la mort Accon, auteur des derniers troubles; il fut exécuté à la manière des anciens Romains : quelques-uns de ses complices redoutant un pareil sort, prirent la fuite, & furent condamnés à l'exil. César mit ensuite ses troupes en quartiers d'hiver: deux Légions furent envoyées sur les frontières de Trèves, deux chez les Lingons, & les autres chez les Sénonois; ensuite les ayant toutes pourvues de bled, il alla, selon sa coutume, tenir les Etats de la Lombardie (a).

(a) César, dans le cours de cette guerre, s'attacha principalement à répandre la division parmi les Gaulois; il eut l'art de profiter de leurs jalousies réciproques pour les armer les uns contre les autres. Si l'on se rappelle l'époque de son entrée dans les Gaules jusqu'à ce moment, on verra que toutes ses opérations ne s'exécutèrent que par parties détachées, & ce fut autant par une politique adroite que par l'effort de ses armes, qu'il força les Suisses à retourner dans leur pays, qu'il chassa Arioviste des Gaules, vainquit les Belges, & porta deux fois chez les Bretons & les Germains les Aigles romaines. Il sembloit que ses victoires continuelles, & la punition qu'il venoit de faire subir à Accon, Chef de la dernière révolte de ceux de Sens & de Chartres, auroient dû assurer à la République romaine la possession tranquille d'un pays dont la conservation importoit tant à sa gloire; mais la fortune lui réservoit encore de nouveaux moyens de déployer ses rares talens, qu'il devoit

Senonum

Avant J. C. 53.
An de Rome 701.

Senonum finibus Agendici in hibernis collocavit; frumentoque exercitui proviso; ut instituerat, in Italiam ad conventus agendos profectus est.

---

employer un jour à la ruine de sa propre patrie. Le meurtre de Claudius, ainsi qu'on le verra dans le livre suivant, & les grands préparatifs de guerre que fit la République dans toute l'Italie, furent comme le signal de la révolte générale des Gaulois, dans l'espérance que ces mouvemens intérieurs retiendroient César en Italie; qu'il ne pourroit faire la guerre que par ses Lieutenans; qu'il seroit même obligé de retirer quelques Légions pour leur faire repasser les monts; mais les troubles de Rome ayant été appaisés, César arriva à Narbonne, principale ville de la Province Romaine, avant que les Gaulois eussent réuni leurs forces, & même qu'ils eussent un plan déterminé d'opérations.

Fin du premier Volume.



ERRATA.

TEXTE.

Discours preliminaire.

Page 13, ligne 10, font rares, *lisez*, fon rares.

Texte. Liv. II.

Parag. III, pag. 123, lig. 8, protestatem, *lisez*, potestatem.

Parag. XXIV, pag. 163, lig. 4, auxili, *lisez*, auxilii.

Liv. IV.

Parag. I, pag. 233, lig. 20, casui, *lisez*, causa.

Parag. X, pag. 240, lig. 8, barbarisque, *lisez*, barbaris.

Liv. V.

Parag. XIII, pag. 325, lig. 8, passuum L, *lisez*, passuum D.

Parag. XIX, pag. 335, lig. 20, longius agmine, *lisez*, longius ab agmine.

Parag. XXIV, pag. 344, lig. 6, Catevulci, *lisez*, Cativulci.

Parag. XXIX, pag. 353, lig. 3, nec aliter, *lisez*, neque aliter.
Idem, pag. 351, lig. 24, nullo periculo, *lisez*, cum nullo periculo.

Parag. XXXVIII, pag. 369, lig 16, interesse, *lisez*, interesse.

Parag. XL, pag. 371, lig. 22, Quocumque, *lisez*, Quæcumque.

Parag. XLI, pag. 372, lig. 20, transire, *lisez*, transisse.

Parag. XLII, pag. 374, lig. 4, hæc superiorum, *lisez*, hæc & superiorum.

Parag. LIII, pag. 394, lig. 24, trinio, *lisez*, trinis.

Liv. VI.

Titre. pag. 406, lig. 10, *Scambri*, lisez, *Sicambri*.

Parag. I. pag. 407, lig. 9, adaugiri, *lisez*, adaugeri.

Parag. IX, pag. 423, lig. 11, obsidium, *lisez*, obsidum.

Parag. XII, pag. 428, lig. 21, agnatu, *lisez*, adventu.

TRADUCTION.

Liv. I.

Parag. XVI, pag. 34, lig. 11, de vie ou de mort, *lisez*, de vie & de mort.

Parag. XXI, pag. 44, lig. 5, & recommande, *lisez*, & lui recommande.

Liv. II.

Parag. VI, pag. 130, lig. 3, l'attaquoient, *lisez*, l'attaquerent.

Liv. IV.

Parag. XVII, pag. 263, lig. 23, la longueur du fleuve, *lisez*, la largeur.

Liv. V.

Parag. VI, pag. 311, lig. 20, de ne par leur, *lisez*, de ne pas.

Parag. XVII, pag. 331, lig. 1ere. Tribonius, *lisez*, Trébonius.

Parag. XLIII, pag. 377, lig. 28, & proposant aux ennemis, *lisez*, & proposérent aux ennemis.

NOTES.

Liv. I.

Parag. XX, pag. 109, lig. 9; Vercingetorix, *lisez*, Ariovisse.

Liv. III.

Parag. XX, pag. 217, lig. 3; qu'ils devoient attendre, *lisez*, qu'elle devoit attendre.

Parag. XXII, pag. 220, lig. 9; à nos braves preux, *lisez*, à nos preux.

Liv. VI.

Parag. XVIII, pag. 431, lig. 11; fondamentales des l'Etat, *lisez*, fondamentales de l'Etat.

